
Princeton University Library
32101 064489386

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

18

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

ONZIÈME ANNÉE — 1901



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

REVUE

DES BIBLIOTHÈQUES

UN CARTULAIRE

DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE LAON

(XIII[e] SIÈCLE)

Le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Laon, objet de cette notice, est le considérable et précieux recueil de privilèges et de titres de propriété dû aux patientes recherches de Jacques Pantaléon ou Jacques de Troyes, qui, de chanoine de Laon, devint pape sous le nom d'Urbain IV et occupa le siège pontifical de 1261 à 1265. Des trois cartulaires du chapitre dont parle Dom Grenier (*Bibl. Nat.*, Coll. D. Grenier, vol. 269, fol. 1 et suiv.), c'est sans contredit le plus important.

Volume de 358 feuillets[1] de 0m315 sur 0m22, en beau vélin, ce manuscrit se compose de deux parties bien distinctes : *le recueil de Jacques de Troyes*, qui comprend les 300 premiers feuillets, et *les additions* faites postérieurement à ce recueil, lesquelles occupent les 56 derniers feuillets.

Dans la 1re partie du cartulaire, l'écriture est celle dont on

1. C'est par une erreur dans le foliotage que le manuscrit n'indique que 356 feuillets. En réalité, il y en a 358, les fos 126 et 127 se trouvant deux fois répétés.

admire la netteté et la régularité dans les ouvrages analogues du commencement du XIIIe siècle. Chaque pièce est précédée d'un titre en rouge et commence par une majuscule rouge ou bleue accompagnée de gracieux ornements. Dans la seconde partie, l'écriture, moins belle, est la minuscule de la fin du XIIIe siècle et celle du XIVe.

Le texte, sauf à partir du fo 328 vo, est constamment disposé sur deux colonnes ; des notes marginales assez nombreuses l'accompagnent. Dans la 1re partie, c'est-à-dire dans les 300 premiers feuillets, on voit en tête de chaque page l'indication en petites capitales alternativement rouges et bleues, du livre (Liber 1us) et des personnes dont émanent les actes (Innocentii IIi, Galteri epi Laud.).

La reliure du cartulaire a été enlevée. Lui-même pendant longtemps avait disparu ; Fleury, dans l'introduction de l'ouvrage intitulé : *Cinquante ans de l'histoire du chapitre de N. D. de Laon*, déplorait sa perte. M. Léopold Delisle (*Catalogue des actes de Philippe Auguste*, p. 544) le croyait passé en Angleterre. Il n'en était rien heureusement, et, ces années dernières, il était retrouvé à Laon par Mgr Baton, archiprêtre de la cathédrale, qui l'a joint, pour former un fonds d'archives paroissiales, à de nombreux *registres de délibérations* du chapitre, également découverts par lui.

Sur les trois feuillets de garde, dont les deux premiers sont en fort mauvais état, se trouve une instruction de saint Louis IX, adressée aux officiers royaux et portant la date de décembre 1254.

La première partie du cartulaire, ou l'œuvre même de Jacques de Troyes, est divisée en cinq livres que précède une introduction ou prologue. Commencé à une époque que nous ne pouvons préciser, le travail du patient chanoine a dû se terminer à la fin de 1238 ou en 1239, les derniers actes de la rédaction primitive du manuscrit portant comme date extrême l'année 1238.

Le *prologue* [fo 1] fait connaître la raison, l'utilité, la division du recueil et le moyen d'y découvrir facilement ce que l'on cherche. Il m'a paru assez intéressant pour être reproduit ici d'une façon intégrale.

Titre en rouge : « Incipit prologus hujus libri in quo et causa propter quam factus est liber iste et totius ipsius libri utilitas continetur et ars lectori traditur qua que quesierit, inferius poterit de facili invenire. »

« Viris venerabilibus et dominis venerandis capitulo Laudunensi Jacobus de Trecis, cunctis fratribus suis minor, gratiam in presenti et gloriam in futuro. Quoniam et demonis instinctu et hominis consensu a perhenni fonte sapientie decisi miserabiliter ab initio fuimus et dejecti in hanc vallem lacrimarum, locum quem Dominus statuit ad plorandum ; ideo preter ceteros humane nature defectus oblivionis incurrimus passionem, in tantum ut etiam ea que noviter acta erant, vix posset labilis memoria hominum, que non sufficit turbe rerum, ad memoriam revocare. Volens ergo omnipotentis Dei providentia ammiranda nostre tandem imperitie providere, benignum et admirabile remedium nobis contulit, solatium scilicet litterarum. Et vere ammirabile remedium fuit istud et inter alia mirabilia que fecit mirabilis in altis Dominus merito ammirandum, ut videlicet paucis et parvis figuris in cartis calamo exaratis tot et tanta preterita, que inimica oblivio memorie furabatur, eidem apex paucarum restitueret litterarum, et quod de memoriali cellula exiguo tempore posset labi, vivaci littera perpetuo servaretur. Hoc igitur remedio tam benigno vestra vestrorumque predecessorum sollertia volens uti ad evitandas discordias et iniquorum malitiam refellendam, concessiones et indulgentias tam a Romanis pontificibus quam regibus, prelatis et principibus factas nobis et ecclesie Laudunensi, necnon pactiones et emptiones ceterosque contractus legitimos quibus possessiones et jura Laudunensis ecclesie dilatantur, impetravit in privilegiis, cyrographis et aliis munimentis litteris designari et tenaci memorie commendari, ut si forte contradictionis filius se presumat aliquando opponere veritati et adversus predicta imprudenter aliquid machinari, et ejusdem presumptionis temeritas ex ipsarum testimonio litterarum turpiter convincatur, et clarescente jubare veritatis iniquorum falsitas destruatur. Sed quia facilius ea tangunt que communiter possidentur, ideo predicta privilegia et alia instrumenta in tanta negligentia hactenus sunt dimissa ut, licet sub ar[c]ta custodia trium clavium a duobus vel tribus canonicis clausa diligentissime tenerentur, nullus tamen sciebat que vel quanta sub eisdem

clavibus clauderentur. Unde cum a vobis aliquid ab aliquo petebatur, vel aliquam vobis injuriam aliquis inferebat de quibus sola exibitione privilegii vel alterius instrumenti quod super hoc habebatis, si esset qui recoleret de eodem, possetis absque more dispendio penitus expediri, contingebat interdum quod vos obliti mirandi remedii superius memorati simul et defensionum vestrarum quas ignorantes super hiis habebatis, vel succumbebatis omnino vel rem emptam iterum emebatis vel alias componebatis, jus vestrum et vexationem non sine prejudicio redimentes. Si vero aliquis alicujus instrumenti aliquando memor esset, antequam illud posset in vestris armariolis inveniri, tot et tanta revolvere oportebat quod revolvendo nonnulla sigilla et bulle etiam apostolice aliquando ledebantur, et in fine querentes querendi tedio fatigati nonnumquam inveniendi solatio frustrabantur. Volens ergo vestra providentia circumspecta tot et tantis incommoditatibus obviare et predictum divinum remedium in hac parte per incuriam derelictum ad vestrum auxilium per curam et diligentiam revocare, deliberatione provida multociens in capitulo tractavistis ut omnia privilegia et alia instrumenta sepius memorata inspicerentur ab aliquo canonico et in libro fideliter scriberentur ; et tandem post tractatus multiplices onus istud meis humeris cum multa mandatorum et precum instantia imponere voluistis. Ego autem, in cujus animo preces vestre obtinent vim precepti, cupiens esse mandatorum vestrorum diligens executor in hiis maxime ad que urgens necessitas vel evidens utilitas vos compellit, feci quod potui, et revolutis ea fidelitate qua decuit, Deo teste, omnibus instrumentis que in vestris archivis et armariolis habebatis, ea quasi in unum fasciculum in presenti volumine colligavi atque sub titulis, nescio si competentibus, compilavi sicut diligens lector in sequentibus potuerit intueri. Porro ad eorum evidentiam que secuntur, prologum istum premit[t]o ut et defectus propter quos hoc opus fieri mandavistis, et profectus qui ex eo poterunt provenire, in ipso prologo posteris transmit[t]antur. Et si forte in hoc libro illa quinque requirenda ab aliquibus videantur que in libris aliis requiruntur, videlicet : que sit materia hujus libri, que intentio, que utilitas, cui parti philosophie supponitur et quis modus etiam sit agendi ; dico quod se ipsam hujus libri materia manifestat, que est carte et privilegia ecclesie Laudunensis. Intentio est ut per instrumenta que in presenti volumine

continentur, mentes canonicorum Laudunensium super juribus et possessionibus Laudunensis ecclesie instruantur. Utilitas est ipsorum instrumentorum noticia et cautior eorum custodia, necnon et facilior inventio singulorum cum fuerint requisita; nam sicut successive in presenti volumine sub certo numero inscribuntur, sic in armariolo in quo jacent, unum post aliud reponuntur simili numero designata. Et quia servare jura et libertates ecclesie prout unusquisque juravit, ad bonos mores pertinet et virtutes, ideo liber iste, sicut et alii libri morales, merito illi potest parti philosophie subponi que ethica appellatur. Modus agendi talis est : dividitur enim opus istud in quinque libros. In primo libro, superiorum nostrorum littere et privilegia preponuntur, videlicet domini pape, legatorum, cardinalium, vicecancellarii, auditoris contradictarum, diffinitive sententie et alie littere delegatorum judicum, archiepiscoporum Remensium, extraneorum episcoporum, capituli Remensis, necnon Remensis curie ac Remensis ecclesie personarum. In secundo libro continentur littere et privilegia episcoporum Laudunensium et officialium curie Laudunensis. In tercio libro, littere sigillate sigillo capituli Laudunensis et Laudunensis ecclesie personarum et canonicorum. In quarto libro sunt littere abbatum, capitulorum cathedralium et capitulorum non cathedralium et aliarum et ecclesiasticarum personarum. In quinto libro, littere et privilegia regum, comitum, comitissarum, domini Couciaci, militum et nobilium mulierum, prepositorum et communiarum. Ut autem facilius in tanta rerum varietate quod quesierit lector, inveniat, singulis subsequentibus litteris per ordinem degustatis capitula propria breviter assignavi et ea in cujuslibet libri principio annotavi, quatinus eisdem capitulis quasi quibusdam clavibus intellectus ad sequentia referatur, et, omni confusione remota, querentis animus ad inveniendum quod quesierit, eisdem capitulis velut stellis interlucentibus illustretur. In illius ergo nomine benedico qui est in secula benedictus. »

Après cette préface vient immédiatement la table des matières du livre premier.

LIVRE PREMIER

Ce livre commence au f° 7 et renferme :

1 [f° 7]. *Les bulles des papes.* 84 bulles, 1123-12...[1]. Calixte II, 2 bulles; Innocent II, 1 ; Anastase IV, 1 ; Adrien IV, 2 ; Alexandre III, 11 ; Lucius III, 2; Urbain III, 2; Clément III, 3; Innocent III, 11 ; Honorius III, 23; Grégoire IX, 23. — Additions : une bulle d'Innocent ?, 1 de Grégoire IX et 1 d'Alexandre III.

2 [f° 39]. *Les actes des légats et des cardinaux.* 9 actes, presque tous sans date. Légats et cardinaux : P. Se Marie in via lata, Robert, Romain, 1225-7, Rénier, etc.

3 [f° 42]. *Actes des juges délégués* pour régler les différends. 32 actes, 1179-1238. Juges délégués : Nivelon, év. de Soissons, l'abbé S. Jean-des-Vignes de Soissons, les archidiacres de Châlons, les chanoines d'Amiens, etc.

4 [f° 55 v°]. *Actes des archevêques de Reims.* 14 actes, 1149-1233. Samson, 1 ; Guillaume I de Champagne, 4; Albéric, 2 ; Guillaume II de Joinville, 1 ; Henri de Braine, 6.

5 [f° 61]. *Actes des évêques étrangers.* 18 actes, 1164-1237, des archevêques de Sens et de Rouen, des évêques d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Noyon, de Senlis, de Soissons et de Tournai.

6 [f° 65 v°]. *Actes du chapitre de Reims.* 2 actes, 1206.

7 [f° 66 v°]. *Actes des officiaux de Reims.* 19 actes, 1225-36. Officiaux : Maître Prieur, Simon Pied-de-Loup, Raoul de Chartres, Jean de Blois, etc. — Additions : 1 bulle de Grégoire IX, 1 de Clément VII, et un arrêt du Parlement, de 1664, sur les chapellenies affectées aux enfants du chœur.

8 [f° 73]. *Actes des dignitaires et des chanoines de Reims.* 4 actes, 1219-12..? H. de Bourgogne, archidiacre ; Pierre, doyen du chapitre ; etc.

LIVRE QUATRIÈME

Le livre 4e se trouve placé ici par une méprise du relieur. La table de ce livre se trouve immédiatement avant le 5e livre (f° 240). Le 4e livre commence au f° 75 et contient :

1. Ces chiffres indiquent, le 1er la date du 1er acte, le 2e celle du dernier.

1 [fº 75]. *Les actes des abbés.* 56 actes, 1145-1237, des abbés de Braine, de Foigny, de Hautvillers, de Liessies, d'Ourscamp, de Prémontré, de Signy, de Thenailles, do La Valroy, de Val-Secret, de Vauclerc, de Vendôme, de S. Jean de Laon, de S. Martin de Laon, de S. Vincent de Laon, de S. Jean-des-Vignes de Soissons, de S. Michel-en-Thiérache, de S. Nicaise et de S. Remi de Reims, de Sᵉ Geneviève de Paris, etc. ; des abbesses de Bertaucourt, de Fervaques, de Fonsomme, de Montreuil, de Trèves, etc. — Additions : 1 acte des religieux de S. Vincent de Laon, 1238 ; 1 de Baudoin, abbé de S. Vincent de Laon, 1245 ; 1 de l'abbé de Vauclerc, 1259 ; 2 actes de 1308 sur un différend entre le chapitre et l'abbaye de Vauclerc.

2 [fº 95]. *Actes des chapitres cathédraux étrangers.* 19 actes, 1204-38, des chapitres d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Cambrai, de Châlons, de Meaux, de Noyon, de Reims, de Senlis, de Soissons, de Thérouanne et de Tournai.

3 [fº 101). *Actes des chapitres non cathédraux.* 16 actes, 12..-1237, des chapitres de S. Jean-au-Bourg et de S. Pierre-au-Marché de Laon, de Rozoy-s.-Serre, de S.-Quentin, de S.-Omer, de S.-Pierre de Douai, de S.-Pierre de Lille, de S.-Donat de Bruges, etc.

4 [fº 105]. *Actes des dignitaires de divers endroits.* 16 actes, 1162-1237, du maître des Templiers, des archidiacres de Châlons et de Soissons, des doyens de la chrétienté de Laon et de S.-Quentin, du ministre des Frères mineurs, etc.

LIVRE DEUXIÈME

Le livre deuxième commence au fº III et renferme :

1 [fº 111]. *Les actes des évêques de Laon.* 109 actes, 1124-1238 : 8 de Barthélemi de Vir, 1124-47 ; 23 de Gaultier de Mortagne, 1155-73 ; 22 de Roger de Rozoy, 1177-1206 ; 4 de Renauld de Surdelle, 1207-9 ; 7 de Robert de Châtillon comme évêque élu, 1210-13, 1 comme évêque sacré, 1214 ; 44 d'Anselme de Mauny, 1217-38. — Additions : 1 acte de Gaultier de Mortagne, 1173 ; 1 de Roger de Rozoy, 1187 ; une bulle d'Alexandre III ; 1 acte d'Anselme de Mauny, 1219, et 1 de Jean de Paris, sous-chantre et chanoine de Laon, 1219.

2 [f° 147]. *Actes des officiaux de l'évêque de Laon.* 132 actes, 1211-38, de Jean dit Lefèvre, de maître Prieur, Garnier de S.-Vincent, Herbert de Senlis, Garnier, Jean de Buzancy, Nicolas de Troyes et Jean du Temple.

La table du livre deuxième ou plutôt la dernière partie de cette table se trouve au f° 356.

LIVRE TROISIÈME

Ce livre commence par la table [f° 177] ; vient ensuite un acte de 1644 relatif à un différend entre le chapitre et l'abbesse de N.-D. de Montreuil [f° 181 v°]. Ce livre troisième contient :

1 [f° 183 v°]. *Les actes des doyens du chapitre de Laon.* 99 actes, 1145-1237 : 8 de Gaultier de Mortagne, 1145-53; 14 de Lisiard, 1155-68; 4 de Robert I, 1170-78; 19 de Robert II, 1179-90 ; 1 de Michel de Corbeil, 1191 ; 1 de Gilbert, 1190; 21 d'Adam de Courlandon, 1196-1223 ; 7 de Gaultier de Chambly, 1225-9 ; 1 pendant une vacance du décanat, 1230 ; 8 d'Étienne de Brie, 1230-3 ; 3 pendant une vacance, Guy de Châtillon élu non acceptant, 1233-4 ; 2 de Guy de Trainel, 1234-5 ; 10 d'Itier de Mauny, 1236-7. — Additions : 1 acte de Guillaume de Braye, 1244 ; 1 de Robert II, 1185 ; 1 arrêt du Parlement sur le différend entre le chapitre et l'abbesse de Montreuil, 1646.

2 [f° 224]. *Actes des dignitaires du chapitre de Laon.* 18 actes, 1153-1237, des archidiacres, du trésorier, du chantre, du chancelier, etc. Testaments du chancelier Guillaume, d'Adam de Courlandon et d'Itier de Mauny.

3 [f° 230]. *Actes des chanoines du chapitre de la cathédrale.* 19 actes, 1209-38, de Hugues de Leuze, de Baudoin de Vaux, de Jacques de Dinant, de Gaultier, de Jean Lefèvre, de Jacques de Troyes, etc. Au folio 240, table du livre 4e. Au folio 243, acte du chapitre relatif à un différend avec les religieux de S. Vincent de Laon, 1309.

LIVRE CINQUIÈME

Table du livre au fol. 244. Commencement du livre au fol. 250. Ce livre comprend :

1 [f° 250]. *Les actes des rois de France.* 24 actes, 888-1233 : 1 du

roi Eudes, 888 ; 1 de Henri Ier, 1046 ; 1 de Philippe Ier, 1071 ; 4 de Louis Ier (VI), 1121-36 ; 4 de Louis II (VII), 1158-74 ; 10 de Philippe Auguste, 1186-95 ; 2 de Louis III (VIII), 1224 ; 1 de Louis IV (IX), 1233. — Additions : 1 acte de S. Louis, 1241 ; une réponse de Henri II au chapitre, 1558.

2 [f° 268 v°]. *Les actes des comtes.* 27 actes : 1 du comte de Champagne ; 8 du comte de Rethel, 1214-8 ; 8 du comte de Roucy, 1178-1236 ; 2 du comte de Blois, 1228-9 ; 1 du comte de Dreux, 1201 ; 1 du comte de Mâcon, 1227 ; 1 du duc de Bretagne, comte de Richemont, 1235 ; 2 de Pierre de Braine, 1212 ; 1 de Robert de Braine, 1212 ; 1 de Jean de Braine, 1231.

3 [f° 276 v°]. *Actes des comtesses.* 6 actes : 1 de Blanche, comtesse de Champagne, 1218 ; 3 d'Éléonore, comtesse de S. Quentin, 1197-1211 ; 1 d'Agnès, comtesse de Braine, 1201 ; 1 d'Élisabeth, comtesse de Roucy, 1224.

4 [f° 278]. *Actes des sires de Coucy.* 12 actes : 2 de Raoul, 1190 ; 10 d'Enguerrand, 1206-36. — Addition : 1 acte de Raoul, 1248.

5 [f° 281]. *Actes des chevaliers et des nobles dames.* 66 actes, 1186-1237, de Renault de Rozoy, Adelvie de Guise, Jacques d'Avesnes, Raoul du Sart, Jean de Vendeuil, Raoul d'Aulnois, Mélisende de S. Aubert, Pierre de Maizy, Elisabeth de Vassogne, Clairembauld de Montchâlons, Baudoin de Soupir, Albéric de Bucy, Gobert de Clacy, Julienne de Bancigny, Nicolas de Rumigny, Marguerite d'Eppes, Raoul de Tugny, Robert de Pinon, Milon de Sissonne, Thomas de Coucy, Jean de Courlandon, etc. — Additions : 1 acte de Roger, seigneur de Rozoy, 1204 ; 1 de Renault de Bar, 1256.

6 [f° 298]. *Actes des prévôts du roi.* 2 actes de Guillaume Pastes, de Gilles de Versailles et de R. de Béthizy, 1213-124..

7 [f° 299]. *Actes des communes.* 4 actes des communes de Crépy-en-Laonnois, 1225, de Laon, de Bruyères et de Cerny, 1230.

DEUXIÈME PARTIE DU CARTULAIRE

LES ADDITIONS

La deuxième partie du cartulaire commence au f° 300 v° et contient une série d'actes divers recueillis après le départ de Jacques de Troyes, de l'an 1238 jusqu'à la fin du XIV° siècle.

[f° 300 v°]. Littera concessa fratribus domus hospitalis Laudunensis super declaratione frumenti et pecunie..., 1339.

[f° 301]. Littere regis pro hominibus de Paissiaco (français), 1295.

[f 304]. Item alie littere de eodem (français).

[f° 304]. Littera baillivie Viromand. pro Herbert... (français), 1295.

[f° 313]. Littera pape de condempnatione civium Laudun... Boniface VIII, 1294.

[f° 314]. Littera pape missa archiepiscopo Remensi et ejus suffragantibus pro imfractum (*sic*) ecclesie Laudun. Boniface VIII, 1294.

[f° 315]. Littera pape missa regi pro imfractum (*sic*) ecclesie Laudun. Boniface VIII, 1294.

[f° 316]. Littera regis de cassatione communie Laudun. 1295.

[f° 316 v°]. Littera dñi Couciacencis de 100 solid. par. pro anniversario ipsius et uxorum suarum (français), 1290.

[f° 317]. Littera officialis Laudun. de publicatione sentencie dñi pape. — Boniface VIII, 1295.

[f° 318]. Carta de Aties pro nemore contiguo nemori curtis de Lavregni, 1216.

[f° 318 v°]. Constitutio dñi Bonifacii pape VIII, ne fiat subventio dominis secularibus absque licencia Sedis Apostolice.

[f° 319 v°]. Lettre de l'official de Laon relative à une donation faite par le chanoine Henri Boileau, 1296.

[f° 321]. Lettre de Philippe IV sur un différend entre le chapitre de Laon et les habitants de Brissy et de Braye, 1288.

[f° 321 v°]. Autre lettre sur le même sujet, 1288.

[f° 322 v°]. Lettre du roi sur un différend entre le chapitre et le sire de Coucy, 1294.

[f° 323]. Lettre d'Evrard Porions, chanoine de Soissons, et de Lisiard dit Li Jaunes, bourgeois de Laon, envoyés par le roi « ad financias recipiendum pro ipso rege... », 1294.

[f° 323 v°]. Lettre du roi sur le même sujet, 1294.

— Lettre de l'official de Laon sur un différend entre le chapitre et Jean de Vendresse, 1296.

[f° 324]. Lettre de Boniface VIII aux abbés de S. Martin, de S. Vincent et au prieur de S. Jean de Laon.

[f° 325]. Littera seu carta domini Goberti militis de Montecabilonis, 1239.

— Sentence du juge des privilèges de l'église de Laon sur la légitimité d'une vente de biens faite par une veuve.

[f° 326 v°]. Lettre de l'archevêque de Reims sur le droit de visite, 1302.

— Lettre de Nicolas de Rumigny concernant les droits du chapitre sur la paroisse d'Any, 1253.

[f° 327]. Lettre de Barthélemi de Vir sur la chapelle d'Any, 1147.

[f° 328 v°]. Concession faite par le chapitre aux habitants de Crépy-en-Laonnois (français), 1331.

[f° 331]. Compositio inter episcopum et capitulum super pluribus articulis tam super jurisdictione capellanorum curatorum et bonis eorumdem quam super custodia ecclesie Laudun., thesauraria vacante, 1334.

[f° 334 v°]. Littera Stephani Poilevisin de Montigui Franco pro 6 libris annui redditus super terram suam quas emimus ab ipso pretio LX librarum (français), 1337.

[f° 336]. Littera concessa domino episcopo Laudun. super reffectionibus murorum de Barentonsello et... pro manerio de Acheriaco, 1340.

[f° 336 v°] Littera capituli super declaratione quod pontifices Laudunenses possunt acquirere in terra episcopatus et acquisita legare, 1340.

— Arrangement entre le chapitre et des particuliers, Jean Perrotins le Jones et demoiselle Nicole sa femme (français), 1357.

[f° 338]. Accord entre le chapitre et les bourgeois de Laon (français), 1409 ? peut-être 1309 ?

[f° 339]. Littera majoris et communie de Crespi facta super domo de Santigni (français), 1331.

[f° 340 v°]. Lettre du roi confirmant l'acte précédent, 1332.

— Littera super accordo inter dominum Laudun. episcopum et decanum et capitulum, 1347.

[f° 341 v°]. Lettre du chapitre sur un différend entre l'évêque et plusieurs habitants des environs de Laon (français), 1348.

[f° 342]. Littera de allodiis de Walescours, 1153.

[f° 344]. Littera de molendino Derchentre (d'Archantré), 1148.

[f° 344 v°]. « Le terroir de Molinchat ». Lettre de l'official de Laon, 1235.

[f° 345]. Copia litterarum fundationis capellaniarum ad altare B. Pauli in ecclesia Laudunensi, 13..?

[f° 347]. Copia litterarum fundationis capellaniarum ad altare B° Catherine in eccles. Laudun., 1370.

[f° 349]. Sur le même sujet (français), 1370.

[f° 352 v°]. Copia accordi per arrestum parlamenti facti inter capitulum et dictos Les Maisnez ? de Brissy, 1371.

[f° 353]. « Accord passé par parlement entre le chapitre et Robin Oisel d'Athies », 1371.

[f° 353 v°]. Arrêt du parlement pour l'exécution du testament de Geoffroy, évêque de Laon (acte incomplet, en mauvais état, et non daté).

[f° 356]. Dernière partie de la table du livre 2°.

A. Bouxin.

LE CURIAL D'ALAIN CHARTIER

ET LA TRADUCTION DE ROBERT GAGUIN

NOTE SUR UN MANUSCRIT NOUVELLEMENT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Le *Curial* d'Alain Chartier, publié au xvᵉ siècle, fut considéré comme une œuvre originale, alors qu'il n'était que la traduction élégante d'un opuscule latin, composé dans les dernières années du siècle précédent, et qui, selon toute vraisemblance, a pour auteur un italien, Ambrosius de Miliis[1]. Jusqu'en ces derniers temps, on avait attribué à Ambroise de Cambray, sur la foi du manuscrit latin de la Bibliothèque nationale nº 5870, la traduction du *Curial* d'Alain Chartier, dédiée par lui à Pierre Doriole, chancelier de France.

Un autre manuscrit, récemment acquis par cette même Bibliothèque, vient contredire cette attribution et restituer à son véritable auteur, Robert Gaguin, la traduction du *Curial* d'Alain Chartier. Grâce à M. C. Couderc, à qui l'importance de ce volume n'avait pas échappé et qui en a tiré deux intéressantes études, l'une sur Guillaume Fichet et sa famille[2], l'autre sur Pierre de Blarru, l'auteur de la *Nancéide*[3], le manuscrit est aujourd'hui dans les collections de la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 711, et permet de rectifier l'opinion erronée qu'on avait dû adopter.

Robert Gaguin, désireux de se perfectionner dans la langue latine, avait choisi le *Curial* d'Alain Chartier pour le mettre en

---

1. Cf. *Romania*, t. XXVIII (1899), p. 481. (Compte-rendu de M. G. Paris de la publication de M. Ferdinand Hartmann Heuckenkamp, intitulée : *Le Curial*, par Alain CHARTIER. Texte français du xvᵉ siècle avec l'original latin publiés d'après les mss. Halle, 1899, in-8°, XLV-54 p.).

2. *Bulletin du Bibliophile*, Paris, 1900, p. 137.

3. *Bibliographe Moderne*, Paris, 1900, p. 86.

latin ; ce qui montre qu'en 1473, date de cette traduction, l'opuscule original attribué à Ambrosius de Miliis, supplanté par l'œuvre française, était tombé dans un oubli bien profond, puisqu'un humaniste comme Gaguin l'avait complètement ignoré.

Lorsque Gaguin eut terminé sa traduction du *Curial*, il l'offrit en hommage à François de Tolède, qu'il avait connu à l'Université de Paris et dont il avait éprouvé les bons offices, ainsi qu'il se plaît à le rappeler dans sa lettre de dédicace. La traduction est en outre suivie de six distiques où il renouvelait à son bienfaiteur les témoignages de sa gratitude.

Ambroise de Cambray, docteur régent, puis doyen de la Faculté de Décret de l'Université de Paris, était, par ses fonctions, en relations journalières avec son collègue Gaguin. Il s'était fait communiquer par celui-ci sa traduction du *Curial*. Gaguin, sans défiance, la lui avait remise. Ambroise de Cambray l'avait copiée ; et, avec le cynisme qui présidait à la conduite habituelle de sa vie, il l'avait adressée, comme une œuvre sienne, au chancelier de France, Pierre Doriole. Il avait également signé de son nom la lettre que Gaguin avait écrite à François de Tolède, en y faisant quelques modifications indispensables pour dissimuler la supercherie. Ce plagiat éhonté, qui se compliquait d'un abus de confiance, était bien digne du personnage qui s'en était rendu coupable. La propriété littéraire était d'ailleurs chose inconnue au Moyen Age et à la Renaissance; les écrivains inséraient sans scrupule, dans leurs ouvrages, des passages entiers empruntés à d'autres auteurs sans presque jamais les citer; aussi n'y aurait-il, dans le cas actuel, qu'à signaler le fait sans plus s'y arrêter, s'il ne se rattachait à une question d'histoire littéraire, médiocre d'importance, mais qu'il n'est peut-être pas sans intérêt d'élucider.

Ambroise de Cambray était fils d'Adam de Cambray, premier président au Parlement de Paris. Il était admis, en 1444, au Collège de Navarre dans la classe des Artiens. Reçu maître en cette Faculté, il se livra à l'étude du Droit, lorsqu'une affaire de meurtre à Orléans, dans laquelle il fut impliqué, l'obligea de quitter la France. Après un séjour en Dauphiné auprès du futur Louis XI, il avait gagné l'Italie, s'était rendu à Rome et, de complicité avec un notaire apostolique, il avait fabriqué une fausse bulle, grâce à laquelle Jacques V, comte d'Armagnac, tenta de faire légitimer par mariage sa liaison incestueuse avec sa sœur Ysabeau.

Incarcéré à la suite de ce faux, Ambroise de Cambray s'était enfui. Revenu en France, où sa mère elle-même avait refusé de le recevoir, il ne tarda pas à rentrer en faveur auprès de Louis XI, à qui des hommes de sa trempe étaient nécessaires et qui lui rendit son titre de conseiller et de maître des requêtes de son hôtel. Le roi insistait bientôt auprès de la Faculté de Décret pour qu'elle l'admît comme docteur régent (1473). Il en fut plusieurs fois doyen, et le registre de son décanat constitue une source fort curieuse, quoique encore ignorée, de l'histoire politique d'alors[1]. Curé de Saint-Eustache, doyen de la cathédrale de Meaux, chanoine prébendé et chancelier de Notre-Dame de Paris, il est peu de noms qui surviennent plus souvent que le sien dans les documents universitaires de l'époque et dans les registres capitulaires de Notre-Dame où, chose singulière, sa mort, survenue en 1496, n'est mentionnée qu'incidemment et d'une façon tout accidentelle (Arch. Nat. LL. 126, p. 364-365) ; si petite était l'estime où il était tenu, et non sans raison : homme toutefois d'une intelligence remarquable, mais dépourvu de sens moral, comme le témoigne une fois de plus sa conduite, dans la circonstance présente, vis-à-vis de son collègue Robert Gaguin. Si l'on juxtapose le texte de la lettre de Gaguin et celui de la lettre correspondante d'Ambroise de Cambray, on distingue clairement les changements introduits par ce dernier pour dissimuler son plagiat. Mais les faussaires ne pensent pas à tout ; et, dans l'épigramme finale, Ambroise de Cambray, oubliant qu'il s'adresse à un laïque, se trahit, et il appelle *son père* le chancelier Doriole, qualification excessive, même si on la regarde comme une simple formule de déférence.

Louis THUASNE.

---

1. Cf. le t. II de *La Faculté de Décret au* xve *siècle*, qui va paraître dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*.

TEXTE DE GAGUIN.

Ad reverendum patrem Dominum Franciscum Tolletanum, theologum doctorem et domini nostri pape Sixti quarti datarium, Roberti Gaguini Ordinis Sancte Trinitatis et captivorum magistri generalis in libellum Curialem Alani Quadrigarii prefacio.

Cordi michi semper fuit, prestantissime Pater, ad quamvis me doctrinam seu natura seu voluntas inclinasset, dictionis eciam dignitatem si quomodo possem adjungere, atque id maxime vel legendo vel scriptitando consequi, quod esset saltem non anile ; tam multos enim esse qui variis disciplinis summe imbuti essent, nichil vero dicerent quod splendore orationis effulgeret, longe dedecere semper judicavi. Sed quia ductor nobis ad hanc rem a puero non affuit, scio quam minime sum id quod optabam consequtus. Nam qui satis latine preciperent, duos tum in hac parisiensi schola, nostra etate, cognovimus; et alter quidem italus ut ex hac urbe, ita e vita cito demigravit[1]; alter vero Guillermus Fichetus suis revera nos ita preceptis inchoavit ut, priusquam doctrina satis firmaremur, evolaret. Quamobrem frustrati dicendi ma-

TEXTE D'AMBROISE DE CAMBRAY.

Ad magnificum et spectabilem virum Galliarum patricium Dominum Petrum de Oriola militem, domini nostri Ludovici undecimi, Francorum regis christianissimi prothoconsulem et cancellarium dignissimum, in Alani Quadrigarii libellum moralem Ambrosii de Cambrai ejusdem sacre Majestatis consiliarii et ipsius domus requestarum magistri ordinarii prefatio.

Cordi semper michi fuit, *spectabilis Domine*, ad quamvis me doctrinam seu natura seu voluntas inclinasset dictionis eciam dignitatem si quomodo possem adjungere atque id maxime vel legendo vel scriptitando consequi, quod esset saltem non anile ; tam multos enim esse qui variis disciplinis summe imbuti essent, nichil vero dicerent quod splendore orationis effulgeret, longe dedecere semper judicavi. Sed quia ductor nobis ad hanc rem a puero non affuit, scio quam minime sum *hoc* quod optabam consecutus. Nam qui satis latine preciperent, *nullos* in hac parisiensi schola *primiori* nostra etate cognovimus. Quamobrem frustrati dicendi magistris, desiderio nostro, satis tantum fecimus quantum ex probatissimorum autorum assidua lectione potuimus. Incubuimus quoque nonnunquam vertendis in latinum gallicis opusculis que *nostrates* in suo genere non rudes,

1. Allusion à Publio Gregorio da Città di Castello, le premier professeur qui ait enseigné officiellement le grec à l'Université de Paris (15 janvier 1458-septembre 1459).

gistris desiderio nostro, satis tantum fecimus quantum ex probatissimorum autorum assidua lectione potuimus. Incubuimus quoque nonnunquam vertendis in latinum gallicis opusculis que nostri, in suo genere, non rudes edidissent; propterea quod id genus exercitacionis prodesse maxime Cicero confirmaret. Alani igitur Quadrigarii libellus Curialis (hoc enim nomine auctor illum suus inscripsit) cum manus nostras calendis octobris incidisset, visusque nobis esset tum verbis illustratus tum sententiis perfecundus, latinum illum facere excercitacionis[1] causa perreximus. Quem nulli adhuc communem factum tue potissimum Dignitati sacravimus, ut a quo nostre fortune firmamentum sumpsissent, quantulo saltem apud te munusculo non ingrati esse videremur, presertim iis in rebus quas opibus multis, tanquam sapiens, preponderas. Quod si brevis est codicillus et tua profecto Dignitate longe inferior ipsaque muneris loco non erit reponendus, sit oro nostri in te debiti obsequii monumentum perenne; sit tanquam pignusculum aliquod veneracionis et amoris. Nam nichil est, fateor, quod tunc in me largitati satis a me tibi compensatum iri possit. Tuus sum quem liberalitate nimia, quem summa humanitate tuum esse et vis et cogis. Sed jam aurigantem Quadrigarium audiamus, qui de mediis

edidissent, propterea quod id genus excercitationis[1] prodesse maxime Cicero confirmaret. Alani igitur Quadrigarii curialis libellus (hoc enim nomine autor illum suus inscripsit) cum manus nostras kalendis *octobribus* incidisset, visusque nobis esset *cum* verbis illustratus tum sententiis perfecundus, latinum illum facere excercitacionis causa perreximus. Quem nulli adhuc *latinum* communem factum tue potissimum Dignitati sacravimus, *veluti que super hiis*[2] *optime arbitrabitur; ex eo quod nostris temporibus pro summa in te prudencia et acri ingenio, nemo te melius curialium mores et ingenia novit*; *eciam* ut a quo nostre fortune firmamentum sumpsissent, quantulo saltem apud te munusculo non ingrati esse videremur presertim iis in rebus quas opibus multis, tanquam sapiens, preponderas. Quod si brevis est codicillus et tua dignitate longe inferior, *propterea quod* muneris loco non erit reponendus, sit oro nostri in te debiti obsequii monumentum perenne, sit tanquam pignusculum aliquod veneracionis et amoris. Nam nichil est, fateor, quod *tue* in me largitati satis a me tibi compensatum iri possit. Tuus sum, *tueque Dignitatis devotissimus*, quem liberalitate nimia, quem summa humanitate tuum esse et vis et cogis. Sed jam aurigantem nostrum Alanum audiamus, qui *e* mediis

1. *Sic.* Dans le registre de son décanat à la Faculté de Décret, Ambroise de Cambray écrit toujours *exerciciam.*

2. *Sic.*

curie scopulis ad se properantem amicum avertit.

1473, die decima secunda decembris.

(Suit la traduction latine du Curial.)[2]

Ad reverendum Patrem dominum Franciscum Tolletanum, Theologie doctorem, Roberti Gaguini epigramma.

Quamvis Ausoniis satis oblectare camenis
Non Pater invitus gallica plectra [feras.
Non ego, laudis amans, romana ad [compita carmen
Ordior hoc majus quam lyra nostra [sonet.
Que tua fortunis nostris fuit anchora [virtus
Hanc sequor, hanc miror, hanc [veneratus amo.
Illi si quid erit quod ludere fistula [tentet
Venimus et laudes ferre per astra [tuas.
Primicias igitur nostri jam sume laboris
Et mox augendus non sit majus[3] *[honor.*

curie scopulis ad se properantem amicum avertit[1].

(Sans date ni indication d'année).

(Sans adresse.)

Quamvis Ausoniis satis oblectare camenis
Non Pater invitus gallica plectra [feras.
Non ego, laudis amans, tua nunc *ad [compita carmen*
Ordior, hoc majus quam lyra nostra [sonet.
Que tua fortunis nostris fuit anchora [virtus
Hanc sequor, hanc miror, hanc [veneratus amo.
Illi si quid erit quod ludere fistula [tentet
Venimus et laudes ferre per astra [tuas.
Primitias igitur nostri jam sume laboris
Et mox augendus non sit inanis *[honor.*

---

1. Les changements introduits par A. de Cambray dans sa lettre sont imprimés en italique, mais non les simples interpositions de mots et les différences graphiques : les changements dans les vers sont imprimés en romain.

2. La dernière phrase, dans Gaguin, est ainsi conçue : « ... *et si beatum in ea fuisse superioribus annis non intellexisti, id disce pernoscere ; vale : hoc enim te scripto Deo commendamus qui suam tibi gratiam impartiat.* » Nouv. acq. lat. 711, fol. 66. Elle est modifiée de la façon suivante dans le texte d'A. de Cambray : « ... *et i... id disce pernoscere. Vale feliciter diucius atque beate* ». Lat. 5870, fol. 55.

3. Le vers est faux ; certainement par le fait du copiste. Il est corrigé dans le texte d'Ambroise de Cambray.

Italus ex gallo factus precurrit Alanus
In te qui nostri testis amoris eat.

1473, 12 die decembris.

(Bibl. Nat, *Nouv. acq. lat.* 711, fol. 66-67.)

Italus ex gallo factus precurrit Alanus
In te qui nostri testis amoris eat.

(Sans date ni indication d'année).

(Bibl. Nat. *Lat.* 5870, fol. 50.)

UNE LETTRE

RELATIVE AUX

COLLECTIONS DE LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE

La lettre que nous publions ici semble avoir échappé aux investigations des historiens de Christine ; elle se trouve, en effet, aux Archives des Affaires Étrangères, dans une série de documents où on ne songerait guère à chercher des pièces sur la Suède : dans la correspondance de Hollande. Il semble que Chanut, qui se trouvait alors à la Haye, comme ambassadeur extraordinaire de France, ait reçu confidentiellement[1] de Mazarin la mission de se tenir au courant des faits et gestes de Christine, dont les projets d'abdication commençaient à faire du bruit, et n'étaient guère, ainsi que le prouve cette lettre, du goût de Mazarin et de ses intimes. Nul homme ne pouvait mieux se charger de cette mission que Chanut qui, comme ancien ambassadeur français en Suède (1645-1649) connaissait Christine de longue date (cf. les articles de M. Weibull dans *Historisk Tidskrift*, années 1887-1888).

Bien que la lettre ait un certain intérêt pour l'histoire générale, elle ne nous semble pas déplacée dans cette Revue : c'est le bibliothécaire de Christine, Raphaël Trichet du Fresne, qui en est en quelque sorte le héros. Elle contient en outre des détails curieux sur l'embarquement clandestin des collections de Christine, dont Arckenholtz avait déjà parlé, mais avec moins de détails (*Mémoires concernant Christine*, Amsterdam, 1751, I, 271, 400).

---

1. Il n'est rien dit à ce sujet dans l'instruction officielle donnée à Chanut lors de son départ.

La lettre est donnée d'après l'original envoyé par Chanut à Mazarin. Il y a quelques passages en chiffre ; le déchiffrement a été, comme d'ordinaire dans les correspondances de cette époque, ajouté entre les lignes. Nous avons reproduit ces passages en italique.

Gédéon HUET.

Lettre de Chanut au cardinal Mazarin[1].

MONSEIGNEUR,

Le vaisseau que la Reine de Suède envoye en France ayant esté plusieurs jours travaillé de tourmentes entre Gottembourg et les costes de ces provinces, le Sr du Fresne, Bibliothécaire de Sa Majesté, à qui elle a confié toutes les choses qui y sont embarqués, rencontrant un navire pescheur vers l'embouchure de Vlie, s'est fait porter à terre, ne pouvant plus souffrir le travail de la mer. Il s'en va au Havre, en diligence, pour y faire descharger le navire qui y doit arriver, et me sachant icy, il y a passé, pour me dire plusieurs choses qu'il avoit ordre de me communiquer.

La Reine de Suède, jugeant qu'elle ne pouvoit *exécuter son projet sans* prendre confiance en luy pour *le transport des choses qu'elle vouloit tirer de Suède, luy a descouvert le dessein* dont elle a donné part à Vostre Éminence, dans lequel elle persiste avec une résolution tellement ferme que ce seroit en vain que l'on essayeroit désormais de l'en dissuader. Les raisons que je luy representay de la part de Vostre Eminence pour luy en faire apréhender *les périlleuses suites* n'ont servy qu'à luy faire conoistre l'afection de Vostre Eminence, et ne l'en ont pu démouvòir. Elle a *secrètement fait embarquer les plus belles tapisseries de sa maison, le meilleur de sa bibliothèque et le plus prétieux de son cabinet* dans ce navire, où sont aussy les manuscrits de la bibliothèque de Vostre Eminence, que ledit Sr du Fresne a commandement de lui présenter. Le tout peut valoir, à ce que m'a dit ledit Sr, *à la valeur de cinq cens mille livres.* La Reine de Suède vouloit faire mettre aussi dans ce vaisseau un Hercule de bronze dont elle

1. Archives des Affaires Étrangères. Correspondance de Hollande, vol. 52, fol. 60.

veut faire présent à Vostre Éminence, et les marbres qu'elle destinoit pour le Roy, *mais s'appercevant que l'on commençoit à murmurer de ce qu'elle faisoit transporter tant de choses en France*, elle a pensé qu'elle devoit différer et laisser partir ce navire, *sans exciter plus de bruit*. La statue qu'elle donne à Monsieur de Servient y estoit embarquée des premiers.

L'ordre [*qu'elle*] *veut tenir en l'exécution est de se descharger du gouvernement* aux prochains Estats, qu'elle fait convoquer cet hyver, *où elle se fera assigner un revenu certain sur* quelques provinces, dont elle *retiendra le gouvernement, et elle les prendra en situation commode pour estre libre de sortir* quand il luy plaira. *M. Pimentel*[1] *est participant de tout ce dessein*, et j'apprens que c'est le seul homme auprès d'elle qui soit capable de le conduire. Il luy promet *que le Roy d'Espagne luy donnera quelques seigneureries d'un revenu considérable dans le Royaume de Naples;* jusques icy c'est le plus solide *de sa subsistance au lieu où elle destine sa demeure*, car pour la vente des *vaisseaux*, que M. Bourdelot luy avoit mise dans l'esprit avec la prétention de cette debte imaginaire, elle n'y pense plus, à ce que m'a dit ledit Sr du Fresne. *De son revenu de Suède et de la reconnoissance de M. le Prince de Suède, son successeur*, elle n'en veut pas faire estat, et elle pense en effet qu'elle n'en aura aucun *secours*; *mais, sans le vouloir demander ny permettre qu'on le propose pour elle*, la générosité de la Reyne et de Vostre Éminence lui donne opinion qu'elle pourra *estre secouruë de quelque revenu considérable, en pensions sur des bénéfices*, croyant que, pour une occasion *si extraordinaire à l'honneur de la Religion*, il n'y aura point d'inconvénient *de l'assister de biens de l'Église*.

M. Pimentel est en Suède et a eu ordre du Roy d'Espagne d'y demeurer pour *servir à l'exécution de ce grand changement, d'un esclat extraordinaire*, d'où il prétend tirer un grand mérite *envers le Saint-Siège*. Mais aussy en portera-t-il toute l'envie à l'égard de la couronne de Suède, et comme l'on sçait publiquement que desjà une fois nous avons *destourné cette princesse du dessein de quitter l'administration de son Estat*, et que, si l'on trouve de mes lettres, il se verra que Vostre Éminence n'a jamais *approuvé le conseil d'abandonner le timon*, toute *la colère du*

---

1. Ambassadeur d'Espagne en Suède.

peuple se tournera contre l'Espagne, et M. Pimentel, qui est desjà extrêmement mal voulu, et qui n'a d'habitude avec aucun des ministres, *sera seul accusé*. Dèz maintenant il est fort en peine *du succèz de l'affaire*, ne trouvant pas que *la Reyne de Suède y apporte les précautions* qu'il désireroit. Tout cecy est du rapport du Sr du Fresne, et si conforme aux apparences et à ce que la Reine de Suède m'a fait l'honneur de m'escrire, que je le prens pour vérité, et en suis soulagé des craintes que me donnoit le séjour de M. Pimentel pour les intérests d'Espagne. Mais, à l'esgard de la Reine de Suède, je ne puis penser *sans deplaisir et sans frayeur aux terribles inconvéniens où sa sortie de Suède et sa subsistance ailleurs seront exposées*. Si le zèle et la bonté de la Reine la portent à vouloir *assister de quelque revenu cette princesse dans l'estat où elle se jette*, et mesme si Vostre Éminence y vouloit contribuer dans une occasion si spécieuse, il seroit sans doute plus honneste et sans doute plus obligeant de *luy promettre et luy faire sçavoir par avance* que d'attendre lorsque *la compassion l'extorquera*.

En cette conjecture M. d'Avaugour, aimé de M. le Prince de Suède et de tous les généraux sera très propre et très nécessaire. Ledit Sr du Fresne m'a dit que le Sr Bourdelot est maintenant en très grand inespris et aversion à la Reine de Suède. Il n'y aura pas de quoi s'estonner *si elle ne luy avoit pas confié son secret*. Je pense qu'il vaudroit mieux entretenir cet homme en l'opinion que sa maistresse faint de l'avoir oublié pour satisfaire le Comte Magnus, afin qu'il espère toujours et ne s'emporte point *jusques à descouvrir ce qu'il sçait*.

Je suis, Monseigneur, de Vostre Eminence, très humble et très obéissant et très fidelle serviteur,

CHANUT.

A la Haye, ce 11 décembre 1653.

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVIe SIÈCLE

(*Suite.*)

XXIX. — François de Vernassal.

Quatre poètes ont illustré le Quercy au xvie siècle : Clément Marot, Hugues Salel, Olivier de Magny et François de Vernassal. Ce dernier est le moins célèbre des quatre : il semble avoir disparu tout jeune avant d'avoir eu le temps de produire les chefs-d'œuvre que ses amis attendaient de lui.

La vie de Vernassal est inconnue; on peut conjecturer qu'il était né vers 1520 ou 1525; nous aurions dû, en conséquence, parler de lui précédemment. Où avait-il étudié? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est qu'initié de bonne heure à la connaissance de l'espagnol et de l'italien, avec la facilité propre aux méridionaux, il s'éprit d'un goût particulier pour les romans de Palmerin, qu'il voulut contribuer à faire connaître en France. En 1546, on trouve quelques vers signés de son nom, et accompagnés de la devise : *Avec le temps*, en tête de l'*Histoire de Palmerin d'Olive*, publiée par Jean Maugin. En 1547, il composa un dixain en faveur de David de Finare[1].

En 1530, il publia lui-même l'*Histoire de Primaleon de Grece*. Voici la description de ce volume qui donne à Vernassal le droit d'être classé parmi les Français italianisants :

---

1. *L'Epitome de David Finarensis, medecin, de la vraye astrologie et de la reprouvée*. Paris, Estienne Groulleau, 1547, in-8.

L'Histoire de // Primaleon de Grece conti || nuant celle de Palmerin d'Oliue // Empereur de Constantinople son pere, naguere tirée tant // de l'Italien comme de l'Espagnol, et mise en nostre // vulgaire par François de Vernassal Quercinois. // Auec le temps. // Auec priuilege du Roy. // *A Paris.* // *On les vend au Palais en la gallerie par où on va en la chancellerie, en la bou-//tique de Vincent Sertenas,* & *au mont Saint-Hilaire en l'hostel d'Albret.* // 1550. In-fol. de 10 ff. lim., 173 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Le titre porte la marque de *Vincent Sertenas.*

Au v° du titre est le texte d'un privilège accordé pour six ans à François de Vernassal, le 15 octobre 1549.

Les 9 autres ff. lim. contiennent : un sonnet *Au roy* (fol. *aij*); un huitain italien et un sixain espagnol de François de Vernassal (*ibid.*, v°); une épître « A treshaut, tresillustre et vertueux prince, messire François de Lorraine, duc de Guise, etc. » (fol. *aiij*); un sonnet intitulé : « A son seigneur et pere, monsieur de Vernassal, François, le plus humble de ses enfants », et un sonnet *Au lecteur* (fol. *av*); un sonnet de N. DE HERBERAY, SEIGNEUR DES ESSARTS, accompagné de la devise : *Acuerdo olvido* (*ibid.*, v°); un sonnet de R. R. [ROBERT RIVAUDEAU], SEIGNEUR DE LA GUILLOTIÈRE, du Bas Poitou, valet de chambre ordinaire du roi, accompagné de la devise Τῷ πόνῳ καὶ ἀγρυπνίᾳ, et un sonnet de JAN MAUGIN, dit l'Angevin, « fidele amy de Vernassal », au lecteur, accompagné de la devise : *Probe et tacite* (fol. *avj*); une ode de J. P. D. M. [JEAN-PIERRE DE MESMES], accompagnée de la devise : *Celum non solum*; la *Table* (fol. *bi-biiij*).

Au f. 173, on lit un avis de PASQUIER LE TELLIER, « imprimeur de ce livre, aux lecteurs ».

Biblioth. nat., Inv. Rés. Y² 141. — On lit sur la garde de cet exemplaire l'envoi suivant : « Au S^r des Essars et de Herberay, en don, par le Sr de Vernassal, traducteur. Du XXme may V^c cinquante ».

Les vers italiens et espagnols qui occupent le v° du 2e f. sont fort mauvais; ils méritent cependant d'être recueillis parce qu'ils nous montrent Vernassal cherchant à s'initier aux langues de l'Italie et de l'Espagne comme Nicolas de Herberay, comme Jean-Pierre de Mesmes, comme Jacques Gohory, comme Gabriel Chappuis et tant d'autres :

FRANÇOIS DE VERNASSAL aux lecteurs des nations dont il a tiré l'argument de ceste histoire.

Al Tuscano.

Qui non pensi legger l'hommo gentile
Primaleon tal ch'el Tuscan l'ha fatto,

Perchè, mancando un pò nel suo stile,
Comme esso el dava, io così l'ho aconciatto,
Che me par mò (nel paese fertile
De' bonni ingegni) dover' ser stampatto,
Per dimostrar quanto è leggiadro et bello
Nostro volgar, chi l'ha ben' in cervello.

Al Castillan.

Si quieres veer, o lector estimado,
Los hechos d'este Griego sennalado
Que hago hablar segun puedo frances,
Mira que su[1] author ha olvidado
Muchas razons que d'otros he sacado
Por le hazer agora mas cortes.

François de Vernassal n'avait traduit ou arrangé que le premier livre de *Primaleon*. Sa traduction fut réimprimée en 1557, 1580, 1600 et 1609. Le second livre du roman eut les honneurs de deux versions françaises publiées en 1577, l'une due à Guillaume Landré, d'Orléans, l'autre à Gabriel Chappuis, Tourangeau. Le troisième livre et le quatrième livre parurent anonymes en 1579 et 1583 ; on les attribue sans preuves à Gabriel Chappuis.

Quant à Vernassal, nous ne connaissons de lui aucun ouvrage postérieur au *Primaleon*. En 1553, Olivier de Magny le cite dans son *Hymne sur la naissance de Mme Marguerite* (fol. *Liiij v°*) et lui dédie même la dernière des pièces jointes à l'*Hymne*. Dans le même volume, Nicolas Denisot, autrement dit « le conte d'Alsinois », exalte les poètes quercinois et cite également Vernassal (fol. *ii v°*). En 1554, Magny adresse à son compatriote des vers insérés dans *Les Gayetez*[2], vers semblant montrer que notre poète avait quelque peine à gagner sa vie :

Mon Vernassal, puisses-tu vivre
Des soings entenaillez delivre !

1. *Impr.* tu.
2. Éd. Courbet, 1871, p. 83.

En 1557, Magny lui dédie encore un sonnet qui fait partie des *Soupirs* (le CXXXIV[e]); mais déjà peut-être notre poète avait cessé de vivre : nous ne savons rien de lui après cette date. Les pièces originales provenant de l'ancien Cabinet des titres mentionnent un Vernassal, capitaine du château de La Roque en 1570, et Maximilian de Vernassal, « lieutenant reformé, à la suitte du regiment de cavallerie du roy » en 1585[1]; mais elles sont muettes sur le traducteur de *Primaleon*.

XXX. — François de Belleforest.

François de Belleforest est l'un des plus féconds, mais aussi l'un des plus médiocres auteurs du xvi[e] siècle. Les traits principaux de sa vie sont connus, grâce à La Croix du Maine[2] et à Du Verdier[3], et nous nous bornerons à les résumer en quelques mots.

François naquit au mois de novembre 1530 près de Samatan, dans le comté de Comminge. Son père, qui avait passé sa vie à faire la guerre, mourut en 1537 ou 1538, ne lui laissant aucune fortune. Sa mère le fit étudier comme elle put dans sa petite ville, puis réussit à le faire admettre dans la maison de Marguerite d'Angoulême. Il ne demeura pas longtemps chez la reine de Navarre, mais continua ses études à Bordeaux, à Toulouse et à Paris. Nous ignorons s'il visita les pays étrangers ; il est probable qu'il ne put jamais voyager. Sa vie s'écoula presque tout entière à Paris, où il trouva dans sa plume les moyens de soutenir sa famille. Il obtint le titre d'historiographe de France ; mais la faiblesse de ses ouvrages historiques ne lui permit pas de le conserver. Il travailla sans relâche à des compilations ou à des traductions que lui commandaient les libraires. Il composa aussi des vers adressés, soit à de grands personnages, soit aux poètes du temps ; mais tous ces ouvrages, écrits à la hâte, sont le plus souvent très incorrects. Antoine Du Verdier, qu'une étroite amitié

1. Biblioth. nat., ms. fr. 29454, dossier 65968.
2. Édition Rigoley de Juvigny, I, pp. 204-208.
3. *Ibid.*, I, pp. 607-640. — Niceron, *Mémoires*, XIII, pp. 90-109 ; XX, p. 16 ; Goujet, *Bibliotheque françoise*, XIII, pp. 157-164.

unissait à Belleforest, nous a laissé de lui un éloge fort touchant, mais que tous les biographes modernes ont trouvé singulièrement exagéré. L'infatigable écrivain mourut à Paris, le 1er janvier 1583, et fut enterré en l'église des Cordeliers.

Belleforest, né sur la frontière de l'Espagne, avait dû apprendre l'espagnol dès son enfance ; aussi composait-il, à l'occasion, des vers dans cette langue. Voici un sonnet de lui qui se lit dans le *Tumbeau de treshaulte, trespuissante et trescatholique princesse, madame Elisabeth de France, reyne d'Espagne* (1569)[1], fol. *Ciij :*

Epitaphio por la muy alta y poderosa señora, madama Elysabeth, infante de[2] Francia y regina de las Españas, consorte de su Catholica Maestad.

En qual parte del cielo, en qual planeta,
Elysabeth, el tuo spirtu apartado
Mira el dolor del tuo rey y pesado,
Para enfluir en el' cosa perfecta ?

No es, regina, tu posada secretta,
Y poco mas, tu bien, tu luz, tu estado ;
El paraiso es tu sacro posado,
Pues qu'a la muerte eras mortal sujetta.

Porque llorando andais tan mansamente,
Hebro y Tago, uno si crudo accidente?
Pues que l'España y el su gran rey llora ?

Mais, rey y rios, dexais estos dolores,
Mirais qu'ell cielo tienne los loores
D'Isabella, que Francia España adora.

F. DE BELLEFOREST.
Comingeois[3].

1. Voy. Catal. Rothschild, I, nº 814.
2. *Impr.* dy.
3. Belleforest traduit lui-même ainsi le sonnet espagnol :

Version du precedent par le mesme.

En quelle part du ciel, ou sous quelle planette,
Ysabeau, ton esprit s'est ores retiré
Pour contempler ton roy dolent et martyré
Et influer en luy quelque chose parfaite ?

Ta demeure n'est point cachee ni secrette.
Moins ton bien, ta clarté, que tu as attiré
Au ciel en ton repos, au palais empiré,
Puisque mortelle estois, du corps à mort sujette.

Bien que l'espagnol fût plus familier à Belleforest que toute autre langue étrangère, il n'en a traduit que les *Comentarios* d'Alonso de Ulloa (1570), le *Libro llamado Monte Calvario* d'Antonio de Guevara (1575), le *Libro de la oracion y meditacion* de frère Luis de Granada (1576) et l'*Espejo de consolacion de tristes*, de frère Juan de Dueñas (1583), tandis qu'il a traduit de l'italien la plupart des *Novelle* de Matteo Bandello (1559-1583), les *Hore di recreatione* de Luigi Guicciardini (1571), le *Corbaccio* ou *Laberinto d'amore* de Gio. Boccaccio (1571), les *Giornate dell' agricoltura e de' piaceri della villa* d'Agostino Gallo (1571), les *Imprese, Stratagemi et Errori militari* de Bernardino Rocca (1571), les *Lettere di principi* de Girolamo Ruscelli (1572), la *Relatione di tutto il successo di Famagosta*, de Nestor Martinengo (1572), le *Trattato della santissima communione* de Bonsignor Cacciaguerra (1577), la *Civil Conversatione* de Stefano Guazzo, mise simultanément en français par Gabriel Chappuis (1579).[1]

Entre tous ces ouvrages, c'est surtout le recueil des *Histoires tragiques* qui a sauvé de l'oubli le nom de Belleforest, non pas à cause des mérites de la traduction, mais à cause de l'intérêt qu'offrent les nouvelles de Bandello. Les divers volumes qui composent la collection ont été réimprimés un certain nombre de fois et nous serions fort en peine pour en donner une description un peu complète. Le tome IV; publié en 1570, est dédié par Belleforest à Françoise de La Baume, dame de Carnavalet, comtesse de Montrevel. Outre une épître en prose française, le traducteur a

---

Mais pourquoy en plourant flotez si doucement,
Tage et Hebre, voyant si triste evenement,
Pour lequel et l'Espagne et son tresgrand roy plore ?
Mais, ô roy, fleuves grands, laissez-moy ces douleurs ;
Contemplez que le ciel chante et tient les honneurs
D'Isabelle, que France et que l'Espaigne honore.

1. D'après La Croix du Maine (I, p. 208), Belleforest serait le véritable auteur de la traduction du *Galateo* de Giovanni Della Casa publiée à Paris, en 1562, par Jacques Kerver, sous le nom de Jean Du Peyrat. Il aurait aussi traduit la *Descrittione de Paesi Bassi* de Luigi Guicciardini pour Christophe Plantin (Anvers, 1582, in-fol.) ; mais l'exactitude de ce dernier renseignement nous paraît fort douteuse. L'ouvrage de Guicciardini avait été mis en français par François Flory, de Lille, dès l'année 1567 (voy. *Revue des Bibliothèques*, 1900, p. 224). L'éditeur français de 1582, sans doute quelque Anversois, a dû se borner à une simple révision.

placé en tête des nouvelles un sonnet espagnol, qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt :

A la misma segnora.

Ny tu, vida mortal, ny tu muerte sin vida,
Pues que una gran beltad a el suo cierto lugar
Al cuerpo y al spiritu, y dios quiere dotar
Los dos d'una alma santa a los dos offrecida.

Viva esta la viciez con quien l'etad perdida
Rinvene con el tiempo el justo dessear,
Porque non puede mas la muerte assi matar
D'estos dos la beltad en gloria enbravescida.

Segnora, dos beltadz, dos vidas os crean
Al vivir y pensar, y dos[1] glorias os dan
Las dos passadas son para[2] l'eternidad.

Assi el cuerpo hermoso gose su hermosura
L'alma de su virtud los dos de su cordura
Para se consacrar a l'immortalidad.

Honrra mi gozo.

Le tome V de la même collection, qui vit le jour à Paris chez Jean Hulpeau, dans le courant de la même année, est précédé de deux pièces italiennes, qui ne peuvent être attribuées qu'à Belleforest. La première de ces pièces est un sonnet :

De gli spiriti francesi a la Francia.

Se rivolgendo anchor l'antice historie
Ti specchi in quelle excelse e felici alme,
Francia, ch'in te tante honorate palme,
Tanti trophei portaron tante vittorie,

Questa, fra l'altre tue rare memorie,
Fra l'altre lodi più leggiadre et alme,
Fra le più pretiose et ricche salme,
Per colme escriver può de le tue glorie,

---

1. *Impr.* (édition de 1616) des.
2. *Impr.* psara.

Che con gagliardi cuori et triomphali
Vedrai gli tuoi hoggi, al creder mio,
Farti col lor splendor maravigliarte.

Che dirai se questi son huom' mortali?
Son gli Scipioni, ov' s'egli son Dio,
Chi sa hor se son o Appollin o Marte.

La seconde pièce est un simple neuvain; nous le transcrirons également :

Il Libro de se stesso.

Benchè, per fortuna, in un momento
Oppresso qui è, qui assaltato geme
Il spirto mio, ancor il mal non preme
Tanto il cuor mio, ni tanto il danno sento,
Che senza speme io piango il mio tormento,
Perchè sperar io penso cotal gloria
Che nè di notte o tempo temo assalto,
Anzi, condotto al ciel di salto in salto,
Al mundo sarai nato in clara historia.

Peut-être Belleforest a-t-il composé d'autres vers italiens; mais ceux-ci sont les seuls que nous ayons rencontrés.

XXXI. — Jean de Boyssières.

Jean de Boyssières, originaire de Montferrand en Auvergne, nous apprend lui-même qu'il était né au mois de février 1555. Il est probable qu'il termina ses études en Italie ; cependant nous ne savons rien de précis sur ce point. Au sortir de l'école, il abandonna la jurisprudence, renonça aux fonctions publiques qu'il avait ambitionnées et se consacra tout entier à la poésie. Il n'écrivit que des vers, le plus souvent fort médiocres. Les ouvrages de lui qui nous sont connus sont les suivants :

1. Les premieres Œuvres amoureuses de Jean de Boyssieres, Montferrandin. A Monsieur, duc d'Anjou, fils de France et frere unique de roy. *A Paris, Pour Claude de Montreuil...*, 1578. In-12

de 150 ff. chiffr., 5 ff. de table et 1 f. blanc. (Biblioth. nat., Inv. Ye. 3618; — Biblioth. munic. de Versailles, E. 485 c. — Cf. *Bull. de la librairie Morgand*, 1880, nº 6490.)

2. Le Discours d'un cas effroyable et adventure estrange advenue à un laquais du Louvre le XIX. jour de mars 1578... A monsieur Leluau, Auvergnat. *A Paris, Par Nicolas Poncelet*..., 1578. In-8 de 8 ff. (*Bull. de la librairie Morgand*, 1880, nº 6491.)

3. Les Regrets et Lamentations de tres-haute princesse Ysabel d'Austriche sur le trespas de madame Marie, fille de France. Par J. de Boyssieres, de Mont-Ferrand en Auvergne. *A Paris, Pour Claude de Montrueil*... [1578]. In-8 de 15 ff. non chiffr. et 1 f. blanc. (Biblioth. nat., Inv. Ye. 3619; — Musée Condé à Chantilly.)

4. Les secondes Œuvres poetiques de J. de Boyssieres, de Mont-Ferrand en Auvergne, dediées aux princes de l'illustre sang de France. Meslanges. *A Paris, Pour Jean Poupy*..., 1578. In-4 de 4 ff. lim. et 76 ff. chiffr. (Biblioth. nat., Inv. Ye. 512 et Ye. 935 Rés.)

5. Sonnet en tête des *Œuvres* de Clovis Hesteau, sieur de Nuisement (1578).

6. Quatrain en tête du *Premier Livre des poëmes* de Guillaume Belliard (1578).

7. Les troisiesmes Œuvres de Jean de Boyssieres, de la ville de Montferrand en Auvergne. A Monsieur le duc de Mercœur, son Mecœne. *A Lyon, Pour Loys Cloquemin*, 1579. In-4 de 8 ff. lim., 80 pp., 51 pp., 56 pp., 32 pp. et 6 ff. de table.

Ce recueil contient une *Continuation des premieres œuvres*, des *Prieres spirituelles*, etc. (80 pp.), une *Continuation des secondes œuvres* (51 pp.), *La Boyssiere* (24 pp.), *L'Estrille et Drogue au quereleux pedant ou regent du collége de Clermont en Auvergne, jadis farceur de Reims en Champaigne* (32 pp.), *Le second Chant des Chants de Loys Arioste, à monsieur Pigeon* (32 pp. cotées 25-56). (Biblioth. nat., Inv. Ye. 513; — Biblioth. de la ville de Lyon, 317422. — Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, p. 54.)

8. Vers en tête des *Œuvres et Meslanges poetiques* de Pierre Le Loyer (1579).

9. Vers à Gabriel Chappuis en tête du *Parfait Courtisan*, traduit de Baldassar Castiglione (1579).

10. L'Arioste françoes de Jean de Boessieres, de Montferrand en Auvernie... Premier volume. *A Lyon*, *De l'imprimerie de Thibaud Ancelin*, 1580. In-8 de 8 ff. lim., 327 pp., 3 ff. non chiffr. et 1 f. blanc. (Biblioth. nat., Inv. Yd. 2295 et Ye. 1851 Rés. — Cf. Baudrier, *Bibliogr. lyonnaise*, III, p. 149.)

11. Sonnet en tête de l'*Anacrise*, *ou parfait Jugement des esprits*, traduit de Juan Huarte par Gabriel Chappuis (1588).

12. Les Œuvres spirituelles de Jean de Boyssieres, escuyer. *A Lyon*, *De l'imprimerie de Thibaud Ancelin*, 1584. In-8. (Suppl. au *Manuel du Libraire*, I, 167.)

13. Croisade de J. de Boissieres, escuyer, sieur de La Boissiere. A Monsieur de Roissi, conseiller du roy. *A Paris*, *Chez Robert Le Fizelier* (ou *Pierre Sevestre*), 1584. In-12. (Biblioth. de Versailles, I, 486, c ; — Biblioth. de l'Arsenal : Cat. La Vallière, IV, n° 15718.)

14. Sonnets sur les nom et passion de Jesus-Christ. Par Jean de Boyssieres, escuyer. *A Paris*, *Chez Laurent Du Coudret*, 1585. In-8. (Suppl. au *Manuel du Libraire*, I, 166.)

15. L'Arioste françois, par J. D. B... *A Lyon*, *Par Thibaud Ancelin*, 1608. In-8.

Édition de 1580, dont le titre seul a été changé. (Biblioth. nat., Inv. Yd. 2296.)

Nous ne savons rien de Jean de Boyssières après 1585, et nous sommes porté à croire qu'il ne survécut pas longtemps à la publication des *Sonnets*. Tous ses ouvrages nous montrent un auteur doué d'une grande facilité, mais ne s'élevant pas au-dessus du médiocre. Le principal intérêt des recueils de 1578 et 1579 vient du grand nombre de noms qui y sont cités. Boyssières avait en effet beaucoup d'amis avec lesquels il échangeait des vers, et qui tous lui témoignaient une haute estime.

Le poète auvergnat avait voulu traduire en vers tout le *Furioso*. Il fit imprimer lui-même en 1579 le second chant. Pendant un voyage qu'il fit en Piémont au cours de l'année 1580, il confia ses manuscrits à un ami, M. Pigeon, qui y trouva trente-six chants déjà mis au net, et fit imprimer les douze premiers, sans y rien changer, respectant même l'orthographe singulière de l'auteur. Ce M. Pigeon, à qui est déjà dédié, en 1579, *Le second Chant*, pourrait bien être un fils d'Emmanuel-Philibert Pingon, conseiller d'État

et référendaire du duc de Savoie, né en 1525, mort en 1582, et dont nous possédons divers ouvrages [1].

Parmi les pièces placées en tête de l'*Arioste françois*, on remarque un quatrain adressé par Jean de Boyssières à son amie Silvia, la belle qu'il avait chantée dans ses *Premieres Œuvres*. Bien que ce quatrain soit détestable, il donne au poète le droit de figurer dans notre galerie des Français italianisants. En voici la reproduction :

A Silvia, diva sua.

Silvia, il foco my brugiò tànto il cuore
Chè più non posso far' schermo all'amore,
E sono dentro tanto et tanto inflamato,
Che come Orlando venerò forcenato.

GIOVANNE DE BOESSIERO [2].

Nous dirons, à la décharge de Boissières, que ses vers français ne valent guère mieux.

XXXII. — CLAUDE DU VERDIER.

Nous venons de parler de l'*Arioste françoes* de Jean de Boyssières, publié en 1580; en tête de ce volume on lit le sonnet suivant :

Sonetto in laude di Boesserio, composto per CLAUDIO DEL VERDIER *Foresiano.*

Lo spirto ch'il divin Tosco Ariosto
Rapì si alto, acciò l'un l'altro emisfero
Di Palladin di Francia il nome altero
In Toscana favella udisse esposto,

L'istesso spirto inalza hor di nascosto
Con le ali in æria l'unico Boesserio,
Acciò di essi in parlar non più straniero
Canti, in mezzo del ciel et terra posto.

---

1. Au v° du titre du *Second Chant* le nom est écrit Pinghon et non Pigeon. — Louis Pingon, fils de Philibert, se piquait de faire des vers. On trouve une épigramme latine signée de lui en tête de l'*Augusta Taurinorum* de son père (1577).

2. *Arioste françoes*, 1580, fol. 5.

Hor donne, cavalieri, arme et amori,
Da un sí lungo essilio ritornati,
Renderen gratie al vostro chiar poeta.

Voi, Muse, ornate delli verdi allori,
D'hedere fresche et di mirti odorati
Le sacre tempie del vostro profeta[1].

Claude était le fils du bibliographe Antoine Du Verdier[2]. Il était né en 1563. On voit que tout jeune il avait appris l'italien; tout jeune aussi, il publia divers ouvrages qui montraient plus de prétentions que de science. En 1584, au moment où son père fit paraître la *Bibliothèque*, il était à Bologne pour y achever ses études[3]. De retour à Lyon, il y exerça la profession d'avocat[4]; mais il paraît avoir très mal géré ses propres affaires, et avoir dilapidé la fortune paternelle. Il mourut en 1649.

Les ouvrages de Claude Du Verdier que nous connaissons sont :

1. Le sonnet italien reproduit ci-dessus.

2. Cl. Verderii Peripetasis epigrammatum variorum latius oratione soluta expressorum. Accedunt ejusdem bombycum Metamorphosis, Ecloga cui titulus Aphtarques... *Parisiis, Apud Math. Prevost*, 1581. In-8.

Biblioth. nat., Inv. Yc. 8748; — British Museum, 1213 f. 3 (2).

3. Pièce latine en vers hendécasyllabiques imprimée en tête des *Images des dieux*, traduites de Vincenzo Cartari, par Antoine Du Verdier (A Lyon, par Barthelemy Honorat, 1581, in-4).

Voy. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, p. 141.

1. *L'Arioste françoes de Jean de Boessieres de Monferrand en Auvernie, avec les argumans et allegories sur châcun chant. Premier volume.* (A Lyon, De l'imprimerie de Thibaud Ancelin, 1580, in-8), 2[e] f. lim.

2. Voy. Le bibliographe Antoine Du Verdier (1544-1600), par l'abbé Reure, docteur ès lettres. *Paris, Alphonse Picard et fils*, 1897. In-8 de 68 pp. (Extr. de la *Revue du Lyonnais*, juillet 1897.)

3. Ant. Du Verdier, *Bibliothèque*, éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 380. — Ce fut à Bologne que Claude composa une épigramme sur la mort du comte Giovanni Pepoli (*Phaselus Catulli*, etc., Lugduni, 1593, in-12, p. 134).

4. MM. Baudrier (*Bibliogr. lyonnaise*, II, p. 213) mentionnent un acte du mois de juin 1591, dans lequel Claude figure comme avocat.

4. Discours contre ceux qui par les grandes conjonctions des planettes qui se doivent faire ont voulu predire la fin du monde devoir leur advenir, servant d'introduction au premier des Mondes de Doni.

Discours en vers qui est imprimé en tête des *Mondes celestes, terrestres, et infernaux... tirez des œuvres de Doni, Florentin, par Gabriel Chappuis, Tourangeau* (A Lyon, Pour Barthelemy Honorat, 1583, in-8). Voy. Baudrier, IV, p. 145.

5. Huit poèmes français intitulés : *Le Luth, Rien, La Blanque, La Beauté, L'honneur, Le Lien, Le Centre, Le Point.*

Claude avait composé ces pièces avant 1584. Son père a inséré les deux premières dans la *Bibliothèque* (I, pp. 381-392).

6. In auctores pene omnes, antiquos potissimum, Censio, qua receptissimorum quorumque grammaticorum, poëtarum, historicorum, dialecticorum, rhetorum, oratorum, jurisconsultorum, veterum et recentium, philosophorum, mathematicorum, medicorum et theologorum errata quaedam deprehenduntur. Claud. Verderio, Ant. fil., auctore. *Lugduni, Apud Bartholomaeum Honoratum*, 1586. In-4.

Ce recueil est dédié au premier président du parlement de Paris, Achille de Harlay. Voy. Baudrier, *Bibliogr. lyonn.*, IV, p. 154. Il en existe une seconde édition : *Parisiis, Apud Barth. Macaeum*, 1609, in-4.

Les notes de Claude Du Verdier ont été très sévèrement appréciées par Kaspar Schopp ou Scioppius, dont les observations sont imprimées avec les *Casta Carmina* de Catulle, recueillis par Raph. Eglin (Francofurti, 1606, in-12) et se retrouvent dans la *Nova librorum rariorum Conlectio* de Groscupfius, I (1709, in-8). Schopp appelle Du Verdier « omnium bipedum ineptissimus ».

7. Lusus, De artificio epigrammatis Disquisitio, Epigrammata quaedam, partim ex graecco translata.

Ces pièces sont imprimées à la fin du volume suivant : *Phaselus Catulli et ad eam quotquot extant parodiae* (Lugduni, Apud Thom. Soubron; excudebat Steph. Servain, 1593, in-12). Les épigrammes de Du Verdier commencent à la p. 115. La *Disquisitio* occupe les pp. 152-168.

Biblioth. nat., Yc. 13264. — Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, p. 356.

8. Pièce latine en tête du *Discours de la verité des causes et effets des decadences*, etc., de Claude Duret, 1594.

Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, III, p. 432.

XXXIII. — Odet de La Noue.

Odet de La Noue était le fils aîné du célèbre François de La Noue, dit Bras-de-Fer, et de Marguerite de Téligny[1]. On ignore la date précise de sa naissance, que l'on peut placer approximativement entre 1558 et 1560. François ayant été appelé dans les Pays-Bas, par le prince d'Orange, en 1578, le sieur de Téligny (c'est le nom qu'Odet porta d'ordinaire du vivant de son père) l'y accompagna et prit une part active à la lutte contre les Espagnols.

Le 10 mai 1580, François de La Noue fut fait prisonnier à Ingelmunster; il fut retenu dans une étroite captivité. Odet continua la guerre pendant plus de quatre ans; mais, au mois de novembre 1584, il fut victime d'une imprudence et tomba lui aussi au pouvoir des Espagnols. Bien qu'il eût les clavicules fracassées, il fut conduit à Gand, puis il eut pour prison le château de Tournai. Dans ce château, le jeune capitaine ne fut pas aussi étroitement muré que l'était son père à Limbourg. Le gouverneur, un Italien nommé Matteo Corvini, eut pour lui de grands égards, et consentit même à lui prêter de l'argent. Corvini avait un parent (un frère sans doute), qui cultivait la poésie. Peut-être se piquait-il lui-même de faire des vers, et donna-t-il des leçons d'italien à son prisonnier. Une lettre écrite par Odet à sa mère à la date du 17 juin 1586, après qu'il avait eu la joie de recevoir la visite de son père, rendu à la liberté le 28 juin 1585, nous donne de curieux détails sur les occupations auxquelles il se livrait.

Après avoir énuméré les dettes qu'il a dû contracter et sollicité quelques secours d'argent, le sieur de Téligny parle de son luth et de son épinette, puis il ajoute : « J'ay une autre debte qui est tout mon extraordinaire, asçavoir trente escus à un libraire qui m'a

1. Voy. Haag, *France protestante*, IV, pp. 296-304.

jusques icy tousjours fourni à credit; mais à cette heure il me solicite fort de le payer, ce que j'espere faire si vous me mandés de quoy, dont je vous supplie. Quant au reste, je me porte fort bien, graces à Dieu, et continue tousjours de recevoir le bon traitement que je vous ay tousjours mandé avoir du seigneur castellan Mattio Corvini[1] et du seigneur Lorenzo Grotty[2], son alfier, ausquels j'ai beaucoup d'obligation pour les courtoisies que j'en ay receues. Je passe le temps, ou plutost le temps me passe, en estudiant, qui est mon seul, mais suffisant plaisir. Mon pere me mande que j'aprenne la langue italienne; c'est pourquoy, pour luy faire paroistre ce que j'en sçay, je lui escris en ce langage, m'asseurant que je seray plustot excusé, au presumant de le devoir estre si je l'escris mal, pour avoir esté en si mal plaisante escole qu'une prison, que si j'avois esté au pays d'où il vient. C'est pourquoy je n'ay pas fait doubte de l'exposer au jour pour estre censuré. J'auray peut-estre encore assez, voire trop, de temps de l'apprendre icy plus parfaitement...[3]. »

L'étude de la langue italienne, que François de La Noue recommandait à son fils ne pouvait que lui être fort utile, surtout dans cette guerre des Pays-Bas, où don Juan d'Autriche et le duc de Parme étaient entourés de gentilshommes et de soldats venus d'au-delà des monts. Les Français s'amusaient même parfois à parodier le jargon moitié italien, moitié espagnol de leurs adversaires, comme le fait l'auteur inconnu d'un *Pasquino* macaronique composé en 1578, et dont nous donnerons ici les premières strophes :

Pietà, pietà, ch'ogni speranza è persa!
Porgi socorsi a' miseri Fiamenghi
E fa ch'alli Spagnoli il mal an venghi,
Pater noster!

Questi son quelli che sopra la croce
Sempre ti fecero et ti fan la guerra,
E peggio ti farian se[4] fosti in terra,
Qui es in coelis.

---

1. Le texte imprimé porte Coriuni.

2. Le texte imprimé porte Gnotty.

3. *La Vie de François, seigneur de La Noue, dit Bras-de-Fer..., par M. Moyse Amirault* (Leide, Jean Elsevier, 1661, in-4), pp. 301-303. — Dans les interlignes Odet avait écrit en encre invisible une seconde lettre adressée à son père. Amirault l'a également reproduite d'après l'original, pp. 304-307.

4. *Ms.* si.

La prima sera che alle case arrivano,
Con le lor parollete humanamente
Ogniun direbbe certissimamente :
Sanctificetur !

Et si dimonstran a l'intrar dolcemente,
Basciandoli la mano a torno a torno;
Da poi rinegan mille volte il giorno
Nomen tuum.

Et quando son nella casa allogiati,
Al primo tratto per tutto riguardan
Y miran ogniun bien, e, se nulla gli agrada,
Adveniat !

Et in loco di *santos ravanillos*
Cridan : « Caponi e pollastri fa mestiero ! »
E non le basterian un jorno entiero
Regnum tuum.

Dicendo : « Hola ! porta quella robba,
Seno *chieres morir, poercho villano !* »
A tal che si convienne dir pian piano :
« *Fiat voluntas tua !* »

Discacia fuor di Fiandria tal' marani
Poichè ti fanno sempre e a noi la guerra;
Fa che di loro non sia memoria in terra
Sicut in coelo !

Et poichè sono estimati infideli
Contra la fede di santo Evangelio,
Fa che sian maledetti lasù in cielo
Et in terra... [1]

Odet de La Noue rima donc en italien ; mais il n'aborda que la poésie amoureuse. Pétrarque fut son modèle, comme il fut le modèle de tous les étrangers qui au XVIe siècle cultivèrent les muses italiennes. Le prisonnier échangeait les sonnets et les madrigaux avec Antonio Corvini. De ce commerce littéraire est sorti un assez curieux recueil qui ne paraît pas avoir jamais été destiné à l'impression. En voici la description :

---

1. Biblioth. nat., ms. fr. 22 563, I, fol. 16.

Le prime Rime di Odetto Della Nua, essendo prigione nel castello di Tornai, tutte scritte al signor Antonio Corvini o in risposta delle sue.

Le volume, écrit d'une bonne main italienne, se compose de 67 ff. paginés de [1] à 133, de 3 ff. blancs et de 2 ff. de table. Il se divise en deux parties : la 1re (pp. 1-56) contient les œuvres d'Odet de La Noue. Les pp. 57-60 destinées à recevoir des additions, sont restées blanches. Les pp. 61-62 contiennent la table des pièces contenues dans cette première partie. Les pp. 63-64 sont blanches. Le reste du volume est occupé par les poésies d'Antonio Corvini.

Biblioth. nat, ms. it. 1640.

Voici le détail des œuvres de La Noue, avec l'indication de quelques pièces que M. Flamini a reproduites en tout ou en partie dans ses *Studi di storia letteraria*, 1895, pp. 370-381 :

P. 1. *Stanza.*
Se il nostro fuoco hoggi ha tanta possanza (8 vers). — Flamini, p. 377.

P. 2. *Stanze.*
Signor mio caro, non pigliate a sdegno... (5 octaves).

P. 3. *Tre Sonetti.*
D'Achille non sarià stato il valore...
L'Amor, come è dipinto, havea coperto...
S'in mezzo della pena e del tormento...

P. 5. *Capitolo in risposta di quello che comincia :* Io so che havete inteso..., a carta 124.
Se, per dolersi de l'altrui tormento... (15 tercets).

P. 7. *Sonetto in risposta d'una stanza che comincia* : Se nave che [nel mar]..., a carta 125.
Di rallegrarsi e lieto havere il cuore...

P. 8. *Capitolo.*
Non voglio mai raggionar che d'Amore... (17 octaves). — Flamini, p. 373, reproduit la première octave.

P. 13. *Sonetto.*
La neve si vedeva in ogni luoco...

— *Sonetto.*
Benchè qualch' un con raggione m'accusa... — Flamini, p. 375.

P. 14. *Sonetto nella persona d'un altro.*
Misero è ben che seguita l'Amore...

P. 15. *Sonetto per risposta di qualcheduni, l'ultimo delli quali era quello che si comincia* : Non punse, arse o legò..., a carta 66.
Benchè nei versi vostri pe'l passato...

P. 15. *Risposta al sonetto che comincia* : Tu che nei studi..., a carta 126.
Nelle cose d'Amor ben puoco esperto...
P. 16. *Sonetto.*
Per forza, per inganno, in guerra, in pace...
P. 17. *Vilanella.*
Se con raggion dicano mal d'Amore... — Flamini, p. 374.
— *Sonetto.*
Mentre ch'ogn'un da sí bel tempo spinto...
P. 18. *Canzone.*
Hor che del freddo inverno i veggo il gielo...
P. 22. *Sonetto sopra l'anagramma d'Antonio Corvini :* Io vinca intorno.
L'altra mattina, all'hora che più vero...
— *Dello anagramma di Odet de La Noue* : Devot' a le done. *Sonetto.*
Se in cambio della doglia e del lamento... — Flamini, p. 373.
P. 23. *Canzone sestina.*
Passato havevo già sei anni in guerra...
P. 25. *Sonetto.*
Passi chi vuole in festa, in ballo e in giuoco...
— *Sonetto.*
Quel chi una volta si ritruova involto...
P. 26. *Capitolo.*
Quando a considerar vengo, lo stato... (22 tercets).
P. 29. *Capitolo.*
Quindici volte s'è vista la luna... » (49 tercets). — Flamini, p. 372, reproduit trois tercets.)
P. 34. *Sonetti.*
Il carnovallo in fine è andato fuore...
Nel tempo della dolce primavera...
In risposta di quello che comincia : Più duro lasso et infelice..., carta 84.
Più preme il mal, più, per haverne pace...
P. 36. *Li seguenti furonli scritti e mandati a Brussella.* Sonetti.
Se quel che fece le Tebane mura...
Ardor non è che non raffreddi il ghiaccio...
Se quanto il vostro stile ha di dolcezza...
Non temete di Marte la percossa...
Chi non ha voglia d'andare alla guerra...
P. 39. *Capitolo.*
Io so che anch'io ho fatto un tempo pruova... (35 tercets.)
P. 43. *Sonetto per risposta di quello che comincia :* Ditemi un puoco, a carta 127.
Dorme la Musa, oimè, dorme l'ingegno...
— *Due Sonetti per risposta delli duoi che cominciano :* O illustre Odetto... e Se tardo a dir di voi..., carta 127 e 128.

Non, non l'ingegno mio già non affetta...
Se tu truovi hor nella mia bassa rima...

P. 45. *Capitolo per risposta a quello che comincia :* Di te, fortuna. ., a carta 129.
Quanto m'incresca del tormento vostro... (53 tercets.)

P. 51. *Sonetto.*
Una medesma sorte nello amore.
— *A Febo, pel signor Antonio Corvini.* [*Sonetti.*]
Se medico tu sei, patron di Delo...
Io dirò che da niente non sei buono...

P. 53. *Madrigale.*
Veddi la carta ove i tuoi bei concetti...

P. 54. *Madrigale.*
Tutto in un tempo, e Marte, e Morte et Amore...

P. 55. *Sonetto.*
Già fù una lancia alla punta incartata...

P. 56. [*Sonetti.*]
Credime, Ciartier mio, che senza pena...
Se succedendo al buono, al tempo rio...

Les trois derniers sonnets sont des additions postérieures. Le premier des trois a pu être ajouté à la table ; les deux autres n'y figurent pas.

Les poésies de Corvini qui forment la seconde partie se composent de 75 sonnets, 6 capitoli, 6 canzoni, 2 stanze et un madrigal. Elles sont intitulées : *Le Rime del signore Antonio Corvini, composte in favore d'una bellissima gentildonna vallona,* 1586.

Le début de la *Canzone sestina* (p. 23), qui contient un renseignement biographique intéressant, permettra de juger des vers de La Noue :

Passato havevo già sei anni in guerra
Felice assai, quando mia dura sorte,
Per pagarmi della offerta pena,
Mi cacciò drento una stretta pregione
Ove ho provato assai vio tormento,
Fin chè soccorso m'habbia dato Amore.

Io non sapeo che cosa fosse Amore,
Che seguitato haveo sempre la guerra ;
Ma, per pietade del duro tormento
Che mi premea, mi diede la mia sorte
In apparenza ancora una pregione,
Ma per effetto mi tolse di pena.

Stimavo inanzi esser estrema pena
Vedersi involto nel laccio d'Amore,
Che ogn'un vedeo fuggirne la pregione
Più mille volte che quella di guerra;
Ma, pel favor d'una benigna sorte,
Di tutte due so hor il bene e il tormento....

Antonio Corvini n'était pas le seul à échanger des vers avec le prisonnier. Celui-ci avait à Tournai d'autres émules en poésie. Il en nomme lui-même trois (p. 43) :

Ciartier s'allegra in amorosa spene,
Curtembu sempre mai vive felice,
Gode l'Alfier mio disiato bene.

Nous savons déjà que l'*alfiero,* c'est à-dire l'enseigne ou l'aide-de camp du gouverneur, s'appelait Lorenzo Grotti. Quant aux deux autres personnages, ils nous sont inconnus. Chartier, ou Charretier, dont le nom figure en tête du dernier sonnet du recueil, était enfermé comme Odet, dans le château de Tournai; mais notre auteur, qui lui dédie plusieurs des odes imprimées, en 1594, dans les *Poësies chrestiennes* (p. 183, 186, 193, 220, 223), nous apprend lui-même (p. 220) que son ami fut mis en liberté avant lui. Quant à Curtembù, il appartenait probablement à une famille gantoise, et son véritable nom devait être Curtenbosch [1].

Le sévère François de La Noue ne goûta probablement pas les compositions amoureuses de son fils; aussi celui-ci renonça-t-il bientôt à pétrarquiser. Il revint au français et rima des *Paradoxes* sur les adversités. Odet ne recouvra la liberté qu'en 1591, quelques jours avant la mort de son père, dont il ne put même recevoir le dernier soupir. Il servit alors Henri IV, et resta fidèle à la cause des protestants. Les frères Haag ont résumé les événements de sa vie. Disons seulement qu'il mourut à Paris au mois d'août 1617.

Voici une liste sommaire des ouvrages d'Odet de La Noue qui nous sont connus :

---

1. Sur Jean de Curtenbosch, qui, vers la fin de 1545, se rendit au concile de Trente, voy. Paquot, *Mémoires*, 1758, in-fol., II, p. 198.

1. On trouve au v° du titre de la *Resolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inferieurs* (A Basle, par les heritiers de J. Oporin, 1575, in-16) un sonnet intitulé : *Parænetique à la noblesse et à tous autres François de bon cœur armés pour resister à la tyrannie.* Ces vers sont signés O. D. L. N., et l'on peut avec quelque vraisemblance les attribuer à Odet de La Noue. Plusieurs bibliographes ont eu tort d'en conclure que la *Resolution* devait être son œuvre ; un tel discours ne peut avoir été composé par un jeune homme qui n'avait peut-être pas dix-huit ans. Du reste, les vers ont disparu de la réimpression donnée sous la rubrique de Reims, par Jean Mouchar, 1577.

2. *Prime Rime.* Voy. ci-dessus, p. 40.

3. Paradoxe que les adversitez sont plus necessaires que les prosperitez et qu'entre toutes l'estat d'une estroitte prison est le plus doux et le plus profitable. Par le seigneur de Teligny. *A La Rochelle, Par Hierosme Haultin,* 1588. In-8.

Ce recueil est dédié à François de La Noue par une épître datée du château de Tournai, le 23 novembre 1587. On trouve en tête : trois distiques latins signés A. D. A la fin, on lit un sonnet de P. C. D. F. [PHILIPPE CANAYE DE FRESNE], un sonnet de JOSEPH DU CHESNE et deux sonnets de J. DE CHAN...

Biblioth. de Versailles, E. 464 c.

Une autre édition parut en la même année 1588 : *Par Jean de Tournes, impr. du roy, à Lyon,* in-8. Voy. Cat. Lignerolles, 1894, II, n° 996.

Le poème fut traduit en anglais au commencement du XVIIe siècle : *The Profit of Imprisonment, a Parodox, Written in French by Odet de La Noue, Lord of Teligny, being Prisoner in the Castle of Tournay, translated by Josuah Sylvester.* La version anglaise se trouve à la suite des œuvres de Du Bartas traduites par Josuah Sylvester, 1611, in-4, pp. [777]-814.

4. Poësies chrestiennes d'Odet de La Noue. *Pour les heritiers d'Eustache Vignon.* 1594. *S. l.* [*Genève*], in-8.

Recueil publié par Joseph Du Chesne, sieur de La Violette. — Biblioth. nat. Ye. 7461 et Rés. Ye. 2002. — Biblioth. de Mme Alfred André.

Le *Paradoxe* est réimprimé dans les *Poësies chrestiennes,* pp. 273-311.

5. *Avis de M. de La Noue sur la fortification de la ville* [*de Genève*] *en la visite qui fut faite le lundi 27. aoust 1610.*

Archives de Genève, ms. 2374.

Quant au *Dictionnaire des rimes*, que les frères Haag attribuent à Odet de La Noue d'après les auteurs de la Méthode latine de Port-Royal, il paraît être l'œuvre de Pierre de La Noue, le traducteur des traités de Guido Panciroli (1617).

Une importante lettre d'Odet, datée de Middelbourg, le 12 septembre 1583, a été publiée par M. Kervyn de Volkaersbeke dans la *Correspondance de François de La Noue*, 1854, p. 227. Nous avons cité déjà la lettre du 17 juin 1586 imprimée par Moïse Amirault.

XXXIV. — Michel de Montaigne.

L'auteur des *Essais* est le plus illustre de ces Français italianisants que nous avons entrepris de faire connaître. Il ne saurait entrer dans notre plan d'écrire sa vie ; nous dirons seulement quelques mots de son voyage en Italie.

Né le 28 février 1533, Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, avait quarante-sept ans, il venait de publier la première édition de sa grande œuvre quand, pour se délasser, il voulut visiter les pays étrangers. Il partit de Montaigne le 22 juin 1580 et se rendit à La Fère ; ce fut de là qu'il se mit en route, au commencement de septembre 1580, accompagné du sieur de Mattecoulon, son frère, de M. d'Estissac, de M. Du Hautoy, gentilhomme lorrain, et de M. de Caselis. Les voyageurs passèrent par Meaux, Épernay, Châlons, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Vaucouleur, Donrémy, Neufchâteau, Mirecourt, Épinal, Plombières, Remiremont, Bussang et Mulhouse. Ils visitèrent Bâle, puis se dirigèrent sur Constance, Augsbourg et Munich ; ils traversèrent alors le Tyrol et entrèrent en Italie par Vérone. Après un court séjour à Venise, où ils furent reçus avec empressement par l'ambassadeur de France, Arnaud Du Ferrier, Montaigne et ses compagnons s'arrêtèrent à Padoue, où M. de Caselis les quitta pour suivre les cours de l'université. Les stations suivantes furent Rovigo, Ferrare, Bologne, Florence, Sienne, Bolsena, Viterbe. Le 30 novembre, la petite troupe fit son entrée à Rome, où elle resta jusqu'au 19 avril 1581. Elle reprit ensuite le chemin de la Toscane, par Narni, Spoleto, Loreto, Ancone, Fano et Fossombrone.

Comme la plupart des voyageurs de son temps[1], Montaigne tenait un journal très minutieux, qu'il dictait à un secrétaire, ou que, à certains moments, il écrivait lui-même. Il avait commencé ce journal en français ; mais, pendant son second séjour en Toscane, alors qu'il était aux eaux de la Villa, il le continua tout à coup en italien. Déjà, il avait dû mettre en pratique dans la vie courante les conseils qu'il donnait aux autres, avec la gaieté et l'ironie d'un Gascon. « Je conseillois en Italie, dit-il dañs les *Essais*[2], à quelqu'un qui estoit en peine de parler italien que, pourvu qu'il ne cerchast qu'à se faire entendre sans y vouloir autrement exceller, qu'il employast seulement les premiers mots qui luy viendroyent à la bouche : latins, français, espagnols ou gascons, et qu'en y adjoustant la terminaison italienne, il ne faudroit jamais à rencontrer quelque idiome du pays : ou toscan, ou romain, ou venitien, ou piemontois, ou napolitain, et de se joindre quelque une de tant de formes. »

Après avoir décrit les eaux de la Villa et leurs effets, Montaigne abandonne brusquement le français : « Assagiamo », dit-il, « di parlar un poco questa altra lingua, massime essendo in queste contrade dove mi pare sentire il più perfetto favellare della Toscana, particolarmente tra li paesani che non l'hanno mescolato et alterato come li vicini. »

Le voyageur écrit ou dicte ainsi en italien jusqu'au Mont-Cenis : « Ici on parle francès », dit-il, « ainsi je quitte ce langage étranger, duquel je me sers bien facilement, mais bien mal asseuréement, n'aïant eu loisir, pour estre tousjours en compaignie de François, de faire nul apprentissage qui vaille ». On voit qu'il parle modestement de son style italien.

Du Mont-Cenis, Montaigne se dirigea sur Lyon, puis il rentra dans ses terres, où il arriva le 30 novembre, après une absence de dix-sept mois et huit jours.

---

1. Le père de Montaigne n'avait pas manqué à cette coutume ; il avait été en Italie vers 1525, à l'époque des guerres, et il en avait rapporté « un papier journal de sa main, suyvant poinct par poinct ce qui s'y passa, et pour le publiq et pour son privé ». (*Essais*, 1595, l. II, ch. II, p. 219). — Ailleurs, au début du ch. XII du livre II (éd. de 1595, p. 281), Montaigne dit que « la langue (*sic*) italienne et espagnolle estoient familieres » à son père.

2. *Essais*, l. II, ch. XII; éd. de 1588, fol. 227 v° ; éd. de 1595, p. 357.

Le journal du voyage fut découvert au XVIIIe siècle, dans le château de Montaigne, par le chanoine Prunis, qui copia le texte français et fit transcrire par Giuseppe Bartoli, professeur à l'université de Turin, la partie italienne, dont la lecture était particulièrement difficile. Il traduisit lui-même en français cette partie du récit et fit don à la Bibliothèque du roi, du manuscrit original. A.-G. Meusnier de Querlon publia les copies et la traduction de Prunis sous le titre suivant :

Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, avec des notes par M. de Querlon. *A Rome, Et se trouve à Paris chez Le Jay*, 1774. Gr. in-4 de LIV et 416 pp., portr.

Il fut fait, en même temps, une édition en 3 vol. in-12 de CXXXVI et 214 pp., 325 pp. et 461 pp., et, en 1775, une réimpression, également en 3 vol. in-12, de XCII et 252 pp., 225 pp. et 248 pp.

Dans l'édition du *Panthéon littéraire* publiée par J.-A.-C. Buchon en 1842 (2 vol. gr. in-8 à 2 col.), le journal a été joint pour la première fois aux *Œuvres* de Montaigne ; mais le texte italien a été remplacé par la traduction de Prunis.

Il était réservé à M. Alessandro D'Ancona de donner une édition vraiment scientifique :

Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581. Nouvelle édition avec des notes par le Prof. Alexandre d'Ancona. *Città di Castello, S. Lapi, impr.-éditeur*, 1889. — Prof. Alexandro D'Ancona. — L'Italia alla fine del secolo XVI. Giornale del viaggio di Michele di Montaigne in Italia nel 1580 e 1581. Nuova Edizione del testo francese ed italiano, con note ed un Saggio di Bibliografia dei Viaggi in Italia. *Città di Castello, S. Lapi, tipografo-editore*, 1889. Pet. in-8 de XV et 719 pp. — Indice alfabetico. *Città di Castello, S. Lapi, tipografo-editore*, 1895. Pet. in-8 de 41 pp. à 2 col.

Les patientes recherches du professeur de Pise, qui ont déjà été plusieurs fois réimprimées, ont transformé l'œuvre de Montaigne et en ont fait le guide le plus précieux et le plus complet pour l'Italie de la fin du XVIe siècle. Nous ne pouvons rien y ajouter. Nous transcrirons seulement les appréciations que M. D'Ancona donne (p. 419) de l'italien écrit par Montaigne : « Il Montaigne, scrivendo, volle addestrarsi al buon italiano, un poco ricorrendo alle forme auliche, e un poco porgendo orecchio al parlar vivo.

Vedremo più oltre che volle esercitarsi anche nel pretto fiorentino, benchè non gli riuscisse facile. In questo italiano del Montaigne troveremo parecchie reminiscenze francesi, come nel suo francese si rinvengono non pochi italianismi : molti più che non ne abbia notati il sig. Voizard[1]. »

Sur l'importance morale du journal, rapproché des *Essais*, on pourra consulter le livre de M. Paul Bonnefon : *Montaigne, l'homme et l'œuvre* (Bordeaux, 1893, in-4).

XXXV. — G. Tessier.

Nous ne savons rien du musicien Tessier, si ce n'est qu'il était Breton. Il avait dû habiter l'Italie, puisqu'il eut, en 1582, la fantaisie d'adresser au roi Henri III une épître italienne imprimée en tête d'un petit recueil de mélodies. Voici la description du volume où nous avons relevé cette pièce :

Superius [Tenor, Contratenor, Bassus]. // Premier liure d'Airs // tant François, Italien [*sic*], qu'Espaignol [*sic*], // reduitz en musique, à 4. & 5. parties. // Par // M. G. Thessier. // *A Paris.* // M. D. LXXXII [1582]. // *Par Adrian le Roy & Robert Ballard.* // *Imprimeurs du Roy.* // Auec priuilege de sa magesté pour dix ans. 4 part. pet. in-8 obl. de 40 ff., titre encadré.

Biblioth. nat., Vm[7]. 517 (*Tenor* seul).

Le recueil contient 43 pièces. L'épître commence au v° même du titre :

« Serenissima et sacratissima Maestà,

« Se io havessi havuto a riguardare alla mia insuffitientia et fortuna, mai harei preso cotanto ardire di dedicare all' altezza di V. M. S. cosi basse cose; ma poich' Ella è del numero di quelle deità che non isdegnano d'essere accostate et adorate anco dalle più vili anime, confido che mi perdonerà questa mia trascurata presuntione con la quale io ho presunto di consecrarle queste mie Muse, il fine et intentione delle quali sarà sempre quando V. M. S. si degnerà far comandar loro che cantino, benchè in parole aliene et diverse (et quali parole harei io potuto formare et trovare recipienti alla sua gran virtù et fortuna?); sarà, dico, di spiegare nelle loro arie in un

1. *Études sur la langue de Montaigne* (Paris, 1885), pp. 228, 241.

certo modo i cantici di quelle laudi che si devono al celestissimo petto di V. M. S., si come io ho anco udito da qualche savio che gli antichi sacerdoti d'Egitto, forse per non trovare concetto bastante, non con altre parole che co' soli tuoni di cinque lettere vocali, secondo lor salmodia vociferandole, celebravono i loro iddei. V. M. dunque Serenissima et Sacratissima accetti l'humile offerta che in ginocchioni le porge l'indegno servo, che par la particulare et publica di lei prosperità incessabilmente prega Nostro Signore.

« Di Parigi, il X. di Maggio M. D. LXXXII.

« Di V. M. Serenissima et Sacratissima
« Devotissimo servo et schiavo :

« G. TESSIERY, Brettone. »

Le recueil de Tessier contient 43 pièces, dont 3 espagnoles et 6 italiennes. La première pièce n'est pas une chanson, c'est une dédicace en musique adressée « Alla serenissima et sacratissima regina d'Inghilterra ». Les paroles, qui sont assez plates, ont probablement été composées par le musicien lui-même. Le fait que celui-ci dédie ses œuvres à la fois au roi de France et à la reine d'Angleterre, nous fait penser qu'il avait dû être pendant un certain temps au service d'Élisabeth. Cette circonstance nous porterait à regarder G. Tessier comme un parent de Carle Tessier, auteur d'un recueil publié à Londres quelques années plus tard et dont voici le titre :

Superius [Tenor, Contratenor, Bassus]. Le // premier Liure // de Chansons & Airs de // court, tant Enfrançois [*sic*] qu'en // Italien & en Gascon a // 4. & 5. parties : // mis en Musique par le sieur // Carles Tessier, Musitien // de la Chambre du // Roy. // *Imprimés à Londres par Thomas Este*, // *Imprimeur ordinaire*. // 1597. 4 part. in-4, titres encadrés.

Biblioth. nat., Inv. Rés. Vm⁷. 235.

Fétis, qui cite ce dernier ouvrage[1], dit que Carle Tessier était né à Pézenas vers le milieu du xvi° siècle, et qu'il était attaché à la chapelle de Henri IV. Ces assertions nous paraissent fort douteuses. Carle n'indique pas la province dont il était originaire, et une chanson gasconne mise en musique par lui ne prouve rien.

1. *Biogr. universelle des musiciens*, 2° éd., VIII, p. 205.

XXXVI. — Jacques Bourgoing, seigneur de Poissons.

Jacques Bourgoing appartenait à une famille nivernaise, dont un grand nombre de membres remplirent des charges judiciaires[1]. Son père, Guillaume Bourgoing, seigneur de Poissons, d'Agnon, de Mussy, de Laleuf, de Sarpoil, de Limanton, de La Douée, etc., avait été lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier; il avait été reçu conseiller au parlement de Paris le 6 février 1522, et il avait été chargé, en cette qualité, de recueillir de concert avec Louis Roillart[2], les coutumes du comté de Nivernais[3]. Il mourut en 1551 ou en 1561. Il avait épousé, le 6 avril 1524, Philippe Le Clerc, fille de Pierre Le Clerc, seigneur du Tremblay, conseiller au parlement, et de Louise-Michelle de Pierrevive. De ce mariage étaient nés six fils et quatres filles[4]. Jacques était le dernier de ces enfants: il était né le 18 mars 1543[5].

Il est à croire que plusieurs des fils de Guillaume Bourgoing, ceux qui devaient exercer des charges judiciaires, allèrent finir en Italie leurs études de droit, comme les de Thou, les Perrot, les Canaye et tant d'autres ; nous ne pouvons cependant faire à cet égard que des hypothèses. Nous ne savons rien de Jacques avant son entrée dans la magistrature ; mais il nous apprend lui-même qu'il avait voyagé « es pays loingtains »[6]. Il fut pourvu d'une charge de conseiller du roi et général en sa cour des Aides. Il remplissait ces fonctions, en 1580, quand il fut député en qualité

---

1. Voy. *Notice historique et généalogique sur la famille de Bourgoing en Nivernais* [*par le comte G. de Soultrait*]. Lyon., Impr. de Louis Perrin, 1855, in-8. — Cf. Biblioth. nat., ms. fr. 26953, dossier 10440, et spécialement la généalogie qui figure sous le n° 63.

2. Une des filles de Guillaume, Marie, épousa Pierre Roillard, seigneur de Gaudin, conseiller au grand conseil (Dossier 10440, n° 63).

3. Le recueil fut achevé en 1534 (Biblioth. nat., mss. fr. 11879 et 5258); il fut imprimé en 1535.

4. Philippe vivait encore au mois de juillet 1574. (Dossier 10440, n° 13).

5. M. G. de Soultrait (p. 14) donne cette date d'après des notes inscrites dans un missel ayant appartenu à Guillaume.

6. Voy. le traité linguistique cité plus loin, fol. ĩ *i*.

de commissaire pour le fait des francs fiefs ès pays et bailliage de Berry, de Saint-Pierre-le-Moustier et de Nivernois[1].

En 1582, Jacques Bourgoing publia la première partie d'un vocabulaire des langues romanes auquel il travaillait depuis douze ou quinze ans, c'est-à-dire depuis son « entrée aux estudes ».

Certes, les théories de Bourgoing, dominées par la préoccupation des étymologies hébraïques, sont souvent fort étrangères à la critique ; cependant, on peut constater qu'il avait une réelle connaissance des langues romanes, en particulier de l'italien, et l'on pourra trouver dans son livre nombre d'observations curieuses.

La partie de l'ouvrage publiée en 1580 ne contient qu'une centurie de mots appartenant à la lettre *a* : *A*, *aage*, *ahaner*, *Aaron*, *abbé abecé*, *abeille*, *abisme*, *ablatif*, *hable* ou *havre*, *abolir*, *Abraham*, *abricot*, *absence*, *absinthe*, *academie*, *achariastre*, *Achates*, *accepter*, *accès*, *accointance*, *accoustrer*, *acconter*, *hache* ou *hasche* (ital. *ascia)*, *achepter*, etc.

Voici la description du volume :

De // origine, vsu // et ratione vulga- // rium vocum linguæ // Gallicæ, Italicæ et Hispanicæ, libri primi // siue A, Centuria vna. // Ad Henricum tertium Christianiss. // Galliæ et Poloniæ Regem. // Auctore I. B. Parisiensi Consiliario Regio. // Pacate lector, æmulare, haud inuide. // Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι. // *Parisiis, // Ex Typographia Steph. Preuosteau, hæredis Guil. Morelij in // Græcis Typogr. Regij, in clauso Brunello.* // M. D. LXXXIII [1583]. // Cum Priuilegio Regis. In-4 de 10 ff. lim., 91 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Le titre porte la marque de *J. Prevosteau.*

Au v° du titre est un extrait du privilège accordé pour dix ans « au S. de Poissons », le 28 décembre 1582.

Les 9 ff. qui suivent le titre contiennent une épître française « Au roy », datée de Paris, le 1[er] janvier 1483, et signée : « JACQUES BOURGOING, conseiller et général en vostre court des Aydes », puis cinq distiques latins *Ad librum.*

Le texte de l'ouvrage est en latin.

Un exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale (Inv. Rés. X 907)

1. G. DE SOULTRAIT, p. 14.

contient un grand nombre de corrections manuscrites de l'auteur. Au v° du titre et au r° du f. *āij* on lit cette dédicace autographe :

« A LA REINA MADRE.

« Madame,

« L'intentione che deve havere il scrittore col desio de servir'al publicho è acquistarsi qualche buon nome è di piacer alli grandi e principi, e hora alle Vostre Majestà, per esser ancho conveniente a quelle il presente soggetto, il quale è dell(e) origine delle parolle, tanto in Italia e Spagna, quanto in Francia, delle quali patrie nell' una sette figlia e principessa, nell' altra madre e reina, nell' altra suocera e avola. De la quale obra [sic], como d'una lungha e difficile impresa più degli antichi trattata che da li medesimi tentata, el assagio e commincio è questo.

« Al fin di chè per pervenire mi sarà un' ala e sprone la Vostra bona voglia e gratia, la quale il signor Dio conservi in sanità e prosperità quest'anno e molti altri. Di Parigi, il primo dì del anno 1583. Di V. M. humilissimo servitore : « JACOMO BORGOINO ».

Parmi les additions manuscrites, nous citerons encore un distique ajouté au v° du f. *īij*, au-dessous des vers *Ad librum* :

Ad benevolos.

Si mala mens, si lingua nocet, defendite, amici ;
Haec animi locuples gratia testis erit.

Dans notre exemplaire, acquis à la vente Marty-Laveaux, 1900 (Cat. n° 41), l'épître « A la reina madre » est imprimée au v° du titre, à la place de l'*Extraict du privilege*. Cette impression offre des variantes assez notables :

« A LA REINA MADRE.

« Madama, L'intentione che deve havere il scrittore, col desio de servire al « poblico e acquistarsi qualche buon' nome è piacer alli grandi, com' al « presente alle Vostre Maestà, per essere ancho conveniente il presente « suggetto a quelle, il quale è dell' origine delle parole e così di la proprietà « delle cose per quelle significate, tanto in Francia quanto in Italia e « Spagna, de quali patrie, de l'una siete figlia e principessa, de l'altra reina « madre, de l'altra suocera et avola. Di quello che spero fare in questa « opra, overo in che, con l'agiuto di Dio, mi forsarò, il comminciamento e « assaggio, como d'una lungha e difficile impresa, più da gli antichi trat- « tata che da' moderni, tentata, è questo. Al fin di che per pervenire mi sarà

« vn'ala e sprone la Vostra buona voglia e gratia, la quale il signor Dio in « questo e molti altri anni conservi in sanità e prosperità. In Parigi, il « primo dì dell' anno 1583 ».

« De V. M. humiliss. servitore :

« JAC. BORGOINO. »

Le distique *Ad benevolos* est également imprimé à la place indiquée par l'auteur; mais les autres corrections n'ont pas été exécutées.

Un troisième exemplaire appartenant, comme le premier, à la Bibliothèque nationale (Inv. Rés. X 908), ne contient pas l'épître à la reine; mais le titre est précédé d'un f. blanc au r°, et dont le v° porte ces mots imprimés :

PRÉSENTÉ PAR L'AVTEVR

LE PREMIER IOVR DE L'AN

1583.

Bourgoing a corrigé à la main :

LES PREMIERS IOVRS DE L'AN,

et ajouté au-dessous :

A Monsieur le premier
president en la court de Parlement,
Monsieur de Harlay.

Le distique *Ad benevolos* est ici imprimé comme dans l'exemplaire précédent.

Un quatrième exemplaire, conservé dans la Bibliothèque de l'Institut (O. 50 [1]), est pareil au troisième ; mais ne contient aucun envoi manuscrit.

L'ouvrage de Bourgoing resta inachevé. L'auteur sans doute fut découragé quand il vit avec quelle indifférence sa tentative était accueillie du public. Il est probable qu'il continua de travailler obscurément et sans bruit; mais nous ne savons rien de sa vie et nous ignorons même quand il mourut. Jacques avait

épousé Marie Des Friches, qui appartenait, elle aussi, à une famille parlementaire. Il eut au moins deux fils, dont le second, François, né à Paris le 18 mars 1585, mort le 22 octobre 1662, fut le troisième supérieur général des prêtres de l'Oratoire[1].

L'oraison funèbre du P. Fr. Bourgoing fut prononcée par Bossuet, en l'église de l'Oratoire, le 20 décembre 1662. L'orateur a naturellement parlé de la famille de son héros ; mais il ne l'a fait que sous forme de prétérition : « N'attendez pas, chrétiens », dit-il, « que j'applique au Père Bourgoing des ornements étrangers, ni que j'aille rechercher bien loin sa noblesse dans sa naissance, sa gloire dans ses ancêtres, ses titres dans l'antiquité de sa famille ; car, encore qu'elle soit noble et ancienne dans le Nivernois, où elle s'est même signalée depuis plusieurs siècles par des fondations pieuses, encore que la grand'chambre du parlement de Paris et les autres compagnies souveraines aient vu les Bourgoings, les Leclercs, les Frisches, ses parents paternels et maternels, rendre la justice aux peuples avec une intégrité exemplaire, je ne m'arrête pas à ces choses, et je ne les touche qu'en passant[2]. »

(*A suivre.*) Émile Picot.

---

1. Voy. *Généralats du P. François Bourgoing et du P. Senault, deuxième partie du Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire, du P. Cloyseault, publié par le R. P. Ingold* (Paris, 1882, in-12), pp. 1-26.
1. Bossuet, *Œuvres*, éd. Lachat, XII, p. 644.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

New-York, février 1901.

Après maints essais stériles, il paraît que l'A. L. A. (*the American Library Association*) va réussir dans son projet de créer un catalogue coopératif, imprimé sur fiches.

Depuis longtemps, la Section de Publication (*Publishing Section*) a cherché un moyen de fournir aux bibliothèques de tous genres le cataloguage de livres nouveaux et de certains livres toujours demandés et toujours réimprimés.

Grâce aux bonnes dispositions du Bibliothécaire du Congrès à Washington, M. Herbert Putnam, il semble maintenant qu'on va mettre l'affaire en train. La Bibliothèque du Congrès préparera les fiches pour tous les livres qui sont enregistrés dans le département du *copyright* (dépôt légal); après quoi, ces fiches seront imprimées aussi par les soins de la même bibliothèque. Il y aura des bibliothèques qui achèteront des exemplaires de toutes ces fiches, mais la plupart d'entre elles n'en voudront qu'une partie; et c'est à cause de cela que jusqu'ici tous les projets ont manqué leur but.

Maintenant, la Section de Publication propose d'acheter un certain nombre d'exemplaires de toutes les fiches, nombre variant en chaque cas selon la demande probable, et d'en revendre aux bibliothèques autant qu'elles en commanderont. Même en faisant les meilleures prévisions possibles, la Section aura beaucoup de fiches de reste. Pour éviter de grandes pertes à la Section, il est convenu d'établir un prix plus ou moins élevé pour chaque titre, selon la quantité de titres commandée par la bibliothèque. On ne recevra d'abonnement que pour 500 titres au moins. Tous les abonnements sont payables d'avance, 500 titres à cinq sous le titre, 1 000 titres à quatre sous, 2 000 à trois sous, etc. Des dupli-

cata, commandés en même temps que le premier titre, seront fournis à deux centimes et demi chacun.

On calcule que les frais de cette expérience ne devront pas dépasser 25 000 francs, et la Section de Publication ne tardera pas à faire ses achats, aussitôt qu'elle aura reçu des souscriptions pour les quatre cinquièmes de cette somme.

Il y a tant d'années qu'on étudie ce problème, que la perspective d'une solution si proche, et, à ce qu'il paraît, si satisfaisante, cause une grande satisfaction parmi nos bibliothécaires. Du côté des cataloguistes, il y avait autrefois quelque appréhension que cette nouvelle méthode ne supprimât leur emploi ; mais j'ai observé, pendant la conférence annuelle à Montréal, en juin 1900, que ceux-ci semblaient être les plus ardents avocats de cette nouvelle entreprise. Ils envisagent la chose d'une manière philosophique, en réfléchissant qu'il leur reste toujours la classification et la partie plus proprement intellectuelle du catalogage, le choix du mot classificateur (*subject-heading*) ; et, en outre, qu'il y a toujours dans une bibliothèque moderne des travaux incomplets que l'on peut maintenant entreprendre avec quelque espoir de les compléter. Partant, félicitations de tous côtés !

Je ne sais si les lecteurs de la *Revue* connaissent nos deux Revues de blibliothéconomie, le *Library Journal* et le *Public Libraries*. Le premier journal, établi en 1896, est l'organe de l'A. L. A., une revue de poids, qui discute des questions importantes d'une manière professionnelle ; l'autre, plus jeune, maintenant parvenu à son sixième volume, publié à un prix très modeste, et qui s'occupe plutôt des affaires des bibliothèques publiques. Cette deuxième revue est fort utile, parce qu'il y a aux États-Unis tant de bibliothèques nouvelles ou nouvellement réorganisées, avec peu d'aspect ou de livres, qui ont non seulement besoin de conseils, mais aussi d'un moyen d'exprimer leurs idées et leurs méthodes, et qui ne peuvent commander l'attention d'un journal occupé de grandes questions générales. Le dernier numéro s'appelle *School Number* et contient des articles sur la coopération de l'école avec la bibliothèque, fournis également par les bibliothécaires, les maîtres et maîtresses d'école et les mères intéressées aux lectures des enfants.

Il y a maintenant tant d'associations locales qui s'intéressent aux affaires et aux études professionnelles des bibliothèques, que

le simple rapport de leurs réunions, avec un résumé des communications offertes, fournirait assez de matière pour tout un numéro d'une telle revue.

Il y a premièrement l'A. L. A., dont la conférence annuelle exige un numéro entier du *Library Journal ;* ensuite, la conférence des bibliothécaires des bibliothèques officielles des États ; les conférences des bibliothécaires de chaque État, tenues çà et là dans l'État, selon la volonté de l'Association ou les besoins de certaines localités : si, par exemple, les bibliothèques sont peu et mal appréciées dans un certain endroit, les habitants les plus intéressés inviteront l'Association à s'y assembler pour créer de l'enthousiasme et pour améliorer les conditions.

Enfin, il y a dans les grandes villes des *Library Clubs*, qui ont pour but ou la coopération entre les bibliothèques de la ville pour augmenter l'utilité de leurs collections, ou l'extension plus générale parmi les associés des connaissances nécessaires aux bibliothécaires.

Je ne dois pas finir cette lettre sans communiquer aux lecteurs de la *Revue* l'impression douloureuse produite chez nous par la mort de Mlle Marie Pellechet. Il y avait des dames parmi nos bibliothécaires qui espéraient réaliser un jour leur rêve d'une visite en France presque dans le seul but de faire la connaissance de cette femme admirable. Elle-même, dans sa rare simplicité, n'aurait pas deviné que sa renommée eût pénétré si loin ; mais vous qui la connaissiez n'en serez pas surpris. Et croyez bien que nous considérons votre perte comme la nôtre.

Mary W. PLUMMER.

BIBLIOGRAPHIE

Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique.* 1er fasc. — Paris, Hachette, 1901, petit in-8° (xi-239 p.).

Il y a près de cinq ans que nous avons rendu compte dans cette Revue[1] de la première édition du *Manuel de bibliographie historique,* et que nous avons montré en détail le plan et les divisions qui avaient été suivies dans cet ouvrage. Depuis lors, l'auteur n'a cessé de se tenir au courant du mouvement bibliographique, qui a été considérable en France et à l'étranger entre les années 1896 et 1091 ; il a pu ainsi perfectionner un savant Manuel qui, sous sa première forme, était déjà très bon et avait obtenu du public compétent l'accueil qu'il méritait de recevoir.

Dans sa nouvelle édition, M. Ch.-V. Langlois, tout en conservant le plan général qu'il avait d'abord adopté, a apporté quelques modifications à l'arrangement primitif des matières. C'est ce qu'il explique lui-même dans son *Avant-propos,* et c'est ce qu'on remarque dès le chapitre I (*Bibliographies universelles*), où l'auteur a refondu les rubriques et les sections qu'il avait introduites dans son premier travail, et où il a exposé d'une façon très intéressante, au point de vue historique et critique, la question souvent débattue du Catalogue universel : les récents essais de bibliographie internationale et les derniers Congrès bibliographiques qui se sont tenus en France et à l'étranger donnent à ce sujet un caractère très marqué d'actualité.

Dans le cours des chapitres suivants, l'auteur a opéré quelques suppressions qui lui ont été suggérées, dit-il, par la réflexion et par une expérience pédagogique plus prolongée ; peut-être bien, si nous ne nous trompons, aurait-il dû laisser encore subsister çà et là dans les notes, sinon dans le texte, quelques indications bibliographiques complémentaires qu'il n'était pas sans intérêt de maintenir dans la seconde édition, malgré l'espace limité qu'il avait à remplir et l'économie de place qui en résultait pour de nouveaux développements[2]. D'autre part, M. Ch.-V. Langlois a

---

1. Voy. *Revue des bibliothèques,* t. VI (1896), p. 329-333.

2. Par exemple, pour les répertoires nationaux d'anonymes et de pseudonymes (p. 42), à l'occasion desquels l'auteur renvoie d'ailleurs à de récentes études. — En ce qui concerne la bibliographie académique (p. 55), M. Langlois a eu soin de men-

eu raison d'introduire en bien des sections de nombreuses additions qui ont été reconnues par lui nécessaires, soit pour réparer quelques omissions inévitables que des spécialistes lui avaient signalées lors de sa première édition, soit pour donner plus d'importance à des parties sommaires de son Manuel, soit enfin pour faire profiter les lecteurs des progrès accomplis récemment sur divers points du vaste domaine bibliographique. Nous ne pouvons que le louer d'avoir pris ce parti, d'autant plus qu'il a su garder ses qualités de clarté, de sobriété, de netteté expressive, tout en étant très amplement informé, sans verser dans la phraséologie stérile, ni dans ce qu'il appelle la polymathie décorative, où tant d'autres auraient pu donner tête baissée. Des rubriques très claires, bien disposées typographiquement, répondent exactement aux divisions et aux subdivisions du cadre bibliographique dans lequel l'auteur a su faire entrer d'une façon logique les multiples matières qu'il expose et analyse successivement. L'emploi de paragraphes numérotés facilite les renvois qui s'imposent forcément d'une matière à une autre dans une étude bibliographique aussi complexe que celle-ci. Elle se termine dans sa première partie par une conclusion substantielle, dans laquelle l'auteur aboutit à énoncer, au point de vue de l'organisation du travail bibliographique, cette double proposition : spécialisation des recherches et coordination des efforts.

Enfin, le présent fascicule du *Manuel bibliographique* contient, à la suite de la première partie (*Instruments bibliographiques*), le chapitre préliminaire de la seconde partie, que M. Langlois consacre à l'*Histoire et à l'organisation des études historiques*. L'auteur était bien préparé par ses travaux antérieurs à cette suite logique des études de bibliographie historique[1]. Il y introduit le lecteur avec sûreté et compétence en traitant : 1° des guides analytiques et descriptifs qui servent d'instruments à l'érudition historique ; 2° des histoires des études historiques. Ce sont là deux familles d'ouvrages propres à faciliter la connaissance et l'apprentissage des moyens de travail que l'historien doit connaître. Pour emprunter les termes mêmes de l'auteur, « la seconde partie du Manuel contiendra un essai « de bibliographie des ouvrages rédigés par des spécialistes, pour faciliter « la connaissance et l'usage des instruments de l'érudition, encadré dans « un exposé très sommaire de l'histoire des méthodes et de l'outillage des « sciences historiques : bref, une esquisse rapide de l'*Historia historiae*,

---

tionner le *Catalogue des thèses et écrits académiques* qui paraît annuellement sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique ; il y a lieu maintenant de faire figurer à côté de cette publication un autre recueil périodique, très utile et encore trop peu connu : à savoir le *Catalogue mensuel des thèses soutenues devant les Universités françaises* (depuis octobre 1898). Montpellier, 1899 et suiv., in-8°.

1. Notamment par l'*Introduction aux études historiques* qu'il a publiée en 1898 en collaboration avec M. Ch. Seignobos.

« nourrie de renseignements positifs sous forme de références aux livres « où sont les détails. » Souhaitons qu'il s'acquitte de cette dernière tâche avec autant de succès que de la précédente. Il aura ainsi rendu un signalé service aux études bibliographiques et historiques.

Avril 1901. Victor MORTET.

BIBLIOTHECA ERASMIANA. — *Bibliographie des œuvres d'Érasme. — Admonitio adversus mendacium; — Annotationes; — Antibarbari; — Antwort; — Apologia ad J. Fabrum Stapulensem; — Apologia adversus debacchationem P. Sutoris; — Apologia adversus monachos quosdam hispanos; — Apologia adversus rhapsodias Alberti Pii* (Gand, 1900, in-8°, 227 pages).

Ce petit volume, publié par l'Université de Gand, est digne en tous points de son aîné (*Adagia*, 1897; cf. *Revue*, t. VII, p. 228), et il est particulièrement important, comme son titre l'indique, pour l'histoire de l'époque la plus troublée de la vie d'Érasme. Tous les calomniateurs du grand savant sont rappelés au respect de la vérité dans ces ouvrages de polémique où se déploient, parfois avec quelque violence, toute l'énergie de l'apôtre de la modération. Nulle part ailleurs on ne trouve de preuve aussi éclatante de l'indignation, feinte ou stupide, que soulève en tout temps la supériorité de l'intelligence et du talent. Dans sa forme descriptive et narrative, le travail bibliographique de M. Vander Haeghen et de ses collaborateurs est d'une haute portée philosophique. On doit seulement regretter que, comme pour les *Adagia*, au lieu de donner toujours le texte des citations empruntées aux ouvrages décrits, les rédacteurs aient pris la peine, quelque peu stérile, de résumer et de traduire. C'est l'unique reproche que l'on puisse faire à cet excellent volume qui, ainsi que le précédent, permet de constater combien sont devenues rares certaines éditions d'Érasme.

L. D.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, les articles suivants :

N° de janvier-février 1901 : Eugen KÜHNEMANN, *Pour le problème de l'histoire de la littérature comparée ;* — Henry HARRISSE, *Christophe Colomb et la typographie espagnole*, avec une courte réponse du Dr K. HAEBLER ; — Dr MOLSDORF, *Quelques conseils pratiques sur l'emploi de la photographie dans les bibliothèques ;* — Johannes WEGENER, *Contributions à la bibliographie des incunables ;* — Dr KOHFELDT, *Sur l'utilisation des bibliothèques au XVIIe siècle ;* — Eb. NESTLE, *Expédients typographiques ;* — F. FALK, *Pour la bibliographie mayençaise du XVIe siècle.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : A. CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, t. Ier (Paris, 1900, in-folio) [H. WALLAU] ; — August MAU, *Katalog der Bibliothek der Kaiserlich Deutschen Archaeologischen Instituts in Rom*, Bd. 1 (Rome, in-8°) [X. X.] ; — Emil MUENSTERBERG, *Bibliographie des Armenwesens. Bibliographie charitable* (Berlin, 1900) [Hans PAALZOW] ; — Gustav SCHNEELI u. Paul HEITZ, *Initialen von Hans Holbein* (Strasbourg, 1900, in-4°) [v. DRACH] ; — Léon LOISEAU, *Bibliographie des discours de rentrée prononcés aux audiences solennelles des cours de justice de Belgique, de France, de Luxembourg et de Monaco*, 1851-1899 (Bruxelles, 1900, in-4°) [V. CHAUVIN]. — Note sur un article de E. VON BORRIES relatif à la destruction de la bibliothèque de Strasbourg en 1870, paru dans le t. XVI du *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens* [X. X.]. — Note sur le volume 86/7 (*Calvini opera*, vol. 58/9, Berlin, 1900) du *Corpus Reformatorum*, qui contient un catalogue chronologique des œuvres de Calvin et une bibliographie des écrits relatifs à Calvin, dressée par Alfred ERICHSON. — Note sur l'ouvrage de Maurice CLOUARD, *Documents inédits sur Alfred de Musset* (Paris 1900), qui contient (p. 99 et suiv.) un Index bibliographique (1833-1899), et (p. 241) une étude intitulée : *Alfred de Musset bibliothécaire du Ministère.* — Note nécrologique sur Mlle Marie PELLECHET [M. L. P.], etc.

N° de mars : E. WOLTER, *Catalogues et collections de livres russes ;* — G. A. CRÜWELL, *La bibliothèque d'All Souls College à Oxford ;* — F. W. E. ROTH, *Pour l'histoire de l'imprimerie à Eltville* (1467-1476). — Compte rendu de l'ou-

vrage suivant : *Katalog der Bibliothek der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft.* Erster Band : Drucke. Zweite Auflage bearbeitet von R. PISCHEL, A. FISCHER, G. JACOB (Leipzig, 1900, in-8°) [G. KAMPFFMEYER]; etc.

N° d'avril : Arthur WYSS, *Le Cisianus de Gutenberg ;* — Hans PAALZOW, *Les exemplaires de dépôt légal et leurs adversaires ;* — W. M. LINDSAY, *Livres (contenant des annotations marginales) de la bibliothèque de N. Heinsius, aujourd'hui à la Bodléienne ;* — Graf VON REHBINDER, *Encore quelques mots sur la bibliothèque du Séminaire des langues orientales de Berlin ;* — A. A., *La bibliothèque de la ville de Gothenburg (Göteborg).* — Comptes rendus des ouvrages suivants : *Festschrift zur Gutenbergfeier, hsgg. von der Königlichen Bibliothek zu Berlin am 24. Juni 1900.* (Enthaltend *Untersuchungen zur Geschichte des Buchdrucks* von Dr Paul SCHWENKE, in-4°) [MILCHSACK] ; — W. J. VAN EYS, *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles.* 1re partie : Bibles. (Genève 1900, in-8°) [Hermann SUCHIER]. — Note sur le 6e fascicule des *Monumenta Germaniae et Italiae typographica* de K. BURGER [R. S.]. — Note sur le prétendu nouveau *Cinquième livre des faictz et dictz du noble Pantagruel* mis en vente à Munich par Ludwig Rosenthal [Hans PAALZOW]. — Acquisition, par la bibliothèque de l'Université de Heidelberg, de 27 feuillets d'un ms. des Septante écrit sur papyrus en onciale du VI-VIIe siècle ; etc.

— A signaler, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde*, les articles suivants :

N° de janvier-février 1901 : Walter VON ZUR WESTEN, *Travaux modernes d'art graphique appliqué. Les marques de possession du livre* (avec 23 ex-libris et une lithographie en couleurs); — Adolf SCHMIDT, *Le Florilegium du peintre Johannes Walter*, Strasbourg, 1654 ; — Georg HERMANN, *Pour l'histoire de la caricature moderne allemande.* III. *Jusqu'à Wilhelm Brusch* (avec 29 gravures; suite dans le n° de mars, avec 23 gravures et une planche hors texte en couleurs) ; — Otto VON SCHLEINITZ, *L'exposition Chaucer au Musée Britannique* ; — F[edor] V[ON] Z[OBELTITZ], *Un nouveau « cinquième livre » de Pantagruel?* (avec 3 fac-similés) ; etc.

N° de mars : E. GREGOR, *Voyages à travers les catalogues. Causeries d'un Bibliophile* ; — E. FISCHER VON ROESLERSTAMM, *L'Odyssée d'une collection d'autographes* (collection de Giancarlo Rossi, de Rome) ; — Karl SUDHOFF, *L'origine de l'imprimeur strasbourgeois Johannes Grüninger ;* — O. VON SCHLEINITZ, *Les dernières ventes de livres à Londres ;* — Quelques mots sur le « cinquième livre de Pantagruel » de L. Rosenthal, avec un facsimilé de la note manuscrite qui s'y lit : « 1549, R. O. F. — C. Mellinger. Emptus Lutetiæ Parisiorum », et d'une page du volume ; etc.

N° d'avril : Konrad HÄBLER, *Lettres d'indulgence imprimées en Espagne de l'époque des incunables* (avec 5 fac-similés) ; — Alexander TILLE, *Le Faust de Gœthe sur la scène allemande* (avec 8 gravures et une planche hors texte en couleurs) ; — Georg WITKOWSKI, *Éditions d'auteurs classiques ;* — Philipp RATH, *Les Bibliophiles. Léon Conquet* (avec un portrait et 5 gravures) ; —

Robert PETSCH, *Le Rockenbüchlein*. — Note sur le *Catalogue of the printed books and manuscripts of the John Rylands Library* (Manchester) [V. S.]; etc.

BELGIQUE

Avec une activité et un soin également remarquables les Bollandistes continuent la publication de leur précieuse *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*. Le fascicule V (*Nazarius-Silvester*) vient de paraître (Bruxelles, 1901, in-8°, pp. 881-1120). Le sixième et dernier fascicule, qui contiendra le supplément, est sous presse. Les auteurs adressent, à cette occasion, l'appel suivant aux érudits :

« Quoniam persuasum habemus multum abesse ut vel sic nihil praetermiserimus ex iis, quae in nostro documentorum hagiographicorum elencho erant commemoranda, enixe precamur viros doctos, quicumque nostris studiis favent, ut quicquid addendum corrigendumve animadverterint, ante proximum mensem iunium nobiscum communicare non graventur.

« Quin aliud etiam maius ab iis postulare non dubitamus, qui forte in praesentiarum libellos hagiographicos latinos typis mandant ac propediem edituri sunt, ut nempe opportuno tempore hac de re nos certiores faciant eaque addant quae satis sint ut hos libellos in supplementum nostrum recipiamus : moneant scilicet in quo libro sive volumine quibusve pagellis edantur illi libelli, quae sint prima et ultima libellorum verba etc. »

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La Bibliothèque du Congrès de Washington nous adresse les publications suivantes :

Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ending june 30, 1900 (Washington, 1900, in-8°).

Division of Bibliographiy. *A list of books (with references to periodicals) on mercantile marine subsides*, by A. P. C. GRIFFIN (Washington, 1900, in-8°; 1900 n°s). — *List of books (with references to periodicals) relating to the theory of colonization, government of dependences, protectorates, and related topics*, by A. P. C. GRIFFIN. Second édition, with additions (Washington, 1900, in-8°; 1900 n°s, avec un *Appendix* relatif aux colonies hollandaises).

— La Société bibliographique de Chicago, dont nous annoncions récemment la formation (cf. *Revue*, 1900, p. 419), vient de publier son premier travail : *Bibliographies of Bibliographies*, by Aksel G. S. JOSEPHSON (Chicago, MCMI, in-8° de 45 pp.; 150 n°s). Les descriptions contenues dans ce petit volume fort bien imprimé sont généralement exactes. J'y relève en passant le nom de M. Jules GARÇON (*Les sources bibliographiques des sciences chimiques*) défiguré (p. 41 et à l'Index) en SARÇON. L'important ouvrage du même auteur, intitulé : *Répertoire général ou Dictionnaire de bibliographie des indus-*

tries tinctoriales et des industries annexes a, de plus, été omis dans la liste de M. Josephson. Il y a un certain nombre de fautes typographiques dans les titres des ouvrages écrits en français et en italien.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

N° de janvier 1901 : Émile PICOT, *Moralité nouvelle de Pyramus et Thisbée* (avec un facsimilé); — *A l'Hôtel Drouot, vente des livres de feu M. Édouard Lortic;* — Annonce de la nomination de M. Henri OMONT, membre de l'Institut, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur (16 décembre 1900); — Comptes rendus des ouvrages suivants : *A la mémoire de Jean Gutenberg. Hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1900, in-fol.) [Georges VICAIRE]; — *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des* XVI°, XVII° *et* XVIII° *siècles, suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au* XIX° *siècle*..., par Ernest LABADIE (Bordeaux, 1900, in-8°) [G. V.]; etc.

N° de février : Ch. URBAIN, *Supplément au Santoliana* (suite dans le n° de mars); — Louis MORIN, *Les Oudot, imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours* (avec un facsimilé des marques typographiques de Jean Oudot, 1597, et de Nicolas Oudot, 1619; suite dans le n° de mars); — Aimé VINGTRINIER, *La Grande Encyclopédie et la ville de Lyon;* — G. VICAIRE, articles nécrologiques sur *Henri de Bornier* et *Eugène Asse* (avec une liste sommaire des principales publications de ce dernier); etc.

N° de mars : Abel LEFRANC, *Le Platon de Rabelais* (avec un facsimilé); — Lorédan LARCHER, *Eugène Asse. Souvenirs personnels;* — H. VUILLEUMIER, *Le séjour de F. Hotman à Lausanne*, 1549-1555. — Notes sur la bibliothèque de M. Adolphe Gaiffe, acquise par M. Ernest Strœhlin; — sur un missel manceau du XII° siècle, appartenant à M. Ch. Hubert, vicomte de Montesson, et exécuté entre 1093 et 1150; — sur M. de La Borderie, décédé le 17 février à Vitré, auteur de l'*Imprimerie en Bretagne au XV° siècle* (Nantes, 1878, in-8°), et fondateur de la Société des Bibliophiles bretons; etc.

— Le *Courrier des Bibliothèques et des amateurs de livres* (Paris, H. Welter) donne, dans son n° 2, l'important Discours d'ouverture prononcé par M. Léopold DELISLE, administrateur général de la Bibliothèque nationale, au Congrès international des Bibliothécaires tenu à Paris en 1900.

— Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, M. Henri OMONT publie, sous le titre suivant : *Succession de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme. Inventaires et partage de ses biens* (1614-1615), des documents qui complètent la biographie de Brantôme publiée par Ludovic Lalanne.

Dans ces inventaires figurent les titres, généralement très défigurés, des livres qui composaient la bibliothèque du merveilleux conteur.

— Dans le premier n° du *Bulletin Italien*, dont la Faculté des Lettres de Bordeaux entreprend la publication de concert avec les Universités d'Aix, Montpellier et Toulouse, on remarque une étude de M. Eugène BOUVY, *« Zaïre » en Italie,* qui contient une intéressante bibliographie.

— M. Albert BABEAU publie, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1901, 1re livraison, p. 35) une *Note biographique de Grosley sur Pierre Bouquet, bibliothécaire de la ville de Paris* (1770-1781), et M. COYECQUE, une note sur le classement des dossiers versés aux Archives départementales de la Seine par la direction des Domaines du département.

— Dans les 5e et 6e livraisons de 1900 du même *Bulletin* (pp. 181-249) se trouve la *Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour l'année 1899*, par M. A. VIDIER (1091 nos).

PUBLICATIONS DIVERSES. — Nous devons signaler aux lecteurs de la *Revue* une très intéressante publication qui contient d'excellentes indications bibliographiques sur l'expédition d'Égypte, surtout pour ce qui concerne la partie scientifique. Ce sont les *Lettres écrites d'Égypte* [*par* Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE] *à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, Redouté jeune, Norry, etc., aux professeurs du Muséum et à sa famille,* recueillies et publiées avec une préface et des notes par le Dr E.-T. HAMY (Paris, 1901, in-16, avec 2 portraits).

— Dans le précieux guide que vient de publier, en cinq volumes, M. Charles NORMAND, sous le titre général de : *La côte Normande, de la Seine à la Somme* (Paris, rue Miromesnil, 98), on trouvera de nombreuses informations bibliographiques : par ex., dans le fort volume consacré aux *Environs de Dieppe*, la bibliographie de la cité de Limes ou camp de César, au-dessus de Puys (pp. 272-273) ; celles de Fécamp (pp. 386-402); d'Étretat (pp. 472); du Tréport-Mers et d'Eu (pp. 482-486); — dans le livret consacré à Pourville, au manoir d'Ango et aux ruines de Sainte-Marguerite, la bibliographie du manoir d'Ango, de Varengeville ét de Sainte-Marguerite (pp. 78-79); etc.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — Un intéressant petit recueil vient de paraître sous le titre suivant : *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Fac-similés de manuscrits grecs, latins et français du* Ve *au* XIVe *siècle exposés dans la Galerie Mazarine* (Paris, s. d., in-8°). Il contient des reproductions réduites, mais très nettes, des mss. suivants :

I. Octateuque, en onciale du VIIe siècle (Coislin 1, fol. 125).

II. *Codex Ephræmi Syri rescriptus*, en onciale du Ve s. (Grec 9, fol. 60).

III-IV. Épîtres de saint Paul, en onciale du VIe s. (Grec 107, fol. 393 v°-394).

V. Almageste de Ptolémée, en onciale du IXe s. (Grec 2389, fol. 191).

VI. Discoride, en onciale du IXe s., avec figures de plantes (Grec 2179, fol. 124).

VII. Homélies du moine Jacob, en minuscule du XIIe s., avec peintures (Grec 1208, fol. 109 v°).

VIII. Œuvres de Jean Cantacuzène, avec peintures, ms. daté de 1375 (Grec 1242, fol. 123 v°).

IX. Tite-Live, en onciale du Ve s. (Latin 5720, fol. 127).

X. Prudence, en capitale du VIe s. (Latin 8084, fol. 61).

XI. Code Théodosien, en onciale du VIe s. (Latin 9643, fol. 85 v°).

XII. Homélies de saint Augustin, en onciale du VIe s., sur papyrus (Latin 11641, fol. 42).

XIII. Conciles de Corbie, en onciale du VIe s. (Latin 12097, fol. 176).

XIV. Épigrammes de saint Prosper, en onciale du VIe s. (Latin 11326, fol. 3).

XV. Saint Hilaire, en onciale du VIIe s. (Latin 2630, fol. 186 v°).

XVI. Grégoire de Tours, en minuscule mérovingienne du VIIe s. (Latin 17655, fol. 43).

XVII. Grégoire de Tours, en onciale du VIIe s. (Latin 17654, fol. 52 v°).

XVIII. Anthologie latine, en onciale du VIIIe s. (Latin 10318, fol. 108).

XIX. Térence, en minuscule du Xe s., avec figures au trait (Latin 7899, fol. 26).

XX. Lexique de notes tironiennes, en minuscule du IXe s. (Latin 8779, fol. 22).

XXI-XXII. Évangéliaire de Charlemagne, copié en 781 par Godescalc, en onciale d'or sur parchemin pourpré, avec peintures (Latin nouv. acq. 1203, fol. 3 v° et 48).

XXIII-XXV. Évangéliaire de Louis le Débonnaire (827), en onciale d'or, avec peintures (Latin 8850, fol. 1 v°, 17 v° et 86).

XXVI. Évangéliaire de Lothaire, vers le milieu du IXe siècle, en onciale (Latin 266, fol. 23).

XXVII-XXXIII. Bible de Charles le Chauve, IXe s., avec peintures (Latin 1, fol. 3 v°, 10 v°, 27 v°, 215 v°, 329 v°, 423 et 367 v°).

XXXIV. Polyptyque d'Irminon, en minuscule du IXe s. (Latin 12832, fol. 45).

XXXV. Histoire de Nithard, en minuscule du Xe siècle (Latin 9768, fol. 13 : serments de Strasbourg).

XXXVI. Histoire d'Orderic Vital, en minuscule du XIIe s., autographe (Latin 10913, p. 325).

XXXVII. Album de Villard de Honnecourt, du début du XIIIe s. (Français 19093, fol. 30 v°).

XXXVIII. Apocalypse figurée du XIIIe s., de la bibliothèque de Charles V (Français 403, fol. 17).

XXXIX. Procès des Templiers, en 1309, ms. original (Latin 11796, fol. 37).

XL. Procès de Robert d'Artois, ms. original, avec peinture représentant la Cour de Philippe VI de Valois (Latin 18437, fol. 2).

ITALIE

On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr BIAGI, les articles suivants : T. XII, nº 1 : G. BACCINI, *Una lettera inedita di Francesco Domenico Guerrazzi ;* — Curzio MAZZI, *Le carte di Pietro Giordani nella Laurenziana* (suite) : — Giovanni BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle corporazioni romane di arti e mestieri* (suite).

— A l'occasion du 85e anniversaire de M. Luigi FRATI, bibliothécaire de la ville de Bologne, M. Leo S. OLSCHKI publie, dans la *Bibliofilia* (t. II, fasc. 9-10), une notice sur l'œuvre de cet homme éminent, qui a su faire du dépôt confié à ses soins un établissement modèle. Un portrait accompagne cet hommage rendu à soixante ans de travail continu et de haute probité.

— M. Giovanni BRESCIANO publie, dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane* (anno XXVI, fasc. 1 ; Naples, 1901, in-8º), onze *Inventarii inediti del secolo* XV *continenti libri a stampa e manoscritti.* Le plus ancien de ces inventaires, tous empruntés aux Archives notariales de Naples, remonte à 1460. Le plus important est celui du célèbre médecin Antonio Solimene (1486).

Le Gérant : Ve BOUILLON.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

LE DÉPOT CENTRAL

DES

VIEILLES ARCHIVES NOTARIALES DE LA SEINE

RÉPONSE A LA CHAMBRE DES NOTAIRES

« ... Le Gouvernement estime que la loi de ventôse an XI n'est plus en harmonie, sur certains points, avec les exigences et les intérêts de notre époque et ne répond plus aux besoins de la vie sociale actuelle. »

(*Rapport* de M. Guérin, sénateur, 1898, n° 362.)

SOMMAIRE

Ancienneté de la question. — Attitude des ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de la Justice. — Commission mort-née de 1893. — Opportunité et nécessité du dépôt d'un projet de loi. — La Chambre des notaires repousse la proposition du préfet de la Seine de créer un minutier central. — Les archives notariales antérieures à la Révolution sont des documents historiques. — But et sources de l'histoire. — Le rôle du notaire au temps jadis; variété et utilité des contrats. — Ce que l'historien cherche dans les archives notariales et ce qu'il n'y cherche pas.

Définition du métier d'archiviste. — En quoi consiste la conservation d'un dépôt d'archives. — Des répertoires.

Nécessité de créer un minutier central des vieilles archives des notaires parisiens. — L'hôtel Lauzun, propriété de la Ville de Paris, siège du minutier central. — Respect intégral des localités artistiques. — Affectation définitive de l'hôtel Lauzun. — Réponse à quelques critiques. — L'administration adopte le projet.

Intervention de la chancellerie. — La Chambre des notaires constitue une commission spéciale. — Ses conclusions négatives. — Résultats acquis.

Examen critique du rapport de la commission notariale. — Méthode défectueuse de travail de la commission. — Négation de la valeur documentaire des vieilles archives. — De l'intérêt et de l'honneur des familles. — Celles-ci doivent être les premières à réclamer une réorganisation. — Impossibilité d'utiliser actuellement les vieilles archives. — Variété et difficulté des recherches d'archives. — Fonds des Archives nationales complémentaires des minutiers. — Des servitudes actives et passives. — Dix-sept mois à la recherche d'un acte. — Nécessité d'un local pour la communi-

cation des archives. — Interprétation erronée de l'article 2 du projet de convention. — Inexpérience de la commission. — Son ignorance du principe du respect des fonds. — Collectionneur et érudit, bibliothèque et dépôt d'archives. — Personnalité du document d'archives. — La salle de travail. — Les craintes d'incendie sont mal fondées. — Ce que la Commune de 1871 a brûlé et ce qu'elle n'a pas brûlé. — Hôtel Thiers et colonne Vendôme. — Les établissements scientifiques à bâtiment spécial sont demeurés indemnes. — Caractère stratégique des incendies de 1871; tentative de renversement de la colonne de la Bastille. — Refus de la Chambre des notaires d'organiser un service d'archives, même sans déplacement des minutiers.

Lacunes du rapport de la commission. — Hommage à la bienveillance et au libéralisme des notaires. — Encombrement des minutiers par les archives modernes. — La commission ne s'explique pas sur l'existence des minutiers centraux créés sous l'ancien régime et de nos jours. — Les notaires n'ont pas été consultés individuellement. — Véritable motif du refus de la Chambre des notaires. — Nécessité de mettre à profit le projet de loi, en préparation à la Chambre des députés, portant modification de la loi organique du notariat.

La question de la conservation effective des vieilles archives notariales et de leur utilisation scientifique ne saurait prétendre aujourd'hui ni à la nouveauté, ni à l'originalité; depuis un demi-siècle environ, pour ne pas remonter plus haut dans le passé, on s'en occupe de tous côtés en France, et dès le premier jour, pour ainsi dire, l'accord s'est fait, à la fois pour reconnaître la gravité du mal et la facilité d'y remédier.

Le 1er juin 1864, le ministre de l'Intérieur adressait aux préfets une circulaire qui, malgré son peu d'étendue, renferme un exposé très précis de la question et préconise l'unique solution dont elle soit susceptible : la création, au chef-lieu de chaque département, d'un dépôt central des vieilles minutes des notaires.

Le ministère de l'Instruction publique, auquel on a rattaché fort justement l'administration des archives de France, restée, jusqu'en 1884, dans les attributions du département de l'Intérieur, a toujours encouragé les archivistes à solliciter des notaires de leur ressort le dépôt aux archives départementales de la portion la plus ancienne de leur minutier; l'activité si féconde du directeur général actuel des Archives, l'honorable M. G. Servois, s'est portée sur ce point comme sur tous les autres de son administration; il a prêté un concours efficace aux négociations engagées par les archivistes, il a fait dresser une statistique, fort instructive, des documents notariés actuellement conservés dans les archives départementales, et il n'aura pas dépendu de lui qu'un texte législatif vînt enfin restreindre à la période moderne l'application des dispositions de la loi de ventôse an XI concernant les archives des notaires.

Le ministère de la Justice se montra, au début, défavorable au dessaisissement des notaires; le fait s'explique; par définition, la chancellerie a pour mission de veiller, dans le domaine judiciaire, à la stricte observation de la loi; son attitude devait être tout d'abord très réservée en présence d'un projet qui émettait la prétention, quelque peu paradoxale en apparence, de tourner la loi précisément pour mieux en assurer l'intégrale application; d'ailleurs, toute question d'archives devait fatalement prendre au dépourvu des fonctionnaires qui sont aussi peu archivistes qu'ils sont juristes distingués, et l'on ne saurait s'étonner de leurs premiers doutes touchant aussi bien la valeur documentaire des minutes antérieures à 1792 que la possibilité légale de les déplacer. Le temps, toutefois, a fait ici son œuvre. Le directeur des affaires civiles et du sceau et le chef du bureau des officiers ministériels ont suivi le mouvement d'opinion qui n'a cessé de se manifester en faveur de la concentration des archives notariales, ils ont constaté les résultats scientifiques dus à l'étude des minutes anciennes, et trop intelligents pour ne pas comprendre que, loin de se diminuer, un fonctionnaire s'honore en modifiant son opinion dès que sa raison lui montre l'erreur de son premier avis, ils ont reconnu les inconvénients de la situation actuelle et les avantages de la réforme projetée; à l'heure actuelle, la chancellerie est franchement et définitivement acquise au dessaisissement.

Sa conversion, d'ailleurs, est ancienne déjà; par un arrêté en date du 20 novembre 1893, pris, semble-t-il, à la suite des démarches instantes et très louables de feu M. de Rozière, le garde des sceaux institua une commission « à l'effet d'examiner les mesures les plus propres à assurer la conservation des anciennes minutes notariales et, s'il y a lieu, leur communication »; c'était reconnaître à la fois la fâcheuse situation des vieilles archives et leur valeur historique. La commission comptait treize membres; six, appartenant à l'élément scientifique, devaient se montrer favorables à la réforme; trois commissaires, représentant l'élément notarial, paraissaient susceptibles de faire quelque opposition; les quatre membres pris dans l'élément administratif étaient appelés à déterminer la majorité; tout permet d'affirmer qu'ils se seraient joints à l'élément scientifique. L'occasion ne leur en fut pas donnée, la commission ne s'étant jamais réunie; de cette inac-

tion les causes demeurent obscures; les commissaires administratifs en attribuent la responsabilité à leurs collègues de l'élément scientifique, et réciproquement.

Aussi bien, en l'espèce, l'utilité d'une commission spéciale paraît contestable. Les fonctionnaires des deux ministères intéressés, ceux de la Justice et de l'Instruction publique, possèdent tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un exposé des motifs et à la rédaction d'un projet de loi que le gouvernement, soucieux de défendre tous les intérêts dont il a la garde, devrait enfin se décider à déposer sur le bureau des Chambres.

Ce ne serait pas la première fois que le Parlement serait saisi de la question. A diverses reprises, des propositions dues à l'initiative parlementaire ou des pétitions émanant de sociétés savantes ou de simples citoyens, ont convié le législateur à créer, dans chaque département, un minutier central pour la portion des archives notariales antérieure à la Révolution ; ces propositions et ces pétitions ont fait, dans l'une et l'autre assemblée, l'objet de rapports fort inégaux et dont certain décèle chez son auteur une ignorance complète de l'affaire; finalement, cette procédure n'a produit aucun résultat; c'est que les projets émanés de l'initiative gouvernementale sont presque les seuls qui parviennent à sortir de la machine parlementaire, enfin transformés en lois; cette circonstance, jointe à une autre, toute fortuite et exceptionnellement favorable, devrait faire renoncer le gouvernement à l'attitude expectante qu'il a jusqu'ici gardée.

Il existe actuellement à la Chambre des députés une commission, dite du notariat, spécialement chargée d'examiner un projet de loi, déjà voté par le Sénat, qui a précisément pour objet de modifier un certain nombre d'articles de la loi organique de ventôse an XI. Si le gouvernement déposait un projet, celui-ci serait renvoyé à une commission déjà prévenue et disposée à l'adopter. Il y a quelque temps, en effet, j'ai saisi la commission du notariat d'un projet, rédigé de telle sorte qu'il comprend seulement quelques lignes à ajouter au texte des quatre articles de la loi organique relatifs aux archives des notaires[1]; convoqué à l'une

1. Voici le texte de ce projet; les additions au texte actuel sont imprimées en caractères gras.

Art. 21. — Le droit de délivrer des grosses et des expéditions n'appartiendra qu'au

des séances de la commission, j'ai pu développer les raisons qui militent en faveur d'une modification de la législation existante, et j'ai eu la satisfaction de voir la totalité des commissaires présents reconnaître les avantages multiples d'une réforme depuis trop longtemps ajournée; l'un des membres de la commission voulut bien apporter à l'appui de mon argumentation des faits parvenus à sa connaissance personnelle et me prêter le concours de

---

notaire possesseur de la minute; et, néanmoins, tout notaire pourra délivrer copie d'un acte qui lui aura été déposé pour minute.

Le droit de délivrer des grosses et des expéditions des minutes antérieures au 1er janvier 1792, déposées aux Archives départementales, en exécution de l'article suivant, n'appartiendra qu'au notaire déposant ou à son ayant droit, le dépôt de ces minutes aux Archives départementales laissant intacts tous les droits et prérogatives des notaires sur la totalité des minutes provenant de leur étude.

Art. 22. — Les notaires ne pourront se dessaisir d'aucune minute **postérieure au 31 décembre 1791,** si ce n'est dans les cas prévus par la loi, et en vertu d'un jugement.

Avant de s'en dessaisir, ils en dresseront et signeront une copie figurée, qui, après avoir été certifiée par le président et le commissaire du tribunal civil de leur résidence, sera substituée à la minute, dont elle tiendra lieu jusqu'à sa réintégration.

Les notaires devront déposer aux Archives de leur département les minutes antérieures au 1er janvier 1792, et les répertoires correspondants. Il sera dressé un état sommaire en double des documents déposés aux Archives départementales; un des exemplaires sera remis au notaire déposant, après vérification, avec le récépissé de l'archiviste et le visa du secrétaire général.

Art. 23. — Les notaires ne pourront également, sans l'ordonnance du président du tribunal de première instance, délivrer expédition, ni donner connaissance des actes à d'autres qu'aux personnes intéressées en nom direct, héritiers ou ayants droit, à peine des dommages-intérêts, d'une amende de cent francs, et d'être, en cas de récidive, suspendus de leurs fonctions pendant trois mois, sauf néanmoins l'exécution des lois et réglemens sur le droit d'enregistrement, et de celles relatives aux actes qui doivent être publiés dans les tribunaux.

Toutefois les minutes antérieures au 1er janvier 1792, ainsi que les répertoires, pourront être communiqués au titre historique. Ces communications seront faites dans les limites et sous les conditions prévues par le règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843.

Art. 60. — Tous dépôts de minutes, sous la dénomination de chambres de contrats, bureaux de tabellionnage et autres, **ne** sont maintenus à la garde de leurs possesseurs actuels **que pour la portion de ces minutes postérieure au 1er janvier 1792.** Les grosses et expéditions **de toutes les minutes de ces dépôts** ne pourront être délivrées que par un notaire de la résidence des dépôts, ou, à défaut, par un notaire de la résidence la plus voisine.

Néanmoins, si lesdits dépôts de minutes ont été remis au greffe d'un tribunal, les grosses et expéditions pourront, dans ce cas seulement, être délivrées par le greffier.

sa propre expérience, collaboration d'autant plus significative que ce député appartient lui-même au notariat. Toutefois le président, se faisant vraisemblablement l'interprète de ses collègues, crut devoir déclarer que la commission était investie du mandat limité de procéder à l'examen du projet voté par le Sénat, que sa tâche était déjà suffisamment longue et ardue, que son désir était d'assurer la promulgation prochaine de la loi en préparation, que l'extension de ses travaux à l'examen des modifications proposées aux articles 21, 22, 23 et 60 de la loi de ventôse an XI entraînerait le renvoi du projet au Sénat, que la nécessité d'aboutir à bref délai ne lui permettait pas, quel que fût son sentiment sur la question, de modifier d'elle-même son programme primitif, mais que, saisie d'un projet émané de l'initiative parlementaire ou gouvernementale, elle se prononcerait en faveur d'une réforme dont la nécessité lui paraissait évidente. Il n'est donc pas douteux que la commission se laisserait volontiers faire violence si le gouvernement lui faisait transmettre une proposition; tout au moins est-il permis d'espérer que le jour où la loi viendra en discussion devant la Chambre, un amendement sera déposé et voté, qui assurera désormais la conservation effective des vieilles archives des notaires et en autorisera l'utilisation scientifique.

La loi, quelles que soient les apparences, n'est pas créatrice; en réalité, elle ne fait que régulariser et généraliser; elle implique toujours la préexistence, à l'état accidentel, du fait qu'elle concerne; sa nécessité résulte de la multiplicité des cas préexistants; or, la preuve que le moment est venu pour le législateur d'intervenir résulte de ce que la réforme est déjà partiellement réalisée de divers côtés.

Dès maintenant, on rencontre, dans presque tous les dépôts d'archives départementales, des minutiers de notaires, bénévolement déposés par leurs détenteurs, qui ont su comprendre que leur propre intérêt devait les décider à accueillir les propositions des archivistes; grâce à l'activité de ceux-ci et à leurs démarches incessantes, chaque année voit augmenter le nombre des versements ainsi effectués; en ces derniers temps, les archives de Limoges, de Toulouse et de Mâcon, notamment, ont reçu des dépôts d'une importance considérable.

En présence des résultats acquis par la voie des négociations amiables, malgré les prescriptions légales, et en raison de la con-

tinuité et de l'extension probables du mouvement de concentration, on pourrait croire à l'inutilité, ou à la moindre urgence d'une mesure législative; ce serait commettre une erreur; dans toutes les classes de la société, à côté des hommes de progrès, d'initiative et d'indépendance, il se rencontre toujours des esprits routiniers, indifférents, timorés ou vaniteux, qui empêchent la généralisation des améliorations et des réformes, et dont parfois un texte légal parvient difficilement à réduire l'opposition. D'autre part, dans la situation actuelle, les notaires qui se sont dessaisis d'une partie de leurs minutes, sont à la merci d'une dénonciation, dont l'odieux ne suffit pas à paralyser les effets; qu'une plainte, inspirée par des mobiles complètement étrangers au souci d'une bonne conservation des documents, soit adressée au parquet, le procureur général, quel que soit son sentiment sur le fond et les circonstances de l'affaire, ne peut que blâmer le notaire et lui enjoindre de rentrer sur l'heure en possession de ses minutes. La promulgation d'une loi est donc indispensable à la fois pour généraliser les dépôts et pour leur donner un caractère légal et définitif qui leur fait complètement défaut aujourd'hui.

Elle l'est aussi pour un autre motif.

Tout récemment encore, il était permis de croire que si l'Administration proposait à la Chambre des notaires de la Seine de suivre l'exemple des Chambres de Limoges, de Toulouse et de Mâcon, entre autres, et de consentir à la création d'un minutier central dont la totalité des frais de première installation et d'entretien serait supportée par la ville de Paris et le département de la Seine, la Chambre des notaires, après une étude impartiale et complète, poursuivie en commun, et en présence des garanties qui lui seraient offertes à tous égards, accueillerait favorablement cette proposition. L'expérience n'en ayant pas encore été tentée, j'ai fait le nécessaire pour qu'elle le fût. La Chambre des notaires a cru devoir repousser les deux projets dont elle a été successivement saisie et témoigner une opposition irréductible à toute modification, généralement quelconque, à la situation dans laquelle se trouvent actuellement les archives de ses membres; l'attitude intransigeante de l'honorable compagnie subordonne désormais la fondation du minutier central de la Seine à la promulgation d'une loi nouvelle.

L'initiative de l'Administration et la décision de la Chambre des notaires ont créé un fait nouveau dont il me paraît utile de

faire connaître le détail et les circonstances, non seulement à ceux qui s'intéressent à la question toute spéciale des archives notariales, mais encore aux hommes qui, soucieux de l'avenir de leur pays, s'attristent de toutes les manifestations de cet esprit de routine qui, dans toutes les sphères de l'activité nationale où il sévit, paralyse les initiatives prévoyantes et compromet la fortune matérielle et intellectuelle de la France.

La décision négative de la Chambre des notaires trouve son origine dans une ignorance complète de l'organisation et du fonctionnement des services d'archives, ignorance aussi légitime et naturelle que mon incapacité personnelle à rédiger un acte de société ou à liquider une succession ; la Chambre, toutefois, aurait pu s'éclairer, en substituant à la procédure par dossiers la procédure par conférences, au cours desquelles, les deux parties étant personnellement en présence, appréhensions, erreurs ou malentendus auraient été en un instant dissipés d'un mot.

En l'étude de cette affaire, il convient d'abord de poser nettement les termes de la question ; elle en comporte trois : 1° les archives notariales antérieures à la Révolution sont des documents historiques ; 2° la conservation de ces documents est aujourd'hui assurée d'une manière absolument insuffisante ; 3° la création d'un minutier central des études parisiennes et suburbaines est la seule mesure propre à concilier tout à la fois l'intérêt bien entendu des notaires, l'intérêt, autrement compromis, des familles et l'intérêt, imprescriptible et dont le respect s'impose, de l'histoire nationale.

***

L'affirmation que leurs vieilles archives constituent des documents historiques provoque, chez maints notaires, la surprise et l'incrédulité ; le fait s'explique ; les archivistes l'observent également dans les administrations publiques, où des hommes, d'ailleurs fort distingués, proposent la mise au pilon de vieux dossiers ou d'anciens registres qui sont devenus complètement inutiles à leur service, mais dont l'intérêt rétrospectif et documentaire exige la conservation ; c'est que la pratique des archives est un métier ; comme tous les autres, il faut l'avoir appris, sous peine, en en parlant, de commettre des erreurs, ou, en l'exerçant, de faire de mauvaise besogne ; tel, par exemple, ce directeur de l'Assistance publique qui ne voyait dans les archives hospitalières

de Paris, source importante, quoique amoindrie par l'incendie de 1871, de l'histoire sociale et médicale, qu'une masse encombrante, indigne des honneurs d'un archiviste, et qui, dans un rapport officiel, s'engageait, si, par impossible, on y découvrait quelque document historique, à en faire cadeau aux Archives nationales ! En fait, ce n'est pas leur nature, mais leur âge qui donne aux documents le caractère historique ; les archives historiques d'aujourd'hui sont les archives administratives d'hier, et les archives administratives d'aujourd'hui seront archives historiques demain. D'ailleurs, pour parler de documents historiques, il est essentiel de savoir exactement ce qu'est l'histoire, le but qu'elle se propose et les moyens qui permettent de l'atteindre.

A l'exemple de beaucoup d'autres, la science historique paraît avoir, de nos jours, définitivement trouvé sa voie et sa méthode ; la prédiction de Monteil s'est accomplie.

L'histoire, l'histoire d'une nation ne réside pas dans une accumulation de dates et de faits dont on ne montre et dont on n'aperçoit ni les causes, ni les rapports, ni les conséquences ; la chronique n'est pas l'histoire ; l'annaliste n'est pas l'historien.

L'histoire n'est pas non plus l'étude exclusive des prétendus grands hommes, « touffes aux couleurs plus vives, jaillies du sol nourricier », ni celle des prétendus grands faits, « accidents passagers produits par des causes profondes et sans effet sur les causes qui les ont produits. »

L'histoire étant une science, l'historien doit surtout rechercher « les habitudes, les faits permanents et généraux », établir leurs rapports d'identité, en fixer par suite les causes particulières et, de celles-ci, dégager les lois générales qui président souverainement à l'évolution des sociétés. Or, la formation et le développement des peuples sont déterminés par les conditions économiques et sociales dans lesquelles ils vivent ; sous quelque aspect qu'on l'envisage, l'histoire doit donc avoir l'étude des conditions économiques et sociales des peuples pour base et pour soutien ; cela revient à dire que le premier souci de l'historien doit être la recherche des documents propres à lui révéler les conditions d'existence des individus qu'il étudie, aux époques précises où il les observe[1].

1. Voir la leçon d'ouverture du cours d'histoire sociale, professé au collège libre des sciences sociales, par M. Frantz Funck-Brentano, en 1895-1896, qui a été publiée dans *La Réforme sociale*, n° du 16 janvier 1896, p. 113-127.

Si les archives publiques, j'entends les archives d'État et celles des administrations publiques, sont susceptibles de fournir à cet égard des éléments d'information, ce sont surtout les archives privées, celles des familles, celles des individus, agissant seuls ou collectivement, qui doivent renseigner l'historien sur la vie privée, l'existence intime des générations des siècles passés; et, parmi ces archives, celles des notaires viennent au premier rang par leur abondance numérique comme par leur importance et leur variété documentaires.

Dans la société actuelle, le notaire occupe une place relativement restreinte, que la diffusion de l'instruction et la vulgarisation des éléments du droit devraient encore diminuer; c'est la minorité qui prend contact avec lui, dans des circonstances généralement limitées à la conclusion d'un mariage, à l'éventualité ou aux conséquences d'un décès.

Jadis, il en allait autrement; le notaire intervenait à tout instant dans la vie de chacun, petit ou grand, pauvre ou riche; la moindre convention le mettait en mouvement. On voyait arriver dans une étude des garçonnets de dix ans, des fillettes encore plus jeunes, dont les parents ou les tuteurs venaient les engager au service d'un artisan ou à celui de sa femme; outre l'apprentissage, ceux-ci leur devaient, en général, le gîte et le couvert, rarement l'entretien; le plus souvent, ils recevaient une indemnité. Ces contrats montrent les efforts d'ascension sociale tentés par les parents en faveur de leur progéniture, tendance naturelle et légitime, quand elle reste dans de justes limites; ils peuvent révéler les origines et les débuts d'artisans ou d'artistes devenus célèbres.

Les contrats de mariage où les deux futurs appartiennent aux classes modestes, étaient certainement plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui; filiation, famille et relations des deux conjoints, date très approximative du mariage, condition des parents, corbeille de la mariée, tels sont les renseignements fournis par ces contrats.

On sait l'importance sociale du logement pour tous ceux qui doivent travailler pour vivre; à l'encontre de leurs lointains prédécesseurs, les notaires modernes n'ont plus à dresser d'actes pour la location de simples chambres, meublées ou non, ou celle de petits logements; on se contente d'engagements sous seings

privés ; or, les vieux baux nous font pénétrer dans l'habitation de l'ouvrier, dont ils fournissent une description suffisamment précise, indiquant, outre le prix du loyer, les conditions accessoires, interdiction de sous-louer, d'introduire des gens de mauvaise vie ou de pratiquer... le tout à la fenêtre.

C'est dans les vieilles minutes qu'on trouve trace des conditions du travail et de ses relations avec le capital, soit qu'on rencontre l'engagement d'un ouvrier au service d'un patron, l'association de plusieurs individus du même état ou l'affermage d'un domaine rural.

Il est une catégorie d'actes particulièrement intéressants à cet égard et qui constituent une source de premier ordre pour l'histoire du commerce, de l'industrie et des beaux-arts ; ce sont les marchés, dont l'objet varie à l'infini, vente de bois à brûler, vente de pierre de taille et de moëllon, à extraire des innombrables carrières de la banlieue sud de Paris ; devis et marchés pour la construction d'un immeuble, simple maison ou grand édifice, comme l'église Saint-Étienne-du-Mont ; impression d'un livre, avec ou sans gravures, fourniture de vitraux, de statues, en pierre ou en bois, de tableaux, de tapisseries, de pierres tombales, etc. ; sans les marchés et les registres de comptes, qui ont trop souvent disparu, l'archéologue sera condamné à l'ignorance du nom des artistes, de la date et du prix de leur œuvre, matériaux indispensables pour asseoir sur une base scientifique l'histoire même de l'art.

La condition de la propriété a, dans toute société, une grande importance ; l'historien apprendra à la connaître en étudiant les contrats immobiliers : ventes proprement dites, où l'acquéreur paie le prix de l'immeuble vendu ; ventes portant constitution de rente, où le vendeur, voulant s'éviter les soucis et les aléas d'une gestion, ou réaliser un bénéfice, mais n'ayant pas autrement besoin de ses capitaux, trouve sur place le remploi immédiat de ceux-ci, en renonçant, temporairement ou définitivement, au versement du prix, l'acquéreur devant seulement en servir l'intérêt ; dans ce cas, ou la rente est perpétuelle, ou bien l'acquéreur a la faculté de la racheter, pendant un délai déterminé ou indéfini, en payant le prix, en une ou plusieurs fois ; il y a encore la vente à réméré, où un propriétaire, momentanément gêné, mais espérant des jours meilleurs, se dessaisit de son bien, en se

réservant le droit, pendant un nombre d'années toujours fixé et toujours restreint, de rentrer en possession de l'immeuble, en en remboursant le prix ; c'est, en fin de compte, une sorte d'emprunt hypothécaire.

On croirait volontiers que notre époque a le monopole des grandes spéculations immobilières; or, sous le règne de François Ier, par exemple, on a déjà loti de vastes terrains comme le Clos d'Albiac ou celui de Saint-Nicolas-du-Chardonneret[1], puis vendu successivement les parcelles, en imposant aux acquéreurs, comme le fait aujourd'hui la Ville de Paris, l'obligation d'élever des constructions dans un laps de temps déterminé. Ces opérations ont plus d'une fois causé des mécomptes à ceux qui les avaient entreprises; tel qui avait acheté un de ces terrains et même commencé à bâtir, escomptant les faveurs d'un prochain avenir, se voyait contraint d'abandonner la partie et de céder son acquisition, trop onéreuse pour lui, soit au vendeur, soit à un amateur non encore désabusé ou disposant des capitaux nécessaires.

Les archives notariales renferment un grand nombre de testaments; la lecture de ces testaments, où se reflète l'esprit d'une époque, l'énumération plus ou moins longue des legs, plus ou moins importants, en faveur des parents, des amis, des voisins, de la domesticité, la nature de ces legs, qui ne consistent pas tous exclusivement en sommes d'argent, permettent déjà à l'historien de pénétrer la personnalité de ceux dont il est conduit à étudier l'existence et le caractère.

Son enquête trouvera un précieux complément d'informations dans la consultation de l'inventaire dressé après le décès du testateur ; à la suite du notaire et des commissaires-priseurs, accompagnés, le cas échéant, d'un expert spécialiste, il pénétrera dans le domicile du défunt, qu'il parcourra de la cave au grenier, assistant à l'estimation de tout le mobilier et, s'il y a lieu, à celle de tous les objets constituant le fonds de commerce, outillage, matières premières et produits ; vient ensuite la prisée des bijoux, le compte des valeurs en espèces et le dépouillement des papiers.

Testaments et inventaires figurent au premier rang parmi les documents qui nous peuvent faire connaître la situation économique et sociale des individus.

1. Je conserve volontairement la forme populaire : Chardonneret, au lieu de la forme savante : Chardonnet, qui ne paraît jamais dans le texte des actes.

Il est inutile d'insister pour montrer quelle est exactement la nature des informations que l'historien demande aux archives notariales de lui fournir; c'est, en un mot, les éléments de reconstitution de la vie privée des Français, antérieurement à la Révolution.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse exceptionnellement rencontrer dans un minutier quelques actes relatifs à des faits se rattachant à l'histoire générale, comme la remise de documents compromettants, effectuée, au nom d'un personnage mystérieux, par un religieux jacobin, entre les mains du fils de Jacques de Semblançay, ou le procès-verbal des difficultés soulevées par la prétention de Bourgogne, le roi d'armes de Charles-Quint, d'entrer dans Paris vêtu de la cotte aux armes de l'Empereur; mais ce sont là des cas fort rares, dont on ne saurait entreprendre la recherche *a priori* et que le hasard seul permet aujourd'hui de découvrir.

Après avoir précisé quelle documentation l'historien poursuit en explorant les archives notariales, il est nécessaire de dire un mot de certaines catégories d'actes dont on lui attribue gratuitement la recherche ordinaire et même exclusive.

Dans le monde notarial, nous passons pour être surtout en quête de documents concernant des personnages plus ou moins célèbres, des familles au nom plus ou moins illustre, ou pour faire simplement la chasse aux autographes. Cette croyance trouve son explication dans l'ignorance naturelle et légitime dont je parlais plus haut et qui suffit à expliquer tous les malentendus auxquels a donné naissance le projet d'un minutier central et toutes les difficultés qu'on a jusqu'ici rencontrées pour le réaliser.

Touchant les grandes familles, celles qui, sous l'ancien régime, ont occupé de grandes charges et joué un rôle public important, ce sont les archives publiques qui sont la source principale à consulter; il existe, en outre, dans tous les dépôts départementaux, une série, presque partout volumineuse, précisément affectée aux papiers de famille, et qu'on met utilement à contribution; quant aux généalogies, il suffit le plus souvent d'ouvrir les dossiers du Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, pour en trouver de suffisantes et toutes faites; il y a enfin les mémoires contemporains, dont la publication se poursuit avec tant d'ardeur et dont l'intérêt est en rapport direct de leur partialité et de leur indiscrétion. Que les archives notariales soient susceptibles de fournir

à leur tour quelques indications, sans doute ; mais c'est surtout pour l'histoire des petites gens, celle du « principal agent de la vie humaine, de l'artisan le plus actif du progrès, du maître ouvrier de la civilisation et, par conséquent, du personnage le plus important de l'histoire, du héros qu'il faut célébrer avant aucun autre, de la foule des inconnus », qu'il est indispensable de les compulser.

Pour la biographie des hommes qui ont acquis la notoriété ou la célébrité dans les domaines étrangers à la politique, les minutes anciennes constituent une source de premier ordre ; sans elles, on peut écrire l'histoire de Richelieu, mais pas celle de Molière. Il ne faudrait toutefois pas, comme je l'entendais faire un jour par un notaire, limiter aux actes où comparaissent des célébrités, le nombre des documents historiquement utilisables ; les hommes dont la renommée parvient au grand public sont une minorité, en dehors de laquelle il y a place encore pour des mérites secondaires, des talents méconnus ou ignorés, des noms dont l'oubli est immérité ; la présence d'une illustration ne suffira pas toujours à donner de l'intérêt à un acte insignifiant, tandis qu'une minute qui révélera, sous le couvert d'individus complètement inconnus, un fait important au point de vue économique ou social, industriel, commercial ou artistique, devra retenir l'attention ; la rencontre d'une procuration passée au nom d'une actrice célèbre sera presque négligeable à côté de la découverte d'un acte qui fixera la date de construction de tout ou partie d'une église ou d'un château, ou qui placera un nom sous un jubé, un retable, un vitrail ou une tapisserie.

Touchant les autographes, il convient d'apporter sur ce point, comme sur les autres, la plus grande précision.

Ce sont surtout les œuvres littéraires qui sont susceptibles de tirer un surcroît de valeur et d'intérêt de la conservation du manuscrit original de l'auteur, dont on peut suivre les variations successives de la pensée et du style, en quête de la forme définitive. Or, il n'y a pas place, dans les archives notariales, pour le *Discours de la méthode* de Descartes ou les *Mémoires* de Brantôme ; elles renferment exclusivement des actes, des contrats rédigés et écrits par les clercs de l'étude ; de tous les documents que peut contenir un minutier, je ne vois guère que les testaments qui se présentent, à l'occasion, sous la forme autographe.

D'ailleurs, la valeur documentaire, l'importance historique d'une pièce résultent de sa teneur et non de sa condition extérieure; en présence d'un acte par lui-même intéressant et qui, en outre, est autographe, l'historien éprouvera sans doute une impression complémentaire; mais il n'accordera pas à cet accident plus d'attention qu'il n'en mérite.

Restent les signatures autographes, dont je reconnais l'abondance relative, mais dont je limite l'intérêt aux proportions modestes d'une curiosité qui, ne sachant autrement s'alimenter, se contente de peu.

Si les archives notariales ne valaient que par les autographes qu'elles renferment, il suffirait de dresser la liste de ceux-ci et d'en exécuter des fac-simile; la création d'un minutier central serait superflue.

***

Que les vieilles archives des notaires ne soient pas conservées comme il convient, c'est un fait que personne ne conteste, même dans le monde notarial; et j'estime que l'on constituerait un document nécessaire pour l'étude pratique de cette question, en établissant un album composé des plans et vues perspectives des locaux actuellement affectés aux minutiers parisiens.

Qu'est-ce que conserver un dépôt d'archives? je pourrais me borner à répondre : c'est faire œuvre d'archiviste, et ajouter que les notaires n'étant pas eux-mêmes archivistes, et n'ayant aucun archiviste pour assurer la conservation effective de leurs archives, celles-ci ne sont pas et ne peuvent pas être conservées d'une manière satisfaisante.

Il est toutefois utile d'insister davantage.

Il faut tout d'abord poser en principe qu'être archiviste, c'est exercer un métier; tel le cordonnier qui fabrique des chaussures ou l'officier qui fait évoluer des troupes sur le terrain ; l'exercice d'un métier implique une certaine prédisposition naturelle, un apprentissage et la pratique ; par suite, le premier venu, quelles que soient par ailleurs ses qualités personnelles, ne peut être utilement appelé à gérer un dépôt d'archives ; c'est là une vérité qui pour être généralement méconnue en France, au plus grand détriment de l'intérêt public, n'en reste pas moins incontestable, et loin de l'ébranler, certains faits viennent de temps à autre la

mettre davantage en évidence; n'a-t-on pas vu un de ces archivistes improvisés, incapables de lire un document du premier Empire et ignorant jusqu'au nom des batailles de Thann et d'Eckmühl, attribuer à Napoléon Ier, dans une publication officielle, la victoire, jusqu'alors inédite, de « Tamm Eggmuth » !

Ramené à ses éléments essentiels, le métier d'archiviste comprend trois parties.

En premier lieu, on doit assurer la conservation matérielle des documents, et, à cette fin, les soumettre à une série d'opérations aussi indispensables que minutieuses et parfois même pénibles; car s'il est puéril de prétendre que les archives se conservent toutes seules, il est malheureusement exact qu'abandonnées à elles-mêmes, toutes seules elles se détruisent.

En second lieu, l'archiviste doit dresser un inventaire numérique de ses archives, où chaque « article », c'est-à-dire chaque liasse, carton ou registre, est pourvu d'un numéro d'ordre et où se trouvent les indications suivantes : nombre de pièces contenues dans chaque liasse ou carton; nombre de feuillets composant chaque registre; matières subjectives, parchemin ou papier; dates extrêmes des documents de chaque « article »; dimensions de chaque registre en longueur et en largeur et description de sa reliure[1]. Avec un pareil signalement d'identité, dressé après l'accomplissement de certaines formalités matérielles, estampillage, numérotage, foliotage, n'importe quel « article » peut être, en tout ou partie, adiré ou soustrait; on le reconnaîtra quelque part et à quelque moment qu'on le retrouve, et, en attendant, on peut, pour ainsi dire, le frapper d'opposition aussi sûrement qu'un titre mobilier dont on possède le matricule.

En troisième lieu, l'archiviste doit procéder à l'étude raisonnée des documents; le mot est simple; comme celui de conservation, il implique toutefois des faits multiples : lecture des vieilles écri-

1. Voici un exemple :

21. — 20 avril 1541-24 février 1543. « Registres de la praticque de deffunct me Cathrain Fardeau, vivant notaire au Chastellet de Paris, de l'année mil cinq cens quarente ung. D'Orleans, clerc dudict deffunct. » — « Touttes les minuttes escriptes au present registre ont esté faictes et dressées par me Baltazard d'Orleans, clerc dudict deffunct Fardeau. D'Orleans. »

Registre; IIIC IIIIXX XVIII feuillets et 9 feuillets liminaires, 3 et 6; papier; 310 × 220 millimètres; sur la couverture, en parchemin, délabrée, la cote : 143.

tures, intelligence des vieux langages, connaissance de l'histoire, des institutions et du droit de l'époque et du pays que les documents concernent; cette étude est le complément nécessaire du travail matériel antérieur; après le signalement extrinsèque, le signalement intrinsèque, se traduisant par un inventaire analytique, plus ou moins sommaire ou développé, suivant les espèces, où l'archiviste n'a pas à mentionner la totalité des actes, ni même la totalité de ceux qui sont particulièrement intéressants, mais où il doit présenter des spécimens, habilement choisis, des diverses catégories de documents et montrer ainsi quelles informations ces archives sont susceptibles de fournir.

Ce triple travail terminé, l'archiviste est définitivement maître de ses archives; on peut désormais le consulter utilement, qu'il s'agisse d'une étude historique, d'une question administrative ou d'une affaire personnelle; car, il ne faut pas l'oublier, s'il est indispensable que l'archiviste soit un érudit, il ne doit pas être seulement un archéologue, capable de déchiffrer un parchemin vermoulu ou une inscription aux trois quarts effacée, mais inapte à prêter une collaboration utile à un fonctionnaire, à un notaire ou à un simple particulier; l'archiviste doit être un fonctionnaire à la fois scientifique et administratif, et il n'y a pas plus lieu de répartir les archivistes en deux classes qu'on ne doit distinguer entre les archives anciennes et les archives modernes; quelle que soit la date, et par suite la nature des documents, ce sont toujours les mêmes travaux qu'il faut exécuter, par l'application des mêmes méthodes, en justifiant des mêmes aptitudes et des mêmes connaissances; en un mot, là où il y a des archives, quelles que soient ces archives, il faut des archivistes professionnels. Je vais citer, à l'appui de cette opinion, deux faits, pris au hasard et qu'il serait aisé de multiplier.

Un jour, le duc d'Aumale décida de confier les archives de Chantilly à un archiviste; celui-ci, au cours de ses travaux, retrouva des titres qui attribuaient au duc d'Aumale des droits dont il ignorait jusqu'à l'existence et dans la propriété desquels il fut aisément réintégré. Les documents existaient avant la venue de l'archiviste, mais jusque-là ils étaient restés inutilisés.

Autre exemple. Un jour, certaine municipalité fait accrocher sur la façade d'un immeuble, l'écriteau : *Propriété à vendre*; doutant toutefois de la réalité de ses droits, elle consulte son

archiviste, et celui-ci retrouve sur l'heure un document établissant que la ville est seulement usufruitière et qu'elle ne peut faire plus que sous-louer la propriété, Ici encore, le document préexistait à son utilisation; mais celle-ci n'eût pas été possible si l'archiviste n'avait antérieurement exploré les caves et les greniers de l'hôtel-de-ville d'où venaient les dossiers renfermant la pièce en question, et fait porter aux archives tout ce qui était digne d'être conservé et susceptible d'être consulté.

De même les notaires auraient intérêt, pour la gestion des affaires de leur clientèle, à confier la garde de leurs minutiers à un archiviste ; celui-ci se tiendrait à leur disposition, et fréquemment leur rendrait maints services appréciables, surtout en matière d'origine de propriété. Actuellement, quand on dresse un acte de vente, on transcrit d'ordinaire l'origine de propriété portée au contrat précédent; or, il serait désirable qu'on collationnât, une fois pour toutes, les analyses sur les minutes mêmes; on découvrirait ainsi des clauses plus ou moins importantes, par exemple des servitudes actives ou passives, dont l'indication a été négligée dans les contrats plus récents; mais la chose est aujourd'hui pratiquement impossible, pour divers motifs, et surtout en raison de la dispersion des actes dans un plus ou moins grand nombre d'études, établies dans tous les quartiers de Paris.

Ceci dit sur la nature et le rôle de l'archiviste, je reviens à la question de savoir si les vieilles archives notariales sont conservées comme il convient.

« Aux termes de la loi organique du notariat moderne, ai-je déjà dit ailleurs[1], le notaire est tenu de conserver indéfiniment la totalité des minutes existant dans son étude. Cette prescription légale est-elle observée? Oui et non. Elle l'est à coup sûr, si par : conserver des archives, on entend simplement : ne point les vendre au marchand de vieux papier ; la présence, assez fréquente, de minutes sur les catalogues de vente de documents pourrait faire naître des doutes à cet égard; je ne veux toutefois y voir que les éléments de confirmation d'un fait incontestable.

Mais, pour un archiviste, la conservation d'un dépôt d'archives est chose plus complexe; elle implique les faits suivants : élection

1. *Les Archives notariales de la Seine à l'Hôtel de Lausun*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1899, p. 209-227, et tirage à part, 23 p. in-8°.

d'un local approprié, qui ne soit exposé ni à l'humidité, ni à une sécheresse excessive, qui puisse être ventilé, où l'on voie clair en plein jour, où les documents, registres, liasses, layettes ou cartons, soient rangés en ordre sur les tablettes de casiers en nombre suffisant; le numérotage de chaque « article », registre, liasse, layette ou carton; la présence d'un marche-pied, si des rayons sont hors d'atteinte de la main; celle d'une table et d'une chaise, meubles indispensables à toute recherche, communication ou consultation bien ordonnée; elle implique aussi l'existence d'une personne qui connaisse la situation du local, et, à l'intérieur de celui-ci, le mode de rangement des documents.

Si l'on conçoit de la sorte la conservation des archives, il y a lieu de distinguer parmi les documents qui constituent le minutier d'une étude; cette distinction, la loi ne l'a pas faite, la pratique l'a imposée.

En fait, les archives d'une étude comprennent deux séries : la série moderne, où l'on trouve les minutes de la dernière période centennale environ, minutes auxquelles il est fréquemment besoin de recourir et qu'on ne saurait ne pas avoir sous la main; la conservation effective de ces minutes, déposées presque partout dans les bureaux mêmes de l'étude, est réellement assurée.

On n'en saurait dire autant de la série ancienne, des minutes antérieures à la Révolution.

Celles-ci sont reléguées, soit dans des caves, soit — et c'est le cas le plus fréquent — dans des chambrettes sous les toits; éloignées de l'étude proprement dite, elles ne sont l'objet d'aucune préoccupation, d'aucune surveillance; qu'une fuite survienne dans la tuyauterie de l'immeuble, que le vitrage des « tabatières » se brise et qu'un orage éclate, l'humidité exercera longtemps ses ravages avant que l'accident soit signalé; le mal constaté, personne n'aura ni le goût ni les loisirs ni les moyens de le réparer; en cas d'incendie, le minutier, qu'il soit placé à l'une ou à l'autre des extrémités de la maison, est également menacé; au surplus, on le sacrifiera volontiers — et à juste raison — pour sauver la série moderne. Quand on parle des archives notariales anciennes et qu'on propose des mesures conservatoires à leur égard, on entend fréquemment invoquer l'intérêt et l'honneur des familles; je montrerai bientôt ce qu'il convient de penser à cet égard; je me borne pour l'instant à constater que s'ils étaient réellement en jeu,

intérêt et honneur seraient sérieusement exposés; qu'un voleur pénètre dans un minutier, les documents seront loin quand on s'apercevra du larcin.

A l'intérieur du local affecté au dépôt des archives anciennes de l'étude, l'étendue du rayonnage est souvent insuffisante; faute de place, des documents sont déposés sur le sol, formant des piles plus ou moins élevées, plus ou moins chancelantes; point de table ni de chaise; partout une épaisse couche de poussière; dans des conditions matérielles aussi défavorables, les recherches s'effectuent mal; on ne sait comment atteindre les rayons supérieurs; on ne voit où poser le document à consulter; extrait-on d'une liasse une minute, pour la communiquer à l'étude, on ne songe pas à insérer dans la liasse, à la place de l'acte momentanément distrait, la fiche de déplacement qui doit garantir la réintégration de la minute et la faciliter tout à la fois; monter au minutier, gravir les cinq, six ou sept étages qui le séparent de l'étude, dans des escaliers de service, rapides, étroits, obscurs, est une corvée qu'on évite de renouveler fréquemment; on laisse volontiers s'accumuler dans un carton de l'étude les actes communiqués, se promettant de les réintégrer tous ensemble; ces projets ne se réalisent pas toujours; ainsi se créent les lacunes dans les dossiers; ainsi se forment les liasses d'actes déclassés. Ce n'est pas tout; les études parfois se déplacent; dans quelles conditions s'effectue le transport des archives? combien de temps s'écoule avant le rangement des documents dans le nouveau local qui leur est assigné?

Il est superflu d'insister; personne ne peut contester qu'à de rares exceptions près, la série ancienne des archives notariales soit conservée dans des conditions fort peu satisfaisantes à tous égards. »

Avant de fournir à l'appui de cette doctrine, quelques témoignages recueillis au cours de mes visites dans les études parisiennes, je dois dire un mot des répertoires.

Le répertoire est le journal-archives de l'étude; l'usage en remonte à la seconde moitié du XVI[e] siècle, et généralement, dans la plupart des études, la collection des répertoires commence au milieu du siècle suivant; c'est le registre où l'on mentionne, au jour le jour, les actes dressés par le notaire; bien que la note soit très brève, indiquant seulement l'objet de la minute, vente, testament, partage, etc., et le nom des parties, le répertoire est un

précieux instrument de recherche et de contrôle; toutes les fois qu'on en a la faculté, il ne faut jamais aller directement au minutier, mais toujours consulter au préalable le répertoire.

Grâce au répertoire, on peut, plus rapidement et plus commodément, dresser la liste des documents intéressant la recherche en cours, soit que celle-ci ait pour but certaines catégories d'actes, abstraction faite du nom ou de la qualité des parties, ou qu'elle porte, au contraire, sur un individu ou une famille déterminée, quelle que soit au surplus la nature des contrats où l'une ou l'autre figure.

En outre, le répertoire permet d'apprendre si la minute recherchée appartient réellement aux archives de l'étude; dans la négative, on évite, en le consultant, un dérangement inutile; dans l'autre hypothèse, on acquiert la certitude que le document fait partie du minutier et qu'à moins d'être égaré ou d'avoir disparu, il doit se retrouver à la date portée au répertoire.

On voit l'importance de la collection des répertoires d'une étude; c'est, dans une certaine mesure, l'inventaire numérique des archives. La conservation des répertoires devrait être entourée de soins particuliers; on ne devrait jamais les reléguer au minutier; leur place est dans les bureaux de l'étude, et non pas empilés au fond d'un placard plus ou moins ignoré, mais rangés verticalement dans un casier qui leur soit réservé; s'il est nécessaire, on doit réparer les feuillets, détachés ou déchirés, restaurer ou refaire la reliure; au dos de chaque registre, on doit lire un numéro d'ordre, le nom du notaire et les dates extrêmes; la précaution s'impose d'autant plus que, dans maintes études, on possède, pour une période déterminée, les archives, minutes et répertoires, de deux études anciennes; si les répertoires ne sont pas soigneusement étiquetés, on court le risque, pour une recherche où le nom du notaire est inconnu, de consulter seulement l'un des deux répertoires et de formuler à tort une réponse négative.

On voudra bien reconnaître que les répertoires ne sont généralement pas l'objet de tant de précautions. Au surplus, qu'on en juge.

Dans une étude, on me déclare ignorer où se trouvent les vieux répertoires, « ces registres-là ne servant plus à rien ».

Dans une autre, le principal me donne l'assurance que les répertoires ne remontent pas à une époque aussi reculée que celle

que j'indique, ce qui ne nous empêche pas de les retrouver et de constater la présence du document cherché.

Ailleurs, on ne sait s'il existe des répertoires pour le XVII[e] et le XVIII[e] siècle; d'ailleurs, le minutier est en désordre; les souris ayant mangé les ficelles des liasses, les minutes se sont déclassées; on a procédé à un nouveau rangement des moins anciennes; mais la difficulté de lecture des autres n'a pas permis d'étendre le travail aux actes du XVII[e] siècle; je ne puis en conséquence prendre communication de trois contrats de cette époque, qui figurent au répertoire.

Une autre fois, je sollicite l'autorisation de prendre connaissance d'un acte; on me donne rendez-vous à huitaine; à ma seconde visite, on m'informe qu'« on n'a pas eu le temps de faire la recherche, que la chose n'est pas commode, qu'on ne sait où chercher et qu'il faut y consacrer près d'une demi-journée. » Je ne puis donc avoir satisfaction.

Ici, le « petit clerc » est obligé de revêtir un costume spécial toutes les fois qu'il monte au minutier, en raison de la malpropreté du local; au surplus, les archives sont en désordre; et de fait, quand je me rends à l'étude pour apprendre le résultat de la recherche (je ne doute pas qu'on l'ait faite), j'apprends que loin de retrouver l'acte indiqué, on n'a pu découvrir une seule des minutes de cette année-là.

Un jour enfin, j'exprime à un notaire auquel j'avais eu l'honneur d'être présenté, le désir de jeter un coup d'œil sur le minutier de l'étude; il s'empresse d'appeler « le petit clerc » et l'invite à me conduire aux archives; je prends congé et je suis mon guide; mais arrivé dans l'antichambre, le brave homme me fait la confidence qu'une pile de cartons s'étant renversée juste au droit de la porte d'entrée, il est impossible de pénétrer dans le minutier.

***

Pour remédier à la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent les minutiers parisiens, il n'y a qu'un moyen pratique et efficace, créer pour les vieilles archives des notaires de Paris un dépôt central, dont la gestion serait confiée à un homme compétent, justifiant de la qualité d'archiviste diplômé du gouvernement; et s'il avait uniquement dépendu de l'administration préfectorale de réaliser cette réforme, celle-ci serait aujourd'hui un fait accompli.

Le 24 mars 1899, le Conseil municipal de Paris invitait l'Administration à négocier avec les héritiers du baron Pichon l'acquisition de l'hôtel Lauzun, quai d'Anjou, n° 17; en d'autres termes, l'incorporation de cette belle demeure au domaine municipal n'était plus subordonnée qu'à l'accomplissement des formalités nécessaires. J'estimai l'occasion opportune pour proposer la création d'un minutier central, qui serait installé dans l'hôtel de l'île Saint-Louis. Il n'existait, à ma connaissance, aucun besoin antérieur que l'achat projeté dût permettre de satisfaire, et j'ignorais qu'on eût déjà conçu un projet d'affectation. Je visitai l'hôtel Lauzun, accompagné d'un architecte, et je constatai sans peine qu'il était à tous égards possible de le consacrer au dépôt central des vieilles archives notariales.

L'hôtel Lauzun comprend deux parties : l'hôtel primitif, en façade sur le quai, avec une aile en retour à droite, et au fond de la cour, un bâtiment moderne ; dans l'hôtel proprement dit il y a lieu de distinguer les localités artistiques et les nombreuses pièces dépourvues de toute décoration; dans ma pensée, les premières devaient servir de salles de travail pour les notaires, pour les clercs et pour les érudits, de cabinet pour l'archiviste et de salles d'exposition d'un choix de documents particulièrement curieux; elles eussent été accessibles au public dans les mêmes conditions que les salons de l'Hôtel-de-Ville; les archives auraient été déposées dans les parties ordinaires de l'immeuble; encore se trouve-t-il, même dans les salles d'apparat, outre la grande bibliothèque, nombre de vastes placards et plusieurs alcôves qui eussent offert une étendue de rayonnage appréciable; c'était, pour l'aménagement de ces alcôves comme pour l'ameublement général des salles artistiques, une question de goût; mais je ne sache pas que, par définition, un archiviste en soit naturellement dépourvu. Aussi je n'avais pas autrement insisté sur ces détails, dans l'étude où j'exposai mon projet; je pensais être compris, sans plus de développements, et je croyais que le souvenir de l'hôtel Soubise, que son affectation aux Archives nationales ne semble pas avoir ruiné, viendrait à l'esprit de mes contradicteurs.

J'ai commis, je l'avoue, une double erreur.

En fait, on avait déjà arrêté le projet de proposer l'installation à l'hôtel Lauzun d'un nouveau musée, qui serait rattaché à la conservation du musée Carnavalet et en constituerait une annexe;

ma proposition eut donc, à ma grande surprise, le don d'émouvoir; on sembla croire qu'il me suffisait de démontrer l'utilité de créer un minutier central pour qu'il en fût ainsi décidé ; c'était témoigner d'une connaissance insuffisante du tempérament national et surtout de l'état de la question ; on se hâta d'exploiter ma confiance dans le discernement du lecteur et de m'accuser de vouloir encombrer de casiers, bourrés de vieux papiers, toutes les salles de l'hôtel Lauzun ; on fit à certains journaux la confidence de ces objections ; à l'un de ces articles, de ton fort courtois, il me fut possible de répondre, et nous nous mîmes, sans peine, d'accord, M. Hallays et moi, pour reconnaître, l'un, l'utilité incontestable du minutier central, l'autre, la possibilité de l'installer ailleurs qu'à l'hôtel Lauzun : une autre fois, au contraire, dans un écho anonyme, on crut à propos de se montrer brutal; je gardai le silence, me réservant de déclarer à mon heure que j'étais aussi incapable de demander l'affectation de l'hôtel Lauzun à une lingerie ou à une crèmerie que de prendre la porte Saint-Denis pour la porte Saint-Martin, l'Hôtel-Dieu pour la foire Saint-Germain, la place de l'Hôtel-de-Ville pour celle du Palais-Royal, ou les quais d'une ville flamande ou hollandaise pour ceux de la Seine à Paris, comme on l'a fait dans les deux éditions de certain catalogue de l'Exposition universelle de 1900.

Était-il, d'ailleurs, si difficile de comprendre que je m'inquiétais beaucoup moins, en définitive, de l'affectation de l'immeuble du quai d'Anjou, que de la création, nécessaire et trop longtemps ajournée, du minutier central ?

L'Administration fut plus perspicace ; scindant les deux questions, elle voulut bien prêter attention à l'idée et me faire l'honneur d'agréer le projet, du moins en ce qui la concernait, et sous réserve de la désignation d'un autre immeuble ; celui qui me fut indiqué offrait, à beaucoup d'égards, plus de ressources et d'avantages que l'hôtel du quai d'Anjou.

***

C'est à la Chancellerie que l'Administration préfectorale fit parvenir sa proposition, inspirée des arguments que j'avais développés et accompagnée du projet de convention que j'avais préparé [1].

---

1. Article premier. — Un immeuble, propriété de la Ville de Paris, est exclusivement affecté au dépôt central des archives des notaires de Paris et du département de la Seine.

Art. 2. — Chaque notaire a la faculté de verser au dépôt central telle portion de ses

J'ai, à cette occasion, le plaisir et le devoir d'exprimer toute ma gratitude à M. Laborde, à cette époque directeur des affaires civiles et du sceau, devenu depuis conseiller à la Cour de cassation, pour le bienveillant accueil qu'il a daigné me faire et pour le précieux concours qu'il m'a prêté.

Le parquet du procureur de la République fut invité à transmettre à la Chambre des notaires les offres du préfet de la Seine.

Quelque temps auparavant, j'avais rendu visite au président de la compagnie, et j'en avais reçu l'assurance que, s'il était officiellement saisi du projet en question, il en confierait l'examen à une commission spéciale. C'est ce qui advint. La commission rédigea un rapport et le soumit à la Chambre, qui le ratifia.

C'est précisément ce rapport qui est l'objet immédiat de la présente étude, où je me propose de le soumettre à un examen critique aussi rigoureux qu'impartial.

Auparavant, et sans plus tarder, je dois annoncer que ses conclusions sont négatives. J'estime néanmoins que les efforts tentés

---

archives qu'il juge convenable ; ce versement laisse absolument en l'état les droits et prérogatives du notaire déposant.

Art. 3. — Un emplacement distinct est attribué à chaque étude, dont les archives sont rangées dans le même ordre qu'antérieurement.

Art. 4. — La gestion du dépôt central est confiée à un archiviste-paléographe, diplômé du gouvernement.

Art. 5. — Le dépôt central est ouvert aux jours et heures d'ouverture des études ; il est relié au réseau téléphonique.

Art. 6. — Chaque notaire a toute latitude pour opérer toutes recherches dans son minutier, par lui-même ou par représentants.

Art. 7. — L'archiviste effectue toutes recherches demandées par les notaires, en fait connaître le résultat, communique les actes sur place ou les transmet à l'étude, établit les copies qui lui sont demandées par les notaires.

Art. 8. — L'archiviste instruit les demandes au titre historique, effectue les recherches, en consigne le résultat sur le bulletin des demandeurs, transmet ce bulletin, avec son avis sur l'opportunité de la communication, au notaire intéressé, qui seul a qualité pour autoriser la communication ; les communications au titre historique, dûment autorisées, ont lieu au dépôt central, dans une salle exclusivement réservée à la réception du public, auquel l'accès des minutiers est formellement interdit.

Art. 9. — Une commission de surveillance est instituée près le dépôt central ; elle comprend un nombre égal de représentants de la Chambre des notaires et de l'Administration. Un rapport lui est présenté chaque année par l'archiviste sur le fonctionnement du dépôt central.

Art. 10. — Toutes les dépenses du dépôt central sont à la charge de l'administration préfectorale.

ne sont pas restés stériles, que des faits importants sont aujourd'hui acquis qui ne l'étaient pas antérieurement, et que la question a fait un nouveau pas vers le but qui finira bien un jour par être atteint.

L'Administration préfectorale a montré qu'elle entendait s'associer au mouvement qui se propage sur tous les points du territoire de la République et collaborer aux mesures qui s'imposent en faveur d'une conservation effective des vieilles archives des études de Paris et de la banlieue.

La Chancellerie a nettement pris parti en faveur du minutier central.

Pour la première fois, la Chambre des notaires a consenti à envisager l'éventualité d'une modification à la situation actuelle; une commission spéciale a réuni, dans un volumineux rapport, toutes les objections qui se sont présentées à l'esprit de ses membres; on est en droit de penser que nous connaissons aujourd'hui tous les arguments des notaires; or, si j'établis, comme j'espère y parvenir, que de tous les motifs invoqués il n'en est pas un qui résiste à l'examen, j'en conclurai qu'il est impossible de découvrir une seule raison péremptoire contre la réforme projetée, et je ne retiendrai du rapport de la commission que cette déclaration, dont il est inutile de souligner l'importance :

« Nous tenons à reconnaître que la proposition de M. le Préfet de la Seine contient un programme qui concilie, autant que possible, deux principes aussi incompatibles que celui de la publicité historique et celui du secret des actes privés; qu'elle est faite dans un esprit d'équité, de reconnaissance des intérêts de tous et de bienveillance pour nous que nous sommes heureux de constater, et qu'enfin elle serait certainement à prendre en grande considération si, contrairement à toute attente et à tous les précédents, le législateur en arrivait à changer le caractère essentiel des archives notariales. »

En un mot, ou le *statu quo* ou la réforme telle que je la propose; je ne m'attendais pas, je l'avoue, à une aussi précieuse adhésion.

Enfin, le parquet du procureur de la République n'a pas hésité à reconnaître l'exagération des objections soulevées et l'absence d'une préoccupation suffisante de l'intérêt général.

Tels sont les résultats qu'a permis d'atteindre l'initiative éclairée du préfet de la Seine; le monde savant sera sûrement recon-

naissant à M. de Selves, comme je le suis moi-même, de l'intérêt qu'il a témoigné en faveur de l'une des sources essentielles de l'histoire nationale, en général, de l'histoire de Paris, en particulier ; je dois rappeler, en outre, le nom de M. Bruman, alors secrétaire général de la préfecture, maintenant directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'Intérieur, et de l'un des membres les plus actifs et les plus distingués du Conseil municipal, M. J. Labusquière.

***

Quelle a été la constitution de la commission instituée par le président de la Chambre des notaires, je l'ignore, je n'ai pas cherché à le savoir, et la chose m'importe peu ; je suis certain qu'autant ses membres, quels qu'ils fussent, étaient compétents en matière notariale, autant ils l'étaient peu pour juger seuls une question d'archives. Je ne reprocherai pas à l'honorable président de la Chambre de n'avoir pas formé une commission mixte, composée en partie de notaires et en partie de savants ; le légitime souci de ne pas introduire d'étrangers dans l'intimité de la compagnie eût suffi à l'en empêcher ; mais il était possible à la commission de prier quelques spécialistes de se rendre devant elle ; personnellement, si j'avais été convoqué, j'aurais signalé aux commissaires l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à entendre certaines personnalités, comme le directeur général des archives de France et le directeur de l'école nationale des chartes ; je les aurais conviés à s'informer du fonctionnement d'un service d'archives, en se rendant aux Archives nationales, aux archives de Versailles, qui renferment un fonds notarial important, et même aux archives de Limoges, Bordeaux, Toulouse ou Lille, où il existe précisément des minutiers centraux. En soumettant ses objections à des hommes comme MM. Servois et Meyer, la commission eût évité d'en maintenir quelques-unes qui sont étranges et qui prouvent seulement qu'aucun de ses membres n'a jamais visité son minutier. A mon sens, il eût été habile de ne pas sembler fuir un examen contradictoire, dont l'absence diminue singulièrement la valeur du rapport.

Dès les premières lignes de ce document, après avoir dit des propositions du préfet de la Seine qu'elles « tiennent compte, dans la mesure du possible, des intérêts du public et des nôtres, et sont conçues dans un large esprit de conciliation, de prudence et de

modération dont nous devons lui être reconnaissants », on ajoute : « Sans mettre en doute les précieux renseignements que peuvent contenir, au point de vue de l'histoire, et surtout peut-être des petits côtés de l'histoire, nos anciennes minutes, etc. », ce qui revient à nier, sous une périphrase finement ironique, la valeur documentaire des archives notariales.

J'ai suffisamment insisté sur le genre d'informations que l'historien recherche en consultant les vieilles minutes, pour passer de suite à l'objection tirée de l'intérêt des familles, « au moins aussi respectable que celui des recherches historiques, dont l'utilité peut être contestable... »

L'intérêt et l'honneur des familles, voilà le grand argument, l'objection traditionnelle du notariat; je vais en montrer la valeur et j'espère les retourner contre ceux qui les invoquent.

A mes yeux, l'intérêt et l'honneur des familles sont intangibles; personne, sous n'importe quel prétexte, n'a le droit de porter la moindre atteinte à l'un ou à l'autre; il faut tout leur sacrifier. Ceci dit, voyons ce qu'il y a exactement derrière ces grands mots.

C'est évidemment des intérêts matériels qu'on veut parler; je les tiens pour fort respectables, qu'ils concernent des inconnus ou des individus célèbres, de petites gens ou de gros personnages, des pauvres ou des riches; mais les intérêts sont généralement temporaires; la discrétion dont il convient de les entourer, perd, avec le temps, tout ou partie de sa raison d'être; les familles ne restent pas toutes stationnaires; chez les unes il y a progression, il y a décadence chez d'autres; dans les deux cas, qu'importe le passé, vieux d'un siècle ou deux, je ne dis pas au point de vue sentimental, mais au point de vue des intérêts? Je n'ai pas ouï dire, par exemple, que les auteurs de projets d'impôts sur le revenu aient songé à utiliser les minutes du temps de Charles IX ou de Louis XV pour taxer leurs contemporains.

Qu'entend-on positivement par l'honneur des familles?

S'agit-il de l'honorabilité? mais les archives notariales n'ont rien à révéler en cette matière, puisqu'elles sont, par définition, des archives de familles, des archives privées; un honnête homme n'éprouve pas le besoin de faire constater sa probité par-devant notaire, pas plus qu'un voleur ou un assassin n'ira dans une étude faire établir un acte relatant ses larcins ou ses crimes. L'historien

sait où trouver des renseignements à cet égard; ils lui sont fournis par les archives publiques, les archives judiciaires, celles des bailliages, celles du Châtelet et du Parlement.

Veut-on, en parlant d'honneur, évoquer l'éventualité d'unions irrégulières et de progéniture illégitime?

Je disais tout à l'heure que les intérêts matériels sont transitoires; les opinions sont à leur tour très variables; notre société professe, en la matière, un sentiment que je n'ai pas à apprécier; maîtresses et enfants naturels étaient tout autrement considérés jadis; les testaments savoyards du XIVe et du XVe siècle, par exemple, nous montrent fréquemment de vénérables vieillards, profondément religieux, qui, solennellement entourés de leur famille, font en faveur d'une ou deux femmes et des enfants qu'ils en ont eus, des legs dont l'exécution est confiée à la femme ou aux enfants légitimes du testateur; ces testaments décèlent un état d'esprit tout différent. Rien ne demeure, pas même les conventions sociales.

D'ailleurs, en ce domaine aussi le temps fait son œuvre; et qu'importe aujourd'hui à Martin ou Durand qu'un Martin ou Durand, dont il aura fallu tout d'abord établir qu'il est leur ascendant, ait fait preuve de quelque exubérance au printemps de l'année 1570?

Au surplus, l'hypothèse ici ne suffit pas; des faits précis sont indispensables; au dire des notaires, leurs archives sont susceptibles de contenir des documents secrets ou compromettants, capables de plonger des familles entières dans une honte irrémédiable; mais, en fait, jamais aucun d'eux n'a pu citer un exemple, ni montrer, en couvrant d'une « cache » le nom de la famille infortunée, une de ces épouvantables minutes, qui n'ont, en réalité, jamais existé que dans leur imagination.

J'éprouve aussi quelque surprise à voir les notaires prêter gratuitement aux Français des vieux temps des mœurs licencieuses et un manquement général à la foi jurée; pour moi, jusqu'à preuve du contraire, je me refuse à ne voir dans nos ancêtres, de n'importe quelle époque et de n'importe quelle condition sociale, qu'un ramassis de débauchés, de catins et de bâtards. Et quand même il en serait ainsi, au lieu des archives notariales, incapables de nous documenter sur ce point, nous consulterions les lettres de chancellerie, la légitimation, sous l'ancien régime, résultant d'un

acte de l'autorité publique[1], et les registres de l'état civil, dont la communication au premier venu est prescrite par la loi.

Ce n'est pas tout. Il existe des documents de familles ailleurs que dans les minutiers ; on en conserve, en nombre considérable, dans tous les dépôts d'archives publiques, aux Archives nationales à Paris, et en province, dans toutes les archives départementales ; bien plus, il se trouve dans tous ces dépôts des archives de notaires, distraites, il y a un siècle, de leurs études d'origine, lorsque la Révolution transforma radicalement le notariat, en même temps que toutes les autres institutions, sans exception ; aux fonds de notaires réunis dans ces circonstances sont venues se joindre des collections de minutes retrouvées dans les greniers des mairies ou des greffes et les archives volontairement et intelligemment déposées par leurs détenteurs.

Tous ces documents, de même origine et de même nature, font l'objet d'inventaires, qui sont imprimés. En outre, ils sont tous les jours communiqués, dans les formes et sous les conditions prévues et fixées par les règlements d'archives ; on a envisagé l'éventualité de documents confidentiels, et on a stipulé que « les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance ». Or, il n'est pas niable qu'il ne se produit, en fait, aucun scandale, et que la communication des vieilles archives n'a jamais lésé aucun intérêt matériel ni porté atteinte à l'honorabilité de personne ; donc, de deux choses l'une, ou il n'existe pas de documents de la nature de ceux dont on parle si légèrement, ou les règlements existants suffisent à prévenir toute communication abusive ; la vérité, c'est qu'il y a fort peu de documents de ce genre et que les archivistes appliquent les règlements, plutôt parfois avec trop de scrupule et de rigueur.

---

1. « Louis, par la grace de Dieu, roy de France...

Encores que les copulations charnelles de personnes non conjoinctes par mariage sont illicites et deffendues par les loix divines et humaines, néantmoins, parce que ceux qui proviennent de telle copulation, ne peuvent estre complices de la désobéyssance de leurs parens, les roys nos prédécesseurs ont tousjours uzé de clémence envers ceux qui par leur bonne vie et louables qualités se sont rendus dignes d'effacer en eux la tache et tel deffault de leur naissance, ce qui se rencontre en la personne de nostre amé Jean de Bernay, lequel estant fils naturel et issu de l'illicite copulation de Jean de Bernay et de Jeanne Forcher, lors solus et non mariés... » Paris, avril 1665. (Bibliothèque de la Chambre des députés, manuscrit B• 11, tome VII.)

Je vais plus loin; j'admets que les vieilles archives des notaires soient le tabernacle où sont religieusement déposés les intérêts et l'honneur des familles; j'accepte la thèse dans son interprétation la plus étroite; et je prouve que, s'il en est ainsi, les familles doivent être les premières à réclamer la réforme.

Que l'installation matérielle des minutiers soit défectueuse, c'est reconnu par tout le monde; il n'est pourtant pas mauvais de rappeler certains faits. Un jour, j'ai vu un clerc essayer d'expliquer, sans y trouver autrement malice, la disparition d'une liasse tout entière, par un accident survenu au cours d'un récent déménagement. Tous les élèves d'Anatole de Montaiglon se rappellent l'histoire de ce notaire tourangeau qui avait rempli de ses archives une douzaine de futailles, qu'il avait soigneusement refermées; survint une crue de la Loire et les tonneaux s'en allèrent à la dérive. Un archiviste de la vallée du Rhône a rencontré sur un champ de foire une série de registres où l'on a fait, après leur transport aux archives départementales, des découvertes du plus haut intérêt. Il y a quelques mois, on signalait à Lyon la présence de vieilles minutes provenant d'une étude de Saint-André-le-Gaz. Que devient en tout ceci l'intérêt des familles ?

Autre chose. Si l'on conserve des archives, c'est apparemment pour s'en servir, soit dans un but pratique, soit dans un but scientifique; or, il est très difficile d'utiliser les minutiers, parce que rien n'est moins aisé que d'y effectuer des recherches qui aboutissent; le résultat est toujours aléatoire, et d'une exploration infructueuse il n'y a pas toujours lieu de conclure à l'inexistence du document dans le minutier. Le fait est reconnu par les notaires eux-mêmes, qui prononcent ainsi la condamnation d'un régime où l'on juxtapose deux choses aussi différentes et étrangères l'une à l'autre, que les bureaux d'une étude de notaire et un dépôt de documents historiques.

L'utilisation des archives notariales est subordonnée aux conditions suivantes : classement des documents, rédaction d'inventaires, présence d'un archiviste, organisation d'un service de renseignements et de communications.

Il faut savoir exactement en quoi consiste une recherche d'archives et connaître la variété des cas qui peuvent se produire.

Dans l'hypothèse la plus simple, celle où il s'agit de retrouver un acte dont la date est connue, on obtient généralement satisfac-

tion; que le minutier soit à peu près en ordre et qu'il ne s'agisse pas d'un document trop ancien, le garçon de bureau, — car c'est ce modeste serviteur qui, presque partout, fait fonctions d'archiviste, — suffira pour effectuer la recherche.

Toutefois, même dans ce cas, les choses peuvent se compliquer.

Dans beaucoup d'études, le minutier renferme, pour une même période, les archives de deux études antérieures; il y a donc, pour une même année, deux registres, deux liasses ou deux cartons; dès lors, le « petit clerc » ne devra pas oublier, s'il ne trouve pas dans l'un, de chercher dans l'autre; mais y pensera-t-il toujours? d'autant plus que, dans le rangement matériel, on aura le plus souvent, et avec raison, groupé les « articles » du même notaire en une série ininterrompue, éloignant ainsi l'un de l'autre les deux « articles » de la même année.

Certaines demandes peuvent être, sans qu'il paraisse, incomplètes ou inexactes. Voici des exemples.

On sait que jusqu'en 1567, l'année commençait, à Paris, non pas au jour fixe du premier janvier, mais au dimanche de Pâques; le début de chaque année, coïncidant avec la fête mobile de Pâques, qui peut tomber l'un des trente-cinq jours compris entre le 22 mars et le 25 avril, était donc variable; chaque année, calculée de cette manière, comprenait la partie de cette même année, calculée à notre façon, qui s'étend du jour de Pâques au 31 décembre, et la portion antérieure à Pâques de ce que nous appelons l'année suivante; toutes les années n'avaient donc pas la même longueur; ainsi l'année 1526, pour les gens de l'époque, commença le dimanche de Pâques 1526, soit le 1er avril, et finit le samedi saint de l'année 1527, soit le 20 avril; l'année 1526, ancien style, compta donc vingt jours de plus que l'année normale, et renferma deux fois, au début et à la fin, les quantièmes compris entre le 1er et le 20 avril; au contraire, l'année 1527, qui commença le 21 avril 1527 et finit le 11 avril 1528, nouveau style, n'eut aucun des quantièmes compris entre le 12 et le 20 avril, ni au commencement ni à la fin; elle fut plus courte de neuf jours que l'année normale. En conséquence, quand on se trouve en présence d'un acte antérieur à 1567 et dont la date, telle qu'elle est libellée, est comprise entre le 1er janvier et le 24 avril, il y a lieu de procéder à une opération chronologique; si la date de l'acte est antérieure au 22 mars, il faut majorer le millésime d'une unité pour rétablir la date en

nouveau style ; pour nous, le 12 février 1526 des Parisiens du temps, c'est le 12 février 1527; si cette date est comprise entre le 22 mars et le 24 avril, il peut se produire trois hypothèses suivant le jour auquel la révolution lunaire a fait fixer le dimanche de Pâques : majoration d'une unité, non-majoration ou impossibilité de déterminer s'il y a lieu ou non de majorer le millésime; étant données les limites des années 1526 et 1527 :

année 1526, ancien style = 1er avril 1526-20 avril 1527, nouveau style
— 1527, — — = 21 avril 1527-11 avril 1528, — —

un acte daté du 28 mars 1526 est certainement du 28 mars 1527; un autre, du 22 avril 1527, est sûrement de cette date; mais, sans renseignements complémentaires, on ne peut dire d'un acte daté du 8 avril 1526, s'il appartient à l'année 1526 ou à l'année 1527, telles que nous les comptons.

Je ne me dissimule pas l'aridité de cette digression chronologique et la difficulté de la bien saisir, à première vue, pour des personnes étrangères à nos études; j'ai tenu toutefois à y insister, parce que j'y trouve un fait à l'appui de ma thèse, qu'une recherche d'archives ne peut être utilement confiée qu'à un archiviste. On ne va pas prétendre, j'imagine, initier les « petits clercs » aux mystères du comput; mais la connaissance en est indispensable pour consulter la portion d'un minutier antérieure à 1567 ; pour cette période, les « articles » sont cotés : 1526, 1527, etc. ; comment veut-on qu'un garçon de bureau, chargé de communiquer un acte du 28 mars 1527, sache qu'il doit tirer des rayons « l'article » de l'année 1526 ? A l'exception des professionnels, personne ne se doute, et, à vrai dire, n'a à se douter de cette question.

Envisageons maintenant l'hypothèse où, pour un intérêt de famille, on recherche un acte antérieur à 1792. Le demandeur se présente dans l'étude où, d'après ses renseignements, la minute doit être conservée; les répertoires n'existent plus, il faut aller directement au minutier; la recherche demeure infructueuse; aujourd'hui les choses ne vont pas plus loin, et c'est tout naturel ; notaire et clercs ne peuvent pas plus faire œuvre d'archivistes qu'un archiviste ne pourrait les suppléer; mais, en fait, l'acte en question n'est peut-être pas introuvable. Il est une méprise qui se commet, celle de prendre le notaire en second pour le notaire en premier, pour celui qui est resté dépositaire de la minute; le fait

est d'autant moins rare qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, on citait parfois, dans des actes subséquents, les notaires rédacteurs de l'acte antérieur, dans l'ordre où leur nom se présentait au bas de la minute ; le notaire en second signant à gauche, plus bas, il est vrai, que son confrère, qui signait à droite, on a pu intervertir les noms. Quand une recherche n'aboutit pas, cela peut tenir simplement à une confusion entre les deux notaires.

Je suppose maintenant que l'acte cherché figure au répertoire, mais qu'il ait disparu du minutier; le fait est fréquent ; j'ai sous les yeux une note rappelant que j'ai constaté l'absence de cinq documents sur six qui figuraient au répertoire, dans une étude où la famille intéressée, celle de P***, m'avait prié de me rendre. Dans ce cas encore, la découverte de l'acte n'est pas absolument impossible. Il existe aux Archives nationales une collection de minutes de notaires de la Seine, qui s'étend de 1500 à 1789 et compte 255 « articles » ; ce sont les fragments d'un certain nombre de minutiers ; je ne crois pas qu'aucun notaire parisien s'en doute ; tout au moins jamais je ne me suis vu donner le conseil de m'assurer si les Archives nationales ne possédaient pas le document qu'on ne pouvait retrouver à l'étude. Si le fait était connu des notaires, – et ils ont, semble-t-il, l'obligation stricte de ne pas l'ignorer — pourquoi n'avoir pas tenu compte, dans le *Registre minutier* de Thomas, du fonds notarial conservé au palais Soubise ?

La famille intéressée a encore une autre ressource. Certaines catégories d'actes notariés étaient soumis sous l'ancien régime comme aujourd'hui, à la formalité fiscale de l'enregistrement ; on disait alors : insinuation ; il fallait notamment faire insinuer les contrats transmissifs de propriété, ceux qui, de l'aveu même des notaires, sont à peu près les seuls à pouvoir présenter encore une utilité pratique, malgré leur ancienneté, en raison notamment des clauses de servitude qu'ils sont susceptibles de contenir. Les registres d'insinuation sont déposés aux Archives nationales ; c'est l'une des collections les plus importantes de l'établissement ; elle va de 1539 à 1791 et compte 409 registres. Qu'un acte ne se retrouve pas dans une étude, il convient d'inviter l'intéressé à consulter les registres d'insinuations. Je ne crois pas, pourtant, que la collection des Insinuations jouisse, dans le monde notarial, d'une très grande notoriété, et tel notaire serait, j'imagine, fort surpris d'apprendre qu'il pourrait, grâce à elle, reconstituer en partie ses archives, incendiées en 1871.

Voilà comment, pour ma part, je comprends qu'on se préoccupe de l'intérêt des familles ; celles-ci courront le risque d'être lésées, aussi longtemps qu'on maintiendra l'état de choses actuel.

On a déjà cité cet exemple : « Une propriété, sise à Paris, rue de L..., n°..., a subi dix-sept mutations de 1715 à 1871 ; en 1751, elle a été grevée d'une servitude passive en même temps qu'on lui attribua une servitude active. Il est évident que dans la rédaction d'un acte de vente on doit s'efforcer d'établir une origine de propriété aussi complète, aussi ancienne que possible ; on sait, d'autre part, l'importance pour une propriété, de l'existence de servitudes ; à tel point que, dans les contrats, lorsque les parties déclarent n'en connaître aucune, on n'en insère pas moins une clause de style qui sauvegarde à la fois la responsabilité des vendeurs et réserve les droits éventuels des acquéreurs ; on ne saurait donc rien négliger qui pût faire découvrir des servitudes. Or, le dernier contrat relatif à la propriété en question, mentionne seulement huit mutations sur seize et arrête l'origine de propriété à l'an III, au lieu de la reporter à 1715 ; quant à la mention des servitudes, elle a disparu des actes depuis 1781. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces lacunes ; pour dresser une liste complète des propriétaires successifs, il eût fallu consulter les minutes de quinze contrats, conservées dans quatorze études différentes...[1] » Présentement, de telles recherches sont, en général, pratiquement impossibles.

Autre exemple. Une propriété sise boulevard B..., n°..., jouit d'une servitude active qui présente pour elle une très grande importance ; cette propriété a fait l'objet d'une vente aux enchères en 1896 ; le cahier des charges n'a pas plus mentionné la servitude que ne le font les titres concernant l'immeuble ; il est fort possible que cette omission ait éloigné des amateurs et fait adjuger la propriété à un prix moins élevé ; en tout cas, c'est un archiviste qui a retrouvé le contrat constitutif de la servitude. Tout cela n'est guère rassurant pour l'intérêt des familles.

Je poursuis. Au commencement de novembre 1899, je reçus certaines épreuves du recueil général des documents concernant

1. *Les archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lausun*, par Noel du Caire, dans la *Revue politique et littéraire* (24 juin 1899), p. 789-793, et tirage à part, 16 p. in-8°.

la maison de P***, dont cette famille a confié la publication à un archiviste départemental et qui m'étaient adressées pour faire certaines vérifications ; je remarquai un contrat de 1686, imprimé d'après une copie fautive et dont la collation sur l'original était nécessaire, si toutefois elle était possible ; comme il s'agissait d'un acte notarié, dressé à Paris, je me rendis à l'étude intéressée et adressai ma requête au notaire, en lui déclarant que j'étais, en l'espèce, le représentant de la famille de P***, et en lui montrant d'ailleurs le texte in-extenso, imprimé, de la minute dont je sollicitais la communication. On m'invita à faire prier M. le marquis de P*** de formuler lui-même la demande, et cela par l'intermédiaire de son notaire. Ces formalités, tout à fait inusitées, je me plais à le reconnaître, m'avaient édifié sur le succès de la démarche ; celle-ci fut néanmoins faite ; le 20 novembre, nous étions informés que l'on recherchait l'acte en question, mais que « les recherches sont un peu longues pour des actes aussi anciens » ; nous devions être prévenus de la découverte ; il y a de cela dix-sept mois ; j'attends toujours le résultat de ces laborieuses investigations.

On conviendra qu'en certains cas les familles ne doivent pas avoir d'intérêts très urgents. Cela n'a pas empêché les commissaires d'exprimer de vives appréhensions sur les difficultés que notaires et particuliers rencontreraient, au minutier central, pour avoir communication des documents, et sur les longs délais qu'ils devraient subir !

A la nécessité d'un classement, d'un inventaire et d'un archiviste s'ajoute celle d'un local pour les communications.

Je n'ai jusqu'ici parlé que des recherches les plus simples, les seules, à vrai dire, qu'on puisse faire aujourd'hui, celles qui consistent à trouver un acte dont la date est connue. Il est toutefois des cas plus compliqués ; un érudit peut avoir à rechercher certaines catégories d'actes, des contrats pour travaux d'art, je suppose, abstraction faite des gens qui les ont passés, ou les actes d'un minutier relatifs à un individu ou à une famille déterminée, abstraction faite de leur objet ; pour la période dont les répertoires sont conservés, il devra d'abord dépouiller ces registres, puis examiner les minutes dont il aura préalablement dressé la liste ; si les répertoires n'existent plus, il devra compulser directement toutes les minutes de l'époque qui l'occupe ; en tout cas,

ses recherches seront longues et laborieuses. On ne se rend pas compte que si la recherche des documents exige de l'archiviste un travail plus ou moins difficile, l'utilisation des actes implique un examen qu'il convient de poursuivre sans être troublé ni distrait. Or, une étude de notaire ne comporte pas de salle de travail pour la consultation des vieilles archives, et l'on n'y trouve pas toujours une table disponible à laquelle on puisse s'asseoir. L'anecdote suivante montre les inconvénients de cette situation.

Un jour, je me rends dans une étude pour demander communication d'une ancienne minute ; j'indique au « petit clerc » la date de l'acte ; sur mon conseil, il cherche et trouve le répertoire, qui mentionne bien le document ; puis on m'invite à attendre que le principal clerc soit visible ; informé du but de ma visite, celui-ci commence par déclarer qu' « il n'y a pas de répertoires pour cette époque » ; sur ma remarque, discrètement présentée, on m'invite à formuler ma demande par une lettre à laquelle il sera répondu, une fois l'acte retrouvé. Je m'exécute. Huit jours plus tard, n'ayant rien reçu, je retourne à l'étude, où l'on n'avait effectivement rien fait ; on extrait la minute, comme on eût pu le faire la semaine précédente, on cherche vainement à la lire, on me demande à nouveau dans quel but je sollicite cette communication ; finalement, on m'invite fort gracieusement à m'asseoir au bureau même du principal et on me remet le contrat, daté du 3 mai 1740. Survient un client ; je m'empresse de me lever et de me retirer dans le cabinet voisin que l'on me désigne et où se tient un clerc de l'étude ; bientôt le notaire traverse cette pièce, entre dans la cabine téléphonique, qui lui est contiguë, engage une conversation, puis, en passant, demande au clerc, assis devant moi, de telle sorte que je saisis nettement la question : « A-t-on entendu mon message ? » Je cite le fait, non pour relever le procédé, mais pour démontrer jusqu'à quel point les notaires sont mal outillés et combien il est difficile aujourd'hui d'utiliser les archives notariales : quand après deux déplacements, dont le premier pouvait suffire, l'envoi d'une lettre restée sans réponse, un interrogatoire qu'un archiviste n'aurait pas à faire subir, parce qu'il connaîtrait, au moins de nom, la plupart des demandeurs, vous avez enfin obtenu communication d'une pièce, on trouve difficilement un bout de table à vous désigner et vous risquez de paraître capable d'indiscrétion !

***

Les archives des notaires constituent généralement, au point de vue de leur aménagement matériel, deux groupes distincts ; les minutes les moins anciennes, celles de la dernière période centennale environ, sont le plus souvent conservées dans les bureaux de l'étude ; le reste prend place dans le minutier proprement dit ; on conçoit que l'importance numérique du premier groupe est subordonnée à la grandeur et à la disposition des bureaux ; ici, on pourra garder « en bas » les minutes du règne de Louis XVI, tandis que là on aura dû transporter « en haut » jusqu'aux actes de la période du Directoire. Dans l'hypothèse de la constitution du minutier central, résultant de l'entente amiable de l'Administration et de la Chambre des notaires, il m'avait paru nécessaire de tenir compte du fait, et de ne pas fixer une date, en quelque sorte réglementaire et de principe, pour le départ à faire entre la portion des archives qui resterait à l'étude et celle qui serait déposée au minutier central ; le versement de tel notaire se fût arrêté à l'année 1760 ; celui de tel autre se fût étendu jusqu'en 1791, déterminé par l'exiguité des bureaux; j'avais donc rédigé l'article 2 du projet de traité comme suit : « Chaque notaire a la faculté de verser au dépôt central telle portion de ses archives qu'il juge convenable... » La formule m'avait paru assez claire ; la Commission s'y est trompée ; elle a pensé que nous demandions aux notaires de procéder à un triage de leurs minutes, constituant un lot de celles dont ils se dessaisiraient, et un autre de celles qu'ils garderaient ; ces prémisses posées, la Commission n'a pas eu de peine à présenter maintes objections contre une proposition qui, ainsi formulée, eût été simplement absurde ; on s'est lancé à corps perdu dans la statistique, déclarant que chaque étude comptait annuellement 400 minutes environ, de 1590 à 1790, soit 80 000 actes par étude et 11 000 000 pour l'ensemble des offices ; on a bien voulu nous prévenir que les notaires n'avaient pas le loisir de déchiffrer chacun 80 000 pièces, et qu'au surplus ils ne possédaient pas les connaissances paléographiques nécessaires.

J'ignore combien il peut y avoir de minutes antérieures à 1791 dans les minutiers de la Seine, et je ne m'en soucie pas ; il est matériellement impossible d'en fixer le nombre et le renseignement

n'aurait pas le moindre intérêt; tout ce qu'il importe de savoir à cet égard, c'est que les archives d'une étude représentent en moyenne une étendue de rayonnage de 100 mètres.

Mais pour dire qu'il y a seulement quatre cents minutes par an et par étude, c'est-à-dire, en d'autres termes, que chaque notaire ne dressait pas deux actes par jour, en moyenne, il faut n'avoir jamais ouvert un répertoire, ni jamais compulsé de minutier.

Et que devient l'intérêt des familles et le secret dû à leurs titres, si les notaires sont incapables de lire les vieilles minutes et obligés, pour apprendre la teneur d'un acte et en délivrer une expédition, de recourir aux services d'un archiviste?

La Commission a supposé que nous lui soumettions un projet ridicule; n'aurait-elle pu supposer aussi qu'elle se trompait sur nos intentions? et pourquoi dès lors n'avoir pas consulté des hommes qui lui auraient expliqué le sens exact de l'article 2 du projet de traité? La Commission eût appris qu'on ne doit jamais faire de triage dans un fonds d'archives anciennes, soit pour en détruire une portion, soit pour modifier le groupement originel des pièces; tout document est susceptible d'être utilisé, dans un but parfois très étranger à son objet; d'autre part, le principe du respect des fonds, c'est-à-dire le maintien du classement établi par ceux qui ont créé les documents, est l'une des lois essentielles du métier d'archiviste.

Je suis convaincu qu'en fait on nous a fort bien compris; mais on a voulu, si j'ose dire, jouer au fin; seulement on s'est pris à son propre piège. Discuter l'éventualité d'un triage, c'est en admettre la possibilité matérielle; or la majeure partie de la portion la plus ancienne des minutiers, celle qui comprend la seconde moitié du XVIe siècle et la première moitié du siècle suivant, est constituée par des registres, non pas des registres factices, formés par la réunion de minutes établies d'abord sur des feuilles distinctes et ultérieurement réunies, mais des registres-journaux, sur les feuillets desquels on transcrivait au jour le jour les actes dressés par le notaire, en utilisant les deux pages, sans laisser ni blanc ni lacune; comment, dans ces conditions, un triage serait-il matériellement possible?

J'en conclus que les honorables commissaires, ceux du moins qui possèdent un minutier relativement complet, ne l'ont jamais visité et que l'histoire du notariat leur est peu familière, puisque

la tenue de ces registres a été prescrite par l'ordonnance de 1539. S'il en était autrement, pourquoi ne nous avoir pas opposé l'objection, qui était péremptoire? Pourquoi ne nous avoir pas non plus reproché de n'avoir pas dit d'après quelles règles on devait, à notre avis, procéder au triage ?

L'article 3 du projet de traité était ainsi conçu : « Un emplacement distinct est attribué à chaque étude, dont les archives sont rangées dans le même ordre qu'antérieurement. » Objection de la Commission : « M. le Préfet propose qu'un emplacement distinct soit attribué à chaque étude..., mais il nous semble que les recherches historiques, dans l'intérêt desquelles le dépôt est demandé, seraient peu facilitées par ce mode de dépôt et qu'on en arriverait fatalement à une classification par ordre chronologique de toutes les minutes, facilitant ainsi les travaux des historiens, mais compliquant les nôtres. »

Le lecteur a déjà saisi la faiblesse de l'argumentation. Le principe du respect des fonds étant d'une application rigoureuse, absolue, jamais un archiviste ne bouleverserait ainsi les minutiers; c'est précisément grâce au principe du respect des fonds que les érudits peuvent entreprendre des recherches qui aboutissent. Le directeur des Archives, s'il eût été convoqué, aurait pu citer, entre autres, l'exemple des archives du Conseil d'État; elles se répartissent en plusieurs séries chronologiques parallèles, telles qu'elles se sont peu à peu constituées, et l'on s'est bien gardé de fondre ces séries multiples en une série unique, non pas seulement par application du principe du respect des fonds, mais parce qu'on aurait rendu les recherches beaucoup plus difficiles. Et quel classement chronologique général eussions-nous adopté ? la Commission, qui prétend savoir ce que nous aurions fait au minutier central, en violation des engagements pris et de la parole donnée, eût été bien aimable de nous l'apprendre; eût-ce été un classement quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel? Les registres, ces registres dont la Commission paraît ignorer jusqu'à l'existence, et qui embrassent généralement une période d'un an, sauf des exceptions assez fréquentes, ces registres feraient adopter le classement par années; en conséquence, on juxtaposerait une centaine d' « articles » de la même année, et l'on séparerait très sensiblement deux « articles » consécutifs du même fonds; il faut n'avoir aucune pratique de la manutention

intérieure d'un dépôt d'archives pour ne pas apercevoir, à première vue, les multiples inconvénients que présenterait cet invraisemblable système, qui serait inutile, illogique, détestable et... inapplicable; et comment faire entrer dans cette classification chronologique générale certains registres qui renferment exclusivement les actes relatifs, par exemple, à l'Hôtel-Dieu ou à l'hospice des Incurables, pendant une période de quinze ou vingt ans? Un tel classement aboutirait au chaos.

Aux termes de l'article 8 du projet de traité, « l'archiviste instruit les demandes au titre historique, effectue les recherches, en consigne le résultat sur le bulletin des demandeurs, transmet ce bulletin, avec son avis sur l'opportunité de la communication, au notaire intéressé, qui seul a qualité pour autoriser la communication; les communications au titre historique, dûment autorisées, ont lieu au dépôt central, dans une salle exclusivement réservée à la réception du public, auquel l'accès des minutiers est formellement interdit. »

Après avoir dit : « Nous reconnaissons dans cette proposition, comme dans toutes les autres, le soin que M. le Préfet de la Seine met à ne pas porter atteinte à nos intérêts et à nos droits... », la Commission ajoute : « Il peut arriver que l'ardeur et la passion du collectionneur et de l'amateur d'autographes entraînent quelques chercheurs moins scrupuleux à s'approprier des minutes ou des feuillets détachés des minutes, comme il n'arrive que trop souvent dans les bibliothèques publiques. Ce danger, fort inquiétant, paraît bien plus grand dans un dépôt d'archives, avec pièce affectée au public, que dans nos études, où une communication peut toujours être soigneusement surveillée... »; en d'autres termes, il y a dans tout chercheur un voleur qui sommeille; mais

...Qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

En fait, c'est toujours la même inexpérience, qui confond tout.

Par définition, le collectionneur recherche, pour en devenir possesseur, le genre de pièces sur lequel il a fixé sa spécialité; il n'a donc rien à faire dans un dépôt d'archives, où tous les documents sont une propriété imprescriptible et inaliénable. Au contraire, l'érudit n'a cure d'acquérir des documents; il les recherche uniquement pour les informations qu'ils peuvent lui

fournir; quand il les rencontre, il les étudie, les copie, en tout ou partie, puis s'en désintéresse. Entre l'un et l'autre, il n'y a pas plus de relation qu'entre un dépôt d'archives et une bibliothèque.

La bibliothèque est un dépôt de livres imprimés, les archives, un dépôt de documents manuscrits ; le livre imprimé existe à multiples exemplaires ; le document manuscrit est unique ; la bibliothèque doit réaliser une œuvre de diffusion et de vulgarisation des connaissances ; les archives remplissent une mission mixte, à la fois administrative et scientifique ; les portes de la bibliothèque sont grandes ouvertes ; l'accès des archives est subordonné à l'accomplissement de certaines formalités. En l'espèce, il n'y a pas lieu de parler des bibliothèques ; encore y a-t-il une exagération manifeste à prétendre qu'il s'y commet couramment des vols ; tous les livres sont estampillés, à des endroits déterminés, et un fer spécial orne le dos de la reliure ; ces précautions suffisent, en général, pour prévenir les larcins.

S'il est déjà dangereux de détourner les livres d'une bibliothèque, qui sont assimilables, à cet égard, à des titres au porteur, il est inutile de dérober des documents d'archives, qui sont, pour ainsi dire, des titres nominatifs. La passion et la joie du collectionneur découlent autant de la faculté de montrer ses richesses que de la satisfaction de les posséder ; il est toutefois difficile d'exhiber des valeurs nominatives qui portent un autre nom que celui de leur détenteur. Le voleur dérobe pour vendre ; mais personne ne peut acheter des documents provenant d'un dépôt d'archives ; l'acquéreur commettrait le délit de recel et s'exposerait à une perte sèche, puisqu'il s'agit d'une propriété publique, imprescriptible et inaliénable, qu'il serait un jour contraint de restituer.

En réalité, le document d'archives a sa personnalité ; qu'il sorte de son domicile légal, il sera reconnu et identifié, en quelque endroit qu'il se montre. J'en citerai un exemple. Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède quatre chartes du XIIIe siècle concernant l'Hôtel-Dieu de Paris ; grâce à certaine mention écrite au dos, on peut affirmer que ces quatre pièces ont été soustraites aux archives de l'hôpital, où elles devraient se trouver encore aujourd'hui. Voilà ces chartes identifiées. Mais, dira-t-on, cela même prouve que des vols se commettent dans les archives ; oui, sans doute ; mais il convient de préciser, et de fixer la date du larcin. Les chartes ne portent pas le timbre humide

des archives de l'Assistance publique ; elles ne figurent pas à l'inventaire imprimé ; le vol est donc certainement antérieur au jour où les archives hospitalières ont été organisées et leur gestion confiée à un archiviste ; ce détournement ne prouve donc qu'une chose, la nécessité d'un archiviste pour prévenir la dilapidation des archives. On en a fait également l'expérience au ministère de la Marine, dont les archives furent mises en coupe réglée aussi longtemps qu'elles restèrent sans archivistes.

L'origine des minutes notariales est tout particulièrement facile à reconnaître, le nom du notaire figurant dans les premières et dans les dernières lignes de l'acte. Au minutier central, tous les documents seraient revêtus d'une estampille ; tous les registres seraient foliotés, le contenu de chaque liasse ou carton serait numéroté ; dès lors, pas une feuille de papier ne pourrait être déplacée sans que l'absence d'un numéro ne le signalât. Jamais de telles garanties d'ordre n'existeront dans la situation actuelle.

Quant aux craintes exprimées par la Commission en raison de l'aménagement d'une salle spécialement affectée à la réception du public, elles sont vraiment surprenantes et donneraient à croire que les commissaires n'ont pas prêté une attention suffisante à la lecture de l'article 8 du projet de convention ; ils paraissent penser que le premier venu pourrait entrer dans la salle publique du minutier central comme dans une halle ; était-il si difficile de saisir le sens exact de cette clause ? Dans tout dépôt d'archives, il y a, d'une part, les magasins, où l'on garde les documents, et où le personnel de l'établissement a seul le droit de pénétrer ; et d'autre part, la salle de travail, accessible aux personnes qui ont une demande à faire ou qui sont autorisées à consulter les archives. Un demandeur se présente, on l'introduit dans cette salle, il libelle sa demande sur un bulletin spécial, en indique le motif, la date et la signe, non sans avoir justifié de son identité ; le document trouvé, l'autorisation accordée, le demandeur reçoit la pièce en communication, après avoir signé, sur le bulletin, la formule : *Reçu en communication le document désigné ci-contre ;* son examen terminé, il ne peut sortir qu'après avoir présenté à l'appariteur son bulletin, où la formule : *Rendu le document désigné ci-contre*, est revêtue de la signature de l'archiviste. Ces formalités nécessaires, très simples et très pratiques, suffisent à dissiper toute appréhension.

Comme dernière objection, la Commission invoque l'éventualité d'un incendie ; qu'un sinistre éclate au minutier central, ce ne sont pas les archives d'un seul notaire, mais celles de toutes les études parisiennes qui disparaissent dans les flammes. Je reconnais qu'à première vue, surtout pour des non-professionnels, l'argument paraît sérieux ; à la réflexion, il a tout juste autant de valeur que les autres.

Je prétends d'abord qu'on pourrait appliquer le même raisonnement à toutes les manifestations du progrès humain, pour le paralyser ; une diligence ou un voilier ne pouvaient jamais tuer, noyer ou estropier autant de gens qu'un train de chemin de fer ou un transatlantique ; on a pourtant préféré adopter ces derniers modes de locomotion ; l'usage de la lumière électrique n'est pas sans danger, mais celui des quinquets a plus d'une fois causé des sinistres.

Présentement, les archives notariales en sont encore, si j'ose dire, au régime des messageries Laffitte et Caillard et à celui des réverbères ; la concentration doit être leur régime de demain.

D'ailleurs, de deux éventualités, il faut savoir choisir la moins probable ; entre un système qui assure la destruction lente, mais sans cesse progressive, des minutiers, en même temps que leur inutilisation presque absolue, d'une part, et une autre qui en permet l'exploitation sagement organisée et qui les entoure de toutes les garanties de conservation matérielle, j'avoue ne pas hésiter.

Je l'ai dit, et je ne saurais trop le redire, la gestion d'un dépôt d'archives n'est pas à la portée du premier venu ; c'est un métier, qui a ses règles, comme les autres ; quelques-unes d'entre elles concernent précisément le choix et l'aménagement des bâtiments d'archives ; tout édifice consacré à un dépôt d'archives ne doit recevoir en même temps aucune autre affectation partielle ; à l'exception du portier, personne ne doit y loger ; l'emploi du bois doit être aussi restreint que possible, au profit du fer ; les tuyaux de descente et de distribution des eaux et les conduits de fumée, notamment, doivent être installés avec le plus grand soin et rester l'objet d'une surveillance constante ; pourvu de postes d'incendie, dont l'alimentation est commandée par un robinet principal, placé à l'extérieur des magasins, relié par un appareil spécial à la caserne de pompiers voisine, un dépôt d'archives

ainsi agencé est à l'abri d'une catastrophe ; on n'en saurait dire autant de la plupart des minutiers, établis, sous les toits, dans des chambrettes contiguës à de petits logements où l'on fait du feu toute l'année et dont les murs latéraux sont souvent formés par une série de coffres de cheminées.

Après avoir fait de la statistique, la Commission fait de l'histoire ; elle rappelle que les archives de la Chambre des comptes et celles du greffe du Parlement ont été victimes d'incendies au XVIII[e] siècle ; au contraire, sauf une exception, aucun minutier n'a jusqu'ici brûlé. Il ne s'ensuit pas pourtant que ces minutiers n'aient subi aucune perte ; et puis, je ne sache pas que les archives de la Chambre des comptes et celles du greffe du Parlement fussent logées dans un bâtiment spécial, comme je propose de faire pour le minutier central.

On invoque aussi les événements de 1871 et les incendies dont Paris fut alors le théâtre ; la Commune, dit-on, a voulu détruire tout ce dont l'anéantissement pouvait léser ses adversaires dans leurs intérêts matériels et pécuniaires ; si, à cette époque, le minutier central eût existé, il eût disparu dans les flammes ; les archives notariales ont dû leur salut à leur dispersion !

Grâce à de patientes recherches, nous commençons à bien connaître le règne de Louis le Débonnaire ou celui de Charles le Chauve ; l'histoire de la Commune de 1871 est moins avancée ; nous sommes encore trop voisins des événements ; sans doute, on en parle volontiers, ceux-là surtout qui n'ont rien vu et qui n'ont fait aucun effort pour apprendre, mais on le fait avec ses préjugés et sa passion, sans documentation, sans réflexion, sans impartialité ; on juge les hommes de cette époque aussi sommairement qu'on les a fusillés ; personnellement, je préfère regarder les choses de plus près ; en tout cas, ceux qui ont fait le sacrifice de leur liberté et de leur vie au triomphe d'une idée qu'ils ont cru juste, me semblent avoir plutôt droit au respect qu'à l'outrage ; mais à voir l'opinion préconçue qu'on manifeste à l'égard de cette période de nos annales, opinion d'autant plus arrêtée qu'elle est sans fondements, on se prend à penser qu'il vaudrait peut-être mieux laisser à l'Histoire le soin de prononcer aussi ce jugement-là.

Il n'est pourtant pas si difficile, avec un peu de sang-froid et de réflexion, de démêler la vérité. Qu'un plan d'incendie ait été

étudié, arrêté et mis à exécution en 1871, c'est de toute évidence ; mais l'idée qui a présidé à cette sinistre besogne n'est pas celle que les notaires supposent ; les flammes ont dévoré, entre autres édifices, l'Hôtel-de-Ville, la Cour des Comptes, le Conseil d'État, le Palais-Royal, la Caisse des Dépôts et Consignations, le ministère des Finances, le Palais de Justice ; mais, si la thèse était exacte, on n'eût pas épargné tant d'établissements dont la destruction n'eût pas moins affecté le gouvernement, comme les Affaires étrangères, la Guerre, l'Intérieur, la Justice, le Tribunal de Commerce, la Bourse, l'Imprimerie nationale, le Timbre, l'Enregistrement, les Domaines, les Hypothèques, la Caisse d'Épargne, la Poste, la Chambre des notaires ; au contraire, on n'eût brûlé ni les registres de l'état-civil, ni les bureaux de l'Assistance publique, pour le plus grand avantage des petites gens.

Si la Commune avait eu réellement les intentions qu'on lui prête, pourquoi eût-elle attendu, pour réaliser cette œuvre de haine et de vandalisme, aux derniers jours de son règne ? On prétend qu'elle a incendié les bâtiments pour détruire les archives qu'ils contenaient ; la mise au pilon, dans le courant d'avril, était plus simple et moins compromettante ; elle était aussi plus sûre, car au mois de mai, au milieu du désarroi général, tandis qu'on faisait disparaître le casier judiciaire, on négligeait la perception des amendes et ses milliers de registres, où sont transcrites toutes les condamnations prononcées par les tribunaux de Paris depuis le Consulat.

Parfois la Commune a effectivement décrété la destruction de certains monuments ; ses procédés en la circonstance sont connus ; ils n'ont rien de violent ; pour l'hôtel Thiers, on l'a soigneusement vidé avant de le démolir, comme on eût fait de tout autre immeuble ; le stupide « déboulonnement » de la colonne Vendôme fut un véritable tour de force, au point de vue technique.

Quoi qu'il en soit, un fait reste acquis : pas un dépôt d'archives, pas une bibliothèque, pas un établissement scientifique ayant sa demeure propre, exclusive de toute autre affectation, n'a subi la moindre perte ; la cause de cette immunité ne réside pas dans la nature spéciale de ces institutions ; le prétendre serait vouloir décerner à la Commune un éloge qu'elle ne mérite pas, et reconnaître qu'en 1871, le minutier central, qui avec ses documents séculaires, eût été l'un des établissements scientifiques les plus importants de Paris, eût bénéficié de la même protection.

Les incendies de la Commune s'expliquent très simplement : c'est un fait de guerre, c'est l'application d'une loi, monstrueuse comme la guerre elle-même, mais dont le fonctionnement est prévu et enseigné ; on l'applique partout où les mêmes circonstances se produisent ; en 1792, le général Jarry brûle Courtrai ; en 1812, c'est Moscou ; en 1826, Missolonghi ; toujours le même fait déterminé par la même cause ; la foule l'apprécie différemment, selon les latitudes ; crime ici, héroïsme là-bas ; l'historien base son jugement sur des considérations plus réfléchies et fixe autrement les responsabilités.

Le caractère militaire et stratégique des incendies de 1871 est manifeste ; on peut s'en convaincre en portant sur un plan de Paris l'indication des immeubles incendiés ; la tentative de renversement de la colonne de la place de la Bastille le prouve encore. Dans ses dernières convulsions, la Commune fit placer des bateaux chargés de poudre et de pétrole dans le tunnel du canal Saint-Martin, exactement au-dessous de la colonne ; l'explosion et l'incendie devaient faire écrouler le monument. Comment expliquer cette sinistre résolution ? s'il était un monument qui dût être sympathique à la Commune, c'était la colonne évocatrice des grandes journées révolutionnaires, celles de 1789, de 1830 et de 1848 ; s'il fût devenu suspect, on l'eût abattu plus tôt, par les mêmes procédés que la colonne Vendôme ; à la vérité, il s'agissait seulement d'un travail de « génie » ; la place de la Bastille était une position stratégique de première importance ; elle commandait la ligne de retraite suprême des fédérés, qui, par la rue de la Roquette, gagnaient les hauteurs de Charonne ; il fallait barrer la route à l'armée victorieuse ; la colonne renversée constituait un formidable obstacle, d'autant qu'en s'abattant, elle pouvait effondrer la voûte du canal et placer les soldats en face d'un fossé profond et plein d'eau ; qu'elle restât seulement chancelante sur sa base, elle menaçait d'écraser dans sa chute, assurée par l'ébranlement de l'air et du sol, les troupes évoluant sur la place.

C'est donc la position topographique des monuments de Paris qui détermina, à cette époque néfaste, leur disparition ou leur salut. S'il fallait envisager l'éventualité du retour de pareils événements, l'étude raisonnée de la Semaine sanglante fournirait un enseignement pour le choix de l'emplacement des établissements scientifiques, qu'il conviendrait de placer à l'écart des

voies stratégiques. A cet égard, l'immeuble désigné par le préfet de la Seine, au lieu et place de l'hôtel Lauzun, donnait toute satisfaction.

Heureusement l'ère des révolutions sanglantes est définitivement close. Les notaires toutefois n'en sont pas si convaincus; du moins prétendent-ils que le jour où Paris tomberait de nouveau au pouvoir des « insurgés », le premier soin des émeutiers serait de courir au minutier central, pour l'anéantir. L'idée est singulière. Je ne suis pas suspect de ne pas porter beaucoup d'intérêt aux vieilles archives des notaires; mais je ne crois pas qu'elles déterminent jamais les Parisiens à faire une révolution, ni que leur destruction figure en tête du programme de cette hypothétique insurrection. J'admets un instant que la crainte soit fondée; la dispersion des minutiers, loin d'être un obstacle, rendrait l'opération plus facile et plus prompte; est-ce que les malheureux otages, innocentes victimes de l'orgueilleuse obstination d'un homme, étaient tous logés dans la même maison quand on les arrêta? Je l'admets encore, et je prétends qu'on réaliserait déjà un grand progrès, si, laissant les minutiers dans leurs études respectives, la Chambre des notaires consentait à organiser un service d'archives. On verra plus loin que le notariat parisien repousse même une proposition ainsi limitée.

***

J'en ai enfin terminé avec l'examen critique du rapport de la Commission. Je le demande à tout homme sensé et de bonne foi, que reste-t-il des objections formulées par la Chambre des notaires?

Si étendu qu'il soit, ce rapport est pourtant incomplet; il présente quelques lacunes que je vais combler.

D'abord, il faut rappeler, à leur honneur, que les notaires ne se refusent nullement à reconnaître la caducité des prescriptions qui interdisent les communications au titre historique, en limitant aux seuls intéressés la catégorie des personnes qui peuvent prendre lecture et copie des actes; ils saisissent très bien le ridicule qu'il y aurait à demander à un érudit sollicitant d'examiner l'inventaire dressé après le décès de Mathieu Molé, de justifier au préalable qu'il est le lointain descendant du premier président

au Parlement de Paris ; on est toujours assuré de trouver dans les études un bienveillant accueil, et si la plupart des recherches échouent, la faute en est surtout au régime déraisonnable qui est fait aux vieilles archives notariales. Et non seulement les notaires ne font aucune difficulté de communiquer tel ou tel acte déterminé, pourvu qu'on le retrouve, mais, en certaines circonstances, ils autorisent volontiers une personne qui leur est particulièrement connue ou présentée, à effectuer des recherches générales, ayant pour but la découverte et la publication de documents qui n'ont entre eux d'autres rapports que leur valeur documentaire ; c'est ainsi qu'il y a quelques mois un archéologue a consacré un volume de plus de deux cents pages à faire connaître un millier d'actes du XVIe siècle appartenant à l'étude de son gendre ; de même, grâce à un bienveillant appui, j'ai pu entreprendre, il y a une quinzaine d'années, l'inventaire sommaire de la portion d'un minutier parisien concernant le XVIe siècle ; à cette occasion, le président de la Chambre des notaires, à cette époque, a bien voulu me donner l'assurance que c'était une tradition dans la Compagnie de faciliter dans la plus large mesure possible les études historiques, et, de fait, il s'est empressé de donner son approbation à la gracieuse décision que l'un de ses confrères avait tenu à lui soumettre.

Une modestie exagérée n'a pas permis à la Commission d'insister sur ce point ; j'ai personnellement une obligation toute particulière à rendre ici hommage au libéralisme éclairé du notariat de Paris.

Autre chose. Les notaires ne paraissent pas se rendre suffisamment compte de l'extension incessante de leurs minutiers ; il n'y a pas de comparaison, au point de vue de la place qu'elles occupent, entre les minutes antérieures à la Révolution et les autres ; les actes d'un seul mois d'une année contemporaine exigent plus d'emplacement que ceux d'une année tout entière du XVIe siècle ; le moment n'est plus éloigné où, dans la plupart des études, il faudra reléguer au minutier, déjà encombré, la portion la plus ancienne des archives jusqu'alors demeurées dans les bureaux ; plus d'une fois, les notaires devront louer un local supplémentaire et augmenter leurs frais ; presque partout, les minutes les plus anciennes auront fort à souffrir de la venue de leurs sœurs, plus jeunes, mais déjà vieilles de plus d'un siècle.

Je sais une étude où, il y a une dizaine d'années, on a dû évacuer la première partie du minutier sur le domaine particulier du notaire, au mépris de certaine ordonnance royale qui prescrit de garder les archives sous le même toit qui abrite les bureaux; depuis, l'office a changé de titulaire ; les archives ont sans doute réintégré leur ancienne demeure, subissant deux déplacements qui leur ont été plus ou moins préjudiciables. Les notaires devraient comprendre qu'ils ont un intérêt personnel, pratique et immédiat à consentir à la création d'un minutier central.

Troisième point. Sous l'ancien régime déjà, il existait, en certaines villes, sous le nom de chambres du gros, chambres des contrats, bureaux de tabellionages, etc., des minutiers centraux, créés par les notaires eux-mêmes; depuis, ces dépôts ont été maintenus, ils existent encore, et les intéressés s'en trouvent fort bien ; la Commission, qui n'en parle pas, ignorerait-elle jusqu'à leur existence? Du moins connaît-elle celle des minutiers centraux de Toulouse et de Limoges; le premier, pour avoir reçu, par mes soins, la brochure contenant tous les documents relatifs à son organisation; le second, pour avoir été prévenue par moi que je tenais à sa disposition une expédition authentique de la convention passée par la Chambre des notaires de l'arrondissement de Limoges et le préfet de la Haute-Vienne. La Commission aurait dû faire connaître son sentiment sur ces deux catégories de minutiers centraux et expliquer comment et pourquoi l'on ne saurait faire à Paris ce qu'on a réalisé de tous côtés en province; il eût été curieux de voir la Commission s'approprier la raison singulière qui m'était un jour fournie par un notaire; à l'en croire, et je n'ai pas qualité pour apprécier son opinion, dans certaines régions de la France, le Midi notamment, « on ne sait pas faire le notariat »; s'il en était ainsi, ce ne serait pas rassurant pour l'intérêt des familles. Quoi qu'il en soit, je prends acte que, sur ce point, les commissaires ont fui la discussion.

Quatrième remarque. La procédure adoptée par la Chambre des notaires restreint notablement la valeur morale de sa décision; l'enquête a été notoirement insuffisante et nullement contradictoire; le refus opposé aux propositions du préfet de la Seine n'est pas l'expression du sentiment de la majorité de la Compagnie, mais seulement la manifestation de l'opinion de la majorité,

et même, si l'on veut, de l'unanimité de l'aréopage qui la représente, soit dix-huit notaires au plus sur cent quarante-six. J'aurais voulu que la Commission entendît l'auteur du projet, qu'elle s'éclairât, sur une question qui lui était complètement étrangère, des lumières de certaines personnalités éminentes, qu'elle eût assez confiance dans la valeur de ses objections pour insérer dans son rapport les réponses qu'elle nous aurait mis en situation de faire, et qu'après avoir soumis ce rapport à la Chambre des notaires, celui-ci fût communiqué à chacun des membres de la Compagnie, avec invitation de faire connaître son avis sur chaque point en particulier comme sur les conclusions. Finalement, on eût adopté ou repoussé le projet, suivant les résultats de ce referendum ; quelle qu'elle fût, la décision eût été revêtue d'une autorité qu'elle n'a certainement pas; et il est permis de croire que la majorité des notaires se serait prononcée en faveur de la signature du traité ; tous ceux qui s'intéressent à la question savent que, pris individuellement et dans l'intimité, un très grand nombre de notaires se déclarent partisans de la réforme, telle que nous l'avons formulée. Il faut, d'ailleurs, noter que cette consultation du notariat parisien tout entier n'était en aucun cas susceptible de faire violence aux adversaires du projet ; que la majorité se fût prononcée pour l'adoption, chaque membre de la minorité restait libre de garder dans son étude la totalité de ses archives, puisque, aux termes de l'article 2 de la convention, chaque notaire avait la faculté, mais nullement l'obligation de verser au dépôt central telle portion de ses archives qu'il jugeait convenable. La réciproque n'est pas vraie ; aujourd'hui, une minorité intransigeante paralyse la bonne volonté d'une majorité plus prévoyante.

Au surplus, si la Chambre des notaires s'est prononcée contre le minutier central, c'est sans doute un peu pour les raisons qu'elle a dites, c'est surtout pour celle qu'elle n'a pas donnée.

Le notariat parisien n'est pas si éloigné qu'il semble, de partager notre opinion sur la question toute spéciale de ses vieilles archives; mais il est convaincu qu'en acceptant une modification, si minime soit-elle, à sa constitution, fût-ce en une matière aussi secondaire, il porterait lui-même le premier coup dans l'édifice, resté jusqu'ici intact, du notariat, dont il va jusqu'à prétendre qu'il est l'unique monument de l'ancien régime que la Révolution n'ait pas renversé.

Cette raison n'est pas meilleure que les autres; c'est peut-être la plus mauvaise. Comme l'expliquait si bien notre bon maître, Anatole de Montaiglon, dans ce cours de l'École des chartes où l'on pouvait apprendre beaucoup de choses et découvrir de vastes horizons, le caractère essentiel de la Révolution française est d'avoir fait table rase de toutes les institutions, généralement quelconques, de l'ancienne France, le notariat compris; aucune institution moderne ne peut prétendre être simplement l'héritière immédiate d'une institution antérieure; il peut y avoir des analogies, mais pas identité; et les notaires modernes ne sont pas plus les successeurs des notaires d'avant la Révolution que les conseillers à la Cour d'appel ne peuvent se réclamer des conseillers au Parlement; il y a solution de continuité. Historiquement, la prétention est mal fondée; pratiquement, elle est imprudente; je ne vois pas l'intérêt du notariat à poser pour représenter, dans la société contemporaine, l'unique vestige subsistant de la vieille France. J'ignore, en outre, si le notariat moderne est encore bien approprié aux besoins des générations actuelles ou s'il est devenu nécessaire d'en modifier l'organisation, comme on le soutient parfois; j'admets que les idées de certains novateurs soient fausses et leur réalisation peu désirable; il serait alors habile, de la part des notaires, de ne pas offrir aux classes intellectuelles le spectacle d'une corporation hostile à toute réforme, et de ne pas les laisser supposer qu'ayant tort sur un point, ils n'ont peut-être pas davantage raison sur d'autres. Je ne crois pas, d'ailleurs, que la condition de quelques vieilles paperasses séculaires puisse jamais, l'heure venue, empêcher n'importe quelle évolution.

De toutes les objections formulées par la Chambre des notaires, la crainte d'une destruction de la totalité des archives par un incendie, fortuit ou volontaire, du minutier central, semblait constituer l'argument suprême; on l'avait réservé pour la fin, voulant laisser l'esprit hanté par la perspective d'un embrasement général, du reste purement imaginaire. Décidé à élucider définitivement la question, je résolus de soumettre à la Chambre des notaires, à titre exclusivement personnel, une proposition nouvelle, qui, ne comportant plus le déplacement des minutiers, semblait pouvoir être acceptée, s'il était exact que les notaires n'eussent d'autres motifs d'opposition que ceux contenus dans le rapport de la Com-

mission; j'adressai donc à l'honorable président de la Compagnie une lettre où j'indiquais qu'entre la situation actuellement faite aux vieilles archives des études de la Seine et celle qui serait résultée de la création d'un dépôt central, il y avait place pour un système intermédiaire, comportant, avec le maintien des vieilles minutes dans leurs études respectives, la création d'un archiviste près la Chambre des notaires. Après avoir montré quelle serait la mission de cet archiviste, je demandais à la Chambre de tenter une expérience et de me confier cette fonction, à titre gratuit et provisoire, pendant une durée d'un an. Je ne tardai pas à être informé que la Chambre, adoptant les conclusions d'un nouveau rapport de la Commission, avait fait à cette proposition le même sort qu'à celle du préfet de la Seine.

Sous une forme d'une correction et d'une courtoisie parfaites, la Chambre des notaires notifiait, par ce nouveau refus, son irréductible volonté de n'apporter aucune modification, généralement quelconque, à la situation actuelle des minutiers.

Il n'y a plus désormais place pour la discussion; on ne peut plus espérer qu'une entente amiable intervienne à Paris comme elle est intervenue en province; la parole est au législateur.

A l'heure actuelle, je le répète, il y a à la Chambre des députés une commission précisément chargée d'étudier un projet de loi, déjà voté par le Sénat, qui modifie sur certains points la charte du notariat, la loi de ventôse an XI; le moment est propice; une occasion se présente qu'on ne retrouvera pas de sitôt, si on ne la met à profit; que tous les hommes que cette question intéresse, provoquent et entretiennent autour d'elle une sage et saine agitation; que les sociétés savantes joignent leurs efforts aux leurs; qu'on décide le gouvernement à agir; qu'à défaut, on utilise les bonnes volontés qui existent à la Chambre et qui sont toutes prêtes à se manifester, et nous finirons bien par avoir raison, simplement parce que nous avons raison.

Ernest COYECQUE.

7 avril 1901.

P.-S. — Dans la séance du Sénat du 21 mai dernier, MM. Milliaud et Deandreis ont déposé une proposition de loi « ayant pour objet d'accorder aux notaires la faculté de déposer les minutes antérieures à 1790 dans les

archives départementales[1] ». On ne saurait trop féliciter les honorables sénateurs de l'intérêt qu'ils témoignent aux vieilles archives des notaires et de l'initiative qu'ils ont prise. Je me permettrai toutefois d'appeler l'attention sur l'inconvénient qui résulterait de la promulgation d'une loi rédigée dans les termes de la proposition dont le Sénat vient d'être saisi. Je n'insisterai pas sur la nécessité d'inscrire dans la loi le principe de la communication des vieilles minutes au titre historique, ce qui a été omis, non plus que sur les inconvénients de subordonner le dépôt des minutiers à l'avis des Conseils généraux, et la publication des inventaires au consentement des notaires déposants; je tiens seulement à montrer qu'il ne convient pas de dire que « les minutes des notaires antérieures à 1790 pourront être déposées aux archives départementales... », mais qu'elles devront l'être; et cela pour plusieurs raisons. Ces réserves ne sont pas pour surprendre les auteurs de la proposition, qui les ont eux-mêmes prévues, en écrivant dans leur exposé des motifs : « Par cette option facultative, la loi proposée ne répond peut-être point tout à fait aux vœux des érudits et des sociétés savantes qui réclament la centralisation obligatoire des archives notariales. »

Par définition, la loi n'est pas facultative, mais impérative.

D'autre part, il faut envisager nettement la question et bien se garder de se payer de mots. En premier lieu, la loi impose d'ores et déjà aux notaires l'obligation de conserver leurs archives; or, il est acquis que les notaires n'ont pas les moyens d'assurer l'application de la loi; celle-ci étant violée, par suite de circonstances d'ailleurs indépendantes de la volonté des notaires, l'autorité publique a l'obligation d'intervenir et de se substituer aux notaires.

En second lieu, la loi nouvelle doit autoriser la communication au titre historique des archives antérieures à la Révolution, dans les formes et sous les conditions prévues par les règlements d'archives. Cette nouvelle obligation, les notaires sont aussi impuissants à la remplir que l'autre. Il est vraiment curieux de voir à quel point les esprits les plus distingués ont peiné à se dégager de la conception simplement théorique des choses. Toute utilisation d'archives exige deux opérations successives, une demande de renseignements plus ou moins précis et étendus, et l'examen personnel des documents; la première exige l'intervention d'un archiviste; la seconde

---

1. « Les minutes des notaires antérieures à 1790 pourront être déposées, par les officiers ministériels qui en ont la charge, aux archives départementales, après avis des Conseils généraux.

Il en sera dressé des inventaires, avec le concours de la direction des Archives, et sous le contrôle de la Commission supérieure. Ces inventaires pourront être publiés, du consentement des déposants.

Les déposants pourront se réserver le produit des expéditions. »

un déplacement; d'archiviste, il n'y en a qu'au chef-lieu; d'autre part, il est des notaires ailleurs que dans les grands centres et même dans les simples villes; s'il est déjà coûteux et long de se rendre dans une préfecture, l'accès des chefs-lieux d'arrondissement est presque toujours plus laborieux encore, et que dire des chefs-lieux de cantons et des simples communes ?

En outre, si toutes les archives notariales méritent d'être sauvegardées et sont susceptibles de fournir une précieuse documentation, il faut bien convenir que celles de certaines régions présentent un intérêt particulier; assurer la conservation et l'utilisation des archives des notaires de Lombez est bien, mais il ne faut pas oublier celles de Paris; or, il est aujourd'hui démontré qu'un texte facultatif n'aura pas raison des résistances, non des notaires parisiens, mais de la Chambre des notaires, ce qui n'est pas tout à fait identique; un texte impératif est indispensable.

Je me rends, d'ailleurs, compte de la pensée qui a inspiré les honorables sénateurs et les hommes qui leur ont apporté le concours de leur expérience, et j'estime qu'il y a moyen de tout concilier, en ajoutant à l'article 22 de la loi de ventôse an XI, modifié comme je le propose, le paragraphe suivant :

« Exceptionnellement, pourront rester détenteurs de la portion de leur minutier antérieure au 1er janvier 1792, les notaires qui prendront l'engagement d'assurer la conservation de leurs archives, conformément aux prescriptions de la direction des Archives de France, et celui de les communiquer, au titre historique, soit sur place, soit aux archives départementales, dans les mêmes conditions que les actes notariés déposés. Cette autorisation sera accordée par le Ministre de l'Instruction publique, sur l'avis favorable de la direction des Archives et de la Commission supérieure; elle sera toujours révocable. »

Il est des questions qui ne sont pas susceptibles de deux solutions, et qu'il convient de ne pas résoudre à demi; celle des vieilles archives notariales est du nombre.

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVI[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

XXXVII. — Jérôme d'Avost.

Jérôme d'Avost était originaire de Laval[1]. Son portrait, gravé en 1583, lui donne l'âge de 25 ans ; il était donc né en 1558. Nous savons par La Croix du Maine[1] qu'il fut officier de Marguerite de France, reine de Navarre : à cela se borne à peu près ce que nous connaissons de sa vie. Il est probable, pour ne pas dire certain, qu'il avait étudié en Italie ; ses ouvrages, imprimés ou restés inédits, sont tous traduits ou imités de l'italien, à l'exception de ses poésies.

Jérôme vivait à Paris en 1584 ; il se disposait alors à publier un certain nombre de traductions. Il porta ses ouvrages à Lyon avec la pensée de les faire imprimer ; mais il est probable qu'il ne put décider les libraires à faire les frais des éditions. Un petit volume dédié en 1587 aux filles de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, nous fait croire que Jérôme avait tâché de s'acquérir la protection de ce personnage ; il ne semble pas y avoir réussi. Nous ne savons rien de lui après 1587, et les manuscrits cités par La Croix du Maine et par Du Verdier n'ayant pas vu le jour, nous

---

1. Voy. La Croix du Maine, éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 372 ; Du Verdier, II, p. 205 ; Goujet, *Bibliothèque françoise*, XII, p. 414 ; Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 2[e] éd., I, p. 199.

devons croire que le poète manceau fut enlevé par une mort prématurée[1].

Voici la liste des ouvrages de Jérôme mentionnés par les bibliographes :

1° Les Amours d'Ismene et de la chaste Ismine, traduicts du grec d'Eustatius en vulgaire toscan par Lelio Carani, et depuis fais françois par Hierosme d'Avost, de Laval. *A Paris*, *Chez N. Bonfons*, 1582. In-16.

Biblioth. de l'Arsenal (La Vallière, 8067) ; — Biblioth. de Zürich.

2. Dialogue des graces et excellences de l'homme et de ses miseres et disgraces representées en langue italienne par le seigneur Alphonse Ulloa et declarées à la France par Hierosme d'Avost. *A Paris*, *Par Robert Colombel* [ou *Pierre Chevillot*], 1583. In-8.

Traduction d'un des *Dialogos* de Pero Mexía (Sevilla, Dominico de Robertis, 1547, in-8), faite sur la version italienne d'Alfonso Ulloa.

La Croix du Maine, I, p. 373 ; Du Verdier, II, p. 205.

On trouve dans les *Poesies* citées à l'article suivant un sonnet « sur le sacre du Dialogue des Graces et Disgraces de l'homme, fait françois par l'auteur » (fol. 2 v°).

3. Poesies de Hierosme d'Avost de Laval en faveur de plusieurs illustres et nobles personnes. 1583. In-8.

Ce recueil se compose en grande partie de vers à la louange de Philippe et d'Anne Du Prat, filles de François Du Prat, baron de Thiers et de Viteaux, seigneur de Formeries, chambellan du duc d'Anjou, et d'Anne Séguier[2]. La Croix du Maine[3] cite ces deux demoiselles et leur mère comme des femmes extraordinaires. Philippe épousa Clément, baron de Cosnac ; Anne devint la femme d'Honorat Prévost, seigneur du Chastelier-Portaut.

---

1. On ne trouve à la Bibliothèque nationale, dans le recueil des pièces originales, aucune pièce portant le nom de Jérôme d'Avost. Un acte analysé par d'Hozier (ms. fr. 30 227, fol. 95) fait mention du mariage de Guy d'Avost, trésorier des gardes du corps du roi sous la charge du seigneur de Nancey, et secrétaire de M. de Losses, conseiller du roi en son conseil privé, etc., avec Catherine Brigard, fille de François Brigard, conseiller et médecin ordinaire du roi (6 octobre 1573). Ce Guy était peut-être un frère aîné de Jérôme.

2. Voy. Anselme, *Histoire généalogique*, VI, p. 459.

3. II, p. 242, et I, p. 26.

Leur mère s'était remariée avec Hugues de La Vergne, chambellan et capitaine des gardes du duc d'Anjou.

Les *Poesies* de Jérôme se trouvent reliées avec le volume suivant :

4. Essais... sur les sonets du divin Petrarque, 1584.

Nous parlons plus loin de ce volume qui est l'objet principal de notre notice.

5. Sonnet à La Croix du Maine, accompagné de la devise : *De muerte vida*, 1584.

La Croix du Maine, II, p. cij ; *Poësies de Hierosme d'Avost*, 1583, fol. 11.

6. Sonnet en tête de la *Bibliotheque* d'Antoine Du Verdier.

Édition Rigoley de Juvigny, I, p. xlij.

Il est curieux que Jérôme d'Avost ait été ainsi en relations avec nos deux bibliographes et ait célébré les mérites de Du Verdier avec autant d'enthousiasme que ceux de La Croix du Maine. Ses sonnets lui ont valu de voir ses œuvres inédites sauvées de l'oubli par la mention qu'en ont faite les deux auteurs rivaux.

7. Quatrains de la vie et de la mort... *A Paris, Chez Jean Le Clerc.*

La Croix du Maine (I, p. 373) cite ce livre sans en indiquer la date ni le format. La Monnoye fait observer que les quatrains de Jérôme d'Avost sont antérieurs à ceux de Pierre Mathieu et probablement aussi à ceux de Pierre Enoch.

8. Le quatrieme Livre des Epistres d'Antoine de Guevare, traduit en françois.

Traduction restée inédite, citée par La Croix du Maine. Elle devait être faite sur la version italienne d'Alfonso de Ulloa (1575).

Une traduction française du même livre des épîtres, par Jean de Barraud, parut chez Robert Le Fizelier, à Paris, en 1584, et rendit inutile celle de Jérôme d'Avost. Voy. Brunet, II, col. 1801.

9. Les eslites et plus belles Fleurs recueillies de toutes les œuvres spirituelles du R. P. frere Loys de Grenade, de l'ordre des freres prescheurs.

La Croix du Maine cite ce recueil comme ayant été traduit de l'italien. Divers ouvrages de frère Luis de Granada avaient été mis en italien avant 1583; nous ignorons quelle était la version suivie par notre auteur.

10. Les deux Courtisanes, comedie du seigneur Loys Domenichi, traduite en françois.

Traduction inédite, citée par La Croix du Maine.

Le due Cortigiane remontent à l'année 1563. La Bibliothèque nationale en possède une édition de *Venetia, appresso Andrea Ravenoldo*, 1565, in-8 (Yth. 52324), une édition de *Venetia, appresso Domenico Farri*, 1567, in-8 (Yd. 4389), et une édition de *Venetia, appresso Francesco Franceschini*, 1567, in-8, (Yd. 4099).

S'il faut en croire l'auteur d'une *Histoire du Théâtre françois*, restée manuscrite, la traduction de Jérôme d'Avost aurait été jouée à Paris; mais la pièce aurait été défendue dès le lendemain de la première représentation, un des acteurs ayant récité devant le public un passage supprimé par les examinateurs[1].

11. La Croisade, poeme heroïque du seigneur Torquato Tasso, traduit stance pour stance.

Au moment où Du Verdier faisait paraître sa *Bibliotheque*, vingt chants de *La Gerusalemme*, traduits en vers par Jérôme d'Avost, étaient entre les mains de l'imprimeur Barthélemy Honorat, à Lyon. Du Verdier a transcrit en entier le chant III[e] (II, pp. 205-219).

12. L'Apollon de Hierosme d'Avost, de Laval. *A Lyon. Par Pierre Roussin*. 1587. In-8 de 60 ff.

L'*Apollon*, que nous n'avons pas vu, et qui n'est cité ni par Goujet, ni par M. Hauréau, est dédié aux illustres demoiselles Marguerite et Catherine de Mandelot, filles de François de Mandelot, gouverneur et lieutenant général de Lyonnais, Forez et Beaujolais[2]. Il est mentionné par l'auteur anonyme d'une *Notice sur François de Mandelot*[3]. « Ce recueil de vers assez médiocres, dit-il, contient des sonnets, quelques traductions, des anagrammes, etc., et une pastorale sur les amours de Sandrin et Francine. Plusieurs de ces pièces sont adressées à des Lyonnais notables de l'époque. »

1. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, nouv. éd., I, p. 201.

2. Marguerite épousa, le 26 février 1588, Charles de Neufville de Villeroy, sieur d'Alincourt, dont il est parlé dans la notice suivante. Elle mourut en 1604. Sa sœur ne prit pas d'alliance.

3. *Archives historiques et statistiques du département du Rhône, par trois membres de la Commission de statistique de ce département*, VII (Lyon, 1827-1828), p. 379.

Voici la description de l'article 4 dont nous devons parler avec quelque détail :

Essais // de Hierosme // d'Auost, de Laual, // sur les sonets du // diuin Petrarque. // Auec // quelques autres Poësies de son inuention. // Aux illustres sœurs Philippe, & Anne du // Prat, & de Tiert. // *A Paris, // Pour Abel l'Angelier, au premier pillier de la // grand'salle du Palais.* // M. D. LXXXIIII [1584]. Auec Priuilege du Roy. In-8 de 4 ff. lim., 47 ff. chiffr. et 1 f. non chiffr.

Le titre porte la marque d'Abel L'Angelier.

Au v° du titre est un sonnet « Sur les amours de Hierosme d'Avost, de Laval », par F. B [= FRANÇOIS BÉROALDE DE VERVILLE.

Les 3 autres ff. lim. contiennent : une épître « Aux illustres sœurs, Philippe et Anne Du Prat et de Tiert », en date de Paris, au mois d'octobre 1583 ; un sonnet italien de Jérôme d'Avost ; le portrait de poète, à l'âge de 25 ans, en 1583, et deux distiques latins de JEAN DORAT.

Le recueil s'ouvre par un second sonnet italien de Jérôme (fol. 1). On trouve ensuite 46 sonnets de Pétrarque traduits en autant de sonnets français (l'original est imprimé au v° des ff., et la traduction au r° du f. suivant). Au f. 47 v° est l'*Imitation d'un sonet de* JULLE CAMILLE : Nè mai voce sí dolce o sí gentile...

Le dernier f. contient au r° un avis « Au lecteur discret » ; le v° en est blanc.

Les *Poësies* annoncées sur le titre forment une seconde partie, datée de 1583, bien qu'elle soit placée après les *Essais*.

Biblioth. nat., Inv. Ye. 7411, et Rés., Y. 1881 ; — Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 8673; — Biblioth. du Musée Condé à Chantilly (Cigongne, 901); — British Museum, 239. c. 12; — notre bibliothèque.

Les traductions de Jérôme d'Avost sont généralement peu satisfaisantes. Il n'a obtenu le plus souvent la concision qu'aux dépens de la clarté. Le poète manceau se croyait pourtant bien supérieur à ses devanciers. Pour permettre la comparaison, il a reproduit lui-même, à la fin des *Poësies* (fol. 18 v°-20) deux sonnets (XXVI et CCXLIII) traduits par Vasquin Philieul[1], un sonnet (n° CXXXII) traduit, une première fois, par Jacques Pelletier, du Mans, et, une seconde fois, par Estienne Du Tronchet.

1. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1900, p. 198.

Nous donnerons ici les deux pièces italiennes de d'Avost :

Alle medesime[1]

Sonetto.

Mai 'l Petrarca non fù così felice
Cantando a l'ombra del suo Lauro amato,
Come i mi veggio nel vostro bel PRATO
Ove' l stesso canto mia Musa dice.

Felicissimo me, poichè mi lice
Che' l mio nome sia dal vostro honorato,
E che questo lavor si veda grato
Ad ambe voi, che fate una fenice.

Se la nave mia, c'hora va solcando
Il mar, da gli scogli può scampare,
Che col vostro faro et gemine stelle

Passa sempre, al sicur porto aspirando,
Alhor vedrete arrivar cose rare
E forse oltra tutto ' l più bello, belle.

GIROLAMO D'AVOSTI, da la Valle.

A la nobiliss. e leggiadriss. signora, la signora Filippa Del Prato.

Sonetto.

Quel vago sole, che 'l nostro hemispero
Hor va scorrendo e da lume a la Franza,
E' l qual ogni altro di splendore avanza,
Fa ch'i non temo'l mortal dardo fero.

Anzi che morto, immortal esser spero,
E non sarò privo di mia speranza
Perchè la mia diva mi da baldanza
Già per salire a questo grado altero.

Nel mezo d'un PRATO sempre fiorito
Corre l'acqua del vivo e sacro fonte
Che scende del erto e famoso monte

Ove Homero è 'l primo ito.
Che si quest' acqua può farm' immortale,
Non m'inganno havendo speranza tale.

1. Philippe et Anne du Prat.

XXXVIII. — Gabriel de Gutterry.

Gabriel de Gutterry, originaire de Cluny, ne s'est pas borné, comme Jérôme d'Avost, à composer quelques rimes; nous lui devons de vrais ouvrages. Gabriel était fils de Jean de Gutterry, médecin, qui nous a laissé une traduction, souvent réimprimée, des *Epistolas* d'Antonio de Guevara[1].

Jean était mort vers 1565. L'auteur anonyme de *La Legende de domp Claude de Guyse, abbé de Cluny,* accuse Claude de l'avoir fait empoisonner[2]. Ses enfants, que le même auteur dit avoir été « détruits », ne furent sans doute que ruinés. Gabriel, victime des mauvais procédés de l'abbé[3], dut aller jeune en Italie.

Il fit ses études à l'Université de Padoue et séjourna sans doute longtemps dans cette ville. Il en fut tiré par le jeune Charles de Neufville de Villeroy[4], seigneur d'Alincourt, fils de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, qui était alors secrétaire d'État.

---

1. *Les Epistres dorées, morales et familieres d'Antoine de Guevare, traduites d'espagnol en françois* par le *seigneur de Guterry, docteur en medecine*. Lyon, Macé Bonhomme, 1556 (1557 et 1558), in-4.

Ces lettres, complétées par l'adjonction d'un troisième livre traduit par Antoine Du Pinet, sur la version italienne d'Alfonso de Ulloa, reparurent à Lyon en 1560 et 1588; à Paris en 1563, 1565, 1570, 1573, 1577, 1579, 1580, 1588 et 1596; à Anvers en 1577 et 1591.

2. « La poison qu'il fit au mesme temps donner au seigneur de Guterry, son medecin, et de laquelle il mourut, on n'a jamais peu sçavoir l'occasion. Les uns tiennent que c'estoit pour le refus de mille ou douze cens escus, qu'il vouloit branqueter à son medecin, autres que c'estoit pour mettre en reserve sa prebende et gages de medecin, ce qui est vraysemblable, car depuis ce temps les povres religieux ont presque tousjours esté destituez de medecins. Bref, pour mettre en sa bourse trois ou quatre cens livres par an au plus, que pouvoit avoir son medecin, il l'a fait empoisonner, et après destruire ses enfans qui estoient riches de plus de trente ou quarante mil livres, ainsi qu'il sera dit cy après en son ordre. » *Legende de domp Claude de Guyse*, 1581, dans les *Mémoires de Condé*, VI, II, p. 56. — La première édition de ce factum, intitulée *Legende de saint Nicaise*, avait paru en 1574.

3. L'auteur du pamphlet cité mentionne en passant la « piperie » que Claude de Guise « a faite à maistre Gabriel Guttery. » *Mémoires de Condé*, VI, II, p. 12.

4. Charles, que nous avons eu l'occasion de citer à l'article précédent (voy. p. 125), était né vers 1567. A son retour d'Italie, il servit sous Lesdiguières, se déclara en faveur de la Ligue, fut nommé gouverneur de Pontoise (1589), puis prévôt de Paris (1592). Il vendit fort cher sa soumission à Henri IV, et reçut par surcroît le gouverne-

Il entreprit nous ne savons quel voyage sur mer ; mais il fit naufrage près de Gênes, perdit tout ce qu'il possédait, et dut appeler à son aide le fils du ministre.

Pour reconnaître l'aide que lui donna ce protecteur, Gabriel de Gutterry fit imprimer, en 1856, un opuscule qu'il avait composé à Padoue, et pria M. d'Alincourt d'en accepter la dédicace.

Voici le titre de cet opuscule, aujourd'hui fort rare :

LA
CAMILLETTA
DI GVTTERRY CLV-
GNICESE,
All' Illustrissimo Signor DALIN-
COVRT, Gentilhuomo ordinario
di Camera del Re Christianissimo.

IN PARIGI,
Apresso GVLIELMO GIVLIANO,
al segno de l'Amicitia.
1586.
CON PRIVILEGIO[1].

Dans l'épître dédicatoire, datée de Paris, le 15 juillet 1586, Gabriel de Gutterry s'exprime ainsi :

« Non credo già, illustrissimo signor mio, che lo spavento del tuono che esce dalle colubrine commessevi in arbitrio, mercè il valor et senno vostro, in età pur tenera, dall' eccellentia del signor duca d'Umaine, in sussidio dell' afflitto nostro regno, vi habbi levato dalla mente, e con l'ombra del superbo stendardo pur hora dal eccelentissimo signor duca di Gioiosa consegnatovi, adombrata la memoria del naufragio ch'io feci presso Genova, delle più care cose che in Padova con fatiche infinite m'ero acquistato. Hora dee sapere V. S. illustrissima come in quel punto, in dispreggio della

ment du Lyonnais. Il fut chargé d'une ambassade à Rome en 1600. Nous ne le suivrons pas jusqu'à la fin de sa carrière. Ajoutons seulement qu'il mourut à Lyon le 18 janvier 1642. Voy. ANSELME, *Histoire généalogique*, IV, p. 641.

1. In-8 de 172 pp., 1 f. contenant seulement un fleuron, et 1 f. blanc. — On lit à la fin : Stempata [*sic*] in Parigi // alli 4. Agosto. // M. D. LXXXVI. (Biblioth. nat., Inv. R. 25874, exemplaire de Falconet ; — notre bibliothèque.)

malvagità di fortuna, s'ingravidò la mia mente di questa fanciulla chiamata per nome *Camiletta*, la quale, venuta in luce sotto il nome di V. S. illustrissima, più felicemente che non fa alcun altro parto d'human seme sotto il pianetta di Giove o di Lucina, digià accenna in atto fanciullesco di volersi ricoverar nelle braccia del suo benefatore... »

L'auteur n'ignore pas les défauts de cette enfant :

« Come chè, essendo ella forestiera, non habbia quella linguina thosca che si richiede a chi vuol comparir innanzi una brigata dalla cui amorevolezza spera d'acquistarsi qualche credito, pur, cosi schieta, senza liscio ne vezzo dal dì delle feste, vi si fà innanzi, non curandosi più che tanto dell' altrui cinguettare, purchè a voi piaccia. Perciò a voi solo si rivolge, voi solo lusinga et in voi al ben et al male s'attiene. »

En terminant, Gutterry remercie son bienfaiteur des faveurs qu'il a bien voulu lui accorder en Italie neuf mois auparavant (il gran favore già nove mesi in Italia da voi usatogli). « De ces faveurs, ajoute-t-il, fera foi le terroir de Padoue dont votre main amie est venue m'arracher » :

Ne farà fede il terren Padovano
Donde mi tolse l'amica vostra mano.

L'ouvrage qui porte le nom de *Camilletta* n'est pas à proprement parler un roman. L'auteur feint qu'un ami vient le tirer de ses rêveries et de sa solitude, et le conduit dans une campagne délicieuse où plusieurs jeunes femmes rient et folâtrent. Celles-ci, pour se divertir, décident de prendre chacune un amant, au moins en imagination, et, tour à tour, elles énumèrent les qualités qu'elles voudraient trouver en lui. Leurs confidences contiennent çà et là des passages piquants. Il y a même quelques détails curieux, par exemple ceux qui sont relatifs à la fauconnerie (p. 61), aux luts (p. 72), aux cadenas de chasteté (p. 122). Voici comment une des dames parle des Françaises :

« Imperò riputo benedette et felici le donne di Franza, a le quali non è di bisogno d'usar mezani per procacciarsi l'amoroso piacere. Scherzano et burlano in presentia del marito con chi lor piace, senza niun sospetto. Pur credo io che gli errori vi si veggano minori, attesochè esse sfogandosi con le parole stanno a guisa del vento, il quale, quinci et quindi spargendosi, men offende che quando egli è ristretto in qualche spelunca, onde

poi, con violenza del suo flato, esce con furia, rovinando per piani et poggi le case et arbori che essi [*lis.* vi si?] incontrano. Et si come a noi la pri gion in cui ci rinchiudono gli nostri mariti, privandoci con quella non solamente de la cara vista de l'amante, ma anco d'infiniti altri solazzi li quali a chietine et pizzocchare non didisrebbono, ci sono di maggior desiderio [?] accrescimento in goder le cose vietate. Cosi alle donne di Franza l'istessa libertà è loro un freno alla lussuria[1]... »

La nuit vient interrompre les raisonnements de Camilletta et de ses compagnes et sert en même temps de conclusion à l'auteur.

En même temps que l'ouvrage dont nous venons de parler, Gutterry en fit paraître un second qui est devenu presque introuvable. En voici le titre :

LA PRIAPEA
DI GVTERRY
CLVGNICESE AL
Mag. Sig. L.D.M.M.D.C.

M. D. LXXXVI[2].

L'auteur est censé reproduire une conversation surprise par lui à Murano entre des courtisanes vénitiennes. Le sujet de l'entretien est des plus singuliers et tout à fait digne des *Ragionamenti* de Pietro Aretino, que Gutterry s'est proposé d'imiter. Au v° du titre on lit un *Sonetto in briglia sciolta alle gentilissime donne*. Le récit, dont le style est extrêmement recherché, mais dont les périodes sont interminables, commence ainsi au fol. Aij :

« Può far Domenedio che tanti grilli mi si caccino in capo mentre chè dal Capitano Senza Monetta non mi scompagno? Sarà mai possibile ch' io dia luocho a sí strani pensieri? Hor mi vien voglia di sfogarmi adosso de certi gaglioffacci et piegore indorate, le quali, come si veggono capitar

---

1. *La Camilletta*, p. 125.

2. *S. l.*, in-8 de 29 pp. et 1 f. blanc. — *La Priapea* est imprimée avec les mêmes caractères que *La Camilletta* et doit se trouver reliée à la fin de cet ouvrage; cependant le titre et le sujet l'ont fait supprimer de tous les exemplaires que nous avons examinés, sauf d'un exemplaire que nous avons acquis à la vente Ch. Cottier, 1900, (n° 337). Elle était déjà si rare au commencement du XVIII[e] siècle que La Monnoye, désespérant d'en trouver un exemplaire qu'il pût acheter, avait pris la peine de la copier lui-même, nous ne savons sur quel original. Voy. Catal. Ch. Nodier, 1844, n° 1017.

inanzi un huomo virtuoso che sappino esser un poco bisognoso, subito da lui s'appartano, come s'egli fusse dalla ghianduscia infetatto et dovesse contra di loro spirar tuti quanti i veleni che l'Africa produce. Se le picchi a l'uscio, la fante si farà a la finestra, o il servitore amaestrato dal suo padrone ti vien incontro, col dir : Eccolo, che pur hora esce di casa. Et se qualche volta a caso ti s'affronta con qualche sua favola ordita aposta, præocupandoti, della sorte si duole (che in vero devrebbe strascinarle in qualche cesso), la quale non comporta che si trovi mai un soldo in cassa mercè la poca fede de gli mercanti che non attengono alle promesse et delle liti che lo distruggono, o de simili novelluzze ti rinfrustano..... »

Ce verbiage n'a d'autre but que de déplorer la pauvreté dont souffre l'auteur. Il avoue lui-même que, s'il ne recevait les bienfaits de M. d'Alincourt, il en serait réduit à s'en aller tout nu dans les rues, à l'exemple des anciens philosophes[1].

On nous dispensera de reproduire les discours des courtisanes vénitiennes. Voici seulement la conclusion de Gutterry :

« Chi più ride manco pecca. Avenga che l'un procede dalla contentezza de l'animo, per il cui mezzo si raffrena il fugace corso de gli anni, et l'altro, suo contrario, dal disordine del cuore che ci precipita. »

Les deux ouvrages dont nous venons de parler ne sont que de simples badinages; on comprend à la rigueur qu'un Français, les dédiant à un jeune gentilhomme qu'il avait connu en Italie, se soit amusé à les écrire en italien; on saisit moins les motifs qui ont pu amener Gabriel de Gutterry à se servir de la même langue pour composer un panégyrique du duc de Joyeuse Sans doute ce personnage, devenu par alliance beau-frère du roi, avait parcouru la péninsule et s'était épris d'une belle passion pour les choses italiennes, en particulier pour le théâtre; mais son voyage n'avait été qu'un événement secondaire. C'est en France, à la bataille de Coutras, qu'il avait trouvé la mort (20 octobre 1587).

La seule explication qui nous paraisse probable, c'est que le Mécène à qui Gutterry dédie son œuvre, M. de Mauroy[2], avait,

1. « Se non riparasse la cortesia del ill. sig. d'Alincourt (la quale anco da invidiosi mi vien contesa), spesso ignudo e scalzo me n' andarei, imitando per forza la simplicità degli filosofi antichi. »

2. Ce personnage doit être Honoré de Mauroy, seigneur de Verrière-sur-Seine, qui devint sous Louis XIII « conseiller du roy en son conseil d'Estat, secretaire de Sa Majesté et de la maison et Couronne de France ». Honoré appartenait à la même famille

lui aussi, étudié en Italie, et que le discours italien était une réminiscence du temps passé ensemble à l'Université.

Quoi qu'il en soit, voici la description de l'éloge funèbre :

Orazione // funebre intorno alla // morte dell' Eccellentissimo // Duca di Gioiosa, Amiraglio di Francia, e // Gouernatore di Normandia. // Composta da Gabriel di Guiterry [*sic*] Clugnicese & dedicata // al Magnifico Signor di Mauroy, Consigliere // nella sedia presidiale di Trois. // *Stampata in Parigi*, // *Apresso Pietro Ramier*, *strada San'* // *Giouanni di Latran. S. d.* [1587], in-8 de 2 ff., 23 pp. et 2 ff. blancs.

Le titre porte la marque de *Pierre Ramier*. Le second f. est occupé par une épître dédicatoire signée : G. DI GUITTERRY.

Au v° de la p. 23 est un *Dialogismo in versi sciolti de la Francia e de la Morte*[1].

L'épître, datée de Paris le 4 décembre 1587, six semaines après la mort du duc de Joyeuse, se termine par ces mots : « Espero attresi che questo [uffizio pio] vi sarà come un ricordo de l'antica amicizia nostra e tributo de l'amorevolezze che m'usate a tutte l'hore, de le quali darò maggior segno di gratitudine e più alla scoperta, quando la fortuna me ne porgerà l'occasione. »

Pour donner quelque idée du panégyrique, nous reproduisons le passage dans lequel Gutterry parle des études poursuivies par le duc de Joyeuse :

« Crescendo in età, crebbe altresi il desiderio d'imparare ; per tanto fu mandato in Tholosa, la dove senza punto tralasciare il colto divino al quale fu naturalmente inchinato et i lodevoli costumi che lo poteano un dì far chiaro fra i signori di corte, alli più rari concetti d'humanità e di filosophia tutto si diede, massime alle scienze di mathematica, onde de mille bei segreti et ingegniosi artificij se ne valse poi per gli assedij et per le cose maritime ; e posso dire con verità che questi suoi studij a tanto lo recarono, che se andato fusse lor dietro, non è dubio che con quelli

---

que Nicolas Mauroy, trésorier de l'église de Troyes, l'auteur bien connu de *La Complainte de la grosse cloche* (v. 1513), des *Hymnes communs*, *translatez de latin* (1528, n. s.), et que frère Henry Mauroy, cordelier du couvent de Troyes et hébraïsant, dont nous possédons divers ouvrages (Biblioth. de Troyes, ms. 1431). Il publia, en 1624, un *Discours de la vie et faits heroïques de M. de La Vallette*, *admiral de France*, etc.

1. Biblioth. nat., Ln[27]. 10137.

principi dottissimi e famosissimi, Pico de la Mirandola e Lorenzo di Medici, non fusse andato del paro. Ma spingendolo la sua sorte et i cieli ch'alla diffesa de' popoli e reggimento de' stati l'haveano destinato, gli misero in cuore di radoppiar i titoli, accopiando Marte con Pallade. Per tanto, dopo l'essersi alquanto esercitato a l'armeggiare, al cavalcare et alle più honorate cose che si richieggono ad un signore, dissegnò col volere de' suoi parenti di comparir in quel eminente e riguardevole theatro, esposto a gli occhi d'ogn' uno, dove l'azzioni di ciascuno sono esaminate; per la qual cosa, quegli che vi intervengono (e) si veggiono imposta necessità di valerosamente oprare, sí per il timore de l'infamia e sí per la speranza di laude. S'inviò in questa corte, dico splendida, del christianissimo re nostro Henrico, il quale, da gli suoi antecessori non tralignando punto, è d'animo così nobile, ch'egli chiama, invitta, raccogli, abraccia, nutrisce, honora et inalza così i cavalieri come i litterati d'ogni banda [1]. »

Que devint Gabriel de Gutterry après 1587? Nous l'ignorons. Nous ne connaissons de lui qu'un seul autre ouvrage, et cette fois le livre est écrit en français. C'est une traduction de l'apologie de Marie Stuart publiée, en latin, par Robert Turner, sous le nom d'Obert Barnestaple [2]. En voici le titre :

L'Histoire // et Vie de // Marie Stuart // Royne d'Escosse, // d'Oiriere [*sic*] de France, heritiere // d'Angleterre & d'Ibernye, en // laquelle elle est clairement iu- // stifiée de la mort du Prince // d'Arlay [*sic*] son mary. // Composée en latin par Obert Barnestapo- // lius & faicte Françoise, par Gabriel // de Gutterry Clunisois. // Dediee à Madame de Villeroy, Dame // d'honneur de la Royne, Mere // du Roy. // *A Paris*, // *Chez Guillaume Iulien, à l'enseigne // de l'Amitié pres le college de // Cambray.* // M. D. LXXXIX [1589]. In-12 de 12 ff. lim. 208 pp. et 2 ff. blancs [3].

Les ff. liminaires contiennent une épître « A madame de Villeroy, dame d'honneur de la royne, mere du roy [4] », puis la dédicace et la préface de Barnestaple.

1. *Orazione*, pp. 11-12.

2. *Maria Stuarta, regina Scotiae, dotaria Franciae, haeres Angliae et Hyberniae, martyr ecclesiae, inocens a caede Darliana, vindice Oberto Barnestapolio.* Ingolstadii, Wolf. Ederus, 1588. Pet. in-8.

3. Biblioth. nat., Mm. 158.

4. Madeleine de L'Aubespine, femme de Nicolas IV de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État, et mère de M. d'Alincourt. Madeleine mourut le 17 mai 1596.

Gabriel de Guttery s'exprime ainsi dans son épître à Mme de Villeroy :

« Madame, ayant esté si heureusement fortuné que de me trouver en Italie au mesme temps que monseigneur d'Alincourt, vostre fils, y estoit, je n'eus plus tost l'heur de le veoir, qu'incontinent j'honnoray tant de bonnes parties qui en luy conspiroient à le rendre admirable et en esprit et volonté, luy dedié humblement toute mon affection, desirant de bon cœur la luy faire paroistre en effaict quelque jour par quelque bon service. Il ne fut long temps à s'apercevoir de ceste mienne devotion ; il l'accepta tres-volontiers, et depuis tesmoigna par une infinité de bienfaicts qu'il l'avoit eue pour aggreable. Je pensé estre lors au comble de mon contentement, me voyant honnoré de la bienveillance de celuy qui honnoroit la France au milieu de l'Italie, et lequel, comme pour recompense de la veue des beaux palais et des belles villes qui recommandent l'Italie, lui faisoit veoir la fleur et l'ornement de ce qui recommande toute l'Europe, c'est à sçavoir de la noblesse françoise... A mon retour d'Italie, je recogneus monseigneur vostre fils estre le vray pourtraict de vos perfections, j'admiray en la cause l'effaict, sans m'estonner pourtant si du couple tant accomply de monseigneur de Villeroy et de vous, estoit issue une telle geniture. Au seul recit que l'on vous fit que j'estois tres-affectionné serviteur de mondit seigneur d'Alincourt, je ressentis incontinent les effaicts de vostre liberalité, et cogneus par experience que c'estoit en imitant vostre naturelle benignité et manificence que mondit sieur vostre fils avoit esté si liberal en mon endroit... »

XXXIX. — JEAN ZUALLART.

En parlant des Français qui ont écrit en italien, nous n'avons pas entendu nous en tenir strictement aux Français sujets du roi de France, nous avons eu en vue les auteurs nés dans tous les pays de langue française. De même que nous avons parlé du Lillois François Flory, nous consacrerons un article à Jean Zuallart, d'Ath en Hainaut.

Jean Zuallart était gouverneur ou précepteur de Philippe de Mérode, baron de Frentzen, vicomte d'Ypre, etc. C'était, à ce qu'il semble, un homme cultivé, qui avait le goût de l'histoire et des voyages. Deux essais, restés manuscrits, qui font partie de la Bibliothèque de Sir Thomas Phillipps : une *Histoire de l'Europe de 1576 à 1579*, et des *Mémoires historiques de 1500 à*

1530, témoignent du zèle que Zuallart apportait à l'accomplissement de ses fonctions.

Vers le milieu de l'année 1585, le gouverneur wallon se mit en route avec son élève pour visiter l'Italie et l'Allemagne. A Rome il se trouva sans le vouloir entraîné à faire le pèlerinage de Palestine. Lui-même, dans une épître à Philippe de Mérode qui précède la rédaction française du Voyage, nous raconte dans quelles circonstances.

« J'estois à Rome », dit-il, « honoré de la charge de vostre personne, quand, en pourmenant un jour, et me tirant secretement arriere de messieurs vostre frere d'Ognies et feu vostre cousin de Haren, me feistes promettre de vous suivre partout où voudriez aller. Je fus, je ne sçay par quelle priere commanderesse et affection de ne vous desplaire, subtilement surprins et inconsiderément engagé, sans au prealable pouoir sçavoir où tendoit vostre but, tant qu'après madite promesse, il vous pleut m'en faire ouverture et declarer que c'estoit de vous accompaigner jusques à la Terre Saincte, dont je me trouvay autant estonné et empesché à l'execution comme j'avois esté par trop hasté à m'y obliger; et ce de tant plus qu'outre les travaux et dangers anexéz à tels voyages, je n'en avois le consentement ou licence de ceux qui vous avoyent mis en mes mains pour vous servir, conduire et faire veoir l'Italie et Allemaigne seulement; mais, vous trouvant fermement resolu en ce sainct propos, et que plusieurs grands et illustres prelats de Rome, vous cognoissans et en estant adverty, me blasmoyent de ce que je taschois vous divertir d'une si belle et chrestienne conception, ce que je faisois pour ma descharge, me sembla il, considerant vostre qualité et jeune aage, les hazards ausquels vous vouliez vous exposer et le manquement de ladite licence, enfin, à l'importune requisition vostre et celles de mesdits seigneurs voz frere, cousin et autres amis, joinct le congé que nous en donna Sa Saincteté avec sa paternelle benediction, je fus constrainct me disposer et prendre la hardiesse de satisfaire et m'accommoder à voz bons, devotieux et vertueux desirs[2]. »

Quand le départ eut été décidé, Zuallart se mit à étudier les relations des anciens pèlerins; il apprit aussi quelque peu à

1. Voy. Haenel *Catalogi librorum manuscriptorum*, 1830, col. 824 et 875; *Catalogus librorum manuscriptorum in bibliotheca D. Thomae Phillipps, Bart.* (1837 et années suiv., in-fol.), pp. 13 et 23, nos 1104 et 2024. — Ces ouvrages inédits sont peut-être ceux auxquels Paquot fait allusion (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, 1765, in-fol., I, p. 449).

2. *Le tres-devot Voyage de Jerusalem*, 1608 et 1626, épitre dédicatoire.

« craionner », afin de pouvoir prendre des croquis des lieux les plus remarquables qu'il allait visiter. Les préparatifs terminés, les deux voyageurs gagnèrent Venise. Ils s'y embarquèrent le 29 juin 1586, en compagnie de sept ecclésiastiques : frère Pier Giovanni di Sardegna, religieux conventuel de saint François, résidant à Cesena; frère Bernardino Bandini, prêtre; Celso Gadaldo, de Brescia, frère convers de l'ordre de Saint-François; Domenico Danesi, de Montepulciano, docteur en théologie; Martin Vanden Zande, chanoine de l'église collégiale de Saint-Géry de Cambray; William Aillo (?), prêtre irlandais; Jean Behou, curé d'un village près de Paris, et de sept laïcs : Paolo Albano, de Milan; Giulio Poliero, de Savone; Estienne Roquette, de Toulouse; Antonio Moro, Napolitain, de la Basilicate; Bernardo Dandane (ou d'Audorno) [1], Piémontais ; Mathieu de Samerpont (ou Semerpont), de Lille; enfin, Nicolas Olivier, de Liège. Frère Pier Giovanni di Sardegna et Paolo Albano faisaient le pèlerinage pour la seconde fois.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter les détails du voyage. Disons seulement que, après divers incidents, Philippe de Mérode et ses compagnons arrivèrent le 30 août en vue de Jérusalem. Le 8 septembre, Philippe, Zuallart et Paolo Albano furent reçus chevaliers du Saint-Sépulcre. Ils durent renoncer à visiter Hébron, le Jourdain et Nazareth, et gagnèrent Jaffa, où ils s'embarquèrent le soir du 11 septembre. Le 16 du même mois, ils arrivèrent à Tripoli de Syrie, où ils durent attendre près d'un mois un navire qui pût les conduire à Venise. Zuallart profita de ce temps pour mettre en ordre les notes qu'il avait prises depuis son départ. Le 13 octobre, les pèlerins purent enfin lever l'ancre; mais, en arrivant à Venise, et au moment même où ils obtenaient la libre pratique, leur navire fut assailli par une horrible tempête. Philippe de Mérode, Jean Zuallart et un gentilhomme provençal appelé Jean d'Espinau, réussirent à se faire conduire à terre par des mariniers qui leur avaient apporté du vin (25 octobre). Le lendemain, plusieurs matelots périrent. Parmi les passagers qui furent sauvés se trouvaient Martin Vanden Zande et frère Martin Basère, franciscain, d'Arles.

1. Les éditions italiennes disent Dandane, les éditions françaises (p. 54) portent d'Audorno, c'est-à-dire Andorno.

De Venise, Mérode et Zuallart retournèrent à Rome. Ce fut là que l'érudit wallon voulut publier son journal. A ses yeux, comme aux yeux de ses compagnons, ce qui donnait à ce journal une valeur particulière, c'étaient les croquis dont il l'avait accompagné. Dès son arrivée à Rome, il avait fait mettre ces croquis au net par un artiste habile et en avait confié la reproduction à un graveur renommé, le Dalmate Natale Bonifazio[1]. Quant au texte, il est très probable que, sur le navire même, le voyageur l'avait rédigé en italien, langue dans laquelle il tenait à se perfectionner. Il eut recours à « quelque assistence stipendiée » pour mettre l'ouvrage au point[2], et, dès le mois de mai 1587, il le fit paraître sous le titre suivant :

Il deuotissimo // Viaggio // Di Gerusalemme. // Fatto, & descritto in sei libri dal Sig^r. Gio- // uanni Zuallardo, Caualerio del Santiss : // Sepolcro di. N. S. l'anno. 1586. // Aggiuntoui i dissegni di Varij // luoghi di Terra Santa : & altri paesi. // Intagliati da Natale Bonifacio Dalmat^a. // Con Licenzia di Superiori. // *Stampato in Roma.* // *Per F. Zanetti,* & *Gia. Ruffinelli nell'* // *Anno.* M D LXXXVII [1587]. In-4 de 10 ff. lim., 402 pp. et 5 ff. non chiffr., notes marginales[3].

Les ff. lim. contiennent : le titre, qui est gravé en taille douce; deux épigrammes d'Aurelio Orsi en l'honneur de Duarte Farnese[4]; une épître de Zuallart au même Duarte, en date de Rome, 20 mai 1587; le portrait de Zuallart, gravé en taille-douce et accompagné d'une épigramme latine de Giulio Rosci[5]; une épigramme latine de Jacques Deim, ou Demius, gentilhomme néerlandais; une pièce latine de Philippe de Mérode et une autre de Martin Vanden Zande en l'honneur de Zuallart; un sonnet por-

1. Natale était originaire de Sibenik, ou Sebenico. Parmi les ouvrages qu'on peut citer de lui, nous mentionnerons seulement les planches qui accompagnent l'ouvrage de Domenico Fontana *Della Trasportatione dell'obelisco* (1590) et le grand plan joint à la *Relatione dell'assedio di Parigi* de Filippo Pigafetta (1591). Ce dernier plan a été reproduit en fac-similé à la fin du tome II des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1876).

2. *Tres-devot Voyage*, 1608, fol. *3 v°.

3. *Tresdevot Voyage*, 1608, fol. 3 v°.

4. Aurelio Orsi est l'auteur de poésies imprimées en 1589 et 1594. Voy. Tiraboschi, VII, éd. de 1809-1812, p. 1426.

5. On trouve dans les *Epistolae* de Marc-Antoine de Muret (1580), fol. 96 v° et 97 v°, deux lettres de Giulio Rosci datées de 1570.

tugais de GASPAR PACHECO ; un sonnet italien d'ORAZIO ROSCI ; deux pièces latines de GIULIO ROSCI, l'une *In insignia Jo. Zuallardi, equitis SS. Sepulchri*, l'autre en l'honneur de Natal Bonifazio ; le *Proemio*.

Le portrait de Zuallart porte, dans un petit cartouche, l'inscription suivante : *Dominicus Danesius, Politianus, in Hierosolymitana peregrinatione comes, amico optimo P. CIↃ IↃ XXCVII.* Cette inscription permet de penser que Danesi avait fait les frais du portrait et l'avait offert à son ami.

L'ouvrage, divisé en six livres, est orné de 51 figures gravées en taille-douce, comptées dans la pagination. Le voyage n'occupe en réalité que cinq livres et se termine à la p. 344. Les pp. 345-352 contiennent : huit distiques latins de JACQUES DEIM en l'honneur de Philippe de Mérode ; 51 vers hexamètres de GIULIO ROSCI, « Hortinus », en l'honneur du même ; deux épigrammes latines d'AURELIO ORSI ; trois autres de GIULIO ROSSI.

Le sixième livre est occupé par les prières que l'on doit réciter dans les saints lieux. En tête est une lettre de DOMENICO DANESI, qualifié cette fois « protonotario apostolico », *Dell' antichità, de' frutti del S. Pellegrinaggio, a chi si convenga, quanto Dio ami i pelegrini e i fautori loro* (pp. 353-361).

Les 5 derniets ff. contiennent la table, les errata, le registre et la souscription des imprimeurs[1].

La dédicace à Duarte Farnese, fils d'Alessandro, le célèbre duc de Parme, ne contient rien de bien intéressant; nous préférons citer quelques passages de la préface :

Proemio.

« Offeritamisi occasione, devoto pellegrino, di fare il santissimo viaggio di Gierusalemme assieme con il signor Filippo di Merode, feci ogni diligenza nell' apparecchio, et procurai quanto potei, come etiamdio alcuni altri signori che havevano risoluto di farci compagnia, libri appartenenti, acciò con ogni instruttione possibile sapessimo quel tanto che fusse a sí lunga et ardua impresa necessario. Ne vennero alle mani alcuni, ma con pochissima nostra sodisfattione, perciochè, entrati con essi in mare, provassimo che non havevamo havuti un minimo aviso di quei particolari che si ricercavano..... Si chè, ad istanza del signor Domenico Danesi da Montepulciano, dottore in theologia et altri, essendo io più che non merito

1. Biblioth. nat., Rés. O²f. 55. — British Museum, 571. h. 23. — Biblioth. royale de Bruxelles (exemplaire avec de doubles épreuves du titre gravé et du portrait, blanches au v°). — Biblioth. de l'Université de Gand. – Biblioth. communale de Mons. — Notre bibliothèque. — Voy. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, 1re série.

tenuto da loro un poco diligente per vedermi raccogliere in forma di memoriale, e come soglio in tutti i viaggi che ho fatto, le cose più notabili, come ancora feci in questo, ma non senza gran fatica, mentre in Tripoli di Soria s'aspettava il vascello per la partenza, et in quaranta tre giorni che fummo in mare, mettendo assai minutamente in nota quanto mi pareva necessario d'avisi che dovessero tornare all' utilità del devoto pellegrino.

« Ne alcun si meravigli se non ho posto il tutto che si poteva e ch' altri ne dicono o desiderassero, perchè l'ho fatto per non fastidire in longhezza nè aggravare il povero pellegrino qual deve quanto sia possibile andarsene scarico e libero di peso. Solamente ne ho fatto questo poco aviso per aprire la strada della cognitione de i detti luoghi, e se qualch'uno lo vuole investigare più curiosamente, potrà ricorrere a gl'autori che per migliori e più dotti discorsi gliene daranno conto. Quel che nel fatto possono compiacermi è che mi vedo esser stato il primo che mi sono adoprato, con la vista che delli luoghi parte per parte scoprivo, in farne disegni, i quali per essere giudicati da quelli che in quelle parti sono stati verisimili et naturalissimi, ho sparso per l'opera, e per farle più sottilmente, non ho sparmiato fatica ne spesa alcuna, sforzandomi, venuto in Roma, di farle disegnare meglio e farne intaglio per persone prattiche e famose nell' arte..... Assicurandovi, benigno lettore, se non fosse stato sforzato a prieghi di molti, come conoscendomi troppo insofficiente in scrivere tale o altra opera, non haverei havuto ardire metterla in luce, massimamente questa che è stata tanto accelerata in si poco tempo et in grandissime incommodità, e quello che più mi preme, che habbia preso la penna per scrivere in una lingua della quale sono al tutto novo, non essendo a pena dieciotto mesi che son venuto in Italia per impararla. Nondimeno mi son lasciato addurre da chi m'amava di mandarla così per servitio d'altrui e per essere la lingua più commune che si parla in questo santissimo viaggio... »

Zuallart était depuis longtemps rentré dans son pays quand il parut, à Rome même, une seconde édition que nous devons également décrire :

Il // deuotissimo // Viaggio // di Gierusalemme. // Fatto, e descritto in sei Libri. // Dal Signor Giouanni // Zuallardo, // Caualiere del Santiss. Sepolcro di N. S. // l'Anno M. D. LXXXVI. // Aggiontiui i disegni in Rame di varij Luoghi // di Terra S. & altri Paesi. // Di nuouo ristampato, e correcto. // Con Licenza de 'Superiori. // *In Roma*, // *Appresso Domenico Basa*. M. D. XCV [1595]. In-8 de 351 pp. 7 ff. non chiffr. et 1 f. blanc.

Cette réimpression contient le même texte et les mêmes figures que l'édition originale ; cependant le titre gravé a été remplacé par un titre

imprimé. Le portrait a été supprimé. Deux figures, plus grandes que la justification, ont été tirées hors texte, après les pp. 170 et 206. Celle qui suit la p. 206, et qui représente le plan de l'église et du monastère de Bethléem, a été gravée à nouveau. Elle porte, en haut, les armes du pape Clément VIII et, en bas, la signature de l'artiste : *Natal Bonifacio f.*[1]

Un traducteur anonyme fit paraître en 1606 une version allemande dont voici le titre :

Deliciæ Hierosolomytanæ et totius Palæstinæ. Das ist, Bilgerfahrt in das Heilige Land... Neben einer schönen... Vnderweysung, was zu solcher Reiss nötig... Erstlich in Italianischer Spraach beschrieben durch Herrn I. Schwallarten... jetzo aber verteutscht durch G. E. L. *In Cöllen, Gerh. Greuenbruch* 1606. In-4[2].

Cette traduction fut reproduite dans le *Bewährtes Reyszbuch desz heyligen Landes* (Nürnberg und Frankfurt a. M., Bey Sauren, in Verlegung Rothen. 1609, in-fol.), t. II[3].

Zuallart n'avait pas connaissance de l'édition allemande quand il entreprit de donner lui-même de son voyage une édition française, refondue et considérablement augmentée. Nous donnerons la description de ce nouvel ouvrage.

Le tresdeuot // Voyage de // Ierusalem, // Auecq les Figures des lieux saincts, & plusieurs // autres tirées au naturel. // Faict & descript par Iean Zuallart, Cheualier // du sainct Sepulchre de nostre Seigneur, Mayeur de la Ville // d'Ath en Haynaut, &c. // *En Anuers, // Chez Arnould 's Conincx,* // M. DC. VIII [1608]. In-4 de 12 ff. lim., 191, 235 [*lisez* 237] et 230 pp., plus 1 f.

Les ff. lim. comprennent : le titre, lequel est orné d'une vue de Jérusalem, gravée en taille douce); une épître de Zuallart : « A tresnoble et illustre seigneur, messire Philippe de Merode, chevalier, baron du sainct Empire

1. Biblioth. nat., O2f. 52 A. — Biblioth. d'Amiens (L'Escalopier, 5276). — British Museum, 280. c. 9. — Biblioth. royale de Bruxelles. — Biblioth. de l'Université de Gand. — Notre bibliothèque. Voy. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*.

2. Biblioth. d'Amiens (L'Escalopier, 4999.) — British Museum, 980. e. 20.

3. British Museum, 791, 1. 12. — Le titre du *Reyssbuch* fut renouvelé en 1629 (Frankfurt a. M., Gottfried Tampach) et en 1659 (Nürnberg, Joh. Andreas und Wolfgang Endters). Voy. R. Röhricht, *Bibliotheca geographica Palaestinae*, p. xvij.

et de Frentzen, viscomte de la ville et chastellenie d'Ipre, seigneur de Middelbourg en Flandres, Watene, Chastellineau, Lambussart, Machelen, La Marche, Forchies, Bettencourt, etc., " en date du 1er août 1607; une préface " Au pelerin devot et lecteur gratieux "; un *Advertissement au lecteur;* cinq distiques latins de Jacques Vervliet; une épigramme de Jacques Deim (celle qui est imprimée à la fin du ve livre italien); les pièces latines de Philippe de Mérode et de Martin Vanden Zande; les vingt distiques de Jacques Deim placés en tête des éditions italiennes; onze distiques de frère Pierre Carpin, lecteur en théologie (Ath, 1607); un anagramme du même; huit distiques des écoliers d'Ath, 1607; une épigramme latine d'André de La Salle (Sallaeus), " pastor in Silly "; un sonnet français de S. Poncet, " agent de la feue royne d'Escosse (Rome, 1587)[1] "; la table des chapitres; les errata; le texte du privilège accordé par les archiducs Albert et Isabelle à l'imprimeur Jean van Keerberghen, le 16 juillet 1604[2].

Le texte est orné de 49 planches, imitations médiocres de celles qui décorent les éditions italiennes. La carte de l'Asie Mineure, de la Palestine et d'une partie de l'Afrique qui est répétée deux fois dans les éditions de 1587 (pp. 87 et 305) et de 1595 (pp. 89 et 267) ne se trouve ici qu'une seule fois (p. 144)[3].

L'épître à Philippe de Mérode, qui remplace la dédicace à Duarte Farnese, contient de curieux détails sur le voyage; nous en avons donné plus haut quelques extraits. Dans la préface " Au pelerin devot ", Zuallart parle de l'édition italienne de 1587, « renouvellée

1. Simon Poncet, de Melun, était probablement frère de Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, sur lequel on peut consulter La Croix du Maine (II, 111), Du Verdier (III, p. 49), Brantôme et L'Estoile. Simon était médecin. On a de lui des distiques imprimés en 1567, en tête de l'*Universa Medicina* de J. Fernel, puis des *Regrets sur la France* (Paris, Mamert Patisson, 1589, in-8). Cette dernière pièce nous apprend qu'il était alors « thresorier et secretaire de monsieur le chevalier d'Aumale ».

2. Biblioth. de l'École des Langues orientales vivantes, CC. VII. 10 et Biblioth. d'Anvers (exemplaires avec le titre original de 1608, sur lequel la vue de Jérusalem manque, et le second titre de 1626). — Biblioth. nat., O2f. 64. — Biblioth. d'Amiens (L'Escalopier, 5277). — British Museum, 1046, i 1046, i. 1 et 280. d. 29. — Biblioth. de Lille, *Hist.* 3337. — Biblioth. royale de Bruxelles. — Biblioth. de l'Université de Gand. — Biblioth. communale de Bruges. — Voy. F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica,* 1re série.

3. La date de ce privilège a fait croire à divers bibliographes, notamment à M. Brunet, qu'il existait une édition imprimée par Jean van Kerberghen en 1604. Personne n'a vu cette édition, et la date de l'épître adressée à M. de Mérode montre qu'elle ne peut exister.

de mot à autre, l'an 1595, par le Sor Dominico Basi, superintendent de l'imprimerie de Sa Saincteté au Belvedere, à Rome ». Il ajoute qu'il lui a été parlé d'une troisième impression; mais il ne l'a pas vue lui-même et aucun bibliographe n'a été plus heureux. Il donne ensuite quelques détails sur son nouveau livre :

« J'ay esté derechef sollicité et forcé de le traduire et mettre en nostre langue vulgaire, plustost walonne grossiere, sentant son terroir, que françoise, pour n'estre doué d'éloquence ny ne phrases de rhetorique requises pour coucher exactement et d'un styl poly par escript, comme font plusieurs de nostre siecle. Et y ay mis assez long temps, non tant pour mieux faire comme pour revolter les autheurs y citez, et pour y adjouster les auctoritez requises pour rembarrer les insolentes, erronées et ignorantes opinions et objections de ceulx qui mesprisent cest et aultres saincts pelerinages, disans iceux estre superfluz, et que l'on ne voit plus rien en la sainte cité de Jerusalem, aussi qu'icelle n'est plus au mesme lieu où elle souloit estre... »

Par suite de ces remaniements et de ces additions, l'édition française est presque devenue un ouvrage nouveau, deux ou trois fois plus étendu que la relation française.

Le volume de 1608 dut être tiré à un grand nombre d'exemplaires. Il n'était pas épuisé en 1626, quand un libraire d'Anvers en renouvela le titre comme suit :

Le tres-deuot // Voyage // de Ierusalem, // Auec les Figures des lieux saincts, & plusieurs // autres, tirees au naturel. // Faict & descript par Iean Zuallart, Cheualier // du sainct Sepulchre de nostre Seigneur, Mayeur de la // Ville d'Ath en Haynnaut, &c. // *En Anuers. // On les vend chez Guillaume Van Ton- // gheren au Griffon d'or.* // M. D. C. XXVI [1626]. In-4.

Le titre porte la marque du libraire. Celui-ci a fait réimprimer en même temps les cahiers *I*, *L*, *Ii*, *Ss* et *Vv*; il n'a rien changé au reste[1].

Zuallart parvenu aux honneurs municipaux crut devoir témoigner sa reconnaissance envers ses concitoyens en leur laissant une description de leur ville. Cet opuscule parut en 1610 sous le titre suivant :

1. British Museum, 1046. i. 2: — Biblioth. d'Anvers.

La Description de la ville d'Ath, Contenant sa fondation et imposition de son nom, aussy ses lieux & edifices publics, ses priuileges, & ceux qui en sont esté Seigneurs & Gouuerneurs iusques à present, &c. *A Ath, Chez Iean Maes Imprimeur Iure, à la Croix Verde. l'An 1610.* Auec Permission. In-8 de 43 ff.

Le volume est précédé d'une pièce française signée A. D. L. M., d'une pièce latine de Jean de Tramasure, professeur de rhétorique, et d'une seconde pièce latine de Robert Finet, professeur au collège d'Ath. Il est dédié aux échevins de la ville[1].

Il a été fait au commencement du xviii[e] siècle, probablement chez François Foppens, à Bruxelles, une contrefaçon de cette édition[2]. Aimé Leroy en a donné une seconde réimpression dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, I. (1837), pp. 89-104, avec un portrait. Il en a fait faire un tirage à part. Une troisième réimpression a été faite dans la ville d'Ath, chez Éd. Themon-Dessy, en 1846, in-8.

Nous ne connaissons aucun autre écrit de Zuallart, et ne possédons pas de détails sur la fin de sa vie. Nous savons seulement qu'il vivait encore le 6 octobre 1632. Il avait épousé Jeanne Sallet. Son fils, Charles Zuallart, lui succéda comme mayeur d'Ath[3].

XL. — Philippe-Emmanuel de Gondi, seigneur de Dampierre.

Albert de Gondi, né à Florence, le 4 novembre 1522, d'Antonio Gondi et de Marie-Catherine de Pierrevive, est un des personnages du xvi[e] siècle dont la fortune fut le plus extraordinaire. Sa mère, qui fut la personne la plus remuante et la plus intrigante de son temps, commença cette fortune; sa femme, la célèbre Claude-Catherine de Clermont, dame de Dampierre, sut y mettre le comble. Ce fut au mois de septembre 1565 qu'Albert épousa la veuve de Jean d'Annebaut, qui lui apporta, non seulement la seigneurie de Dampierre, mais encore la baronnie de Retz, qu'elle tenait de son premier mari[4].

1. Biblioth. de l'Université de Louvain.
2. Biblioth. royale de Bruxelles. — Biblioth. de l'Université de Louvain.
3. F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, 1[re] série.
4. Voy. Anselme, *Histoire généalogique*, VII, p. 179. Cf. III, p. 895.

Le troisième des fils issus de cette union, Philippe-Emmanuel de Gondi, seigneur de Dampierre et de Villepreux, puis comte de Joigny, marquis de Belle-Isle et baron de Montmirel, naquit à Lyon en 1581. Sa mère eut soin de lui faire donner une éducation qui le préparât aux grandes charges qu'elle rêvait pour tous ses enfants. Il devint, après la mort de son frère Charles (1596), général des galères de France[1], et prit les titres qui appartenaient au défunt, les deux autres frères étant entrés dans l'Église[2]. Il épousa Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, qui mourut en 1625. Philippe-Emmanuel se démit alors de ses charges et de ses titres en faveur de son fils aîné, et chercha un refuge dans la congrégation de l'Oratoire. Il mourut au château de Joigny le 29 juin 1662[3].

Parmi les branches d'études que les fils du maréchal avaient cultivées, il en est une que leur mère avait placée au premier rang, celle des langues étrangères et spécialement de l'italien. Les Gondi, devenus Français, jugeaient utile de ne pas rompre complètement les liens qui les rattachaient à leur pays d'origine. Nous avons la preuve formelle que le cardinal de Gondi et l'évêque de Paris maniaient parfaitement la langue italienne; il ne devait pas en être autrement de leur cadet.

Pour montrer les progrès qu'il avait faits, le sieur de Dampierre eut l'idée de traduire en italien les *Prieres et Meditations*, dont Philippe Des Portes ne publia qu'une partie à la suite des *Pseaumes*, en 1593. Il fit transcrire cet ouvrage dans un élégant petit volume qui nous a été conservé.

---

1. Les fonctions de général des galères furent exercées jusqu'à la majorité de Philippe-Emmanuel par son père, le maréchal-duc de Retz. Le jeune Dampierre ne fut définitivement pourvu de cette charge que par lettres du 15 avril 1598.

2. Brantome parle de lui, et l'appelle encore M. de Dampierre dans un morceau écrit en 1602 :

« Du maryage de madame de Raiz, ma cousine germaine, à cause de ma mere et madame de Dampierre, sœurs, sont sorties : le marquis de Belle-Isle, qui fut tué en ces guerres dernieres à une entreprise qu'il fit sur le mont de Sainct-Michel ([1596]) ; M. l'évêque de Paris ; M. l'abbé de Sainct Albin, et M. de Dampierre, qui se nomme encore ainsy, bien que la place soit vendue : autres le nomment M. le general des galleres, estat certes tres-beau et tres-grand. » Brantome, éd. Lalanne, X, pp. 89-90.

3. Anselme, III, p. 898; VII, p. 935; Corbinelli, *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, 1705, in-4, II, pp. 49-54 ; *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire du P. Cloyseault, publié par le R. P. Ingold*, Première Partie, 1880, in-12, pp. 421-448.

Le manuscrit, élégamment relié en maroquin rouge et semé du Φ, chiffre de Philippe Des Portes, est un pet. in-8 de 123 ff., sur papier, non compris 2 ff. blancs au commencement. Le scribe s'est efforcé[1] d'imiter l'écriture italienne, mais diverses fautes qui paraissent devoir lui être imputées montrent que la langue lui était peu familière.

Les ff. 1-4 contiennent une épître adressée par le traducteur au poète, épître qui est ainsi conçue :

« Al reverendo signor mio, il signore de Portes.

« Voi havrete cagione, signor mio, di trovare strano ch'io habbia intrapreso di offerirvi queste picciole primitie del mio primo studio s'egli non vi piace tanto favorirle di riconoscerle et gradirle ancora per vostre. Queste sono le vostre Orationi christiane, le quali, per relatione di coloro dell'opinione dei quali io voglio dependere tutta la mia vita, mi paiono degni [*sic*] non solamente d'esser lette et dette come le altre preghiere, ma imparate a mente, per li belli termini coi quali havete al parer mio ripresentata al vivo l'ardente divotione d'un' anima che non spira altro che' l divino. Questo fu dunque il mio primo disegno che io feci subito ch'io le hebbi nelle mani, di modo che essendomele rese familiarissime per il piacere ch'io pigl[i]ava a impararle, pensai che il più bel mezo di radicarmele nella memoria era di essercitarmi in farle parlare la lingua italiana di mano in man' che io la imparava et massime per cominciare da le preghiere sante a praticare quel ch'io havevo acquistato nello studio di questa lingua. Questa è la principale cagione che m'ha mosso a tradurle; ma non ch'io mi sia mai proposto altro fine che d'haver a essere corretto da colui che me la insegnava et d'havere a far prova di quanto io havessi imparato in essa. Tutta volta essendomi stato commandato da madama di Retz, mia madre, di renderle conto del tempo ch'io ho impiegato nelle lingue forestiere nelle quali le piace farmi instruire, io le ho mostrato questa mia traduzione ch'ella ha voluto si dedichi a voi, acciochè da voi medesimo, signor mio, se così vi piaceva, io ne ricevi et ritiri quella correttione che si richiede, il che io ho intrapreso tanto più arditamente quanto io m'assicuro che havendo riguardo alla mia poca età et esperientia voi scuserete se io non ho saputo ritrare in una lingua che m' è strana la perfettissima leggiadria della vostra naturale, come io credo che anco non sia possibile di ciò fare, et massime da una mia pari, che a così poca cognitione dell'una et dell'altra. Et con questo io presenterò le vostre

---

1. Sur le v° du 2e f. blanc, une main du XVIIe siècle a écrit : *Orationi diversi* [sic]. Le r° du 1er f. porte les annotations suivantes : *Colleg. Paris. Societ. Jesu,* et en bas : *Paraphé au desir de l'arrest du 5 juillet 1763.* MESNIL.

medesime preghiere a Dio acciochè le piaccia di darvi, Signor mio, in tutta prosperità il compimento dei vostre virtuosi desiderij. A Parigi alli primo di settembre.

« D. V. S.

« humile et obediente a servirvi

« DAMPIERRE. »

Voici le début de deux prières traduites par M. de Dampierre : la première ne figure pas dans les recueils imprimés; mais nous ajoutons le texte français de la seconde :

Oratione al nostro buon' angelo.

Angelo di Dio, mia cara guardia, io ti raccommando la mia anima et la mia vita, et ti supplico di vegliare alla mia custodia, preservandomi dalle imboscate del mondo, della carne et del diavolo, et guidandomi in tal modo che tutte le mie attioni, parole, pensieri, movimenti et respirationi non tendino che a la gloria del mio Dio, et brevemente non mi abbandonare punto, che tu non m'habbi condutto al regno celeste, affine che insieme noi vi possianmo eternamente cantare le laudi del supremo al quale solo è honore, laude et gloria nei secoli dei secoli.

Oraison à la vierge Marie.

Je te salue, royne des cieux, dame du monde, race des roys, espoir des peres, gloire des prophetes, louange des apostres, honneur des martyrs, miroir des vierges, triomphe du ciel, estonnement des enfers et recours salutaire de tous les fideles[1].

Oratione alla virgine Maria.

Io te saluto, regina delli cieli, signora del mondo, prole delli re, speranza delli padri, gloria delli profeti, laude de gli apostoli, honore delli martiri, specchio delle vergini, trionfo del cielo, spavento de gli inferni et refugio salutare di tutti li fedeli.

Voici quelques-unes des prières qui viennent à la suite :

Fol. 16 v°. *Oratione per dire inanzi alla croce del nostro salvatore Giesù Christo.*

Fol. 29 v°. *Oratione per la mattina.*

Fol. 32. *Oratione per la sera.*

---

1. *Prieres et Meditations chrestiennes, par Philippe Des Portes, abbé de Thiron* (Paris, Abel L'Angelier, 1603, in-8), fol. 14.

Fol. 35. *Preghiera del re allo Spirito Santo.*

Fol. 44. *Preghiera delle dello per il re cav*[ri] *Spirito S*[to] [lisez : *dette per il re dai cavalieri dello Spirito Santo*]. Le titre français est : *Prieres des chevaliers du Sainct-Esprit par le roy.*

Fol. 49 v°. *Oratione al S*[r] *Dio per ottenire perdono a chiederli qualche gratia*, etc.

Le manuscrit dont nous venons de donner quelques extraits appartenait autrefois à M. Guyot de Villeneuve, ancien président de la société des Bibliophiles français, qui avait bien voulu nous le communiquer. Il a figuré, en 1900, à la vente des livres de cet amateur (n° 12 du Catalogue), et il a été adjugé au libraire Cornuau.

XLI. — Pierre Bricard[1].

Parmi les Français qui ont employé la langue italienne au XVI[e] siècle, les uns se sont essayés dans le genre historique et nous ont laissé soit des mémoires ou des lettres politiques, soit des relations de voyage; les autres ont composé plus librement et se sont adonnés à la poésie. Ces derniers sont sans nul doute les plus intéressants. Ils attestent par leurs œuvres que les universités italiennes ne les avaient pas seulement perfectionnés dans les sciences, mais qu'ils y avaient puisé le goût de la langue et de la littérature vulgaires. Nous voulons faire connaître maintenant un curieux volume composé par un étudiant de Padoue.

Un jeune Bourguignon, Pierre Bricard, qui avait traversé les monts un peu avant les fureurs de la Ligue, ne se borna pas à cultiver le droit, il voulut rimer des sonnets à la mode de Pétrarque. Une belle, qui appartenait à la famille Cittadella[2],

---

1. Cet article est extrait de la *Raccolta di studii critici dedicata ad Alessandro D'Ancona festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento*, 1901, pp. 229-234.

2. Ce nom ressort de l'intitulé d'un sonnet « Per l'illustre signore Andrea Cittadella, fratello della sua diva » (fol. 92 du recueil qui sera décrit plus loin). Bricard joue ailleurs sur le nom de sa maîtresse, et dit en parlant de l'amour (fol. 14 du même recueil) :

In van diede assalto alla Cittadella
Qual li da la pena del pensier rio...

La famille Cittadella, qui porte aujourd'hui le titre de comte, est l'une des plus anciennes de Padoue. Une Cittadella, qui se confond peut-être avec la belle chantée par le poète, épousa Francesco di Giuliano Cosavecchia, docteur ès droits. Elle resta veuve en 1608. Voy. Jac. Salomoni, *Urbis patavinae Inscriptiones*, 1701, in-4, p. 344.

devint la Laure de ce poète improvisé. Bricard paraît avoir fait un long séjour en Italie; il ne rentra dans son pays d'origine que vers la fin du XVIe siècle, et fut avocat au parlement de Bourgogne. Ce fut alors qu'il eut l'idée de faire imprimer un recueil de ses vers. Voici le titre de ce volume qui nous a été signalé par M. Émile Roy, professeur à l'Université de Dijon :

LA
FLORIDEA
DEL FEDELE ARDO
Parte prima

(Marque typographique représentant Pégase lancé au galop, et accompagné de cette devise : *Sic aetas non retinenda fugit.*)

STAMPATA IN PARIGGI.

Appresso Gio. Gesselin, nella strada di San Giacomo, à l'insegna di S. Martino, & si vende nel Corridore delli prigioneri nel Palazzo.
1601.

Con Priuilegio.

Le volume est de format in-16, et se compose de 8 ff. lim. et 88 ff. inexactement chiffrés[1].

Au v° du titre est un extrait du privilège accordé au libraire Jean Gesselin, pour six ans, le 6 juillet 1601.

En tête des pièces liminaires est une épître française adressée « A monseigneur Christofle de Harlay, seigneur de Beaumont, etc., cornette des chevaux legers du roy et baillif du Palais[2] ». Cette dédicace, écrite dans un style fort ampoulé, est signée : P. BRICARD. Elle nous fournit peu de renseignements utiles ; on y voit pourtant que les perfections de Christophe « n'estoient pas seulement remarquées et admirées des plus grands personnages d'Italie,

1. Biblioth. municipale de Dijon, 7465. — Biblioth. Mazarine, n° 21881.

2. Christophe II de Harlay était fils d'Achille de Harlay et de Catherine de Thou. Il fut de 1602 à 1607 ambassadeur en Angleterre, et mourut en 1615.

mais des princes mesmes », dont il avait été honoré et chéri. Il est donc probable que M. de Harlay avait étudié, lui aussi, à Padoue[1].

L'épître est suivie de diverses compositions encomiastiques : une ode française « A monsieur Bricard, sur ses amours de Floride », signée : de Vaucelles[2], et accompagnée de la devise : *Antes muerto que mutado* ; un sonnet français « A monsieur Bricard, advocat au parlement de Bourgongne, en la recommandation de cest œuvre », par « P. Des Fontaines, Poictevin, advocat au conseil privé du roy »[3] ; quatre distiques latins du même auteur, qui signe cette fois : « P. Fonteius, Picto Maxent. » (c'est-à-dire de Saint-Maixent); un quatrain français de J. de La Barre Jacquier[4]; un sonnet français de P. Roussel; enfin cinq distiques latins signés P. D. M.

Les liminaires se terminent par un sonnet de « L'autore alli maledicenti », et par des distiques latins dans lesquels Bricard nous apprend quand et comment il se rendit en Italie, et comment il y devint amoureux. Voici cette dernière pièce, très importante pour la biographie du poète :

---

1. Christophe était un humaniste distingué. Ce fut un des correspondants de Juste Lipse.

2. François de Louvencourt, seigneur de Vaucelles, à qui est dédié un sonnet imprimé après le n° CXXXVIII. François, né en 1569, avait déjà publié un recueil de vers : *Les Amours et premieres Œuvres poëtiques de Fr. de Louvencourt* (Paris, Leger Delas, 1595, in-12). On trouve un sonnet de lui en tête des *Premieres Pensees* de Jean Hays, 1598.

3. Pierre Des Fontaines est l'auteur d'un traité intitulé : *Eorum quae apud Gallos de toto pontificii juris corpore, et maxime in beneficialibus usu recepta sunt, brevis Enucleatio. Autore Petro Fonteio Pictone, J. U. L.* Parisiis, Abel Langelier, 1597, in-8. (Biblioth. nat.)

4. Jean Jacquier, de Bourges, était avocat. C'est à lui et à Jean Ravaud, seigneur de Bocgriman, qu'est dédiée une pièce insérée dans *Les Nouvelles Œuvres* de Jean-Édouard Du Monin (s. l. n. d., mais vers 1580, in-12), p. 221.

Il y a des vers latins, grecs et français de Jacquier en tête des *Troisiesmes Œuvres* de Jean de Boissières, 1579; des vers latins en tête de *L'Arioste français* du même Jean de Boissières, 1580; puis dans *La Main d'Estienne Pasquier*, 1584, fol. 4 et 16; à la suite de la *Pancharis* de Jean Bonnefons, 1588 (Bonnefons lui adresse une pièce insérée dans le même recueil, fol. 15); en tête des *Imitations tirées du latin,* de Gilles Durand de La Bergerie, 1588.

AUTORIS DISCESSUS E GALLIA IN ITALIAM

Discessi a patria tunc quum Mars tela pararet
Hesperidum in Gallos, gallica in Hesperidas ;
Nec cum tuta satis Musis mea tecta paterent,
Itala regna diu pace superba peto.
Tu mihi, libertas, tu, pax, tam chara, fuistis
Causa fugae, et fugiens en miser intereo,
Nec pavidum vitasse juvat civilia bella,
Si quae non potuit Mars mihi praebet Amor.
Patavii nostris pedibus vix pressa fuere
Limina cum captum me novus hostis agit.
Non tantum aestivo densae torrentur aristae
Sole, meo quantum pectore flamma micat.
At quamvis peream, placido mens fluctuat aestu :
Causa rogi virtus, forma, pudicitia [1].

Notre Bourguignon italianisé entre ainsi en matière :

Ne de l'alta Thebe le cento porte,
Ne di Roma canto gli gran trofei,
Ne d'Orlando pazzo gli duri omei,
Ne d'Enea Troian la dubia sorte,
Ne d'Hercole invitto l'oscura morte
(L'honor di quanti furo semidei),
Ne l'opere finte di falsi dei,
Ne di nove Muse la casta corte ;
Raccolgo mie' sospiri al vento sparsi
Sopra le gonfiate sponde di Brenta,
Del mio pianto u' Troia lieta risorge.
Tu per li cui vanto languido sorge
In trionfo ch'ergo, fa pur ch'io senta
Volti a me gl'occhi tuo' di se sì scarsi.

Voici le portrait que Bricard nous trace de sa belle (sonnet XXXIII) :

Biondo crin, larga fronte, arco d'Amore,
Occhi vivi, guancie di neve et d'ostro,

1. Bricard ajoute trois petits vers « Ad benevolum lectorem », qu'il est inutile de transcrire.

Profilo nel quale Natura ha mostro
Quanto può, quanto sa, quanto ha valore.
Canal stretto, del qual escon parole
Che possono domar qualunque mostro,
Di rubini et perle lucido chiostro,
Spartito poggio delle Gratie honore,
Collo, di Venere vago monile,
Spalle donde d'Amor pende il turcasso,
Petto largo et bianco, che chiudi un sasso,
Scessa ch'al bramato porto conduci,
Ove gionge il desir; ma non le luci.
A rispetto di voi ogni cosa è vile.

On voit que si notre auteur ne sort pas des lieux communs, ses vers sont du moins agréablement tournés. Voici encore un sonnet qui permettra de juger de sa manière (nº XXXVIII) :

Il dì che, fatto schiavo di madonna,
Legato me viddi di sue catene,
Dolce mi fù il giogo, dolci le pene;
Hora tremo quando solo ragiona.
Un nascoso serpe nella sua gonna
Me lacerò il cuore et m'empì le vene
Del caldo veneno di vana spene,
Che quando le piace morte mi dona.
Nè posso ritrovar altro rimedio
Che di morir spesso per haver vita.
Qui non val piangendo chieder aita.
Un soave sguàrdo me mena a morte,
Tal morte mi da vita, et questa sorte
Di morir raviva il stanco cuor mio.

Le recueil, non compris les liminaires, se compose de 156 sonnets italiens, 8 madrigaux, 2 canzoni, 1 ballata, 1 sonnet français et 2 épigrammes latines. Toutes ces pièces n'ont pas pour unique objet la louange de la belle Cittadella. Afin de donner au volume un peu de variété, le poète y a introduit un sonnet « in laude del Petrarca et del Gosselini » (fol. 25)[1], et diverses compositions qui

1. Giuliano Goselini, né à Rome, le 12 mars 1525, mort le 13 février 1587. Voy. Tiraboschi, VII (1809-1812), p. 1164.

nous révèlent les noms de ses amis : 2 sonnets « Per il signore Virey, consigliero et secretario del serenissimo principe di Condé » (fol. 63 v° et 64 v°) [1] ; un sonnet déjà cité, « Per l'ill. de Louvencourt, signor de Vauchelles, sopra la sua Aurora » (fol. qui devrait être coté 70) ; un sonnet « Al sig. Hannibale Tosato [2], Paduano, depintore in cera » fol. 71 v°) ; un « Madrigale fatto per l'illustre sig. Ottavio Fregoso, vestito da Sole nella giostra dell'anno 1593 » (fol. 80, coté 79) [3] ; un madrigal « In morte della signora madre di sua diva » (fol. 81, coté 90, v°) ; des sonnets « Per l'illustre signore Andrea Cittadella, fratello della sua diva » fol. 83, coté 92 ; « All' illustre sig. Gio. Lazara, cavaliero padovano » (même fol. v°) [4] ; « In laude della signora Helena Santa Uliana » (fol. 83, coté 93, v°) ; « In laude della signora C. Capodivaca, gentildonna padovana »

1. Claude-Énoch Virey, secrétaire de Henri II de Bourbon, prince de Condé, était né à Sassenay, près de Chalon-sur-Saône, en 1566. Il avait fait son droit à Padoue. « Antiquaire, poète, soldat, docteur en droit, homme de cour, il apportait partout le même courage, la même verve, les mêmes façons un peu rudes, et, malheureusement pour ses vers, il s'embarrassait aussi peu des entraves de la prosodie et de la langue que des difficultés de la vie ».

Virey aimait la littérature italienne. En 1603, un de ses amis, qui ne signe que des initiales J. P. S., lui dédie la traduction française de *L'amoroso Sdegno* de Francesco Bracciolini. Nous avons de lui un poème intitulé : *Raptus innocuus, sive Henrici Borbonii Condaei, primarii sanguinis regii Francorum principis, clandestina cum uxore, Carola Margarita Mommorantia, in Belgium Fuga*, etc. (Biblioth. de l'Arsenal, ms. lat. 58). Virey traduisit lui-même en français le premier chant de *L'Enlèvement innocent*, et c'est ce fragment que M. Halphen a publié en 1859. Il rédigea aussi un *Compendium fidele de Burgundiae imperio*, et une *Description* du territoire de Chalon-sur-Saône, dont son fils possédait les manuscrits.

Voy. Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, art. Virey ; Lelong, *Bibliothèque historique*, III, n[os] 35840, 35966 ; le duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, II, p. 266 et *passim*.

2. Nous avons vainement cherché des renseignements sur cet artiste.

3. Cesare II Fregoso, second fils de Cesare I[er] et de Costanza Rangone, s'était fixé à Padoue. Il eut deux fils : Alessandro dont on ne sait rien, Ottavo ou Ottaviano, dont il est ici question, et une fille : Bianca. Ottavio vécut à Padoue. Il fit partie de l'Accademia Delia. Le 23 février 1617, il fut appelé au Conseil noble. Il mourut en 1626. Voy. Litta, *Famiglie celebri italiane*, VII, fasc. LXVI, tav. V.

4. Les Lazzara étaient une des anciennes maisons de Padoue. Giovanni, chevalier de Saint-Jacques et lieutenant général de la cavalerie vénitienne, avait fondé en 1574 près de Padoue un couvent de pères ermites. (Francesco Scoto, *Itinerario d'Italia*, Padova, 1654, in-8, I, pl. 35 v°). En cette même année 1574, Niccolò Lazzara avait reçu à déjeuner, dans son palais de Conselve, le roi Henri III. (*Ibid.*; Pier de Nolhac e Angelo Solerti, *Il Viaggio in Italia di Enrico III*, 1890, p. 163.)

(fol. 84 coté 94); [1] « Per la signora Zarabella Pernumia » (même fol., v°) [2]; « Per la sig. Uberta Discalza » fol. 85, coté 95) [3]; « Per la signora Diana Rustica Zabarella » (même fol., v°); « Per la signora P. Santasofia » (fol. 86, coté 96) [4]; « Per l'illustre sig. contessa, la signora Margarita Porta moglie dell' ill. signore conte Æneа dei Conti » (même fol., v°) [5].

1. Les Capodivacca sont encore une des bonnes familles de Padoue. Giulio Capodivacca fut, en 1574, l'un des quarante jeunes gens choisis pour recevoir le roi Henri III dans la ville (Pier de Nolhac e Angelo Solerti, *Viaggio*, 1890, p. 160, note.)

2. La famille Zabarella, de Padoue, tire surtout son illustration du jurisconsulte Francesco Zabarella, né en 1339, évêque de Florence en 1410, cardinal en 1411, mort en 1417, et de Bartolommeo Zabarella, né en 1399, archevêque de Spljet ou Spalato, en 1428, puis de Florence (1439), mort en 1445. Nombre d'autres personnages du même nom ont joué un rôle dans l'histoire de l'université de Padoue; aussi l'un d'eux fit-il dresser par Giovanni Cavaceo et peindre par Gualterio, dans le palais Zabarella « alla Veraria » une généalogie de ses ancêtres (Francesco Scoto, *Itinerario*, 1651, fol. 18 v°). Du temps même de notre poète, Jacopo Zabarella, né le 5 septembre 1533, se rendit célèbre comme philosophe. Au mois de janvier 1561, il fut nommé professeur de la première classe de logique à Padoue (Facciolati, *Fasti Gymnasii Patavini*, 1757, in-4, t. II, p. 296). En mars 1577 et en septembre 1585, il fut transféré à d'autres chaires (*ibid.*, pp. 280). En 1578, il fit paraître une *Logica* dédiée au roi de Pologne Sigismond Bâthori (Tiraboschi, VII, 1809-1812, p. 113). Il mourut en 1589, après avoir reçu le titre de comte palatin. Le comte Francesco Zabarella, fils de Marcantonio, jouit aussi d'une réputation attestée en 1576 par Pietro Buccio dans *Le Coronationi di Polonia et di Francia del christianissimo re Henrico III* (fol. 132 v°). On lit un sonnet signé de lui dans les *Rime di diversi autori all' illustr. et molto reveren. P. F. Jacomo Claverio,* ed. de 1593, fol. *Gi*.

Nous ne pouvons indiquer le lien qui unissait Pernumia et Diana Rustica à Jacopo et à Francesco.

3. Les Discalzi ont fourni à l'université de Padoue plusieurs jurisconsultes distingués. Notre poète avait dû suivre les cours d'Ottonello Discalzo, qui avait commencé, en 1565, par commenter les Institutes. En 1576, Pietro Buccio (*Le Coronationi di Polonia et di Francia de christianissimo re Henrico III,* fol. 43 v°) loue Ottonello comme professeur de droit canon. En mars 1577, le jurisconsulte fut appelé à la chaire de droit criminel (Facciolati, *Fasti Gymnasii Patavini,* 1757, II, p. 179.) Le 1er avril 1586, il revint au droit civil. (*Ibid.*, II, p. 124.) Il mourut en 1607. On peut conjecturer qu'Uberta était sa fille. Un Ubertino Discalzo est l'auteur d'une pièce insérée dans les *Applausi dell' Accademia de' Ricovrati alle glorie della serenissima republica di Venezia* (Padova, Cadorin, 1679, in-4). Voy. Cicogna, *Saggio di Bibliografia veneziana*, p. 262, n° 1840.

4. La famille Santasofia était de Padoue, comme les précédentes. Un Girolamo Santasofia est l'auteur d'une pièce insérée dans le recueil qui vient d'être cité (*Applausi* ecc., 1679).

5. Un Luca di Conti, qui était certainement de la même famille qu'Enea, fut au nombre des quarante jeunes gens choisis pour recevoir Henri III. Voy. Pier de Nolhac e Angelo Solerti, *Viaggio*, 1890, p. 160, n.

Le sonnet français, dédié « A madame de.... », est placé au fol. 83 (coté 93).

Les deux épigrammes latines terminent le volume. Elles sont intitulées : *In versionem Prognosticorum Hippocratis a D. Jacobo Doreneto, medico perillustri, latinis versibus expressorum, cui libro titulus scribitur Vas aureum.*

Parmi les sonnets italiens, il en est un, le LXIV[e], qui contient en acrostiche le nom de l'auteur : PIETRO BRICARDO. Le pseudonyme poétique (ARDO) adopté par notre Bourguignon n'est que la finale de son nom ainsi transcrit.

Notons encore qu'un des sonnets (fol. 94) n'est pas l'œuvre de Bricard. Il est en effet précédé de cet envoi : « Cloridone al fedele Ardo, in rispota delli versi mandatili da Padova a Siena. »

En résumé, les vers de Bricard offrent un réel intérêt pour l'histoire de l'université de Padoue ; il ne serait pas inutile d'en donner une réimpression accompagnée d'un bon commentaire.

Nous sommes arrivé au terme que nous avons assigné à cette étude ; nous ne franchirons pas les limites du XVI[e] siècle. Ce n'est pas que la langue italienne ait tout à coup cessé d'être en honneur de ce côté des Alpes. Tous ceux, au contraire, qui tenaient une plume en France se faisaient un devoir d'étudier la littérature italienne ; mais la littérature espagnole ne les passionnait pas moins, et peu à peu, l'influence de cette dernière devint prépondérante.

On pourrait citer, au XVII[e] siècle, d'assez nombreux Français qui, par goût ou par occasion, essayèrent d'écrire dans la langue de Tasse et de Guarini. Nous nommerons seulement Jérémie Groslot, sieur de L'Isle, qui fut de 1607 à 1618, le correspondant assidu de fra Paolo Sarpi[1] ; le rabbin converti Mardochée, né à Carpentras vers

1. Lettere italiana di fra Paolo Sarpi, religioso dell'ordine de' Servi, scritte da lui al sig. dell' Isola Groslot dopo li 11. Dec. 1607 sino alli 2. Settembre 1618. Vine sono ancora alcune scritte da lui stesso al sig. Gillot. *In Verona*, 1673. In-12.

Ce recueil contient 118 lettres de Sarpi à Groslot. Le célèbre penseur vénitien voulut dispenser son correspondant d'écrire en italien et chercha même un chiffre franco-italien. Voy. p. 227 (lettre du 2 mars 1610).

Groslot avait été aussi en correspondance avec Juste Lipse.

1580, qui se rendit célèbre sous le nom de Philippe d'Aquin, et qui eut pour petit-fils le premier médecin de Louis XIV[1]; Jean Germain, docteur en médecine, qui entra dans un couvent de Naples[2]; Claude-Gaspard Bachet, seigneur de Méziriac, auteur de *Rime* imprimées en 1626, et l'un des premiers membres de l'Académie française[3]; Claude Favre, seigneur de Vaugelas, qui ne fut pas seulement le puriste par excellence de la littérature française, mais qui, à l'exemple de son compatriote Bachet de Méziriac, cultiva aussi les muses italiennes[4]; le P. L. Reydellet,

---

1. Sentenze et Parabole d'i Rabbini in lingua ebrea, esposite con la tradottione italiana di Philippo d'Aquin, *Parigi, Roberto Stefano*, 1620. In-12.

Biblioth. nat. — Cf. Renouard, *Annales des Estienne*, 2e éd., p. 204.

Sur Philippe d'Aquin, voy. C.-F.-H. Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, I, p. 81.

2. Breve e sustantiale Trattato intorno alle figure anatomiche delli più principali animali terrestri, aquatili et volatili, con la simpatia et convenienza che hanno o in parte o in tutto con il corpo humano. Composto da Fr. Gio. Germano... *In Napoli, per D. Maccarano*, 1625. In-fol.

Biblioth. nat., Ta[11]. 2. — British Museum, 548. K. 8 (1).

Discorsi della conservatione della vista, delle malattie melanconiche, delli catarri, della vecchiaia, composti in lingua francese dal Sig. Andrea Lorenzo, medico fisico del Christmo Herrico IIII, re di Francia, tradotti in lingua italiana e commentati da Fr. Gio. Germano, Francese, medico chirurgo, et al presente religioso dell'ordine di San Francesco di Paola. *In Napoli, per Lazzaro Scorigio,* 1626. In-4.

Biblioth. nat. — Notre bibliothèque.

Jean Germain est, en outre, l'auteur de *La Quintessence de la chirurgie*, imprimée à Lyon en 1630, in-8, et à Paris, en 1638 et 1640, in-8, traduite en italien par M. Cortellini en 1674.

3. Les *Rime* sont un volume de la plus grande rareté; en voici la description :

Rime // di // Claudio Gasparo // Bacheto, Signor // di Meziriac. // *In Borgo in Bressa, // Appressio Gioanni Tainturiero.* // M. DC. XXVI. Pet. in-8 de 55 pp.

Le titre porte les armes de Bachet : de sable à un triangle d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Ces armes sont une des marques de l'imprimeur Jean de Tournes; elles se voient sur le titre de : *Les Fables et la vie d'Ésope*, 1549. Bachet avait dû les adopter, en même temps que la devise : *Nescit labi virtus,* quand il étudiait Ésope.

Le recueil contient des sonnets et des *canzoni*. (Biblioth. nat., Yc. 9917; — British Museum; librairie Lortic, 6 avril 1898.)

Bachet, né le 9 octobre 1581, était entré en 1601 chez les Jésuites, et il avait professé la rhétorique à Milan. Il sortit bientôt de l'ordre. Il mourut le 26 février 1638.

4. Pélisson (*Relation contenant l'histoire de l'Académie française*, 1653, in-8, p. 403; éd. de 1730, I, p. 235) dit en parlant de Méziriac : « Il passa en sa jeunesse beaucoup de temps à Paris et à Rome, et en ce dernier lieu il fit quantité de vers italiens, à l'envy avec M. de Vaugelas, qui s'y trouvoit aussi. » Ailleurs (éd. de 1653,

docteur en théologie et ès droits, conseiller et aumônier du roi, qui suivit à Venise l'ambassadeur de France, M. Des Hameaux, et y publia en 1645 un petit livre de dévotion probablement introuvable[1]; Raphaël Trichet du Fresne, numismate et bibliophile bordelais, qui publia en 1651 le *Trattato della pittura* de Leonardo da Vinci et y joignit une vie de l'artiste; François-Séraphin Régnier des Marais, membre de l'Académie française, qui excella dans la poésie lyrique italienne et composa même des vers espagnols[2]; Gilles Ménage, dont les *Rime* (1656) et les *Origini della lingua italiana* sont trop connues pour que nous ayons besoin de nous y arrêter; M[lle] de Surdy, qui traduisit les lettres de Voiture[3]; Casimir Freschot, d'abord bénédictin au Mont Cassin, puis écrivain protestant, obligé de chercher un refuge en Hollande[4]; Jean Vigneron de Verdun, qui, changeant

---

p. 492; éd. de 1730, I, p. 296), le même auteur dit encore: « Quant à la poësie, il avoit fait quelques vers italiens qu'on estimoit beaucoup; mais il ne se mêloit point d'en faire en françois, si ce n'estoit sur le champ, pour quelque galanterie. »

1. Affetuosi // Sentimenti di deuotione, // cauati // Da varie Considerationi // Formate Sopra alcuni Misterij // della Natiuità, e Passione di // Nostro Redentore, // Dalla Santa Communione, e // Confessione, e da qualche ver- // setti del Regio Salmista. // Portati in quest' Idioma // Dal P. Maestro E. R. D. T. Canc. & C. del // S. G. D. S. P. // *In Venetia, Per i Bertani*, M. DC. XLV. // Con Licenza de' Superiori. In-24 de 144 p.

Le traducteur dédie le volume à l'ambassadrice et dit qu'elle est l'auteur du texte français. (Biblioth. nat., Inv. D. 50 455.)

Le même P. Reydellet a laissé une version italienne inédite de l'*Historia, overo Cronica del Sig[r] Godiffredo di Villa-Hardouin, mareciale di Ciampagna*, ecc., exécutée sur l'édition française de Lyon, par les héritiers de Guillaume Roville, 1601. (Biblioth. de l'Arsenal, ms. 8513).

Les Reydellet avaient des attaches dans le Bourbonnais, dans la Bresse et dans la Savoie.

2. En 1666, Régnier des Marais composa une *canzone* que l'abbé Strozzi présenta au public comme une œuvre inconnue de Pétrarque. Plus tard, il publia *Le Poesie d'Anacreonte in verso toscano* (1693 et 1695, in-8), et sa traduction eut l'honneur d'être réunie en 1736 aux versions de B. Corsini, d'Alessandro Marchetti et d'autres auteurs. En 1700, il rima un compliment espagnol: *Al christianissimo rey Luis XIIII, en agradecimento de aver declarado el duque de Anjou por rey de Espagna.* En 1700, il fit imprimer ses *Poesie toscane*, ses *Poesias castellanas* et ses *Carmina latina*. Il laissa inédite une traduction italienne des *Quatrains* de Pibrac.

3. *Raccolta di Lettere galanti di Vetturio, tradotte nella lingua italiana da madamigella de Surdy* (Pariggi, Stef. Loyson, 1669, in-12).

4. Les écrits italiens de Freschot, qui appartiennent à la première partie de sa vie littéraire, sont assez nombreux. Nous pouvons citer: des vers insérés dans les *Glorie*

son nom en celui de Veneroni, enseigna l'italien à Paris, et se fit même passer pour Florentin[1]; le poète Antoine de La Fosse, sieur d'Aubigny, qui remplit en Italie les fonctions de secrétaire d'ambassade et y composa d'élégants petits vers, etc.

Nous pourrions continuer cette énumération et citer nombre de Français italianisants au XVIIIe siècle, et même au XIXe. Sans doute, il n'en est guère parmi eux qui aient eu des prétentions littéraires ; mais ils cultivaient ces relations amicales qui devraient permettre aux deux peuples de se servir réciproquement de leurs langues et d'échanger leurs idées, pour le plus grand profit de la civilisation.

ÉMILE PICOT.

---

funebri, compositioni in morte di S. E. il sig. Batista Nani, cav. e procurator di San Marco (Venezia, Poletti, 1679, in-12); *Li Pregi della Nobiltà veneta...* (Venezia, Poletti, 1682, in-12), réimprimés sous le titre de : *La Nobiltà veneta...* (Venezia, Hertz, 1707, in-12); *I Successi della fede nell' Inghilterra...* Bologna, 1685, 1687, in-12); *Ristretto dell' historia d'Ungheria...* (Bologna, 1686, in-12); *Memorie historiche e geografiche della Dalmazia...* (Bologna, Giac. Monti, 1687, in-12; Napoli, Parrino e Mazj, 1688, in-12); *Viaggi di M. Spon, portati dal franzese* (1688); *Origine, Progressi e Ruina del Calvinismo nella Francia...* (Parma, 1693, in-4).

1. Né vers, 1618, mort en juin 1708. Voy. JAL, *Dictionnaire crit.*, 2e éd., p. 1242.

LISTE DES MANUSCRITS

DE LA

COLLECTION BARROIS

RÉCEMMENT ACQUIS POUR LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Des quatre collections de manuscrits réunies jadis par le feu comte d'Ashburnham, les fonds *Libri*, *Barrois*, *Stowe* et *Appendix*, il ne restait plus depuis quelques années à Ashburnham place que la collection Barrois presque entière. On n'a pas oublié en effet les heureuses négociations à la suite desquelles, sans parler de cent manuscrits du fonds Libri, soixante-six manuscrits du fonds Barrois, dont M. L. Delisle avait victorieusement démontré l'origine frauduleuse, ont fait retour aux collections de la Bibliothèque nationale[1].

Les derniers manuscrits conservés à Ashburnham place, au nombre de 628 articles, ont été mis en vente à Londres, du 10 au 14 juin dernier, et, malgré l'exiguïté des crédits d'acquisition du Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, il a été possible de conquérir une soixantaine de volumes pour nos collections nationales. En voici la nomenclature sommaire en suivant l'ordre des numéros du catalogue de vente, avec l'indication

1. Voir L. Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8°), et deux articles récents de M. L. Delisle dans le *Journal des Savants*, de juin et août 1899, p. 317-337 et 493-512.

des cotes qui ont été attribuées à ces manuscrits dans les fonds latin et français des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale.

HENRI OMONT.

2. — **Alain de Lille**, Anti-Claudien, en français. — xve siècle. Parchemin, 62 feuillets, à 2 col. 242 sur 152 millimètres. Rel. veau rac. (Anc. n° CL.) — *Nouv. acq. franç.* 10.047.

11. — **Arnulfi** Alphabetum narrationum et compendium mirabilium. — XIVe siècle. Parchemin. 242 feuillets. 240 sur 180 millimètres. Rel. parchemin. (Anc. n° CCCXXXVIII.) — *Nouv. acq. lat.* 730.

50. — Sommaire chronique d'Arthois, par Franchois **Baudouin** (1541). — XVIe siècle. Papier, 56 feuillets. 240 sur 160 millimètres. Rel. veau vert. (Provient de Monteil. — Anc. n° CCCCVIII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.048.

58. — « Ly trespas du signeur de Bierlemont » (1311), en vers. — XVe siècle. Papier. 15 feuillets. 215 sur 148 millimètres. Rel. maroquin vert. (Anc. n° CCCCIX.) — *Nouv. acq. franç.* 10.041.

79. — Somme rurale de Jean **Boutillier**. — XVe siècle. Papier. 405 feuillets, à 2 col. 375 sur 265 millimètres. Reliure veau rouge, dorée. (Anc. n° CCCCXXXIII.) — *Nouv. acq. franç.* 20.023.

81. — « Le Plaidoyer de J. Brisebarre », en vers. — XIVe siècle. Papier. 29 feuillets, à 2 col. 282 sur 205 millimètres. Rel. maroquin vert. (Provient des Jésuites de Lille. — Anc. n° CCCLXXIV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.056.

102. — Recueil de chartes, comptes et pièces originales diverses (1269-1771).

I. Années 1269-1345.
II. — 1346-1372.
III. — 1373-1401.
IV. — 1407-1463.
V. — 1464-1556.
VI. — 1556-1600.
VII. — 1618-1669.
VIII. — 1669-1771.

XIIIe-XVIIIe siècle. Parchemin et papier. Huit volumes, montés gr. in-fol. Rel. maroquin grenat. — *Nouv. acq. franç.* 20.025-20.032.

121. — Chronicon monasterii S. Bertini Sithiensis. — XVe siècle. Parchemin. 164 feuillets. 292 sur 200 millimètres. Rel. veau rac. (Anc. n° XLVIII.) — *Nouv. acq. lat.* 1825.

126. — « Les vraies croniques des hystoires de touz les rois de France », jusqu'en 1285. — XIVe siècle. Parchemin. 400 feuillets. 230 sur 152 millimètres. Rel. maroquin grenat. (Ancien n° CCXV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.043.

133. — « Les Ci nous dist » de l'Écriture sainte. — XIVe siècle. Parchemin. 32 feuillets, à 2 col. 200 sur 142 millimètres. Rel. veau noir. (Anc. n° CCCXXXII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.038.

141. — « La vraye histoire de Troye la grant », de Gui **Columna**, traduite par Raoul **Le Fèvre**. — XVe siècle. Papier. 134 feuillets. 252 sur 195 millimètres. Reliure en cuir de Russie. (Anc. n° CCCCXCIII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.052.

157. — « L'Ystoire des amours de une dame des belles cousines de France et du tresvaillant chevallier le sire de Saintré », par Antoine **de La Salle**. — Ms. avec corrections autographes, ayant appartenu à Marie de Luxembourg. — XVe siècle. Papier. 198 feuillets. 282 sur 198 millimètres. Rel. en velours rouge (Anc. n° CCCLVII). — *Nouv. acq. franç.* 10.057.

167. — Recueil d'actes concernant la Sainte-Chapelle royale de Dijon (1351-1556). — XIVe-XVIe siècle. Parchemin. 10 pièces, montées en un volume in-folio agenda. (Anc. n° DCLXXXIV.) — *Nouv. acq. lat.* 1827.

170. — Doctrinal de la manière à bien vivre et à bien confesser, etc., avec le codicille de Me **Jean de Meun**. — XVe siècle. Papier. 38 feuillets. 215 sur 148 millimètres. Cartonné. (Provient de Monteil. — Ancien n° DCVIII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.042.

209-210. — Recueil de pièces diverses relatives à l'histoire de France. (1418-1540.) — XVIe siècle. Papier. 50 et 48 feuillets. 192 sur 138 et 240 sur 158 millimètres. Rel. chagrin noir et maroquin vert. (Anc. nos CCCCV et CCCCVII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.037 et 10.049.

225. — Chronique de Jean **Froissart**; 4e et dernier livre (1389-1400). — xve siècle. Papier. 511 feuillets. 275 sur 200 millimètres. Demi-rel. (Anc. no CCCLXVII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.055.

228. — « Galeotti **Martii** Narniensis libri de excellentibus, ad seren. regem Galliarum Carolum juniorem. » — Avec une notice sur ce ms. par l'abbé Rive (1785), impr. in-8o, sur vélin. — xve siècle. Parchemin. 152 feuillets. 240 sur 152 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Anc. no CCLXXXIX.) — *Nouv. acq. lat.* 731.

231. — Recueil d'anciennes poésies françaises : Image du monde de **Gautier de Metz**; Questions du prêtre **Huon**; Genèse de Notre-Dame de **Hermann de Valenciennes**; Histoires de Joseph et Moïse, légende de S. Fanouel, vie de sainte Anne et Enfance du Sauveur, etc. — XIIIe siècle. Parchemin. 205 feuillets, à 2 col. 182 sur 125 millimètres. Rel. maroquin citron. (Anc. no CLXXI.) — *Nouv. acq. franç.* 10.036.

234. — Recueil d'opuscules français : Traité de Jean **Gerson** contre le Roman de la Rose; Dits des philosophes de **Guillaume de Tignonville**; Épître d'Othéa à Hector, Heures de la Passion et Passion de J.-C., par **Christine de Pisan**; Lamentations de S. **Bernard**; Peines du purgatoire et de l'enfer et joies du paradis de **Tondale**; Roman de Guy de La Tour; petite chronique de Bourgogne. — xve siècle. Papier. 192 feuillets. 295 sur 210 millimètres. Rel. veau rac. (Anc. no CCCCLXXIV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.059.

260. — **Hayton**, Histoires d'Orient; incomplet. — XIVe siècle. Parchemin. 15 feuillets. 255 sur 155 millimètres. Rel. maroquin vert. (Anc. no CCCXL.) — *Nouv. acq. franç.* 10.050.

269. — S. **Hieronymi** et **Gennadii** Massiliensis catalogi virorum illustrium. — XIIe siècle. Parchemin. 24 feuillets, à 2 col. 252 sur 178 millimètres. Reliure en parchemin. (Provient de Pithou; no 2365 de la vente de Rosny. — Anc. no CCXII.) — *Nouv. acq. lat.* 732.

275. — **Hildeberti** Cenomanensis epistolæ et liber de querimonia et conflictu carnis et spiritus. — XIIIe siècle. Parchemin. 24 feuillets. 178 sur 122 millimètres. Reliure en parchemin. (Provient de Pithou; no 2370 de la vente de Rosny. — Ancien no CCCVII.) — *Nouv. acq. lat.* 726.

289. — Recueil d'anciennes poésies françaises : Complainte de Notre Dame, par **Hugues de Cambrai** ; Lucidaire, attribué à S. **Anselme**; **Ypocras**, etc. — XIVe siècle. Parchemin. 91 feuillets, à 2 col. 150 sur 110 millimètres. Rel. maroquin bleu, avec ivoire. (Anc. n° DCLX). — *Nouv. acq. franç.* 10.034.

300. — « Comptes de l'exécution du testament de feu M[e] Jehan de Champigny », chanoine de Troyes (1399-1406). — XV[e] siècle. Parchemin. 134 feuillets. 380 sur 265 millimètres. Rel. parchemin vert. (Anc. n° CCCCXXXIX.) — *Nouv. acq. franç.* 20.024.

302. — Roman de Garin le Loherain, par **Jean de Flagy**. — XIII[e] siècle. Parchemin. 226 feuillets, à 2 col. 238 sur 165 millimètres. Reliure chagrin vert. (Anc. n° XXV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.051.

369. — « Le livre de le romaunz de la Lumiere as layes », par le clerc **Pierre**. — XIV[e] siècle. Parchemin. 80 feuillets, à 2 col. 315 sur 200 millimètres. Rel. en velours violet. (Anc. n° XLIV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.061.

389. — Anonymi practica medicinæ. Début : « Introducendis in practicam primo ipsius divisio... » — XIII[e] siècle. Parchemin. 40 feuillets. 252 sur 172 millimètres. Rel. maroquin brun. (Anc. n° CLIII.) — *Nouv. acq. lat.* 733.

394. — « Mémoires des hauts et louables faiz d'armes que fist en camp clos M[e] Jacques de La Laing au temps de son jeune âge ». — Débat d'Hannibal, d'Alexandre et de Scipion, etc. — XV[e] siècle. Parchemin. 40 feuillets. 275 sur 208 millimètres. Rel. maroquin grenat. — Volé à la Bibliothèque nationale; ce ms. portait le n° 8417 du Catalogue de 1682. Cf. L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 431. (Anc. n° LXXXV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.054.

414-415. — « Recepte et despense faicte... pour M. le conte de Montpensier » (1496-1497), et documents originaux concernant le procès de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier (1609). — XV[e] et XVI[e] siècles. Parchemin et papier. 14 et 30 feuillets, in-fol. Demi-reliure. (Anc. n[os] CXL et DCLXXXII.) — *Nouv. acq. franç.* 20.021-20.022.

429. — « Journal des remarques faites dans un voyage par la France en 1776 », par J. J. **Oberlin**. — Ms. autographe. —

XVIIIe siècle. Papier. 161 feuillets. 200 sur 165 millimètres. Rel. bas. gr. — Volé à la Bibliothèque nationale; ce ms., provenant de Mazarin, portait le n° 7943 du Catalogue de 1682. (Anc. n° DCXXXIV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.040.

436. — « De spera, en françoys, que translata Me Nichole **Oresme.** » — XVe siècle. Parchemin. 39 feuillets. 230 sur 170 millimètres. Rel. maroquin vert. (Anc. n° CLXXXIX.) — *Nouv. acq. franç.* 10.045.

437. — **Orose**, Histoire ecclésiastique, en français. Exemplaire d'Anne de Graville, aux armes de d'Urfé. — XVe siècle. Papier. 187 feuillets, à 2 col. 272 sur 180 millimètres. Reliure en maroquin olive. (Anc. n° CCCLXV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.053.

438. — Journal du voyage de Jean **Otter,** de Constantinople à Ispahan. (1736-1744.) — XVIIIe siècle. Papier. 62 feuillets. 315 sur 200 millimètres. Cartonné. (Anc. n° DXXVI.) — *Nouv. acq. franç.* 10.062.

455. — « Primus liber registri Facultatis Theologie schole Parisiensis in materia fidei et morum. » (1384-1524.) — XVIe siècle. Parchemin. 229 feuillets. 302 sur 255 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Ancien n° CXLII.) — *Nouv. acq. lat.* 1826.

490. — Recueil d'anciennes poésies françaises : Miroir du pécheur, Livret du lac d'amour, Manuel de S. **Augustin**, Jardin spirituel, Miroir des dames et des demoiselles, Miroir du monde, les Sept psaumes en français, Danse macabre, Danse des femmes, Bataille des vices et des vertus, Débat de l'homme et de la femme, etc. — XVe siècle. Papier. 285 feuillets. 130 sur 90 millimètres. Rel. maroquin violet. (Anc. n° CCCCXL.) — *Nouv. acq. franç.* 10.032.

494. — **Prisciani** Cæsariensis tractatus de arte grammatica. — XIIe siècle. Parchemin. 159 feuillets. 288 sur 195 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Anc. n° CLI.) — *Nouv. acq. lat.* 1824.

498. — Recueil d'anciennes poésies françaises : Le Psautier, les dix Commandements, vie de sainte Marguerite, etc. — XVe siècle. Parchemin. 158 feuillets. 228 sur 165 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Anc. n° CCCXXXVII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.044.

516. — Roman de Renart. — XIIIe siècle. Parchemin. 54 feuillets. 172 sur 102 millimètres. Rel. maroquin noir. (Anc. n° CCXLII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.035.

522. — Roman d'Yaumont, d'Agoulant et d'Aspremont. — XIIIe siècle. Parchemin. 135 feuillets. 192 sur 128 millimètres. Rel. maroquin vert, avec ivoire. (Anc. n° XVIII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.039.

525. — Coutumes de la Vicomté de l'eau de Rouen. — XVe siècle. Parchemin. 50 feuillets. 130 sur 90 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Ancien n° CCLIX.) — *Nouv. acq. franç.* 10.031.

545. — « Livre de Sydrac le philosophe, lequel est appelé le livre de la Fontaine de toutes sciences. » — XIIIe siècle. Parchemin. 140 feuillets, à 2 col. 200 sur 198 millimètres. Rel. veau fauve. (Ancien n° C.) — *Nouv. acq. franç.* 10.063.

563. — « Li Ordinaeres [de] Me **Tancrey**, chanoigne de Bouloigne. » — XIVe siècle. Parchemin. 94 feuillets. 230 sur 152 millimètres. Rel. parchemin. (Provient de Pithou, n° 2402 de la vente de Rosny. — Anc. n° CCXVII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.046.

568. — Roman de Theseus de Coulogne ; en vers. — XVe siècle. Papier. 392 feuillets. 290 sur 205 millimètres. Rel. velours rouge. (Ancien n° CCCLIV.) — *Nouv. acq. franç.* 10.060.

573. — Recueil. Testaments de Gilles Povres et Pierez Crissembiens de Tournay (1336 et 1340); noms des seigneurs, etc., assemblés pour le traité d'Arras (1435); tournoi entre Jean de Merle et Jean de Charny, à Arras (1435); voyages en Terre sainte de Coppart de Velaine, en 1423 et 1431. — XVe siècle. Papier. 39 feuillets. 292 sur 220 millimètres. Cartonné. (Anc. n° CCCCLXXII.) — *Nouv. acq. franç.* 10.058.

581. — Recueil de traités latins de médecine : Ysagoge Johannitii ad Tegni Galieni, libri Aphorismorum et Pronosticorum Ypocratis, de urinarum differentia a voce Theophili, de urinarum judiciis [Ægidii Corboliensis], Philareti de pulsibus, Constantini Africani libri dietarum universalium et particularium, viaticum, de egritudinibus et de urinis. — XIIIe siècle. Parchemin. 166 feuillets. 220 sur 160 millimètres. Reliure maroquin vert. (Anc. n° CCCXXII.) — *Nouv. acq. lat.* 729.

589. — Traité des fruits de la tribulation, etc., avec la Patenôtre S. Julien. — xve siècle. Parchemin. 135 feuillets. 155 sur 110 millimètres. Reliure maroquin violet, gaufrée. (Provient du Collège de Clermont, à Paris. — Anc. n° CCCXXVI.) — *Nouv. acq. franç.* 10.033.

597. — Tractatus « de vanitate rerum mundanarum. » — Exemplaire de Marguerite de Rohan. — XIVe siècle. Parchemin. 32 feuillets. 190 sur 120 millimètres. Reliure maroquin rouge. (Anc. n° CCLXIII.) — *Nouv. acq. lat.* 727.

598. — Thomæ Sancti Vedasti de doctrina christiana libri IV. — On a ajouté au dernier feuillet les signatures fausses de Jean, duc de Berry, et de Henri II. — XIVe siècle. Parchemin. 124 feuillets. 190 sur 125 millimètres. Rel. maroquin rouge. (Anc. n° CCIV.) — *Nouv. acq. lat.* 728.

612. — « Legenda sanctorum, quam compilavit frater Jacobus Januensis, de ordine fratrum Prædicatorum. » — XIVe siècle. Parchemin. 410 feuillets, à 2 col. 168 sur 115 millimètres. Reliure veau racine. (Provient de l'abbaye de Cluny. — Anc. n° CCLXIX.) — *Nouv. acq. lat.* 725.

620. — Xenophontis memorabilium Socratis libri IV, græce. — Copie de Giovanni Onorio d'Otrante. — XVIe siècle. Papier. 197 pages. 150 sur 88 millimètres. Reliure maroquin bleu. (Ancien n° DCLIV.) — *Supplément grec* 1290.

BIBLIOGRAPHIE

José Enrique Serrano y Morales. *Diccionario de las imprentas que han existido en Valencia desde la introducción del arte tipográfico hasta el año 1868.* Valencia, imprenta de F. Domenech, 1898-99, 1 vol. 4°, xxviii-655 pp.

Le livre de M. Serrano y Morales est un de ceux qui font honneur à la science espagnole ; c'est un bel et excellent ouvrage qui durera certainement. L'auteur a su borner ses recherches à une ville, et, loin de se contenter de puiser chez ses prédécesseurs, il a voulu faire œuvre originale ; disons tout de suite qu'il y a pleinement réussi. La tâche qu'il s'était imposée était fort difficile ; les bibliographies existantes ne pouvaient lui être que d'un mince secours ; il a repris les questions *ab ovo*, et désormais les érudits qui s'intéressent à l'histoire de l'imprimerie devront tenir le plus grand compte de cette importante contribution que M. Serrano y Morales appelle, dans sa préface, un « essai très modeste ».

Le Dictionnaire dont nous parlons commence par une introduction aussi savante que précise, où sont passés en revue les travaux relatifs à la typographie valencienne. A la vérité, ces travaux sont peu nombreux et ils n'ont assurément pas aidé beaucoup M. S. y M. Puis s'ouvre la liste des imprimeurs valenciens : ici, la compétence nous manque pour examiner de près les notices qui sont consacrées à chacun d'eux : il faudrait avoir approfondi ces problèmes, souvent si ardus, pour adresser à l'auteur, en pleine connaissance de cause, les éloges qu'il mérite ou les blâmes qu'il peut avoir encourus. Avec le temps, l'édifice qu'il a élevé sera mis à l'épreuve ; le temps, par suite, décidera ; mais l'on ne saurait trop applaudir au courageux effort accompli.

Parmi les articles les plus intéressants, je me permettrai de signaler ceux qui suivent : Albert (Miguel), 1475-1502 ; Bordazar (Antonio), xviie-xviiie s. ; Cabrera (Vicente), xviie-xviiie s. ; Cofman (Cristóbal), 1499-1514 ; Compañia de Libreros é Impresores de Valencia (1759) ; Costilla (Jorge), 1509-1531 ; Diaz Romano (Francisco), 1531-1554 ? ; Escocia (Sebastian de), 1489-1498 ; Estevan Dolz (José), 1732-1736 ; Fernandez de Córdoba (Alfonso), 1474-1485 ; Ferrer de Orga (José), et ses successeurs, 1808-1899 ; Gumiel (Diego), 1494-1517 ; Jofré (Juan), 1498-1530 ; les Mey, xvie-xviie s. ; Monfort (Benito), et ses successeurs,

1757-1859; les Orga, XVIIIe-XIXe s.; Palmart (Lamberto), 1474-1493; Rix de Cura (Juan), 1486-1490; Roca (Lope de la), 1487-1497; Rosenbach (Juan), 1490-1530; Spindler (Nicolas), 1477-1506?; Timoneda (Juan), 1547-1583; Trincher (Pedro), 1485-1598; Vila (Jacobo) 1479-1503; Vizlant (Jacobo y Felipe), 1474-1484.

Quatre appendices occupent les pp. 637-648; le premier est constitué par l'inventaire des livres de Juan de Vallterra (12 nov. 1487); le second, par l'inventaire des livres de Martin Navarro (13 sept. 1491); le troisième contient diverses clauses du testament de D. Maciá ou Matías Mercader (11 mai 1489); le quatrième enfin est l'inventaire, fort copieux, des livres dudit D. Matías Mercader (27 juin 1489). Si nous ajoutons que les reproductions de frontispices, de marques, de colophons, etc., ne sont pas rares, et que les documents inédits, transcrits *in extenso*, sont tous judicieusement choisis et soigneusement édités, nous aurons donné une idée sommaire de cette œuvre, compacte, sans doute, mais dont le maniement est facilité par un index chronologique. L'impression enfin est digne des typographies valenciennes, et Benito Montfort lui-même n'y aurait presque rien trouvé à redire.

Si les érudits ont contracté envers M. S. y M. une dette de reconnaissance pour la quantité de renseignements nouveaux qu'il leur procure, n'est-on pas cependant autorisé à adresser à l'auteur une critique d'ordre général? La question qui se pose est celle-ci: n'aurait-il pas mieux valu embrasser une période chronologiquement moins étendue, et décrire en détail les livres sortis des presses de tels ou tels imprimeurs? Une bibliographie des incunables valenciens, par exemple, ou une bibliographie des ouvrages imprimés par Montfort rendraient des services très appréciables. Au reste, nous n'insisterons pas là-dessus; nous n'avons pas à juger M. S. y M. d'après ce qu'il aurait pu faire; nous avons à le juger d'après ce qu'il a fait; or il a su entreprendre sur beaucoup de points des recherches personnelles, rédiger un travail qui se consultera avec intérêt et profit, mener à bonne fin une besogne pénible; il a eu conscience en outre des lacunes que son Dictionnaire peut présenter; il n'a montré ni fausse modestie, ni vaine érudition, ni pédantisme. Aussi devons-nous en terminant répéter les éloges que nous décernions, dès le début, à cette monographie de premier ordre.

L. BARRAU-DIHIGO.

José Maria de VALDENEBRO Y CISNEROS. *La imprenta en Córdoba. Ensayo bibliográfico.* Madrid, Sucesores de Rivadeneyra, 1900, 1 vol. in-4°, XXXI-721 pp.

La Bibliothèque nationale de Madrid a institué depuis longtemps déjà des concours auxquels on présente des travaux bibliographiques. Assez longue est la liste de ceux qui ont été récompensés, et, si je ne me trompe, le premier remonte à 1858. Cette série, qui comprend à l'heure actuelle

environ 24 volumes in-4°, renferme plusieurs études sur l'imprimerie dans telle ou telle ville de la Péninsule ; M. Perez Pastor s'est occupé de Tolède, Madrid et Medina del Campo ; M. Catalina Garcia, d'Alcala de Henares. L'ouvrage de M. V. y C. appartient à la même catégorie ; c'est un essai de bibliographie des livres imprimés à Cordoue.

L'auteur, après quelques pages de préliminaires et d'introduction, donne brièvement des notices sur les imprimeurs et les libraires cordouans. Ce n'est là qu'une esquisse, très rapide, très et peut-être même trop sommaire ; car le sujet, évidemment vaste, est traité en moins de 20 pages. Si l'on songe que le premier imprimeur cité, Juan-Batista Escudero, vivait au XVIe s. et que la dernière maison d'imprimerie mentionnée, *La Verdad*, date de 1894, on estimera sans doute qu'il valait mieux ou supprimer complètement cette partie ou la développer davantage.

Les livres décrits appartiennent tous au XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Au XVIe s. sont consacrées les pp. 3-36 ; au XVIIe, les pp. 39-172 ; au XVIIIe, les pp. 175-375 ; au XIXe, les pp. 379-551. Vient ensuite, pp. 552-584, l'énumération des feuilles volantes imprimées par D. Luis de Ramos y Coria (imprimeur de 1790 à 1823), et, pp. 584-647, l'énumération des feuilles volantes sorties des presses de D. Rafael Garcia Rodriguez y Cuenca (imprimeur de la première moitié du XIXe s.). L'ouvrage de M. V. y C. se termine par des additions qui remplissent les pp. 651-678, et par un index alphabét que des noms propres et des anonymes.

La somme de labeur que représente ce gros volume est considérable : réunir 2 339 fiches de bibliographie sur un objet déterminé, cela mérite des éloges, et il faut savoir gré à ceux qui se dévouent pour recueillir avec patience des titres et des descriptions. Toutefois, il me semble que les érudits tels que M. Valdenebro y Cisneros sont engagés sur un chemin au moins dangereux. En dressant la liste de *tous* les ouvrages publiés en *tel* endroit, on se condamne à enregistrer des plaquettes insignifiantes. Au point de vue de la bibliographie pure, je n'ignore pas que rien n'est insignifiant : mais il est toujours bon de se méfier des abstractions, et la bibliographie pure en est une. Par exemple, à quoi bon connaître la 13e édition du *Pequeño epitome de aritmética* de D. A. Montero Nieto (*op. cit.*, n° 1526) ou le monologue de Ricardo Montes, intitulé *Una copla que redime* (*op. cit.*, n° 1528) ? Sans doute, M. V. y C. a eu raison de les mentionner, étant donné le caractère de la compilation qu'il avait entreprise. Ce qui est blâmable, c'est cette nature de travaux, qui exigent un effort énorme, et qui, en définitive, ne présentent pas des avantages en rapport avec la peine qu'ils ont coûtée. Il serait bien préférable de mettre sur le chantier des bibliographies plus spéciales, qui permettraient de rassembler uniquement les titres d'ouvrages se rapportant à un seul sujet, quel que soit d'ailleurs ce dernier. De la sorte, on pourrait arriver à une précision autrement grande.

En effet, il faut avoir le courage de le dire : les travailleurs comme M. V. y C., ou comme ses prédécesseurs MM. Pérez Pastor et Catalina García, ne peuvent pas avoir manié tous les livres qu'ils citent. En bien des cas, ils sont obligés de s'en remettre aux affirmations de Gallardo ou d'un autre savant. Que la source soit impure, — cela peut se produire, — et tout de suite les conséquences apparaissent. Les bibliographes devraient, à l'heure actuelle, se faire un devoir absolument strict de ne décrire que ce qu'ils ont vu. Leurs publications y gagneraient sûrement en autorité et en exactitude.

Les critiques générales que nous formulons atteignent le livre de M. V. y C.; mais par le fait même qu'elles sont générales, elles ne lui enlèvent rien de sa valeur intrinsèque, qui est très réelle. A tout prendre, ces œuvres de bibliographie comptent parmi les meilleures productions d'outre-Pyrénées, et, quels que soient leurs défauts, elles n'en rendent pas moins de très grands services. M. V. y C. a droit au respect et à l'estime de tous les fervents de l'hispanisme. Tandis que certains critiques sont portés à chanter victoire dès qu'ils découvrent dans de semblables compilations des erreurs ou des omissions, il convient de se rappeler qu'erreurs et omissions sont, en pareil cas, inévitables, et qu'il faut, avant tout, non pas s'attarder au détail, mais juger l'ensemble. L'ensemble, ici, nous paraît satisfaisant, et nous réclamons pour M. V. y C. l'indulgence du lecteur qui trouvera quelques défectuosités. Au reste, il y a chez M. V. y C. une tentative curieuse qu'il est nécessaire de louer hautement; nous voulons parler de sa bibliographie des pièces volantes. Il n'est pas douteux qu'un certain nombre lui aura échappé : mais espérons qu'il comblera lui-même les lacunes, grâce à des investigations nouvelles et grâce aux rectifications qui pourront lui être signalées.

Les descriptions d'ouvrages sont faites avec méthode et semblent dignes de toute confiance; l'auteur, d'autre part, a eu la précaution d'indiquer soit la source qu'il a utilisée, soit la bibliothèque publique ou privée qui possède l'ouvrage décrit. De la sorte, il sera aisé de contrôler ses assertions, le cas échéant. Un petit reproche : pourquoi M. V. y C. a-t-il cru devoir reproduire parfois des passages qu'il a jugés, pour une cause ou pour une autre, intéressants, et parfois même réimprimer en entier des brochures (n[os] 121 et 2266)? Ces extraits ou ces réimpressions ne sont pas ici à leur place, et le choix du compilateur est forcément arbitraire. Il aurait mieux valu réserver cela pour une autre occasion.

En dépit de ces légères critiques, nous éprouvons un réel plaisir à recommander aux hispanisants l'instrument de travail que nous a fourni M. V. y C. Un critique pointilleux formulerait peut-être des réserves : au demeurant, même imparfaite, une bibliographie est toujours utile : celle de M. V. y C., qui est bonne, ne causera pas, espérons-le, de désillusions à ceux qui auront à y recourir.

L. Barrau-Dihigo.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — Le *Centralblatt für Bibliothekswesen* contient les articles suivants :

N° de mai 1901 : Paul ZIMMERMANN, *Pour l'histoire de la librairie de l'Orphelinat de Brunswick* (1755-1786) ; — F. FALK, *Jakob Merstetter, Adam Gelthuss et Johann Faust;* — F. FALK, *Encore un « Missale speciale »*. — Comptes rendus des ouvrages suivants : *A la mémoire de Jean Gutenberg. Hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale* (O. H.) ; — Dr Anton SCHUBERT, *Die Weigendrucke der K. K. Studienbibliothek zu Olmüts vor 1501* [Ernst VOULLIÈME] ; — Wladislaus WISLOCKI, *Incunabula typographica Bibliothecae Universitatis Jagellonicae Cracoviensis* [Adolf SCHMIDT] ; — Courte réponse de M. Wilh. ALTMANN à l'article de M. Émile Chatelain (*Rev. des Bibl.*, t. X, 1900, p. 405-413).

N° de juin : Albert MAIRE, *La bibliothèque et l'hygiène du livre ;* — Georg MAAS, *Une nouvelle boîte pour catalogues sur fiches.*

N° de juillet : P. SCHWENKE, *Gutenberg et les caractères du calendrier turc* ; — J. FRANKE, *La bibliothèque Kaiser-Wilhelm pour Posen* ; — Paul TROMMSDORF, *Sur les bibliothèques universitaires françaises et en particulier sur celle de Paris* ; — Wilhelm PASZKOWSKI, *La seconde réunion de l'Association des Bibliothécaires allemands.*

N° d'août : *Procès-verbaux et mémoires de la seconde réunion de l'Association des Bibliothécaires allemands à Gotha, le 30 et le 31 mai 1901* : Rapport de K. SCHULZ (Leipzig) sur *les bibliothèques et les maisons d'édition ;* — Discussion sur l'entreprise d'une *Statistique des grandes bibliothèques scientifiques de l'Empire d'Allemagne* ; — Mémoire de Jean LOUBIER (Berlin) *sur les mesures pratiques pour la protection des reliures et des feuilles volantes* ; — Rapports de Ch. BERGHÖFFER (Francfort-sur-le-Mein) et d'Alfred SCHULZE (Berlin) *sur une bibliographie de la presse allemande avant l'année 1896 ;* — Mémoire de Karl GEIGER (Tübingen) *sur l'achat de bibliothèques en bloc* ; — Mémoire de Rudolf EHWALD (Gotha) sur l'*histoire de la bibliothèque de Gotha.*

— La *Zeitschrift für Bücherfreunde* contient les articles suivants :

N° de mai 1901 : Fedor VON ZOBELTITZ, *Le Musée Plantin-Moretus à Anvers* (avec 10 illustrations) ; — Konrad HAEBLER, *Lettres d'indulgence espagnoles*

imprimées de l'époque des incunables (avec 7 facsimilés); — Tony KELLEN, *Dédicaces de livres.*

N° de juin : Erich EBSTEIN, *Tableaux à l'huile, gravures sur cuivre, silhouettes et dessins représentant G. A. Bürger, d'après des documents nouveaux et inconnus* (avec 15 illustrations); — Dr Otto ZARETZKY, *Additions à l' « Ulrich Zell » de Merlo* (avec 2 facsimilés); — Karl BORGMANN, *Pensées d'un relieur;* — E. FISCHER VON RÖSLERSTAMM, *Une vente d'autographes à Vienne;* — Dr Hans SCHULZ, *L'exposition lithographique du Musée du Livre à Leipzig.*

N° de juillet : Otto VON SCHLEINITZ, *Les ouvrages des Sforza au Musée britannique* (avec 8 illustrations et une planche); — Robert F. ARNOLD, *Pour la bibliographie de l'époque de la Restauration en Allemagne* (avec un portrait); — Franz UNGER, *L'antiquaire scientifique;* — Theodor GOEBEL, *Reliures artistiques modernes* (avec 9 illustrations).

N° d'août : J. NORDEN, *Images populaires russes* (avec 10 illustrations dont plusieurs en couleurs et une planche); — Marie L. NORDLINGER et Richard STETTINER, *L' « Ideal Book or Book Beautiful » de Cobden-Sanderson,* traduction et introduction; — Emil FROMM, *La collection Wings à la bibliothèque de la ville d'Aix-la-Chapelle;* — Karl WILKE, *L' « Illustrierte Zeitung » de Leipzig et son histoire* (avec 9 illustrations); — Heinrich STÜMCKE, *Napoléon Ier bibliophile.*

CATALOGUES. — Nous avons reçu les catalogues suivants, dont le second est fort remarquable, au double point de vue des volumes qui y sont décrits et de l'illustration :

Katalog der Verlagsbuchhandlung Veit & Comp. in Leipzig. 1891-1900. *Nachtrag zu dem die Jahre 1834-1890 enthaltenden Katalog* (in-8°, 48 pp.);

Cat. 27. *L'art du livre au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'au seizième siècle. — Manuscrits à miniatures et livres illustrés. Orné de 97 facsimile dont 13 tirés hors texte.* Jacques Rosenthal, Karl-Str. 30, München. D'excellentes tables complètent cette belle publication.

BELGIQUE

Les Bollandistes viennent de terminer, avec une rapidité qui leur fait le plus grand honneur puisqu'elle n'a pas été obtenue aux dépens de la valeur de l'œuvre, la *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis,* dont nous avons annoncé les fascicules au fur et à mesure de leur apparition. Cette sixième livraison (*Silvester-Zoticus,* pp. 1121-1304) sera suivie d'un supplément et d'une préface qui seront publiés au mois d'octobre prochain.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La Bibliothèque du Congrès (section de Bibliographie) à Washington nous adresse les publications suivantes :

A list of books (with references to periodicals) on the Danish West Indies, by A. P. C. GRIFFIN (1901, in-8°, 18 pp.);

A list of books (with references to periodicals) on Porto Rico, by A. P. C. GRIFFIN (1901, in-8°, 55 pp.).

— La *Bibliographical Society* de Chicago vient de publier son Annuaire (*Yearbook*), pour 1900-1901. On y remarque deux mémoires de T. W. STEVENS, *On some American bookmakers*, et de R. C. H. CATTERALL, *Some recent literature on Oliver Cromwell*.

— Nous avons également reçu le *Sixth Annual Report for the year 1900* de la John Crerar Library (Chicago, 1901, in-8°). Son contenu est d'ordre exclusivement administratif.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

N° de mai : Antoine GUILLOIS, *A propos de quelques ouvrages ayant appartenu au poète Roucher et annotés par lui;* — A. TOUGARD, *Souvenirs typographiques de l'Exposition de 1806;* — Ch. URBAIN, *Supplément au Santoliana* (suite ; fin dans le n° de juin); — Notes sur la vente de feu M. Guyot de Villeneuve (suite); fin dans le n° de juin); etc.

N° de juin : G. V[ICAIRE], *Un livre rarissime sur Molière* (*La Descente de l'âme de Molière dans les Champs Élisées*, Lyon, 1674), avec facsimilé; — Maurice HENRIET, *Les livres et les autographes à l'Exposition de l'Enfant à travers les âges;* etc.

N° de juillet : A. CLAUDIN, *Liste chronologique des imprimeurs parisiens du quinzième siècle* (1470-1500); — Comptes rendus des ouvrages suivants : Maurice TOURNEUX, *Marie-Antoinette devant l'histoire. Essai bibliographique*, 2° éd.; — Joseph DUMOULIN, *Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583;* — Louis MORIN, *Histoire corporative des artisans du livre à Troyes* [G.-V.]; etc.

— On peut signaler, dans le *Bibliographe moderne*, les articles suivants :

N° de septembre-décembre 1900 : Léon LE GRAND, *Claude Sarasin, intendant des archives du chapitre de Notre-Dame de Paris, et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame ;* — E. BLOCHET, *Inventaire sommaire des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale de Paris ;* — Paul BERGMANS, *Notes sur l'histoire de la typographie en Belgique.* I. Eeclo ; II. Herve ; — Henri DE CURZON, *Une bibliographie de l'alpinisme pyrénéen ;* — Comptes rendus des ouvrages suivants : Louis DUVAL, *L'imprimerie et la librairie à Alençon et dans le diocèse de Sées* (extr. de la *Revue normande et percheronne*, 1900) ; F. DEL MARMOL, *Dictionnaire des filigranes classés en groupes alphabétiques et chronologiques*, Namur, 1900 [H. S.] ; etc.

N° de janvier-février 1901 : Henri STEIN, *Un Rabelais apocryphe de 1549*, avec facsimilés ; — G. DESDEVISES DU DÉSERT, *Les archives historiques nationales de Madrid (historique et inventaire provisoire)* ; — Léon-G. PÉLISSIER, *La fin de la bibliothèque d'Aubais* (1777) ; — M.-L. POLAIN, *Le Congrès international de bibliographie* (Paris, 1900) ; — Ch. SCHMIDT, *Bibliothèques et Bibliothécaires* ; — Comptes rendus des ouvrages suivants : Maurice TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I-III, 1890-1900 ; — Théod. W. KOCH, *Cornell University Library. Catalogue of the Dante Collection*. Part II, 1898-1901 ; — Gottfried ZEDLER, *Die Inkunabeln Nassauischer Bibliotheken*, Wiesbaden, 1900 [H. S.] ; etc.

— On remarque, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1901, 2e livraison), le document suivant : *Mémoire de la visite que nous scindic et adjoint des libraires, imprimeurs et relieurs de ceste ville de Paris, avons faicte par le commandement de Mgr le garde des sceaux [Séguier], par toutes les imprimeries, les 22 et 23 décembre 1634.*

PUBLICATIONS DIVERSES. — Les *Procès-verbaux et Mémoires* du *Congrès international des Bibliothécaires, tenu à Paris du 20 mai au 23 août*, viennent d'être publiés par M. Henry MARTIN, secrétaire général du Congrès (Paris, H. Welter, in-8°). On y remarque, outre l'important discours d'ouverture de M. L. DELISLE, les mémoires suivants :

A.-S. STEINBERG, *Étude sur les efforts faits en Danemark pour établir des bibliothèques populaires dans les petites communes ;*

Y. RÉCSEY, *Notice sur la bibliothèque de Mathias Corvin, suivie de la description d'un incunable provenant de cette bibliothèque et conservé dans celle de l'archi-abbaye de Pannonhalma (Martinsberg), en Hongrie ;*

L. DE FARCY, *La librairie de la cathédrale d'Angers au* XVe *siècle ;*

H. MARTIN, *Mémoire sur un projet de création, dans chaque pays, d'une bibliothèque centrale des journaux ;*

A. CLARKE, *Esquisse de la vie de Frédéric Rostgaard et de son œuvre dans les bibliothèques ;*

F. DIETRICH, *Exposé général de la* Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur ;

L. HIRIART, *Note sur les insectes qui ravagent les bibliothèques ;*

B. PRUSIK, *Rapport sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohême* ;

M. W. PLUMMER, *De la coopération des bibliothèques publiques et des écoles publiques aux États-Unis ;*

A. VIDIER, *Des catalogues imprimés d'anonymes ;*

U. ROBERT, *Note sur divers manuscrits de Mathias Corvin conservés à la bibliothèque de Besançon ;* etc.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES (20-23 AOUT 1900). — CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES INSECTES ENNEMIS DES LIVRES. — PROGRAMME. — Au cours du Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris les

20, 21, 22 et 23 août 1900, Mlle Marie PELLECHET[1], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale et membre du Congrès, a institué deux prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, destinés à récompenser les deux meilleurs mémoires relatifs aux insectes qui détruisent les livres. Ces prix seront décernés sous le nom de PRIX MARIE PELLECHET.

Au cours du même Congrès, un second donateur, qui désire garder l'incognito, a fondé un prix unique de 1,000 francs à décerner à l'étude la plus sérieuse présentée sur le même sujet, mais dans laquelle l'auteur se sera plus spécialement occupé des insectes qui s'attaquent aux reliures des volumes. Ce prix est dénommé PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES.

La Commission d'organisation du Congrès des bibliothécaires, autorisée par les fondateurs, a arrêté ainsi qu'il suit les conditions du concours.

Art. Ier. — PRIX MARIE PELLECHET. — Un premier prix de 1,000 francs et un second prix de 500 francs second décernés en 1902 aux deux meilleurs mémoires présentés sur ce sujet : *Étudier d'une façon scientifique les insectes ou vers qui s'attaquent aux livres; en déterminer les genres et les espèces, en décrire les modes de propagation, les mœurs, les ravages; mentionner les parasites qui vivent à leurs dépens; définir les matières dont ils se nourrissent, celles qui les attirent, celles qui les font fuir ou les font périr; indiquer les meilleurs moyens à employer pour les détruire et les chasser quand ils ont envahi une bibliothèque, pour prévenir de leur invasion les bibliothèques encore indemnes.*

Art. II. — PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES. — Un prix unique de 1,000 francs sera décerné à la même époque et dans les mêmes conditions, à un autre mémoire sur le même sujet, mais avec cette différence, toutefois, que le mémoire qui pourra être récompensé par ce prix sera consacré à l'étude des insectes ou vers qui s'attaquent plus particulièrement à la reliure des livres.

Art. III. — Le jury, chargé d'examiner les mémoires et de décerner les prix, est formé du bureau de la Commission du Congrès des bibliothécaires, auquel sont adjoints des membres de la Commission et des zoologistes. — Les membres du jury sont : MM. D. Blanchet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, *secrétaire du Congrès;* E.-L. Bouvier, professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle; J. Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, *trésorier du Congrès;* Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *président du Congrès;* J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, *vice-président du Congrès;* P. Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris; A. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine; Alfred Giard, membre de l'Institut, ancien président de la Société entomologique de France; Jules Künckel d'Herculaïs, assistant au Muséum d'histoire naturelle (chaire d'entomologie); Paul Marais, conservateur adjoint

1. Mlle Marie Pellechet, fondatrice de ces prix, est décédée le 11 décembre 1900.

à la bibliothèque Mazarine, *secrétaire du Congrès;* Paul Marchal, professeur de zoologie à l'Institut national agronomique; Henry Martin, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire général du Congrès* ; Charles Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire du Congrès;* Edmond Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle; Émile Picot, membre de l'Institut, *vice-président du Congrès.* — Le jury conserve, en outre, le droit de faire appel, s'il y a lieu, à tels spécialistes dont le concours lui semblerait utile.

Art. IV. — Les mémoires pourront être rédigés, non seulement en français ou en latin, mais aussi en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

Art. V. — Les auteurs ne doivent pas se faire connaître avant la décision du jury; mais chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur.

Art. VI. — Les mémoires devront être adressés, avant le 31 mai 1902, au secrétaire général du Congrès des bibliothécaires.

Art. VII. — Si les mémoires présentés à la date du 31 mai 1902 ne semblent pas au jury d'un mérite suffisant pour obtenir les récompenses offertes, le concours sera prorogé jusqu'au 31 mai 1903. Si à cette date encore aucun mémoire digne d'être récompensé n'avait été présenté, le concours serait prorogé une seconde fois jusqu'au 31 mai 1904; mais les prix qui n'auraient pu être décernés après ces deux prorogations seraient définitivement retirés.

Art. VIII. — Les auteurs devront inscrire, en tête de leurs mémoires, les mots PRIX MARIE PELLECHET, ou PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES, suivant qu'ils auront en vue l'un ou l'autre de ces concours.

Art. IX. — Il est bien entendu que le désir des donateurs n'est pas de faire attribuer une récompense aux personnes qui enverraient simplement des formules et recettes ou qui signaleraient des moyens empiriques généraux pour détruire les insectes ou les éloigner des livres.

Art. X. — Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les mémoires, ainsi que les demandes de renseignements, doivent être adressés à M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès des bibliothécaires, à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris.

— Du 30 mai au 5 juin 1901, on a commencé à vendre, à l'Hôtel Drouot, une belle collection de livres dont il a paru un intéressant catalogue : *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Charles Lormier, de Rouen.* Première partie. Théologie, Sciences, Arts, Belles-Lettres (Paris, Ém. Paul et fils et Guillemin, 1901, in-8°). Ce catalogue, illustré de nombreux facsimilés, comprend 711 numéros.

Le Gérant : Ve BOUILLON.

INVENTAIRE MÉTHODIQUE

DE MANUSCRITS

CONSERVÉS DANS DIVERSES BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES

(Bourges, Nevers, Orléans, Sens, etc.)

Par deux fois déjà[1] la *Revue des Bibliothèques* a accueilli l'inventaire des manuscrits que des tournées bibliographiques m'avaient procuré l'occasion de rencontrer dans certaines bibliothèques privées de couvents, de séminaires et de collèges. Bien que ces établissements ne possèdent, en général, que des manuscrits d'une importance restreinte, il m'a paru utile de publier cette troisième série de l'inventaire commencé. D'abord, parce que l'accès aux bibliothèques privées, surtout ecclésiastiques, n'est point toujours facile et, en second lieu, parce qu'au milieu de non-valeurs, il s'y trouve toujours quelques manuscrits intéressants, surtout au point de vue de l'histoire locale. En tout cas, cette publication permettra de savoir ce que possèdent, en manuscrits, ces établissements[2].

Le présent travail porte sur les bibliothèques des séminaires de Bourges, Nevers, Orléans et Sens, de l'évêché de Nevers et de quelques autres établissements. Puissent les travailleurs y rencontrer quelques manuscrits rentrant dans le cadre de leurs études !

J.-B. Martin.

---

1. Novembre 1897 et juin 1899.
2. Les manuscrits antérieurs au xviie siècle sont marqués d'un astérisque.

I. — ÉCRITURE SAINTE

****Bible latine***. Il ne reste plus que le volume contenant les prophètes. — Parchemin, XIIe s., 30 sur 25 cent., provient de l'abbaye Saint-Claude. — **Saint-Antoine** (Isère), *Chanoines réguliers*.

****Bible latine***. Genèse à Job inclusivement. — Parchemin, XIIIe s., 60 sur 45 cent.; lettrines, donné par le cardinal BILLIET, archevêque de Chambéry. — **Chambéry** (Séminaire).

****Bible latine***. Seulement le tome III, contenant les Machabées et le Nouveau Testament. Écrit pour une église de Chambéry, par PIERRE DE SAINT-OYEND, du Jura. A la fin : « Explicit IIIus liber bibliothecæ Cambariaci que continetur in tribus voluminibus, scripta de manu Petri, sacerdotis de Sancto Eugendo Jurensis. — Parchemin, année 1369, 40 sur 30 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Tables sacrées ou nouvelle méthode pour lire avec fruit toute l'***Écriture sainte*** dans le courant d'une année en y employant un quart d'heure par jour, par GARNIER, curé au diocèse d'Amiens ; Paris, Lottin, 1761, in-8°. — Papier, XVIIIe s., 30 sur 25 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Notes sur l'***Écriture sainte,*** par DE CHAMPGRAND, prêtre de Saint-Sulpice. — Papier, XIXe s., 20 sur 15 cent., 177 p. — **Bourges** (Séminaire).

Autres notes par le même. — Papier, XIXe s., 30 sur 22 cent., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Commentaire sur les ***livres historiques*** de l'Ancien Testament ; explication du livre de ***Job***. — Papier, années 1829-30, 22 sur 18 cent., 332 et 36 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Réflexions sur le livre des ***Juges,*** le IIIe et le IVe des ***Rois***, le Ier et le IIe d'***Esdras***. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 30 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Explication de ***Job***. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 513 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Commentaire sur les livres des ***Rois***. — Papier, XVIIIe s., 28 sur sur 25 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Transcription hébraïque de quelques ***psaumes*** et sommaire de tous les psaumes. — Papier, XVIIIe s., 18 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Traduction littérale des ***psaumes*** selon l'hébreu avec une explication abrégée du sens prophétique et des arguments où l'on tâche d'en montrer le principal sujet. Sur la garde : Cet ouvrage diffère 1° des psaumes traduits en français avec des notes et des réflexions, par le P. BERTHIER ; 2° d'une explication des psaumes imprimée sans nom d'auteur, en 1733, chez Rabuty, à Paris. — Papier, année 1731, 22 sur 18 cent., 646 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Explication de quelques ***psaumes***. Sur la garde, en écriture du XVIIIe s. : Ex libris Germani GRILLIÈRE, pastoris, et en écriture du XIXe s. : D. PINSARD. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., 2 vol., reliure aux armes de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, avec l'ex-libris de cette abbaye. — **Orléans** (Séminaire).

Explication de quelques ***psaumes***, sous forme de demandes et de réponses. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., 117 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Commentaire sur les ***psaumes***. — Papier, XIXe s., 30 sur 25 cent. — **Viviers** (Séminaire).

Introduction abrégée à l'intelligence des ***prophéties*** de l'Écriture, par l'usage qu'en fait saint PAUL dans l'épître aux Romains. — Papier, année 1731, 22 sur 18 cent., 116 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Explications abrégées du ***Cantique des cantiques***, du prophète ISAÏE et de l'Apocalypse de saint JEAN. — Papier, année 1731, 25 sur 20 cent., 263, 81 et 6 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Dissertation sur la prophétie d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet.* — Papier, 28 avril 1740, 20 sur 15 cent., 3 parties, 31, 84 et 36 p. — **Bourges** (Séminaire).

Explication abrégée des Lamentations de Jérémie. — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Christologie ou science de Notre-Seigneur Jésus-Christ; Nouveau Testament, par de Champgrand, prêtre de Saint-Sulpice. — Papier, xixe s., 20 sur 15 cent., 608 p., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Prônes et homélies sur les ***évangiles*** des fêtes et dimanches de l'année. Signature de Chaboud, prêtre. — Papier, début du xixe s., 25 sur 22 cent., 187 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Prônes et homélies sur les ***évangiles***. — Papier, début du xixe s., 28 sur 24 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Fragments sur les ***évangiles***, par Petitier, vicaire général de Sens. — Papier, années 1831-3, 22 sur 18 cent., 313 p., cartonné. — **Sens** (Séminaire).

Histoire ***évangélique*** ou les faits de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étudiés au moyen de l'histoire; Bordeaux, 1851. — Papier, année 1851, 30 sur 22 cent., 432 p., gravures. — **Bourges** (Séminaire).

1° Christologie, par de Champgrand, prêtre de Saint-Sulpice. 2° Histoire évangélique, par le même. 3° Doctrine évangélique, par le même. — Papier, xixe s., 25 sur 22 cent., 9 volumes cartonnés. — **Bourges** (Séminaire).

*1° Commentaire sur saint ***Mathieu***, par saint Jean Chrysostome; 2° Chronique de Martin le Polonais. — Parchemin, xve s., 30 sur 25 cent., 2 col. — **Chambéry** (Séminaire).

Analyse des ***épîtres*** de saint Paul. Sur la garde : Manuscrit suspect de jansénisme. — Papier, xviiie s., 28 sur 24 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Christologie des ***épîtres*** de saint Paul, par de Champgrand, prêtre de Saint-Sulpice. 2° Christologie des actes des

apôtres, des épîtres canoniques, de l'Apocalypse, par le même. — Papier, XIXe s., 20 sur 15 cent., 2 parties, 593 et 617 p., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Tractatus litteralis et dogmaticus in ***epistolam ad Romanos*** quo divinæ, prædestinationis et gratiæ mysterium, quantum fas est, illustratur. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 22 cent., 46 cahiers, brochés. — **Orléans** (Séminaire).

Fragment de l'explication du IIIe chapitre de la première épître de saint PAUL aux Corinthiens. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 15 cent., 495 p. — **Dijon** (Séminaire).

II. — LITURGIE

1° *Ordre géographique.*

Bréviaire, partie d'été. Sur la garde : J'ai écrit cette partie de bréviaire étant exilé à Londres; LEVRAUX, vicaire de Baugy (Cher). — Papier, année 1797, 23 sur 20 cent., reliure veau. — **Bourges** (Séminaire).

* Bréviaire à l'usage de l'église de ***Besançon***. — Parchemin, début du XIVe s., 15 sur 10 cent., 2 col. — **Besançon** (Séminaire).

Graduel. Sur la garde : Fait par moy, Claude Joseph DE BEAUX, demeurant chez Mgr l'archevêque de ***Besançon***, l'an 1733. — Papier, année 1733, 15 sur 10 cent. — **Romans** (Séminaire).

Antiphonarium de dominicis et de festis totius anni (à l'usage du diocèse de ***Bourges***), Biturigibus, 1774. — Papier, année 1774, 20 sur 17 cent., 354 et CLXX p., reliure veau. — **Bourges** (Séminaire).

Antiphonaire, fête de saint FULGENCE, évêque et confesseur. Sur la garde : Procès-verbal de découverte des reliques de saint FULGENCE, évêque, dans l'église Saint-Fulgence (au diocèse de ***Bourges?***) en 1750, par le cardinal DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULD, relatant un authentique de Jean CŒUR, archevêque de Bourges en 1476. — Parchemin, XVIIIe s.,

50 sur 32 cent., 30 f., caractères rouges et noirs, musique, reliure veau. — **Bourges** (Séminaire).

Correction de l'ancien cérémonial de ***Bourges***, faite par M. l'abbé DE GASTEL, chanoine de la cathédrale. — Papier, XIXe s., 25 sur 22 cent. — **Bourges** (Séminaire).

*Heures de la Vierge. Sur la garde, en écriture du XVIe s. : M. Philibert BRISSON, notaire royal de Senèze? — Papier, début du XVIe s., 13 sur 10 cent., caractères rouges et noirs, les majuscules qui devaient être rubriquées sont omises. — **Bourges** (Séminaire).

Manuale seu directorium ad usum cantoris et succentoris ecclesiæ metropolitanæ Sancti Stephani ***Bituricensis***, editum ac denuo emendatum a D. Petro PYGNO, ortu Exoldunensi, canonico titulari ejusdem ecclesiæ, 1818, Biturigibus. — Papier, année 1818, 25 sur 18 cent., 2 parties, 93 et 141 p., miniatures, cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Officia seminarii ***Bituricensis*** propria : 1° Sacerdotii Domini nostri Jesu Christi ; 2° Presentationis beatæ Mariæ semper Virginis, 1752. — Papier, année 1752, 45 sur 33 cent., 2 parties, 46 et 43 p. — **Bourges** (Séminaire).

1° Processionale ***Bituricense***, exemplar manuscriptum ; hæc transcriptio possidetur a D. DE QUINSEROT, hodie (1870) canonico titulari ecclesiæ metropolitanæ Bituricensis. C'est la copie de l'imprimé suivant : *Processionale seu orationale ad usum patriarchalis, Aquitaniæ primatis, almæ Bituricensis ecclesiæ ; venundatur Biturigibus, in vico magno et Parisiis ab Engelberto de Marnef.* (A la fin :) *Ordinatio processionum et stationum annualium secundum usum insignis ecclesiæ Bituricensis, impressa Parisiis, expensis Enguilberti de Marnef, 1517, xvij mensis octobris.* — 2° Officium defunctorum e volumine typis mandato ante medium XVI seculi inscriptoque : *Rituale Bituricense.* — Papier, XIXe s., 2 parties, 141 f. et 12 p. — **Bourges** (Séminaire).

Processiones quæ fiunt extra ecclesiam metropolitanam (de ***Bourges***). — Papier, année 1757, 15 sur 10 cent., 109 p., reliure veau. — **Bourges** (Séminaire).

Office de saint Vincent, diacre et martyr de Sarragosse en Espagne, évêque et patron de l'église paroissiale de ***Chambeaud?*** — Papier, XVIIIe s., 65 sur 35 cent., caractères rouges et noirs. — **Sens** (Musée diocésain).

Diurnal à l'usage des ***Frères Mineurs***. — Papier, XVIIIe s., 40 sur 30 cent., musique, deux exemplaires dont un contient des proses. — **Annecy** (Chapitre).

*Processional à l'usage des ***Frères Prêcheurs***. — Parchemin, XIVe s., 12 sur 8 cent. — **Lyon** (Hôtel-Dieu).

Officium hebdomadæ sanctæ juxta ritum sacri ordinis ***Fratrum Prædicatorum*** ad usum R. P. F. Caroli Francisci JAYR, ejusdem ordinis; Niverni, scripsit humillimus et obsequentissimus servus Antonius MOREAU, 1764. — Papier, année 1764, 20 sur 15 cent., 211 p., musique. — **Nevers** (Séminaire).

*Breviarium scriptum manu Guillermi de Fovea (DE LA FOSSE) quem fecit fieri domnus Amedeus de Gorgeta (DE LA GORGETTE) de Extramberiis (près d'Annemasse), curatus Magni Bornandi (du Grand-Bornand, diocèse de ***Genève***), anno Domini 1398, die 26 mensis februarii. — Parchemin, année 1399 (nouv. style), 25 sur 20 cent., 2 vol. — **Annecy** (Séminaire).

Officium ordinis nostri. Note récente : Ce volume trouvé dans un grenier de la ville haute du Blanc [***Le Blanc***, Indre] doit provenir du monastère des Augustins (Saint-Étienne). — Papier, début XVIIIe s., 75 sur 60 cent., 313 p., manque les p. 29-30 et 246-7. Dans l'intérieur de la reliure, fragment d'une vie de saint Remi, parchemin, XIIe s. — **Bourges** (Séminaire).

*Antiphonaire de l'abbaye de ***Luxeuil***.— Parchemin, XIIIe-XIVe s., 2 col., 32 sur 24 cent., 208 f. et 1 f. papier avec acte de 1584, proses et hymnes des saints Léger, Gall et Colomban aux f. 145 v°, 153 v° et 170 v°. — **Besançon** (Séminaire).

*Bénédictional ou Rituel à l'usage du monastère de ***Luxeuil***. — Parchemin, XVe s., 25 sur 20 cent., lettres ornées, musique. — **Besançon** (Séminaire).

Messes et vêpres des principales fêtes de toute l'année ; à ***Lyon***, fait par Claude Hastier, 1715. — Papier, année 1715, 12 sur 10 cent. — **Lyon** (bibl. Morel de Voleine).

Vespéral. Page 129 : fait le 23 avril 1847, à ***Molême***. Prieur fils. — Papier, année 1847, 25 sur 20 cent., musique, 255 p. — **Dijon** (Séminaire).

Antiphonaire de ***Montpellier***, transcription d'après la copie faite sur l'original, en 1849, par M. l'abbé Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères, président de la Commission de Reims et de Cambrai. — Papier, xix° s., 45 sur 28 cent., 216 p., reliure parchemin. — **Bourges** (Séminaire).

*Breviarium ad usum ***Nivernensem***. — Parchemin, xiv° s., 18 sur 14 cent., 2 col., caractères rouges et noirs, fnc. de calendrier et 93 fnc. cotés récemment 186 p., quelques feuillets bordés, lettrines rouges et bleues, reliure xviii° s. — **Nevers** (Évêché).

Cérémonial qu'observe Mgr l'évêque de ***Nevers*** et qui est observé envers lui dans les différents offices de l'église de Nevers. — Papier, année 1783, 28 sur 25 cent., 52 p., belle reliure aux armes d'un personnage abbé et évêque : de... à un cerf de... — **Bourges** (Séminaire).

Cérémonial : 1° Extrait des usages de l'église cathédrale Saint-Cyr de ***Nevers***. 2° Orationes quæ dicuntur ad processiones et stationes quæ fiunt in diebus dominicis et festis ad usum ecclesiæ cathedralis et parochialis Sancti Cyrici Nivernensis ; Niverni, anno 1791. A la fin de cette partie : Ordo et ceremoniæ ingressus primi, jucundi et solemnis reverendissimi DD. Eustachii Dulys, episcopi Nivernensis, in civitatem et ecclesiam cathedralem Nivernensem (déc. 1606). En note : Ces (deux cérémonies) sont tirées des archives de l'évêché, où elles sont dans un petit livre relié en parchemin coté A, liasse 2, pièce 20. (Signé :) Cotignon. 3° Ordo exequiarum canonicorum ecclesiæ Nivernensis, suivi de listes de chanoines avec âge, date de réception, de décès. — Papier, xviii° s., 25 sur 22 cent., 44, 17 et 79 p., reliure aux armes : de... au croissant de... au chef de trois étoiles de... — **Nevers** (Chanoine Sery).

Collectio capitulorum, lectionum et orationum quæ dicuntur in officiis, processionibus et stationibus festorum annualium et solemnium majorum, juxta ritum insignis ecclesiæ *Nivernen*. Illustrissimi ac reverendiss. DD. Petri de Seguirau, episcopi Nivernensis, de consensu facta, eidem dicata, ab obseqº et humº servo Joanne Steph. Goussot, presbytero, canonico Nivernensi; scripsit Antonius Moreau, Niverni, anno 1782. — Parchemin, année 1782, 22 sur 18 cent., 91 f., reliure aux armes de l'évêque Séguiran. — **Nevers** (Chanoine Sery).

Heures. En note : Ces heures appartiennent à Me Bardin, *Nevers*, 18 novembre 1760 (Signé :) Marie Marault. — Papier, xviiie s., 20 sur 17 cent., 490 p., reliure maroquin rouge avec petits fers. — **Nevers** (Séminaire).

*Bréviaire à l'usage de l'église d'*Orléans;* partie comprenant les fêtes de juillet à novembre ; l'autre partie manque. — Parchemin, xive s., 25 sur 20 cent., caractères rouges et noirs, musique. — **Orléans** (Séminaire).

Livre à l'usage d'*Orléans,* contenant le processional, le graduel et l'antiphonier, fait par Barthélemy Hénault, décédé à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, le 3 février 1767. — Papier, année 1767, 25 sur 23 cent., caractères rouges et noirs, 558 p., musique, reliure maroquin rouge avec fers. — **Orléans** (Séminaire).

Officium sancti Caroli Borrhomæi. Dédicace de Germain Prou, prêtre d'Orléans, à Charles Meunier, docteur de Sorbonne, doyen de Sainte-Croix d'*Orléans,* vicaire général d'Alphonse Delbène, évêque d'Orléans. — Papier, xviie s., 20 sur 16 cent., 123 f., caractères rouges et noirs, belle reliure, maroquin rouge, avec les lettres C. M. entrelacées. — **Orléans** (Séminaire).

Ordo exequiarum pro rectoribus majoris archidiaconatus, cura et impensis Nicolai Langlumæ, archipresbyteri et canonici ecclesiæ *Aurelianensis*. — Parchemin, année 1682, 25 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Les Ténèbres en plain-chant musical, composés dans le goût de M. Niver, copiés par Couturier, à l'usage de *Paris*. —

Papier, année 1806, 28 sur 22 cent., 24 f., caractères rouges et noirs, musique, reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Collectarium ad usum canonicorum regularium sancti Jacobi Pruvinensis (***Provins***), 1730. — Parchemin, 40 sur 35 cent., année 1730, 108 p., caractères rouges, noirs et or, titre rehaussé d'or; liste des miniatures : la Circoncision, les Mages, l'Annonciation, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, la Dédicace, la translation des reliques de saint Edmond, évêque, la Confirmation, saint Jacques le Majeur, l'Assomption, la Fête des saints Anges, la Noël. Reliure bois, couvert de velours rouge. — **Orléans** (Séminaire).

Rome. Antiphonarium beati Gregorii magni, seu manuscriptum San-Gallense n° 339, juxta fac simile quod imprimendum curavit P. Lambillote, 1851. — Papier, xixe s., 35 sur 28 cent., 120 p. et 10 fnc. d'additions. — **Bourges** (Séminaire).

*Livre d'heures du pape Alexandre VI (1492-1503). Commandé par Domenico Grimani, créé en 1493 cardinal par Alexandre VI, à Gérard David, artiste de l'école de Bruges, qui a peint son portrait dans la vignette représentant David en prières. Le manuscrit fut, plus tard, offert à Alexandre VI, en reconnaissance. A la mort du pape, son fils, Jean, duc de Gandia l'emporta de Rome en Espagne. Il passa, dans la suite, en France et fut acquis en 1891, au prix de 28 500 fr., par M. le chanoine de Saint-Aignan, qui le légua au séminaire d'Orléans. — Fin du xv[e] s., parchemin, 15 sur 11 cent. Liste des peintures : signes du zodiaque, travaux des mois, la Véronique avec armes d'Alexandre VI, la Crucifixion, la Pentecôte, la Vierge aux anges, l'Annonciation, la Visitation, la crèche, l'apparition des anges aux bergers, les Mages, la Circoncision, le massacre des Innocents, la Fuite en Égypte, le couronnement de la Vierge, David pénitent, la résurrection de Lazare. De plus, des bordures d'oiseaux et de fleurs, des lettres ornées et quelques petites vignettes : la Vierge de douleurs, saint Michel, saint Jean-Baptiste, les saints Pierre et Paul, saint Jacques le majeur, saint Sébastien, saint Roch, saint Onuphre, les saintes Anne, Madeleine, Catherine,

Barbe, Lucie, Clara; enfin, les quatre évangélistes. Reliure veau noir estampé avec devise : *Dona nobis pacem*. Voir sur ce ms. *Catalogue des mss. précieux avec miniatures des* XIIIe, XIVe, XVe et XVIe *s., faisant partie de la collection de M. L. G. parmi lesquels le livre d'heures du pape Alexandre VI Borgia, dont la vente aura lieu à l'Hôtel Drouot, le 6 juin 1891* (in-8, 31 p. et grav.), p. 19-27, n° 6. — **Orléans** (Séminaire).

Extrait du pontifical pour ce qui touche à la mître. Sur la couverture : CHESCIER. — Papier, début du XIXe s., 28 sur 24 cent., 8 fnc., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Extrait du pontifical ***romain*** pour la confirmation et pour certaines bénédictions. A la fin : N. JARRY, Parisius, scribebat, 1657. — Parchemin, année 1657, 35 sur 27 cent., 40 f., caractères or, rouges, noirs et bleus, reliure maroquin rouge. — **Bourges** (Séminaire).

Forma consecrationis duorum vel plurium in episcopos electorum ex pontificali ***romano*** excerpta; accedunt plura ex missali parisiensi desumpta necnon manuscripta. — Papier, XIXe s., 30 sur 25 cent., — **Bourges** (Séminaire).

*Missel à l'usage du prieuré de ***Rosières***, de l'ordre de Cîteaux (comm. de la Ferté, Jura). Au calendrier, 9 oct. : *Dedicatio ecclesie de Roseriis*. Au f. 131, récit des reliques apportées de Terre Sainte, probablement par GAUCHER de Salins, fondateur du prieuré de Rosières; elles s'y conservaient encore au siècle dernier (*Bulletin Acad. de Besançon*, 1880, p. 113). Au f. 1, note écrite au XVIIe s., puis grattée, indiquant que ce missel fut perdu à Dôle, où les religieux l'avaient transporté; musique notée; manque un f. entre les f. actuels 70 et 71. — Parchemin, XIIIe s., 134 f. — **Besançon** (Séminaire).

Cérémonial du séminaire ***Saint-Sulpice*** de Paris et les cérémonies de la messe basse, exposées selon les rubriques du missel de Bourges. — Papier, XIXe s., 25 sur 21 cent., 2 parties, 103 et 42 p., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Hocce officium sancti S. Symphoriani caracteribus exaravit sumptibusque suis conflari curavit simul et officium sancti

Mellonis Ludovicus-Hyacinthus Le Febvre, canonicus regularis ordinis Præmonstratensis superior in abbatia regali sancti Pauli ad Ripam Vannæ prope Icaunam et rector parochialis ecclesiæ sancti Symphoriani in suburbio Senonensi ad ripam Icaunæ (***Saint-Symphorien***, près de Sens, Yonne); Senonis, 1766. — Papier, année 1766, 70 sur 45 cent., 130 p., relié veau. — **Sens** (Musée diocésain).

Bréviaire de ***Sens*** traduit. — Papier, xviii° s., 22 sur 18 cent., 3 parties, pour l'hiver lvi-607 p., pour l'été 535 p., pour le commun 563 p., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Cérémonial des religieuses de la Croix (à ***Sens?***). — Papier, année 1783, 24 sur 20 cent., broché. — **Sens** (Séminaire).

* Évangéliaire de ***Sens***, dit Livre d'or (*textus aureus*); contient aussi le texte du serment prononcé par les archevêques de Sens, le jour de leur intronisation. — Parchemin, xiii° s., 40 sur 30 cent. — **Sens** (Musée diocésain).

* Pontifical à l'usage du cardinal Pellevé, archevêque de ***Sens*** (1562-94). — Parchemin, xvi° s., 40 sur 30 cent., miniatures et lettres ornées. — **Sens** (Musée diocésain).

Psautier de ***Sens*** distribué selon l'ordre de la semaine. — Papier, xviii° s., 22 sur 18 cent., 128 p., cartonné. — **Sens** (Séminaire).

Règlement de l'emploi de la journée et des exercices des enfants de chœur de l'église de ***Sens***. — Papier, xviii° s., 25 sur 22 cent., 12 p. — **Sens** (Séminaire).

Officium sacerdot. hebdomadarum, ad usum cartusiæ Vallisclusiæ (***Vaucluse***). F. Bernardus Suzan, Albaniensis, professus cartusiæ Vallisclusæ scribebat, 1711. Juxta impressum Parisiis, apud Joannem Dupuis. Dans le calendrier, 26 avril : « *Tricenarius D. Amblardi.* » Dédié à Antoine Tournus, profès de Villeneuve et prieur de Vaucluse. — Parchemin, année 1711, 20 sur 15 cent., 122 p., lettrines. — **Romans** (Séminaire).

2° *Diocèses incertains.*

Antiphonier et graduel des festes chommables, du propre du temps depuis l'Advent jusqu'au VIe dimanche de l'Épiphanie. — Papier, XVIIe s., 22 sur 18 cent., caract. rouges et noirs, musique, 294, 338 et 10 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Benedictional et autres prières. — Papier, année 1814, 25 sur 20 cent., 54 p. — **Dijon** (Séminaire).

Graduel. — Parchemin, XVIe s., 70 sur 50 cent., caractères rouges et noirs, musique, lettrines, pagination marquée au XVIIIe s., 156 f. ; manquent les feuillets de 1-48 ; reliure bois avec trace de fermoirs. — **Nevers** (Évêché).

Graduel. — Papier, XVIIIe s., 40 sur 35 cent., musique. — **Dijon** (Séminaire).

Graduel. — Papier, XVIIIe s., 15 sur 10 cent., caractères rouges et noirs, musique, 5 fnc. et 711 p., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

* ***Heures*** de la Vierge. A la fin se trouvent quelques feuillets d'un livre de raison de la famille de MAUBRUNY et LESTUD, 1559-1603. — Papier, début du XVIe s., 16 sur 12 cent., caractères rouges et noirs, quelques miniatures, cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Missæ in festis solemnioribus decantandæ. Sur le titre : Ad usum Francisci a SANCTO ROBERTO, alias ISECQ, 1746. — Papier, XVIIe s., 20 sur 15 cent., 121 p., caractères rouges et noirs, musique, cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Officium sancti Blasii, episcopi. — Papier, XVIIe s., 55 sur 40 cent., caractères rouges et noirs, miniature représentant saint Blaise avec cadre renaissance. — **Sens** (Musée diocésain).

Dominica ad ***officium*** nocturnum, suivi de quelques prières et de l'office de saint Didier. — Papier, XVIIIe s., 60 sur 35 cent., 93 p., reliure veau. — **Sens** (Musée diocésain).

Office de sainte Mathie, vierge. — Papier, XVIIIe s., 40 sur 35 cent.. caractères rouges et noirs, broché. — **Sens** (Musée diocésain).

Office de saint Michel, archange. — Papier, XVIIIe s., 60 sur 35 cent., caractères rouges et noirs, broché. — **Sens** (Musée diocésain).

Salut processionnal pour les biens de la terre; ordre pour les processions qui se font les premiers dimanches du mois. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., caractères rouges et noirs, musique, 32 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

III. — THÉOLOGIE DOGMATIQUE

Momenta in ***theologiam.*** Sur le titre : BOYTET, 1692. — Papier, année 1692, 22 sur 18 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Theologia. Sur la garde : Dictabat in seminario Aurelianensi D. TAULIER. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 3 cahiers, brochés. — **Orléans** (Séminaire).

1° Annotationes variæ circa varios ***theologiæ*** tractatus, auctore D. DELABRUNIE, in seminario Aurelianensi professore. 2° Tractatus de sacramento pœnitentiæ. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 227 et 204 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil ***théologique*** comprenant : 1° une analyse des ouvrages de saint ATHANASE, de saint HILAIRE, de saint BASILE, des oraisons de saint GRÉGOIRE de NAZIANZE. 2° Sur les azymes. 3° Si Jésus-Christ a fait la Pâque avant sa Passion, quel jour Jésus-Christ a fait la Pâque. 4° De la sainte Trinité, d'après le P. PÉTAU. 5° L'action de Dieu sur les créatures ou la prémotion physique. 6° Sur la contrition des péchés véniels. 7° Lettre autographe de M. PACORY sur ce sujet. 8° Lettre de M. E. D'ÉTEMARE, à M. Berkman WYTIERS, archevêque d'Utrecht, sur le sens figuré de l'Écriture. 9° Catalogue de plusieurs pièces curieuses concernant

MM. de Port-Royal. — Papier, XVIIIe s., 30 sur 26 cent., très gros vol., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

La ***religion*** démontrée par ses bienfaits, ses prophéties et ses miracles. — Papier, fin du XVIIIe s., 28 sur 24 cent., 304 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Odes et cantiques tirés de l'Écriture sainte et précédés d'un précis des preuves du christianisme et d'un coup d'œil sur la religion chrétienne, par P. G. MÉRAT, curé de Chitry-le-Fort (Yonne), associé de l'Académie des sciences d'Orléans, membre du musée de l'Yonne. Sur la garde, trois pages du récit abrégé des traitements qu'ont éprouvés, pendant dix mois, en rade de l'île d'Aix, sur les côtes de la Saintonge, les prêtres condamnés à être déportés à la Guyane. — Papier, XIXe s., 24 sur 21 cent., IV et 224 p., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Abrégé de ***théologie*** ou de la religion. Sur la garde : Manuale ad usum fratris E. Autre note du XIXe s. : trouvé en l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 241 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Traité sur les ***attributs*** de Dieu, tiré de l'Écriture sainte et des écrits des pères de l'Église. Une note moderne porte : Je serais porté à croire que l'auteur est M. Nicolas BOUVET, directeur au grand séminaire d'Orléans, 1757-63, né à Chartres le 8 avril 1720 ; ennemi des Jansénistes, il mérita d'être attaqué par les *Nouvelles catholiques* de 1760, page 120 ; il devint à Nantes supérieur de la communauté de Saint-Clément. — Papier, XVIIIe s., 18 sur 15 cent., 292 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Traité sur les ***attributs*** de Dieu, tiré de l'Écriture sainte et des pères de l'Église par M. F. S. de N.— Papier, fin du XVIIe s., 28 sur 24 cent., 158 pages. — **Orléans** (Séminaire).

Traité des ***attributs*** de Dieu avec notes de l'abbé MÉRAULT, supérieur de l'Oratoire de Paris à la révolution, puis vicaire général d'Orléans. Ce manuscrit est sans doute de quelque oratorien. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Traité sur les ***attributs*** de Dieu, tiré de l'Écriture sainte et des écrits des pères de l'Église. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 255 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de divinis ***attributis***. Sur la garde : RICHARD, 1819. — Papier, année 1819, 25 sur 20 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Remarques sur le livre de saint BERNARD intitulé : *De la considération, au pape Eugène.* — Papier, XVIII[e] s., 28 sur 24 cent., 15 fnc., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de passages des saints pères et des anciens théologiens ecclésiastiques, pour servir à l'examen de la question de la ***Conception*** de la sainte Vierge. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 20 cent., 375 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Veritas et æquitas ***Constitutionis Unigenitus***, editio quinta, Gandavi, e typographia Johannis Eton, 1730. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 20 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Petit arsenal des armes offensives et défensives contre la ***Constitution Unigenitus***, ses partisans et en particulier contre les ***** (Jésuites). A Paris, le 19 août 1756. — Papier, année 1756, 15 sur 10 cent. — **Orléans** (Séminaire).

Lettres de Trasibule à Leucippe, par M. FRÉRET, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1746. Lettres où on nie la vérité de toutes les religions, l'existence de ***Dieu*** et l'immortalité de l'âme. — Papier, XVIII[e] s., 20 sur 17 cent., 221 p., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

1° Tratactus dogmaticus de ***Deo*** divinisque ejus attributis traditus a D. BRAVARD, sancti Sulpitii presbyteri, necnon theologiæ dogmaticæ clarissimo professore in seminario Aurelianensi, anno 1770 die 28 aprilis; excepit P. C. VINCENT. 2° Tractatus de indulgentiis et jubilæo, die 16 Januarii 1771. — Papier, années 1770-1, 22 sur 18 cent., 383 et 204 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Theologiæ scholasticæ tractatus de ***Deo*** uno et trino. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 22 cent., reliure veau.— **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de *ecclesia* Christi a D. Bravard, sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ celeberrimo professore in seminario Aurelianensi, traditus anno 1776, mense novembri. — Papier, année 1776, 22 sur 18 cent., 676 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de *ecclesia*, 4 augusti 1755. Sur la garde : Cahier de M. Jourdan, ancien vicaire général d'Orléans. — Papier, année 1755, 28 sur 25 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de *ecclesia* scriptus anno 1785. — Papier, année 1785, 20 sur 17 cent., 178 p. — **Lyon** (Séminaire).

Tractatus de *ecclesia* catholica. Sur la garde : Nozier, chanoine. — Papier, xviiie s., 25 sur 22 cent., 314 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

De *ecclesia* Christi. — Papier, début du xixe s., 28 sur 25 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de *ecclesia* Christi. — Papier, années 1817-8, 24 sur 22 cent., 175 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de vera Christi *ecclesia* prout habebatur in magno Nanceiensi seminario, regente D. Boulanger, superiore vero D. Michel, anno 1818. A la fin : Nanceii, ex scriptura F. P. Lalucente, clerici, anno 1818. — Papier, année 1818, 24 sur 20 cent., 272 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Tractatus theologicus de *eucharistia*, de ordine. — Papier, fin du xviiie s., 20 sur 17 cent., 337 et 178 p. — **Lyon** (Séminaire).

1° Tractatus scolastico-dogmaticus de *fide*. 2° De sanctissimo incarnationis mysterio. A appartenu à F. Bourdin. — Papier, xviiie s., 25 sur 21 cent., 2 parties, 173 et 231 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de documents divers. 1° Nécessité d'instruire les fidèles du besoin de la *grâce* et du petit nombre des élus. 2° Contre le système de M. Lemoine, docteur de Sorbonne. 3° Sur le Roi-boit. 4° De gratia efficaci. 5° Sur le dimanche et la confession pascale. 6° Sur les garnitures de la tête. 7° A une dame de piété sur la danse. 8° Cas de conscience sur le prêt. 9° Si on doit administrer les sacrements à des personnes

qui perdent la parole sans les avoir demandés. — Papier, années 1690-1703, 25 sur 20 cent., 342 f., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus theologicus de divina ***gratia,*** a patre LABBAYE, S. J., theologiæ professore et a me, M. DELANNE, minoris seminarii Rhedonensis acolytho, exaratus, 1754. — Papier, année 1754, 20 sur 17 cent., 753 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***gratia*** Christi, anno 1786 scriptus. — Papier, année 1786, 20 sur 17 cent. — **Lyon** (Séminaire).

1° Tractatus dogmaticus de mysterio ***incarnationis***. 2° Tractatus de sacramento matrimonii, traditus a D. Petro Josepho TAULIER, Sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ moralis in seminario Aurelianensi professore. En tête, éloge en latin de TAULIER, né à Avignon, mort le 26 août 1782, à 73 ans. En note : Excepit Joannes Petrus VINCENT, Aurelius, theologicis prælectionibus assidue assistendo. — Papier, XVIII[e] s., 22 sur 18 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***intellectu*** et de voluntate Dei necnon de auxiliis divinæ gratiæ. — Papier, XVIII[e] s., 30 sur 26 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Institutiones theologicæ in seminario sancti Irenæi dictatæ : tractatus de ***legibus***. — Papier, fin du XVIII[e] s., 20 sur 17 cent. — **Lyon** (Séminaire).

Extrait de l'imprimé suivant : Le ***pape***, par Joseph DE MAISTRE. — Papier, XIX[e] s., 22 sur 18 cent., 194 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus dogmatico-moralis de ***pœnitenti*** sacramento. Professé par M. DE LA BRUNIE au grand séminaire d'Orléans. A la fin : 16 janvier 1771. — Papier, année 1771, 22 sur 18 cent., 676 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Nouvel avertissement aux ***protestents***, ou examen du catholicisme de Genève. — Papier, XVIII[e] s., 30 sur 25 cent. — **Bourges** (Séminaire).

Traduction de l'ouvrage du corps et du sang du Seigneur, par RATRAMNE ou BERTRAM. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 22 cent., 112 p. — **Bourges** (Séminaire).

1° De ***religione***, 6 februari 1755. Sur la garde : Cahier de M. JOURDAN, ancien vicaire général d'Orléans. 2° De eucharistiæ sacramento. Même note. — Papier, année 1755, 28 sur 24 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

1° Copie de l'imprimé suivant : Méthode courte et facile pour discerner la véritable ***religion*** d'avec les fausses qui en prennent le nom aujourd'hui, par le R. P. Edmond AUGER ? de la Compagnie de Jésus, 5[e] édition, Lyon, veuve de la Roche et fils, 1740. 2° Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église. — Papier, XVIII[e] s., 29 sur 18 cent., 253 et 83 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***religione*** et ecclesia, die 31 octobris 1758, exaratus a Philippo JANOT, DUCONTENT DE LA MOLETTE, clerico e diœcesi Viennensi, in scholis academicis seminarii sancti Irenæi Lugdunensis, sub D. Claudio BRAVARD, professore dogmaticæ theologiæ regio. — Papier, année 1758, 30 sur 26 cent., 507 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

De ***religione***, 26 augusti 1761. 2° De sacramento in genere, 22 augusti 1761. — Papier, année 1761, 30 sur 26 cent., 186 et 214 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de vera ***religione***, scriptus Avenione, anno 1784. — Papier, année 1784, 25 sur 17 cent. — **Lyon** (Séminaire).

Instructions sur la ***religion***, la parole de Dieu et les sacrements. — Papier, XVIII[e] s., reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

Réflexions sur la ***religion*** naturelle. — Papier, début du XIX[e] s., 25 sur 20 cent., 7 cahiers, brochés. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***religione***, 27 junii 1817. — Papier, année 1817, 25 sur 20 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Abrégé d'un traité de la ***restitution***, par M. PEILLON, prêtre de Saint-Sulpice. — Papier, XVIII[e] s., 20 sur 17 cent. — **Lyon** (Séminaire).

Rigaldus, dominicanus, in theologia magister ac professor, cum præcipuis divi Thomæ discipulis collatus et inventus cum illis in explicanda divi Thomœ sententia perfectissime concors, circa propositiones quas retractare coactus est; opusculum apologeticum ad reverendissimos patres capituli generalis ordinis Fratrum Prædicatorum. — Papier, xviii[e] s., 18 sur 15 cent., 194 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Traité des sacrements. — Papier, xvii[e] s., 25 sur 20 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

1° De Sacramentis in genere. Sur le titre : D. Brillon. 2° De opere sex dierum. Signature : D. Danès. — Papier, xviii[e] s., 30 sur 26 cent., 287 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

IV. — THÉOLOGIE MORALE, DROIT CANON

Stallanus, Institutiones ***canonicæ***. — Papier, année 1742, 30 sur 25 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Jus canonicum per breves regulas expositum auctore Joanne Bannelier J. V. doctore in alma Burgundiæ universitate celeberrimo antecessore. Divione anno 1748. — Papier, année 1748, 291 f. — **Dijon** (Séminaire).

Theologia ***moralis***, tomus secundus. Sur la garde, signatures de François Martin, Alexis Courtois, 1795-6, et de Casimir Imboult, 1838. — Papier xviii[e] s., 24 sur 20 cent., 6 fnc. et 426 p. — **Orléans** (Séminaire).

Theologia ***moralis***. Signature : Le Normand, ecclésiastique. — Papier, xviii[e] s., 30 sur 24 cent., 7 cahiers, brochés. — **Orléans** (Séminaire).

Theologia ***moralis***. — Papier, début du xix[e] s., 28 sur 25 cent., 2 vol. — **Orléans** (Séminaire).

Cas théologique par M. Taulier. — Papier, xviii[e] s., 30 sur 24 cent., 49 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***actibus*** humanis, 25 augusti 1755. — Papier, année 1755, 25 sur 22 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

De ***actibus*** humanis, et autres traités théologiques. — Papier, année 1783, 28 sur 25 cent., 16 cahiers, brochés. — **Orléans** (Séminaire).

De ***actibus*** humanis. Sur le titre : D. Danès. — Papier, xviiie s., 30 sur 26 cent., 430 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Cas de conscience décidé par MM. de Lamet et Fromageau, docteurs en théologie de la maison et société de Sorbonne, Paris, J.-B. Coignard et H.-L. Guérin, 1733, 2 vol. — Papier, xviiie s., 3 parties, 532, 490 et 80 pages, reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Catéchisme et instructions sur les mystères de la religion et sur les principales fêtes de l'année, fait par M. l'abbé T. On a complété : Tiberge, prêtre des Missions étrangères, 1re édition, 1729, copié par Rigauld, vicaire de Saint-Sulpice. — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., 508 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme. — Papier, xviiie s., 20 sur 18 cent., 281 f. Sur le titre : Au Frère Barthélemi. — **Sens** (Séminaire).

Matière de ***catéchismes*** pour l'instruction des enfants. Sur la garde : L. A. Lincosin, vicarius sancti Paterni Aurelianensis. — Papier, xviiie s., 25 sur 20 cent., 773 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme historique ; tome 1er, sur le symbole. Porte aussi comme titre : Projet de catéchisme sur le plan du catéchisme de Paris ; tome 2e, commandements de Dieu ; tome 3e, commandements (suite) ; tome 4e, sacrements et grâce. Sur la garde : L'auteur inconnu de ce manuscrit était un janséniste très prononcé. — Papier, xviiie s., 24 sur 20 cent., 4 vol., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Projet de ***catéchisme*** sur le catéchisme de Paris. — Papier, xviiie s., 30 sur 25, 2 vol., 516 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme, 2e partie, sacrements (par demandes et par réponses). — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 579 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme et façon de le faire. Sur la garde : Ex libris Claudii MAY Devillebouzon. — Papier, début du XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 337 p., reliure veau. — **Orléans** (Seminaire).

Abrégé du ***catéchisme*** des libéraux, avec parodie des commandements : *Toi-même tu t'adoreras et aimeras uniquement*, etc. — Papier, XVIIIe s., 18 sur 15 cent., 20 fnc., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme. — Papier, début du XIXe s., 24 sur 20 cent., 7 vol. cartonnés. — **Orléans** (Séminaire).

Catéchisme. Sur la garde : RICHARD, 3 novembre 1818. — Papier, année 1818, 25 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Tractatus de ***censuris***, 11 februarii ad 11 aprilis 1764. 2° De irregularitatibus, 11 aprilis ad 6 junii 1764. — Papier, année 1764, 24 sur 22 cent., 174 et 112 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Traité sur les ***censures***, suivant l'usage de l'Église gallicane et résolution des cas de conscience proposés aux conférences du diocèse de Maurienne, des années 1769 et 1770. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 388 f. — **Chambéry** (Séminaire).

1° Tractatus moralis de ***censuris*** a D. DELABRUNIE, sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ moralis professore in seminario Aurelianensi, 1775, die 1a augusti, excepit P. C. VINCENT, clericus Aurelius. 2° Tractatus moralis de irregularitatibus traditus a D. DELABRUNIE, sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ moralis professore celeberrimo in seminario Aurelianensi, anno 1776, die 17 februarii, excepit P. C. VINCENT, clericus Aurelius. — Papier, années 1775-6, 22 sur 18 cent., 273 et 170 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Conférences du séminaire d'Orléans, par M. de POUDENX, supérieur 1710-13, rédigées par M. VASLIN, professeur de droit

canonique et civil, chanoine de l'église cathédrale d'Orléans, mort le 1er octobre 1742. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 25 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Tractatus de ***contractibus***, 12a augusti 1760. 2° Tractatus moralis de legibus. 3° De irregularitatibus, anno 1759. 4° De cooperatione ad effectum malum. — Papier, années 1759-60, 25 sur 20 cent., 4 parties, 287, 159, 87 et 34 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***contractibus*** a D. TAULIER, Sancti Sulpitii presbytero necnon theologiæ moralis clarissimo professore in seminario Aurelianensi, 8 martii 1771 traditus; excepit J. P. VINCENT, acolythus. — Papier, année 1771, 22 sur 18 cent., 435 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***decalogi*** et ecclesiæ præceptis. Sur la garde : Ex indicibus ? D. Simonis Ludovici GUNIAUD, dictabat in seminario Aurelianensi D. TAULIER. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

De ***indulgentiis*** et jubilæo, 31 maii 1765. 2° De contractibus. Sur la garde : GOMBAULT, à Orléans. — Papier, année 1765, 28 sur 24 cent., 115 et 226 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus moralis de ***indulgentiis*** et de jubilæo traditus a D. DELABRUNIE, Sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ moralis professore in seminario Aurelianensi, 1776 ; excepit P. C. VINCENT, clericus Aurelius. — Papier, année 1776, 22 sur 18 cent., 377 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Abrégé des ***institutes***, à l'usage des aspirants au notariat. — Papier, année 1789, 30 sur 25 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Tractatus moralis de ***irregularitatibus*** (par le professeur TAULIER). — Papier, XVIIIe s., 25 sur 22 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

De ***legibus***, 5 martii 1755. — Papier, année 1755, 28 sur 24 cent., 80 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

1° Tractatus theologico-moralis de ***matrimonio***. 2° De beneficiariorum obligationibus. A appartenu à F. BOURDIN. —

Papier, xviiie s., 25 sur 20 cent., 247 et 104 p. — **Orléans** (Séminaire).

Traité du sacrement de ***pénitence***. — Papier, xviie s., 25 sur 17 cent., 31 fnc. — **Lyon** (Séminaire).

Tractatus de ***pœnitentia***, 2 augusti 1754. Sur la garde : Jourdan, curé. — Papier, année 1754, 25 sur 22 cent., 337 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus moralis de sacramento ***pœnitentiæ***, traditus a D. Delabrunie, Sancti Sulpitii presbytero, necnon theologiæ moralis professore celeberrimo in seminario Aurelianensi, anno 1776, die 26 martii; excepit Claudius Vincent, clericus Aurelius. — Papier, année 1776, 22 sur 18 cent., 581 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

1° Règles et maximes tirées de l'Écriture sainte et des conseils des pères de l'Église touchant le sacrement de ***pénitence***. 2° Notes sur la communion, les vertus, etc. — Papier, xviiie s., 20 sur 15 cent., 422 p. — **Dijon** (Séminaire).

****Regula*** et vita sororum inclusarum. — Parchemin, xive s., 12 sur 8 cent., 43 fnc., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, établie par notre très honoré père Mgr le cardinal de Bérulle. — Papier, xviie s., 22 sur 18 cent., 237 p. — **Orléans** (Séminaire).

Même ouvrage. — Papier, année 1745, 15 sur 12 cent., 8 fnc., broché. — **Sens** (Séminaire).

Même ouvrage. — Papier, xviiie s., 18 sur 15 cent., 43 fnc., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

Réflexions sur le sommaire des Constitutions ***(règle)*** pour servir à notre instruction et édification. — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., 472 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Règle de la congrégation de la Sainte-Vierge, établie à Rome en 1563, à Paris le 2 février 1801 et à Orléans le 3 mai 1824. — Papier, xixe s., 35 sur 28 cent., 14 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

De ***sacramentis***, contient : le baptême, l'eucharistie, le jeûne, les processions, le mariage. — Papier, XVII[e] s., 30 sur 24 cent., reliure veau, aux armes d'un évêque. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***sacramentis*** in genere. Sur le titre : Ce traité est de M. DE VALOIS, ancien supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Sur la garde : Ex libris de PUJOL. — Papier, XVIII[e] s., 30 sur 24 cent., 397 p., 2 vol. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***scandalo***. — Papier, début du XIX[e] s., 20 sur 16 cent. — **Lyon** (Séminaire).

Sur le ***symbole*** des Apôtres (par demandes et par réponses). Sur la garde : Ce manuscrit n'est qu'un fragment d'un ouvrage que nous possédons aussi manuscrit, sous le titre d'Explication du catéchisme de Paris, en 4 vol. in-8°; l'auteur, que nous n'avons pu découvrir, était un zélé janséniste. — Papier, XVIII[e] s., 30 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Instruction sur le ***symbole*** des apôtres. Sur la garde : Manuscrit dont l'auteur est inconnu, mais qui vient de source janséniste. — Papier, XVIII[e] s., 24 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

V. — PHILOSOPHIE

Philosophia ad usum revocata. Sur le titre : BOYTET, 1692. — Papier, année 1692, 22 sur 18 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Institutiones ***philosophicæ***. 1° Logica, 198 p. 2° Metaphysica, 4 junii 1737, en 3 parties, 64, 62 et 72 p. 3° Physica generalis, 6 februarii 1738, 194 p. 4° Philosophia moralis, 28 februarii 1738. 5° Physica specialis, 22 maii 1738, 213 p. — Papier, années 1737-8, cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Compendium ***philosophiæ***, par MALLEMENT. — Papier, année 1738, 30 sur 25 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Philosophia a celebri professore D. Jacobo Jegot, anno 1758. — Papier, année 1758, 25 sur 22 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Philosophia. — Papier, année 1761, 25 sur 22 cent., 2 vol., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Institutiones ***philosophicæ***. — Papier, fin du xviii° s., 25 sur 21 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Philosophia. — Papier, début du xix° s., 28 sur 24 cent., 2 vol., 267 et 269 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Institutiones ***philosophicæ***. — Papier, début du xix° s., 25 sur 22 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Philosophia, 5 maii 1814. — Papier, année 1814, 28 sur 24 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Momenta in ***ethicam***. Sur le titre : Boytet, 1692.— Papier, année 1692, 22 sur 18 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

In Aristotelis ***logicam*** commentarii. Sur la garde : Franciscus Boursault. — Papier, début du xviii° s., 30 sur 25 cent. — **Bourges** (Séminaire).

Logica. Sur la garde : Hanc ego infrascriptus logicam accepi a D. Terrée, clarissimo necnon subtilissimo philosophiæ professore in collegio artium Cadomensisque universitatis ex-rectore, anno 1756, André. — Papier, année 1756, 22 sur 18 cent.. 532 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Cursus ***logicus***, annis 1757-8. Sur la garde en écriture du xviii° s.; Ex dono domini Guyot. (Signé :) Desobeaux, prêtre de Saint-Sulpice. — Papier, années 1757-8, 25 sur 21 cent., 3 parties, 245, 125 et 196 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Philosophia par Boulanger-Lalucente. Pars prima; ***logica;*** pars secunda : metaphysica et moralis. — Papier, xviii° s., 24 sur 20 cent., 172 et 112 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Logica, moralis, metaphysica, physica.— Papier, début du xix° s., 28 sur 24 cent., 25 cahiers brochés. — **Orléans** (Séminaire).

Metaphysica, logica et moralis. — Papier, début du XIXᵉ s., 24 sur 20 cent., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Metaphysicæ pars secunda. — Papier, début du XIXᵉ s., 20 sur 17 cent., 503 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Physica generalis a celeberrimo philosophiæ professore Gaspard POITEVIN explanata et a me Nicolao BAILLOT scripta, anno 1737. Sur la garde : Nicolaus BAILLOT DE COURTELON, 1737. — Papier, année 1737, 802 p., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Physica. — Papier, année 1761, 25 sur 22 cent., 2 vol., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Physica experimentalis ; 18 juillet 1766. — Papier, année 1766, 22 sur 18 cent., 518 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Physica generalis. — Papier, année 1772, 202 p., signature de E. A. CAMPENON, curé. — **Sens** (Séminaire).

1° Cursus philosophicus, pars secunda : ***Physica*** data a D. JEGOT, professore, audita vero a me benevolo discipulo Germano CHESNEAU, anno 1759, in aula minoris seminarii Aurelianensis. 2° Traité de la sphère. — Papier, XVIIIᵉ s., 25 sur 22 cent., 278 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Quarta et ultima pars philosophiæ seu ***physica***. — Sur la garde, épigramme :

> Un jour, Blaise, achetant du foin,
> Demandait : est-ce bonne ou mauvaise herbe ?
> Un palefrenier gros et gras
> Lui dit d'une voix superbe :
> Goutes-en, tu le sauras.

— Papier, XVIIIᵉ s., 22 sur 18 cent., 292 p. — **Orléans** (Séminaire).

Quarta pars philosophiæ ***matheseos*** continens, data a patre GUILLAUME, philosophiæ professore in collegio Sorbonnæ Plessæo. — Papier, XVIIIᵉ s., 25 sur 22 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° In universam ***Aristotelis*** philosophiam. 2° Curiosæ quædam questiones medicæ. A la fin : Parisiis, 1672, L. B. ex ore

M. N. P. R. Gsout. Sur la garde : Ce manuscrit venant de feu M. Thoret, qui a professé la philosophie à Bourges, docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, anobli par Louis XVIII, est donné à M. le supérieur du petit séminaire de Bourges par Bonnet, curé de Châteauneuf-sur-Cher, 15 mars 1821.— Papier, année 1672, 30 sur 24 cent., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

1° Prolusoriæ ad ***Aristotelis*** organum quæstiones. 2° In Aristotelis categorias. 3° Traités theologiques et moraux. — Papier, début du xviiie s., 25 sur 22 cent., reliure maroquin rouge aux armes. — **Bourges** (Séminaire).

Entretien sur la distinction de l'âme et du corps, dialogue entre Mélanie et Sophie. — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., 534 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Même ouvrage. — Papier, xviiie s., 24 sur 2J cent., 2 parties, 100 f., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

VI. — ASCÉTISME

Avis et règles pour passer chrétiennement la journée. — Papier, début du xviiie s., 24 sur 20 cent., 220 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Avis important pour la retraite de dix jours. — Papier, xviiie s., 25 sur 20 cent., 460 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Avis pour la conduite des paroisses, tirés des conférences de quelques zélés pasteurs savants dans la science de conduire les âmes. En note : C'est ce qui est imprimé sous le titre de *Méthode pour la direction des âmes*, dite *Méthode de Besançon*. — Papier, xviiie s., 28 sur 24 cent., 2 vol., 385 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Le trésor de la religieuse hospitalière et de la dame de charité, recueilli par M. l'abbé Bellue, premier aumônier, pendant quinze ans, de l'ancien Hôtel-Dieu, et pendant dix ans, des hospices réunis d'Orléans; offert à Mme la Supérieure géné-

rale des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. — Papier, XIXe s., 25 sur 21 cent., VIII et 290 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Lettres de BOSSUET à la Sœur Cornuau, en religion de Saint-Bénigne. Copie adressée au cardinal DE NOAILLES; 165 lettres et quelques traités publiés dans les œuvres de BOSSUET, édition de Versailles, tome XXXVIIIe. — Papier, début du XVIIIe s., CXX et 382 p., pour le 1er vol., contenant 103 lettres : manque le tome IIe. — **Orléans** (Séminaire).

Avis concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes, donnés par Mgr de BOULOGNE, connus et approuvés par le Saint-Siège, à qui ils ont été présentés par Mgr de Reims, 6 juillet 1797. — Papier, XIXe s., 30 sur 25 cent., 25 fnc. — **Orléans** (Séminaire).

1° ***Bouquet*** de la dévotion. Sur la garde : Ce bouquet appartient à Jules DE MESSAS. 2° Nouvelles fleurs, extrait de lettres spirituelles. — Papier, XVIIIe s., 18 sur 15 cent., 377 et 97 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Ascetica par DE CHAMPGRAND, prêtre de Saint-Sulpice. 2° Matériaux pour instructions et sujets d'oraison, par le même.— Papier, XIXe s., 30 sur 22 cent., 3 parties; 279, 192 et 21 p. — **Bourges** (Séminaire).

Le ***ciel*** ouvert à tous les hommes, ou traité théologique dans lequel, sans rien déranger des pratiques de la religion, on démontre solidement par l'Écriture sainte et la raison que tous les hommes seront sauvés. — Papier, année 1782, 20 sur 17 cent., 214 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Conclusion des exercices spirituels par trois importantes résolutions. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 18 cent., 190 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Considérations sur les devoirs des personnes engagées par leur état à servir les malades et surtout les pauvres dans les hôpitaux. — Papier, XIXe s., 18 sur 15 cent., 185 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Œuvres de M. COUTURIER, ancien abbé de Léry. Contient : 1° Abrégé pratique de la doctrine chrétienne. 2° Prières et

méditations. 3° Le bon mariage. — Papier, xviii° s., 30 sur 25 cent., 3 parties, 60, 70 et 77 p. — **Dijon** (Séminaire).

1° Du ***culte*** de Dieu. 2° De la foi. 3° Explication de l'exhortation que le prophète Joël fait aux Juifs de se convertir. 4° Méditations sur les huit béatitudes. — Papier, xviii° s., 22 sur 18 cent., 28 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Lettres de M. D. G. à un ecclésiastique, directeur d'un séminaire. — Papier, années 1687-97, 22 sur 20 cent., 255 p., belle reliure du xvii° s. — **Bourges** (Séminaire).

1° De Deo et attributis. Stephanis a Lignis (Desbois) hæc a Spinis (de Lespine) accepit, anno 1671, 174 p. 2° De incarnatione. 3° De trinitate. — Papier, année 1671, 28 sur 25 cent. — **Orléans** (Séminaire).

Instructions familières par demandes et réponses sur le Pater, l'Ave et le Credo, tirées presque mot à mot de l'Écriture sainte, des souverains pontifes, des conciles, des saints pères et des meilleurs auteurs de notre temps, accompagnées de réflexions courtes et pleines de piété et d'exemples édifiants, par M. Jean-François Deschamps, prêtre docteur de Paris, curé en Saint-Pierre d'Orléans. — Papier, xviii° s., 30 sur 24 cent., 407 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

* ***Dévotion*** de l'esclavage à la volonté de Dieu. — Papier, xvi° s., 15 sur 10 cent., 12 fnc. — **Orléans** (Séminaire).

* ***Dictionnaire*** moral. — Parchemin, xv° s., 40 sur 30 cent., 2 col., 224 f. Une autre main de la même époque a continué le texte du dictionnaire. Manque le premier f. — **Chambéry** (Séminaire).

De la ***direction***. — Papier, xviii° s., 17 sur 15 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Explicazione delle massime dei santi sopra la vita interiore; a Parigi, 1697. Traduction italienne de l'ouvrage de Fénelon. — Papier, xvii° s., 20 sur 17 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Recueil de pensées pieuses tirées des œuvres de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de Louis de Grenade, de

Blosius et d'autres. — Papier, année 1775, 18 sur 15 cent., 27 fnc., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Introductio ad vitam devotam scripta a santo Franscico Salesio, episcopo Genevensi; Lugduni, apud Joannem Grégoire, 1679. — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., 293 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

*Guillaume de Saint-Thierry. — Titre du xviie s. : Tractatus de vita solitaria ad fratres de Monte Dei, a beato Wilhelmo, quandam abbate sancti Theodorici editus, qui sancto Bernardo perperam attributus, nunc germano auctori restitutus est ; qui liber, si non est autographus auctoris (de quo merito dubitatur), saltem, ob antiquitatem, ipsi autographo contemporaneus esse videtur. Addita est epistola integra dedicatoria tam dicti tractatus quam exterorum librorum ejusdem beati Wilhelmi, quos similiter dedicavit fratribus cartusiæ Montis Dei, ex antiquis originalibus desumpta. Incipit : « Fratribus de Monte Dei. Orientale lumen... — ... secretum meum mihi. » Ce traité est précédé de textes biographiques sur l'auteur. — Parchemin, xive s., 30 sur 23 cent., 42 chapitres, 26 f., reliure bois. — **Bourges** (Séminaire).

Recueil contenant : 1° Endroits choisis des lettres du R. P. Hilaire, de la Compagnie de Jésus, mort en odeur de sainteté, assistant les pestiférés de Marseille, l'an 1720, le 2 septembre. 2° Lettres spirituelles d'un religieux avec un solitaire. 3° Lettres spirituelles d'une religieuse enivrée d'amour pour la sainte Vierge. 4° Pensées diverses du P. Champion, sur l'amour divin. 5° Autres pensées sur l'amour divin. 6° Lettres de M. Olier (fondateur des Sulpiciens) sur les avantages de la voie commune et divers autres sujets. 7° Lettres de Massillon à l'évêque de Sénez, à l'évêque de Rodez, au P. Mercier. 8° Lettre de Bossuet au maréchal de Bellefont, sur les disputes du temps (année 1677). — Papier, xviie s., 40 sur 35 cent., 238 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Instructions pour toutes les fêtes de l'année ; seconde partie du manuscrit intitulé : pratique de piété, Paris, 1745. — Papier, année 1745, 20 sur 17 cent., 415 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Exercitia spiritualia beati patris nostri IGNATII. — Papier, XVIIe s., 20 sur 17 cent., 111 p. — **Lyon** (Séminaire).

1° Liber novitiatus (des ***Jésuites***). 2° Bulle de Paul III, approuvant les exercices et leurs annotations. 3° Traité des vertus. — Papier, XVIIe s., 15 sur 12 cent., 82 et 184 p. — **Lyon** (Séminaire).

1° Meditationes de spiritus renovatione reverendi patris generalis AQUAVIVÆ (général des ***Jésuites***). 2° Speculum vitæ religiosæ. 3° Modus recte vivendi ex vita Joan. BERCHMANS depromptus. 4° Historia vitæ Christi ex Cornelio LAPIDE. Ce dernier ouvrage seulement paginé, 29 p. — Papier, XVIIe s., 15 sur 12 cent. — **Lyon** (Séminaire).

Jésus-Christ dans sa vie cachée. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 255 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de différentes pensées de piété ou réflexions spirituelles, qui ont été trouvées dans les papiers de feu M. JOGUES. On a ajouté : Jogues Antoine, notre père, est décédé le 21 avril 1715; de la famille du P. JOGUES, jésuite, martyrisé par les Iroquois, en 1636. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Suite des instructions de Mme DE MAINTENON ; sur la discrétion; des plus communes indiscrétions qu'il faut éviter ; aux premières communiantes; qu'il ne faut rien affecter d'extraordinaire dans la piété ; portrait d'une personne raisonnable ; entretien particulier d'une confiance intime avec Mme DE GLAPION sur les peines de son état ; qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu et chercher en lui seul la consolation dans les peines de cette vie ; faits détachés ; rapports d'une visite de Mme DE MAINTENON aux demoiselles de la classe bleue; modèle de lettre pour Mme de Maintenon. — Papier, XVIIe s., 30 sur 24 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Conférences d'Elisée sur la vraie et fausse dévotion, ou entretiens d'Elisée et de ses amis Samuel et Justin avec différentes personnes dévotes sur les défauts de leurs différentes dévotions, 2e édition manuscrite. A la fin, note : Le P. MALON,

auteur de cet ouvrage, est mort le 15 mars 1852, à l'âge de 87 ans et demi. — Papier, début du XIXe s., 28 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Méditations sur la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive. Sur la garde : La mère des Anges. — Papier, XVIIe s., 20 sur 24 cent., 260 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Méditations pour la première retraite. — Papier, XVIIIe s., 30 sur 22 cent., 2 vol., 337 et 320 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Méditations. — Papier, année 1855, 20 sur 17 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Copie des lettres adressées à MÉRAULT, mort supérieur du grand séminaire d'Orléans et Oratorien avant la révolution, par des anciens élèves de l'institution de l'Oratoire, dont il avait été directeur avant la révolution. — Papier, début du XIXe s., 30 sur 24 cent., 533 p. — **Orléans** (Séminaire).

Notes et prières. — Papier, XVIIIe s., 15 sur 12 cent. — **Dijon** (Séminaire).

Notes sur l'âme, les sybilles, les loups-garous, les possessions, la magie, etc. — Papier, XVIIIe s., 139 p., cartonnage. — **Sens** (Séminaire).

Méditations pour tous les jours de l'année. Sur le titre : Ex libris Jacobi PELLÉ, Santi Dionysi vulgo nuncupati rector titularis. — Papier, XVIIe s., 27 sur 24 cent., 363 et 399 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Plan de l'œuvre de Dieu. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 22 cent., 23 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Pratique pour se disposer à la réception du sacrement de pénitence et d'eucharistie ; autres pratiques pour se disposer à la mort. Paris, 1745. — Papier, année 1745, 20 sur 17 cent., 264 p., reliure veau — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de ***prédictions*** très intéressantes faites, depuis 1733, par diverses personnes, sur plusieurs écrits importants.

Tome 2e contenant : Extrait des discours de sœur FRANÇOISE, 1756-7 ; de frère THOMAS, 1756 ; de sœur DE LA CROIX, 1774 ; de sœur CATHERINE, 1784-9; de sœur HOLDA, 1753-68; de sœur MOREAU DE SAINTE BRIGITTE, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Paris, 1742-63 ; de sœur MARIE, 1791-2. — Papier, année 1792, 20 sur 15 cent., 329 et 279 p., incomplet du début. — **Lyon** (Séminaire).

Prônes et sermons, 3e tome. — Papier, XVIIIe s., 38 sur 28 cent., 228 f. et tables, reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Prônes et homélies sur les évangiles. Sur la garde : CHABAUD, prêtre. En tête : Romorantin, 22 juillet 1804. — Papier, année 1804, 30 sur 25 cent., 285 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Quarantaine appelée la pénitence de Ninive. — Papier, XIXe s., 20 sur 17 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de prières et de méditations. — Papier, XVIIe s., 24 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de prières. — Papier, année 1778, 20 sur 17 cent., 272 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de méditations et de prières, suivi de l'histoire de la conversion d'une fille par un esclave. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 389 et 147 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil de pensées mères ou qui fournissent davantage à la méditation, suivi de notes et de sermons. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Sur le petit nombre des élus et autres sermons, entre autres un du P. RENAULT. — Papier, années 1770-2, 22 sur 18 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Retraites et méditations sur la passion de Jésus-Christ. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 249 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Instructions de la Circoncision à la Quasimodo. — Sur la garde : REZILÉ. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., 357 p. — **Orléans** (Séminaire).

Une semaine du mois de Marie; sept cantiques nouveaux, par M. Gustave ROMAIN. — Papier, début du XIXe s., 25 sur 20 cent., 13 fnc., broché. — **Orléans** (Séminaire).

De la ***sainteté*** des prêtres et sermons.—Papier, début du XVIIIe s., 28 sur 25 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Sermons de différents auteurs sur différentes matières. Une note postérieure, sur le titre, indique que quelques-uns de ces discours sont des originaux et d'autres des copies de sermons de SÉGAUD, de LA BERTHONIE, etc. — Papier, XVIIIe s., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Notes diverses sur l'endurcissement, l'orgueil, la chasteté, le scandale, etc. Sur la garde : Ce manuscrit est de la main de M. SENNEQUIER, directeur de l'abbaye de Saint-Cyr près Versailles, 15 décembre 1738. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 358 p., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Les ***sentiments*** et les dispositions intérieures avec lesquelles un pécheur pénitent doit assister au saint sacrifice de la messe. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 2 parties, 19 et 21 fnc., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Sermons. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 25 cent., 331 f., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Sermon sur la passion de Jésus-Christ, par M. *; à Angers, chez Lanier. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 76 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Sermons. — Papier, début du XIXe s., 28 sur 24 cent., 271 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Testament de Jésus mourant et dons de Jésus montant à son Père; testament de la sainte Vierge, montant au ciel. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 123 et 53 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Méditations pour les dix jours de l'Ascension à la Pentecôte. Fait par Laurent THIBAULT, prêtre. Sur le Pont au Change, à la Victoire, 1715. — Papier, année 1715, 20 sur 17 cent., 239 p., reliure veau, avec fers. — **Orléans** (Séminaire).

Instruction sur le carême, à M[lle] DE VALORY, sous forme de catéchisme. — Papier, année 1770, 24 sur 20 cent., 378 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Ordre du pur amour. 2° Règles, 835 p. 3° Révélations d'une âme pieuse, 3 vol. de 600-600-500 p. A la fin, signature de Marie-Magdeleine VERDIER, Marseille, 1825. Ces ouvrages contiennent la vie, les épanchements d'âme et la correspondance de Marie-Magdeleine VERDIER, née à Milhaud (Gard), qui épousa à Milhaud, le 28 février 1791, Jean Moulinard, et qui mourut le 19 mars 1828. Elle s'était, du vivant de son mari, retirée à Marseille, dans un couvent où elle voulut en vain fonder une nouvelle congrégation religieuse. Sa biographie a été écrite sous sa dictée par sa fille. — Papier, année 1825, 28 sur 24 cent., cartonné. — **Orléans** (Seminaire).

Vie ou plutôt autobiographie d'un serviteur de Dieu, écrite par lui-même. Le nom n'est pas cité; il naquit le 25 août 1732, sa vie se passe à Orléans. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 21 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

La *vie* solitaire contenant les dix jours de retraite pour conduire l'âme à la perfection dans l'état du Mont-Carmel; par un père de la Compagnie de Jésus. — Papier, XVIII[e] s., 24 sur 20 cent., 139 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

VII. — HISTOIRE GÉNÉRALE

1° Éclaircissements sur la nature de l'histoire. 2° Étymologies de l'histoire. Sur la garde : Pour l'usage de Frère Claude de Salesses. M. R. 1674. — Papier, année 1674, 25 sur 20 cent., relié parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

1° Extrait de chronologie facile à retenir et propre à concilier les systèmes différents ; 2° Notes d'histoire sainte, histoire ecclésiastique, histoire profane, histoire philosophique. — Papier, XVIII[e] s., 28 sur 24 cent., 389 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Dénouement des trente dynasties des rois d'Égypte, par le texte original de MANÉTHON, rétabli dans sa pureté par M. RICHER DU BOUCHET, prévôt et chanoine de l'église royale de Notre-Dame de Provins; suivi de recueils de différents endroits de l'Écriture sainte, qui ont rapport, soit à l'histoire d'Égypte, soit à la religion et à la fable. — Papier, XVIII[e] s., 33 sur 25 cent., 83 et 146 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

L'abrégé du dénouement de MANÉTHON et des monuments de l'histoire des anciens peuples, réduit à huit tables, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, année 1744, 45 sur 32 cent., broché. — **Sens** (Séminaire).

Utilité du fragment de MANÉTHON, pour éclaircir la chronologie sacrée et profane, et abrégé de l'histoire d'Égypte, tiré du fragment de MANÉTHON, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, 45 sur 32 cent., XVIII[e] s., broché. — **Sens** (Séminaire).

Ordre chronologique des vingt dynasties de MANÉTHON, rétabli sur le manuscrit de la bibliothèque du roi, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, XVIII[e] s., 45 sur 32 cent., broché. — **Sens** (Séminaire; deux exemplaires).

Le dénouement de la fable où l'on montre l'origine des grands dieux et des héros de l'Égypte et sa liaison avec l'histoire de leurs descendants qui ont régné après eux en Égypte et qui ont fondé les premières monarchies de la Grèce, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, XVIII[e] s., 33 sur 25 cent., 118 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Extraits d'HÉRODOTE de DIODORE de Sicile, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, XVIII[e] s., 33 sur 25 cent., 337 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Notes sur la chronologie, sur les dynasties de l'Égypte et de la Médie, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, XVIII[e] s., 45 sur 32 cent., broché. — **Sens** (Séminaire).

Notes, en parties imprimées, sur la chronologie d'Égypte, par RICHER DU BOUCHET. — Papier, XVIII[e] s., 45 sur 32 cent., 15 cahiers brochés. — **Sens** (Séminaire).

Tables chronologiques dresssées sur les archives de tous les anciens peuples, qui démontre la parfaite conformité qui se trouve entre les monuments antiques avec le texte sacré, par Richer du Bouchet. — Papier, année 1748, 60 sur 40 cent., broché. — **Sens** (Séminaire).

De l'Église primitive. — Papier, xixe s., 40 sur 32 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Georgii monachi et sanctissimi patris nostri Tarasii, patriarchæ Constantinopolitani, quondam Syncelli, Chronographia ab Adamo usque ad Diocletianum, et Nicephori, patriarchæ Constantinopolitani, Breviarium chronographicum ab Adamo ad Michaelis et ejus filii Theophili tempora; Syncellus e bibliothecæ manuscriptis nunc primum editus Græce, adjecta versione latina; Breviarium Nicephori ad varias editiones recensitum, cura et studio patris Jacobi Soar, ordinis Prædicatorum. Parisiis, 1652. — Papier, fin du xviie s., 35 sur 22 cent., 271 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

Remarques sur l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury. — Papier, xviiie s., 28 sur 24 cent., 320 p. — **Orléans** (Séminaire).

Abrégé chronologique de l'histoire de France (en vers). — Papier, xviiie s., 22 sur 18 cent., 13 fnc. — **Orléans** (Séminaire).

La monarchie française, sa constitution primitive, ses modifications et altérations successives, causes de sa chute. Précédé de la déclaration du roi concernant la tenue de ses États Généraux du 23 juin 1789. — Papier, début du xixe s., cartonnage. — **Sens** (Séminaire).

Copie de l'imprimé suivant : Considérations sur la France. Londres, 1797, et Paris, 1821. — Papier, xixe s., 28 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Conclaves pour l'élection des papes depuis 1560 jusqu'en 1623. — Papier, xviie s., 40 sur 30 cent. — **Lyon** (Archevêché).

Recueil contenant : 1° Discours sur la mort du maréchal de Biron. 2° Prétentions du roi sur le duché de Milan. 3° Pompes funèbres d'Henri IV. 4° Oraison funèbre du même, à Saint-

Aignan d'Orléans, 1610. 5° Les deux faces de la vie et de la mort de MARIE DE MÉDICIS, reine de France, 1643. 6° Regrets de la mort de CINQ-MARS et DE THOU. 7° Enlèvement des reliques de saint FIACRE pour guérir le cardinal DE RICHELIEU. 8° Appel des Bohémiens au concile de Constance. — Papier, XVII° s., 28 sur 25 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Neuvième discours sur les libertés de l'Église gallicane, par M. l'abbé FLEURY, avec des notes de l'éditeur. *Incipit* : « L'Église gallicane s'est mieux défendue que les autres. » *Explicit* : « Mais du moins n'y mettons pas de nouveaux obstacles. » — Papier, fin du XVII° s., 15 sur 12 cent., 146 p. — **Dijon** (Séminaire).

Mémoires historiques et canoniques sur les quatre articles du clergé de France et sur les administrations capitulaires renouvelées de 1809 à 1814. — Papier, XIX° s., 30 sur 22 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil sur le Jansénisme comprenant : 1° Lettres du P. QUESNEL, notamment au roi, à Mgr le chancelier, à M. VAN SUSTEREN, vicaire général de Malines, 1703. 2° Extraits des réflexions sur le Nouveau Testament 3° Pièces diverses, notamment : lettre au P. DE LA CHAISE ; lettre du roi d'Espagne écrite, dit-on, toute de sa main, à M. le marquis de BEDMAR ; lettre d'un particulier à un ami, 1er mars 1704, au sujet de la lettre précédente ; deux lettres de QUESNEL adressées l'une, le 10 février 1704, à la mère de M. VANDE NESSEN, pasteur de Sainte-Catherine à Bruxelles, l'autre datée de l'Isle Marchande, le 28 septembre 1703 et adressée à la mère de M. DE BRIGODE, toutes deux au sujet de la disgrâce de leurs fils persécutés. — Papier, début du XVIII° s., 15 sur 10 cent., reliure veau. — **Lyon** (Séminaire).

Discours de PASQUIER au nouveau Châtelet, années 1684 et suivantes. — Papier, XVII° s., 28 sur 25 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Panégyrique de saint LOUIS, prononcé en la chapelle royale du Louvre, en présence de MM. de l'Académie française. — Papier, XVIII° s., 25 sur 18 cent.. 22 p., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Etat des terres vaines et vagues situées dans le tréfond de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans en la forêt d'Orléans. — Papier, XVIIIe s., grand in-folio. — **Orléans** (Séminaire).

1° Dissertation prononcée par M. HASON, avocat, en la cause de la vénérable mère MARIE D'AGREDA, en présence de plusieurs cardinaux, en faveur de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. 2° Extrait d'une lettre écrite de la ville d'Agreda, concernant la vénérable mère MARIE DE JÉSUS et ses écrits, 2 fnc. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 7 fnc. — **Orléans** (Séminaire).

1° Entretiens de Mme la comtesse de ***, au sujet des affaires présentes, par rapport à la religion. 2° Entretiens de Mme la Prieure, au sujet des affaires présentes, par rapport à la religion. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 175 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Réponse au rapport général des contestations relatives à la promesse de fidélité à la Constitution, ou l'auteur réfuté par lui-même (par un insermenté). — Papier, XVIIIe s., 18 sur 22 cent. — **Orléans** (Séminaire).

Testament de Louis XVI. — Papier, début du XIXe s., 15 sur 12 cent. — **Viviers** (Séminaire).

Lettre à M. de *** sur la manière dont on doit se comporter à l'égard des prêtres qui ont toléré l'ouverture des boutiques. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 15 fnc., broché. — **Orléans** (Séminaire).

Table générale analytique, des faits contenus aux deux cents colonnes du recueil relatif aux opérations de l'année française en Espagne, en 1823. — Papier, XIXe s., 60 sur 45 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

VIII. — HISTOIRE LOCALE

Coutumes d'***Angoumois***. — Papier, fin du XVIIe s., 25 sur 22 cent. — **Bourges** (Séminaire).

1° Fondation du premier monastère de la Visitation d'*Annecy*. 2° Autres récits de la fondation, année 1636. 3° Recueil de ce qui s'est passé au couvent de notre institution tant en la maison, dite de la Galerie, qu'à celle où nous sommes à présent. — Copie moderne de documents du XVIIe s., 25 sur 20 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Notes sur les curés et les vicaires de l'archiprêtré d'*Anse*. — Papier, année 1772, 15 sur 12 cent., 2 cahiers. — **Lyon** (bibl. Morel de Voleine).

Procès-verbaux des visites de Mgr Frédéric Jérosme DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, archevêque de *Bourges*, du 17 avril 1732 au 18 décembre 1740, avec signatures autographes. — Papier, XVIIIe s., 60 sur 40 cent., 3 vol., reliure parchemin. — **Bourges** (Séminaire).

Extraits de l'acte de l'assemblée de la Chambre du clergé du diocèse de *Bourges*, 16 juin 1753. — Papier, année 1753, 60 sur 30 cent., 21 fnc., reliure parchemin. — **Bourges** (Séminaire).

1° Le calendrier du diocèse de *Bourges*, suivi de la chronologie du même calendrier. 2° Catalogue des noms anciens des rues de Bourges avec la ballade sur l'incendie de cette ville et quelques antiquités de la même ville, par Pierre BARBIER, chanoine de Mézières-en-Brennes. Le même auteur a traduit le martyrologe et y a ajouté un très ample catalogue de tous les saints connus. 3° Dictionnaire latin-français. Note au titre : Le présent calendrier était estimé du fameux P. BERTHIER, de M. PALETTE, historiographe du Berri et de M. DE BARRAL, préfet à Bourges, auxquels je l'ai prêté. Sur le 1er feuillet : Terminé le 5 septembre 1766. La 1re et la 3° partie de ce manuscrit sont sans intérêt; la 2e, ajoutée en 1820, contient le pouillé du diocèse de Bourges. — Papier, XVIIIe-XIXe s., 40 sur 27 cent., 655 p., reliure veau. — **Bourges** (Séminaire).

Abrégé historique et instructif concernant la ville de *Bourges*. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 15 cent., 12 fnc., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

Institutes ou droit coutumier du duché de ***Bourgogne***, avec le texte de la coutume, par Jean-Louis SPAGNOL, clerc praticien. — Papier, année 1748, 128 p. — **Dijon** (Séminaire).

1° Histoire de l'abbaye de la ***Charité-sur-Loire***; s'arrête à l'année 1757. 2° Catalogue très sommaire de quelques actes de 1106 à 1674. — Papier, XVIIIe et XIXe s., 30 sur 25 cent., cartonné. — **Nevers** (Évêché).

Réponse aux griefs formulés devant le parlement de Paris, contre les Bénédictines de ***Charlieu***, 1775; Lefebvre d'Amécourt, rapporteur. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 17 cent. — **Montbrison** (La Diana).

Abrégé de la vie de M. MARESCHAU, chanoine de la cathédrale de ***Chartres*** et archidiacre de Blois, par M. l'abbé de T. Sur la garde : Copie faite par M. HÉRISSON lui-même, ainsi qu'il est porté au n° 1763 du cathalogue de sa bibliothèque, Paris, 1841. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 130 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Les saintes reliques de ***Cluny*** et du petit nombre d'icelles. — Papier, 30 sur 25 cent., — **Montbrison** (La Diana).

Copie de la lettre circulaire de M. l'évêque de Senez aux évêques de France au sujet du concile d'***Embrun***, tenu en août et septembre 1727. — Papier, XVIIIe s., 30 sur 27 cent., 12 fnc., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Pièces et mémoires concernant la confirmation et le mariage du roy en sa chapelle de Versailles, de ***Fontainebleau***, et les prétentions des grands aumôniers contre les archevêques de Paris, de Sens, enfin quelques autres lettres et mémoires touchant les droits de l'archevêque de Sens par rapport aux fonctions épiscopales qui se font à ***Fontainebleau*** et dans la chapelle du château. — Papier, année 1766, 45 sur 30 cent., 95 p., cartonné. — **Sens** (Séminaire).

Les fiefs du ***Forez***, par J.-B. SONYER DU LAC; ms. autographe. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent. — **Montbrison** (La Diana).

Armorial du ***Forez***, par GRAS. — Papier, XIXe s., 35 sur 30 cent. — **Montbrison** (La Diana).

Analyse de divers terriers, par GRAS. — Papier, XIX[e] s., 35 sur 30 cent. — **Montbrison** (La Diana).

Armorial du ***Forez***, par GRAS. — Papier, XIX[e] s., 35 sur 30 cent., — **Montbrison** (La Diana).

Statuta ecclesiæ ***Gebennensis*** a R. D. Stephano DECOMBA, ejusdem ecclesiæ canonico et sacrista, jussu capituli descripta, kalendis januarii 1607. Au fol. 17 v° : Décret de saint FRANÇOIS DE SALES, daté d'Annecy, 7 janv. 1615, réclamant son droit de nomination aux canonicats vacants; document publié par M. MERCIER dans le *Bulletin de l'Académie Salésienne*, 1890. — Parchemin, XVII[e] s., 40 sur 35 cent. — **Annecy** (Chapitre).

Antiquitez de ***Joigny***. — Sur la garde : M. l'abbé Du Bos m'a presté le présent cahier de ce manuscrit, le 4 septembre 1741, rendu le 5 septembre. (Signé) LE BEUF. — Papier, XVIII[e] s., 28 sur 22 cent., 2 vol., 165 p. — **Sens** (Séminaire).

1° Histoire d'une possession du démon écrite à l'île de Ré en 1799, signée FROMENTOT (ancien curé de Briennelong); écrite à son retour, lorsqu'il était desservant de Saint-André de ***Joigny***. 2° Notice des trois états successifs, vexation, obsession et vraie possession d'une jeune personne de seize à dix-huit ans, tourmentée de plusieurs démons pendant quinze mois à ***Joigny***, depuis la mi-novembre 1790, jusqu'à la mi-février 1792. 3° Notes de M. Duru, aumônier de l'École normale d'Auxerre. — Papier, XIX[e] s., 15 sur 12 cent., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

Recueil de chansons, faites pour le passage et le retour de Mesdames, en 1761 et 1762, par les manants et habitants de ***La Ferté sous Jouarre***. — Papier, XVIII[e] s., 18 sur 14 cent., reliure veau. — **Sens** (Séminaire).

La science expérimentale des choses de l'autre vie ou abrégé de l'histoire de la possession des religieuses Ursulines de ***Loudun***, diocèse de Poitiers, arrivée en l'an 1632 jusqu'en 1638, écrite par le R. P. Jean-Joseph SURIN, de la Compagnie de Jésus, exorciste, rédigée en ordre et divisée en trois parties. — Papier, XVIII[e] s., 25 sur 22 cent., 250 f., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Indiculus beneficiorum ***Lugdunensis*** diœcesis. — Papier, 25 sur 20 cent., 111 p. — **Montbrison** (la Diana).

Armorial consulaire de la ville de ***Lyon***, par P. F. Chaussonnet. Ce sont des blasons gravés et imprimés, puis découpés et collés sur des feuillets séparés. Un exemplaire s'en trouve à la bibliothèque d'Aix, ms. 1130. — Papier, xviiie s., 28 sur 22 cent., reliure veau. — **Sainte-Foy-lès-Lyon** (Maristes).

Correspondance entre Mgr de Montazet, archevêque de ***Lyon***, et les supérieurs et directeurs des séminaires de Lyon et de Saint-Sulpice, sur des matières théologiques; vingt lettres environ. — Papier, xviiie s., 35 sur 30 cent. — **Paris** (Séminaire Saint-Sulpice).

Notes et recherches sur les familles ***lyonnaises***, tirées des mss. du sieur Michon. — Papier, xixe s., 20 sur 15 cent. — **Lyon** (bibl. Morel de Voleine).

Seigneuries et fiefs des provinces du ***Lyonnais***, Forez et Beaujolais, par M. Morel de Voleine. — Papier, xixe s., 20 sur 15 cent., blasons. — **Lyon** (bibl. Morel de Voleine).

Lettre sur les enseignes de Lyon, adressée au rédacteur industriel et destinée à être communiquée à M. Gras (peut-être par Hubert Jacquet). — Papier, année 1859, 35 sur 30 cent. — **Montbrison** (la Diana).

Martyrologium seu liber anniversariorum, obituum et aliarum fundationum quæ in ecclesia sancti Liphardi Magdunensis ad Ligerim (***Meung-sur-Loire***, Loiret) annuatim pie aguntur, 1698. — Papier, année 1698, 40 sur 30 cent., 104 f., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Martyrologium seu potius necrologium, seu liber anniversariorum, obituum et aliarum fundationum quæ in ecclesia sancti Liphardi Magdunensis ad Ligerim (***Meung-sur-Loire***, Loiret) annuatim celebrantur. 2° Notitia seu series dignitatum et canonicorum ecclesiæ Magdunensis, 1080-1787. — Papier, xviiie s., 40 sur 35 cent., 2 parties, 491 et 134 p., plus 8 f. de notes diverses sur les cloches, etc., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

1° Copie des statuts des églises de ***Nevers***, tirés d'un ancien livre en parchemin appelé *Livre noir*. 2° Ordo exequiarum. — Papier, XVII° s., 25 sur 20 cent., 273 p., reliure parchemin. — **Nevers** (Évêché).

Histoire sommaire de Nos Seigneurs les évêques de ***Nevers***, par Antoine-Charles PARMENTIER, avocat à Nevers et archiviste du duc de Nivernais. Une note signée TROUFFLAUT, chanoine d'Autun, porte : Ce manuscrit confié par Mgr DE SUFFREN, dernier évêque de Nevers en 1791, mort à Turin, le 21 juin 1796, fut remis le 26 juin 1803 à Mgr François DE FONTANGES, évêque d'Autun, dont Nevers fait aujourd'hui partie. — Papier, XVIII° s., 48 sur 38 cent., 538 p. et 5 fnc., reliure veau. — **Nevers** (Évêché).

Catalogue historique des évêques de ***Nevers*** par Pierre MILLET, prêtre. — Papier, XIX° s., 28 sur 22 cent. — **Nevers** (Évêché).

Éphémérides ***orléanaises***. — Papier, fin XVIII° s., 18 sur 15 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Annales ***orléanaises*** par Antoine-Jean-Marie DONESNEL, mort à Orléans en 1837, prises sur les manuscrits de l'abbé PATAUD conservés à la bibliothèque d'Orléans. — Papier, XIX° s., 50 sur 45 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire),

Mémoire concernant la généralité d'***Orléans***. — Papier, XVIII° s., 28 sur 25 cent., 2 vol., 145 f. — **Orléans** (Séminaire).

Regulæ generales martyrologii ***Aurelianensis*** (coutumier et anniversaire). — Papier, XVII° s., 20 sur 15 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Pièces diverses et originales relatives à la cathédrale d'***Orléans***, notamment une vente de cloches en 1734. — Papier, année 1734, 50 sur 40 cent. — **Orléans** (Séminaire).

Copie de mandements des évêques d'***Orléans***, 1811-39. — Papier, XIX° s., 28 sur 25 cent., reliure veau.— **Orléans** (Séminaire).

Journal des religieuses Ursulines de St-Charles d'***Orléans***, à commencer du 21 octobre 1721. Ces religieuses furent pour-

suivies, de 1722 à 1728, sous trois évêques, pour leur attachement au jansénisme et leur refus de signer le formulaire ; elles profitèrent de l'acte du parlement de 1758 et furent réconciliées (sans rétractation ?) par Mgr DE JARENTE DE LA BRUYÈRE, aux condescendances duquel avait présidé M. de Colbert, grand vicaire et doyen du chapitre, administrateur du diocèse, après la démission forcée de Mgr DE MONTMORENCY. Journal très curieux et qui semble reproduit du journal de P. R. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 24 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

États des fonds, terres, maisons appartenant aux deux chapelles de Notre-Dame de Pitié, fondées dans l'église Saint-Aignan d'***Orléans***. — Papier, année 1689, 50 sur 35 cent., 32 p. — **Orléans** (Séminaire).

Pour les adjudications des bancs de l'église et paroisse Saint-Pierre-Lentin d'***Orléans***, 1716. — Papier, année 1716, 40 sur 30 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Martyrologe de l'église et paroisse Saint-Pierre-Lentin d'***Orléans***, 1716. — Papier, année 1716, 40 sur 30 cent., 59 f., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Rente appartenant à la fabrique de l'église et paroisse de Saint-Pierre Lentin d'***Orléans***, 1728. — Papier, année 1728, 40 sur 30 cent., 55 f., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

1° Oraison funèbre, autrement panégyrique de Marie STUART, reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, de glorieuse et immortelle mémoire, décédée à Kensington, le 28 décembre 1694, par M. J. ABBADIE, ministre de la Savoie à Londres. 2° L'impiété domptée sous les fleurs de lis, lettres écrites à Mgr le duc de Bourgogne, le 29 juillet 1706. 3° Notes sur certains événements survenus à Sainte-Croix d'Orléans, de 1815 à 1829. — Papier, XVIIIe-XIXe s., 24 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Recueil sur les convulsionnaires. Le tome Ier contient : 1° Plan général de l'œuvre des convulsions. 2° Système des convulsionnaires en l'état présent et avenir de l'Église.

3° Quelques discours faits par des convulsionnaires, 1732-3. 4° Histoire des épreuves qui ont été annoncées à une convulsionnaire par deux autres convulsionnaires et par lesquelles elle a passé. Pièces originales. — Le tome II contient des documents, des faits miraculeux, des discours relatifs à frère NOËL, frère OLIVIER, frère PIERRE, sœur MADELEINE, sœur EUSTACHE. — Papier, années 1732-34, 28 sur 24 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Registres des réceptions, de 1722 à 1790, dans l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre, dont le siège est dans l'église des Frères Mineurs dits Cordeliers, de ***Paris***. On y remarque la plupart des membres de la famille royale avec leur signature autographe, ainsi que bon nombre de membres de l'aristocratie de l'époque, notamment le duc d'Orléans, régent de France, LOUIS XV, Marie LECZINSKA, LOUIS dauphin de France, la duchesse de VENTADOUR, au nom du duc d'Anjou, STANISLAS Ier, roi de Pologne, Marie-Thérèse de BOURBON-CONDÉ, princesse de CONTY, Louis-François de BOURBON, prince de CONTY, Louise-Élisabeth de BOURBON-CONDÉ, princesse de CONTY, Louise-Adélaïde de BOURBON, princesse de la ROCHE-SUR-YON-CONTY, Marguerite-Louise d'ORLÉANS, grande duchesse de Toscane, LOUIS XVI, roi de France, le duc d'Angoulême; en tout environ cent cinq procès-verbaux de réceptions. — Papier, XVIIIe-XIXe s., 50 sur 30 cent., reliure maroquin rouge avec les armes de France et des chevaliers du Saint-Sépulcre. — **Orléans** (Séminaire).

La vie de saint Bertrand, évêque de ***Saint-Bertrand-de-Comminges***, par J. BERTRAND, prêtre, 1687. — Papier, année 1687, 20 sur 17 cent., 179 p., caractères rouges et noirs, reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Lettre du curé de ***Saint-Bonnet-le-Courreau*** (Loire), pour l'engager à exhorter ses paroissiens à acquitter leurs dettes, par DUDIGNY, ancien chevalier de Malte. — Papier, année 1813. — **Montbrison** (la Diana).

Notes d'histoire sur l'ancien diocèse de ***Sens***, sorte de pouillé, daté de Saint-Germain ex Thimori? — Papier, XVIIIe s., 35 sur 28 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Registre de la congrégation des hommes et mandement de Mgr Jean-Joseph LONGUET, archevêque de ***Sens***, pour l'érection de la Congrégation des hommes. — Papier, années 1744 et 1848, 49 feuillets, reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

Fondation de l'abbaye Sainte-Colombe, de ***Sens***; les anniversaires qui y sont fondés, tirés du ménologe et des titres de ladite abbaye. — Papier, année 1645, 40 sur 30 cent., 11 feuillets, reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

Antiquités de la ville de ***Tonnerre***, par PETITJEAN. Avec la note suivante : J'ai copié cet ouvrage sur un manuscrit que m'a procuré M. LEMAÎTRE de Tonnerre et qui, selon lui, doit être l'original écrit de la main de l'auteur. Auxerre, 11 octobre 1849. (Signé :) L. M. DURU, prêtre. Titre du ms. original : Description de l'ancienne, moderne et nouvelle ville de ***Tonnerre***, antiquité des églises, hôpitaux et abbayes, estans ung brief discours de ce qui s'est passé de notre temps ; recueil des villes, bourgs et bourgades qui ressortissent tant aux doyennés, bailliages et chastellenies de Grigné qu'à celle du comté du dit Tonnerre. Paris, P. Petitjean, 1592. — Papier, XIXe s., 22 sur 18 cent., 121 p., cartonné. — **Sens** (Séminaire).

Chronique de ***Vézelay;*** notes sur Vézelay. — Papier, XVIIIe s., 233 p., reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

Notes sur ***Vézelay***, par L.-N. MARTIN, curé de Vézelay. 1er et 2e cahier. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 165 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

1° Libro de informatione, années 1659-74. 2° Recepto del tertio ordine de Los Angeles, tomes V et VII, années 1722-1801. Livre d'enquêtes et de réception dans le tiers-ordre de la ville de Los Angeles en Espagne. — Papier, XVIIe-XIXe s., 40 sur 27 cent., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

IX. — VIES DE SAINTS, BIOGRAPHIES

Martyrologe Romain et celui de France traduit en français par Dominique DE TREVILLOT, du tiers-ordre de la pénitence de saint François ; nouvelle édition et augmenté par l'auteur, à Lunéville, chez Dominique TRÉVILLOT, peintre, en 1778. — Papier, année 1778, 35 sur 24 cent., 619 p., reliure veau. — **Nevers** (Évêché).

1° Figures des saints ermites avec un abrégé de leur vie, par Jacques GAULT, 1691. 2° Figures des saintes qui ont vécu dans la solitude, avec un abrégé de leur vie, par le même, 1691. — Papier, XVIIe s., 22 sur 18 cent., 2 vol., 189 et 109 p., gravures imprimées. — **Orléans** (Séminaire).

Histoire de saint ***Étienne***, martyr, par DE CHAMPGRAND. — Papier, XIXe s., 30 sur 22 cent., 117 p., cartonné. — **Bourges** (Séminaire).

La vie de feu M. FOUCAULT, curé de la paroisse Saint-Michel d'Orléans. En dessous du titre, d'une autre main, cette note rayée plus tard : Fait par M. Michel RAYMOND, chanoine de Meung, en 1700. — Papier, fin XVIIe s., 22 sur 18 cent., 169 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Testimonium F. R., FABRI castellanei curiæ episcopi Gebennensis, erutum et processum remissoriale apostolica auctoritate confectum in civitate Annecii, super sanctitate et excellentia vitæ, puritate fidei, virtutibus et miraculis sancti ***Francisci de Sales***, episcopi et principis Gebennensis. Copie moderne de l'ancien procès de canonisation fait au XVIIe s. — Papier, année 1844, 40 sur 30 cent., 529 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Saint ***François de Sales*** et sa famille, par Sr. M. S. de G. S. — Papier, XIXe s., 32 sur 27 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Vie de sainte ***Lioba***, traduction. — Papier, XIXe s., 28 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Histoire de la vie de sainte ***Lucie***, patronne de Sampigny, diocèse de Verdun ; avec une instruction, à la fin, touchant la conduite qu'il faut tenir a l'exemple des patrons et patronnes de paroisses et de baptême. — Papier, année 1747, 18 sur 15 cent., 124 p., une miniature, reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Martyrologe. — Papier, année 1778, 35 sur 24 cent., 619 p., reliure veau. — **Nevers** (Évêché).

Vie de la bienheureuse ***Marie*** de l'Incarnation. Copie de la vie dédiée à CHARLES IV, roi d'Espagne. — Papier, XIXe s., 32 sur 27 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Vie de saint SCOLAIN, solitaire d'Allemagne. — Papier, XVIIe s., 25 sur 20 cent., 121 f., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

1° Vie d'un serviteur de Dieu écrite par lui-même, 107 p. 2° Pensées morales tirées des saintes lettres. 3° Journal qui pourra servir à former et à exécuter le plan de la vie d'une grande âme vraiment et solidement intérieure. — Papier, années 1761-5, 25 sur 20 cent., reliure veau.— **Orléans** (Séminaire).

X. — BELLES-LETTRES

1° Rhétorique française. 2° Un imprimé : Exercice de rhétorique au collège d'***Avranches*** qui se fera dans l'auditoire royal, avant la distribution des prix donnée par Mgr Pierre-Augustin GODART DE BELBŒUF, évêque d'Avranches, le mardi 1er août 1780 ; Avranches, imprimerie Le Court, 1780, in-8°, 12 p. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., 281 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Cahier de vers de seconde. Pièces latines adressées au duc DE NOAILLES, à LOUIS XV victorieux à Fontenoy, à JEANNE D'ARC, à LOUIS XVI. Sur la garde, signature : A. BEYROUX. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Choix d'articles littéraires et politiques. Recueil de documents politiques. — Papier, années 1821-7, 28 sur 25 cent., 11 volumes cartonnés. — **Orléans** (Séminaire).

Poèmes latins de CORDIER, chanoine d'Orléans, secrétaire de l'évêché, mort en 1770. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 25 cent., 72 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Notes de grammaire et d'histoire, extraits de lectures, analyses de sermons provenant de M. DUFÊTRE, plus tard évêque de Nevers. — Papier, années 1817-8, 23 sur 18 cent., cartonné. — **Nevers** (Évêché).

Klothilde, par Charles L'ARCHER DE LA VERNADE, dédié à M. FRANÇOIS, membre de l'Académie de médecine, médecin des hospices civils de Paris. — Papier, XVIIIe s., 35 sur 28 cent., 196 p., broché. — **Sens** (Séminaire).

1° Rethorica, seu eloquentiæ tyrocinium, data anno 1702 a Petro LE JAY, rethorum professore in collegio Ludovici magni, scripta a Joanne Francisco CRETTÉ, ejusdem patris auditore. 2° Epistolæ datæ a patre LE JAY, rethorum professor. 3° Novus ad geographiam apparatus, datus a patre LE CAMUS, rethorum professore, anno 1702, scriptus a Joanne Francisco CRETTÉ, ejusdem patris auditore. 4° Carmina et epigramata data a patre LE CAMUS, rethorum professore.— Papier, XVIIIe s., 25 sur 22 cent., 4 parties, 184, 38, 35 et 117 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

Raccolta di poetici componimenti recitati in un privato congresso accademico dalli novizzi di S. VITALI di Ravenna, 1794. Dedicati à S. E. Mgr Carlo Isidoro DE MERCY? barone e vescovo di Luçon. — Papier, année 1794, 30 sur 25 cent., reliure maroquin rouge. — **Bourges** (Séminaire).

Pièces diverses, tome IV. — Papier, XVIIIe s., 24 sur 20 cent., 209 p., reliure maroquin rouge. — **Orléans** (Séminaire).

Principes élémentaires de langue italienne suivant les décisions de Messieurs de l'Académie de la Crusca, 1778. A Romorantin. Sur la garde : Ex librorum collectione C. J. R. HUET DE FROBERVILLE. — Papier, année 1778, 24 sur 20 cent., 102 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Idylles, par RAILLON. Épître dédicatoire au citoyen CAMBACÉRÈS, consul de la république : Citoyen, comme les idylles sont accueillies du public, puisque vous permettez qu'elles voient le jour sous vos auspices, etc. Contient 12 idylles. — Papier, XIXe s., 20 sur 18 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

L'enfant thaumaturge et martyre, poëme héroïque en cinq chants, par Marc RÉMY, prêtre, curé de Fontenay-sur-Vézelay (Yonne). — Papier, XIXe s., 20 sur 17 cent., 136 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Sens général de chaque lettre, donné par la nature. — Papier, XVIIIe s., 20 sur 17 cent., 19 fnc. — **Orléans** (Séminaire).

Traité de rhétorique française. — Papier, 35 sur 22 cent., cartonné. — **Sens** (Séminaire).

Grammaire et vocabulaire ***arabes***, par PESSET, d'Aix-les-Bains. — Papier, années 1776-1800, 30 sur 25 cent. — **Chambéry** (Séminaire).

Dictionnaire ***français-breton***. — Papier, XIXe s., 40 sur 30 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Vocabulaire ***breton-français***. — Papier, XIXe s., 50 sur 20 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Addition aux prisons de Silvio PELLICO, par Pierre MARRONCELLI, traduit de l'italien en français par l'auteur de la traduction en celto-breton des mémoires de Silvio PELLICO. — Papier, XIXe s., 40 sur 27 cent., 2 parties, reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Choix de fables françaises, et nouvelle allemande intitulée : *Le Savant*, par L. TIECK, traduction française par Me Élise VOIART et traduction en ***breton*** par un Brestois, A. D. — Papier, XIXe s., 30 sur 27 cent., 105 et 103 p., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

1° Catalogue d'une bibliothèque avec prix marqués : Sur la garde : M. DE VIGNOLLE MARVILLE. Dans les ***Mélanges d'histoire et de littérature***, imprimés en 1700, tome II, le bibliothécaire de la Grande-Chartreuse raconte que la chartreuse du

Mont-Dieu donna la plupart de ses manuscrits au savant abbé Jacques DE BILLY en faveur de son frère, Jean DE BILLY, chartreux de Bourg-Fontaine, et que cet abbé, après en avoir tiré tout ce qui lui plaisait, les donna aux jésuites ; lorsque les Écossais chassèrent les religieux, ils prescrivirent aux chartreux d'emporter leurs meubles et leurs manuscrits, qui étaient en grand nombre ; les solitaires les firent passer en France et les adressèrent à des gens qui se disaient de leurs amis, mais on retint les manuscrits *ad majorem Dei gloriam,* parce qu'on ne crut pas que de simples moines en fissent si bon usage que des personnes savantes. Ce religieux (le bibliothécaire) assura qu'il avait en mains les preuves de ce fait et qu'il espérait un jour en informer le public. 2° Jugements de quelques auteurs tirés des *Lettres choisies* du P. SIMON. 3° Règles de la véritable critique. 4° Règles de l'office divin composées en vers latins par M. DE SANTEUIL, de Saint-Victor, et traduites en français par M. DU PUY, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 25 cent., broché. — **Orléans** (Séminaire).

1° Histoire abrégée des plus célèbres écrivains ecclésiastiques suivant l'ordre des temps auxquels ils ont écrit et sont morts. En note : Par M. LECLERC, docteur de Sorbonne, professeur au séminaire d'Orléans, en 1712-3, 246 p. 2° Extraits par M. Étienne VASLIN, chanoine de l'église cathédrale d'Orléans, mort le 1er décembre 1742, du livre intitulé : *Du jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, par BAILLET. Paris, Desallier, 1685. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

1° Scriptorum omnium inter celebres patrum ecclesiasticorum epitome, a D. LECLERC, presbitero Sancti Sulpicii, traditionis ecclesiasticæ perserutatore data, audiente Stephano PATOUILLE, Aureliæ, 1711. 2° Questions morales sur la pénitence. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 20 cent., 395 p., reliure veau. — **Orléans** (Séminaire).

XI. — GÉOGRAPHIE — SCIENCES

Géographie de la ***France***. — Papier, début du XIXe s., 40 sur 30 cent., 2 vol. cartonnés. – **Orléans** (Séminaire).

Voyage en ***Suisse***, en 1831, par M. DUFÊTRE, plus tard évêque de Nevers. — Papier, année 1831, 27 sur 22 cent., 81 p. et gravures. — **Nevers** (Évêché).

Mémoires de mon voyage d'***Italie***, fait en l'année 1682. Le voyageur part d'Orléans et se rend à Rome. Il ne donne pas son nom. — Papier, année 1682, 50 sur 35 cent., 76 p., reliure parchemin. — **Orléans** (Séminaire).

Voyage en ***Italie***, en 1829, par M. DUFÊTRE, plus tard évêque de Nevers. — Papier, année 1829, 27 sur 22 cent., 216 p. et gravures, reliure maroquin rouge. — **Nevers** (Évêché).

Souvenirs de ***Jérusalem***, extraits du journal particulier du capitaine J.-B. GRIVELLE. Ils ont été publiés dans les *Annales maritimes et coloniales*, en juillet 1819. — Papier, début du XIXe s., 50 sur 35 cent., 31 p. — **Orléans** (Séminaire).

Abrégé des ***mathématiques***, dicté au séminaire d'Orléans en 1738. Sur la garde : H. GAILLARD. — Papier, année 1738, 28 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Lemme sur le premier livre des ***Mathématiques*** d'APOLLONIUS. — Papier, XVIIIe s., 25 sur 22 cent., reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

Discours sur la ***musique***. — Papier, XVIIIe s., 28 sur 25 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Cabinet d'***Histoire naturelle***, façon de l'établir. — Papier, XVIIIe s., 22 sur 18 cent., cartonné. — **Orléans** (Séminaire).

Tractatus de ***pondere rerum***. — Papier, XVIIe s., 30 sur 24 cent., figures, reliure parchemin. — **Sens** (Séminaire).

UN BIBLIOPHILE BOURGUIGNON

AU XVIII[e] SIÈCLE

COLLECTION

DE

MANUSCRITS DU M[IS] DE MIGIEU

AU

CHATEAU DE SAVIGNY-LES-BEAUNE

(1760)

Les circonstances dans lesquelles a été formée et dispersée la collection de manuscrits réunis par le marquis de Migieu, dans son château de Savigny-les-Beaune[1], vers le milieu du XVIII[e] siècle, est peut-être l'un des épisodes les moins connus encore de l'histoire de la bibliophilie en France.

C'est de 1750 à 1760 environ, à Paris, avant son mariage, et à Dijon, où il était né, que fut réunie par Anthelme-Michel-Laurent de Migieu, marquis de Savigny, lieutenant aux Gardes-françaises et chevalier de Saint-Louis[2], cette collection de deux

1. Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or), arrondissement et canton de Beaune.

2. Il était le second fils d'Abraham-François de Migieu, mort à Dijon, le 27 janvier 1735. Celui-ci avait eu trois enfants de Françoise-Nicole de Cherière : 1° Barbe-Charlotte, non mariée, morte en 1783. — 2° Abraham-Guy, né le 4 avril 1718, conseiller au parlement de Dijon en 1738, mort sans postérité le 8 février 1749. — 3° Anthelme-Michel-Laurent, né à Dijon, le 13 janvier 1723, lieutenant aux Gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis, mort le 18 décembre 1788. Marié deux fois, en

cent-seize manuscrits, dont la dispersion, commencée sans doute peu d'années après la mort de son possesseur, survenue en 1788, semble avoir été achevée, il y a seulement cinq ou six ans, en grande partie au profit de la Bibliothèque nationale.

Le catalogue de cette collection, rédigé de la main de M. de Migieu et envoyé par lui à l'antiquaire lyonnais Adamoli[1], dans

---

1761 et 1768, il eut deux filles de sa première femme Françoise-Suzanne, fille de N. Baudet de Morlet, huissier de la Chambre du roi : 1° Barbe-Charlotte, née à Paris, le 9 octobre 1762, mariée le 5 février 1782 à Charles-Richard de Montaugé, sieur de La Vesvre, père de Mmes d'Esterno, de La Loyère et d'Archiac, morte le 12 février 1797 ; 2° Angélique-Éléonore, mariée à Anne-Philippe de Ganay. De sa seconde femme Catherine-Adélaïde, fille de N. Leconte de Nonant de Ravé, il eut trois filles : 1° Catherine-Éléonore-Françoise, morte à Dijon, le 18 septembre 1774, âgée de 23 mois ; 2° Adélaïde-Barbe-Françoise, mariée à Dijon, le 2 novembre 1787, à Gaspard-François Le Compasseur de Courtivron, morte en 1827 ; 3° Amélie-Joséphine-Catherine, mariée à Chambéry, en 1790 ou 1791, à N. de La Vienne. Devenue veuve en 1788, la seconde femme de M. de Migieu épousa, à Chambéry, en 1792, M. Le Peletier de Mortefontaine, prévôt des marchands de Paris. — Je suis redevable de ces notes biographiques sur la famille de Migieu, tirées des généalogies de Boullemier et du baron de Juigné, conservées à la bibliothèque de Dijon, à une très obligeante communication de mon confrère M. Ch. Oursel, bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon.

Le *Mercure de France* de février 1735, p. 397, annonça en ces termes la mort d'Abraham-François de Migieu, père de notre bibliophile :

« Le 26 janvier 1735, Abraham-François de Migieu, marquis de Savigny-sous-Beaune, seigneur de Chorey, Varenne, Vimpelle et la Tremblaye, président à mortier au parlement de Bourgogne, charge à laquelle il avait été reçu au lieu et par la mort de feu Antide de Migieu, son père, le 14 décembre 1717, ayant été auparavant reçu conseiller au même Parlement, le 13 janvier 1706, mourut à Dijon subitement, en sortant de table, âgé de cinquante ans ou environ. Il avait épousé... Cherière, fille de Claude Cherière, seigneur d'Egligny, Gravon, Vimpelle, etc., maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 29 octobre 1710, et de Marguerite Méliand, dame d'Egligny, sa femme. Il en laisse deux fils et une fille avec de très gros biens.

« La famille de Migieu est originaire de la province de Bugey et porte pour armes : de sable, à trois étoiles d'argent. On en trouve la généalogie dans l'*Histoire de Bresse et de Bugey* de Samuel Guichenon, p. 162 de la continuation de la troisième partie. » Cf. aussi Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1745, in-fol.), 2e partie, p. 49-50.

M. de Migieu a publié un *Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques* (Paris, 1779, in-4°) ; il était aussi en correspondance suivie avec l'antiquaire nîmois J.-F. Séguier, et on conserve dans la bibliothèque de Nîmes plusieurs lettres de lui à Séguier, citées dans le catalogue de M. A. Molinier aux p. 582, n° 98 (13791), 600, nos 135-170 (13816) et 659, n° 303.

1. Pierre Adamoli, né à Lyon en 1707 et mort en 1769, légua sa bibliothèque et ses médailles à l'Académie de Lyon. On a de lui une *Lettre à M. de Migieu sur une jambe de cheval en bronze retirée de la Saône en 1766* (Lyon, 1767, in-8°).

les papiers duquel il a été conservé, permet de se faire une idée de l'importance de ce cabinet de manuscrits et d'en apprécier la variété et l'intérêt. On trouvera ce catalogue imprimé plus loin, et ce sont les détails consignés par le possesseur sur la provenance de chacun des volumes qu'il avait ainsi recueillis, qui permettront de reconstituer les origines bourguignonnes et parisiennes de sa collection.

Les deux principales bibliothèques mises à contribution par M. de Migieu pour la formation de son cabinet furent celles de Jacques-Auguste de Chevanes, avocat et secrétaire du roi à Dijon, et d'un autre dijonnais célèbre, Jean-Bénigne Lucotte, seigneur du Tilliot.

Jacques-Auguste de Chevanes, né à Dijon, le 18 janvier 1624, était fils de Nicolas de Chevanes, avocat au parlement de Bourgogne, et de Guillemette Thomas; il fut reçu avocat le 16 novembre 1645 et fut pourvu, le 29 septembre 1648, d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Dijon, charge qu'il exerça jusqu'en 1672. Il mourut le 29 novembre 1690, sans laisser d'enfants, et légua sa bibliothèque à son neveu, François Thomas, conseiller au parlement de Bourgogne[1]. Un demi-siècle plus tard, le petit-fils de celui-ci, François Thomas,

---

1. Voir Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1745, in-fol.), p. 142-144. La notice de Papillon est la reproduction presque intégrale de l'article consacré à J.-A. de Chevanes aux pages lvj-lix de l'*Histoire des commentateurs de la Coutume du duché de Bourgogne*, mise par le président Bouhier en tête de son édition de *la Coutume du duché de Bourgogne* (Dijon, 1717, in-4°).

On trouvera dans le tome II des *Mémoires historiques, critiques et littéraires*, par feu M. Bruys (Paris, 1751, in-8°) : 1° (p. 327-366). « *Chevaneana*, ou fragment des mélanges de M. Jacques-Auguste de Chevanes, avocat au parlement de Dijon, écrit de sa main. — 2° (p. 367-405). « Lettres de J.-A. de Chevanes à M. Du Cange, etc. » On conserve à la Bibliothèque nationale un fragment des *Chevaneana* recueilli par le président Bouhier (ms. français 24.464, fol. 203) ; il y en a un autre exemplaire à Dijon, ms. 962 (Baudot, 45), ainsi que des lettres de M. de Chevanes à Pérard, ms. 1179 (Baudot, 227). Il y a aussi d'autres lettres de M. de Chevanes à l'abbé Nicaise, dans le ms. 9.361 de la Bibliothèque nationale ; à Suarez, dans le ms. français 24.470 ; à Du Cange, dans le ms. 3.542 de la bibliothèque de l'Arsenal. Dans une lettre du 27 août 1651 Du Cange remercie M. de Chevanes de lui avoir permis d'acheter le ms. unique de la *Branche des royaux lignages*, aujourd'hui ms. français 5.698 (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 846, fol. 54). La bibliothèque de M. de Chevanes est citée au XVII[e] siècle dans le *Traité des plus belles bibliothèques* du P. Jacob, p. 630, et par Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages* (1686), II, 690.

sieur d'Island[1], faisait mettre en vente à Paris, en 1752, dans une des salles du Collège de Cambrai, soixante-dix-sept manuscrits de la bibliothèque de M. de Chevanes[2]. Cinquante-cinq de ces volumes furent achetés par M. de Migieu et formèrent en quelque sorte le noyau de sa collection. Six autres manuscrits étaient acquis en même temps par l'abbé Joly de Fleury pour la bibliothèque de l'église de Notre-Dame[3], et quatre entraient dans le cabinet d'un amateur parisien, M. de Bombarde[4].

Quelques années plus tard, en 1757 et 1758, M. de Migieu trouvait une occasion nouvelle d'augmenter notablement sa collection de manuscrits par l'achat d'une trentaine de volumes, la plupart relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Bourgogne, provenant de la bibliothèque d'un collectionneur célèbre, Jean-Bénigne Lucotte, seigneur du Tilliot, près Arnay-le-Duc, gentilhomme ordinaire du duc de Berry. Né à Dijon, le 8 septembre 1668, Du Tilliot avait formé un riche cabinet dans lequel étaient réunis de nombreux tableaux, estampes, médailles et manuscrits[5]. Après la mort de Du Tilliot, survenue à Nuits, le 3 novembre 1750, ses collections passèrent à un parent éloigné, Jean-Baptiste Lantin, seigneur de la Planche et de Damerey, doyen du parlement de

1. François Thomas, héritier de M. de Chevanes, eut deux filles et un fils, Nicolas, seigneur d'Island et du Sauçois, qui épousa, le 15 juillet 1716, Philiberte, fille de Charles Fevret, sieur de Fontette, dont il eut deux fils : François, sieur d'Island, né le 30 avril 1717, marié plus tard à Mlle Destutt de Tracy, dont il n'eut qu'une fille ; et Charles, baptisé à Dijon le 10 avril 1720. (Communication de M. Ch. Oursel.)

2. Voir la notice qui précède le catalogue des manuscrits de M. de Chevanes dans le recueil de catalogues de Barbazan, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4.629, p. 213-223. — Le catalogue des manuscrits de M. de Chevanes est publié plus loin, en appendice.

3. Ces six volumes portent aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, dans le fonds des manuscrits français, les nos 20.315, 20.853, 24.366, 24.432, 24.947 et 25.518. Les deux premiers proviennent des d'Urfé, dont les manuscrits se trouvaient au château de La Bastie en Forez. Cf. P. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 671 ; L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 420 ; et H. Martin, *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal*, p. 175.

4. Voir H. Martin, *op. cit.*, p. 531 ; cf. p. 284-286.

5. Voir Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, p. 421-423. Cf. Bergeret, *Notice sur l'hôtel et les collections de Jean-Bénigne Lucotte, sieur du Tilliot, à Nuits*, dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. VI.

Bourgogne, qui lui-même mourait peu après, sans postérité, en 1756[1].

Aux manuscrits provenant de ces deux collections, M. de Migieu avait joint de nombreux volumes, acquis dans le même temps, à Paris, aux ventes de quelques bibliothèques, et surtout provenant d'achats à différents libraires parisiens ou dijonnais. En collectionneur soigneux, il notait sur les feuillets de gardes de ses manuscrits leur origine immédiate, en même temps que leur prix et tous les renseignements bibliographiques qu'il avait pu recueillir. C'est grâce à ces notes, reproduites dans la copie de son catalogue, qu'on peut dresser le tableau de provenances qui suit des différents volumes de son cabinet :

Barrois (Marie-Jacques), libraire à Paris (1756), n° 28.

Bernard de Chantaut, conseiller au parlement de Dijon (1755)[2], n°s 164, 169, 183.

Boze (Claude Gros de), secrétaire de l'Académie des Inscriptions et garde du cabinet des Antiques († 1753)[3], n°s 84, 118.

Bragelongue (De), conseiller au parlement de Paris (1749), n° 5.

Chevanes (Jacques-Auguste de), avocat et secrétaire du roi à Dijon († 1690), n°s 41, 42, 45 *bis*, 48 *bis*, 49 *bis*, 50, 51, 52, 55, 63, 73, 78, 105, 109, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 124, 127, 128, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 208 (55 mss.).

Cîteaux (Abbaye de) (1752), n° 146.

Colbert (Jean-Baptiste), ministre († 1683), n° 141.

Coquelet, de Paris (1750-1753)[4], n°s 7, 45, 94.

Culembourg, relieur à Dijon (1753), n° 146.

---

1. La famille des Lantin est célèbre en Bourgogne et il suffit de rappeler les noms de Jean-Baptiste Lantin (1572-1652), qui fut lié avec Peiresc et Ph. de La Mare, qui a écrit sa vie en latin, et son fils Jean-Baptiste (1620-1695), qui fut lié aussi avec Valois, Bouillau, Roberval, Ménage, etc. (Cf. Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, p. 380-384.)

Jean-Baptiste Lantin (cité aussi par Papillon, p. 385-386), seigneur de la Planche et Damerey, héritier de Du Tilliot, mourut, sans laisser de postérité, le 21 septembre 1756, et ses biens passèrent à ses cousins MM. Lantin de Montcoy, fils de Jean-Baptiste II Lantin de Moncoy et de Marguerite Beuverand de La Loyère. (Communication de M. Ch. Oursel.)

2. Voir *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Bernard de Chantaut, conseiller au parlement de Dijon* (Paris, 1755, in-8).

3. Voir *Catalogue des livres du cabinet de M. de Boze* (Paris, 1753, in-8°).

4. Voir *Catalogue des livres de feu M. Coquelet* (Paris, 1754, in-8°).

Davidts (Rombaut), libraire à Paris (1753), nos 11, 12, 66.

Dijon (Jésuites de) (1710), nos 57, 70, 184.

Dilan (Thomas). — Voir Thomas d'Islan.

Du Tilliot (Jean-Bénigne Lucotte) (1710-1736), nos 2, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 31, 33, 44, 48, 54, 80, 81, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 123, 129 (25 mss.).

Fevret de Fontette, conseiller au Parlement de Dijon (1730), n° 176.

Fourcy (Abbé B.-H. de) (1740)[1], n° 94.

Gaumont (de), conseiller d'État (1748), n° 5.

La Haye (de), fermier général (1753)[2], n° 6

Lantin de Damerey (Jean-Baptiste), doyen du Parlement de Dijon († 1756), nos 2, 3, 13, 17, 20, 21, 22, 23, 30, 31, 33, 44, 48, 54, 59, 80, 81, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 123, 129, 144, 165, 181 (31 mss.).

Léonard, libraire à Bruxelles (1758), n° 145.

Le Rouge, géographe à Paris (1753), n° 72.

Lucotte (Jean-Bénigne). — Voir Du Tilliot.

Maldan, notaire à Savigny (1758), n° 24.

Martin (Gabriel), libraire à Paris (1753), n° 8.

Parisot, seigneur de Crugey et de Sainte-Sabine, maître des requêtes au parlement de Dijon (1756), n° 24.

Picard (Charles-Adrien), brocanteur à Paris (1740-1745)[3], nos 46, 43 *bis*, 56, 107, 122, 156, 157, 162, 171, 173, 174, 181, 205 (13 mss.).

Piget (Veuve Pierre), libraire (1749), n° 126.

Poirier, relieur à Dijon (1759), n° 40.

Prault (Laurent, ou Pierre), libraire à Paris (1751), n° 44 *bis*.

Ressayre (Jean), libraire à Dijon (1740), n° 168.

Secousse (Denis-François), avocat au Parlement de Paris, membre de l'Académie des inscriptions (1755-1756), nos 15, 18[4].

Teinturier, marchand à Beaune (1757), n° 24.

Thomas d'Islan, neveu de M. de Chevanes (1730), nos 41, 42, 45 *bis*, 48 *bis*, 49 *bis*, 50, 51, 52, 55, 63, 73, 75, 105, 108, 109, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 124, 127, 128, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 208 (56 mss.).

Verdier, mercier à Paris (1751), n° 206.

Villefroy (Abbé de) (1751), nos 43, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 (8 mss.).

---

1. Voir *Catalogue des livres de feu M. de Fourcy, abbé de S. Wandrille* (Paris, 1754, in-8°).

2. Voir *Catalogue des livres et estampes de feu M. de La Haye, fermier général* (Paris, 1754, in-8°).

3. Voir *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard, contenant environ cent manuscrits sur vélin...* (Paris, 1780, in-8°).

4. Voir *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Secousse* (Paris, 1755, in-8°).

Le catalogue des manuscrits du château de Savigny est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du Palais des arts de Lyon, sous le n° 80. C'est un volume de format petit in-4°, relié en veau raciné, composé de 27 feuillets de papier, mesurant 200 millimètres sur 155. Il porte le cachet de l' « Acad. scient. litt. et art. Lugd. » et l' « Ex-libris Petri Adamoli, Regis a consiliis, a portubus, pontibus, transitibusque urbis Lugdunensis ac veteris Provinciæ summi, 1733. » Il provient, en effet, du legs fait en 1763, par Adamoli à l'Académie de Lyon[1], et on lit sur le premier feuillet la note suivante, qui nous renseigne pleinement sur son origine : « Monsr le marquis de Migieu, ancien officier aux Gardes fran-« çoises et chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, qui « m'honore depuis plusieurs années de son amitié, m'a fait présent « de ce catalogue, coppié de sa main, contenant la collection des « manuscrits de sa bibliothèque, qu'il tient dans le château de sa « terre de Savigny. »

Les deux cent-seize manuscrits du château de Savigny, décrits en 1760 par leur possesseur dans ce catalogue, sont aujourd'hui dispersés et la Bibliothèque nationale en a recueilli vingt-sept en 1895 et 1896[2]; ce sont les n^os suivants :

2. Chronique des règnes de Charles VI et Charles VII, par Gilles le Bouvier, dit Berry. — N. a. franç. 6647.

28. Lettres du cardinal de Richelieu. — N. a. franç. 4787.

36. Histoire universelle, de la création du monde à J.-C. — N. a. franç. 9142.

48. Trésor de Brunetto Latino; exemplaire de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. — N. a. franç. 6591.

48 *bis*. Traités divers et discours de Cicéron et de Salluste. — N. a. lat. 1737.

---

1. Voir Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon* (1812), t. II, p. 113, qui ajoute que le cabinet de M. de Migieu fut vendu et dispersé en 1805 par ses héritiers. Cette vente avait déjà été mentionnée dans la *Lettre à M***, par A.-L. Millin, contenant quelques additions à son voyage de Paris à Lyon* (Paris, 1811, in-8°), p. 290. Le Dr A. Commarmond, dans sa *Description des antiquités et objets d'arts... du Palais des arts de la ville de Lyon* (Lyon, 1855-1857, in-4°) dit aussi, à la p. xi de son introduction, que « la ville acheta d'un marchand, qui avait acquis le beau cabinet de M. de Migieu, de Dijon, une faible partie de cette collection. »

2. Vingt-six seulement de ces manuscrits figurent au catalogue de 1760; le vingt-septième, *Palladii opus agriculturæ*, du ixe siècle, qui porte aujourd'hui le n° 1730 dans les nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale, avait été acquis par le marquis de Migieu, en 1767, au prix de 1 # 7 s.

49 bis. Frontini Stratagematicon libri VI. — N. a. lat. 795.
52. Exceptiones de Prisciano. — N. a. lat. 586.
55. Gualteri de Castellione Alexandreis. — N. a. lat. 594.
66. Raymundi Lulli opuscula. — N. a. lat. 617.
73. Platearius, Livre des simples médecines. — N. a. franç. 6593.
108. Petri Rigæ Aurora, seu Biblia versificata. — N. a. lat. 1748.
117. Sermones de tempore et sanctis. — N. a. lat. 612.
120. Anonymi de effigie sive specie virtutis. — N. a. lat. 701.
127. Cassiodori Historia tripartita. — N. a. lat. 1746.
133. Regula ordinis S. Spiritus Hospitalis Divionensis. — N. a. lat. 614.
136. Passio SS. Saturnini, Petri, Bartholomæi et Nicolai. — N. a. lat. 613.
137. Jacobi de Voragine Legenda sanctorum. — N. a. lat. 1747.
143. Opuscula ascetica : Speculum peccatoris, tractatus de confessione, etc. — N. a. lat. 593.
144. Usuardi martyrologium. — N. a. lat. 1731.
147. Missæ votivæ in natale S. Benedicti, etc. — N. a. lat. 1735.
149. Bartholomæi Pisani de S. Concordio summa casuum conscientiæ. — N. a. lat. 1734.
150. Bernardi de Parentinis liber de officio missæ, etc. — N. a. lat. 1733.
159. S. Basilii oratio de legendis antiquorum verbis, etc. — N. a. lat. 596.
165. Heures, des familles Vandenesse et Molet, de Dijon. — N. a. lat. 615.
189. Tancredi ordo judiciarius. — N. a. lat. 1732.
193. Decretales abbreviatæ. — N. a. lat. 598.

Plusieurs autres manuscrits, venus à Paris, il y a quelques années, en même temps que les précédents, ont trouvé asile dans des collections particulières. Deux d'entre eux ont figuré en 1894 dans le catalogue 192 de la librairie Th. Belin[1]; ce sont le nº 34, *Chroniques martiniennes*, exemplaire de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; et le nº 56, *Virgile*, exemplaire du roi René d'Anjou. Deux autres manuscrits liturgiques, un *Rituel* à l'usage d'Autun et un *Missel* de Mâcon, sont retournés dans leur première patrie et ont été acquis par un collectionneur bourguignon[2].

1. Une description détaillée de ces deux manuscrits, avec le fac-simile de l'une des miniatures du premier, est aux p. v-ix de ce catalogue.

2. Ces deux manuscrits ne figurent pas dans le catalogue de M. de Migieu; ils ont été décrits, en 1897, par M. Gabriel Dumay, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XXV, p. 313-320.

Plusieurs autres manuscrits de Savigny ont encore été mis en vente par les libraires Champion, Claudin, Lortic et Porquet, de Paris, et L. Brun, de Lyon (nº 45 du catalogue de décembre 1898). C'est ainsi qu'un recueil de pièces de vers latins, etc., présentés à

Mais il semble que la dispersion de la bibliothèque du marquis de Migieu ait été commencée dès la fin du xviiie siècle ou au début du xixe siècle, en même temps que celle de son cabinet d'antiquités[1]. Dans la première partie du catalogue de la collection de manuscrits de sir Thomas Phillipps figurent en effet deux volumes (nos 279 et 9671), sortis anciennement du château de Savigny. Ces deux manuscrits ont passé sous les nos 632 et 1160 à la vente d'une partie de la bibliothèque Phillipps, faite à Londres en juin 1899; ils répondent aux nos 105, *Interpretatio nominum hebraicorum*, et 120, *De effigie sive specie virtutis* du catalogue de 1760, et le premier de ces manuscrits est aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge, tandis que le second a été acquis pour la Bibliothèque nationale[2].

On est loin encore, comme on le voit, d'être renseigné sur le sort actuel de tous les manuscrits réunis au xviiie siècle par le marquis de Migieu dans son château de Savigny-les-Beaune, et il faut souhaiter que la publication du catalogue, qu'en avait si soigneusement dressé leur possesseur en 1760, aide à retrouver la plupart des volumes de cette belle collection si rapidement formée et qui devait être si complètement dispersée.

H. OMONT.

Henri IV, en 1604, par les Jésuites, lors de leur rentrée en France, a figuré sous le no 54 du catalogue de la vente du comte de S[auvage] (Paris, Porquet, 9 mars 1898). Dans plusieurs catalogues de la librairie Lortic on trouvera un certain nombre de manuscrits modernes provenant de M. de Migieu et composés ou formés par lui, tels sont les nos 8114, 8214 du catalogue de mars 1895; 1109, 1257, 1278, 1307, 1348 du catalogue de septembre 1897; 110, 197 et 370 du catalogue de septembre 1899.

1. Il y avait dans la bibliothèque du marquis de Paulmy († 1787) un autre ms. provenant du château de Savigny, le no 6, *État général des finances de France au temps de Richelieu*, aujourd'hui ms. 4487 de la bibliothèque de l'Arsenal.

2. Ce dernier volume, qui provenait du catalogue de Thorpe (1836), paraît bien le même qui est décrit sous le no 199 du catalogue Chardin de 1811. Il semble qu'on doive aussi identifier le no 54, *P. F. Andrelini de Neapolitana expugnatione*, avec le no 332 du même catalogue Chardin de 1811.

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAVIGNY

(1760)

HISTOIRE

1. — Mémoires abrégés des Généralités du royaume, contenant l'histoire du gouvernement de la France, dès le commencement de la monarchie, par M. le comte de Boulainvilliers. 3 vol. in-4°.

C'est proprement l'histoire de la première race de nos roys; suivant l'auteur, Mellobaudes est le premier roy de France et Clovis est seulement le neuvième; il a prétendu remonter à l'institution des choses et nous donner une notion claire de notre gouvernement primitif, d'où il tire dans le cours de l'ouvrage plusieurs réflexions importantes.

Il y a des armoiries sur le dos, qui sont, à ce que je crois, des d'Argensons.. 15#

2. — La Chronique d'Alain Chartier, qui contient l'histoire des règnes de Charles VI et Charles VII, depuis 1402 jusqu'en 1457. In-4°.

Ce livre depuis a été imprimé. Ce ms. est du commencement du XVIe siècle. Les premières lettres des chapitres en rouge. Il appartenoit à M. Du Tillot, jadis gentilhomme de M. le duc de Berry, en 1710; à M. Lantin, conseiller au parlement de Dijon, en 1758. 3#

3. — Traicté de l'état et origine des anciens François, par Nicolas de Vignier, de Bar-sur-Seine, docteur en médecine. Troyes, Cl. Garnier, 1582, in-16°.

C'est une copie d'après l'imprimé, qui paroit du XVIIIe siècle. Il appartenoit à M. Lantin en 1758........................ 15#

4. — État des charges d'artillerie qui étoient à vendre dans les différentes Généralités du royaume en 1708, avec leurs finances et appointements; in-fol., carta magna............. 6#,19 s.

5. — État contenant la quantité des bleds, farines, grains et autres denrées entrées dans Paris en 1726. Paris, Pierre Simon, in-fol., carta magna ; original.

Ce livre est partie imprimé, partie mss. La formule est imprimée, le reste à la main. On en fait tous les ans de pareils pour ceux qui ont l'administration de l'approvisionnement de Paris.

Ce livre a appartenu à M. de Gaumont, conseiller d'Estat, en 1748; à M. de Bragelongue, conseiller au parlement de Paris, en 1749.. 6#

6. — État général des finances de S. M., déduction faite des charges et ventes assignées sur les deniers, dressé par le sieur Galland l'aîné, secrétaire ordinal du Conseil, direction et finances ; suivant l'ordre du cardinal de Richelieu, 1639; in-fol., carta magna.

Les armes du Roy sont sur la couverture. A appartenu à M. de La Haye, fermier général, en 1753...................... 15#

7. — Projet pour abolir tous les impôts nuisibles à l'État et conserver en même temps et même augmenter les revenus du Roy; in-4°. Il appartenoit à M. Coquelet, de Paris, en 1753. 3# 4 s.

8. — Contrépreuves des anciennes monnoyes faites avec les monnoyes même, avec leur valeur dans le temps que le marc d'or fin à vingt-quatre karats valoit 135#, 3 s., 4 d., avec quelques règles touchant le change et les monnoyes; in-12, maroquin rouge, doré sur tranche.

Ce ms. du XVIe siècle est fort curieux et contient quantité de monnoyes bien exprimées, ce qui s'est fait en appliquant la pièce sur le papier et la burinant par derrière, entre autres une grande de Charles VI, roy de France. Il a appartenu à Martin, libraire de Paris, en 1753.................................... 24#.

9. — État et menu général de la dépense ordinaire de la Chambre aux deniers du Roy pour 1680; in-12.

C'est l'état de la dépense de table du Roy et des tables que le Roy entretient pour diverses personnes............... 1# 4 s.

10. — État et menu général de la dépense ordinaire [de] bouche de la maison de Mgr le Dauphin pour 1711; in-12.......... 12#

11. — Idée générale de tous les commerces qui peuvent avoir rapport à la France, vers l'an 1706; in-fol.

Ce traité est de main de maître [et] contient des réflexions bien digérées; il a été fait vers 1706. A appartenu à Davidts, libraire de Paris, en 1753.. 6#

12. — Mémoire du commerce des Hollandois avec toutes les nations du monde, depuis l'an 1000 jusqu'à la fin du dernier siècle; in-fol. Très bon traité fait vers 1700. A appartenu à Davidts, libraire de Paris, en 1753................................ 6#

13. — Variations exactes de tous les effets en papier qui ont un cours en France depuis le mois d'aoust 1719 jusqu'au dernier mars 1721, avec la citation de tous les édits, lettres-patentes, affiches concernant lesdits effects, in-8°; fait en 1721. A appartenu à M. de Damery, officier aux Gardes, en 1757.............. 1#

14. — Mémoire historique et politique sur la province de Languedoc, contenant ce qui s'y est passé de plus mémorable avant et après la réunion à la couronne, son commerce, avec un recueil des maisons les plus qualifiées, fait par ordre de M. le duc de Bourgogne; in-fol., en 1697.

C'est un des *Mémoires des intendants,* il y en a un pour chaque généralité, ainsy il faudroit en avoir trente-trois pour avoir cet ouvrage complet. C'est sur l'instigation de M. le comte de Boulainvilliers que M. le duc de Bourgogne souhaita avoir ces mémoires.. 6#

15. — Mémoire sur la province d'Artois, avec le nombre des personnes que ladite province contient; in-4°, relié en parchemin.

Il a été dressé en 1698. Il étoit à M. Secousse en 1756..... 2#

16. — Mémoire sur l'Alsace; 2 vol. in-4°. — Mémoire abrégé sur l'état présent d'Alsace et sa situation; in-4°.

Il a été dressé en 1701................................ 19#

17. — Mémoire sur la province de Bourgogne et Bresse, par M. Ferrand, intendant; in-4°.

Il a été dressé en 1698. Il appartenoit à M. Lantin en 1758. 4#

18. — État des revenus de la terre de Pagny en Bourgogne, qui fut vendue au comte de Vermandois, fils naturel de S. M., par Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine d'Elbœuf, fille majeure, le 18 nov. 1673; avec divers plans, avis, actes et états ayant rapport à ladite terre, dont quelques-uns sont copies authentiques; in-fol. Je crois que cette terre, qui est entre Seurre et Saint-Jean-de-Losne, appartient à présent à Mlle de Charollois.

Ce livre à M. Secousse, auteur du recueil des Ordonnances, en 1755... 6# 1 s.

19. — Recueil contenant plusieurs pièces, sçavoir :

Chronica abbatum S^{ti} Benigni Divionensis monasterii, benefactorum atque fundatorum. — Ordo regum et principum christianorum extantium sub Julio II pontifice, anno 1504. — Chronique sommaire des roys, ducs et comtes de Bourgogne, tirée des archives de St-Bénigne. — Omissa in historiis Augusti Thuani. — Panegyricus Ludovico XIII post captam Rupellam, par Petiot, jésuite. — Quelques anagrammes en vers contre divers hérétiques. — Pièces sur Christine, reine de Géorgie, et sur Casimir, roy de Pologne, moine de St-Bénigne de Dijon. — Remarques sur Wladislas, roy de Pologne, moine de S.-Bénigne de Dijon, avec une gravure représentant sa tombe qui est à St-Bénigne de Dijon. Il s'appelloit Wladislas Casimir. — Remarques sur la *Bibliotheca Janinia,* qui est à St-Bénigne de Dijon. — Sur le rang de l'abbé de St-Bénigne aux États de Bourgogne. — Sur la chronique des affaires de Bourgogne, qu'on garde depuis longtemps à St-Bénigne. — Sur Frédéric Fregose, premier abbé commendataire de St-Bénigne. — Sur les Chartreux, St-Bénigne, Cîteaux, St-Médard de Dijon. — Paraphrase de l'*Ave Maria.* — Méthode pour profiter de la lecture, qui est une espèce de rhétorique et logique. — Introduction aux Topiques d'Aristote, espèce de logique. — Maximes diverses. — Articles du *Code Louis,* contenant l'abrégé de la justice; imparfait, petit in-fol.

La partie historique est ce qu'il y a de mieux dans ce recueil, le reste est peu de chose. M. Richard de Grandmont, avocat à Dijon, a écrit ce livre en 1680. M. de Requeleyne l'avoit en 1723; M. Du Tillot en 1724; M. Lantin, en 1758................. 5#

20. — Inventaire des joyaux et autres biens meubles de Me la duchesse de Bourgogne, Margueritte de Flandres, fille unique du comte de Flandres, veuve de Philippe le Hardy, quatrième fils de Jean de Valois, roi de France, dressé par Me Jean Lengret, arcediacre du Grand Saulx et secrétaire, Philibert de Chantemelle, écuier tranchant de Mgr le duc de Bourgogne, Me Evrat de Houkine, conseiller, et Jean Mousquet, clerc des offices de M. le duc de Limbourg. Guiotin de Paris, écuier de cuisine de M. le comte de Nevers, et messire Guillaume Préau, chanoine de St-Donat de Bruges, en 1405[1]; in-4°, sur vélin, original.

Il a été fait en 1405, étoit à la Chambre des comptes de Dijon en 1412. Il appartenoit au P. Oudin, jésuite de Dijon, en 1735; M. Du Tillot, 1736; M. Lantin, 1758.

Cette pièce est fort curieuse et donne l'explication des noms des meubles de ces temps-là et le prix qu'ils valoient....... 7#

21. — Mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne de la première et seconde race royale, contenant les pièces suivantes :

Accord fait entre Robert II, duc de Bourgogne, et la commune de Dijon; trois pièces concernant la succession de Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la première race. — Titres et mémoires de la fondation de la Chartreuse de Dijon. — Inscription gravée autour du pupitre de ladite église. — Permission donnée par l'évêque de Langres pour consacrer l'autel du revestiaire, du cimetière et les autels de la Chartreuse. — Prima consecratio ecclesiæ Cartusiæ Divionensis, ex mss. codice, idem ex alio codice mss. ejusdem cartusiæ. — Secunda consecratio primarii altaris Cartusiæ Divionensis in augustiorem formam redacti. — Titre de la fondation de la Chartreuse de Dijon. — Confirmatio præmissæ fundationis, concessa a Clemente VII Avenione. — Épitaphe du duc Philippe le Hardy, qui est dans le charnier. — Épitaphe du même, qui se lit en caractères de cuivre autour de son tombeau qui est dans l'église. — Épitaphe de Marguerite d'Autriche, qui est dans le même charnier. — Épitaphe de Mme de Pentièvre. — Épitaphe de Catherine, fille du duc Philippe. — Diverses pièces et mémoires concernant la mort du duc Jehan à

1. Publié par l'abbé Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art...* Seconde partie (Lille, 1885, in-4°), p. 855-920.

Montereau. — Épitaphe du duc Jean. — Épitaphe du même, qui se lit en caractères de cuivre autour de son mausolé qui est dans l'église. — Observation touchant la blessure du duc Jean. — Relation de l'entrée faite à Bruges par Philippe le Bon, le jour du Mardi gras 1462. — Inscription d'une table de cuivre attachée à la muraille de l'église des Chartreux, vis-à-vis du grand autel du côté de l'évangile. — Épitaphe de Philippe le Bon. — Autre épitaphe du même, qui ne se trouve point aux Chartreux. — Épitaphe de dame Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe le Bon. — Épitaphe du cœur d'Élisabeth de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, qui est enterré dans la Chartreuse de Gosnay, proche Bethunes. — Mausolée de Charles le Hardy à l'église Saint Georges de Nancy. — Mémoire de ceux qui sont enterrés aux Chartreux de Dijon. Guy, sire de La Trémouille, est enterré aux Chartreux; Archambaud de Foix, seigneur de Nouhailles, de même. — Remarque sur les corps enterrés dans les charniers des Chartreux.

Il y a aussi quatre gravures représentant les ducs de Bourgogne et quatre dessins représentant leurs sceaux; in-4°.

Ce recueil a été compillé et en partie écrit de la main de M. Du Tillot, 1720. — M. Lantin, en 1758 .... 3#,10 s.

22. — Extrait de quelques registres de la Chambre des comptes de Dijon, contenant quelques particularités sur la Bourgogne; in-4°.

M. Du Tillot l'avoit fait copier en 1756; M. Lantin, en 1758. 2#

23. — Histoire du siège de Saint-Jean de Losne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable en Bourgogne lorsque Galas y entra en 1634; in-4°.

M. Du Tillot avait fait faire cette copie en 1725. M. Lantin, en 1758 .... 2# 10

24. — Mémoires et résultats des assemblées des États de Bourgogne, depuis 1548 jusqu'en 1646; 4 vol. in-fol.

Ce livre est très rare et cependant très utile a quiconque veut connoître les principes sur lesquels se gouverne cette province. Il a appartenu à M. Parisot, seigneur de Crugey et de Sainte-Sabine, maître des requestes, en 1756; à M. Teinturier, marchand à Beaune, en 1757; à M. Maldan, notaire à Savigny, en 1758. 31#

25. — Remarques historiques et chronologiques sur l'histoire de France, qui finissent à la prise de Dunkerke, par le prince de Condé; in-8°.

Il y a une liste des roys ou comtes, depuis Noé jusqu'à Pharamond 1f

26. — Recueil contenant, sçavoir :

Première Partie.

État de l'hôtel du roy Philippe III, fils de M. saint Louis, fait à Vincennes en 1285. — Ordonnance dudit hôtel. — Ordonnance de l'hôtel le roy Philippe le Long, faite à Lorris-en-Gatinois, en 1317. — Six offices de l'hôtel du roy Philippe le Long. — Crue de l'hôtel du roy Philippe le Long faite à Longchamp-lez-Saint-Cloud, le 10 juillet 1319. — Ordonnance de l'hôtel la royne Jehanne, royne de France et de Navarre, au bois de Vincennes en 1316. — Mestiers de l'hôtel la royne Jehanne. — Creue de l'hôtel de la royne Jeanne, faite à Longchamp en 1317. — Creue faite par le roy en l'ordonnance de l'hôtel de la royne depuis celle cy-dessus. — Ordonnance pour mettre l'hôtel le roy et l'hôtel de la royne tout en ung. — Alia ordinatio pro regina tam de veteri quam de novo scripta. — Reliques et ornements déposés ès coffres du trésor, et que l'on prises aucunes fois avec les rois pour les festes. — De expensis domus sancti Ludovici in partibus ultra marinis. — Expensæ hospitii regum Philippi Pulchri magni et Joannis. — L'abregement des desseins fait en la voye d'Arragon, 1286. — Rentes que la prieure et le couvent de la maison de la Saulcoïe ont et prennent chacun an à toujours en l'hôtel nostre sire le roy et Me la reine et leurs enfans. — Decimæ panis et vini quas rex debet susd. hospitio. — Gista census summarii quæ debentur domino regi. — Gista quæ rex cepit annis 1223 usque 1269. — S. Ludovici [et] quorumdam regum successorum expensæ pro coronamentis. — De expensis Caroli Valesiæ in expeditione Romaniæ. — Noms des officiers l'hôtel le roy et combien chacun doit prendre de gaiges, 1328. — Ce que prenoit cil qui portoit le scel du temps de S. Louis. — Achiepiscopi, episcopi, abbates, abbatissæ regni Franciæ, qui debent in promotione sua censum buticulario Franciæ. — Noms des abbayes qui doivent charrois au roy toute-

fois qu'il va en guerre en quelque lieu que ce soit. — Des gages qui se donnoient aux gens de guerre jusqu'en 1324 et quel nombre on en mettoit pour la garde des frontières. — Vadia officinalium regis in bailliviis, senescalliis et aliis terris regni, item officinalium Parlamenti et Compotorum, 1328. — État et ordonnance du royaume de Navarre, contenant le nombre nécessaire de gens de guerre pour la défense du royaume, avec le nom d'un chacun de la noblesse et les endroits et châteaux du royaume commis à leur défense, 1322. — Ordinationes mesnaderiorum Navarræ in merinia Ripparíæ, in merinia Sargossæ, in merinia Pampiluniæ, in merinia Stellæ ultra portus. — Ordinatio quam castellani Navarræ observare debent, una cum eorum juramentis pro observatione. — Notitia archiepiscoporum, episcoporum, abbatum, ducum, comitum, baronum, castellanorum, vavassorum per regnum Franciæ, 1214. — Milites ferentes bannerias in regno Franciæ. — Municiones castrorum domini regis per regnum Franciæ. — Descriptio apparatus bellici regis Franciæ Caroli, Italiam intrantis pro recuperando regno Siciliæ. — Extrait des ordonnances de guerre du comte de Nevers, fils de Philippes II, duc de Bourgogne, allant en Hongrie. — Noms des officiers de l'hôtel de la royne, 1477.

Deuxième Partie.

Ordinationes antiquæ regiæ ex registris Cameræ compotorum Parisiensium. — Ordonnance somptuaire du roy Philippe le Bel, 1294. — Ordonnance du roy Philippe le Long sur la réformation du royaume, 1320. — Ordonnance du roy Jean, 1355. — Délibérations et remontrances du Parlement de Paris sur la vérification de l'ordonnance d'Orléans, 1560. — Idem sur celle de Blois, 1569. — Id. sur celle de Marillac, 1629. — Ensemble celles des Parlements de Tholose, Bourdeaux et Grenoble; in-fol., maroquin bleu doré sur tranche. — Ce manuscrit a été copié en 1753 sur celui de la bibliothèque de M. le P^t Bouhier (à présent M. le P^t de Bourbonne), qu'il avoit luy même copié sur l'original en 1721. On ne peut nier qu'il ne soit rempli de pièces très curieuses.. 60 #

27. — Quatre-vingt-trois lettres d'Henry IV à M. de Sully, dont la dernière est du 2 may 1610, peu de jours avant sa mort; c'est

presque toutes des mandats. On a mis à la tête les portraits en regard d'Henry IV et du duc de Sully, gravés. Original in-4°, maroquin bleu, doré sur tranche........................ 30 #

28. — Recueil des lettres du cardinal de Richelieu, sçavoir : à M. d'Hémery, ambassadeur en Piedmont, lors et après la mort du duc de Savoye ; — au roy et à la reine d'Angleterre ; — à M. et M^e la princesse d'Orange ; — à des princes, ducs et pairs, maréchaux de France, généraux d'armée, aux Provinces Unies sur le sujet de la prison de Mgr de Bouillon et de Cinq-Mars. — De civilité et de compliments. — Mémoire donné au roy par S. E., après que la reine l'eut éloigné de sa maison, touchant les moyens d'empescher les cabales dans la Cour. — Lettres à M. le duc d'Orléans ; — à diverses dames de qualité ; — au roy ; — au feu roy et à la reine ; — à des ambassadeurs, chancelier, garde des seaux, secrétaires d'État ou autres personnes du Conseil. — De consolation. — Au retour de Pignerol, rapport fait au roy par S. E. en présence des maux de France, et depuis à Lyon, à la reine mère, en présence du garde des seaux de Marillac sur le sujet de la négociation qui s'étoit faite pour la paix en Italie, après la prise de Pignerol. — Déclaration du roy contre le duc d'Orléans, vérifiée en Parlement en décembre 1642. — Remerciement fait au roy par S. E., lorsqu'elle reçut le chapeau de cardinal. — Considérations sur le second voyage d'Italie. — Harangue faite par le cardinal en l'assemblée des notables tenue à Paris, en 1626. — Lettres moitié sérieuses moitié railleries par le cardinal. — Au pape et à M^rs les cardinaux et autres personnes à Rome. — A M. Mazarin, avant qu'il fût cardinal. — A M. le Prince. — A des princes étrangers et autres grands seigneurs.

In-4°, relié en carton. Il a appartenu à Barrois, libraire à Paris, en 1756... 9 #

29. — Traité de la noblesse d'extraction et de l'origine des fiefs, par M. le comte d'Estaing; in-12..................... 5 # 15 s.

30. — Mémoires de M. de Villeroy, secrétaire d'État, 1604 ; in-folio relié en parchemin. A appartenu à M. Du Tillot, en 1720, à M. Lantin, en 1758... 6 #

31. — Journal des campagnes et voyages de Louis XIV, depuis 1670 jusqu'en 1688, par Paul Pelisson-Fontanier, maître des re-

questes et de l'Académie françoise; copié sur le mss. original, avec une gravure représentant Louis XIV au milieu des trophées; in-fol.

Ce sont des lettres dont le stile est assez coulant. A appartenu à M. Du Tillot, en 1722; à M. Lantin, en 1758........... 6 # 10 s.

32. — Traité politique de l'intérêt des princes de la chrétienneté, dédié au cardinal de Richelieu par M. de Bosan, 1634; in-12.. 2 #

33. — L'histoire universelle depuis Adam jusqu'à la naissance de J.-C. sous Auguste; in-fol.

Ce manuscrit est de la fin du quinzième siècle; c'est un extrait de l'Ancien Testament, de l'histoire des Grecs et des Romains. Il appartenu à M. Du Tillot, en 1710; à M. Lantin, en 1758... 6 #

34. — Chronique martinienne, par frère Martin, de l'ordre de F. F. Prescheurs; in-fol., avec des sinets à chaque figure sur la marge, comme dans un Missel.

Ce manuscrit a été écrit dans le seizième siècle. Il y a vingt vignettes assez jolies et assez bien conservées. On y a ajouté des tables et un extrait des dites Chroniques. C'est un extrait de plusieurs historiens, comme de Tite-Live, Orose, Damase, Paul Diacre, Guillebert, Godefroy de Viterbe, etc., depuis le roy Priam, jusqu'à Clément VII. Ce livre a été imprimé plusieurs fois. L'original est en latin; cecy est une traduction par Seb. de Mammerot, de Soissons, secrétaire de Loys de Laval de Chastillon, gouverneur de Dauphiné.................................... 36 #

35. — Recueil de chronologie et d'histoire de différens peuples; in-fol., doré sur tranche................................ 2 #

36. — Cronologia historica ab orbe condito ad annum C. J. 1467; in-8°, imparfait à la fin.......................... 15 #

37. — Relation de la Cour et des familles Romaines, par l'abbé Pécoil, de Lyon, en 1674 et 1675; in-4°.

Cette relation n'est point mauvaise................. 1 # 10.

38. — État de la république de Naples sous le gouvernement du duc de Guise; trad. de l'italien par Marguerite Léonard, 1677; in-fol., maroquin noir, doré sur tranche, avec le chiffre de Marg. Léonard sur la couverture; original...................... 3 ;

39. — Remarques (ou plutôt extraits) sur l'histoire des Turcs de Chalcondile Athénien; in-fol.

C'est un simple extrait sans aucune addition, qui ne valoit pas 4 #.. 3 #

40. — Notes sur le Catholicon d'Espagne; in-12, bien écrit. Il a appartenu à B. Mauny, en 1720; au s[r] Poirier, relieur à Dijon, en 1759.. 3 #

BELLES-LETTRES.

41. — Dictionarium latino-latinum; in-fol.

Ce ms. est du xv[e] siècle et composé par un homme qui aimait les jeux de mots, doubles sens, vers léonins, etc., car il en a farci le texte de son livre et celuy qui voudra s'y occuper n'y fera surement qu'y perdre son temps, comme il le dit luy même au dessus d'une espèce de quarré magique, qu'il propose à déchiffrer :

Muses, si musars musés,
A moy muser, vos temps usés,
Car tant plus à moy muserés,
Plus de votre temps userés.

Je nom por nyent me regarderés,
Je cy appoint cy mis m'esgardés (*sic*),
Car tant plus y regarderés,
Plus y verrés, moins en sçarés.

Or muse bien, se vas musé,
Treuves quand tu seras rusé,
Car peu te vauldra ta science,
Che tu ne scés où je commence.

Regarde aval, regarde à dextre,
Regarde amont et à senextre,
En tel chose pense bien estre,
Qui me lira sera bon maistre.

Il y a beaucoup de belles choses dans ce goût là; même à la fin du livre il dit : *Qui hunc librum scripsit*, *manus non habet nec habuit*.

Au commencement est fait mention de la mort d'Ant. de Blesy, abbé de Beaupré, en 1523. Il a appartenu à M. de Chevannes, sçavant de Dijon, en 1680; à M. Thomas Dilan, en 1740.... 9 #

42. — Liber Isidori de Etymologiis; in-fol. On trouve à la tête quelques lettres de compliment d'Isidore à l'évêque Braulion; sur chaque mot ou étimologie il fait une petite dissertation.

Ce manuscrit est de la fin du xve siècle. Il a appartenu à M. de Chevannes, vers 1680; à M. Dilan, en 1740................ 7 #

43. — Dictionnaire suédois-latin-françois et italien; in-8°, maroquin bleu, doré sur tranche, billot.

La première partie manque. Il commence à l'N, mais il y a à la fin les lettres A et O. Il paroît avoir été fait par un Suédois, à qui il a appartenu; à un interprète de la Bibliothèque du roy, en 1740; à M. l'abbé de Villefroy, censeur royal et professeur en hébreu, au Collége royal, en 1751.................................. 6 #

44. — Diversités curieuses, in-fol. M. l'abbé de Requeleyne, prieur de Froslois, a composé ce recueil et est mort en 1731. M. Du Tillot, 1732; M. Lantin, 1757........................ 3 #

45. — Septem Græciæ Sapientum et eorum qui cum iis enumerantur insignia proposita, latino versu donata, par Guill. de Baillou; in-16.

Ce manuscrit est d'une jolie écriture et fort propre; original. Il a été composé par Guillaume de Baillou et écrit par luy en 1501. M. du Gond, en 1675; M. Coquelet, en 1750........... 2 # 7 s.

46. — Francisci Petrarchi epistolæ; vélin, petit in-12.

Il est écrit correctement, mais l'encre est un peu blanche. Il a été écrit en 1374; il a appartenu à quelqu'un dont les armes sont sur la couverture, 1550; à Charles-Adrien Picard, brocanteur à Paris, en 1745.. 6 #

47. — Catalogus librorum D. de Rocheboüet, Sti Germani-Veteris-in-Civitate pastoris, per Guillelmum Paris bibliopolam digestus, 1741; in-4°; relié en parchemin vert; original..... 2 #

48. — Le Trésor de toutes choses. — *1er livre*, commence par un traité de physique, suivi de l'abrégé de l'histoire des anciennes monarchies, des hommes illustres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, jusqu'au pape Silvestre, des choses physiques et astronomiques, des animaux, qui paroît être un extrait de Pline. — *2e livre*, est une morale des vertus, des vices, de l'économie, de la politique, composé par Me Brunet Latin, de Flourence, et

escript à Paris de la main de Pierre de Cormel, dit Sauvigne; in-fol., sur vélin.

Ce ms. est de la fin de 1400; il y a la vignette du premier livre qui est assez jolie; celle du second est déchirée. Il a appartenu à Cl. d'Ogerolles de Thelis, seigneur de Comieres, des Forges et Cornilhon, en 1580 ; M. Du Tillot, en 1710; M. Lantin, 1757.... 7 #

49. — Genealogia deorum gentilium, dicata ad Ugonem regem Hyerosolim., per Joannem Boccacium de Certalto, avec toutes les tables des généalogies; relié en parchemin, in-fol., sur vélin.

Ms. du xve siècle; a appartenu à Charles-Adrien Picard, brocanteur à Paris, en 1747.................................. 24#

44bis[1]. — Les Commentaires de Cæsar, en latin, écrits de la main d'Egnatius, en italien, vers 1380; vélin, in-fol., maroquin citron, doré sur tranche.

Ce ms. est très beau; il est dommage que les vignettes et lettres majuscules ayent été oubliées, Il y a sur la couverture :

C. Jul. Cæs. comment. Jo. Bap. Ægn. manuscr.
Tho. Maioli et amicorum.

et de l'autre côté :

Inimici mei mea michi, non me michi.

Il a été écrit par Ægnatius, vers 1380. Il appartenoit à Thomas Maiole vers 1480; à un abbé, dont les armes sont collées sur le livre, en 1720 ; au s^r Prault, libraire à Paris, en 1751............ 36#

45bis. — La première Guerre punique, traduite du grec en latin par Léonard Aretino et en françois par J. Levesque, greffier de la Chambre des comptes, en 1445, et présentée au roy Charles VII ; in-fol., maroquin vert, doré sur tranche, avec les armes d'Urfé sur la couverture ; bien conservé.

Ce ms. est du xve siècle. Il a appartenu à M. l'Admiral, au s^r de Gravelle; à quelqu'un de la maison d'Urfé; à M. de Chevannes vers 1680; M. Thomas Dilan, 1730................. 15#

46bis. — Recueil contenant : Sententiæ ex variis authoribus decerptæ. — Abrégé des hérésies qui ont infecté l'Église; in-fol., maroquin rouge, doré sur tranche......................... 3 #

---

1. Les six numéros 44 à 49 ont été par erreur répétés deux fois.

47 *bis*. — Extrait de Tite-Live et de Tacite; in-fol., maroquin rouge, doré sur tranche.................................. 3 #

48 *bis*. — Cicero de Officiis; sur vélin, in-4°. Les dix premiers feuillets sont écrits dans le XIVe siècle et le reste, de même que les notes marginales, qui sont d'une autre main, sur la fin du même siècle ou au commencement du XVe siècle. Les dix premiers feuillets sont d'une très belle écriture. Il appartenoit à Philibert L'Escartey, chanoine de la sainte Chapelle de Dijon, en 1488 ; à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, en 1489 ; à M. de Chevannes en 1680 ; à M. Thomas Dilan en 1730 .... 30 #

49 *bis*. — Recueil contenant :

Frontini stratagemata, avec des notes en marge ; en parchemin, écrit dans le XIVe siècle. — Instrumenta ad utilitatem astrolabi; en papier, écrit dans le XVe siècle. — Pratique de l'astrolabe, mis en françois par Jean Fusoris, pour le prince Pierre de Navarre, du temps de Charles VII, roy de France, pour lequel sont à la fin ces vers :

Lilia Francorum, rex Karole, septime regum,
Sunt tua, tu regna, si qua reverentia regum.

En papier, écrit au XVe siècle. — Almanach pour l'année 1437 ; in-8°. A appartenu à M. Fremiot ; à M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730.................................... 15 #

50. — Sermo in S. Spiritum. — Liber Ciceronis de rhetorica. — Cicero de senectute. — An[i]cii Mallii Severini [Boetii] de logica. — Marii Victorini de cathegoricis. — Ciceronis topica, imperfecta. — Ms. du XIIe siècle, in-8°, assez bien écrit, un peu rongé par les rats. M. de Chevannes, en 1680 ; M. Dilan, en 1730........ 18 #

51. — Traité de grammaire, en vers latins, avec une quantité de notes et beaucoup d'abbréviations qui n'aident pas à le rendre plus lisible ; sur vélin, in-8°. Il y a plusieurs feuilles dont les bords sont endommagés et l'encre effacée. M. de Chevannes, en 1680 ; M. Dilan, en 1720.................................. 5 #

52. — Observationes quædam grammaticales excerptæ ex Prisciliano ; sur vélin, in-4°.

Ce ms. est entre le Xe et le XIe siècle, excepté les treize premiers

feuillets, qui sont du xiie siècle; il est parfaitement écrit. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730 .... 12 #

53. — Harangue de Livia à Auguste pour luy persuader de quitter l'Empire romain, en latin, par Louys de Sacy; in-4°. C'est un ouvrage de rhétoricien................................ 1 #

54. — Publii Fausti Andrelini poetæ laureati de Neapolitana Fornoviensique victoria, ad Carolum VIII, Francorum, Siciliæ ac Hierusalem regem, carmen; in-8°, vélin.

Ce ms. est écrit vers la fin de 1400; c'est l'original, qui a été présenté à Charles VIII; ses armes sont dans la première vignette. Il est très bien écrit et les vers ne sont pas mauvais. Il a appartenu à Andrelinus, son auteur, en 1480; à Charles VIII, roy de France; au P. Oudin, jésuite à Dijon, en 1738; à M. Du Tillot; à M. Lantin, en 1757.................................... 3 #

55. — Gualteri Alexandreis, poëme, en vers latins, sur Alexandre, dédié à Guillaume, abbé de Rheims; vélin, in-8°.

Ce ms. a été fait en 1293 et les notes sont du xve siècle; il est assez difficile à lire et chargé d'abbréviations. M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730................................. 15#

56. — Publii Virgilii Maronis opera omnia, tam vera quam ei adscripta; vélin, in-8°; beau ms.

Cet exemplaire a été fait pour René d'Anjou, roy de Naples, qui mourut en 1480. Ensuite il a appartenu au chancelier Duprat, dont les armes sont à la première page; à Ch.-Adrien Picard, en 1749. 24#

57. — Procès de Fortune contre Vertu par devant Raison; in-fol., vélin, velours cramoisi. Il y a à la fin quelques épitaphes en vers.

Ce ms. est du xive siècle. Cette pièce est de ce qu'on appelloit des *moralités;* on a déchiré la vignette qui étoit au commencement. Il a appartenu à M. le chanoine Fevret, de Dijon, dont les armes gravées sont au premier feuillet, vers 1700; à la bibliothèque publique des Jésuites de Dijon, en 1710.................. 24#

58. — Essay de rondeaux sur quelques fables d'Esope, avec cartouches et dessein de chaque fable, par J.-C. L'Enfant, seigneur de St.-Giles, page du Roy, en 1677; maroquin bleu, doré sur tranche, in-8°...................................... 9#

Histoire naturelle, Voyages, Antiquités.

59. — Remèdes des maladies pour chaque partie du corps, avec les drogues qui y sont propres, leurs vertus, leurs figures, peintes par Paltret de Fontenai. Il a été écrit par Paltret de Fontenai en 1452. Il a appartenu à Jean Pigenet de Corberon ; M. Lantin, en 1747 .... 8 #

60. — Catalogue des plantes démonstrées au Jardin du Roy, en 1752, avec leurs noms françois. — Catalogue des plantes du Jardin des apotiquaires de Paris, avec leurs noms françois; in-4°, maroquin bleu, avec dentelles, doré sur tranche........... 9 #

61. — Traité de physique dicté dans les classes, avec figures, tant gravées qu'à la main, 1735; in-4°, bien écrit...... 1# 10 s.

62. — Traité de métaphysique, 1734; in-4°, idem.......... 1#

63. — Quæstiones notabiles supra octo libros Politicorum, per Nicolaum de Vademonte; in-8°.

Ms. du xve siècle, plein d'abbréviations et très difficile à lire; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730............... 1# 10 s.

64. — Traité des lieux géométriques ; fig., in-8°..... 2# 10 s.

65. — Élémens de mathématiques; fig. gravées, in-4°, relié en parchemin.,....................................... 1# 4 s.

66. — Abrégé de physique, avec cinq tables, très bien dessinées. sur vélin ; le reste en papier ayant rapport à la logique, métaphysique suivant le système de Raymond Lulle; in-12, maroquin rouge, doré sur tranche, très bien écrit. Il a appartenu à J. Sieruel, en 1694; au Sr Davidts, libraire à Paris, en 1754... 18#

67. — Recueil contenant :

Tabulæ regionum Europæ insigniorum et earum positionis. — Six tables pour les temps. — Douze tables des signes du zodiaque. — Deux tables des azymuts. — Quatre tables des étoiles fixes. — Cinq tables des longitudes et latitudes. — Pour trouver les entrées du soleil et signes, et par là sçavoir les solstices et les équinoxes. — De la largeur des 7 climats, des degrés du soleil, des milles, des lieux, des journées, l'élevation du pôle en chaque

climat. — Le canon de l'astrolabe, pour sçavoir en quel degré le soleil est, pour sçavoir d'aucunes étoiles fixes qui n'est point en l'astrolabe, pour faire la devise du quartier en l'eure, pour trouver l'eure au soleil, pour asseoir les étoiles, pour jauger, pour desjauger, connoitre le vuide. — Le baton de Jacob. — Des nombres rompus et fractions. — La règle de trois en poids et en mesures, et beaucoup de belles questions de change, commerce, proportions, etc. — L'air de géométrie. — Traité sur les teintures. — Plusieurs arts que Salomon envoya à la reine Sybille. — Espèce de Kalendrier. — Trois remèdes. — Tabulæ regionum Europæ insigniorum. — Tabula ad inveniendum horas. — Remède pour eschaudure. — Six tables pour sçavoir la hauteur du soleil à toutes heures. — Vingt-quatre tables pour les heures. — Huit tables intitulées : Tempus more infantis in utero matris.

GARDE CORPS.

Gardés vous du vent
Et de l'instrument
Jouer à oultrance;
De boire souvent,
De manger grandement,
C'est votre grevence.

GARDE CORPS.

Aux, ciros, oignons,
Laicts et porions
Vous sont très contraires;
Aussy sont frictions
Et oppinions,
Qui font les gens braire.

GARDE CORPS.

Coryande, anis,
Feneulle confis
Et cannelle fine
Sont de très hault pris,
Au matinet prys,
Pour la medechyne.

Les épactes et pour trouver le lieu du soleil. — Seize tables de l'ascension des signes. — Huit tables de la latitude des signes. — Les heures des planettes. — Tabula horarum inæqualium diei artificiales. — Table pour trouver tous les temps bissextiles. — Longitude et latitude des cités d'occident. In-16, maroquin vert, doré sur tranche.

Écrit par Imbert Feutrier, en 1511; a appartenu à Christian Frederich, en 1635............... .... 6# 10

68. — La mareschalerie de Laurent Rusé; imprimé à Paris, en 1533, in-fol., maroquin vert, doré sur tranche.

Il y a à la tête un dessein de mors, par Sambin; il y a en outre 112 desseins de mors, faits en Italie, indépendamment de ceux qui sont gravés.. 30#

69. — Mémoire et observations sur la construction de la flutte du Roy *l'Orox*, par lequel on fait voir la différence qu'il y a d'avec les ouvrages ordinaires, avec les couppes de ladite flutte très proprement dessinées au nombre de dix, par Geslain fils, 1724. — Mémoire sur la quantité des bois qui entrent dans la construction des vaisseaux de tous les rangs, 1732; in-fol., pièces originales. 6#

70. — Feux d'artifices exécutés à Dijon, sur les desseins du S[r] Godran, dont les desseins à la main avec les devises, projets, etc.; in-fol., mar. rouge, doré sur tranche; original. M. Fevret, chanoine, en 1700 ; la bibliothèque publique des Jésuites de Dijon, 1710.............................. .... 11#

71. — Secrets pour les couleurs, huiles, essences, mastics, odeurs, etc., et autres choses concernant les arts et métiers ; in-fol................. .... 3# 10

72. — Projet de la jonction de la Saône à la Moselle, avec une très belle carte dudit projet, présentée au duc de Lorraine ; in-fol., avec les armes du duc de Lorraine sur la couverture ; original, par l'auteur, le S[r] Barrillier, en 1720 ; a appartenu au S[r] Le Rouge, géographe à Paris, en 1753.............................. 24#

73. — De virtutibus mineralium. — De morbis. — Platearius de morborum signis ; in-4°, vélin. Ce manuscrit est du XIV[e] siècle ; il a appartenu au S[r] Hemonet, en 1450 ; M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730.. 5#

74. — Livre contenant plusieurs remèdes pour les maladies, comme aussy beaucoup d'autres curiosités qui méritent d'être considérées ; extrait d'un livre d'un curieux et sçavant de cette ville de Paris, par Joly, 1669 ; par ordre alphabétique, in-4°.

. L'abbé de St-Hilaire, cy-devant apothiquaire à Ste-Geneviève, a marqué les recettes qu'il a cru les meilleures............ 6#

75. — Observations et remarques pour faire parcourir au cavalier des eschecs toutes les cases de l'échiquier sans passer deux fois sur la même case. Remarques et règles sur le jeu des échecs; in-4°. Ce livre est plein de combinaisons bien méditées.... 10#

76. — L'art de décrire la danse par caractères et figures démonstratifs, avec lesquels on apprend facilement de soy même toutes sortes de danses; relié en parchemin, in-4°.......... 5#

77. — Façon de mesurer toutes sortes de bois jusqu'à trente pouces en quarré, avec les supputations toutes faites ; in-4°. 10 s.

78. — Recueil de chymie, contenant :

De philosophia evangelica et paupertate, sive de scientia rerum omnium transmutabilium. — Liber Geber de transmutatione metallorum. — Lumen alkimiæ. — Experimenta chymica. — Liber lucis magisterii magni, editus anno 1344. — Lapis philosophorum. — Rosarium Arnoldi. — Epistola Bernardi Treverensis ad Thomam de Bononia, 1386. — Prologus Raimondi Lullii ; in-8°.

Ce manuscrit est du xve siècle, assez mal écrit, mais lisible; M. de Chevannes, en 1680 ; M. Dilan, en 1730............... 10 s.

79. — Mémoire pour le Roy sur l'état présent de la nation Maronite dans le Levant, le nombre d'hommes dont elle est composée, les lieux qu'ils habitent, leur religion, leurs mœurs, où il est aussi parlé des Druses et des Amediens, parmi lesquels ils sont mêlés dans les montagnes du Liban, Antiliban ou Castravan, Baruth et autres pays de la dépendance du pacha de Tripoly de Syrie, 1706, par de Gastines ; in-fol., relié en parchemin; original.

Mémoire particulier pour le Roy de l'estat présent des couvents de la Palestine, 1706, par de Gastines ; in-fol., relié en parchemin, avec une carte qui comprend lesdits couvents ; original.

Ces deux relations sont très abrégées................. 5# 19

80. — Dissertation sur la ville de Tivoli, avec la cascade de Tivoli, vignette de Leclerc, qui est à la tête ; 12 pages in-fol., relié en papier doré. M. Du Tillot, en 1723 ; M. Lantin, 1757. .... 1# 4

81. — Voyage de Jérusalem, ou pèlerinage de la Terre Sainte, avec quelques petites figures sur les marges ; copié sur l'original.

A la suite est la description de la personne de J.-C. — Condemnatio Domini N. J. — Forma sententiarum Pilati contra Christum. In-4°, très bien écrit, les titres mélangés de lettres rouges. M. Du Tillot l'a fait copier en 1720 ; M. Lantin, 1757 .... 1# 10

82. — Voyage d'Italie, fait en 1739 ; original. — Mémoire des plus excellents tableaux et statues qui se trouvent dans les églises de Rome. — Remarques sur le voyage d'Italie. — Voyage d'Italie, par M. de Lantenay, en 1664. — Traité des familles de Rome. — Traité du gouvernement civil et ecclésiastique de Rome. — Voyage d'Italie, par Andanson, en 1624 ; original, in-4°, maroquin vert et dentelles, doré sur tranche .... 4# 10

83. — Relation d'un voyage fait en Italie et Allemagne par le Sr Blanchet, en 1676, avec les distances des lieux ; in-12.... 1# 4

84. — Catalogue des tableaux du Roy, avec une table de tuos les maîtres dont le Roy a des ouvrages ; in-fol., carta magna, avec les armes du Roy sur la couverture.

Ce livre est un morceau précieux, n'y ayant rien en ce genre que l'ouvrage de Coypel, qui est demeuré imparfait. Il a été au Roy, à M. de Bose, garde des Antiquités, vers 1740........ 12#

85. — Géographie latine ; in-12, imparfait, maroquin bleu, doré sur tranche.. 3# 10

86. — Inventaire des médailles, gravures, pierres prétieuses, poids antiques du cabinet de M. de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence. Quelques lettres de M. de Peiresc à M. Duchesne, géographe ; originales, in-fol., relié en parchemin. On sçait combien est prétieux tout ce qui vient de ce sçavant homme, surtout pour l'antiquité où il excelloit. Ce ms. appartenoit à M. Du Tillot en 1710 ; M. Lantin, 1757........................ 3#

87. — Recueil d'emblesmes à la louange du Roy, dessinés avec les explications en vers très bien écrites, présenté à Louis XIV

par Vigner. Maroquin rouge, avec dentelles et les armes du Roy sur la couverture, in-12. Cet ouvrage est d'une belle exécution .... 6#

88. — Recueil contenant : Lettre sur une pièce antique, apportée de Rome (c'est une patère). — Explication d'un tombeau qu'on voit à Athis dans le jardin de M. Foucauld, par M. de Bose. — Explication d'une antique envoyée de Bourdeaux. — Dissertation sur ce que le paganisme a publié de merveilleux, par l'abbé Anselme. — Dissertation de l'origine et des principales causes de la décadence de la liberté parmi les Romains, par l'abbé de Vertot. — Inscriptiones a Grutero non editæ aut aliter editæ, de la main de M. Philibert de La Marre ; très curieux. — Remarques historiques sur les douze mois de l'année, avec des enlumineures grotesques allemandes représentants les douze mois de l'année ; in-fol. Toutes ces pièces ont appartenu à M. Du Tillot en 1717 ; M. Lantin, 1757 10

89. — Desseiu de l'histoire antique d'Autun, par Edme Thomas, chanoine d'Autun et official. La 1re partie est imprimée avec plusieurs figures d'antiquités ; la 2e est ms. et n'a jamais été imprimée et a été copiée sur l'original de l'auteur. On y a joint quelques pièces mss. sur l'histoire d'Autun ; il y a de bonnes choses dans cette histoire. M. Du Tillot, 1724 ; M. Lantin, 1757 .... 12#

90. — Recueil contenant : Dissertation sur les monuments de Bourdeaux, sur les ducs d'Aquitaine et les monnoyes que les Anglois ont fait frapper dans cette province, par Renuti, imprimé à Bourdeaux, 1754. — Explication d'un monument trouvé dans le diocèse d'Auch, imprimé à Paris, 1689. — Deux inscriptions, imprimées. — Lettre à M. Moyer sur une pièce antique apportée de Rome par le P. Menestrier, imprimée. — Médailles des impératrices romaines, par le P. Menestrier, controlleur d'artillerie, imprimé à Dijon, 1625, fig. — Numismata aurea ex Museo Regio ; 30 médailles dessinées, in-4°. — Ce dernier article a appartenu à M. Du Tillot en 1725 ; M. Lantin, en 1757................. 8#

91. — Antiquités de la ville d'Arles, par Rebattu, conseiller en la sénéchaussée d'Arles, 1655. Copié sur l'original avec beaucoup de fig., in-4°. Ce ms. n'est pas mauvais ; M. Du Tillot l'a fait copier en 1716 ; M. Lantin, 1757................................ 5#

92. — Dissertation critique sur l'*ascia* sépulchrale des anciens, par le P. Oudin, jésuite; fig., in-8°. Maroquin rouge doré sur tranche. Il est très bien écrit par le Sr Piron, apotiquaire à Dijon, frère du poète. Le P. Oudin, en 1737 ; M. Du Tillot, en 1715 ; M. Lantin, 1757.. 3#

93. — Recueil des inscriptions et monuments de la ville de Langres, par le P. Vignier, jésuite; fig. in-12; original.

Ce ms. est très curieux; il en est parlé dans la bibliothèque du P. Lelong. M. Du Tillot, en 1715, M. Lantin, 1757........... 6#

94. — Traité sur le Latium et la république Romaine, en latin; in-12, relié en parchemin; il contient d'assez bonnes choses. M. l'abbé de Fourchy, en 1740; M. Coquelet, en 1750..... 10 s.

95. — Figures antiques posées en Italie en divers jardins de plaisance; 46 fig. dessinées à l'encre de la Chine, par un très habile maître. Ce recueil est petit, mais vaut la peine d'être examiné.. 15# 10

96. — Portraits des empereurs romains et autres, d'après les pierres gravées du cabinet de M. Du Tillot; 45 dessins. M. Du Tillot les a fait dessiner en 1726; M. Lantin, 1757................ 6#

97. — Recueil contenant : Remarques historiques sur Homère, avec 8 dessins représentant Homère. — Remarques historiques sur Aristote, avec 4 dessins représentant Aristote. — Remarques historiques sur Épicure, avec 3 dessins représentant Épicure. — Dessin représentant Diogène. — Remarques historiques sur Cicéron, avec 2 dessins représentant Cicéron. — Remarques historiques sur Minerve, avec 3 dessins représentant Minerve. — Remarques historiques sur Vesta et les Vestales, avec 6 dessins représentant les Vestales. — Remarques historiques sur la déesse Isis, le dieu Osiris, avec 12 dessins qui les représentent. — Remarques historiques sur le dieu Pet des Egyptiens, avec 2 dessins qui le représentent. — Remarques historiques sur Sardanapal, dernier roi d'Assyrie, avec 2 dessins qui le représentent. — Remarques sur le carnaval, avec un dessin qui représente Mardi-gras. — Description historique des monuments d'antiquités transportés de Rome à Paris, dans l'hôtel de Sully, en 1732, par les soins de M. le cardinal de Polignac, par M. Moreau de Mautour, de l'Académie des inscriptions et belles lettres. In-4°,

maroquin vert, filet sur le plat. Ce livre a été fait par M. Du Tillot en 1742; M. Lantin, 1757.

Histoire Écclésiastique. — Langues.

98. — Bible arabe, sur papier d'orient, avec des marges immenses, contenant, sçavoir : *Dans le 1er volume :* Genesis integra. — Exodus integer. — Leviticus, exceptis duobus ultimis versibus capitis ultimi. — Numeri integri. — Deuteronomium integrum. — *2e volume :* Josue integer. — Judices imperfecti.— Tertius Regum imperfectus. — Ecclesiastes integer. — Canticus canticorum integer. — Ecclesiasticus. — Zacharias imperfectus. — Malachias integer. — Macchabei imperfecti. — In-fol., carta magna, maroquin noir, doré sur tranche.

Il est bien écrit, avec des notes sur les marges, où il s'est trouvé de très bonnes choses ; il appartenoit à un interprète de la Bibliothèque du Roy en 1750. M. l'abbé de Villefroy, professeur en hébreu au Collège royal, en 1752........................ 98#

99. — Autre Bible arabe, sur papier ordinaire, excepté le livre de Ruth, qui est sur papier d'orient, avec des marges ordinaires et des notes dans les marges. In-fol., maroquin noir, doré sur tranche. — Il contient : Liber Ruth integer. — Liber primus Regum imperfectus. — Liber 2 Regum imp. — Liber 3 Regum imp. — Liber 4 Regum imp. — Paralipomena liber I imp. — Varia Regum fragmenta. — Haggæus imp. — Paralipomen. fragmentum. — Nehemias integer. — Esther integer. — Isaiæ imp. — Jeremiæ imp. — Ezechiel imp. — Daniel imp.

Il vient d'un interprète de la Bibliothèque du Roy, 1750; M. l'abbé de Villeffroy, 1752............................ 21#

100. — Epistolæ S. Pauli, arabice, sur papier d'orient; mar. noir, in-fol.

Ce ms. est bien écrit, les points sont en rouge, il y a quelques lacunes. Il appartenoit à M. de Villefroy en 1753.......... 24#

101. — Liber creationis seu Genesis, arabice; in-fol., mar. noir, doré sur tranche.

Il est très bien écrit, très correctement, avec de belles marges. Il a appartenu à M. l'abbé de Villefroy en 1752.......... 18#

102. — Liber Genesis seu fœderis, syriace; in-fol., maroq. noir, doré sur tranches; aussy bien écrit et même forme que le précédent. Il a appartenu à M. l'abbé de Villefroy en 1752. 18#

103. — Evangelium Matthæi, syriace; in-fol., maroquin noir, doré sur tranches. Il n'est pas bien complet, aussy bien écrit et même forme que le précédent. M. l'abbé de Villefroy, en 1752 .... 18#

104. — Psalmi 150 et 151, syriace; in-4°, maroquin noir, doré sur tranches; même écriture et forme que le précédent. M. de Villefroy, 1752 .... 18#

105. — Interpretationes nominum hebraïcorum et aliorum multorum B. Hyeronimi ex glossariis, ut patet ex pagina secunda. — Litaniæ ad septem ordines sanctorum; 8° vélin.

Ce ms. est entre le XIIe et XIIIe siècle, il est très bien écrit, bien conservé, les mots hébreus sont écrits en caractères ordinaires. M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730................ 16#

106. — Lexicon arabicum et latinum, avec une espèce de grammaire à la fin. In-4°, mar. rouge, avec des losanges rouges sur la tranche.. 18#

107. — Les canons d'Avicenne, en hébreu rabin; sur papier d'Orient, petit in-4°, maroq. bleu, avec filet sur le plat, doré sur tranche.

Ce ms. est du XIVe siècle, parfaitement écrit. Il a appartenu à Eusèbe Renaudot, fameux savant en langues orientales; à Charles-Adrien Picard, en 1750.......................... 60#

108. — La Bible, en vers latins, par Pierre de Riga; vélin, in-4°.

Ce ms. est du XIe siècle; il y a de grandes marges. Il a appartenu à Georges Gay; Maître Duban d'Ostun; M. Me Jacques Thomas, conseiller au parlement de Dijon; M. Dilan, en 1730 .... 24#

109. — S. Hieronymi in Pentateuchum interpretatio. — Les Roys. — Paralipomène. In-12, forme de billot, vélin.

Ce ms. est du XIIe siècle. M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730.. 18#

110. — Quatre rouleaux, écrits en lettres courantes chinoises et en lettres mandarines, contenant privilèges, patentes de charge, permission, etc.; en papier de soye, avec des rubans collés sur les bords et du satin sur le bout, ayant chacun plusieurs enveloppes et un bâton garni de bois des Indes, sur lequel ils se roulent.. 6#

111. — Un passeport, en persan ou arabe courant, en une seule feuille, sur papier d'orient; original. Un sçavant a mis au dos: Ecriture inconnue, qui ne se peut lire..................... 1#

112. — Une petite grammaire arabe, sur papier d'orient... 3#

113. — La Genèse, en langue copte, sur papier ordinaire.. 3#

114. — Treize bulles, ou expéditions de la cour de Rome, dont une, du pape Paul, commence par une ligne en lettres bullatiques, en parchemin.. 6#

115. — Expositio in omnes Epistolas S. Pauli, excerpta e libris S. Augustini, Petro Tripolitano adscriptus; vélin, in-fol., relié en velours noir, avec agraffes de cuivre dorées d'or moulu doré, ainsy que les armes d'Urfé, qui sont sur la couverture, doré sur tranches.

Ce ms. est de la fin du XIII[e] siècle. Le P. Mabillon, dans son Voyage d'Italie, le regarde comme un ms. très rare et en parle avec éloge. Il a appartenu à une personne de la maison de d'Urfé; à M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730.............. 80#

116. — Recueil contenant, sçavoir: Constitutio Benedicti XII super canonicos regulares S. Augustini. — Liber Senecæ de quatuor virtutibus moralibus. — Fragmentum Collectionum Patrum. — Breviatio ordinarii sive alphabeti vitæ religiosæ. — Constitutiones legati cardinalis S[te] Sabinæ super ordinatione capituli Bellicensis. — Différents règlements d'un chapitre tenu à Lyon en 1247. — Acte latin de Jean, évêque de Belley, en 1254. — Actum Francisci, præpositi de Viviaco, officialis Bellicensis, 1326. — Bulla Urbani V contra recipientes quidquam ab intrantibus in religionem. — Regula S. Augustini canonicorum regularium. In-fol., vélin.

Ce ms. est du XIV[e] siècle; l'encre est un peu blanche en quelques endroits. M. de Chevannes, 1687; M. Dilan, 1730...... 6

117. — Sermones anonymi in Epistolas, Evangelia et Sanctos ; vélin, in-4°.

Ce ms. est du xive siècle ; bien conservé. M. Bonnet, en 1500 ; M. de Chevannes, en 1680 ; M. Dilan, 1730................. 6#

118. — Sermones pro festis totius anni, 1350 ; in-fol., relié en bois sur vélin. C'est une espèce de légende pour chaque saint.

Ms. du xive siècle. Il a appartenu à M. de La Fontaine en 1500 ; à une personne dont les armes sont gravées à la teste ; à M. de Bose, garde du Cabinet des Antiquités, en 1750...... 6#

119. — Sermones dominicales Francisci Guillelmi Lugdunensis, ordinis Prædicatorum, super Epistolas, avec une table ; vélin, in-8°.

Ms. entre le xie et xiie siècle ; il y a beaucoup d'abbréviations. Il a appartenu à M. Bardelot, en 1500 ; M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730........... .... 4#

120. — Tractatus de effigie sive specie virtutis. — De cymeterii reconciliatione. — Benedictio cineris. — Benedictio vini. — Ad vasa et ornamenta ecclesiæ. — De clericis ordinandis.

Ce ms. est du xvie siècle, c'est-à-dire le premier traité, qui est en vélin ; le reste, qui est en papier, est postérieur ; il est bien écrit. Antoine Borenet, official d'Autun, sous M. d'Ailleboust, évêque d'Autun, en 1578 ; M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730... 6#

121. — Dialogue entre Raymond, théologien, et Sortes, philosophe, sur les deux cent dix-neuf propositions condamnées par Étienne, évêque de Paris, en 1276. — Mandement de l'évêque à ce sujet. Traité théologique sur les articles de foy. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730........... .... 3#

122. — In Jansenianum de libertate dogma, avec des vignettes très jolies ; relié en parchemin, in-16°.

Ce ms. est très bien écrit par fr. Philippe Le Camus en 1700 ; Charles-Adrien Picard, en 1750......................... 4#

123. — Décisions théologiques sur les actions de la Compagnie des Indes, par l'abbé Petitpied, docteur de Sorbonne, 1720. — Remontrances du Parlement de Paris, dressées par MM. Mainguy et Pusel, conseillers clercs au Parlement de Paris, au sujet de l'édit qui réduit les ventes au denier 50.

Relié en papier marbré, in-4° ; bien écrit, avec les titres en

lettres rouges. M. Du Tillot a fait faire cette copie en 1720; M. Lantin, en 1730.................................. 1# 4

124. — Tractatus de Deo [S.] Augustini [et S. Bernardi], abbatis Clarevallis; in-fol.

Ms. du xve siècle, bien écrit, conservé. Fr. Pierre Crapillet, ministre de l'hôpital Saint-Esprit de Dijon, fit faire cette copie en 1457. Depuis il a appartenu à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.................... 8#

125.— Missel, à l'usage du diocèse de Limoges; in-fol., vélin.

Ce ms. a été écrit en 1400; il a appartenu à quelqu'un dont les armes sont après le calendrier; à un libraire de Paris, en 1753. .... 18#

126. — Messe de l'Assomption, avec des vignettes d'une grande beauté, faites en Italie; vélin. — Messe de la Pentecôte et de la Trinité, avec vignettes en papier, bien écrit; in-fol., carta magna, maroquin rouge, doré sur tranche.

Ce ms. a été fait en 1567; il a appartenu à quelque pape; à la veuve Piget, libraire, en 1749............ .. .. 6#

127. — Historiæ ecclesiasticæ ex Socrate et Sozomeno excerptæ, cum notis; vélin, in-folio.

Ce ms. est du xe siècle, assez bien conservé; c'est l'un des plus beaux de ce catalogue pour l'antiquité et la beauté de l'écriture. M. de Chevannes, en 1680. M. Dilan, 1730................. 60#

128. — Figuralis historia ab origine mundi ad primum Gregorii X annum, 1272, dicata Yvoni de Cluniaco abbati; avec les portraits des patriarches, roys, papes; assez mauvais; vélin, in-fol.

Ce ms. est du xiiie siècle; assez bien écrit. Il a appartenu à un abbé de Caleicio vers 1500; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.. 7#

129. — Antiquités des villes où sont des archeveschés et éveschés, églises collégiales, dignités et prébendes, les collateurs, patrons, revenus; in-8°.

C'est un petit extrait, qui n'a rapport qu'aux bénéfices. M. Philibert de La Mare l'a écrit de sa main en 1660; M. Du Tillot, 1700; M. Lantin, 1736................................. 1# 10

130. — Constitutions pour les religieuses chanoinesses de Picpus; in-4°

On y recommande fort le silence. .... 1# 19

131. — Status et constitutions sur la règle de saint Augustin, dressés pour la Congrégation N.-D. du Refuge, avec deux bulles d'Urbain VIII et d'Alexandre VII pour approuver leur règle, avec le portrait de la Mère sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice de N.-D. du Refuge d'Avignon; in-4°....................... 10#

132. — Règle de la religion de Malthe, avec les prières du chapitre et un petit état des contributions des différents prieurés, et à la tête la bulle du pape Boniface ; après ladite règle une du pape Sixte portant approbation de ladite règle; vélin, in-4°.

Ms. du xv° siècle ; a été fait par un prieur de Corbeil, en 1480 ; a appartenu aux chevaliers de Malthe, dont les armes sont sur la couverture, vers 1700 .... 14#

133. — Regula Hospitalis S. Spiritus per Innocentium III ; in-4°. .

Ce ms. est du xvi° siècle ; les lettres initiales sont en rouge. Il a appartenu à une maison du S.-Esprit en 1480; au Sr Faillies, en 1500 ; Brande, 1550 ; Cachard, 1600 ; Julien, 1650 ; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730............................ 3#

134. — Constitutions pour la direction et conduite du monastère de la Conception N.-D. du tiers-ordre de St-François, établi en la ville de Paris, rue S. Honoré ; in-12, maroquin noir, doré sur tranche, bien écrit. A appartenu à sœur Marie de la Conception, en 1700...................................... 1# 10

135. — Libellus de ordine et regula Cisterciensi, avec une table ; vélin, in-16.

Ce ms. est de 1289, assez bien écrit. Il a appartenu à frère Joannes Ablandiniis, religiosus Alnensis, 1450 ; à la bibliothèque [B.] Mariæ de Alna, 1500; à M. de Chevannes, en 1680; M. Dilan, 1730.................................... .... 6#

136. — Passio S. Saturnini, episcopi et martyris, qui passus est Tholosa. — Passio S. Petri apostoli. — Passio S. Bartholomei apostoli. — Vita B. Nicolai pontificis. — Vita B. Mariæ Magdalenæ ; vélin, in-fol.

Ce ms. est du xiii° siècle; ces sortes d'actes sont curieux et

assez rares. Il a appartenu à M. de Mongey, écuyer, en 1500 ; M. Dilan, 1730.. 12

137. — Legenda sanctorum Jacobi de Voragine; vélin, in-fol.

Ce ms. est du XIVe siècle ; il manque le quatrième feuillet et quelques autres à la fin; il finit à St-Eustache. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730.................................... 8#

138. — Recueil contenant : Solemnis et fructuosa lectio super decretali *Omnis utriusque sexus*, exhibita per egregium decretorum [doctorem] Joannem de Montigny.— Revocatio et reparatio certarum falsarum propositionum per quosdam fratres Mendicantes contra auctoritatem curatorum alias prolatarum. — Determinatio casuum in quibus quis ipso jure vel facto incidit in excommunicationis sententiam. — Tractatus de fama, judicio, argumento et presumptione.— Tractatus de alimentis et quid apellatione eorum contineatur. — Tractatus de insignis et armis. — Tractatus bonus et utilis de horis canonicis dicendis, a Benenicto XIII. — De ordinatione missæ per summos pontifices. — Tractatus contra mendicitatem, factus in consistorio coram papa per archiepiscopum Armadchensem. — Bulla papæ Joannis XXII, missa Joanni de Polliaco, super confessoribus fratribus Mendicantibus, visitantibus et procuratoribus solvendis. — Tractatus magistri Nicolai Oresmii contra mendicitatem. — Epistola D. Bonaventuræ ad fratres sui ordinis. — Bulla Martini IV ad fratres Minores super confessionibus audiendis. — Bulla Callixti III super eodem. — Tractatus Petri Bertrandi, cardinalis, Eduensis episcopi, de libertate ecclesiæ et episcopali ejus jurisdictione. — Breviarium ad omnes horas in jure canonico inveniendas. — Decreta electionum a D. Henrico Hostiensi et Velletrensi episcopo cardinali. — Epitaphium Philippi, ducis Burgundiæ, en vers. – Tres epistolæ Senecæ ad Lucilium. — Lucii Annæi Senecæ ad Callionem de remediis fortuitorum. — Epistolæ Senecæ Paulo et Theophilo et Pauli Senecæ et Lucilio. — Epitaphium Annæi Lucii Senecæ.

Ms. du XVe siècle ; M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730. 7#

139. — Tractatus de Psalmis poenitentialibus. — Confession générale. In-fol.; est écrit de la main de frère Pierre Crapillet, pour l'hôpital du St-Esprit de Dijon, vers 1480; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.................................... 4#

140. — Varii tractatus morales excerpti ex libris Hieronimi, Valerii, Apollinaris Sidonii, Quintiliani, Titi Livii, Cyceronis, Apuleii, Macrobii, Aulu-Gellii; vélin, in-8°.

Ms. du XIII[e] siècle, bien écrit par Benoist, en 1250; Pierre Tortrat, 1300; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730...... 8#

141. — Le chemin de la vie éternelle, par Desnoyers, avec le portrait gravé de M. Colbert; in-8°, relié en parchemin, avec le chiffre de M. Colbert et beaucoup d'ornements à la main sur la couverture, doré sur tranche.

C'est proprement un chef-d'œuvre d'écriture........... 1# 4

142. — Compendium S. Thomæ de Aquino de fide catholica; in-8°, veau rouge, fermoirs et agraphes de cuivre, sur vélin.

Ms. du XV[e] siècle. Il a appartenu à un abbé dont les armes sont sur la couverture et pour qui il a été fait vers 1480. Gabriel Bourgeois, socius Sorbonicus, 1594; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.. 5#

143. — Speculum peccatoris, de præceptis divinis, vitiis, etc.; in-8°.

Ms. du XVI[e] siècle, d'une écriture courante, mais mauvaise. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.................. 1# 10

144. — Martyrologium Usuardi, sed interpolatum; vélin, relié en basane.

Ms. de 1400, et fort lisible; M. Lantin, 1725.............. 7#

145. — Recueil contenant : Liber magni Aurelii Cassiodori senatoris de anima. — Tractatus B. Bernardi abbatis de diligendo Deum. — Vita D. Jeronimi presbiteri, per Joannem Andream. In-fol.; un fermoir de cuivre, des petits boutons à la marge pour tourner les pages.

Ms. du XIV[e] siècle, bien écrit. A appartenu à Ulric Pressor; aux frères de la Croix de Cologne, en 1348; au sieur Léonard, libraire à Bruxelles, en 1756................................ 3#

146. — Pontificale episcoporum secundum morem ecclesiæ Romanæ; vélin, maroquin noir, doré sur tranche, in-4°.

Les 21 premiers feuillets et les trois dernières pages sont du XV[e] siècle; le reste est du X[e] siècle. Au feuillet 13 il y a : *Oratio ad barbas tondendas*; à la préface une abbréviation très compliquée

et un crucifix mal fait, qui sont des témoignages de l'antiquité de ce livre, qui est un des plus curieux mss. de ce catalogue. Il est parfaitement écrit. Il appartenoit à l'abbaye de Cîteaux, en 1752; au sieur Culembourg, relieur à Dijon, en 1753............ 16#

147. — Recueil de messes votives; vélin, in-4°, ms. du xve siècle; à la fin une oraison de saint George, Félice, Fortunat et Achillée.

Guienot, chappelain de Saint-Odilon, 1406; Jean Baugery, chappelain de Saint-Odilon, en 1436; Ant. Rosset, chappelain de Saint-Odilon, en 1490; le Sr Rest, en 1624; M. le conseiller Thomas, 1650; M. Dilan, 1720.................................... 4#

148. — Recueil de messes votives; vélin, in-folio. Ms. du xve siècle, sur la fin est: *Benedictio potionis beati Fiacrii*; dans l'oraison est nommé saint Léger, saint Blaise, saint Louis et almificus Fiacrius. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730........... 9#

149. — Dictionnaire latin moral, où les matières sont expliquées au long sur les péchés et cas de conscience; in-fol.

Ms. du xve siècle, bien conservé, mais n'est pas d'une bien belle écriture. Philibert L'Escartey, vers 1470; l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, vers 1490; M. de Chevannes, 1650; M. Dilan, 1730... 5# 5.

150. — Tractatus de missa, peccatis, per Bernard de Parentinis, Jacobin. — Speculum manuale sacerdotum, ab Herman de Alemania, Augustino (ou Expositions rituelles sur les habits sacerdotaux). — Quelques traités sur les péchés, dont quelqu'uns en vers latins; in-fol.

Ms. du xve siècle. L'hôpital Saint-Esprit de Dijon, vers 1500; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730................. 10# 10

151. — Les Epistres de toute l'année, en françois, suivant l'usage de Paris; in-fol.

Ms. du xve siècle; les titres en lettres majuscules sont en rouge. Étienne Chamberlain, vers 1550; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.. 4

152. — Recueil contenant: Editum ex libro Sacramentorum Innocentii papæ. — De sancto officio missæ (le rit de la messe). — Expositio dominicæ orationis, symboli apostolorum. — Disputatio contra Judæos a fratre Nicolao de Lyra, ordinis Prædicatorum.

— Constitutiones cardinalis episcopi Albanensis ad sacerdotes de sacramentis administrandis. — Speculum ecclesiæ (remarques sur la liturgie); in-8.

Ms. du XIIIe siècle; les titres et lettres initiales sont en couleur. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.................... 4#

153. — Rituel latin, à l'usage du diocèse d'Autun; in-8.

Ms. du XVIe siècle. Jean de Merseri, abbé de Saint-Urban, en 1504; Nicolas L'abbé, 1510; De Lormey, secrétaire du chapitre, 1525; Jean Cordier, curé de Bouhaut, 1535; B. Pérard, 1637; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730......................... ... 2#

154. — Recueil contenant: Dénombrement des curés, prieurs, archidiacres, abbés, abbesses du diocèse de Langres. — Liber synodalis ecclesiæ Lingonensis, ex autoritate cardinalis de Bar. — Kalendrier de l'église de Langres. — Statuts synodaux de Philippe, évêque de Langres. — Statuts synodaux de Philippe de Vienne, évêque de Langres. — Statuts synodaux de Guy, évêque de Langres. — Epistola fr. Vincentii Ferrarii, ordinis Prædicatorum, de adventu Antechristi et fine mundi. — Præparatio sacerdotis ad missam. — Traité pour préparer un malade à sa mort. — L'*a. b. c.* aux simples gens, qu'on doit sçavoir et apprendre. In-fol.

Ms. du XVe siècle, curieux et bien conservé. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730................................. 10#

155. — Recueil contenant: De concordia Evangelistorum. De præcepto et dispensatione, par S. Bernard. — Ordo missæ. — Speculum monacorum, seu ceremoniæ S^{ti} Benedicti, uti in monasterio Sublacensi prædicantur. — S. Epiphanii narratio de educatione virginis. — B. Gregorii expositio super Cantica canticorum. — Bernardi ad Eugenium de virtutibus cardinalibus. — Abbatis Clarevallensis de duodecim gradibus humilitatis. Vélin, in-8°, relié en bazane rouge, avec fermoirs garnis de cuivre.

Ms. du XVe siècle, bien conservé. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730............. .... 6#

156. — Recueil contenant: Tractatus contra nonnullos sacro ordini Cartusiensi detrahentes, par Alain de Villeneuve. — De laude vitæ solitariæ, adscriptus B. Gregorio papæ, ab aliis Petro

Damiani. — Sermon latin de Nicolas de Lyra, sur ces mots : *Maria optimam partem elegit.* — Catalogus librorum a S. Ecclesia approbatorum, secundum decretum Gelasii papæ. — Brevis tractatus de vita interiore a quodam Cartusiensi. — De quatuor spiritualibus gradibus, lectione, oratione, meditatione, contemplatione, quæ sunt scala claustralium. — Homélie d'Origène, en françois, sur ces mots : *Maria stabat ad monumentum foris plorans.* In-12, relié en peau, avec un fermoir garni de cuivre.

Ms. du xve siècle, écriture lisible, quoique peu correcte. Arnaud de Villeneuve, chartreux, en 1550 ; la Chartreuse de Vauvert (à Paris), 1600 ; Charles-Adrien Picard, 1748....... 3#

157. — Manuale S^{ti} Augustini ; vélin, in-12, relié en parchemin, doré sur tranche.

Ms. écrit en Italie, au xive siècle, par une excellente main. Il a appartenu à une personne dont les armes sont à la 1re page; Charles-Adrien Picard, en 1748........... .... 20#

158. — Raymundi summa pœnitentialis. Vélin, in-12.

Ms. du xiiie siècle, bien conservé. M. de Chevannes, en 1680 ; M. Dilan, 1730.... .... 3#

159. — Recueil contenant : Coluti de virtute declamatio. — Francisci Ubertini moralia dicta. — Disputatio Alexandri, Hannibalis et Scipionis coram Mino judice ; in-8, sur papier lissé.

Ms. du xive siècle, bien conservé, parfaitement écrit en caractères romains, qu'on fit revivre sous Louis XI et ses successeurs.

Joannes Tulleus Lotharingus l'a écrit en 1300 ; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1720.................................. 12#

160. — Cardinalis Bertrandi de facto prælatorum. — Ejusdem sermones. — De perfectione vitæ spiritualis. — De concilii authoritate super papam. — Capitulum quo ostenditur concilium debere celebrari, seu epistola concordiæ. — Bonnacursii de nobilitate disputatio. In-fol.

Ms. du xve siècle. Un nommé Deforo a écrit la fin vers 1480. M. de Chevannes, 1660 ; M. Dilan, 1730.................... 4#

161. — Epistolæ Eusebii et S. Augustini de morte S. Hyeronimi. — Epistola S. Cyrilli de miraculis S. Hieronymi ad Damasum papam. — De quodam S. Sylvano episcopo. In-8°.

Ms. du XVIe siècle. Baronius a réfuté ces fables, qui sont dans de Natalibus. Il a été écrit par Ant. Desmaret vers 1500; Houriot, 1550. Bertussy et Liger, 1580; Jouvenceot, 1600; Limentert, 1650; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.................... 3#

162. — Le jeu des échecs appliqué et tourné aux bonnes mœurs des personnes, translaté en françois du latin de frère Jacques Cessole, maistre en divinité, par frère Jean Ferron, de l'ordre des frères Prescheurs; présenté à noble homme Aubert de Carcassonne, le 4 may 1347; in-12, vélin.

Il y a à la fin un fragment d'un ancien roole du Parlement de Paris. Appartenoit à Charles-Adrien Picard, en 1751....... 12#

163. — Tractatus de republica ejusque divisione et statu, de virtutibus et vitiis, etc.; vélin, in-8°; avoit jadis des fermoirs garnis de cuivre.

Ms. du XVe siècle, bien conservé. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.. 4#

164. — Heures gothiques, avec vignettes et bordures en miniature; in-8°, vélin.

Ms du XVe siècle, médiocre. Il a appartenu à la famille des Bernard, dont on trouve la généalogie depuis l'an 1400; M. Bernard de Chanteau, conseiller au parlement de Dijon, en 1725 .... 3#

165. — Heures gothiques; vélin, in-8°.

Ms. du XVIe siècle. Il y a quelques notes historiques. Mescenne en 1460; les Vandenesse, de Dijon, dont il y a une espèce de généalogie dans ce livre vers 1480; les Molet, dont il y a une espèce de généalogie, 1547; M. Lantin, 1730............... 2#

166. — Heures gothiques; vélin, in-12, maroquin rouge, doré sur tranches et compartiments dorés sur le plat.

Ms. du XVe siècle, avec quantité de vignettes assez jolies et bien conservées, et ornements sur les marges. Ce livre n'est pas mal conditionné.................................. 13# 14

167. — Heures gothiques; vélin, in-12, maroquin noir, doré sur tranche.

Ms. du XVe siècle, avec vignettes, bien conservé, mais l'écriture et les vignettes ne sont pas de bonne main............... 12#

168. — Heures gothiques; sur vélin, in-12, maroquin noir, doré sur tranches.

Ms. du xve siècle, avec des vignettes assez bonnes, surtout pour les cadres qui l'environnent, dont l'or est très beau, mais il manque plusieurs vignettes. Le S^{r} de La Grange de Seurre, dont on voit une espèce de généalogie, en 1570; le Sr Ressayre, libraire à Dijon, 1740 .... 8#

169. — Heures gothiques; in-12, vélin, doré sur tranche.

Ms. du xvie siècle, bien conservé, vignettes, ornements sur les marges; l'or est beau, mais l'exécution est médiocre. M. Bernard de Chantaut, en 1725.................................... 9#

170. — Heures gothiques; in-12, vélin, doré sur tranche, reliure à compartiments, avec fleurs de lys et écaille sur le dos.

Ms. du xve siècle; il y a quelques vignettes mal exécutées; l'écriture est mieux. Elles ont appartenu à quelqu'un dont le chiffre A. C. est sur la couverture; à Marie Charpentier, femme de Denis Fourré, en 1600; à Jeanne Fourré, femme de Lois L'Ennuyeux, en 1610.................................... 5#

171. — Livre d'église, à l'usage de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, ordre de saint Benoist, près Sens; vélin, in-8°, doré sur tranche, à compartiments.

Ms. du xive siècle, bien conservé, très bien écrit. A appartenu à quelque moine de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif; à un homme dont le chiffre est au milieu du livre; à Jehan Donin; Charles-Adrien Picard, en 1740.................................... 3#

172. — Heures gothiques; vélin, in-12, doré sur tranche, avec des compartiments marqués sur tranche.

Ms. du xve siècle, bien conservé, avec les vignettes, qui ne sont pas fortes en dessin, mais de belle couleur. Il a été fait pour quelqu'un [le duc de Berry], dont la devise est souvent répétée dans les vignettes : *Le temps vendra*........................ 6#

173. — Præparatio ad missam. — Gratiarum actiones post missam. — Salutationes D. N. J. C. — Orationes dicendæ ante imaginem pietatis, quæ apparuit S^{to} Gregorio. — Planctus B. M. Virginis. — Orationes de septem gaudiis spiritualibus. In-12, vélin, maroquin noir, doré sur tranche.

Ms. du xiie siècle, fait en Italie et d'une écriture admirable,

avec des fleurons en or pour les lettres majuscules. A appartenu à Ch. Adrien Picard en 1750............................ 6# 10

174. — Traduction de Psaumes de David en françois, qui tient encore de la langue romance, car il y a quelques mots latins; vélin, maroquin noir, doré sur tranches.

Ms. du xiie siècle, assez bien écrit. A appartenu à Ch.-Adrien Picard en 1750.. 18# 10

175. — Heures gothiques; vélin, in-12, doré sur tranches, avec compartiments marqués sur la tranche.

Ms. du xve siècle, avec vignettes et ornements sur les marges, le tout médiocre. Il y a une vignette qui représente une femme aux genoux de la sainte Vierge; c'est sans doute la personne pour qui ont été faites les Heures. Elles ont appartenu à Françoise Tapin, en 1599... 8#

176. — Heures; en vélin, in-16, velours cramoisi, avec fermoirs de vermeil, doré sur tranche.

Ms. du xive siècle, bien écrit, jolies vignettes, bien conservé. A appartenu à M. Fevret de St-Memin vers 1700; à M. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon, 1730.......... 18#

177. — Vie de Madame ***, écrite par M. Leauté, doyen de St-Jean; in-12.. 1#

178. — Heures gothiques; vélin, maroquin noir, doré sur tranche, in-12.

Ms. du xve siècle, avec vignettes et ornements sur les marges, mais médiocres.. 8# 10

179. — Heures; sur vélin, maroquin bleu, avec dentelles, doré sur tranche.

Ms. du commencement du xve siècle, avec vignettes et ornements sur les marges ; les ornements et l'écriture sont bien.. 7# 12

180. — Heures gothiques; sur vélin, in-8o, velours cramoisy, doré sur tranche.

Ms. du xve siècle, avec jolies vignettes, bordures bien conservées. C'est une des plus belles paires d'Heures qui soit icy. M. Damery, officier aux Gardes, en 1752.................... 15#

181. — La façon de dire la messe, en latin; vélin, maroquin violet, doré sur tranche, in-12.

Ms. du xve siècle, bien écrit, bien conservé. Charles-Adrien Picard, en 1751 .... 2#

182. — Heures gothiques, en allemand; fermoir et agraphes de cuivre, doré sur tranches, avec dessins imprimés et sinets sur la tranche, vélin, in-12.

Ms. du xve siècle, avec vignettes, bien conservé, belle écriture .... 5#

183. — Heures gothiques; in-12, vélin.

Ms. du xve siècle, très maltraité; on en a enlevé toutes les vignettes. Hugues d'Archot, en 1488; M. de Chantaut, en 1725 .... 1# 10

184. — Heures; en vélin, reliées en panne noire, in-16.

Ms. du xive siècle. Elle est ornée de vignettes, assez jolies, entre autres celle de la Ste Hostie; ces Heures ont été faites à Dijon. M. le Chanoine Fevret, dont les armes gravées sont à la tête, 1700; la bibliothèque publique des Jésuites de Dijon, 1710 .... 10#

Droit.

185. — Apparatus Petri Bertrandi super librum Sextum Decretalium, en manière de dialogue entre trois interlocuteurs : Archidiaconus, Joannes Monachi, Garzias; in-fol., pergameno maximo.

Ms. du xive siècle, assez bien conservé et écrit. Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui se fit protestant et fut pendu à Genève, en 1557 ; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.... 10#

186. — [Henrici de Segusia]. Summa de titulis Decretalium, quæ vocatur Summa copiosa; sur vélin, in-fol., pergameno magno.

Ms. du xive siècle, bien conservé. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730 .... 8#

187. — Novella Joannis Andreæ super Sexto Decretalium; vélin, in-fol., doré sur tranche.

Ms. du xive siècle, bien conservé, assez bien écrit. Jacques

Spifame, évêque de Nevers, en 1557; M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730.. 6#

188. — Liber Sextus Decretalium Bonifacii VIII; vélin, in-fol.
Ms. du xive siècle, bien conservé, très bien écrit. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730............................ 8#

189. — Liber Tancredi de ordine judiciorum. — Ordinarius de facto. — Libellus fugitivus de diversis juris; avec des notes sur les marges. Vélin, in-fol.
Ms. du xiiie siècle, bien écrit, bien conservé. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730.................................. 5#

190. — Repertorium Guillelmi Duranti in Decretales; avec la table ; vélin, in-4°.
Ms. du xive siècle, bien conservé. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730.. 3#

191. — Processus de beneficio ecclesiastico; in-8°.
Mss. du xve siècle. M. de Chevannes, 1680; M. Dilan, 1730. 2#

192. — Tractatus de jure canonico ; in-4°, relié en parchemin. 1#

193. — Expositiones in Decretales ; vélin, in-12.
Ms. du xive siècle, d'une écriture assez nette. M. de Chevannes, 1680 ; M. Dilan, 1730................................. 3#

194. — Recueil d'arrêts de M. Philibert de Lamare, conseiller au parlement de Bourgogne, par lettres alphabétiques ; 2 vol. in-fol. Copié en 1732 .... 30#

195. — Autre recueil d'arrêts, intitulé : Recueil de M. de La Marre; avec une table. 2 vol. in-fol............................. 30#

196. — Extraits du Code; 3 vol. in-fol.................... 5#

197. — Autre extrait du Code, avec une table ; in-fol...... 2#

198. — Décisions tirées des lois romaines et de ce qui s'est passé au Palais en différents temps, par lettres alphabétiques, avec une table ; 4 vol. in-fol.
C'est l'ouvrage de plusieurs personnes qui, successivement, ont écrit au chapitre de chaque matière ce qui s'est présenté de leur temps.. 15#

199. — Recueil contenant : Harangue du cardinal de Richelieu au Parlement de Paris au sujet de la sortie de Monsieur, frère du Roy, hors du royaume. — Plaidoyé de M. Le Maistre pour une légitimation d'enfants. — Plaidoyé du même sur le désaveu fait par une mère de sa fille. — Oraison funèbre du duc de Savoye en l'église N.-D., par M. de Lingendes. In-8°, maroquin rouge, doré sur tranche. A appartenu à quelqu'un dont les armes sont sur la couverture .... 3#

200. — Extraits des registres du Parlement de Dijon ; 6 vol. in-folio .... 72#

201. — Registres du parlement de Bourgogne, depuis le 19 octobre 1658, jusqu'au 8 aoust 1703 ; 2 vol. in-fol.

C'est le résultat de toutes les assemblées du parlement pendant ce temps-là .... 18#

202. — Mémoires et observations des choses plus mémorables et arrêts de la Cour du parlement de Dijon, faites suivant l'ordre des temps pour servir selon la nécessité et occurrence, le tout distribué par matières ; in-fol .... 7#

203. — Coutume du baillage de Clermont. — Coutume du baillage d'Épinal. — Dénombrement des villes et villages du duché de Bar. — Dénombrement des villes du duché de Lorraine. In-fol.

Ce ms. a été écrit en 1600. Il est fort curieux et peut suppléer au mémoire d'intendance qui n'a pas été fait pour la Lorraine, parce qu'elle n'étoit pas pour lors à la France. A appartenu à une personne dont les armes sont sur la couverture.... 1# 10

204. — Coutume générale de l'évêché de Metz. — Rolle des villages et feux qui dépandent de l'evesché de Metz, tant en fiefs que jurisdiction à prendre dans les environs de la ville, tournant à Strasbourg. In-fol.

Ce livre a été écrit vers 1600. Il est curieux, et a appartenu à un homme dont les armes sont sur la couverture........... 1#

205. — Coutume de Bretagne, devant la rédaction ; sur vélin, in-8°, maroquin rouge, doré sur tranche.

Ms. du XIIIe siècle, bien conservé. Ch.-Adrien Picard, en 1741 .... 34#

206. — Coutume du baillage de Melun, anciens ressorts et enclaves d'iceluy, avec des notes, décisions, arrêts du parlement sur plusieurs articles de cette coutume et autres questions de notre droit françois et coutumier, par M. Champy, avocat; in-12, avec une table.

Ms. très proprement écrit et probablement sous les yeux de l'auteur, en 1735. Le Sr Verdier, mercier à Paris, en 1751... 4#

207. — Procès-verbal de la conférence d'entre M^rs les commissaires du Roy et M^rs les députés du Parlement pour l'examen des articles proposés pour la composition de l'Ordonnance du mois d'avril 1667 ; in-4°. On y a joint la liste des commissaires députés.. 4#

208. — Liber de dictis et Falcidia constitutio Justiniani ; vélin, in-fol.

Ms. du XIIIe siècle ; il y a des marges immenses au bas de la page ; à la première ligne est représenté l'empereur Justinien, et cette première ligne est en lettres bullatiques. Il est bien écrit, ainsy que les nottes qui sont sur les marges, et bien conservé. M. de Chevannes, en 1660; M. Dilan, 1730................. 18#

209. — Extrait du Digeste ; in-fol., relié en parchemin .... 1#

210. — Diverses décisions de droit, rédigées par matières; in-folio .... 1#

APPENDICE

MANUSCRITS DE M. DE CHEVANE

AVOCAT AU PARLEMENT DE DIJON [1]

Cet avocat étoit fort connu dans la littérature; il avoit rassemblé soixante dix-sept volumes de manuscrits, qui, à sa mort, tombèrent à un de ses neveux, qui, en 1752, les envoya à un jeune homme qui étoit boursier au Collège des Trois-Évêques, nommé autrement Collège de Cambray, pour les vendre. J'eus connoissance de cella; je fis vendre une partie des françois à M. l'abbé Joly de Fleury pour la bibliothèque de l'Église de Paris et une autre partie à M. de Bombarde. Les latins ont été vendus à différentes personnes. Je mettrai en marge ceux vendus à M. de Fleury et à M. de Bombarde, ne sachant point a qui les autres ont été vendus.

1. — Apparatus Petri Bertrandi super librum Sextum Decretalium. In-fol.; XIVe siècle [2].

2. — Expositio in omnes Epistolas sancti Pauli, excerpta ex libris sancti Augustini. XIIIe siècle; très beau [3].

3. — Summa de titulis Decretalium, quæ vocatur Summa copiosa. XIIIe siècle [4].

4. — Novella Joannis Andreæ super Sexto Decretalium. XIVe siècle [5].

5. — Liber de Edictis et Falcidia constitutione Justiniani, avec des notes. In-folio; XIIIe siècle [6].

---

1. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4629. Recueil de catalogues, formé par Barbazan, p. 213-223.
2. N° 185 du catalogue de Savigny, imprimé plus haut.
3. N° 115 du même catalogue.
4. N° 186 du même catalogue.
5. N° 187 du même catalogue.
6. N° 208 du même catalogue.

6. — Liber Sextus Decretalium Bonifacii octavi. In-fol.; xive siècle[1].

7. — Recueil de 80 pièces en vers françois, qui sont romans, satires, dits moraux, contes, quelques pièces en prose. In-folio; xive siècle; très curieux[2].

8. — Galterus, Magalonensis episcopus, de floribus Psalmorum, prima pars desinens. Cela forme trois volumes; xiiie siècle.

9. Martirologe d'Usuard; xive siècle. — Nécrologe, en marge; xiiie et xive siècle. — Passages d'Isidore de officiis ecclesiasticis.

10. — Constitutiones Benedicti XII super congregationes Canonicorum regularium de capitulis consiliariis pro regulari disciplina attentius observanda in cathedrali seu monasterio. — Liber Senecæ de virtutibus moralibus. — Fragmentum collationum Patrum. — Breviatio ordinarii sive alphabeti vitæ religiosæ, incipiens : Quoniam memoria hominum labilis est. — Constitutiones legati cardinalis super ordinatione capituli Bellicensis. — Différens réglemens du chapitre de Lyon, faits en 1247. — Acte latin de Jean, évêque du Bellay, 1254. — Actum Francisci, præpositi de Vitriaco, decani Maurianensis, officialis Bellicensis, 1526. — Bulla Urbani V contra recipientes quicquam ab intrantibus in religionem. xive siècle[3].

11. — Dispositio natorum sub duodecim signis ; in-folio. — Liber urinarum magistri Guillelmi Anglici. — De stellis horarum. — De descriptione septem climatum. — Tractatus de inspectu astrorum. xve siècle.

12. — Liber Isidori de etimologiis; papier; xve siècle[4].

13. — Un Vocabulaire latin. xve siècle. — Quelques vers sur divers événemens de l'histoire de France depuis 1356 jusqu'en 1476. — Diverses oraisons à Notre-Dame[5].

---

1. N° 188 du Catalogue de Savigny.
2. « Acheté en 1752 pour l'Église de Paris ; au Roy. » — Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ms. français 24.432.
3. N° 116 du Catalogue de Savigny.
4. N° 42 du même catalogue.
5. N° 41 du même catalogue.

14. — Explication de la Coutume de Bourgogne, par M. d'Espringles, avocat à Dijon, dédiée à son fils. xvi° siècle.

15. — Ouvrage de Jean Germain, évêque de Châlons-sur-Saône, adressé à son clergé, sur les règlemens d'un chrétien, avec un chariot dont les roues sont tirées par quatre Pères de l'Église; xv° siècle. — Livre des bonnes mœurs, écrit en 1471. — La Voye de Paradis, en vers françois, en 1474, par Jean Boher, prêtre[1].

16. — Lectio super Decretali *Omnis utriusque sexus*, per Joannem de Montigni. — Revocatio falsarum propositionum per fratres Mendicantes contra auctoritatem curatorum. — Tractatus de insignis et armis. — Tractatus de horis canonicis compositus a Benedicto XIII, id est Petro de Luna. — Tractatus contra mendicitatem.— Tractatus Nicolai Orosii [Oresmii] super eadem materia. — Petri Bertrandi de jurisdictione spirituali. — Methodii episcopi et martiris de ætatibus et mirabilibus mundi[2].

17. — Les Guerres puniques, mises de grec en latin par Léonard Aretino, en 1445, puis mises en françois par Jean L'Evesque, greffier de la Chambre des Comptes de Paris, présentées à Charles VII; papier; xv° siècle[3].

18. — Extraits de S[t] Bernard et de S[t] Augustin, ordonnez être écrits par frère Pierre de Crapilles, maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, 1457; papier[4].

19. — Statuts synodaux de Langres, depuis l'évêque Louis de Barre, cardinal; papier; xv° siècle[5].

20. — Liber Tancredi de ordine jurisdictionum. — Libellus fugitivus sur le droit; xiii° siècle[6].

21. — De septem Psalmis pœnitentialibus. — Confessions générales[7].

---

1. « M. de Bombarde. »
2. N° 138 du Catalogue de Savigny.
3. N° 45 *bis* du même catalogue.
4. N° 124 du même catalogue.
5. N° 154 du même catalogue.
6. N° 189 du même catalogue.
7. N° 139 du même catalogue.

22. — Dictionnaire latin moral, où les matières sont expliquées au long sur les péchez et cas de conscience[1].

23. — De officio missæ, per Raymundum de Parentinis, ordinis fratrum Prædicatorum. — Différentes expositions rituelles sur les habits sacerdotaux et sur les rubriques; écrit en 1500; vélin et papier. — Traité en vers latins sur les péchez. — Un ouvrage moral sur les prestres, par Hermant de Sardis, de l'ordre des Hermites de S[t] Augustin[2].

24. — Martirologe d'Usuart, où sont aussi des listes d'anniversaires. — La règle des religieux du Val-des-Ecoliers. — La règle de S[t] Augustin.

25. — Les ditz d'Aristote et autres philosophes, translatez de latin en françois par Guillaume de Tignonville. — Traduction des Distiques de Caton[3].

26. — Registre de la chambre de la ville de Dijon, qui comprend des sommaires, depuis le XIV[e] siècle; XVI[e] siècle.

27. — Exceptiones de Prisciano; X[e], XI[e] et XII[e] siècles[4].

28. — Chronique françoise de Richard, roy d'Angleterre et de la destruction de Jérusalem par Vespasien; XII[e] siècle[5].

29 (28[bis]). — Recueil de messes votives. — Benedictio potionis sancti Fiacrii; XV[e] siècle[6].

30 (29). — Recueil d'Epîtres du Missel de Paris, mises en françois; XV[e] siècle[7].

31. — Légende des saints, en latin, par Jacques de Voragine, autrement dit la Légende dorée; vers 1300[8].

---

1. N° 149 du Catalogue de Savigny.
2. N° 150 du même catalogue.
3. M. de « Bombarde ».
4. N° 52 du Catalogue de Savigny.
5. M. de « Bombarde ».
6. N° 147 du Catalogue de Savigny.
7. N° 151 du même catalogue.
8. N° 137 du même catalogue.

32. — Repertorium Guillelmi du Canti [Duranti]; papier; xive siècle[1].

33. — Recueil de diverses lettres et de différens auteurs, vers 1200. — Sermons preschez au concile de Tours. — Vers latins.

34. — Messes votives; du xve siècle[2].

35. — Liber de fermento et azimo. — Alius de potestate conciliorum et papæ, par Hermant de Munster, moine de Cîteaux ; xve siècle.

36. — Alexandri Gualteri, cum notis; 1293[3].

37. — Interpretatio nominum hebraicorum et aliorum. — Recueil de différentes proses d'Eglise; du xiie et xiiie siècle[4].

38. — Abrégé de la vie de plusieurs Pères du désert, en françois ; xiie siècle[5].

39. — Le martirologe d'Usuard ; xive siècle[6].

40. — La Bible, en vers latins, par Pierre de Riga; vers 1200[7].

41. — Passiones sancti Saturnini et sancti Bartholomæi. — Vita sanctæ Magdalenæ; xiiie siècle[8].

42. — Sermones anonymi de tempore et sanctis; vers 1300[9].

43. — Traité anonyme de la grammaire, en vers latins ; xve siècle[10].

44. — Tractatus anonymus de medicina; 1300[11].

---

1. N° 190 du Catalogue de Savigny.
2. N° 148 du même catalogue.
3. N° 55 du même catalogue.
4. N° 105 du même catalogue.
5. « M. de Fleury ; au Roy. » — Ms. français 21.947.
6. N° 144 du Catalogue de Savigny.
7. N° 108 du même catalogue.
8. N° 136 du même catalogue.
9. N° 118 du même catalogue.
10. N° 51 du même catalogue.
11. N° 73 du même catalogue.

45. — Palladius de agricultura ; XIIe siècle[1].

46. — Tractatus de jure canonico ; XIVe siècle[2].

47. — Excerpta ex libris Hieronimi, Valerii, Appollinaris Sidonii, Quintiliani, Titi Livii, Ciceronis, Apulei et Macrobi; XIIIe siècle[3].

48. — Epistola Eusebii ad Damasum papam [de morte] sancti Hieronimi ; vers 1500[4].

49. — Rhetorica a Boetio. — Marci Victorini de cathegoricis sillogismis. — Tullii Ciceronis topica ; XIIe siècle[5].

50. — Speculum peccatoris ; 1500[6].

51. — Petri Bertrandi desuper facto prælatorum, traduit de françois en latin ; 1500[7].

52. — Tractatus anonymus de physica; XVe siècle.

53. — Tractatus de virtutibus; 1500[8].

54. — Rituale latinum ; XVIe siècle[9].

55. — Arnaldus de Villa-Nova de variis rebus ad physicam spectantibus; XVe siècle[10].

56. — Stratagemata Frontini ; XIVe siècle. — De utilitate astrolabii; XVe siècle. — La pratique de l'astrolabe, mise en françois par Jean Fusoris pour le prince Pierre de Navarre ; XVe siècle[11].

57. — Exposition des Évangiles du Missel, en françois ; 1454.

---

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 1730.
2. No 192 du Catalogue de Savigny.
3. No 140 du même catalogue.
4. No 161 du même catalogue.
5. No 50 du même catalogue.
6. No 143 du même catalogue.
7. No 160 du même catalogue.
8. No 120 du même catalogue.
9. No 153 du même catalogue.
10. No 78 du même catalogue.
11. No 49bis du même catalogue.

58. — Recueil, en latin, de formules de procédures pour des bénéfices; xve siècle[1].

59. — Collections de lettres latines anonymes, que l'on a fait revivre sous Louis XI.

60. — Regula Hospitalis ordinis Sancti-Spiritus; xve siècle[2].

61. — Compendium sancti Thomæ Aquinatis; xve siècle[3].

62. — De concordia Evangelistarum; vélin; xve siècle. — In principio erat verbum; — et plusieurs autres ouvrages[4].

63. — De virtutibus et vitiis collectanea; xve siècle[5].

64. — Expositiones in Decretales; vélin; xive siècle[6].

65. — Pentateuchum; xiiie siècle[7].

66. — Summa pœnitentialis; xiiie siècle[8].

67. — La vie de la Vierge, en vers françois; xiie siècle[9].

68. — Libellus de ordine et regula Cisterciensi; xiiie siècle[10].

69. — Des Heures de la Vierge.

70. — Livre des seigneurs qui suivirent St Louis dans son voyage d'outre-mer, et autres pièces concernant ce voyage; très beau; il est au Roy[11].

1. N° 191 du Catalogue de Savigny.
2. N° 133 du Catalogue de Savigny.
3. N° 142 du même catalogue.
4. N° 155 du même catalogue.
5. Ms. nouv. acq. lat. 701.
6. N° 193 du Catalogue de Savigny.
7. N° 109 du même catalogue.
8. N° 158 du même catalogue.
9. M. de « Bombarde ».
10. N° 135 du Catalogue de Savigny.
11. « M. de Fleury ». — Ms. français 20. 853.

71. — Roman de Gérard de Blaves, en vers alexandrins, composé dans le XIIIe siècle[1].

72. — Cicero de officiis, avec des notes marginales; XIVe et XVe siècle[2].

73. — Roman d'Alexandre, en vers, par Alexandre de Paris et Lambert li cors; XIIe siècle. — Dialogue entre un aveugle et son garçon[3].

74. — Tractatus de libro sacramentorum; papier; écriture du XIVe siècle[4].

75. — Règles du cardinal Albano, primicier du pape, pour les prêtres dans la confession.

76. — Le roman de Guillaume au court nez, en vers françois; XIIe siècle[5].

77. — Traduction de Tite Live, par Pierre Berceur, prieur de St-Eloy des Barnabites, dédié au roy Jean; très beau; au Roy[6].

---

1. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. no 3.144.
2. No 48*bis* du Catalogue de Savigny.
3. « M. de Fleury ». — Ms. français 24. 366.
4. No 152 du Catalogue de Savigny.
5. « M. de Fleury ». — Ms. français 25. 518.
6. « M. de Fleury ». Ms. français 20. 315.

INDEX ALPHABÉTIQUE

R

S

T

U

V

Y

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVIe SIÈCLE

(*Fin.*)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Tome VIII (1898), p. 90, n. 3. *Ajoutez* :

Sur ce Tommaso da Ravenna, né en 1493, mort en 1577, voy. TIRABOSCHI, VII (1809-1812), p. 649. Son véritable nom était Giannotti.

P. 92. Quelques semaines plus tard... *lisez :* Dans le courant du même mois de février 1515, le nom de frère Loys Du Bois se rencontre dans un autre ouvrage. Gio. Benedetto Moncetti, commissaire apostolique délégué en France et en Angleterre pour la réforme des ermites de Saint-Augustin, fait imprimer à Paris une édition du traité de Gilles de Rome *De formatione corporis humani* [2a] ; à la fin de cette édition, on lit 17 distiques latins adressés par notre philologue à Henry de Hornby, théologien de Marguerite de Richemont, mère du roi Henri VII d'Angleterre. Quelques semaines plus tard, Moncetti dédie au moine manceau, etc.

2a. ℂ Tractatus aureus Egidii Romani de for // matiõe corporis humani in vtero phl'is, & medicis, necnõ // Theologis & Canonistis valde vtilis & necessarius cũ tra // ctatu eiusdẽ de archa Noe : correct', reuisus, & renouat', & // auctus per sacre theologie doctorẽ excellentissimũ magi // strum Iohannẽ Benedictũ Moncetũ de Castelione Are // tino : Totius Francie, Anglieqz vicariũ generalẽ : ac vite // regularis reformatorẽ, ac cõmissariũ apostolicũ dignissi- // mum ordinis fratrũ heremitarũ Sancti Augustini,

ad Se // renissimũ regẽ Anglie, fortissimum, liberalissimum, iustis // simum, & sapientissimum. // ℭ Cum priuilegio. *S. l. n. d.* [*marque de Poncet Le Preux, à Paris*], in-4 de 50 ff. à 2 col., car. goth. (Notre bibliothèque.)

La dédicace au roi d'Angleterre est du 9 février 1515. Elle doit être datée selon le nouveau style.

P. 96, n. 2. *Ajoutez* :

Le volume envoyé à la reine a été retrouvé par M. Domenico Tordi, qui lui a consacré une intéressante notice : *Il Codice delle rime di Vittoria Colonna, marchesana di Pescara, appartenuto a Margherita d'Angoulême, regina di Navarra* (Pistoia, Lito-tipogr. G. Flori, 1900, in-8, portr. et fig.).

P. 269, l. 4 : il a en eu, *lisez :* il en a eu.

P. 276, l. 14... mention de Raince. *Ajoutez :* Jean Du Bellay n'était pourtant pas le seul personnage avec lequel il fût en correspondance et qu'il tînt au courant de ce qui se passait à Rome. Le Nicolas qui avait avec le cardinal Alessandro Farnese un échange régulier de lettres et qui était son informateur politique, devait être notre Raince. C'est à lui que sont adressées par le cardinal des lettres datées de Gradoli, 18 juillet et 11 août 1550, et de Capodimonte, 6 septembre de la même année (3a).

3a. *Lettere del commendatore Annibal Caro scritte a nome del cardinale Alessandro Farnese* (Milano, 1807), I, pp. 158, 255, 343.

P. 302, n. 1. *Ajoutez* :

Nous n'avons trouvé aucun renseignement se rapportant à notre sujet dans la thèse de M. Hector Reynaud : *Essai d'histoire littéraire; Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die* (Paris, 1893, in-8).

P. 303, n. 3. *Lisez* : Montélimar.

P. 307, l. 7. *Ajoutez* en note :

Au mois de février 1529, Cavalcanti avait été expédié par les Florentins en France, « acciò, insieme al Carducci, avesse ad intendere dal Cristianissimo il trattamento dello accordo e le condizioni e lo stato nel quale si hanno a ritrovare e dimostrare a Sua Maestà il pericolo lor e di tutta Italia... » Dépêche de Carlo Capello, ambassadeur vénitien à Florence, ap. ALBÈRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato,* serie II, vol. I (1839), p. 151.

P. 308, n. 1. *Ajoutez :*

Le discours entier de Cavalcanti a été imprimé par Francesco Pastori dans la *Bibliografia italiana*, anno II (Parma, 1829), nos XXI-XXII.

P. 310, n. 2. *Ajoutez :*

Pendant son séjour en Écosse, les pensées de Monluc se reportèrent plus d'une fois vers l'Italie et spécialement vers Venise. Nous avons quelques renseignements sur ce point dans une lettre de Paolo Manuzio datée de Venise, le 30 septembre 1549. Voy. *Tre Libri di lettere volgari di Paolo Manutio* (in Pesaro, per Bartolomeo Cesano, 1556, in-8), fol. 48 v°-49.

P. 385, l. 14... de naturalité. *Ajoutez :* En 1552, Pietro Cambi est qualifié à la fois gentilhomme servant de monseigneur le dauphin et domestique de monseigneur de Tournon [4a].

4a. Archives de Lyon, CC. 1010 (*Inventaire, III*, p. 230).

Pp. 385-386, *lisez :* qui amena en France le peintre Nannoccio, de Costa San Giorgio (1), et le sculpteur Giovanangelo Montorsoli, etc.

1. Nannoccio travailla, en 1548, à la décoration de la salle où eut lieu la représentation de *La Calandra*. Il y avait alors plusieurs années déjà qu'il était au service du cardinal de Tournon. Voy. *La magnifica et triumphale Entrata del Christianiss. re... nella... città di Lione*, 1549, fol. M2.— Cf. VASARI, *Opere*, ed. Milanesi, V, p. 58; VII, pp. 6, 9.

P. 387, n. 1. *Ajoutez :*

Bernardino PINO, *Scelta di lettere* (Venetia, 1582, in-8), I, p. 235. (Biblioth. nat., Inv. Z. 15824.)

Tome IX (1899), p. 76. Nous avons récemment acquis un exemplaire des *Instructioni et Regule* de François Du Soleil, 1564. L'épître au duc Alfonso d'Este ne contient aucun renseignement biographique.

P. 77, l. 29. *Lisez :* Riccardi.

P. 81, n. 2... et non Berzeviceius. *Ajoutez :*

Le 30 octobre 1568 il étudiait encore le droit à Padoue et remplissait les fonctions de syndic des « ultramontani ». Nous avons trouvé dans les

archives de l'université de cette ville (registre XI, fol. 251) une lettre de lui écrite en italien à la date que nous venons d'indiquer.

P. 117. Voici le titre du volume dont nous annoncions la prochaine publication :

Itinéraire de Jérôme Maurand d'Antibes à Constantinople (1544). Texte italien publié pour la première fois, avec une introduction et une traduction, par Léon Dorez. *Paris, Ernest Leroux, éditeur...* [*Le Puy-en-Velay, Imprimerie Régis Marchessou.*] M D CCCC I [1901]. Gr. in-8 de 3 ff., lvij et 378 pp., plus 20 planches.

Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle. XVII.

P. 122, l. 1, *lisez :* le jeune fils de Cesare Fregoso, qui mourut en février 1551, et dont les droits passèrent à son frère cadet, Giano.

Même p., ligne 15. *Lisez :* Un sonnet italien de lui, signé : Giovanni Mesmio, et accompagné de la devise : *Per me stesso son sasso*, se lit en tête des *Trois Livres des Discours de l'estat de paix et de guerre de Nic. Machiavelli, sur la premiere Decade de Tite Live,* [*traduits par Jacques Gohory*] (Paris, Estienne Groulleau, 1548, in-fol.)(1). Un sonnet français, qui est également de lui, est imprimé, etc.

1. Nous n'avons pas vu l'édition de 1548, mais nous avons vu la réimpression de Paris, Robert Le Mangnier, 1571, in-8 (Cat. Guyot de Villeneuve, 1900, n° 1339). *Le premier livre des Discours,* publié en 1544, ne contient pas encore le sonnet. (Biblioth. nat., Inv. Rés. E 41).

P. 128, l. 7... en lumière. *Ajoutez :* Un sonnet français signé de ses initiales, et accompagné de la devise *Coelum*, etc., se trouve en tête de l'*Histoire de Primaleon de Grece, tirée de l'italien comme de l'espagnol, et mise en nostre vulgaire par François de Vernassal* (Paris, Vincent Sertenas, 1550, in-fol.).

P. 130, l. 7.., *Coelum non solum. Ajoutez* en note :

Cette devise fut reprise en 1595 par François Valter (c'est-à-dire probablement Gaultier), procureur de la nation de Picardie et de Champagne à l'université d'Orléans. Voyez Eugène Bimbenet, *Les Écoliers de la nation de Picardie et de Champagne à l'université d'Orléans*, 1886, in-8, p. 163.

P. 208, n. 1. *Lisez* .

Bibliothèque de l'université de Bâle; — Bibliothèque royale de Dresde, etc.

P. 209, l. 8. *Ajoutez* en note :

Un auteur protestant publia contre lui l'ouvrage suivant :

Responce aux resveries et heresies de Guilliaume Postel, cosmopolite, par Matthieu d'Antoine, docteur en droict... *A Lyon, Par Jean Saugrain,* 1562. In-16 de 119 pp. et 4 ff. blancs.

Mathieu d'Antoine dédie son pamphlet à Pierre Viret, ministre de la parole de Dieu (juillet 1562). Voy. Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, IV, p. 332.

P. 211, n. 1. *Ajoutez* :

Un Eramus von Minkwitz (Mingvitius) avait été recteur des juristes à Padoue en 1534 (Arch. univ. de Padoue, registre V, fol. 1); mais le rival de Pontoux est évidemment postérieur. Il s'agit peut-être de Kaspar von Minkwitz, qui fut ambassadeur de l'empereur à Constantinople en 1571. Rappelons qu'Anna von Minkwitz, mariée à Wolfgang von Schomberg, fut la mère de Gaspard de Schomberg, naturalisé Français en 1570, comte de Nanteuil, etc.

P. 216, n. 2. *Ajoutez* :

Un Philibert Lantin étudiait le droit à Padoue en 1548 (Arch. univ. de Padoue, registre VII, fol. 322 v°).

P. 222, à la fin de la n. 5 de la page précédente. *Ajoutez :*

Un Pierre Le Goulx de la Berchère, étudiant en droit, a laissé dans la cour de l'Université de Padoue un écusson à son nom et à ses armes; la date n'en est pas indiquée.

Même page, n. 2. *Lisez* :

Lazare Coqueley, étudiant à Padoue en 1563 et 1564 (Arch. univ. de Padoue, registres X, fol. 223 v°; XI, fol. 4), conseiller, etc.

P. 284. l. 7. *Ajoutez* en note :

Il s'agit de Giuseppe Cambiano à qui est adressée une lettre d'Annibal Caro datée du 6 avril 1558 (*Lettere famigliari del comm. Annibal Caro*, 1742, II, p. 159). Cambiano était alors « recipitor della Religione a Roma. »

P. 288, l. 14... à Padoue. *Ajoutez* :
Il y fut reçu docteur ès droits le 14 avril 1531 [3a].

3a Un des témoins de la promotion de Milles Perrot fut Michel de L'Hôpital, plus tard chancelier de France. (Archives épiscopales de Padoue, *Doctoratus*, 1461-1567, à la date.)

Même page, l. 18. *Effacez* : Ayant conquis le grade de docteur.

P. 289, n. 3, l. 8. *Ajoutez :*

Des vers latins dans le recueil intitulé : *Gratulatorium Carmen amplissimorum virorum in reditum Errici III regis Franciae et Poloniae* (Lutetiae, apud Gabrielem Buon, 1574, in-8).

P. 308, n. 2, l. 3 : Vaillant de Guélis. *Lisez :* de La Guelle.

P. 311, n. 1, l. 3 : Cornelli. *Lisez* : Corbinelli.

P. 316, l. 13. *Ajoutez* :

Bibliot. Guicciardini, à Florence (Cat., p. 36).

IX, pp. 322-323. — Il n'est nullement certain que François Perrot soit retourné à Venise au commencement du XVIIe siècle. Ce n'est peut-être pas lui, mais son frère Jacques, sur qui nous ne savions rien jusqu'ici, qui fut en relations avec Paolo Sarpi; tel est du moins le doute que fait naître la correspondance de notre auteur en 1602.

La conversion de Philippe Canaye au catholicisme avait troublé les relations qu'il entretenait avec son cousin François Perrot. Le 12 mars 1602, celui-ci, qui est à Sedan, se décide à prendre la plume, ne sachant au juste quel langage tenir au nouveau converti. Le 24 avril, l'ambassadeur lui adresse une longue lettre justificative, l'assurant qu'il a simplement cédé à une conviction raisonnée, et l'engageant à faire de même. « J'ay salué le sieur Diego, de votre part », ajoute-t-il en postcriptum. « Il a esté fort mal tout cest hyver et n'est encore gueres bien. Il me desplaist de le voir resolu à finir icy ses jours sans exercice de religion, sans compagnie, mal logé, mal servy ; mais il ne seroit pas Perrot s'il n'estoit entier en sa resolution. Je desire pour sa consolation que vos affaires et vostre santé vous permettent de le visiter pendant mon ambassade, pour recommencer nos anciennes promenades. Vous me trouverez bien logé et au plus beau jardin de

Venise...[1] » Perrot répond, de Sedan, le 7 juin, et il ajoute en postcriptum : « Monsieur, puisque vous m'avez fait ce bien de m'escrire un mot du senior Diego, mon frere, que vous plaignez de le voir estre mal par delà et sans exercice de religion, je vous suplie me recommander bien fort à luy, et luy dire que je le souhaite et desire de le voir icy auprès de moy en la maison de Dieu pour y finir heureusement ses jours avec toute consolation et avec un frere qui est plus à luy qu'à soy mesme[2]. »

Le Diego dont il est question est Jacques Perrot, l'un des frères de François (voy. p. 289). Il est assez vraisemblable que c'est de lui qu'il est parlé dans la *Vità di Paolo Sarpi*. Rien dans les lettres de François n'indique qu'il ait eu la pensée de retourner à Venise. A Sedan, il se partage entre les affaires politiques et religieuses et les travaux littéraires. C'est ainsi qu'il fait imprimer un petit volume de vers qu'il dédie à Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur du roi, et qu'il prie le ministre Estienne Moyet de présenter à la princesse[3].

Tome X (1900), p. 49, n. 4, l. 8. *Lisez :*

Marguerite fut en relations avec divers poètes français, notamment avec Pontus de Tyard, qui lui dédia, en 1556, son *Discours du Temps*. Elle avait épousé, etc.

P. 217, l. 15... au Palais. *Ajoutez* :

Il fut chargé en 1550 et de 1552 à 1554 d'une ambassade auprès des cantons suisses, avec Antoine Morelet du Museau, sieur de La Marche-Ferrière, et de Mathieu Coignet[8].

8. Voyez Éd. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les bibliothèques de Paris*, I (1882), p. 57.

1. Biblioth. de Berne, ms. 145, art. 8[a]. (Copie.)
2. *Ibid.*, art. 8[b]. (Copie.)
3. Moyet écrit, de Nancy, à Perrot, le 6 mai 1902 :

« Monsieur, vos lettres et vos deux livres m'ont esté rendus à Nancy le 28. du mois d'avril dernier passé, et, le mesme jour, je portay à Madame, celuy que luy envoyez, et luy fis lecture de l'epistre dedicatoire, par laquelle elle recognoit votre bonne affection à son service et le soin qu'avez de son salut. » (Biblioth. de Berne, ms. 145, art. 8c. Copie.) Quelques jours plus tard, Catherine écrit elle-même à Perrot : « Monsieur de Mezieres, j'ay receu le livre du poëme et autres œuvres spirituelles que vous avez fait pour moy et envoyé à Monsieur Moyet pour me porter. Je vous en remercie de bien bon cœur, etc. » (*Ibid.*, art. 8[d]. Copie.)

P. 225, en note, l. 2. *Lisez :*

.... fol * iij v°. Un autre sonnet est placé en tête du *Thresor d'escriture* de Jean de Beauchesne (1580) et nous apprend que Poggini était alors fixé à Lyon (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, p. 8.)

P. 398, l. 9. *Lisez :*

Nous avons dit que Nicolas Audebert était né en 1556. Il dut partir pour l'Italie peu de temps après avoir adressé à Scévole de Sainte-Marthe les deux épigrammes insérées par celui-ci dans ses Poésies latines.

Un des recueils de Bongars contient la copie d'une lettre de recommandation écrite nous ne savons par qui, probablement à Gio. Vincenzo Pinelli, en faveur de Nicolas, au moment de son départ :

« Monsieur, etc., vous recevrez la presente par les mains de monsieur Audebert, d'Orleans, jeun'homme de gentil esprit et de fort grand'esperance, et, pour le faire court, *juvenis patre digni, homine apud suos cum primis ornato et honesto.* Je ne l'ai jamais veu, mais il m'est piçça assez connu par ses doctes escrits et par la reputation qu'il a envers tous le monde de grand, preudhommie et integrité. Il envoie sondict filz aus universités d'Italie, lequel sur toute chose desire de connoistre et frequenter les hommes doctes plus renommés, comme chose qui lui peult grandement proufiter pour le parachevement de ses estudes, à quoi monsieur Daniel, *civis ipsorum, quique patrem ob eas quas modo dixi res diligenter observat, adulescentem vero, propter summam ingenii et virtutis spem quam de se praebet, diligit in primis,* a pensé qu'il ne pouvoit avoir meilleur adresse que la vostre, et m'a prié de vous escrire en sa faveur, vous suppliants, monsieur, *et mei et Danielis, et patris etiam ipsius, viri optimi et eruditissimi causa*, d'user envers lui de tout bon accueil, traitement et courtoisie qu'un de sa sorte peut desirer et recevoir d'un gentilhomme tel que vous, *id est ab viro genere, virtute, doctrina, industria, humanitate praestantissimo*, et par especial lui faire connoistre premierement vous mesmes, *qui unus instar es multorum*, en après les autres personnages de nom et de sçavoir, tant de Padoue que des autres villes d'Italie où il voudra aller. En quoi, monsieur, vous obligerez plusieurs personnes, à sçavoir : ledict sieur Audebert, lequel, estant si bien né et institué que j'entens, ne peut estre autre que bien reconnoissant, son pere, homme de bien et d'honneur, *si quisdam est*, et monsieur Daniel. Et quant à moi, *ad plurima tua in me promerita haud parva erit isthaec accessio.* Et n'estant la presente à autre fin, je la finirai par mes bien humbles, etc.[1].

1. Biblioth. de Berne, ms. 141, art. 172.

Nicolas quitta Orléans le 1er octobre 1574, visita Lyon, traversa le Mont-Cenis, et, après s'être arrêté à Turin et à Plaisance, gagna Bologne, où il devait étudier. Par la suite, il se rendit à Padoue, à Venise et à Gênes. A l'automne de 1576, il s'achemina vers Rome par Pise, Lucques, Florence et Sienne. Il poussa jusqu'à Naples et à Capoue, puis remonta par Ravenne jusqu'à Venise. Il resta moins longtemps en Italie que son père n'y avait séjourné... à l'année 1577. Le 27 avril 1578, Nicolas était de retour à Orléans. Le 9 décembre suivant, il écrivait, en italien, à Gio. Vincenzo Pinelli.

Nicolas Audebert nous a laissé un très précieux journal de son voyage en Italie[1]. Ce journal, qui est anonyme, mais que M. Pierre de Nolhac a restitué à son auteur[2], contient de curieux renseignements sur les monuments anciens que le jeune orléanais avait visités[3].

Le // Voyage // et // Obseruations // de plusieurs choses // diuerses qui se peuuent // remarquer en Italie. // Tant de ce qui est naturel // aux hommes & au pays, comme des coustumes // & façons soit pour le general, ou particulier : // & des choses qui y sont rares. // Enrichi de figures. // Par le Sieur Audeber, Conseiller // du Roy au Parlement de Bretagne. // .... // *A Paris, // Chez Germain Clouzier, Marchand // Libraire au Palais sur les degrés de la Saincte Chapelle*, 1656. // Avec Priuilege du Roy. In-8 de 7ff. lim., 334 pp. et 1 f. pour l'*Extraict du privilege*.

Ce volume forme la *Deuxiesme Partie* de l'ouvrage de Pierre Du Val, géographe ordinaire du roi, intitulé : *Le Voyage et la Description d'Italie*. On n'y trouve aucun détail personnel.

Biblioth. nat., Inv. K. 7107.

---

1. British Museum, Lansdowne Ms. 720.
2. P. de Nolhac, *Nicolas Audebert, archéologue orléanais*, dans la *Revue archéologique*, IIIe série, X (1887), pp. 315-324.
3. Des extraits en ont été publiés par M. Jean-Paul Richter dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft* de Janitschek, III (1880), pp. 288-291 ; par M. Eugène Müntz, *Les Antiquités de la ville de Rome aux* xive, xve *et* xvie *siècles* (1886), pp. 72-128, et par M. Pierre de Nolhac, *loc. cit.*, p. 323.

Des fragments tirés des notes de voyage d'Audebert avaient déjà paru au xviie siècle, sous le titre suivant :

Tome XI (1901), p. 36, en tête :

3a. Pièce latine en vers hendécasyllabiques à la fin de *La Chiave del Calendaro gregoriano del R. M. Hugolino Martelli, vescovo di Glandeva.* (in Lione, 1583, in-8).

Même page, l. 28. *Ajoutez :*

6 bis. Deux pièces latines en tête du *Typus omnium scientiarum* d'Egidio Moncorti (Lugduni, apud Joannem Veyrat, in-8).

Voy. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, p. 399.

P. 130, l. 12. *Lisez :*

Il fit ses études de droit à l'Université de Padoue, et séjourna longtemps dans cette ville, où il fut élu conseiller de la nation de Bourgogne le 13 août 1583 [3a]. Il en fut tiré, etc.

3a. Arch. univ. de Padoue, registre XIII, fol. 161 v°. — Une inscription qui se voit encore dans la cour de l'Université porte le nom et les armes de « Gabriel Gattrius, Borgundus ». Voy. *Dell' Ero*, *Della università di Padova, Cenni ed Iscrizioni* (Padova, 1841, in-8), p. 6.

P. 137, à la fin de l'article consacré à Gabriel de Gutterry, *ajoutez :* Gabriel de Gutterry mourut à Paris en 1589 et fut enterré au cimetière des Innocents (°).

° Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, I, p. 213. — Les épitaphiers donnent à Gabriel le titre de médecin, ce qui a lieu de nous surprendre, puisque nous ne le connaissons que comme juriste.

P. 150, l. 10... au libraire Cornuau. *Lisez :* au libraire Randon.

Même page, l. 23... de la Ligue. *Ajoutez :* et qui passa plusieurs années à Padoue [2a].

2a. Pierre Bricard fut élu conseiller de la nation de Bourgogne au mois d'août 1591 (Arch. univ. de Padoue, registre XIV, 3e partie, fol. 11 ; cf. 13 *bis;* 4e partie, fol. 1, 14). Il est permis de supposer qu'il avait alors passé déjà deux ou trois ans à l'Université.

Émile Picot.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CHRONIQUES AMÉRICAINES

II

Septembre 1901.

La vingt-troisième réunion annuelle de l'American Library Association a eu lieu du 4 au 10 juillet, à Wankesha, petite ville de l'État de Wisconsin, à dix-huit milles du lac Michigan et à environ quatre-vingt milles de Chicago.

La réunion était fort nombreuse. A ce point de vue, aucune jusqu'à présent n'a eu autant de succès. Elle se composait de quatre cent soixante personnes, représentant trente-quatre États et le Canada, et cent quatre-vingt-dix-sept bibliothèques.

L'hôtel énorme dans les salons duquel les séances avaient lieu a offert aussi ses longues galeries pour les promenades, la musique, et pour ces petites causeries, professionnelles ou non, qui donnent tant de charme à nos réunions.

Le bon accord entre les chefs de bibliothèques et leurs associés mérite qu'on s'y arrête. Presque tous les bibliothécaires ont amené avec eux à la conférence un membre ou plusieurs membres de leur personnel, qui souvent ont présenté une communication ou ont pris part aux discussions.

Il n'y a pas, il semble, de jalousie professionnelle dans les relations entre chef et associé. La femme-bibliothécaire sert de chaperon à ses jeunes aides, le chef de la grande bibliothèque présente ses adjoints à ses collègues ou s'occupe volontiers des difficultés de ses adjointes à prendre des billets, à enregistrer les bagages, à retrouver des malles égarées, etc. Ainsi que l'a dit un observateur, ces assemblées font l'effet d'une grande réunion de famille. A force de se réunir au moins une fois par an, on peut former des amitiés personnelles dont les liens deviennent chaque année plus forts et plus sûrs.

Ces conférences donnent aussi l'occasion aux jeunes bibliothécaires ou sous-bibliothécaires de se faire connaître, et aux chefs ou directeurs, de remarquer le talent, les promesses pour l'avenir de ces jeunes gens, de telle sorte que ces réunions sont de véritables marchés, si l'on peut se servir d'un tel mot.

Le but des directeurs de la conférence de 1901 était de laisser de côté les communications et les discussions techniques, et de mettre en évidence les sujets plus généraux, et, pour ainsi dire, plus larges. A bien observer, on ne peut que remarquer une tendance entre les membres principaux de l'Association vers un idéal plus haut et vers les intérêts nationaux des bibliothèques. Cela se montre dans l'établissement des sections particulières en vue des catalogues, de l'aménagement des bibliothèques pour les enfants et des bibliothèques de consultation aussi pour les « Trustees » (directeurs municipaux) des bibliothèques, qui ne sont pas membres de la profession, mais qui ont le pouvoir de beaucoup faire pour ou contre le bien-être des bibliothèques.

Quelquefois les projets discutés à une de ces séances particulières ont tant d'intérêt que presque tout le monde renonce aux autres séances pour y assister, comme par exemple il est arrivé cette année à une séance des bibliothécaires pour les enfants.

Chaque année voit augmenter la difficulté d'assister à toutes les discussions auxquelles on s'intéresse, à cause de la multiplicité des sujets traités et de la nécessité qui en résulte de faire traiter ces différents sujets à la fois dans plusieurs salles.

Que résultera-t-il de cette difficulté croissante ? — difficulté qui se fait sentir dans toutes les grandes conférences, soit d'éducateurs, soit de médecins, soit de bibliothécaires. On dit, parmi ces derniers, qu'enfin toutes les questions et problèmes simples qui regardent les bibliothèques petites ou de grandeur moyenne, toutes les questions de technique qui n'ont pas une importance nationale, seront réservées pour les associations locales, dont le nombre va augmentant chaque année.

Alors, l'A. L. A. n'aura à discuter que les questions de première importance, de visée nationale ou internationale, et de haut savoir. Qui sait ? On ne peut prophétiser. M. Henry J. Carr, le président, dans son discours d'ouverture, a parlé avec faveur de la création de la position de bibliothécaire consultant.

Il y a des bibliothécaires renommés qui se trouvent obligés de

donner beaucoup d'attention et de temps précieux aux affaires confraternelles sans compensation quelconque; mais ils sont arrivés presque au bout de leurs forces. De plus, le conseil d'un chef de bibliothèque nationale ou de grande bibliothèque de consultation n'est pas toujours un conseil à suivre par la petite bibliothèque pauvre qui fait comme elle peut et point du tout comme elle veut.

L'établissement de Commissions de bibliothèques dans plus de dix-sept États commence à se faire sentir. Les citoyens de la petite ville ou du village qui cherchent à fonder une bibliothèque libre, maintenue par la ville, ont le droit d'avoir recours à ces commissions pour avoir des conseils gratuits et, dans quelques États, de réclamer une certaine somme d'argent donnée à de certaines conditions.

Il y a aussi plusieurs livres élémentaires qui enseignent la pratique des fonctions de bibliothécaire. Les écoles de bibliothéconomie ont, parmi leurs élèves, ceux (ou plutôt celles) qui s'occupent de l'organisation et de la réorganisation de bibliothèques et de l'enseignement du personnel local, voyageant de place en place selon le besoin du service. Pourvu que chaque État ait sa Commission, la nécessité de créer des bibliothécaires consultants ne me paraît pas très urgente. Il se peut, cependant, qu'il y ait des côtés de la question que je n'ai pas assez envisagés, et il est vrai qu'à l'heure qu'il est la plupart des États n'ont pas encore ces Commissions.

A la même séance, M. Herbert Putnam, bibliothécaire du Congrès, a détaillé nettement les fonctions actuelles de la bibliothèque que nous commençons à appeler la Bibliothèque nationale, aussi bien que ses fonctions probables dans l'avenir.

Une Bibliothèque nationale à Washington, a-t-il dit en substance, bien que située dans la capitale, n'est pas dans la ville principale du pays, où tout le monde arrive tôt ou tard. Un citoyen étudiant ou savant serait obligé, peut-être, de faire 3 000 milles pour arriver à Washington, car la bibliothèque doit servir un territoire de 3 000 000 de milles carrés. Donc il s'ensuit que si le savant ne peut aller à Washington pour ses recherches, la bibliothèque doit lui fournir les livres et les documents nécessaires à l'endroit où il fait ses études.

L'emprunt devrait s'accomplir au moyen de la bibliothèque

locale qui s'en rendrait responsable. La collection de la Bibliothèque nationale sera naturellement plus grande, plus universelle qu'aucune autre et comprendra, en outre des sources originales, des ouvrages très chers, au-delà de la portée d'une bibliothèque ordinaire, et beaucoup de livres et de brochures sans valeur actuelle, mais qui doivent être conservés quelque part.

A cause de ces attributions, la classification et le catalogage de cette collection — travaux toujours chers — devraient servir, non seulement à la Bibliothèque nationale, mais à toutes les bibliothèques importantes du pays.

Mais, vu qu'une partie de ce matériel existe aussi dans d'autres bibliothèques qui profitent de ces travaux, celles-ci devraient contribuer selon leur pouvoir aux frais du catalogue.

De plus, cette grande collection donnera l'occasion de faire des œuvres considérables de bibliographie. Un groupe de spécialistes devrait s'y trouver, auquel on pourrait demander les recherches nécessaires parmi cet amas de matériaux pour résoudre des problèmes d'importance.

Un catalogue coopératif, un bureau d'échange national pour les doubles, un bureau de bibliographie qui pourrait organiser et coordonner les œuvres bibliographiques déjà entreprises par diverses bibliothèques, et qui serait capable de représenter les États-Unis dans les œuvres internationales, — voilà un beau programme!

Cependant, c'est autant de gagné d'avoir un programme. Et vu le talent administratif que montre M. Putnam, il n'y a pas à désespérer.

Déjà la Bibliothèque nationale a établi une Division de Bibliographie, qui fait les recherches les plus difficiles, rédige les publications de la Bibliothèque, et prend part pour son compte à des entreprises bibliographiques.

On a aussi commencé l'échange de fiches imprimées entre cette bibliothèque et d'autres bibliothèques considérables à Chicago, à New-York et à l'Université de Cornell. Avec le temps, chacune de ces bibliothèques aura un catalogue complet de la Bibliothèque nationale, qui aura pour sa part tous leurs catalogues, et saura répondre à la question : « Avez-vous tel livre ou document? Si non, où le trouverai-je? »

Ç'a été un discours bien intéressant que celui de M. Georges Iles, amateur, si on peut le dire, de bibliothèques, sur ce sujet :

« L'administration de la Littérature » (The Trusteeship of Literature). M. Iles s'est occupé principalement de l'annotation, c'est-à-dire de la critique des livres, au point de vue du bibliothécaire qui regarde le choix de livres pour sa bibliothèque comme une grave responsabilité. Il a démontré plus d'une fois l'intérêt qu'il porte à ce sujet, en donnant des sommes considérables pour assurer la publication des catalogues annotés de livres pour les bibliothèques publiques.

Une telle bibliographie de beaux-arts, de livres pour les cercles de jeunes filles, d'histoire américaine, est déjà publiée. La bibliothèque publique de Cleveland (Ohio) fait mettre sur les fiches du catalogue public des notes descriptives pour aider les personnes qui le consultent, pratique qui aura bientôt des imitateurs, sans doute. Pour faire évaluer les livres sans multiplication de travail et de frais, M. Iles propose un bureau central d'évaluation. Il va plus loin. Ce bureau, dit-il, pourra suivre l'exemple de la Société Franklin, à Paris, à savoir, appeler l'attention des savants sur des lacunes dans la littérature de la science, de l'industrie, etc., dans le but de stimuler la production de bons livres pour remplir ces lacunes.

M. Richard P. Ely, directeur de l'École des Études économiques à l'Université de Wisconsin, proteste contre ce projet d'évaluation, au moins contre l'idée d'un bureau d'évaluation et des catalogues imprimés avec annotations. Il présente plusieurs objections qui donnent à réfléchir et diminuent un peu l'enthousiasme inspiré par le discours optimiste de M. Iles. On ne devrait pas, par exemple, cristalliser, pour ainsi dire, dans des catalogues imprimés, les opinions contemporaines de la littérature d'aujourd'hui.

Il cite aussi les jalousies personnelles et l'amertume professionnelle entre les promoteurs de différentes théories scientifiques, l'absence des critériums objectifs, la difficulté de trouver pour un tel bureau un corps judicieux de critiques ou de décider dans le cas d'un conflit d'opinions.

Il maintient que la critique devrait rester sujette aux changements d'opinion, qu'il devrait y avoir de temps en temps une revision de jugement, et que les seules opinions admises dans un tel catalogue devraient n'avoir trait qu'aux livres publiés il y a cinquante ans au moins. Après les arguments de ces deux messieurs, on peut se ranger d'un côté ou de l'autre. Ce n'est pas

le premier dilemme qui se soit présenté à uu bibliothécaire consciencieux.

Bien que je me trouve seulement au milieu du programme général de la conférence, je n'ose pas demander plus d'attention pour cette fois ; mais je crois en avoir dit assez pour faire voir que ce sont des sujets d'une importance générale que l'on a discutés.

MARY W. PLUMMER.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DU MUSÉE BRITANNIQUE

I

Illuminated Manuscripts in the British Museum. Miniatures, borders and initials reproduced in gold and colours, with descriptive text by George F. WARNER, M. A., Assistant Keeper of Manuscripts. — Printed by order of the Trustees. Sold at the British Museum. — *First series* (XV plates), [London], 1889. — *Second series* (XV plates), 1900. — *Third series* (XV plates), 1901. — 3 vol. in-folio.

Personne n'ignore que, depuis le XVIIe et surtout depuis le XVIIIe siècle, l'Angleterre a compté parmi sa riche noblesse de nombreux amateurs de manuscrits à peintures, en même temps que ses historiens — comme William Camden, l'ami de Peiresc et des frères Dupuy — professaient pour les plus anciens manuscrits un culte intelligent. Mais ce n'est qu'au dernier siècle que les trésors de ce genre recueillis longtemps dans les collections anglaises ont été étudiés, non plus au point de vue strictement historique, mais au point de vue de l'art et de son développement. Les ouvrages de Henry Shaw (1833 et 1843), de H. N. Humpreys et O. Jones (1849), de Trimms et Wyatt (1860), de Westwood (1868), de sir E. Maunde Thompson et Warner (1881, 1884, 1895), de Bradley (1887-1889) et de W. Gray Birch (1879), pour ne parler que de ceux qui me sont présents à la mémoire, ont fait connaître au public tout ce qu'il était utile de divulguer immédiatement dans l'intérêt de la science et de l'histoire de l'art. Mais presque toutes les reproductions contenues dans ces belles publications étaient exécutées d'après des méthodes aujourd'hui surannées, ou se présentaient sous la forme monotone et grisâtre de la phototypie ou de l'héliogravure. Le Musée Britannique a voulu faire plus et mieux en donnant à l'œil, autant que les procédés actuels le permettent, l'image fidèle ou plutôt — peut-être — l'illusion des originaux. Il a donc entrepris de reproduire en couleurs un certain nombre de peintures — décoration géométrique, florale et animale,

scènes de la vie religieuse et profane — contenues dans les plus vénérables ou dans les plus beaux manuscrits qu'il possède. Ce travail a été confié à M. George F. Warner, que sa collaboration aux recueils de M. Thompson et sa publication des *Heures* de Bonne de Savoie avaient admirablement préparé à cette tâche. Il a trouvé en M. Griggs un artiste fort habile; mais M. Griggs, malgré l'emploi de l'or fin et du gaufrage, n'a pas toujours réussi à reproduire ces tons chauds des anciennes miniatures, qui sont dus sans doute, au moins pour une part, à la matière même, au parchemin, et à la préparation subie par les espaces réservés à l'enlumineur. Cette tentative, dont M. Warner confesse de bonne grâce les côtés faibles, est cependant la plus intéressante qui ait jamais été faite, et ses résultats sont assez encourageants pour que M. Griggs trouve des émules qui voudront imiter, et, s'il est possible, surpasser son œuvre. Chaque planche est accompagnée d'une notice substantielle, brève et précise, de M. Warner. Embarrassé pour faire un choix parmi ces pages déjà si bien choisies, je crois faire œuvre utile en les passant toutes très rapidement en revue.

Première série.

I. Bible latine (*Harley* 2803-2804), exécutée en Allemagne au XIIe siècle, provenant de l'église Notre-Dame près Worms. — Miniature reproduite : lettre initiale H du livre de l'Exode; entrelacs et ornements floraux.

II. Psautier latin (*Royal* 2 A. XXII], écrit en Angleterre, vers la fin du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Westminster. — Miniature reproduite : Christ de majesté.

III. Bible latine (*Royal* 1 D. I), exécutée en Angleterre vers le milieu du XIIIe siècle par William de Devon [*Willelmus Devoniensis scripsit hunc librum*), et peut-être pour Laurent de Saint-Martin, chapelain de Henry III et évêque de Rochester de 1251 à 1274, à qui quelques-uns des mss. Rochester de la Collection Royale ont certainement appartenu. — Miniature reproduite : en haut, couronnement de la Vierge; au centre, crucifixion, avec la Vierge, saint Jean et deux séraphins ; en bas, la Vierge à l'Enfant, saint Pierre, saint Paul, et saint Martin partageant son manteau avec le mendiant. Dans la marge inférieure, figure de moine agenouillé représentant peut-être Laurent de Saint-Martin.

IV. Psautier latin (*Addit.* 17.868), exécuté en France dans la seconde moitié du XIIIe siècle. — Miniature reproduite : l'Ascension.

V. Lectionnaire (*Addit.* 17.341), exécuté en France, probablement à Paris, vers la fin du XIIIe siècle. Du même style que le ms. latin 17.326 de notre Bibliothèque nationale, qui a appartenu à la Sainte-Chapelle et provient probablement du don de saint Louis à cette église. — Miniature reproduite : lettre initiale I du fol. 145 v°, avec des scènes de la vie du Christ

VI. Somme le Roi, de frère Laurent (*Addit.* 28.162), écrite et peinte en France vers 1300. — Provient peut-être de la Sainte-Chapelle; puis de la collection Auguste de Bastard.— Miniature reproduite : la Prudence, la Tempérance (*Attrempance*), le Courage (*Forsse*) et la Justice, sous des arceaux gothiques.

VII. Psautier (*Royal* 2 B. VII), exécuté en Angleterre au début du XIVᵉ siècle, peut-être pour Thomas, comte de Lancastre († 1322). Il a ensuite appartenu à Thomas Manners, premier comte de Rutland de cette famille († 1543); puis, saisi lors de l'arrestation de Henry, le second comte, il fut donné à la reine Mary Tudor; de là son nom : « Psautier de la reine Marie ».— Calendrier illustré d'intéressants dessins. — Miniature reproduite : le Christ au milieu des docteurs; en bas, une chasse au cerf (dessin lavé). — Dessins lavés reproduits : deux scènes de l'histoire de Joseph : a) *Coment Joseph ad amenée se deus enfaunz Manassès e Effraym devaunt Jacob soun père pur avoir sa beneysoun, e i le dona a celi qe Joseph amast meyns, dount il estoit ankes curucé;* — b) *Coment Joseph amene soun père e sa mère en Canaan.*

VIII. Apocalypse (*Royal* 19 B. XV), exécutée en Angleterre vers le commencement du XIVᵉ siècle. — Les deux miniatures reproduites sont relatives à l'ouverture du premier et du second sceau (le cheval blanc et le cheval noir).

IX. Psautier (*Arundel* [*Thomas Howard*] 83), exécuté en Angleterre vers le début du XIVᵉ siècle, pour sir William Howard, ancêtre des ducs de Norfolk († 1308), ou pour sa femme Alice, fille de sir Edmund de Fitton, de Wiggenhall (Norfolk). — Miniature reproduite : Crucifixion, avec la Vierge et saint Jean; au pied de la croix, Adam vu sortant du tombeau et recueillant dans un calice le sang qui dégoutte des pieds du Christ; en haut, le pélican. La croix s'enlève sur un damier or et bleu à fleurs de lis.

X. Décret de Gratien (*Addit.* 15.274), exécuté en Italie vers 1400. — Provient de la collection d'Augustus Frederick, duc de Sussex († 1843). — Miniature reproduite : le Pape sur sa chaire, entouré de cardinaux, d'évêques, de rois, de docteurs, etc. Dans la bordure, jolis oiseaux : canard, chardonneret, coq. — On peut comparer ce volume au beau ms. du *Decretum* (1ʳᵉ moitié du XVᵉ s.) conservé au palais de Schifanoia à Ferrare et dont plusieurs peintures ont été reproduites en couleurs par M. Adolfo Venturi (*La miniatura ferrarese nel secolo XV et il* Decretum Gratiani, dans *Le Gallerie nazionali*, anno IV, 1899, petit in-folio, p. 187 et suiv.).

XI. Bible latine (*Royal* 1 E. IX), exécutée en Angleterre vers 1400. — Miniatures reproduites : saint Jérôme dans sa bibliothèque; les descendants d'Adam. — Le premier sujet est très familier aux peintres du XVᵉ siècle; Benedetto Bonfigli l'a traité dans un tableau de l'église San Pietro de Pérouse; de même, Catena, dans un tableau conservé à la National Gallery de Londres; de même encore, le miniaturiste des *Miracles de Nostre Dame* (ms. franç. 9198 de la Bibliothèque nationale, écrit à la

Haye en 1456). On trouvera d'excellentes reproductions de ces deux tableaux et de cette peinture dans *The Care of Books*, by John Willis Clark (Cambridge, University Press, 1091, in-8°, fig. 140, 149 et 153).

XII. Bréviaire franciscain (*Harley* 2897), exécuté en France, au début du xv° siècle, pour Jean Sans Peur, ou pour sa femme, Marguerite de Bavière. — Miniature reproduite : une femme agenouillée devant un prêtre revêtu des ornements sacerdotaux, près d'un autel surmonté d'une statue de la Vierge.

XIII. Heures de la Vierge (*Addit.* 16.997), exécutées en France vers le milieu du xv° siècle. — Dans l'un des encadrements, les initiales E C jointes par une corde nouée prouvent que le volume a été fait pour Étienne Chevalier, le possesseur des célèbres Heures de Jean Fouquet, dont une partie des miniatures ornent le Musée Condé, à Chantilly. — Miniature reproduite : l'adoration des Mages.

XIV. Bréviaire dominicain (*Addit.* 18.851), écrit par un copiste espagnol vers la fin du xv° siècle et illustré par des artistes flamands. — Provenant de la famille de Rojas, il fut donné par Francisco de Rojas à la reine Isabelle. — Miniature reproduite : l'Adoration des mages. Cette peinture a des analogies frappantes avec celle qui représente le même sujet et fait partie de la série de peintures ajoutées aux Heures de Bona Sforza par un artiste flamand. Cf. George F. Warner, *Miniatures and borders from the Book of Hours of Bona Sforza, duchess of Milan, in the British Museum* (1894, in-4°), planche LVII.

DEUXIÈME SÉRIE.

I. Évangéliaire (*Cotton Nero* D. IV), exécuté en Angleterre vers le commencement du VIII° siècle, écrit par Eadfrith, évêque de Lindisfarne de 698 à 721, relié par Ethilwald, évêque du même lieu de 724 à 740, et augmenté d'une glose interlinéaire anglaise par Aldred, fils d'Alfred et Tilwin au x° siècle. — Page reproduite : début de l'Évangile de saint Jean, avec ornements de style irlandais. — « Les dessins de ce volume — dit M. Warner — dérivent, directement ou indirectement, de modèles byzantins, et le nom de l'Évangéliste, sur le fond, est exprimé en grec, par ex. : O' AGIOS MATTHEUS. Ce ms. présente une autre particularité. Parmi les préfaces mises en tête de chaque Évangile se trouve une table des Propres pour les fêtes, etc., selon l'usage de Naples. Ce fait s'explique par un passage de Bède, qui nous apprend qu'Adrien, abbé de Nisita, près Naples, vint en Angleterre avec l'archevêque Théodore en 669, et Théodore passe pour avoir consacré l'église de Lindisfarne. Il est donc assez naturel de penser que le texte de cet Évangéliaire a été emprunté à un ms. apporté à l'abbaye par l'abbé Adrien et qui peut avoir aussi renfermé des portraits des Évangélistes exécutés, comme cela aurait été probablement le cas dans

l'Italie méridionale, sous une forte influence byzantine. » Pour plus de détails, M. Warner renvoie au *Catalogue of ancient Mss. in the British Museum*, 1884, p. 15.

II. Évangéliaire (*Addit.* 34.890), exécuté en Angleterre, probablement à Winchester, vers le début du XIe siècle. — Miniature reproduite : saint Marc.

III. Psautier en latin et en français (*Cotton Nero* C. IV), exécuté en Angleterre dans la seconde moitié du XIIe siècle (avant 1173), provenant du prieuré cathédral de Saint Swithun de Winchester et probablement d'Henri de Blois, évêque de Winchester de 1129 à 1171, puis passé à l'abbaye de femmes de Shaftesbury (Dorset). — Miniature reproduite : David retirant le mouton de la gueule du lion; Samuel oignant David en présence de son père et de ses frères.

IV. Bible latine en deux volumes (*Addit.* 17.737-17.738), exécutée en Flandre vers 1160. Nombreuses notes historiques relatives à l'abbaye de Floreffe (diocèse de Liège); cf. *Mon. Germ. hist.*, XVI, p. 648. — Miniature reproduite : en haut, l'Ascension ; en bas, au centre, Dieu le Père avec un aigle, symbole de saint Jean, et de chaque côté, figures symboliques relatives à Ézéchiel, I, et au Deutéronome, ch. XXXII, 11.

V. Bible latine (*Addit.* 15.452), exécutée en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle; provenant de la collection du duc de Sussex (1844). — Miniatures reproduites : 12 initiales.

VI. Psautier latin (*Addit.* 24.686), exécuté en Angleterre en 1284, peut-être chez les Blackfriars (Dominicains) de Londres, pour Alphonso, fils d'Édouard Ier, fiancé de Marguerite, fille de Florent, comte de Hollande ; passé plus tard à Thomas Tenison, archevêque de Cantorbéry de 1695 à 1715, et appelé quelquefois pour cette raison « Psautier Tenison ». — Jolie décoration de fantaisie, surtout des chasses. — Au bas de la page reproduite, un homme armé du bouclier et de l'épée et combattant un lion.

VII. Apocalypse (*Addit.* 17.333), exécutée probablement en France au début du XIVe siècle; possédée au XVIIe siècle par la Chartreuse « Vallis Dei », sans doute Valdieu près Mortagne (diocèse de Séez). M. Delisle rapproche ce volume, pour le style des peintures, des exemplaires conservés à Metz, à Cambrai et chez le Dr Rey. — La miniature reproduite illustre le chap. VIII, 6-7.

VIII. Bréviaire (*Stowe* 12), exécuté en Angleterre entre 1322 et 1325, appartenant à l'école de l'Est de l'Angleterre et à rapprocher du ms. 171 de Douai. — Dans la page reproduite, la panse de l'initiale P renferme la résurrection du Christ. Sur la bordure inférieure, un grotesque (caractéristique de l'école de l'Est de l'Angleterre).

IX. Bible latine (*Addit.* 18.720), exécutée en Italie au XIVe siècle. Pour le style des peintures, à rapprocher du ms. latin 18 de la Bibliothèque nationale (Bible de Robert de Genève, l'antipape Clément VII). — Dans la page

reproduite, la panse de l'initiale P renferme une scène relative au commencement des Actes des Apôtres.

X. Bible historiaux (*Harley* 4381-4382), exécutée en France au début du xve siècle, pour Jean, duc de Berry; passée ensuite à Pierre, duc de Bourbon, puis à Paul Petau. — Miniature reproduite : la vocation d'Abraham.

XI. Bréviaire franciscain (*Addit.* 35.311, *Rothschild* 11), exécuté en France au début du xve siècle; fragments du ms. Harley 2897 (cf. plus haut, première série, pl. XII). — Miniature reproduite : l'Annonciation.

XII. Ordonnances de l'Amirauté, en latin et en français (*Cotton Vespasian* B. XXII), exécutées sous le règne de Henry V, peut-être pour le légiste sir John Cokayne, baron de l'Échiquier en 1400. — Décoration dans le style caractéristique anglais de la première moitié du xve siècle.

XIII. Heures de la Vierge, en latin (*Addit.* 27.697), exécutées en Piémont ou en Savoie, dans la seconde moitié du xve siècle, pour Amédée, fille de Mainfroy de Saluces; passées aux d'Urfé par le mariage de Catherine de Polignac, petite-fille d'Amédée, avec Pierre d'Urfé, grand-écuyer de France († 1508); provenant en dernier lieu de la collection Yéméniz (1867). Style français, avec une forte influence italienne. — Miniature reproduite : une dame (Amédée de Saluces?) agenouillée devant la Vierge et l'Enfant; derrière elle, saint Dominique et saint Bernardin de Sienne.

XIV. Valère Maxime, traduction française de Simon de Hesdin et de Nicolas de Gonesse (*Harley* 4374-4375), exécuté en France vers 1475; aux armes de Philippe de Commynes; a appartenu au xviiie siècle à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Grande analogie de style avec les mss. franc. 18 et 244 de la Bibliothèque nationale; cf. L. Thuasne, dans la *Rev. des Biblioth.*, t. VIII (1898), p. 33 et s. La question de l'identification de l'artiste sera probablement reprise sous peu dans une magnifique publication que prépare la Société des Bibliophiles françois. — Miniatures reproduites : les inventions de Sergius Orata; le fils d'Ésope le tragédien.

XV. Prières, office des morts, etc. (*Egerton* 2125), exécuté en Flandre, probablement à Bruges, vers 1500, pour l'abbaye de Messines près Ypres (Flandre occidentale). — Miniature reproduite : sainte Anne et la Vierge à l'Enfant.

Troisième Série.

II. Évangéliaire de Lindisfarne (*Cotton Nero* D. IV). Cf. plus haut, seconde série, pl. I. — Miniature reproduite : page entière d'entrelacs.

I. Évangiles de saint Luc et de saint Jean, en latin (*Egerton* 768), exécutés en France dans la seconde moitié du ixe siècle. — Style franco-saxon, usité à l'abbaye de Saint-Denis. — Miniature reproduite : initiales IN de l'Évangile de saint Jean (entrelacs).

III. Psautier latin (*Arundel* 60), exécuté en Angleterre, sans doute à Win-

chester, vers le milieu du XI° siècle. — Glose interlinéaire anglo-saxonne. — Décoration florale et animale. — Miniature reproduite : début du Ps. LI.

IV. Psautier latin (*Lansdowne* 383), exécuté en Angleterre dans la seconde moitié du XII° siècle. — Miniatures reproduites : arbre de Jessé ; Vierge à l'Enfant.

V. Bible latine (*Harley* 2798-2799), exécutée en Allemagne vers la fin du XII° siècle et provenant de l'abbaye des Prémontrés d'Arnstein près Coblentz, fondée en 1139. — Note à la fin du premier volume : « Liber Sancte Marie Sanctique Nycolai in Arrinstein; quem si quis abstulerit, morte moriatur, in sartagine coquatur, caducus morbus instet cum et febres, et rotatur (*sic*) et suspendatur. Amen. » Il y a plusieurs autres mss. d'Arnstein dans la collection Harley. — Initiale P des *Parabole Salomonis ;* dans la panse, Salomon écrivant.

VI. Seize miniatures illustrant la vie du Christ (*Addit.* 17.687), exécutées en Allemagne au XIII° siècle. — Miniature reproduite : la résurrection du Christ.

VII. Psautier latin (*Royal* 2 B. 11), exécuté en France vers le milieu du XIII° siècle. — Miniatures reproduites : initiale B ; dans la panse supérieure, David jouant de la harpe ; dans la panse inférieure, David tuant Goliath ; — initiale E : David faisant sonner cinq cloches avec deux marteaux ; — initiale D : David couronné et oint.

VIII. Histoire de la Bible, en latin (*Harley* 1526-1527), exécutée dans le nord de la France vers la fin du XIII° siècle. — La première partie de ce ms. se compose de deux volumes, l'un (Genèse-Job) conservé à la Bodléienne d'Oxford (*Bodley* 270 *b*), l'autre (Psaumes-Prophètes) à la Bibliothèque nationale de Paris (latin 11.560). — Miniature reproduite : illustrations de la parabole des travailleurs à la vigne, du miracle des dix lépreux, de l'épisode de Zachée et de la mission des deux disciples pour aller chercher l'ânesse et son ânon.

IX. *Racionale divinorum officiorum*, de Guillaume Durand (*Addit.* 31.032), exécuté en Italie au XIV° siècle ; provenant de la collection Firmin-Didot (1879). — Initiales ; dans l'une d'elles, des exorcistes recevant des mains de l'évêque le livre des exorcismes.

X. La Cité de Dieu, de saint Augustin, en latin (*Addit.* 15.244-15.245), exécutée en France dans la seconde moitié du XIV° siècle. — Miniature reproduite : persécution des premiers chrétiens ; offrandes à saint Pierre ; grotesques.

XI. Psautier latin (*Cotton Domitian* A. XVII), exécuté en France, probablement à Paris, pour Henry VI d'Angleterre, vers 1430. — Miniature représentée : Henry VI enfant, soutenu par sainte Catherine d'Alexandrie et agenouillé devant la Vierge à l'Enfant ; derrière la Vierge, anges musiciens.

XII. Éthique d'Aristote, trad. du latin de Leonardo Bruni par Don Carlos, prince de Viane, fils de Jean, roi de Navarre, d'Aragon et de Sicile, avec un

prologue adressé à son oncle Alphonse V d'Aragon ; volume exécuté entre les années 1458 à 1461. — Style italien. — Page reproduite : initiale et début du quatrième livre.

XIII-XIV. Livre d'heures, en latin (*Addit.* 34.294), exécuté en Italie au xve siècle pour Bonne de Savoie, femme de Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan (1444-1476). — Miniatures reproduites : saint Grégoire écrivant sous l'inspiration du saint Esprit ; ornements (paons, sainte en prière). — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. V (1895), p. 57 et suiv.

XV. Poésies de Charles, duc d'Orléans (*Royal* 16 F. II), exécutées en Flandre vers le commencement du xvie siècle, pour Henry VII ou pour son fils Arthur, prince de Galles. — Miniature reproduite : la Tour de Londres, avec la Tamise et une vue de Londres.

Tel est, brièvement indiqué, le contenu de ce beau recueil, qui sera complété l'an prochain par un quatrième et dernier fascicule, et dans lequel on doit louer, outre une très intéressante tentative artistique, le choix si savant, si instructif et si largement conçu des pages offertes à notre admiration et à notre curiosité.

II

Facsimiles of Biblical Manuscripts in the British Museum, edited by Frederic G. KENYON, M. A., D. Litt., Assistant Keeper of Manuscripts. Printed by order of the Trustees. Sold at the British Museum. [London], 1900, in-folio.

M. Kenyon, l'heureux et savant éditeur de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote, ne s'endort pas sur ses lauriers. L'Angleterre, qui est devenue depuis le xviiie siècle le paradis des manuscrits à peintures, est également, et depuis la fin du xvie siècle, le pays des études bibliques. M. Kenyon s'est heureusement inspiré du noble goût de ses compatriotes pour le texte sacré en offrant aux savants et au public lettré, sous les auspices du Musée Britannique, le bel album dont je crois devoir donner une analyse complète, bien que trop brève. Les 25 planches qui le composent ont été choisies avec trop de soin pour qu'il soit permis d'en passer une seule sous silence.

I. Fragment d'un psautier grec, écrit en Égypte, sur papyrus, vers la fin du iiie siècle (Papyrus CCXXX). C'est le plus ancien ms. biblique qui existe au Musée Britannique, et l'un des plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous. — Le fragment reproduit contient le Ps. XII (XI),7-XV (XIV), 4.

II. Bible grecque, connue sous le nom de *Codex Alexandrinus* (*Royal* I D. V-VIII), probablement exécuté à Alexandrie et au début du ve siècle. On croit qu'il fut transporté d'Alexandrie à Constantinople par Cyrille Lucar, patriarche d'Alexandrie (1602-1621) et de Constantinople (1621-1638), et offert

par lui, en 1627, au roi Charles I[er] d'Angleterre. On se souvient qu'une reproduction complète en facsimilé en a été publiée par sir E. Maunde Thompson (1879-1883). — La page reproduite (vol. IV, fol. 36) contient l'Évangile selon saint Marc, IX, 2-29.

III. Évangile selon saint Luc, en grec, exécuté probablement au VI[e] siècle (*Addit.* 17.211). Ce ms. est palimpseste et le texte en a été partiellement effacé pour recevoir une partie du traité de Sévère d'Antioche contre Jean le Grammairien, de Césarée (en syriaque). Il passe pour être un des 250 mss. apportés de Mésopotamie et de Syrie par Moïse de Nisibis, en 931-2, au monastère de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu dans le désert Nitrien (Égypte), dont il était abbé. Il a reçu de là le nom de *Codex Nitriensis*. -- La page reproduite (fol. 5) contient le ch. I, 69-77.

IV. Évangéliaire grec, écrit en lettres d'or et d'argent sur parchemin pourpré, probablement au VI[e] siècle (*Cotton Titus* C. XXV). C'est le ms. dont 32 feuillets existent à Patmos, 6 à la Vaticane, 4 au Musée Britannique, 2 à la Bibliothèque impériale de Vienne, et dont 182 feuillets, découverts en Cappadoce, ont été acquis par la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg en 1896. — La page reproduite (fol. 5) contient l'Évangile selon saint Jean, XV, 15-19. — Pour l'histoire de ce ms. et des mss. analogues, cf., outre les ouvrages cités par M. Kenyon, la *Notice sur un très ancien ms. grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale* (*n° 1286 du supplément grec*), par M. H. Omont. Paris, 1900, in-4° (tiré des *Notices et Extr. des mss. de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVI); et du même auteur, dans les *Monuments Piot*, t. VII, fasc. 2 : *Peintures du ms. grec de l'Évangile de saint Matthieu, copié en onciales d'or sur parchemin pourpré et récemment acquis par la Bibliothèque nationale.*

V. Ancien Testament en grec, version des Septante, exécuté au X[e] siècle (*Addit.* 20.002). La première partie de ce ms. est à la Bodléienne d'Oxford; une feuille détachée de cette première partie est à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge ; le reste du ms. est à Saint-Pétersbourg et au Musée Britannique. — La page reproduite (fol. 1) est en minuscules et contient Josué, XXIV, 27 — Juges, I, 8.

VI. Évangéliaire grec, probablement écrit au XI[e] siècle et provenant de l'Escurial (*Burney* 19). — La page reproduite (fol. 166) contient l'Évangile selon saint Jean, I, 1-12.

VII. Psautier grec, écrit et enluminé par l'archevêque Théodore de Césarée en 1066 (*Addit.* 19.352). — La page reproduite (fol. 107 v°) contient Ps. LXXVIII, 11 — LXXIX, 3.

VIII. Ancien Testament en grec, écrit au XIII[e] siècle, provenant du monastère de la Sainte-Trinité, dans l'île de Chalcée (*Royal* 1 D. II). — La page reproduite (fol. 101) contient les *Chron.* 2, VIII, 14-IX, 15.

IX. Évangéliaire latin, écrit au VII[e] siècle ou plus anciennement (*Harley*

1775). Il provient de la bibliothèque du cardinal Mazarin, d'où il passa, en 1668, dans la Bibliothèque du Roi ; il fut ensuite, en 1707, volé par Jean Aymon. Il contient une des plus anciennes copies de la Vulgate. — Il est écrit par *cola* dans une belle onciale. — La page reproduite (fol. 195 v°) contient l'Évangile selon saint Marc, XI, 14-17.

X. Psautier latin, exécuté au VIIe ou VIIIe siècle, avec une version anglo-saxonne du IXe siècle (*Cotton Vespasian* A. I). — Provient de Saint-Augustin de Cantorbéry. — Page reproduite (fol. 93 v°) = Ps. XCVII, 1-7.

XI. Évangéliaire latin, écrit à Lindisfarne vers 690-700 et connu sous le nom d'Évangéliaire de Lindisfarne (*Cotton Nero* D. IV). — La page reproduite (fol. 90) = prologue de l'Évangile selon saint Marc. — Deux pages de ce ms. ont été reproduites en couleurs par M. George F. Warner, *Illuminated Mss.*, seconde série, pl. I, et troisième série, pl. I.

XII. Évangéliaire latin, écrit en Northumbrie, probablement à Lindisfarne, au VIIIe siècle, divisé en *cola* (Royal 1 B. VII). — Page reproduite (fol. 38) = Évangile selon saint Mathieu, XX, 22-32.

XIII. Évangéliaire latin, écrit vers 800, sous l'influence et peut-être à la cour de Charlemagne; désigné quelquefois sous le nom de *Codex Aureus* (*Harley* 2788). — Acheté à la vente de la bibliothèque du président Jean-Jacques Charron, marquis de Ménars, par Robert Harley, comte d'Oxford, en 1720. — Page reproduite (fol. 38 v°) = Évangile selon saint Mathieu, X, 37-XI, 4.

XIV. Bible latine, écrite à Tours vers le milieu du IXe siècle (*Addit.* 10.546). A la fin du XVIe siècle, elle appartenait à l'abbaye de Moutiers-Grandval, près Bâle. — Page reproduite (fol. 141 v°) = Isaïe, I, 1-31.

XV. Bible latine, de la version de Théodulfe, exécutée au IXe siècle, probablement à Orléans (*Addit.* 21.142). — Très petite et très jolie écriture caroline. — Page reproduite (fol. 114 v°) = Job XXVIII, 14 — XLI, 2 (disposition métrique).

XVI. Épîtres de saint Paul, en latin, écrites à l'abbaye de Saint-Gall, sous la direction de l'abbé Hartt, de 872 à 883 (*Addit.* 11.852). — Page reproduite (fol. 118) = Épître aux Laodicéens.

XVII. Évangéliaire latin, écrit, probablement à Winchester, vers le début du XIe siècle et pour Christ Church ou pour Saint-Augustin de Cantorbéry (*Royal* 1 D. IX). — Page reproduite (fol. 70) = Évangile selon saint Luc, I, 1, 2.

XVIII. Évangéliaire latin, écrit à Armagh (Irlande), par Mælbrigt hua Mæluanaigh, en 1138 (*Harley* 1802). — Volé par Jean Aymon à la Bibliothèque du Roi, en 1707, il y était entré avec les anciens mss. légués à ce dépôt par Jacques Dupuy. Ce détail, qui est resté inconnu jusqu'ici, m'a été révélé par les recherches infructueuses que j'ai faites à la Bibliothèque nationale pour y retrouver le volume décrit en ces termes par le catalogue autographe de J. Dupuy : « 409. Quatuor Evangelistæ, literis saxonicis. 8° », et qui

portait, dans l'inventaire de 1683, le n° 4583. — Page reproduite (fol. 128) : Évangile selon saint Jean, I, 1-15.

XIX. Bible latine, écrite dans le sud de l'Angleterre, au XIIIe siècle, par un copiste du nom de William de Devon (*Royal* 1, D. I). — Page reproduite (fol. 5) = premier chapitre de la Genèse. — Une page de ce ms. a été reproduite en couleurs par M. Geo. F. Warner, *Illuminated Mss.*, first series, pl. 3.

XX. Évangéliaire en anglais, exécuté au XIIe siècle : traduction faite dans le Wessex au Xe ou XIe siècle (*Royal* 1 A. XIV). — Page reproduite (fol. 3) : Évangile selon saint Marc, I, 1-9.

XXI. Paraphrase du Pentateuque et du livre de Josué, en anglais, par Ælfric le Grammarien, écrite au XIe siècle, avec notes latines et dessins (*Cotton Claudius* B. IV). — Page reproduite (fol. 38) = Genèse, XXII, 13-18, avec une représentation du sacrifice d'Abraham.

XXII. Psautier et livre des Cantiques, en latin et en anglais, écrit vers le milieu du XIVe siècle (*Addit.* 17.376). — Page reproduite (fol. 92) = Ps. XCVIII, 1-8.

XXIII. Psautier latin, avec traduction et commentaire en anglais, par Richard Rolle of Hampole, écrit au XIVe siècle (*Arundel* 158). — Page reproduite (fol. 208) = Ps. CXIII, 3-11.

XXIV. Bible en anglais, de la première version de Wiclef, écrite à la fin du XIVe siècle (*Egerton* 617-618). Elle a appartenu à Thomas de Woodstock, duc de Gloucester, fils cadet d'Édouard III, exécuté par ordre de Richard II en 1397. — Page reproduite (618, fol. 74) = Actes des Apôtres, I, 1-22.

XXV. Nouveau Testament en anglais, de la seconde version de Wiclef, écrit au XVe siècle. — Page reproduite (fol. 82) = prologue de l'Évangile selon saint Luc et Évangile de saint Luc, I, 1-11.

Léon Dorez.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, les articles suivants :

Nº d'octobre : Léon-G. PÉLISSIER, *Catalogue des documents de la collection Podocataro à la Bibliotheca Marciana de Venise* (suite et fin dans les nºs de novembre et de décembre); — Dr BRODMANN, *Le catalogue international des ouvrages relatifs aux sciences naturelles;* — Gottfried ZEDLER, *Une impression de Gutenberg nouvellement découverte.* — Compte rendu de l'étude d'Achille RATTI, *Le ultime vicende della biblioteca e dell' archivio di San Columbano di Bobbio* (Milano, 1901, gr. in-8º) [O. VON GEBHARDT], etc.

Nº de novembre : Oskar MEYER, *La section des bibliothécaires à la 46e réunion des philologues et professeurs allemands à Strasbourg*; — Ch. ENSCHEDÉ, *Réponse à M. Schreiber* (cf. *Centralbl.*, XVIII, p. 335). — Compte rendu du 1er supplément à la *Bibliographia lactaria* du Dr H. DE ROTSCHILD (Ernst ROTH), etc.

Nº de décembre : R. A. FRITZSCHE, *La valeur littéraire des livres au point de vue du bibliothécaire ;* — Dr. VON LAUBMANN, *La livraison des exemplaires de dépôt légal en Bavière;* — Joh. JOACHIM, *Sur le Calendrier turc;* — Dr E. ROTH, *La boîte Maas pour catalogues sur cartes et une autre manière de les consolider;* — W. L. SCHREIBER, *Réplique de M. Enschedé.* — Compte rendu du t. I du *Catalogus codd. mss. Bibliothecæ Universitatis Lipsiensis. Die Sanskrit-Hss.*, von Theodor AUFRECHT [F. JUSTI]. — Note sur l'acquisition, au cours de l'automne de 1900, d'environ 150 papyrus par la Bibliothèque de Munich, etc.

— On peut signaler, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde* de M. Fedor von Zobeltitz, les articles suivants :

Nº de septembre : W.-L. SCHREIBER, *Les initiales ornées dans les impressions du XVe au XVIIIe siècle, avec 16 illustrations* (suite dans le nº de novembre, avec 16 illustrations); — J. BRAUN, « *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung* » (opuscule paru en 1806); — Max BACH, *Le livre de Petrus de Crescentiis sur l'agriculture et ses illustrations,* avec 8 illustrations; — Karl WILKE, *L'* « Illustrierte Zeitung » de Leipzig *et son histoire* (fin), avec 4 illustrations ; — K. BUDDE, *Une gravure inconnue d'après Ludwig Richter.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : Alexander VON WEILEN, *Geschichte des Wiener*

Theaters von den ältesten Zeiten bis zu den Anfängen der Hof-Theater (Wien, in-fol. [Arthur L. JELLINEK]; — Sir E. POYNTER, *The National Gallery*, vol. I-II (London, in-fol.) [O. VON SCHLEINITZ]; etc.

N° d'octobre : Bogdan KRIEGER, *Bibliothèques des Hohenzollern. La Bibliothèque royale privée*, avec 3 illustrations (fin dans le n° de novembre, avec 6 illustrations) ;— Leopold HIRSCHBERG, *Ludwig Bechstein ; pour son centenaire*, avec portrait, autographe et cinq illustrations (suite dans le n° de novembre et décembre avec 3 illustrations) ; — Adolphe KOHUT, *Une rare bibliothèque hébraïque* [celle du Dr A. Berliner, de Berlin] ; — Otto FICKER, *Réclames de librairie d'il y a deux siècles*. — Notes sur la bibliothèque du château de Windsor. — Note (d'après l'*Athenæum*) sur un exemplaire de *Galien* (Alde, in-fol., 1525) et un exemplaire d'*Hippocrate* (Alde, in-fol., 1526) ; le premier porte l'ex-libris de Rabelais (*Francisci Rabelæsi* καὶ τῶν φίλων), et l'autre paraît lui avoir sûrement appartenu. Le Galien a ensuite passé à « Franciscus Perellus », qui l'a copieusement annoté. Ces deux volumes appartenaient à l'hôpital royal de Sheffield, qui les avait acquis il y a environ un siècle d'un certain Dr Cooke [M. M.] ; etc.

N° de novembre : Ce n° contient, dans sa partie principale, la fin des articles de MM. Bogdan KRIEGER, W.-L. SCHREIBER, J.-B. BRAUN, dont la publication avait été commencée dans les n^os^ de septembre et d'octobre.

N° de décembre : Adolf SCHMIDT, *Reliures intéressantes de la Bibliothèque grand-ducale de Darmstadt*, avec 6 illustrations ; — K. E. Graf zu LEININGEN-WESTERBURG, *Calendriers artistiques*, avec 7 illustrations ; — Heinrich MEISSNER, *Deux danses de paysans, placards du* XVIe *siècle*, avec 2 facsimilés ; — Arthur L. JELLINEK et Robert F. ARNOLD, *Addition à la bibliographie de l'époque de la Restauration en Allemagne ;* — Heinrich STÜMCKE, *L'Index romain de 1900* ; etc.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N°s 8-9 (août-septembre) : Maurice TOURNEUX, *Un factum inconnu de Diderot* (contre Luneau de Boisjermain, à propos de l'*Encyclopédie*) ; — Paul LACOMBE, *Flâneries bibliographiques ;* — Louis MORIN, *Les Fevbre, imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-Aube* (?) *et à Paris ;* — Léopold DELISLE, *Désiré Blanchet* ; etc.

N° 10 (octobre) : LE BIBLIOPHILE ÉPHÉMÈRE, *Les surprises du grenier* (description d'un recueil de plaquettes du XVIe siècle, avec facsimilés) ; — Georges VICAIRE, *Eugène Paillet, président d'honneur de la Société « les Amis des Livres »* (1829-1901), avec portrait ; — Lorédan LARCHEY, *Le boa de Baudelaire, fragment de souvenirs ;* — *Un bouquiniste poète ; Auguste Rousseau (d'Angers)* ; etc.

— On remarque, dans le *Bibliographe moderne* (n° de mars-juin 1901), les articles suivants :

F. VAN ORTROY, *Bibliographie de l'œuvre de Pierre Apian, géographe et astronome allemand du* XVI° *siècle*, avec facsimilés; — G. DESDEVIZES DU DÉZERT, *Les Archives historiques nationales de Madrid* (fin); — Alexandre VIDIER, *Les Bibliothèques au* XIX° *siècle*, étude bibliographique (2° article); — Ch. MORTET, *Mlle Marie Pellechet*, etc.

— A signaler, dans la *Correspondance historique et archéologique* (n° d'octobre 1901), une *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, par E. LELONG.

— La 3° livraison du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* contient une *Note sur un inventaire du Trésor des chartes*, par A. VIDIER.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — Vol. XII, n. 2-3-4 (février-avril 1901) : Luigi COLINI BALDESCHI, *Ghibellinismo ed eresie marchigiane nella prima metà del secolo XIV* (d'après des documents de l'*Archivio priorale* de Macerata, 1316-1317); — Domenico ORANO, *Lettere di Pier Candido Decembrio, frate Simone da Camerino e Lodrisio Crivelli a Francesco Sforza* (1451-1465); — Giulio PULITI, *A proposito del prestito dei libri nelle biblioteche pubbliche governative;* — Giuseppe BACCINI, *Lettere inedite di F. D. Guerrazzi a Piero Cironi* (tirées de l'*Archivio della Letteratura moderna* de la Bibliothèque nationale de Florence); — Giovanni BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle corporazioni Romane di arti e mestieri* (suite dans les n°s 6-7).

Vol. XII, n. 5 (mai 1901) : Eugenio CASANOVA, *Sulla restituzione dei depositi volontari fatti negli archivi di Stato;* — I. MASETTI-BENCINI, « Leonardo [da Vinci] » di Edmondo Solmi; — Curzio MAZZI, *Le carte di Pietro Giordani* (suite).

Vol. XII, n. 6-7 (juin-juillet 1901). Giuseppe BACCINI, *Ricordi su Vittorio Alfieri;* — Filippo CAVICCHI, *Lettere inedite di G. Tiraboschi a Gian Grisostomo Trombelli* (tirées de la Bibliothèque de l'Université de Bologne, mss. n° 2480-2482; 1766-1774); — G. L. PASSERINI, *In Memoria di Giovanni Gutenberg* (compte rendu de l'ouvrage de M. L. Delisle : *A la mémoire de Jean Gutenberg*).

Vol. XII, n. 8 (août 1901). Ce n° est presque entièrement consacré au *Bollettino della Società bibliografica italiana*, c'est-à-dire, en l'occurrence, au compte rendu de la cinquième réunion tenue par cette Société, à Venise, du 25 au 28 juillet; on y trouvera en entier l'intéressant discours d'inauguration du président, M. Pompeo MOLMENTI. — Bernardo CANAL, *Sui depositi volontari fatti negli archivi dello Stato.*

Vol. XII, n. 9-10. Ce n° contient d'abord deux rapports sur l'œuvre et l'état financier de la *Società Bibliografica Italiana*, par MM. Pompeo MOLMENTI et Oreste PUPILLI; puis deux communications faites à la récente

réunion de cette Société à Venise : Andrea MOSCHETTI, *Ancora dell' incremento da darsi alle collezioni bibliografiche citadine*; et Alberto LUMBROSO, *Dei principali repertori bibliografici per la storia del Direttorio, del Consolato e dell' Impero.* — La *Rivista* proprement dite renferme les études suivantes : Aureliano LANZA, *Sui depositi fatti negli archivi di Stato;* — Eugenio CASANOVA, *Ancora della restituzione dei depositi volontari fatti negli archivi di Stato;* — Giovanni BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle corporazioni romane di Arti e Mestieri* (suite).

PUBLICATIONS DIVERSES. — Viennent de paraître les *Indici trentennali* (1866-1895) *della Nuova Antologia*, Rivista di lettere scienze ed arti, aggiuntivi i sonmari per gli anni 1866-1900, a cura di Guido Biagi (Roma, G. B. Paravia e C°, 16 l.; tiré à 500 ex.).

— Notre collaborateur M. Giovanni BRESCIANO vient de publier (dans la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten* de K. Dziatzko, Heft 14) une étude intitulée : *Di tre sconosciuti tipografi* (*napoletano l'uno, tedeschi gli altri*), *dimoranti in Napoli, nel secolo XV.* Il s'agit d'un acte d'association conclu, le 29 octobre 1481, entre Domenico Caraffa, d'une part, et Jean Staingamer de Landsperg et Werner Raptoris de Marbourg, de l'autre. — De plus, M. Bresciano a retrouvé, à la Bibliothèque nationale de Naples (*Sala delle Quattrocentine*, III. E. 19) une édition de la *Divina doctrina* de sainte Catherine de Sienne ainsi datée : « Anno M° CCCC° LXXVIII°. Die vero vicesima octaua Mensis Aprilis compositum per discretum Vuernerum Raptoris de Almania Alta de hassea de terra che chiama In Dem gulden Trogbe. »

— M. Leo OLSCHKI, l'éditeur bien connu de Florence, nous adresse tout ce qui a paru de la belle revue la *Bibliofilia*, qu'il a fondée en 1899. Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue* en donnant ici les sommaires de cet intéressant périodique.

La Bibliofilia raccolta di scritti sull' arte antica in libri, stampe, manoscritti, autografi e legature, diretta da Leo S. OLSCHKI. — Anno I (1899-1900). — Volume I. — Firenze, Leo S. Olschki, editore, MDCCC, gr. in-8°, 316 pages.

Avril 1899. — C. LOZZI, *Cesare Vecellio e i suoi disegni e intagli per libri di costumi e di merletti* (11 illustrations). — Leo S. OLSCHKI, *Un volume con postille autografe ed inedite dell' umanista Sebastiano Serico :* éditions princeps d'Euclide (Venise, Ratdolt, 1482) et de Manilius (Bologne, Ugone Ruggeri e Donino Bertocchi, 1474), avec deux facsimilés ; etc.

Mai-juin. — Leo S. OLSCHKI, *L'esposizione Düreriana nel Gabinetto nazionale delle Stampe in Roma* (7 illustr.). — C. LOZZI, *Le antiche carte da giuoco* (10 illustr.). — Leo S. OLSCHKI, *La prima edizione di Valturio* (8 illustr.). — Fr. MILCKE, *Il primo libro stampato a Collio di Val Trompia* [1502] (1 facsim.). — Comptes rendus des publications suivantes : *Vita nova Dantis, frammenti di un cod. membr. del sec. XIV novamente scoperti*, a cura di G. L. PASSERINI;

(Florence, 1899, in-16), avec un facsim.; — Catalogues XLII et XLIV de Leo S. Olschki (4 illustr.) [C. Lozzi].

Juillet-août. — Romolo Artiòli, *Francesco Bartolozzi e la sua opera nell' occasione della quarta esposizione del Gabinetto delle Stampe a Roma* (26 illustr.). — Compte rendu : *Il Codice diplomatico Dantesco*, avec 4 illustr. [C. Mazzi]; — Catalogue 92 d'Ellis et Elvy, de Londres, avec deux facsim. : titre du *Psalterium in quatuor linguis* de Cologne, 1518, et portrait de Scanderbeg tiré de son *Historia* imprimée à Rome vers 1508.

Septembre-octobre. — Romolo Artiòli, *La scoperta di sei preziosi disegni in una Bibbia del XV secolo* [*Glossa ordinaria in S. Scripturam* de Nicolas de Lire, Rome, 1471-1472], avec 6 facsim. — Enrico Rostagno, *Il* Monumentum Gonzagium *di Giovanni Benevoli o Buonavoglia*, avec 5 facsim. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque nationale de Paris, où il porte le n° 1813 des *Nouvelles acquisitions françaises*. — G. Castellani, *Un miniatore del secolo* XV [Giovanni da Fano].

Novembre-décembre. — C. Lozzi, *Ancora delle antiche carte da giuco* (4 facsim.). — E. Rostagno, *Ancora del* Monumentum Gonzagium *e del suo autore*. — D. Gnoli, *Il Sogno di Polifilo* (6 illustr.). — Compte rendu : *Un Messale speciale di Costanza* (L. S. O.).

Janvier 1900. — C. Mazzi, *Le Acconciature di Giovanni Guerra* (1 illustr.). — E. Rostagno, *D'un pregevole codice della Cosmografia di Tolomeo* (de la 1re moitié du xve s.; 9 facsim.).

Février-mars. — Un Topo di Biblioteca, *Una gran lite per una vendita di libri antichi e preziosi*. — D. Gnoli, *Il Sogno di Polifilo* (suite et fin; 7 facsim.). — Dr M. Faloci Pulignani, *L'arte tipografica in Foligno nel secolo XV*. — Supplemento. Corriere bibliografico della libreria Leo S. Olschki : *Monumenta Typographica*, nos 1-37 (par ordre alphabétique de villes; 6 facsim.).

Anno II (1900-1901). — **Volume** II. — Fireuze, 1901, gr. in-8°, 468 pages.

Avril-mai 1900. — Eugène Müntz, *Les Triomphes de Pétrarque* (14 illustr.). — Dr M. Faloci Pulignani, *L'arte tipografica in Foligno nel secolo XV* (suite), avec 3 facsim. — Note sur la vente publique, à Munich, des bibliothèques d'Andrea Tessier de Venise et du marquis de *** (avec 2 facsim.). — *Monumenta typographica* (suite), nos 38-128, avec 8 facsim.

Juin-juillet-août. — Demetrio Marzi, *Giovanni Gutenberg e l'Italia*, avec 50 facsim. — Henri Omont, *Un nouveau manuscrit de la Rhétorique d'Aristote et la bibliothèque grecque de Francesco Filelfo* (1 facsim.). Ce ms. a été acquis par la Bibliothèque nationale de Paris, où il a reçu le n° 285 du Supplément grec. — Leo S. Olschki, *Istruzione a Leone Allacci per il trasporto della Biblioteca Palatina di Heidelberg a Roma*. — *Monumenta typographica* (suite), nos 129-207, avec 15 facsimilés.

Septembre-octobre. — Stanislao Fraschetti, *La Cronaca figurata fiorentina del British Museum e un disegno inedito di Maso da Finiguerra* (7 facsim.).

— Giuseppe FUMAGALLI, *Una novissima riproduzione dell' opuscolo di Niccolò Scillacio* De insulis nuper inventis (2 facsim.). — Dr M. FALOCI PULIGNANI *L'arte tipografica in Foligno nel secolo XV*, avec 1 illustr. — *Monumenta typographica* (suite), nos 208-313, avec 3 facsim.

Novembre. — C. MAZZI, *Il Trattato della Pudicizia di Sabatino degli Arienti* (2 illustr.). — A. CAPRA, *Di un' antica edizione della Carta de Logu* (1 facsim.). — *Monumenta typographica* (suite), nos 314-395, avec 8 facsim.

Décembre 1900-janvier 1901. — Eugène MÜNTZ, *La légende de la papesse Jeanne dans l'illustration des livres, du* XVe *au* XIXe *siècle* (6 illustr.). — C. MAZZI, *Statuti volgari di Ascoli del 1387* (1 facsim.). — G. CASTELLANI, *Gli Statuti di Fano*. — L. S. O[LSCHKI], *Libro de mascalcia o segreti per li cavalli*. — M. MORICI, *Del bibliofilo Angelo Rocca fondatore dell'* Angelica (avec portrait). — Compte rendu : *Chronica Hungarorum impressa Budae 1473 typis similibus reimpressa* (Vienne, 1904, in-4°), avec 1 facsim.) [Leo S. OLSCHKI]. — Note sur le soixantième anniversaire de l'entrée en fonctions du Dr Luigi FRATI, bibliothécaire de la ville de Bologne (avec portrait) [L. S. O.]. — *Monumenta typographica* (suite), nos 396-457, avec 11 facsim.

Février-mars. — Enrico ROSTAGNO, *Di un esemplare del* De christiana Religione *di Marsilio Ficino* (1 facsim.). — C. MAZZI, *Un codice sconosciuto dell'* Acerba (2 facsim.). — Comptes rendus : Giuseppe MARTINI, *Catalogo di antiche e rare edizioni*, Lucre, 1901, in-8°, avec 11 illustr. [L. S. O.]; — Catalogue L de L. S. Olschki, avec 5 facsim. [G. F.]. — Note sur la vente publique, à Munich, d'une collection d'estampes des écoles anglaise et française du XVIIIe siècle (9 illustr.). — *Monumenta typographica* (suite), nos 458-530, avec 6 facsim.

Anno III (1901-1902). — **Volume** III (en cours de publication).

Avril 1901. — Stanislao FRASCHETTI, *La esposizione delle incisioni colorate nel Gabinetto nazionale delle Stampe* (9 illustr.). — *Monumenta typographica* (suite), nos 531-610, avec 7 facsim.

Mai-juin. — A. E. NORDENSKIÖLD, *Dei disegni marginali negli antichi manoscritti della* Sfera *del Dati* (5 illustr.). — C. MAZZI, *Sonetti di Felice Feliciano* (1 facsim.). — Leo S. OLSCHKI, *A proposito d'un documento per la storia della tipografia napoletana nel sec. XV* [Jean Stanigamer de Landsberg et Werner Raptor de Marbourg], avec 1 facsim. — *Monumenta typographica* (suite), nos 611-680, avec 6 facsim.

Juillet-septembre. — H. JADART, *Les dessins de Jacques Cellier, artiste rémois du* XVIe *siècle* (3 facsim.). — C. LOZZI, *La bibliografia storica al Congresso internazionale di scienze storiche convocato in Roma per la primavera del 1902*. — Ettore VERGA, *L'esposizione cartografica di Milano* (14 facsim.). — Dr Heinrich HEIDENHEIMER, *Der Johannistag ein Fest der Buchdrucker* (1 illustr.). — Compte rendu : *L'arte a Città di Castello*, per G. MAGHERINI

Graziani (Città di Castello, S. Lapi, 1899, in-4°), avec 10 illustr. [D. Michele Faloci Pulignani]. — *Monumenta typographica* (suite), n°s 681-744, avec 6 facsim.

Tel est l'état actuel de cette belle publication, où l'on trouvera en outre, dans des chroniques rédigées avec soin, des renseignements divers sur l'histoire et le commerce du livre, en particulier sur les ventes des collections les plus remarquables de gravures, de livres et de manuscrits.

Le Gérant : Ve Bouillon.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU

DICTIONNAIRE DES ANONYMES

DE BARBIER

Parmi les collections de livres et de manuscrits qui ont enrichi la Bibliothèque Angelica à Rome au xviii[e] siècle, une des plus importantes est sans contredit celle qui a été formée par le cardinal Passionei et qui a été achetée en 1762, pour 30 000 écus romains. Galletti[1] en parle souvent, et il prétend qu'elle comprenait environ 40 000 volumes, opuscules ou manuscrits.

Dominico Passionei naquit à Fossombrone, le 2 décembre 1682; son père était le comte Jean-Benoît Passionei; sa mère, Virginie Sabbatelli. Sa famille était originaire d'Urbin et remontait jusqu'au xiii[e] siècle. A treize ans, il fut envoyé à Rome chez son oncle, Guy Passionei, secrétaire du Chiffre sous le pontificat de Clément XI, et fut élevé par les clercs réguliers de la congrégation des Somasques. Il termina brillamment ses études, et en 1701 il soutint ses thèses de philosophie et de droit.

Sorti du séminaire, il eut le bonheur de lier amitié avec le Rév. Père Joseph Tommasi, Théatin (aujourd'hui Vénérable) et avec Just Fontanini, alors professeur de rhétorique à Rome; on comprendra aisément les avantages qu'il dut retirer de l'amitié de ces grands hommes. En 1706, il fut envoyé en France pour porter la barrette au Nonce Philippe Gualtieri, et il y resta deux ans. Il alla ensuite en Hollande et passa quatre ans à La Haye. En 1712, il se rendit à Utrecht, au congrès de la paix, ensuite il

---

1. *Memorie per servire alla vita del cardinal Passionei*. Roma, Salomoni, 1762.

revint à Rome. Et il y revint avec des livres rares et précieux qu'il avait rassemblés pendant six années de pérégrinations.

En 1714, il fut envoyé au congrès de Baden; de là à Soleure pour assister au renouvellement du traité d'alliance entre la France et la Suisse; et il y resta en qualité de Nonce apostolique. Les actes de cette Nonciature ont été publiés et sont un témoignage de la science et de la perspicacité de ce jeune prélat.

Il passa ensuite de la nonciature de Suisse à celle de Vienne. En 1731, il retourna à Rome et Clément XII le nomma cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes. Depuis cette époque, il resta toujours à Rome : il se livra à l'étude, rechercha avec empressement des livres et des manuscrits précieux, et il ne tarda pas à en former une précieuse collection.

Il mourut à Frascati, chez les Camaldules, le 4 juillet 1761, et son corps, porté à Rome, fut inhumé dans l'église de Saint-Bernard-aux-Thermes[1].

En 1738, la bibliothèque du cardinal Passionei fut placée dans quatre pièces du palais du Quirinal où le cardinal avait sa demeure comme secrétaire des Brefs : il n'y avait ni catalogue ni organisation quelconque, parce que le propriétaire, qui en était très jaloux, voulait avoir le privilège exclusif de trouver ses livres, bien qu'il fût en même temps très généreux à l'égard de tous ceux qui lui en demandaient. A cause de ses voyages à l'étranger et de sa position officielle, il put s'introduire facilement dans les bibliothèques des particuliers et il peut se faire qu'il ait parfois abusé de la confiance qu'on avait en lui : mais on voudra bien lui accorder les circonstances atténuantes en considération de l'empressement et des soins qu'il a apportés dans la formation de cette précieuse collection[2].

1. Le Beau, *Éloge historique de Mgr le cardinal Passionei*. Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Hist., XXXI, p. 331, année 1762. Cet éloge, traduit en italien, a été réimprimé et inséré par Calogera dans ses *Opuscules*, vol. XXIX.

2. Dans un manuscrit des *Satires* de Perse acheté tout récemment par la bibliothèque Angelica et qui porte le numéro 2666, on lit en regard : « Nos hunc nostrum codicem comparavimus Callii e Comite Beroaldo indocto homine, possessore autem bibliothecae quam collegerat Abbas Guastellensis doctissimus Baldus. Proh dolor! ea bibliotheca nobis innotuit postquam expilata iam fuerat ab insigno illo circulatore maniobiblico et fure cardinali Passionaeo! »

Plus de deux mille volumes de mélanges qui se trouvent à présent à la bibliothèque Angelica nous montrent, par la rareté des ouvrages et la beauté des éditions, quel excellent bibliophile était le cardinal Passionei. C'est de ses volumes que nous avons tiré une grande partie des notes que nous publions. Son neveu, Benoît Passionei, fut son collaborateur assidu dans la recherche des livres; il parcourut les Marches pour recueillir tous les ouvrages rares et précieux.

Dans cette riche bibliothèque ont travaillé les hommes les plus célèbres du XVIIIe siècle : Winckelmann[1], Montfaucon, Concina, et un jeune moine très modeste, frère Laurent Ganganelli (plus tard Clément XIV) qui écrivait à ce sujet à M. Frugoni : « Non passa giorno che io non venga col piú vivo ardore in questa sontuosa libreria, la cui magnificenza e ricchezza vi è nota; ma in essa mi ravviso sì piccolo che ho sdegno di me medesimo. Tanti eccellenti autori che mi circondano sembrano rimproverarmi la mia incapacità, e ben per me che in qualche maniera gl' intendo, altrimenti ne rimarrei troppo umiliato. Le cure del signor Cardinale intentissimo ad aumentare questa libreria fan si che ella vada crescendo a momenti. Egli ha fatto di essa il suo tesoro e delizia e sarebbe lo stesso che annichilarlo, il privarnelo; non passa ragguardevol persona da Roma che non si pregi di visitarla e di dargli quelle notizie che si può. Abbiamo visto anche delle signore francesi rinomate per le loro opere e per il loro spirito, procurarsi il bene di frequentarlo e avere da lui quelle accoglienze che loro si dovevano[2]. »

Voltaire se plaignait de sa mauvaise santé qui l'empêchait de se rendre à Rome pour présenter ses respects au cardinal et pour admirer sa bibliothèque[3]. On se souvient du bon accueil que le cardinal fit à Mme Du Boccage, l'auteur de la *Colombiade*, qui fut reçue honorablement à Rome par le pape Benoît XIV. Le cardinal se fit un devoir de lui rendre toutes sortes d'honneurs à Rome et aux Camaldules de Frascati. Rome ne put s'empêcher de rire en voyant ce cardinal rigide et plus que septuagénaire à côté

---

1. C. Justi, *Winckelmann, sein Leben, seine Werke und seine zeitgenossen.* — Leipzig, 1867-72, vol. II, p. 98.
2. L. Ganganelli, *Lettere, bolle, discorsi.* Firenze, Le Monnier, 1845, pag. 234.
3. *Bibliofilo*, an. III (1882) num. 2, pag. 24.

de cette Française spirituelle et le pape Benoît XIV, qui était plaisant et fin, s'écria : *Et homo factus est!*[1].

Le cardinal mourut peu de temps après, et De Almada, ambassadeur de Portugal à Rome, demanda à acheter la bibliothèque à ses neveux, ensuite Paciaudi la demanda pour le duc de Parme; mais Clément XIII défendit de l'emporter de Rome et, le 29 décembre 1762, elle fut achetée, presque entièrement, pour 30 000 écus romains, d'après un acte du notaire Monti, et donnée à la Bibliothèque Angelica. La collection des estampes fut achetée par le cardinal Sciarra et donnée à l'impératrice d'Autriche.

Toutes les éditions omises par Barbier[2] portent sur le frontispice ou en regard le nom de l'auteur encadré de guillemets; et ces indications méritent d'être prises en sérieuse considération, même quand elles sont en désaccord avec celles de Barbier : car le cardinal Passionei devait et pouvait connaître avec une certaine précision le véritable nom de l'auteur, non seulement à cause de son érudition et de sa situation officielle, mais parce qu'il s'était procuré, par lui-même, ces ouvrages dans les lieux où ils avaient été imprimés, ou parce qu'ils lui avaient été transmis par l'intermédiaire d'agents spécialement chargés de cette commission.

Henry Celani.

Abrégé de la vie de M. Daille avec le catalogue de ses œuvres. S. n. n., p. 92, in-8°. (Le catalogue des œuvres occupe les p. 88-95.)

« L'autheur est son fils qui se flatte autant que son père. »
Omis par Barbier.

Abus et nullitez de l'ordonnance subreptice de Mgr l'Archevêque de Paris pour laquelle il a defendu de lire et de debiter la traduction du nouveau Testament imprimé à Mons. S. n. n., p. 32, in-4°.

« Par M. Antoine Arnauld. »
Omis par Barbier.

---

1. Cantù, *L'abate Parini e la Lombardia nel secolo passato*. Milano, Gnocchi, 1854, pag. 205.

2. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc. Paris, Paul Daffis, 1872-1889.

Amelot de la Houssaye. Relation de Conclave de M.DC.LXX, par le sieur Amelot de la Houssaie. — A Paris, chez Frédéric Leonard, M.D.C. LXXVI, p. 89, in-32.

Sur la garde : « Il s'appelloit Abraham NICOLAS. »
Omis par Quérard.

Apologie de Louis XIV et de son Conseil sur la révocation de l'Édit de Nantes pour servir de réponse à la lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestans de France avec une dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemi. — S. l. et t., M.DCC. LVIII, p. VI, 565, lxjii, in-8°.

Sur la garde : « L'autheur de ce livre est M. DE NOVY DE CAVEYRAC, qui l'a envoyé en present à S. Ém. Mgr le Card. Passionei. »
Barbier, I, 240.

Avis aux Révérends Pères Jésuites d'Aix en Provence sur un imprimé qui a pour titre : « Ballet dansé à la reception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix. » — A Cologne, chez Pierre Le Blanc, 1686, p. 64, in-16.
— Autre édition, Id., id. 1687, p. 70, in-32.

« Par Antoine ARNAULD. »
Barbier (I, 363) dit « par Pierre Adibert. »

Bibliothèque Janséniste ou catalogue alphabétique des principaux livres Jansénistes ou suspects de Jansénisme, 'qui ont paru depuis la naissance de cette hérésie. S. n. n., M. DCC. XXXV, p. 18 n. n., 488, 14, in-32.

Sur la garde : « L'autore di questa Biblioteca è il P. COLONÍA Giesuita di Lione, dove fu stampata senza nome di luogo, e senza l'autoritá de' Revisori. Vienna, 1736. D. Arciv. d'Efeso, N. A. »
Barbier, I, 419. Sommervogel, 82.

Catholicon françois, ou plainctes de deux chasteaux raportées par Renaudot maistre du Bureau d'adresses. M. DC. XXXVI, p. VIII n. n., 159, in-8.

« Autor libri dicitur esse Mons. de SAINT-GERMAIN, a Bruxellis. Est Gabriel GERBERON. »
Omis par Barbier.

Cicéron. Entretiens sur la nature des Dieux. A Paris, chez Jacques Estienne, MDCC.XXI, p. 312, in-16.

Sur la garde : « Éditeur l'abbé OLIVET. Les remarques sont de Jean BOUHIERS. »

Ce dernier renseignement est omis par Barbier (II, 126-127.)

Conférence (La) du diable avec Luther contre le Saint Sacrifice de la Messe, etc. A Paris, chez Guillaume Desprez, M.DC.LXXIII, p. xxx, 157, in-16.

Sur la 1re garde : « L'Autheur de ce livre est M. l'abbé DE CORDEMOI. »

Barbier (I, 675) dit « Paul Bruzeau. »

Conférences ou exortations monastiques pour toute l'année par un religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Seconde édition. A Paris, chez Antoine Warin, rue Saint-Jaques. MDC.XCVI, p. 20, n. n. 661, in-4.

Sur la 1re garde : « L'autheur de cet ouvrage est Jérôme Joachim LE CONTAT, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. »

Omis par Barbier.

Conférences ou leçons spirituelles du Saint sacrifice de la Messe faites par François, archevêque de Rouen. — A Gaillon, imprimerie du Château Archiépiscopal, M.DC.XLIV, p. x, 457, in-16.

Sur la garde : « François DE HARLAY, Arch. de Rouen est l'autheur de cet ouvrage. »

Omis par Barbier.

Considérations générales sur le livre de M. Brueÿs intitulé : Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M.DC.LXXXIV, p. 48, n. n. 112, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est Pierre JURIEU. »

Barbier (I, 704) dit : « Jacques Lenfant. »

Considérations sur deux Sermons de M. Jurieu touchant l'amour du prochain : où l'on traitte incidemment cette question curieuse : S'il faut haïr M. Jurieu. S. n. n., p. 59, in-32.

« Par Henry BASNAGE DE BAUVAL. »

Omis par Barbier.

Considérations sur un livre intitulé : Raisons pour le desadueu faict par les Évesques de ce Royaume, et mise en lumière soubs le nom de Mr François, cardinal de la Rochefoucault, contre les vrais Schismatiques de ce temps par Timothée François. S. n. n., M.DC.XXVIII, p. 32, 16 n. n., 320, in-16.

Sur la 1re garde : « L'autheur des *Raisons* est Jean PHELIPPEAUX, jésuite. L'autheur des *Considérations* sous le nom de Timothée François, catholique, est Edmond RICHER.»

Omis par Sommervogel.

Quérard (III, 666) attribue les *Raisons* au P. Padet.

Critique de quelques endroits de l'histoire du divorce de Henry VIII composée par M. Le Grand. A Amsterdam, chez Abraham Wolfang. M.DC.XC, p. 120, in-16.

« L'autheur est Jean CORNAND DE LA CROSÈ. »

Omis par Barbier.

Defense de la Constitution du pape Innocent X et de la foy de l'Église contre deux livres, dont l'un a pour titre : Cavilli Jansenianorum, etc.; et l'autre: Response à quelques demandes, etc. — S. l. et t. M.DC.LV, p. 23, 10, n. n., 288, in-4.

Sur la garde : « L'Autheur est Antoine ARNAULD, docteur de Sorbonne.»

Omis par Barbier.

Défense de la doctrine de saint Augustin touchant la Grace efficace par elle-même. — A Utrecht, chez Corneille Lefebvre, M.DCC.XXXIV, p. 459, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur de cet ouvrage est Mgr LE GROS, chanoine de Reims. »

Omis par Barbier.

Defense des sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'histoire critique du Vieux Testament contre la Reponse du Prieur de Belleville. — A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalver Straat, près le Dam. M.DC.LXXXVI, p. 459, in-8.

Sur la 1re garde, une annotation bibliographique prouvant que l'auteur est Jean CLERC.

« Siccome il libro de' *Sentimenti di alcuni teologi Olandesi sopra la Storia critica del Vecchio Testamento* è libro di Jean Clerc (vedi Cerboni, Theologiae revelatae, t. I, p. 183) cosi di Clerc è questa *Defense des*

sentiments, etc. La « Storia critica del vecchio testamento » è opera di Riccardo Simon. Egli stesso è dunque, che col nome assunto di Prieur de Belleville fece le *Reponse*, contro la qual *Reponse* si fece da Clerc questa *defense*. »

Barbier, I, 864.

Defense des versions de l'Écriture Sainte, des Offices de l'Église, et des Ouvrages des Pères, et en particulier de la nouvelle traduction du Bréviaire contre la Sentence officiale de Paris du 10 avril 1688. — A Cologne, chez Nicolas Schouten, 1688, p. 340, in-32.

Sur la 1re garde : « l'Extrait de cet ouvrage est dans le 2e tome de l'Histoire des ouvrages des Savants au mois de septembre 1688. Par M. Antoine ARNAUD. »

Barbier, I, 864.

Description de l'abbaye de la Trappe avec les constitutions, les réflexions sur icelles; la mort de quelques religieux de ce monastère, plusieurs lettres du R. P. Abbé; et une brieve relation de l'abbaye de Septfons. — A Lyon, chez Laurent Aubin, rue Mercière, M.DC. LXXXIII, p. 24, n. n., 336, 155, 222, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est TOUSSAINT DESMARES, prêtre de l'Oratoire et curé de Liancourt. V. Le Long, Bibl. hist. p. 264. »

Barbier (I, 891-892) dit « Par André Félibien des Avaux » en ajoutant que certains l'attribuent au P. Desmares.

Detail (Le) de la France sous le regne présent, augmenté en cette nouvelle édition de plusieurs mémoires et traitez sur la même matière. — S. n. n., année 1707, vol. 2. in-32.

Sur la gardo, outre le nom de l'auteur « Pierre LE PESANT DE BOISGUILBERT » mentionné dans Barbier (I, 913), on lit : « Ce mesme ouvrage-cy, par une fourberie du libraire, qui a supposé à cette édition le titre de *Testament de M. de Vauban* a été débité sous ce titre. L'autheur mort en 1714. »

Sur le frontispice, d'une autre main : « Par M. de Boisguilbert, Lieutenant général de la ville de Rouen. »

Difficultez proposée à MM. les Docteurs de la faculté de Theologie de Paris sur la reception qu'ils ont faite du Formulaire du

Clergé dans leur assemblée tenue en Sorbonne le 2 de may 1661. S. n. n., p. 8, in-4.

« Par M. ARNAULD. »
Barbier (I, 981) dit : « par Noël De La Lane. »

Discours de la vie abominable, ruses, trahisons, meurtres, impostures etc. desquelles a usé et use journellement le my lord de Lecestre Machiaveliste, contre l'honneur de Dieu, la Majesté de la Reyne d'Angleterre, etc. S. n. n., p. M. D. LXXXV, p. 134 in-16.
(Cet exemplaire a appartenu à Leroux, 1602.)

« L'autheur est Robert PERSON. »
Omis par Barbier.

Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau le quatrieme may 1600. — Imprimé l'an de grâce M. D. C. p. 64, in-8.

« Par Philippe Du PLESSIS MORNAY contre Jacques Dari du Perron. »
Omis par Barbier.

Discussion sommaire d'un livret intitulé : Le Chapelet secret du Très Saint Sacrement; et de ce qui a esté escrit pour en défendre la doctrine. — A Paris, s. t., MDC. XXXVI, p. 309, 45, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur est, a ce que je pense, le P. BINET, jésuite. »
Omis par Barbier et Sommervogel.

Dissertation apologétique pour le bien-heureux Robert d'Arbrisselles, fondateur de l'ordre de Font-Evraud, sur ce qu'en dit M. Bayle dans son Dictionnaire historique et critique. A Anvers, pour Henry Desbordes, 1701, p. 315, in-32.

Journal des Sçavans pour l'année 1702, t. XXX, prem. partie, p. 470 sqq. ou l'on fait l'extrait de cette dissertation apologétique, on dit entre autres p. 475 : « Au reste, quoique cet auteur se donne pour un religieux de Font-Evraud, il y a dans son ouvrage des traits qui font connoître qu'un autre Société y a mis la main et on peut croire qu'il se cite luy même a la p. 62. (C'est le Père DANIEL, Jésuite).
« Par Gabriel DANIEL, Jésuite. »
Barbier (I, 1055) affirme que l'auteur est le P. Mathurin SORIS.

Dissertation théologique sur la célèbre dispute entre le pape S. Estienne et S. Cyprien évêque de Carthage, où l'on explique la véritable pensée de S. Augustin touchant la même dispute. A Paris, chez la veuve Raymond Mazière; M.DCC.XXV, p. 8, in-4, XIII, 317, 52, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur est M. CHICOISNEAU, prêtre. »
Barbier dit (I, 1088) « Par l'abbé Pierre Corgne. »

Dissertations ecclésiastiques sur le pouvoir des Evesques pour la diminution ou augmentation des festes par Messeigneurs les Evesques de Saintes, de la Rochelle et de Périgueux. A Paris, chez Antoine Dezallier, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'or, M.DC.XCI, p. XII, 248, in-8.

Sur la 1re garde : « L'autheur est Jean-Baptiste THIERS. Ce même livre fut imprimé l'an 1670 sous le titre : *Consultation* faite par un avocat du diocèse de Saintes à son curé pour la diminution des festes, etc. »
Omis par Barbier.

Dissertations théologiques et dogmatiques. I. Sur les exorcismes et les autres cérémonies du baptême. II. Sur l'Eucharistie. III. Sur l'usure. A Paris, chez François Babuty, M.DCC.XXVII, p. 8, n. n. 356, in-8.

Sur la 1re garde : « L'autheur de ce livre est André DU GUET, prêtre. »
Barbier (I, 1094) donne J. J. Duguet.

Droits (Les) de l'Empire sur l'Estat ecclésiastique, recherchez et pleinement éclaircis à l'occasion de la dispute de Comacchio et des droits particuliers de la Serenissime Maison d'Este sur cette ville. A Utrecht, chez Guillaume Vande Water, M.DCC.XIII, p. p. LXXXVIII-586, in-4.

« L'autheur est Louis-Antoine MURATORI. »
Omis par Barbier.

Du Villars Histoire généralle des guerres de Piedmont, Savoye, Montferrat, Mantoüe, et duché de Milan, commençant aux mémoires du Sieur de Villars, depuis l'année 1550 jusques en l'an 1562, continué de tout ce qui s'y est passé durant les guerres jusqu'à la levée du siège de Casal, etc. A Paris, chez Jean Guignard, M.DC.XXX, p. 22, n. n. 888, in-16.

Sur la garde du 1er vol. : « Claude MALINGRE est l'autheur de cette continuation qui quoique annoncée dans ce volume y manque. »
Omis par Quérard.

Écrit consolatoire pour les catholiques romains, etc. traduit du latin en français par le R. P. Théodore de la Mère de Dieu dit Bouille. —A Liège, chez J. F. De Milst, 1710, p. 6, 103, in-8.

« Consolatorium primum M. Desiderans gallice. »
Omis par Barbier.

Éloges de quelques auteurs françois. A Dijon, chez P. Marteret, imprimeur libraire, place de Paris. M. DCC XLII, p. xiiij-487, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est M. l'abbé JOLY-SIRY de Dijon. La vie de Montagne est de Jean BOUHIER, auquel le livre est dédié. Les vies des PP. Daniel et Hardouin sont du P. François OUDIN, Jésuite. »
Barbier (II, 92) dit au contraire : celui de Montaigne est du président Bouhier, ceux de Dalechamp et de M. De Meré sont de J.-B. Michault, les autres sont de l'abbé Ph. L. Joly. »

Epistres françoises des personnages illustres et doctes à M. Joseph Juste de La Scala, mises en lumière par Jacques de Reves. A Harderwyce, chez la vesve de Thomas Henry, 1624, p. 527, in-16.

Sur la 1re garde : « Les notes manuscrites à la marge sont les mêmes que celles qu'a imprimées M. Paul COLOMESIUS dans ses opuscules sur le titre de Clef des Épistres françaises a M. Joseph de la Scala, etc. Chez Sébastien Marbre Cramoisy à Paris, 1678, in-12, p. 186, copiées par moi J. A. Coltrolin à Paris, 1708. »

Epistres (Les) et Évangiles de toute l'année tirées du vieil et nouveau Testament, etc. — Dernière édition revue et corrigée. Paris, chez M. Pepingué, rue de la Huchette, M. DC. LXVIII, p. 516, in-32.

« Par Leon DE MOUZON du tiers ordre de Saint-François. »
Omis par Barbier.

Esclaircissement de quelques difficultez sur la signature du fait. S. l. et t., M. DC. LXIV, p. 8, in-8.

« Par M. ARNAULD. »
Barbier (II, 7) dit : « par Antoine Arnauld et O. La Lane. »

Examen de cette question. Si les Evesques ont droit d'exiger une foy humaine sur le fait de Jansenius, et si on est obligé de se soumettre en ce point à leur jugement. S. n. n., p. 8, in-4.

« 1664, par M. DE LA LANE. »
Omis par Barbier.

Explication des épitres et évangiles de tous les dimanches de l'année, et de tous les mistères de Nôtre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge, à l'usage des Ecclésiastiques. Seconde édition.— A Lyon, chez Jean Certe, rue Mercière, M. DCC. XIII, vol. 6. in-8.

« L'auteur est le P. BOURRÉE, prêtre de l'Oratoire. »
Omis par Barbier.

Factum pour les religieuses de Port-Royal du S. Sacrement, pour servir de response à une lettre imprimée de madame la marquise de Crevecœur. S. l. et t. M.DC.LXIII, p. 22, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »
Barbier (II, 420) dit « par le Maistre. »

Factum selon les formes ou disposition des preuves contre l'auteur de l'Avis aux refugiez selon les Règles du Barreau, qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un criminel accusé. S. n. n. 1692, p. 195, in-16.

« Par Pierre JURIEU. »
Omis par Barbier.

Foy (De la) humaine. Première partie et seconde partie (10 aoust 1664). S. n. n., p. 63, 44, in-4.

« Par M. ARNAULD et NICOLE. »
Omis par Barbier.

Grandeur (La) de l'Eglise Romaine establie sur l'autorité de S. Pierre et de S. Paul, et justifiée par la doctrine des Papes, des Pères et des Conciles. M.DC.XLV, p. 64 n. n., 738, in-4.

« L'autheur de ce livre est Antoine ARNAULD, docteur de Sorbonne. »
Omis par Barbier.

Histoire de la République des Provinces-Unies des Païs-Bas depuis son établissement jusques à la mort de Guillaume III, roi

de la Grande Bretagne. — A La Haye, chez Pierre Husson, marchand libraire dans le Pooten, MD. CCIV, vol. 4, in-16.

Sur la garde du 1er vol. « L'autheur est Adrien BAILLET. Cet ouvrage est estimé. »

Barbier (II, 708) : par Jennet, ministre à Utrecht.

Histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement. A La Haye, chez Henry Scheurleer, M.D.CC. XXXIV. vol. 5, in-4.

Sur la garde : « Détestable ouvrage d'un moine Bénédictin apostat appellé (comme on croit) Mayer. » « Cet ouvrage est de Bruys. Voyez le Catalogue de la Minerve. »

Barbier (II, 760), après avoir attribué cet ouvrage à Bruys, ajoute que le véritable auteur du fonds est un bénédictin de la congrégation de saint Maur Cf. Journal des Savants, édit. de Hollande, juin-août 1752.

Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes recueillie par feu Monsieur P. D. P. Avec un journal de ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre. Sur l'imprimé à Leyde, chez Jean Elzevier imprimeur de l'Académie, ƆIC IƆC LX, p. 16, n. n., 624, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est J. N. de PARIVAL. »

Quérard (III, 61) et Barbier (II, 761) disent : Pierre Dupuy.

Homme (L') du Pape et du Roy, ou reparties veritables sur les imputations calomnieuses d'un libelle diffamatoire, semé contre sa Sainteté et contre sa Majesté Très Chrestienne, par les ennemis couverts du Saint-Siège et de la France. — Jouxte la copie imprimée à Bruxelles, M. DC. XXXV, p. 175, in-16.

Sur la garde « L'autheur est Jean SIRMOND. »

Omis par Barbier.

Histoire ecclesiastique du dix-septième siècle. — A Paris, chez André Pralard, rue Saint-Jacques, M.DCC.XIV, vol. 4, in-8.

Sur la garde du 1er vol. : « Monsieur ELLIES DU PIN est l'auteur de cet ouvrage. »

Omis par Barbier.

Impiété (L') de la morale des Calvinistes pleinement decouverte par le livre de M. Bruguier, ministre de Nismes. — A Paris, chez Charles Savreux, M.DC.LXXV, p. 12, n. n., 539, in-32.

« L'autheur est le P. ARNAULD. »
Barbier (II, 904) nomme le P. Nicole.

Injuste (De l') accusation de Jansenisme; plainte à M. Habert, à l'occasion des Défenses de l'auteur de la Theologie du Séminaire de Châlons contre un libelle intitulé : Denonciation de la Theologie de M. Habert etc. S. l. et t. M.DCC.XII, p. xx, 196, 24 n. n. in-32.

Sur la garde : « L'autheur est Jacques FOUILLOUX. »
Barbier (II, 921) dit : « par l'abbé Nic. Petitpied. »

Innocence (L') opprimée par la calomnie ou l'histoire de la Congregation des filles de l'enfance de Nôtre-Seigneur-Jésus-Christ, etc. — A Toulouse, chez Pierre de la Noue, 1688, p. 379, in-32.

Sur la 2e garde : « L'autheur est Amable DE TOURBIL. »
Barbier (II, 922) dit : par Amable de Coureil [*corr.* Toureil], d'après le P. Lelong (I, 915), et par Antoine Arnauld, d'après Barbier.

Instructions sur l'administration du Sacrement de pénitence contenant les obligations des confesseurs et des pénitents. Tirées de l'Écriture Sainte, des Conciles et des Pères de l'Église. Par l'auteur de l'Essay d'exhortations aux Malades. À Paris, chez Nicolas Simart, MDCC.XIV, vol. 2, in-32.

Sur la garde du 1er vol. : « L'autheur est Antoine BLANCHARD. »
Omis par Barbier.

Jugement des SS. Pères sur la morale de la philosophie payenne. A Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker. M.DCC.XIX, p. 8, n. n., XLVIII, 536, in-8.

Sur la garde : L'autheur est Jean-François BALTUS, Jésuite. »
Omis par Barbier, cité par Sommervogel, 453.

Jugement équitable sur les contestations presentes pour eviter les jugemens téméraires et criminels. S. n. n., p. 24, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »
Omis par Barbier.

Justification du silence respectueux ou reponse aux Instructions Pastorales et autres Ecrits de M. l'archevêque de Cambray. S. l. et t. M.DCC.VII, vol. 3, in-32.

Sur la garde du 1er vol. : « L'autheur est le Sr Jacques FOUILLOUX. V. Biblioth. Du Fay, p. 43. »

Barbier (II, 1060) dit : par Jacques Fouillou et Nicolas Petitpied.

Lecture (De la) des Pères de l'Eglise ou Méthode pour les lire utilement. En quatre parties. Paris, chez Louis Guérin, rue S. Jacques, M.DC.XCVII, p. XII, 638, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est dom NOEL D'ARGONNE, chartreux. »

Barbier (II, 1076), le nomme *Bonaventure.* La première édition de cet ouvrage est de 1688, et a pour titre : *Traité de la lecture*, etc.

Letre trouvée dans les papiers de Monsieur Vaillant le Jeune, écrite à une personne de ses amis à Marseille : elle a été imprimée à Paris en 1709 et nouvellement à Roterdam chez Leers 1710, laquelle peut servir d'instruction à la jeunesse, qui se plaît à l'étude des antiquités, et qui souhaite faire le voyage de Rome. S. n. n., p. 4, in-8.

« Il se nommait Jean-François FOY. »

Omis par Quérard.

Lettre à M. Jurieu sur la manière dont il traite *Episcopius*, dans son Tableau du Socinianisme. S. n. n., p. 16, in-32.

« Par Jean LE CLERC. »

Omis par Barbier.

Lettre d'Eusèbe à Polemarque sur le livre de M. Arnaud de la fréquente communion, ou se descouvrent des artifices, sa mauvaise doctrine, et l'impudence de son dessein dans la direction des âmes. A Paris, aux despens de l'autheur. M.DC.XLIV, p. 147, 112, 183, in-8.

Sur la 1re garde : « Sous le nom d'Eusèbe est caché Jean DESMARETS, Prieur de St. Sorlin et sous celuy de Polemarque, Jean-Pierre CAMUS. »

Quérard (I, 1265), cite Eusèbe, ps. [le P. Nicolas Lombard, Jésuite.]

Lettre d'un théologien à un de ses amis sur le livre de M. Chamillard contre les Religieuses de Port Royal. S. n. n. (22 décembre 1665), p. 12, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »

Barbier (II, 1168) dit : par Noel De la Lane.

Lettre des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam à Monsieur Jurieu. Traduite de l'Espagnol. Suivant la copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias. A Bruxelles, s. t., 5446 (1687), p. 40, in-32.

« L'autheur est Noël AUBERT DE VERSE. »

Barbier (II, 1191) la dit composée par R. Simon, suivant Bayle, *Œuvres*, III, 629.

Lettre écrite à Monsieur le Cardinal Cibo pour appaiser le Pape au sujet de la Régale. A Cologne, chez Pierre de Marteau, 1684, p. 78, in-32.

« Cette lettre fut composée premièrement en latin. L'autheur est René RAPIN. Placius tombe là-dessus dans une grosse bevûë. »

Barbier (II, 1195) dit : « par l'abbé de Saint-Fremin ou par le P. Maimbourg. »

Lettre sur les differends de M. Jurieu et de M. Bayle. S. n. n., p. 40, in-32.

« Henry BASNAGE DE BAUVAL. »

Omis par Barbier.

Lettre (Première) de M. l'abbé *** à un de ses amis, en reponse aux libelles qui ont paru contre le nouveau Bréviaire de Paris. — A Paris, chez Pierre Simon, imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, 1736, p. 23, in-8.

« Par l'abbé LE BEUF. »

Lettre (Seconde) de M. l'abbé *** à un de ses amis en reponse aux libelles qui ont paru contre le nouveau Bréviaire de Paris. — A Paris, chez Pierre Simon imprimeur de Mgr l'Archevêque, rue de la Harpe, 1736, p. 20, in-8.

« L'abbé LE BEUF ajoute cette 2e et 3e lettre à la 1re qu'il a eu l'honneur d'envoyer à S. Ém. Mgr le Card. Passionei, avec un exemplaire de [ici le papier est déchiré] dont il est autheur d'environ la moitié. »

Omis par Barbier.

Lettre (Troisième) de M. l'abbé *** à un de ses amis en reponse aux Libelles qui ont paru contre le nouveau Breviaire de Paris. — A Paris, chez Pierre Simon, imprimeur de Mgr l'Archevêque, rue de la Harpe, 1737, p. 36, in-8.

« Par l'abbé LE BEUF. »

Omis par Barbier.

Lettres théologiques et morales sur quelques sujets importans. — A Paris, chez André Pralard, rue Saint-Jaques, M. DCC.VIII, p. xx n. n., 300, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur est André Du Guet. »
Omis par Barbier.

Maximes sur le ministère de la chaire, par M. *** P. D. L. O. A Paris, chez Damien Benguié, M. DCC. XI, p. 20, 352, in-16.

Sur la garde : « L'autheur ne seroit-il point le P. Massillon, prêtre de l'Oratoire ? »
Barbier (III, 95) l'attribue à Jean Gaichiés de l'O.

Méditation continuelle de la loi de Dieu ou projet de considérations ou d'elevations sur tous les livres de l'Ecriture Sainte etc. par un chanoine Regulier de l'abbaye de Saint-Victor. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, M. DCC. XVII, p. 64, n. n., 596, in-32.

Sur la 3e garde : « L'autheur est le P. Simon Gourdan, Chanoine Régulier de Saint-Victor. »
Omis par Barbier.

Mémoire pour faire connoistre l'esprit et la conduite de la Compagnie establie en la ville de Caen, appellée l'Hermitage (Vaud). S. l. et t. M. DCLX, p. 37, in-8.

« Par M. Nicole. »
Barbier (III, 142) : Par Charles Du Four aidé de P. Nicole et de Le Maistre.

Mémoire pour les Religieuses de Port Royal. S. n. n., (13 juin 1664) p. 8, in-4.

« Par M. Arnauld. »
Barbier (III, 146) dit : « par Ant. Arnauld et P. Nicole. »

Mémoire pour servir à l'établissement de la jurisdiction des Abbez generaux de Cluni sur tout l'ordre de Cluni. Avec le Recueil des Titres et Pièces justificatives de l'Exercice de cette jurisdiction. — A Paris, de l'imp. de la veuve Louis Vaugon, M. DCCVI, p. 142, 10), in-4.

Sur la 1re garde : « L'autheur est Jean Marin. »
Barbier (III, 147) dit : par M. Chevalier, avocat, d'après une note manuscrite ; par Antoine Le Vaillant, d'après le P. Le Long.

Mémoire sur le Bref contre la traduction du nouveau Testament imprimée à Mons. S. n. n., p. 31, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »
Omis par Barbier.

Mémoire sur le Concile d'Embrun, où l'on fait voir la justice du jugement rendu contre M. De Senez. — A Grenoble, chez Pierre Faure, rue du Palais. M.DCC. XXVIII, p. 51, in-4.

« L'autheur est le P. MANIQUET, Minime. »
Omis par Barbier.

Mémoires de Monsieur D. touchant les négociations du traité de paix fait à Munster en l'année mil six cens quarante-huit. Sur l'imprimé à Cologne, M.DC. LXXIV, p. 170, 91, in-32.

A côté de D est écrit : « Servient ».
Barbier (III, 204) l'attribue à de Mesmes, comte d'Avaux.

Mémoires de Pierre François Prodez, de Beragrem, marquis d'Almacheu, contenant ses voyages et tout ce qui luy est arrivé de plus remarquable dans sa vie. Le tout fait par luy-même. — A Amsterdam, chez Léonard le Jeune, CIC IDC LXXVII, vol. 2, in-32.

Sur la garde : « Baillet dit que Beragrem pouroit signifier par anagramme Aremberg : Mais il y a du Roman et le stile est d'un Amadif. »
Voir Quérard, I, 512.

Mémoires pour rendre la paix perpetuelle en Europe. A Cologne, chez Jaques le Pacifique, MDCCXII, p. 448, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est l'abbé de SAINT-PIERRE. »
Omis par Barbier.

Mémoires touchant la superiorité imperiale sur les villes de Gênes et de S. Rémo ainsi que sur toute la Ligurie. — A Ratisbonne, 1768, vol. 2, in-8.

De la main de Passionei : « Nunquam publice venditum sed inter Legatos solum distributum. »
Sur la 2e garde : « L'autheur de cette(!) ouvrage est l'abbé MONTAGNINI qui a passé 12 années à Vienne pour s'instruire des affaires d'Almagne et travailler sous feu M. le Comte Canal; à l'événement au

trône du present Roi de Sardaigne il fut fait Comte de Mirabel et envoyé Ministre de S. M. Sarde à la Diète de Ratisbone. Actuellement il est envoyé de la même Cour à l'Haye. Homme de beaucoup d'esprit, et d'une souplesse digne de sa nation. Dans l'année 1778. »

Omis par Barbier.

Molinismi hac nostra aetate de veritate catholica perperam triumphantis, cum damnatis olim Arianismo et Pelagianismo vera parallelus seu sincera comparatio. Collectore Alithophilo Charitopolitano. S. n. n. p. 7, in-8.

« Par Jean COURTOT. »

Moyens d'abus, entreprises et nullitez du rescrit et bulle du Pape Sixte V[e] du nom, en date du mois de septembre 1585, contre le Ser[me] Prince Henry de Bourbon, roy de Navarre, etc. par un catholique apostolique romain, mais bon français. — Imprimé nouvellement, M.D.LXXXVI, p. 451, in-32.

« L. Le Jumentier Cancellarius Aurelianensis. « Levassor. »

Barbier (III, 374) dit : « par P. De Belloy. »

Noblesse (De la), ancienneté, remarques et mérites d'honneur de la troisiesme maison de France. A Paris, chez Abel l'Angelier, au premier pillier de la grand'salle de Paris, M.D.LXXXVII, avec privilege du Roy, p. 206, in-16.

« L'autheur est François PITHOU. »

Barbier (III, 417), l'attribue à Nicolas Vignier.

Notes et corrections sur le Bréviaire de l'église de Lyon, par C. L. L. P. de l'Isle-Barbe. — A Lyon, chez Jean Champion, Marchand libraire, à la place du Change, M.DC.XLVII, p. 63, in-32.

« Claude le Laboureur. »

Barbier, III, 428.

Nouvelles (Les) lumières politiques pour le gouvernement de l'Église ou l'Évangile nouveau du cardinal Palavicin révélé par luy dans son histoire du Concile de Trente. — Suivant la copie imprimée. — A Paris, chez Jean Martel, CIϽ IϽCLXXVI, p. 264, in-32. (Cet exemplaire, très rare, a appartenu à Amelot.)

Entre la 1[re] cop. « L'autheur est Martin DE BARCOS, abbé de Saint-Cyran. »

Barbier (III, 578), dit : « par Jean Le Noir, théologal de Séez. »

Observations et details sur la collection des grands et des petits voyages. S. l. et t. M.DCC.XLII, p. 44, in-8.

« Cet ouvrage est du aux soins de MM. les abbés LENGLET DU FRESNOY et ROTHELIN d'Orléans. »

Barbier (III, 605) ne cite que Rothelin comme auteur.

Observations sur une censure publiée sous le nom de la Faculté de Paris contre la traduction du Missel en 1661. S. n. n. p. 15, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »

Barbier (III, 641) dit : « Par l'abbé De Voisin. »

Office (L') de la Sainte Vierge, en latin et en françois avec des instructions pour faire saintement toutes ses actions pendant tout le cours de l'année. — A Paris, chez H. Josset, rue Saint-Jacques, 1714, p. 24, n. n., XXIV, 605, in-16.

Sur la 1e garde : « L'autheur est M. LE TOURNEUX. »

Barbier (III, 701) citant une édition de 1749, donne comme auteur ab. Cl. Odet Giry de Saint-Cyr.

Philirenus Christianus Cleri catholici per foederatum Belgium et Archiep. Sebasteni religio vindicata contra libellum memorialem de Statu ac progressu Jansenismi in Hollandia. Johannis Clerici in S. Augustinum censura refellitur. Traject. ad Rhenum, s. t., M.DCC.III, p. XVI, 286, in-32.

Sur la garde : « M. Villiers, prêtre françois retiré à Utrecht et correspondant de S. E. (Passionei) lui a écrit et marqué que M. VERSCHUREN étoit auteur de cet ouvrage et caché sous le nom de Philirenus. La lettre est en date du 13 juin 1753. »

Questions importantes à l'occasion de la nouvelle histoire des Congregations de Auxiliis. — A Liège, chez Guillaume Henry Streel, s. a., p. 350, in-32.

« Cet exemplaire a été donné à M. l'abbé Bignon, ce dimanche à midi, 1 mai 1701, par l'autheur, le P. GERMONT de la C. de J. »

Barbier, III, 1157.

Recueil de mémoires, ou collection de pièces académiques concernant la médecine, l'anatomie et la chirurgie, etc. — A Dijon, chez François Desventes, M.D.CCLIV, in-4.

Dans l'exemplaire de l'Angelica, on lit sur le t. I : « Les deux premiers tomes de cet ouvrage sont extraits des anciens mémoires de l'Académie des Sciences de Paris avant le renouvellement de 1699 et des 11 premiers vol. depuis le renouvellement, c'est-à-dire jusques en 1710.

Les libraires associés de Paris voyant que si cet ouvrage avoit du succès, le recueil de ces mémoires, qu'ils ont fait imprimer à grands frais entre 1730 et 1740, n'auroit sûrement plus le même débit, prièrent il y a tant M. de Malesherbes de vouloir bien faire défendre la continuation de ces collections Académiques au moins pour la partie des mémoires de l'Académie des Sciences de Paris.

Les libraires associés de Dijon ont été obligés de souscrire à cet arrêt, et n'ont plus fait travailler qu'à la collection des Académies des Pais Étrangers jusques à ce qu'arrivant un moment plus favorable il leur soit permis de continuer l'extrait de Paris.

Ainsi le troisième tome de cet ouvrage est le premier de la collection des Académies des Pais Étrangers. »

Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1610 jusqu'en l'année 1617. A Paris, chez François Montalant, MDCC.XVI-MDCCXVII, vol. 4, in-32.

Sur la 1re garde : « L'éditeur est Jacques Le Cointe. »

Barbier (IV, 73) dit : « Publié par Ellies du Pin. »

Recueil de pièces concernant les religieuses de Port-Royal des Champs qui se sont soumises à l'Église. A Paris, de l'impr. royale, MDCCX, p. 18, n. n. 214, in-32.

Par le P. Le Tellier, jésuite.

Barbier (IV, 74) dit seulement : « L'avertissement est du P. Lallemant. »

Reflexions sur l'usage et les abus du jeu, par M. D. C. — A Groningue, chez Jacques Sipkes, libraire dans la Heere-Straat, 1725, p. 30, in-16.

« Crousaz. »

Omis par Quérard.

Reflexions sur le miracle arrivé à Moisy par l'intercession de M. de Pâris; avec les pièces qui y ont rapport. Seconde édition revue par l'auteur. — A Utrecht, s. l. M.DCC.XLII, p. xl. 480, clxxiv, in-32.

Sur la garde : « Ouvrage du P. Germes, de l'Oratoire. »
Omis par Barbier.

Reflexions sur les livres de l'Écriture sainte, pour établir la verité de la religion chrétienne. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans le Hall-Steeg, M.DC.LXXXIX, vol. 2, in-8.

Sur le frontispice du 1er vol. : « Par P. Alix. »
Omis par Barbier.

Reflexions sur un décret de l'Inquisition de Rome portant defense de lire le catechisme de la Grâce, et un autre catechisme contraire, fait à Douay sous le mesme titre. A Paris, s. t. M.DC.LI, p. 92, in-4.

« Il paroît que l'autheur est M. Arnauld. »
Omis par Barbier.

Reflexions sur un libelle de dix pages in-quarto en date du 4 mars 1749 qui a pour titre : Observations sur le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIV, au Grand Inquisiteur d'Espagne, au sujet des ouvrages du cardinal Noris, du 31 juillet 1748. S. l. et t. M.DCC.XLIX, p. 23, in-4.

« Cette brochure est sur le même sujet que celle que Son Eminence Mgr le cardinal Passionei m'avoit demandé ; sinon qu'elle paroit être d'un homme plus éloigné de la paix que Sa Sainteté désire entretenir. J'ai ouï nommer l'auteur qui demeure à Paris, mais je n'ai point retenu son nom. C'est un prêtre du Séminaire. »

Refutation d'un examen n'aguères publié contre la response qu'on fit l'année passée aux Remarques d'un theologien, contre le chapelet secret du Très Saint Sacrement. S. l. et. t., M.DC.XXXIV, p. 295, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur est Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. »
Omis par Barbier.

Regles pour l'intelligence des saintes Écritures. A Paris, chez Jacques Estienne, rue Saint-Jacques, au coin de la rue de la Parcheminerie à la Vertu, M.DCC.XVI, p. 42 n. n., 372, 8, n. n., in-32.

« L'autheur est l'abbé d'Asfeld, docteur de Sorbonne. »
Barbier, au contraire (IV, 194), dit : « Par J. J. Duguet, avec une préface par l'abbé J.-V. Bibel d'Asfeld. »

Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quelques théologiens de Doay. A Paris, chez François Muguet, M.DC.XCII, p. 24, in-8.

« P. TELLIER. »
Omis par Barbier et par Sommervogel.

Religion (La) chrétienne éclairée des lumières de l'intelligence par le dogme et par la prophétie. — A Paris, chez la veuve Delatour, M.DCC.XLIV, vol. 4, in-32.

Sur la 1re garde du 1er vol. : « L'autheur est M. JOLY-SIRY, de Dijon. »
Barbier (IV, 240) relève que le privilège en date du 15 mai 1743 est au nom de l'abbé Joly.

Renversement de la religion et des lois divines et humaines par toutes bulles et brefs donnés depuis près de deux cents ans contre Baius, Jansenius, les V Propositions, pour le Formulaire, et contre le P. Quesnel, ou recueil de toutes ces bulles accompagnées de remarques historiques. — Rome (Rouen), s. t. 1756, vol. 2, in-32.

« Nel pseudo Concilio di Utrecht tenuto nel septembre 1763 fu condannato Pietro le Clerc, suddiacono, nativo di Rouen, refugiato in Ollanda ed incorporato al Clero di Utrecht, come autore del libro : *Renversement de la foy par les bulles des Papes depuis 200 ans*, et di un altro : Précis de denonciation à l'Église. »
Barbier (IV, 273) cite le premier, non le second.

Reponse à l'apologie de M. Jurieu. S. n. n., p. 23, in-32.

« Par Jean LE CLERC. »
Omis par Barbier.

Réponse à l'auteur de la lettre à un seigneur de la Cour servant d'apologie à M. l'Archevêque d'Ambrun. S. n. n. p. 36, in-4.

« Par NICOLE. »
Omis par Barbier.

Réponse à la lettre d'un docteur en Théologie à un de ses amis, sur la traduction du nouveau Testament imprimée à Mons. S. n. n., p. 28, in-4.

« NICOLE. »
Omis par Barbier.

Réponse à la seconde lettre d'un Docteur en Théologie sur la traduction du nouveau Testament imprimée à Mons. S. n. n., p. 74, in-4.

« NICOLE. »
Omis par Barbier.

Réponse à une lettre du R. P. Dom. Mathieu Petitdidier... du 15 nov. 1723, où l'on réfute la dernière instruction pastorale de M. le Card. de Bissy. S. l. et t. M.DCC.XXIV, p. 70, in-8.

« On dit que l'autheur de cette reponse est D. THIERI, Benedictin de la Congregation de S. Vannes, lequel fut exilé par une lettre de cachet. »
Barbier (IV, 295) dit : Par Julien Benj. de Gennes, de l'Oratoire.

Réponse au libelle intitulé « Dom. Pacifique d'Avranches » rempli d'erreurs et de calomnies, contre la sainte memoire de feu Monseigneur l'Evesque de Belley, et contre tous les Curez de Paris, composé et distribué par les Jésuites, en l'an 1654. S. l. et t. M.DC.LIV, p. 57, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD à Lyon. »
Barbier (IV, 298) observe que cette Reponse ne figure pas dans le recueil des œuvres d'Arnauld.

Réponse au traité de M. Bossuet touchant la communion sous les deux espèces. Cologne, chez Pierre Marteau. M.DC.LXXXIII, p. XVI-296, in-32.

Sur la 1re garde : L'autheur est M. DE LA BASTIDE. »
Barbier (IV, 301) substitue « l'evesque de Meaux » à « Bossuet » et reconnaît pour auteur Aubert de Versé.

Réponse de l'Auteur de l'Histoire des ouvrages des Sçavans à l'avis de M. Jurieu auteur des Lettres Pastorales. — A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCXC, p. 53, in-32.

« Henry BASNAGE DE BAUVAL. »
Omis par Barbier.

Réponse de l'auteur de la « Recherche de la Verité » au livre de M. Arnauld des vrayes et fausses idées. 2e édition. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M.DC.LXXXV, p. 321, in-8.

Sur la garde : « L'autheur est Nicolas MALEBRANCHE. »
Omis par Barbier.

Response a la profession de foy publiée par les Moynes de Bordeaux contre ceux de l'Eglise réformée, pour leur faire abimer la vraye Religion. — S. n. n, 1588, avec privilèges, p. 606, in-32.

Sur le frontispice « Sadeel », et sur la 1[re] garde : « feu M. DE CHANDIEU qui estoit gentilhomme de fort bonne et ancienne maison, na pas laissé de traduir son nom en hebreu et de sapeller Zamariel et plus communement Sadeel, qui signifie le champ de Dieu. Est par ce nom qui il a esté plus connu en nos eg. : et ses excellens œuvres ont esté imprimées en latin sous ce titre « Anthonii Sadeelis opera. »
Omis par Barbier.

Response au R. P. Ferrier, jésuite, sur son idée du Jansénisme. S. n. n. (24 mars, 1664,) p. 12, in-4.

« Par M. Antoine ARNAULD. »
Barbier (IV, 300) dit : « par Martin de Barcos. »

Retz (De), cardinal. Mémoires du cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du règne de Louis XIV. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres, servant à l'Histoire de ce tems-là. — A Amsterdam, chez J. Frédéric Bernard et H. du Sauzet, MDCC.XIX, vol. 4, in-16.

Sur la 1[re] garde : « Ces mémoires ont été tirez sur un exemplaire copié sur l'original écrit de la main de M. le cardinal de Retz que j'ai veu. D. Mathieu Petitdidier, ce 9 octobre 1725. »

Rymer Thomas, Abrégé historique [sur les affaires d'Angleterre] tiré de la Bibliothèque choisie de M. Le Clerc, de ce qui est contenu dans le premier volume des Actes publics. S. n. n., in-4.

Sur la garde, de la main du card. Passionei : « M. FAGEL, greffier des États en Hollande, m'envoya ce livre lorsque j'étois nonce à Lucerne, en 1724. Il n'en avoit fait tirer que cent exemplaires. D. Archevèque d'Ephèse. »

Saint-Augustin victorieux de Calvin et de Molina, ou refutation d'un livre intitulé : Le secret du Jansenisme, etc. A Paris, s. t. M.DC.LII, p. 36, n. n., 424, in-4.

« Par Monsieur l'abbé DE COURTOIS. »
Omis par Barbier.

Saint-Germain (Sieur de). Examen général de tous les états et conditions, et des pechez que l'on y peut commettre, tiré de l'Ecriture, des Conciles, des Pères et des ordonnances de nos Rois. A Paris, chez Guillaume Desprez, M. DCC. XI, vol. 2, in-16.

Sur la garde du 1er vol. : « L'autheur est D. Gabriel GERBERON Bénédictin de la Congregation de Saint-Maur. »

Quérard (III, 531), dit au contraire : Pierre de la Vergne de Tressan.

Suite du preservatif contre le changement de religion ou reflexions sur l'adoucissement des Dogmes et des Cultes de l'Eglise Romaine proposé par M. Brueys, avocat de Montpellier. — A la Haye, chez Arnout Leers, M. DC. LXXXIII, p. 176, in-32.

« L'autheur est Pierre JURIEU. »

Omis par Barbier.

Supplément au nécrologe de l'Abbaie de Notre-Dame de Port Royal des Champs, ordre de Cîteaux, Institut du Saint-Sacrement. S. l., et t., M. DCC. XXXV, p. 690, in-4.

Sur la garde : « M. l'abbé GOUJET est l'auteur de cet ouvrage. Vide la note marginale qui se trouve dans la vie de saint Vincent de Paul au 1er vol. in-4, à la p. 567.

Barbier (IV, 591) l'attribue à Ch.-H. Le Fèvre de Saint-Marc, en ajoutant que Goujet y prit part.

Système de la nature, ou des lois du monde physique et du monde moral. — A Paris, l'an deuxième de la République, vol. 6, in-32.

A l'intérieur de la 1re couverture : « Ja. Camosci ». De la même main : « M. Barruel attribuisce quest'opera a Diderot, altri la credono di Holbach. »

Omis par Barbier.

Traité contre le luxe des coeffures. — A Paris, chez Edme Couterot, rue Saint-Jaques, M.DC.XCIV, p. xxxvi, n. n.—251, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est M. l'abbé de VASSETZ. »

Omis par Barbier.

Traité de l'equilibre de la volonté, contre Mgr l'Evêque de Soissons et les autres Molinistes, au sujet des propositions condam-

nées dans la Bulle *Unigenitus*, sur cette matière. — A Utrecht, chez Corneille Guillaume Le Febvre, M. DCC. XXIX, p. XVIII, 2 n. n. -530, in-4.

« M. FOILLOUX en est l'auteur. »
Omis par Barbier.

Traité des heures canoniales et des devoirs d'un chanoine. Par un chanoine de l'Eglise Royale de Saint-Quentin. — A Paris, Louis Sevestre, M. DCC. XII, p. XLVIII-257, in-32.

Sur la 2e garde : « L'auteur est Claude JOLY. »
Omis par Barbier.

Traité du sens littéral et du sens mystique des Saintes Ecritures selon la doctrine des Pères, avec des Remarques sur la lettre d'un Prieur à un de ses amis à l'occasion de la réfutation du livre des Règles, etc. — A Paris, de l'impr. de Jacques Vincent, rue et vis-à-vis l'Église Saint-Severin, à l'Ange, M.DCC. XXVII, p. XI, 13, n. n., 575, 74, in-32.

Sur la 1re garde : « L'autheur est l'abbé d'ASFELD, docteur de Sorbonne. »
Barbier (IV, 796) le dit de l'abbé M. A. Leonard.

Traitez de piété. Seconde edition. — A Paris, chez Guillaume Desprez, M.DC.LXXXIX, vol. 2, in-8.

Sur la 1e garde: L'auteur de cet ouvrage est Mgr HAMON, médecin célèbre qui se retira à Port Royal. M. Nicole a revu et corrigé cet ouvrage. »
« L'auteur de cette préface est M. NICOLE. »
Barbier (IV, 812) ne mentionne pas la collaboration de Nicole.

Triomphe (Le) de l'intérêt : comédie. S. n. n. p. 75, in-16.

« Par le S. DESFORGES. »
Barbier cite deux autres éditions de cette comédie et donne pour auteur Louis de Boissy.

Usage (De l') de celébrer le service divin dans l'eglise en langue non vulgaire, et de l'esprit avec lequel il faut lire l'Écriture Sainte pour en profiter. – A Paris, de l'impr. de François Muguet, M.DC.LXXXVII, p. XVI, n. n., 220, in-32.

Sur la 3e garde : « L'autheur est le R. P. Jean-Baptiste d'ANTECOURT. V. Bibliotheca Baluziana, t. II, p. 994. »
Barbier dit (IV, 901) : N. Raimond Chapponel d'Antecourt.

Véritable (La) indulgence plénière. Faites de dignes fruits de pénitence, si vous voulez éviter la colère qui doit tomber sur vous. — A Avignon, chez I. A. D. C. S. N. impr. libraire, M.D.CLI, p. 143, in-8.

« M. l'abbé PERRAULT, de la Cathedrale de Vienne en Dauphiné est l'autheur de cet ouvrage. »

Omis par Barbier.

Véritable (Le) portrait du Prince d'Orange. Jouxte la copie. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, libraire dans le Kalver-Straat, 1689, p. 188, in-32.

« Par Antoine ARNAULD. »

Omis par Barbier.

Vie (La) de saint Thomas, archevêque de Cantorbery et Martyr, tirée des quatre auteurs contemporains qui l'ont écrite, et des historiens d'Angleterre qui en ont parlé, des Lettres du Saint, du Pape Alexandre III, etc. A Paris, chez Antoine Dezallier, rue Saint-Jaques, M.DC.LXXIX, p. 40, n. n., 455, in-4. (La dédicace au Roi est signée De Beaulieu.)

Sur la garde : « L'autheur qui s'est caché sous le nom de Sr de Beaulieu, comme on le voit à la fin de l'épître dedicatoire est Pierre THOMAS DU FOSSÉ. »

Quérard (I, 487) donne comme auteur S. J. du Camboust de Pont Chasteau et Thomas du Fossé.

Vie (La) des Saints pour tous les jours de l'année, tirée des meilleurs et des plus fidèles auteurs, avec la vie de N.-S. Jesus-Christ, et des reflexions chrétiennes sur la vie de chaque Saint. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. — A Paris, chez Charles Robustel, rue Saint-Jaques, M.DCC.XIV, vol. 4, in-8.

Sur la garde de chaque volume : « L'autheur est M. FEIDEAU. »

Barbier (IV, 1030) au mot *Vies* en cite une édition in-fol. de Paris 1685, et donne comme auteur Nicole Fontaine.

Voltariana ou Éloges amphigouriques de Fr. Marie Arrouet Sr de Voltaire... discutés et decidés pour sa reception à l'Academie française. A Paris, CIↃ.CCCCCCCXXXXVIII, p. 10, 559, in-8.

Sur la garde : « M. FRÉRON (ex-jésuite) est auteur de cet ouvrage. »

Barbier (IV, 1055) dit que la publication a été faite par Travenol et Mannory, et cite comme auteur l'abbé Baston.

Voyage (Le) de France dressé pour l'instruction et commodité tant des François que des Étrangers. Nouvelle édition, corrigée et augmentée. A Lyon, chez Jean Didier, au Maillet d'argent, M.DC.XLVIII, p. 20, n. n. 304, in-32.

Sur la garde : « L'autheur est Gilbert SAUNIER, S[r] DU VERDIER, historiographe de France à l'Hôpital general, peu après l'année 1683. »

Barbier (IV, 1072), dit : « par Claude de Varennes » et cite une édition de Paris, Olivier de Varennes, 1639, 1643, in-8.

LES MANUSCRITS

DU COLLÈGE DE NAVARRE

EN 1741.

Fondé en 1304, le Collège de Navarre posséda vite une bibliothèque aussi riche que celle de l'abbaye de Saint-Victor ou du Collège de Sorbonne. Ses manuscrits, comme ses imprimés, versés à la Révolution dans le dépôt littéraire de Saint-Louis-la-Culture, ont été dispersés. La Bibliothèque Nationale en a recueilli 124, la Bibliothèque de l'Arsenal 102, la Bibliothèque Mazarine un nombre encore mal défini, mais supérieur à 130; cela fait un total de 356 volumes, alors que le chiffre des manuscrits s'élevait, au moment de la Révolution[1], à 1272. Les volumes dont avait pu s'enrichir le Collège pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle étaient probablement de date récente et sans grande valeur[2]. Nous n'avons, malheureusement, aucun catalogue de la bibliothèque de Navarre qui remonte à l'époque de sa splendeur. Aujourd'hui que, grâce à MM. Auguste Molinier et Henry Martin, nous avons d'excellents catalogues des bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal, où sont relevés avec soin les noms des donateurs ou anciens possesseurs des manuscrits, il m'a paru intéressant de publier l'Inventaire des manuscrits de Navarre rédigé en 1741 par

1. Cf. Henry Martin, *Catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal,* VIII, p. 511. — Parmi ces 1272 mss. il faut observer qu'il y avait des livres imprimés; on en trouve déjà quelques-uns dans le Catalogue de 1741, et dans le classement ultérieur, les nos 939 à 947 au moins étaient des imprimés. Au no 958 on voit figurer 213 registres, dont 204 en velin, contenant les comptes du Collège de Navarre (Bibl. nat. ms. Nouv. acq. fr. 5772.)

2. Cependant, avant d'adopter la numérotation unique (de 1 à 1272), on avait intercalé quelques bons articles, tels que A 268 *bis* = 212 = 26 = Bibl. nat. lat. 17584; A 231 *bis* = 169 = 23 = Bibl. nat. fr. 20311.

le bibliothécaire Masson[1] et d'essayer de faire l'appel des manuscrits sauvés pour constater l'absence de ceux qu'il faudrait retrouver, s'ils n'ont pas été détruits. Le travail de Masson reproduit, en l'abrégeant, un inventaire antérieur, rédigé vers 1721 par le bibliothécaire Pierre Davolé[2], et n'y ajoute que deux articles. Davolé indique parfois le nom du donateur, l'âge de l'écriture[3], les vignettes, et les mots par lesquels commencent les volumes mutilés, etc. C'est pourquoi je publie l'inventaire de Masson complété et rectifié par celui de Davolé. Les deux inventaires offrent la même classification : A ou B suivi d'un chiffre. Cette classification, marquée seulement sur le dos des manuscrits[4], a disparu presque toujours[5]; une autre lui avait été substituée dans la seconde moitié du xviiie siècle.

La collection de manuscrits du Collège de Navarre était alors rangée dans deux sections ou vastes armoires, où les volumes étaient groupés plutôt que classés, suivant les formats, les petits se trouvant dans les rayons supérieurs et les plus grands dans le bas. Voici quelle en était la disposition :

A

Rayon	I. —	Nos 1- 52,	in-fol.	Droit et philosophie.
»	II. —	53-116	»	Théologie.
»	III. —	117-169	»	Théologie.
»	IV. —	170-231,	in-fol. et 4o.	Sermons, droit, etc.
»	V. —	232-294	»	Histoire et littérature.
»	VI. —	295-368	»	Théologie, médecine, etc.
»	VII. —	369-433	»	Théologie, logique, grammaire.

1. Il est conservé à la Bibliothèque Nationale, ms. latin 9371.
2. Bibl. Mazarine, ms. 4161-62.
3. Par exemple le ms. A 1 est indiqué « annorum 300 », ce qui répond au xve siècle.
4. Le ms. de la Bibl. Nat. Nouv. acq. franç. 5478 est l'inventaire des mss. de Navarre recueillis par la Bibl. Nat.
5. M. Martin a retrouvé la cote A 234 sur le ms. de l'Arsenal 986 ; M. Molinier la cote B. C, évidemment mutilée, sur le ms. de la Mazarine 557 qui portait jadis la cote B 279.

B

Rayon	I. — Nos	1- 41,	in-fol.	Bible et commentateurs.
»	II. —	42- 95	»	Commentateurs.
»	III. —	96-148	»	Pères de l'Église.
»	IV. —	149-205,	in-fol. et 4°.	Id. Scholastique.
»	V. —	206-264	»	S. Thomas, S. Bonaventure, etc.
»	VI. —	265-330	»	Pères de l'Église, bible.
»	VII. —	331-405	»	Théologie, littérature.

Aujourd'hui beaucoup des manuscrits de Navarre sont dépourvus de toute espèce de notes qui puissent en indiquer la provenance. « C'est ainsi que, parmi les manuscrits provenant du collège de Navarre que possède l'Arsenal, 49 seulement portent une note de possession [1]. » C'est grâce aux notes laissées par D. Poirier que M. Martin a pu grossir de 53 nouveaux volumes la liste des manuscrits de Navarre possédés par l'Arsenal. Avec le seul secours de l'Inventaire publié ici, j'avais conjecturé l'origine véritable d'une quarantaine de ces volumes; cela nous autorise à faire des conjectures analogues pour la Bibliothèque Mazarine, toutes les fois qu'un manuscrit n'a pas de provenance indiquée et que son contenu répond à la désignation de l'Inventaire.

Par exemple les traductions de Boccace (*Maz.* 3878 et 3880) semblent bien répondre aux manuscrits A. 259 et 260, comme le *Maz.* 3879 est certainement l'ancien A. 261. La traduction de Barthélemy de Glanville par Jean Corbichon mentionnée sous les cotes A. 346-347 doit se retrouver à la Mazarine (ms. 3580) pour les livres 1-12 et à l'Arsenal (ms. 2886) pour les livres 13-19. Le livre des Ruraux profits du labour, traduit du latin de Pierre de Crescens, coté ici A. 349-350 doit être reconnu dans les deux manuscrits 3589-3590 de la Mazarine. L'ouvrage en deux volumes d'Hugues de Saint-Victor sur les Sacrements : B 166-167 forme peut-être les manuscrits 376 de l'Arsenal et 719 de la Mazarine. La Somme d'Alexandre de Hale en plusieurs volumes cotés B. 190-193, doit se chercher dans les manuscrits *Ars.* 451 et *Maz.* 784-785, etc.

1. Cf. Martin, VIII, p. 511.

Sauf pour les volumes de la Bibliothèque nationale, qui possède des concordances entre les anciennes et nouvelles classifications[1], c'est uniquement par conjecture que j'indique les numéros actuels des manuscrits conservés dans nos bibliothèques. Naturellement, quand la désignation de l'Inventaire est vague, ou l'ouvrage fort répandu, l'assimilation que je propose peut être contestée, mais dans beaucoup de cas, j'espère avoir indiqué une provenance probable.

CODICES MANUSCRIPTI

Littera A. *Radio* I, in-folio.

1. Joannis Fabri Commentarii in Institutiones Justiniani. xv.
2. Codex Justiniani cum glossis antiquis. xiv [*B. N.* 16913 ?].
3. Justinianus cum glossis [*B. N.* 16905], ex legato Jac. Merlini, doct. Nav. an. 1541. xiv.
4. Justinianus cum glossis [*B. N.* 16914], ex legato ejusdem. xiv.
5. Codicis liber primus. xiii.
6. Summa extraordinaria (deest initium). xv.
7. Liber 6[us] Decretalium Bonifacii VIII cum glossis [p. ê. *Maz.* 1301]. xiv.
8. Joannis Alamanni Ordinis Minorum, Summa per ordinem alphabeticum digesta (deest finis). xiv.
9. Gaufridi Summa theologica. xiv.
10. Archidiaconi (Guidonis de Baisio) Glossa super Sextum decretalium.— Joannis Andreæ glossa super codicem. — Apparatus de regulis juris. xiv.
11. Titi Livii decas prima, secunda et tertia. xiv [*Ars.* 1001].
12. Josephus de antiquitatibus Judæorum; et de bello Judaico [*B. N.* 16731]. xii.

---

1. Nouv. acq. fr. 5478. — Par exemple le manuscrit A. 356 (Fables d'Esope en vers français) a porté successivement les cotes 881 (au collège de Navarre), puis 85 (à la Bibliothèque nationale) dans le fonds de Navarre et finalement *français* 24310; le manuscrit B. 115, les cotes 919, 89; le B. 119, les cotes 923, 90; le B. 324, les cotes 818, 80, etc. La cote par A ou B, même dans cette concordance, a disparu pour 25 numéros.

13-16. Vincentii Bellovacensis Speculi historialis prima secunda, tertia et quarta seu ultima pars [*Ars.* 1010-1013]. xiv.

17. Magistri Roberti, Ordinis Prædicatorum et cardinalis, super librum Elenchorum [*Maz.* 3524]. xiv.

18. Aristotelis Logica. xiii.

19. Alberti Magni Liber priorum Analecticorum [p. ê. *Maz.* 3480]. xiv.

20. Joannis de Bello-loco Logica. xiv.

21. Aristotelis Liber posteriorum. xiv.

22. Aristotelis Metaphysica (charta magna). xiv [p. ê. *Maz.* 3467].

23. Aristotelis Physica (charta magna). xiii [p. ê. *Maz.* 3469].

24. Aristotelis Metaphysica. xiv [*Maz.* 3466].

25. S[ti] Thomæ super Posteriora Aristotelis et super Parvos libros naturales commentarius, datus librariae artistarum: 1400, 20 mens. Aug. xiv.

26. Aristotelis Metaphysica. xiii [*Ars.* 702].

27. Aristotelis Metaphysica et physica. xiv.

28. Aristotelis Metaphysica et physica. xiv.

29. Aristotelis Ethica, politica et rhetorica. xiv [p. ê. *Maz.* 3463].

30. Buridanus In decem libros Ethicorum Aristotelis [*Maz.* 3515]. xv.

31. Aristote, Les Politiques, traduites par Nicolas Oresme [*B. N.* fr. 22499]. xv.

32. Magistri Petri de Alvernia Quaestiones metaphysicorum reportatae [p. ê. *Maz.* 3498]. xiv.

33. Aristotelis Physica et Metaphysica (deest initium). xiv [p. ê. *Maz.* 3458].

34. Li Romans del Loherans Guarrin (de Laurent Guerin) descendu du premier duc de Lorraine : en vers français [*Ars.* 3143]. xv.

35. Aristotelis Physica et Metaphysica. xiii [*Maz.* 3456].

36. Aristotelis Physica et Metaphysica. xiv.

37. Aristotelis Problematum expositio. xv [*Ars.* 723].

38. Aristotelis Physica et Metaphysica. xiv.

39. Averroïs Commentarius super libros physicorum. Item super libros de anima et super libros cœli et mundi (deest finis) [*B. N.* 17155]. xiv.

40. S[ti] Thomæ expositio super libros de cœlo. — Petri de Alvernia super 3 et 4 lib. cœli et mundi [*Maz.* 3485]. xiv.

41. S. Thomæ Quæstiones de metheoris cum aliis. XIV.
42. Domini Oresme Physica, scripta per Joannem Monachum etc. [*Ars*. 522]. XV.
43. Expositio super libros physicorum. XIV.
44. Aristotelis Physica exposita per Petrum de Alumnis. XV.
45. Aegidius Romanus Supra librum elenchorum. Item supra libros de anima. XIV [p. ê. *Maz*. 3497].
46. Alberti de Saxoniâ Expositio libri Ethicorum Aristotelis [*Maz*. 3516]. XV.
47. Aristotelis De Animalibus — Excerpta enchyridii S. Aug. — Postillae fratris Bonaventurae super Ecclesiasten [*Maz*. 985]. XIV.
48. Avicenna in librum Aristotelis de naturâ animalium. Alberti magni super librum metheororum. XIV [*Ars*. 703].
49. Bartholomaeus Anglus ordinis fr. Minorum De proprietatibus rerum [*Maz*. 3578]. XIV.
50. Aegidii de Româ Ordinis ff. eremitarum, opus super librum Rhetoricorum. — Mag. Walteri Burlaye super lib. Aristotelis politicorum [*Maz*. 3496]. XIV.
51. Magistri Hugutio Liber de copiâ verborum per ordinem alphabeticum [*Ars*. 712]. XIV.
52. Radulphi Ardentis Speculum universale definitionum de virtutibus et vitiis [*Maz*. 709]. XV.

Radio II, in-folio.

53. Petri Cardinalis Summa theologica. XIII [*B. N*. 16894]?
54. Henrici de Gandavo Quodlibeta (deest finis). XIV [*Ars*. 455].
55. Henrici de Gandavo Quodlibeta, cum indice. XIV [*Ars*. 456].
56. Joannes Scotus in Sententias. XIV.
57. Joannes Scotus in quatuor libros Sententiarum. XIV.
58. Joannes Scotus in Sententias. XIV.
59. Tractatus theologici. Incipiunt « quod Deus est ». XV.
60. Aureolus Ordinis ff. minorum, in Sententias, cum indice. XIV.
61-62. Durandus de S[to] Porciano Super primum et secundum libros Sententiarum. Idem in 3 et 4 Sent. [*Maz*. 890]. XIV.
63-64. Guillelmus Okam in primum Sententiarum. Item in 2, 3, 4 Sent. [p. ê. *Maz*. 894 et 893]. XV.
65. Guillelmi Okam Dialogi de hæreticis et de Papâ. XV.

66. Adamus in Sententias. xiv.
67. Adamus in Sententias (belle vignette au com[t] repr. 2 grands poissons) [*Maz* 917]. xv.
68. Gregorialis, ex mellaeis defloratus opusculis B. Gregorii papae [*Maz.* 683]. xiv.
69. Holkot in Sententias (Cf. n° 120). xv.
70. Gregorius Ariminensis in librum primum Sententiarum (editus Parisiis 1482).
71. Gregorius Ariminensis in secundum Sententiarum, impressus 1482.
72. Gregorius Ariminensis in primum Sententiarum. xv.
73. Petrus de Alliaco De reformatione Ecclesiæ cum quibusdam Henrici de Hassia et Armachani, etc.
74. Petri de Alliaco in Sententias [*Maz.* 934]. xv.
75. Petri de Alliaco Lectura Sententiarum [*Maz.* 935]. xv.
76. Petri de Alliaco Varia opera [*Ars.* 520]. xv.
77. Petri de Alliaco Tractatus de animâ. xv [*Ars.* 521].
78. Joannis Gersonii Varia opuscula [*B. N.* 17487]. xv.
79. Joannis Gersonii Varia opuscula [*B. N.* 17488]. xv.
80. Joannis Gersonii Selecta opera [*Ars.* 523]. xv.
81. Joannis Gersonii Collectarium super Magnificat (non mss. sed typis editus antiquae editionis).
82. Joannis Gersonii Collectarium super Magnificat, non mss. xv.
83. Joannis Gersonii Duodecim tractatus theologici de potestate ecclesiasticâ [*Maz.* 937]. xv.
84. Joannis Gersonii Duodecim tractatus theologici, de celebratione missæ [*Maz.* 939]. xv.
85. Joannis Gersonii Octo tractatus theologici, seu opuscula quædam in concilio Basiliensi. xv.
86. [P. Lombardi] Liber Sententiarum [*Ars.* 509]. xiv.
87. Joannis Baconis Compendium super Sententias.
88. Hugolinus in Sententias. xv.
89. (Conradus vel) Dionysius Cisterciensis super Sententias. xiv.
90. (Conradus vel) Dionysius Cisterciensis in Sententias. xiv.
91. Andreas de Novo-Castro in Sententias. xv.
92. Landulphi lectura super Joannem Scotum. xiv.
93. Thomas de Argentina in quatuor libros Sententiarum [*Maz.* 911]. xiv.

94. Aegidii Carlerii diaconi et canonici Cameracensis Varii tractatus de theologia morali et casibus reservatis cum præfatione (Sporta fragmentorum) xv [*Maz.* 1337].

95-96. Aegidius Carlerius in secundum Sententiarum [*Maz.* 958-959]. xv.

97. Henricus de Oïta Almanus de Saxonia in Sententias [*Maz.* 917]. xiv.

98. Nicolai de Biardo ordinis Minorum Distinctiones [*Maz.* 1024]. xiv.

99. Guillelmus de Castro- forti in quatuor libros Sententiarum. xv.

100. Petri Cantoris Parisiensis Opera theologica. xiii.

101. Petri Cantoris Summa [p. ê. *Màz.* 773]. xv.

102. Petri Cantoris Summa philosophiæ [*B. N.* 17471]. xv.

103. Guiodi egregii magistri Quodlibeta. xiv.

104. Godefridi de Fontibus cantoris Parisiensis Quodlibeta. xiv.

105. Bokikam Super quatuor libros Sententiarum. xiv.

106. Aliphas Super quatuor libros Sententiarum. xiv.

107. Rogerii Baconis Tractatus varii. xiv (?)

108. Facini Astensis ordinis ff. eremitarum in secundum et tertium libros Sententiarum. xiv.

109. Guillelmus de Montelauduno Tractatus de sacramentis. Decretum abreviatum. xv.

110. Opuscula varia theologica incerti autoris. Incip. de abstinentia et jejunio (belle vignette au com[t]). xiv.

111. Eliphat in quatuor libros Sententiarum. xv.

112. Liber in primum Sententiarum incerti autoris. Incip. « ego Sapientia ». xiv.

113. Joannis de Ripâ in primum librum Sententiarum. xv.

114. Joannes Monachus in quatuor libros Sententiarum. xv.

115. Guillelmus Okam in Sententias [p. ê. *Maz.* 894]. Inc. circa prologum sententiarum. xiv.

116. Guillelmus Okam in Sententias [p. ê. *Maz.* 893]. xv.

Radio III, in-folio.

117. Quaestiones theologicae cum sermonibus Nativitatis B. Mariæ (deest initium). xiii.

118. Francisci Petri de Themiswar Tractatus de sacramentis. xiv.

119. Thomæ de Bradevardin cancellarii Londinensis Summa theologica [p. ê. *Maz.* 903]. XIV.
120. Holkot in quatuor libros Sententiarum [*Maz.* 905]. XV.
121. Guillelmus de Valle in Sententias. XV.
122. Godefridi de Fontibus Quodlibeta. XIV.
123. Questiones theologicae. Inc. « Probatur unum esse principium rerum ». XIV.
124. Raymundus à Sabunde De natura hominis [*Ars.* 747]. XV.
125. Hervæi Quodlibeta. XIV.
126. Francisci de Marchiâ Summa. XV.
127. Joannis d'Auxerre Collectiones theologicae XV.
128. Liber de partibus theologiae in tertiam partem domini Thomae. XV.
129. Rogerii Baconis Ordinis Minorum, Anglici, majus compendium ad Clementem papam. XV [*Maz.* 3488].
130. Peraldi episcopi Parisiensis, Summa de virtutibus et vitiis cum legibus Mosaicis. — Morale somnium Pharaonis ad dom. Theobaldum regem Navarrae (deest initium). XIV.
131. Pharetra De autoritatibus originalium. — Fratris Mauricii distinctiones cum tabula. — Breviloquium pauperum in scriptura. XIV.
132. Traitté des Anges (desunt 2 priora capita). XV.
133. Tractatus de Angelis (deest initium). XV.
134. Armachani Liber de quaestionibus Armenorum [p. ê. *Maz.* 895]. XV.
135-137. Raynerii de Pisis Pantheologiae pars prima, secunda et tertia (une vignette à chaque volume) [*Maz.* 907. 908]. XV.
138. S. Raymundi de Pennafort, ordinis Prædicatorum, cum glossa Wielmi, et tabulâ Diarenii Lectoris (deest finis). XV.
139. Raynerii de Pisis Summa de casibus conscientiae per ordinem alphabeticum digesta. XIV.
140. Guillelmi Praepositini Summa. XIV.
141. Domini Guidonis Summa contra haereses [*Maz.* 891]. XV.
142. Lylii Aegidii Typhernatis Tractatus de corruptione mundi ex Philone Judaeo, et de osculatione pedum Beatorum. XVI.
143. Joannis Buridani Quaestiones morales (Vignette au com[t]). XV.
144. Guillelmi Peraldi Summa vitiorum [*Maz.* 793. —?]. XIV.
145. Jacobi de Vitriaco Historia orientalis seu Summa fratris Transmundi monachi Claraevallis [*Ars.* 1157]. XIV.

146. Domini Gaudæi viginti septem quaestiones familiares continentes flores moralium. XVI.

147. Guillelmi Peraldi archiepiscopi Lugdunensis, ordinis ff. praedicatorum, Summa vitiorum. XIV [*Ars.* 536].

148. Tractatus de donis fortitudinis et consilii. XV.

149. Tractatus de donis pietatis et fortitudinis. XV.

150-151. Ludolphi Carthusiani de vitâ christianâ, pars prima et secunda. XV (une belle vignette à chaque volume) [p. ê. *Maz.* 324].

152-153. Ludolphi Carthusiani de vitâ christianâ, pars prima et secunda (une vignette à chaque volume) [*Maz.* 321-322]. XV.

154. Ludolphi Carthusiani de vitâ christianâ, pars secunda (sans vignette) [*Maz.* 323. —?].

155. Petri Berchorii Repertorii moralis pars tertia [p. ê. *Maz.* 289]. XV.

156. Domini Albertani Sermones [*B. N.* 17833]. XIV.

157. Bertrandi de Turre sermonum prima pars [p. ê. *Maz.* 1037]. XV.

158. Sermones synodales. XIV.

159. Guidonis sermones, anno Domini 1200 [*Ars.* 468].

160. Petri Damiani Speculum Ecclesiae. XIII [*Ars.* 518].

161. Rabanus Maurus in Evangelia. — Item ejus sermones. XII.

162. Aldredi abbatis Claraevallensis Sermones [p. ê. *Maz.* 998]. XIII.

163. Francisci de Ast ordinis Minorum, postilla super evangelia (avec vignette) [p. ê. *Maz.* 1039]. XV.

164. Joannis Ripas Sermones. XV.

165. Bernardini de Senis Sermones quadragesimales. XV.

166. Jacobi de Voragine Sermones dominicales. XV.

167. Sermones de filio prodigo. — Liber de dispensationibus. XII et XIV.

168. Joannis de S^{to} Germiniano Sermones a Trinitate usque ad Adventum de tempore continentes. XV.

169. Domini Jacobi Vitriacensis episcopi Sermones, script. 1462.

Radio IV.

170. Sermons de Jean Henry, chantre de l'église de Notre-Dame de Paris. — Histoire mise en romans, de Berung et de Aigre, son fils, qui fut Empereur des Romains. xvi.
171. Fratris de Mara Sermones. xv.
172. Sermo de Adamo et arbore interdicta. xv (belle vignette au commencement).
173. Sermones ad omnes Status. xiv.
174. Roberti Gobin Sermones. xv.
175. Fratris Everardi de Valle Sermones de sanctis [p. ê. *Maz.* 1040]. xiv.
176. Instructio christiana. Inc. « haec praecepta » (deest finis).
177. Concilii Basileensis acta multa. xv.
178. SS. Pontificum gesta et decreta cum quatuor conciliis [*B. N.* 16897]. xi.
179. Articuli Bohemorum disputati in concilio Basileensi [*Maz.* 1686]. xv.
180. Opuscula continentia errores Graecorum et Quaedam alia. xv.
181. Aegidii Carlerii et aliorum opuscula de concilio Basileensi [*Maz.* 1683]. xv.
182. Gesta multa in concilio Basileensi [*Maz.* 1684]. xv.
183. Propositiones Bohemorum disputatae in concilio Basileensi [*Maz.* 1685]. xv.
184. Helias Turonensis episcopus contra Pragmaticam sanctionem [*B. N.* 17679]. xv.
185. Nicolai de Cusa quatuor opuscula de pontificibus Romanis et conciliis. xv.
186. Fratris Augustini de Anchonâ liber de potestate ecclesiastica (deest initium). xv.
187. Fratris Augustini de Anchonâ liber de potestate ecclesiastica (belle vignette au com[t]). xv [*Ars.* 688].
188. Fredericus imperator contra papam. xiv.
189. Dialogi theologici de concilio supra papam, anno 1412, tempore concilii Pisani.
190. Gratiani decreti prima pars cum glossis [*Maz.* 1291] (belles vignettes). xiii.

191. Causae decreti cum glossis (belles vignettes). XIII [p. ê. *Ars.* 683].
192. Gratiani decreti prima pars cum glossis (deest initium). XIII.
193. Sextus Decretalium cum commentariis Joannis Andreae (vignette au comm[t]) [*Maz.* 1304]. XIV.
194. Bonifacii Papae Sextus Decretalium cum glossis [p. ê. *Maz.* 1302]. XIV.
195. Decretales cum glossis (vignette au comm[t]).
196. Decretales cum glossis (desunt initium et finis). XIV.
197. Decretales cum glossis. XIV.
198. Goffridi jurisperiti Summa. XIV.
199. Sextus Decretalium [p. ê. *Maz.* 1300]. XIV.
200. Guillelmi Duranti Rationale divinorum officiorum (belles vign.) [*Maz.* 337]. XV.
201. Bartholomaei Brixiensis Casus decretalium [*Maz.* 1310]. XIV.
202. Petri Quesnel Ordinis ff. Minorum, Summa directoria juris canonici (vignette au com[t]). XIV.
203. Commentarius in decretum Gratiani, incerti autoris. XIV.
204. Ranfredus Benevent in jus canonicum. — Petrus de Sinsona in jus canon. XIV.
205. Digestum vetus cum glossis. XIV [*Ars.* 693].
206. Style de l'office de la Cour, des ports et passages du royaume de France. XVI.
207. Domini Anconis Summa codicis. XIV [*Ars.* 691].
208. Arresta Parlamenti Parisiensis et alia quaedam [p. ê. *Maz.* 2026]. XV.
209. Joannis Hue ultimum volumen intitulatum Mariale, 1453 [*Maz.* 871].
210. Fratris Alberti de ordine Praedicatorum Liber de laudibus Mariae Virginis. Item fr. Nicolai, O. P. super dæmonum invocatione [p. ê *Maz.* 872]. XIV.
211. Vincentius Bellovacensis de gestis Beatae Mariae Virginis (in-4°). XV.
212. Vincentius Bellovacensis de gestis Beatae Mariae Virginis (in-4°). XIV [*Ars.* 756].
213. Domini Odonis abbatis de abbatia Nealphae veteris Collationes [*B. N.* 17455].
214. Jacobi Januensis ordinis ff. prædicatorum Legenda aurea XV.

215. Sancta Sanctorum elogia per ordinem cum indice (vign. au comm.). xv.

216. Jacobi de Ordine Praedicatorum natione Januensis, Legenda (vign. au comm.). [*Maz.* 1717]. xv.

217. Jacobi de Ordine Praedicatorum natione Januensis, Legenda (vign. au comm.) xv [*Maz.* 1718].

218. La Légende des Saints en vers gotiques avec un calendrier au commencement (on a coupé les vignettes dans le corps du livre). xiv [*Ars.* 3516].

219. Adonis Viennensis episcopi tempore Nicolai primi. Martyrologium per Nivellum [*Maz.* 1695], script. per Philip. de Nivelle, praesbyt. et capellan. Coll. Nav. 1404.

220. Historia scholastica. xiv [*Ars.* 38].

221. Egesippus de excidio Jerosolymitano [*B. N.* 17580]. xv.

222. Historia Martiniana [*B. N.* 18263]. xiv.

223. Historia Guillelmi Tyriensis episcopi [*B. N.* 17801]. xiv.

224. Histoire de Guilleaume evêque de Tyr [*B. N.* fr. 22986]. xv.

225. Sulpitius de vitâ S^ti^ Martini, cum vitis sanctorum [*Maz.* 1713]. xiii.

226. Comedie di Dante, seu vita s^tae^ Florentiae, italico sermone [*B. N.* italien 1470].

227. Breviarum Romanum (in-4°.) xvi.

228. Missale vetus (belles vignettes) [p. ê. *Maz.* 413]. xiv.

229. Breviarium Caelestinorum. xiv.

230. Chronica SS. Pontificum et Imperatorum [*B. N.* 18262.] xiv

231. Pauli Orosii Historia mundi [*B. N.* 17543]. xiii.

Radio V.

232. Historia tripartita ex Socrate, Sozomeno et Theodoreto in unum collecta [*B. N.* 17581]. x.

233. Pauli Orosii Historia. Roderic. Bed. Merlin. (vignettes) [*Ars.* 982]. xiv.

234. Chronica vetus regnante Philippo 4°. xv [*Ars.* 986].

235. Liber florum historiarum regnante Gregorio decimo, anno Christi 1271.

236. Historia scholastica. Inc. « Rever. patri ac domino Guielmo ». Vignette au com^t^ (deest finis) [*Maz.* 309].

237. Liber historiarum seu chronicarum Guillelmi monachi S. Dionysii [*B. N.* 17554].
238. Ruffini historia ecclesiastica [*B. N.* 17584 ?]. Deest finis. XIV.
239. Ruffini historia ecclesiastica, codex vetus. XII (vign. au comt).
240. Petrus Trecensis de historia Sacrae Scripturae (vign. au com.). XIV.
241. Historia scholastica cum tabulis genealogicis. XIV.
242. Historia Romana Eutropii, Pauli Diaconi et Orosii [*B. N.* 17567]. X.
243. Historia de quatuor regnis praecipuis [*B. N.* 17555], scr. 1477.
244. Flori epitome historiae Romanae [*B. N.* 17566]. XV.
245. Historia de imperio Constantini imperatoris.— De medicina. — (Vetus codex); un ancien traité de physique imparfait [*B. N.* 16944]. XV-XII-XIV.
246. Aimonius monachus de gestis Francorum [*B. N.* 17657], an. 1322.
247. Codex de historia Francorum. Inc. « aggredior imprimis » (deest finis). XVI.
248. La vie du roy saint Louis en vers rimés [*B. N.* fr. 24331]. XV.
249. Codex vetus de vita Mahumeti cum fabula Saracenorum. XII (vign. au com.) [*Ars.* 1162].
250. Codex vetus de vita S. Ludovici per ejus confessorem [*B. N.* 18335]. XIV.
251. Annales historiae principum Hannovriae [*B. N.* 17798]. XV.
252. Histoire ancienne d'Angleterre commençant par Albion [*Maz.* 1860]. XV.
253. Historia Bohemica (deest initium), in-4°. XVI.
254. Privilegia ecclesiae Leodiensis metricè. XV.
255-256. Translation des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 livres de Valère le Grand, faite par frère Jean de Hesdin, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à la priere de Charles 5e roy de France [*B. N. franç.* 23090-91]. XV.
257. Boccacii Opera de genealogiis deorum gentilium [*Maz.* 3877] etc. On a coupé la vignette au comt. XV.
258. Boccacii opera eadem, in-4°. XV.
259. Traduction de Jean Boccace de Certalde, des fortunes des nobles hommes et femmes [p. ê. *Maz.* 3880]. XV.

260. Traduction de Jean Boccace de Certalde des nobles hommes et femmes malheureuses [p. ê. *Maz.* 3878] (deest initium). xv.
261. Jean Boccace, des cas des nobles hommes et femmes, traduit en françois par Laurent de Premierfait [*Maz.* 3879]. xv.
262. Fulgentii de imaginibus liber vetus cum pluribus aliis tract. xv [p. ê. *Maz.* 986].
263. Francisci Petrarchae Florentini Opera [*B. N.* 17165]. xv.
264. Francisci Petrarchae liber de remediis utriusque fortunae tam prosperae quam adversae. xv [*Ars.* 740].
265. Jacobi Ordinis ff. Eremitarum S. Augustini Tractatus de amore sapientiae. xv.
266. Codex vetus de Porphyrio philosopho cum commentariis [*Maz.* 3471]. xiii.
267. Codex vetus de libris elenchorum, priorum et posteriorum Aristotelis [*B. N.* 17807]. xiv.
268. Aristotelis metaphysica cum interpretationibus. xiv.
269. De Anchona expositio in libros metaphysicae. xvi.
270. Quaestiones supra duodecim metaphysicae Aristotelis libros. xv.
271. Scoti metaphysica. xv.
272. Aristotelis Ethicorum lib. X [*Maz.* 3468] (deest init.). xv.
273. Quaestiones politicae. Inc. « Secundum ordinem istius libri ». xvi.
274. Aegidius Romanus in Ethica Aristotelis. xiv.
275. Eustracius in Ethica Aristotelis [*B. N.* 17832]. xiv.
276. S. Thomas et Leonardus Aretinus in Ethica Aristotelis. xv.
277. Aegidius de Roma de regimine regum et principum. xiv [*Maz.* 3494].
278. S. Thomae physica cum commentariis. xiv.
279. Aegidii Romani Tractatus de bonâ fortunâ. xiv.
280. Quaestiones metaphysicae et de anima cum quaestionibus super librum primum Porphyrii. xiv.
281 Averrois commentarii super libros metaphysicorum Aristotelis. xiv.
282. Aristotelis metaphysica (deest finis). xiv.
283. Aristotelis metaphysica (codex vetus). xiv.
284. Aristotelis metaphysica [*B. N.* 17837]. xiv.
285. Ludovici Lasseré Scripta physica. xvi.

286. Gualterii Burlay, Angli, Expositio in Physicam Aristotelis. XIV.

287. Policratus de nugis curalium et vestigiis Philosophorum [*Maz.* 3474]. XIV.

288. Franciscus de Marchiâ in secundum librum Sententiarum. XIV.

289. Nicolai Biardi distinctiones. XIV.

290. Rodici Sententiae (in-4°). XIV.

291. Varia opuscula. Inc. Oratio habita in exordio expositionis evang. S. Joannis. — Item vita Virginis ac sororis Coletae de Corbeyra reformatricis Ordinis S. Clarae. XIV.

292. Magistri Novariensis opus. Inc. « breves dies » (deest finis). XIV.

293. Miscellanea theologica. Inc. « de mandato Domini » (deest init.). XIV.

294. Fratris Mauricii distinctiones. Inc. « circa abjectionem ». XIV.

Radio VI.

295. Raymundi Summa theologica. Incip. « quoniam, ut ait Hier. » (vign. au comm[t]), vetus codex.

296. Fratris Mauricii Belvacensis, ordinis ff. Minorum Distinctiones verborum, divisorum per ordinem alphabeticum [*Maz.* 1019].

297. Nicolai du Saussay Tractatus de gratiâ, in-4°.

298. Nicolai du Saussay de gratiâ S[ti] Thomae, in-4°.

299. Nicolai du Saussay de Providentia S[ti] Thomae, in-4°.

300. Nicolai du Saussay, De scientiâ Dei et praedestinatione S[ti] Thomae, in-4°.

301. Nicolai du Saussay, De Deo, in-4°.

302-303. Nicolai du Saussay, De theologiâ, gratiâ, conciliis, in-4°.

304. Venerabilis Bedae Speculum Ecclesiae, in-4°.

305. Liber narrationum piarum, alphabetico ordine, in-4°. Inc. « Reliquorum Patrum exemplo ».

306. Magistri Samuelis Israelitae tractatus per fratrem Alphonsum ordinis Praedicatorum translatus ex Arabico in latinum [*Ars.* 553], in-fol.

307. Diaeta salutis (in-4°). Inc. « hæc est via, ambulate in ea » [p. ê. *Maz.* 888].

308. Tractatus de consideratione laboris hominum, in-4°.
309. Domini Thomae, doctoris Sorbonici, manipulus florum ordine alphabetico [p. ê. *Maz.* 1032].
310. Guidonis de Monte Rocheri manipulus curatorum, in-4°.
311. Bartholomæi de Pisis Summa confessorum (deest init.), in-4.
312. Bartholomæi de Pisis Tractatus de instructione confessorum.
313. Lumen confessorum.
314. [Smaragdi] Diadema monachorum [*B. N.* 18199], vetus codex.
315. Traitté de la morale chrestienne, ancien ms.
316. Petri Ravennatis episcopi sermones [*Maz.* 997].
317. Petri Ravennatis episcopi sermones. Inc. « de duobus fratribus hered. petentibus ».
318. Sermones in epistolas Pauli. Inc. « qui est splendor gloriæ » (des. init. et finis).
319. Themata sermonum.
320. Jodoci Clichtovei sermones latinè et gallicè.
321. Hugonis de Folitta sermones.
322. Guidonis ordinis ff. Prædicatorum sermones dominicales.
323. Jodoci Clichtovei 42 tractatus seu sermones. Incipit liber : collecta ex libro epistolarum.
324-325. Jodoci Clichtovei scripta supra psalmos Davidis. 2 vol.
326. Jodoci Clichtovei opuscula.
327. Jodoci Clichtovei tractatus de fide et articulis decalogi.
328. Jodoci Clichtovei selecta quædam [*Maz.* 184] ??
329. Authoritates juris civilis et canonici ordine alphabetico.
330. Lotharii liber de mysteriis missarum et alia quædam [*Maz.* 994].
331. Guillelmi Parisiensis formularius super titulos decretalium.
332. Guielmi Parisiensis de actionibus.
333. Guielmi Parisiensis de feudis.
334. Guielmi de Cugno Lectura.
335. Guielmi de Cugno Lectura.
336. Stylus curiæ parlamenti Parisiensis.
337. Liber consuetudinis Normannicæ [*Ars.* 804].
338. [Jacobi Magni] Sophologium seu tractatus de amore sapientiæ [*Ars.* 722].
339. Aristotelis liber de anima.
340. Dicta philosophorum antiquorum [*Ars.* 730], av. vignette.
341. De astrologiâ tractatus. Cod. vetus.

342. Medicinae liber [*B. N.* 18500]. Cod. vetus.
343. De Medicinâ varii tractatus.
344. Guidonis Chauliaci chirurgica [*B. N.* 17846].
345. Bartholomæi Anglici, ordinis ff. Minorum, liber de proprietatibus rerum [*Maz.* 3578].
346-347. Barthelemy l'Anglois, des propriétés des choses, traduit en français par Jean Corbichon de l'ord. de S. Aug [*Maz.* 3580 (lib. 1-12) et *Ars.* 2886 (13-19)].
348. La Chirurgie de maître Lanfranc de Milan [*B. N.* fr. 24248].
349-350. Le livre des Ruraux profits du labour des champs trad. du latin de Pierre de Crescens, bourgeois de Bologne. 2 vol. [p. ê. *Maz.* 3589-90].
351. La Chirurgie de Guy de Caillac [*B. N.* fr. 24249].
352. Liber physicus. Inc. « et quaqualiter ad mores inclinatur », in-4°.
353. Britonis vocabularium [*B. N.* 17253], in-fol.
354. Senecæ opera poetica [p. ê. *Maz.* 3856], in-fol. (plus. vignettes).
355. Priscianus grammaticus de latinitate sermonis, in-4°.
356. Les Fables d'Esope, sous le titre d'Esopet et d'Avionet en vieux vers françois [*B. N.* fr. 24310].
357. Vieux romans des chevaliers de la table ronde, en vers (deest init.).
358. Traité de morale en vers de bouts-rimés, avec figures, ancien ms., in-fol.
359. Le Thresor du monde, in-fol. [*Maz.* 3871].
360. Juvenalis satyræ cum notis [*B. N.* 17902].
361. Mauricii Parisiensis episcopi sermones [p. ê. *Maz.* 999], in-4°.
362. Mauricii Parisiensis episcopi sermones dominicales [*Ars.* 2111].
363. Super epistolis et evangeliis in diebus dominicalibus a festo Paschæ usque ad Adventum.
364. Sermones super psalmos.
365. Guillelmi Lugdunensis sermones de Adventu.
366. Sermones de Adventu (deest initium).
367. De Adventu. Inc. « Ecce rex tuus ».
368. Magistri Vincentii sermo factus in civitate Mirtana, in-4°.

Radio VII.

369. Sermones quadragesimales. Inc. a jejunio, in-4°.
370. Tractatus de abundantiâ exemplorum et alii sermones, in-4°. [p. ê. *Maz.* 1012].
371. Sermones de Adventu. Inc. « Dicite filie Sion », in-8°.
372. De Adventu sermones. Inc. « In Castellum » (deest init.).
373. Loci communes ordine alphabetico pro concionatoribus.
374. Sermones de Adventu (des. init. et fin.).
375. Sermones de sanctis. Inc. a Renaldo monacho.
376. De Mailly sermones.
377-380. Anciens sermonaires, sans commencement ni fin, in-8°.
381. Hereberti de Boseam septem sermones, in-4°, cod. vetus.
382. S. Bonaventurae Stimulus amoris, in-4°.
383. Viridarium consolationis [*Ars.* 815].
384. Expositio orationis dominicae.
385. Masuerius de oratione dominicâ et alii tractatus.
386. Michaelis de Cesenna opus nonaginta dierum in jus canonicum.
387. Joannes Andreas in Decretales.
388. Richardus Clementon in Sententias.
389. Fabula seu index juris canonici.
390. Goffridi summa super titulis Decretalium.
391. Libellus fugitivus de jure.
392. Odonis Senonensis summa de materia judiciorum.
393. Ancien style criminel, sous le titre de Ordinarius.
394. Liber miseriae humanae a Lothario diacono cardinali, cum aliis opusculis [p. ê. *Maz.* 980].
395. Lotharii cardinalis postea Innocentii papae, liber de vilitate conditionis humanae [*Maz.* 995].
396. Raymundi Summa. Incipit « quoniam ut ait ».
397. Raymundi Summa eadem.
398. Jacobi Januensis Legenda sanctorum (avec vignettes) [*Maz.* 1726].
399. Vita sanctorum. Inc. a sanctis Simone et Juda. Cod. vetus.
400. Summa de vitis sanctorum. Inc. « cum plurimi sacerdotes » (avec une vignette).

401. De vitis sanctorum. Inc. ab inventione sanct. Abraham, Isaac et Jacob.

402. Joannes Aretinus de vitâ Athanasii, et alia opera.

403. Jacobi Januensis legenda sanctorum (avec une vignette).

404. Chronica SS. Pontificum et imperatorum per Martinum [*B. N.* 18263]. (Vignettes au comm.)

405. Historia veteris ac novi Testamenti.

406. De mysteriis rerum gestarum ab origine mundi ad Abraham (deest finis).

407. Rhetorica practica, latino-gallica.

408. Dialectica seu textus summularum [p. ê. *Maz.* 3795].

409. Jodoci Clichtovei Logica. Ibidem collecta quaedam in librum geometriae Euclidis.

410. Aristotelis Ethica (deest initium.)

411. S. Thomas in Ethicam Aristotelis.

412. Logicae compendium.

413. R. Patris Ruffii Physicae tomus I, in-4°.

414. Tractatus de casibus conscientiae.

415-416. Liber de eruditione principum [*Maz.* 3487].

417. Robertus Senensis de regimine principum, in-4°.

418. Aristotelis Ethica cum interpretatione, in-4°.

419. Roberti de Kiluirbi [recte Kilbarbi] ordinis Praedicatorum cardinalis notulae (in 1um et 2um priorum Aristotelis) [*Maz.* 3489].

420. Aristotelis metaphysica, in-8°.

421. Jodoci Clichtovei opuscula theologica, in-8°.

422. Jodoci Clichtovei collectanea in Ethicam et Dialecticam Aristotelis, in-4°.

423. Logica, in-4° (deest init.).

424. Notulae in 1um librum Prisciani de constructionibus [*Maz.* 3793].

425. Expositio in Priscianum, de animâ.

426. De musicâ liber. Cod. vetus.

427. Thomae de Capuâ dictamina [*B. N.* 18589]. Cod. vetus.

428. Medicinae liber (deest init. et finis).

429. Fratris Joann. de Spinelo abbreviatio dictionarii [p. ê. *Maz.* 1047].

430. De grammaticâ liber (deest finis).

431. Dictionarium biblicum.

432. Salustius cum fragmentis Horatii (imparfait)[1], in-4°.
433. Joannes de Sacro Bosco tractatus de arte numerandi cum additionibus ad marginem.

CODICES MANUSCRIPTI IN-FOLIO

LITTERA B. *Radio* I

1. Biblia latina, pars secunda incipiens a proverb. Salomonis usque ad psalmos inclus., in perg. max. [*B. N.* 16750]. Belles vignettes. XIII.
2. Psalterium glossatum [*B. N.* 17214]. « Glossa est Petri Lombardi ». XIV.
3. Fratris Lyrani postilla in quatuor evangelia, cum concordantia, in Epistolam ad Romanos, in primam ad Corinthios, in Genesim et Exodum [p. ê. *Maz.* 171], in pergam. maximo. XV.
4. Nicolai de Lyra postilla in vetus testamentum usque ad psalmos inclusive, script. an. 1326, in pergam. maximo.
5. Nicolai de Lyra postilla in libro proverbiorum usque ad finem Testamenti (ejusdem ætatis).
6. Nicolai de Lyra postilla in novum testamentum ejusdem ætatis [*Ars.* 142].
7. Nicolai de Lyra postilla in quatuor evangelia, script. an. 1458. 1 vignette [p. ê. *Maz.* 172].
8. Postilla a psalmo 102 usque ad ultimum, in perg. maximo. XIV (gros caractères) [p. ê. *Maz.* 224].
9. Glossa ordinaria in parabolas Salomonis, Ecclesiasten, Canticum, Sapientiam et Ecclesiasten. Une vignette. XIII [*Ars.* 31].
10. Origenis homiliae in Pentateuchum latine, nihil in Deuteronomium [*B. N.* 16834.] XII.
11. Origenis homiliae in libro Josué et Ezechielem inclusive. Latine [*B. N.* 17346]. XII.

1. Après le texte de Salluste, ce ms., coté plus tard n° 482, contenait les Géorgiques de Virgile livre II (en partie), III et IV, et les deux livres des Épîtres d'Horace copiés par Guilelmus de Curis le 2 juin 1467. C'était un in-4° sur velin. (Cf. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 5772, fol. 20.)

12. Origenis homiliae a Genesi usque ad Josue inclusive. Latine. XII.

13-15. SS. Patrum homiliae. cod. vet. XII. « Sunt selectae homiliae patrum et vet. scriptorum eccl. in evangelia dominicorum et fest. et in evang. feriarum quadragesimalium. » [p. ê. *Ars.* 470-471, *Maz.* 696].

16. S. Hieronymi epistolae [*B. N.* 16841], in perg. max. XI.

17-18. S. Gregorii Magni moralia in Job [*B. N.* 16727-16728]. XI.

19. Roberti Tuiciensis abbatis liber de Trinitate et operibus ejus [*B. N.* 16729], in perg. max. Tomus II nempe, a libro 22 ad 42. Script. 1182.

20. S. Bernardi sermones et De consideratione [*Ars.* 326], in perg. max. XIV.

21. Magistri Joann. de Janua, ordinis ff. Praedicatorum, summa, quae vocatur Catholicon, in perg. max., avec vignettes. XIV [p. ê. *Maz.* 3798].

22. Thesaurus historicus, est dictionarius historicus ordine alphabetico [*B. N.* 16926]. Charta maxima. XV.

23. Gratiani decretum cum glossis, in perg., avec miniatures et vignettes. XIV.

24-25. Commentarii in quinque priores libros decretalium [*Maz.* 1332-1333]. XIV.

26. Henrici Bohic commentarii in librum 3, 4 et 5 decretalium, seu tomus 2 ipsius commentariorum in decretales [*Maz.* 1334]. XIV.

27. Joannis Lectoris ordinis ff. Praedicatorum, Summa confessorum (avec vignettes). XIV.

28. Sti Gregorii IX Rubricae cum glossis; seu libri 5 decretalium priores cum commentariis. Item ad calcem lib. VI Decret. Boniface VIII. Script. an. 1298.

29-30. Henricus Bohic in quinque libros decretalium (avec miniatures et vign.). [*Maz:* 1332-33]. An. 1348.

31. Domini archiepiscopi Ebrodunensis Summa decretalium, in perg. max. XV.

32. Guillelmi Duranti Speculum judiciale, in perg. max. (avec miniatures. On a coupé la 1re et la 2e). XIV.

33. Summa de titulis decretalium archiepiscopi Ebrodunensis. « La fin en est gastée. » XIV.

34. Joannes Monachus in Sextum decretalium [*B. N.* 16901]. XIV.

35. Innocentius V in decretales [*Maz.* 1313]. In perg. max. xiv. « La vignette du commencement est coupée. »
36. Digestum vetus cum glossis. Glossae, ut videtur, sunt Guillelmi de Hibernia. xiv.
37. Innocentii V papae apparatus in decretales. xiv.
38. Infortiatum cum glossis. « Ut videtur, Guillelmi de Hibernia. » xiv.
39. Cyni Pistoriensis summa codicis Justiniani, seu commentarius brevior in codicem (Avec miniatures. On en a coupé 3 ou 4). xiv.
40. Domini Azonis summa codicis [*Maz.* 1411]. xiv.
41. Digestum novum cum glossis. Glossae ferunt nomen Guillelmi de Hibernia. xiv.

Radio II.

42. Biblia latina. Desunt Prologus S. Hieronymi et initium geneseos. xiii [p. ê. *Maz.* 7].
43. Biblia latina (avec vignettes dorées). xiii. [*Maz.* 12.]
44. Biblia latina. Deest finis. xiii [*Ars.* 66].
45. Biblia latina à Genesi ad Ecclesiasticum, inclusive. xii. [*Maz.* 6.]
46. Proverbia Salomonis. xiii [*Maz.* 90].
47. Quatuor Evangelia [*B. N.* 17229]. xii.
48. Biblia metrica. xiii.
49-50. Ancienne traduction de l'ancien testament depuis la Genèse jusqu'aux livres des Rois inclusivement [*Maz.* 49-50]. xvi.
51. Biblia latina moralizata. Deest initium genesis. xv.
52. Concordantia Bibliorum [*Maz.* 281], in perg. max. xiv.
53. Concordantia Bibliorum (eadem). Desunt initium et finis. xiv.
54. Concordantia Bibliorum pars secunda, a littera G usque ad finem Alphabeti. xiv [p. ê. *Maz.* 286].
55. Expositio in Genesim. xiv.
56. Glossa ordinaria in Genesim [*Maz.* 73]. (Grande vignette au commencement.) xiii.
57. Glossa ordinaria et in Genesim et Exodum. xiii.
58. Glossa ordinaria in prophetas minores. xiii.
59. Glossa ordinaria in Exodum [*Maz.* 77]. xiii.
60. Radulphus in Leviticum. xiii.

61. Expositio in libr. Josué et Judicum (est glossa ordinaria), avec une miniature. XIII [*Ars.* 23].
62. Expositio in Epistolas canonicas et in Danielem. XIV.
63. Glossa ordinaria in Numeros et Deuteronomium. XIII.
64. Nicolaus de Lyra in libros Judicum et Regum. Libro Judicum adjungitur Ruth. Deest finis a Cap. 18 libri 4 Regum. Vign. coupée au commencement. XIV.
65. S. Isidori Hispalensis Expositio in Genesim et caeteros scripturae libros usque ad tertium Regum inclusivè. Ibidem ad calcem vita S. Gregorii papae [*Ars.* 496]. XII.
66. Glossa ordinaria in Reges et libros Paralipomenon. XII.
67. Fratris Joann. de Hysdino, ordinis Hospitalium S. Joannis Jerosolymitani, expositio in Job. (1358) [*Ars.* 50]. XV.
68. Glossa in prophetas minores. Est glossa ordinaria. XIII.
69. Guiberti abbatis Novigenti in prophetas minores [*B. N.* 17282]. XIII.
70. Gualterii canonici S[ti] Euvertii Aurelianensis expositio in Apocalypsim. XIII [*Ars.* 188].
71. Commentarius in psalmos. Deest finis, nempe una pagina. XIV.
72. Expositio psalmorum. XI [*Ars.* 30].
73. Petri Lombardi, episcopi Parisiensis, glossae majores in psalmos [*Ars.* 28]. Avec min. dorées. XIII.
74. S. Ambrosii expositio in psalmum *Beati immaculati* [*Ars.* 174]. XII.
75. Petri Lombardi glossae majores in psalmos. XIII.
76. Glossa ordinaria in proverbia, Ecclesiasten, Canticum canticorum, Sapientiam et Ecclesiasticum. Vignettes dorées. XIII.
77. S. Ambrosii expositio in psalmum 118; ad calcem epistola Ivonis Carnotensis [*B. N.* 17356]. XII.
78. Nicolai de Clemengis expositio in septem et quadraginta priora capita Isaiae [*Ars.* 137]. XV.
79. Biblia latina integra [*Maz.* 6]. Vign. et min. XIII.
80. Fratris Guidonis episcopi Helnensis, ordinis B. Mariae de Monte Carmeli, expositio in quatuor Evangelia et in canticum *Magnificat* [p. ê. *Maz.* 299]. XV.
81. Fratris Jordanis ordinis S. Augustini, postilla in Evangelia de tempore. Avec 2 vignettes dorées. XV.
82. Fratris Joachimi liber de concordantia veteris ac novi Testamenti. Item in Apocalypsim. XIV.

83. Nicolai de Lyra postilla in quatuor Evangelia. XIV.
84. Glossa magna (seu glossa ordinaria) in quatuor Evangelia [*Ars.* 143]. XIII.
85. S. Thomae catena aurea in S. Matthaeum (an. 1452 [*Maz.* 797].
86. Glossa ordinaria in Evangelia SS. Matthaei et Marci. XIII.
87. Glossa eadem in Evangelia SS. Matthaei et Marci. XIII.
88. Nicolai Gorram expositiones in Matthaei et Lucae Evangelia [*B. N.* 16795]. XIV.
89. S^{ti} Thomae catena in Evangelia Joannis et Marci (avec 1 miniature. On en a coupé une autre). XV.
90. Venerabilis Bedae expositio in Evangelia Lucae et Marci [*Ars.* 320]. XI.
91. Glossa magna in Lucam (est glossa ordinaria). XIII [*Ars.* 145].
92. S. Thomae Expositio seu catena aurea in Evangelium Lucae [*Maz.* 798]. Une vign. au commencement. XV.
93. Hugonis de S^{to} Jacobo Postilla in Evangelium S^{ti} Lucae [*Maz.* 154]. XIII.
94. Petri Lombardi postilla seu glossae majores in Epistolas S^{ti} Pauli [*Maz.* 262]. Avec min. et vignettes. XIV.
95. Petri Lombardi glossae majores in Epistolas S^{ti} Pauli. Miniatures et vignettes. XIV [p. ê. *Maz.* 268].

Radio III.

96. Nicolai Gorram in Epistolas Pauli, script. an. 1458.
97. Commentarius in Epistolas S^{ti} Pauli « Petri Lombardi ». On en a coupé les min. et les vignettes. XIII.
98. Expositio epistolarum S. Pauli (eadem ac supra 97). XIII [*Maz.* 265].
99. Nicolai de Lyra glossa in Acta Apostolorum et in Epistolas S. Pauli et in Epistolas canonicas et in Apoc. (On a coupé les min.) an. 1454 [p. ê. *Maz.* 174].
100. Origenis explanationes in epistolam S. Pauli ad Romanos, cum praefatione S. Hieronymi. XII [*Ars.* 173].
101. S^{ti} Chrysostomi commentarii in epistolam S. Pauli ad Hebraeos cum Examerone S. Basilii, latinè [*B. N.* 17367]. XII.
102. S^{ti} Joan. Chrysostomi sermones in epistolam ad Hebraeos, latinè [*B. N.* 17366]. XII.

103. Origenis Adamantii explanatio in epistolam S. Pauli ad Romanos, S. Hieronymo interprete. Belle vignette [*Ars.* 172]. XII.

104. Nicolai Gorram expositio in epistolas S. Pauli ad Romanos et Corinthios [p. ê. *Maz.* 270]. XIV.

105. Expositio in epistolas S. Pauli Bertrandi de Turre cremata.
Script. an. 1478. Incip. « Leges meas custodite » Deest initium [*Ars.* 148].

106. Petrus Lombardus magister Sententiarum in epistolas S[ti] Pauli [*Ars.* 151.] XIII.

107. Petrus Lombardus in epistolas S[ti] Pauli. XIII [*Ars.* 149].

108. Expositio in epistolam S. Pauli ad Galatas et sequentes. « Petri Lombardi. » On a coupé la vign. du commencement. XIII [*Maz.* 267].

109. Glossa in Job. XIII.

110. Acta apostolorum, epistolae S. Pauli et Apocalypsis cum praefatione S[ti] Hieronymi [*B. N.* 17250]. XII.

111. SS. Patrum excerpta. Incipit liber in libro Confessionum S. Augustini. XII.

112. Papiae vocabularium [*B. N.* 17878]. XIII.

113. S. Thomae expositio in libros S. Dionysii de divinis nominibus. XIV.

114. S. Chrysostomi opuscula de compunctione cordis, de reparatione lapsi, cum duobus libris Miserere mei. XI [*Ars.* 345].

115. S. Pamphili apologeticus pro Origene Adamantio cum prologo Ruffini [*B. N.* 17348]. XIII.

116. Origenis homiliae in Judices, Reges, Cantica canticorum, Isaiam, Jeremiam et Ezechielem. Gregorii Naz. sermones; S. Augustini enchiridion [*B. N.* 16835]. XII.

117. Libri quatuor Sententiarum S. Augustini de Spiritu et anima. Libri quatuor Joannis Damasceni. XIV [p. ê. *Maz.* 755].

118. Varii libri S[ti] Augustini, S[ti] Anselmi et Hugonis de S[to] Victore. Incip. « Judaei signa » XIV [*Maz.* 775].

119. S. Augustini varia opuscula [*B. N.* 17398]. Inc. liber de regula verae fidei. XII.

120. S. Augustini sermones 65 [*B. N.* 16851]. Inc. liber de verbis evang. sec. Math. XI.

121. S. Augustini varia opuscula. Inc. Epistola ad Aurelium episc. XIII.

122. S. Augustini tractatus de S[ta] Trinitate [*B. N.* 17395]. XII.

123. S. Augustini sermones in S[tum] Joannem [*B. N.* 17392]. XII.

124. *Nota.* Numerus 124 omissus est, cum singulis codicibus apposita est nota alphabetica et arithmetica, quod contigit illius incuria, qui notas apposuit.

125. S. Augustini tractatus contra academicos, et alia ejus opera ante ipsius sacerdotium sunt 12. Ultimus est de vera religione. XIV.

126-131. S. Augustini expositiones in psalmos [*B. N.* 16844-849]. XII.

132. S. Augustini tractatus de civitate Dei [*Maz.* 591.-?]. XII.

133. S. Augustini epistolae. Item de concordia evangelica, in perg. max. [*Maz.* 590]. XI.

134. S. Augustini liber de utilitate credendi et alii tractatus ejusdem. Sunt numero 14. Ultimus est Retractationum, in perg. max. [*Maz.* 636]. XIV.

135. S. Augustini operum indices, in perg. max. [*B. N.* 16862]. XIV.

136. S. Hieronymi. Commentarius in Ezechielem [*B. N.* 17372]. XII.

137. Glossa ordinaria in Jeremiam. XIII.

138. S. Hieronymi varia opera : primum est de interpretatione nominum Hebraïcorum [*B. N.* 17380]. XIII.

139. Commentarius in Ecclesiasten, Cantica canticorum et Sapientiam Salomonis. XIV.

140. S. Hieronymi commentarius in duodecim prophetas minores. XIII.

141. S. Hieronymi commentarius in psalmos [*B. N.* 17368]. XII.

142. S. Hieronymi commentarius seu potius homiliae in prophetas majores. XII.

143. S. Hieronymi commentarius in prophetam Oseam et sequentes [*Maz.* 572]. XII.

144. Rabani Mauri expositio in libros Machabaeorum [*Ars.* 63]. XIII.

145. Expositio litteralis et moralis in prophetas Isaiam et Jeremiam. XIX.

146. Thomae Valois et Nicolai Triveth, ordinis praedicatorum,

commentaria in libros de civitate Dei S. Aug. (Non mss. sed editio antiqua in pergam. 1473 Moguntiae).

147. Bernardi Andrelini Tholosatis poetae commentaria in libros de Civitate Dei [*Ars.* 360]. xvi.

148. Caesarii episcopi homiliae ad monachos [*B. N.* 17415]. xii.

Radio IV.

149. S. Gregorii Magni liber pastoralis et dialogi. Excerptiones ex operibus Gregorii [*B. N.* 17435].

150-154. S. Gregorii Magni morales [*B. N.* 17420-17423, 17425]. xii.

155. Fabulae in quosdam libros S. Augustini et in libros morales S. Gregorii [*B. N.* 17411]. xv.

156. Excerpta quaedam ex opusculis S^ti Gregorii papae per Garnerium subpriorem S^ti Victoris [*B. N.* 17441]. xiii.

157. S. Fulgentii et aliorum Patrum sermones[1]. xii [*Ars.* 209].

158. S. Isidori Hispalensis opuscula. Inc. ad sororem Florentinam x.

159. S. Isidori Hispalensis etymologia de grammaticâ [*Maz.* 689]. xiv.

160. S. Isidori Hispalensis expositio in Genesim [*B. N.* 17445]. xii.

161. Joannis Lectoris Erphordensis, ordinis Minorum, Tabula originalium [p. ê. *Maz.* 288]. xiv.

162. Isidori Hispalensis Liber etymologiarum. Deest initium [*B. N.* 17160]. xii.

163. S. Joan. Damasceni Liber de fide orthodoxâ [*Ars.* 307]. xiv.

164. S. Bernardi Epistolae [*B. N.* 17463]. xii.

165. Petri Blesensis epistolae[2], script. an. 1428.

166-167. Hugonis à S. Victore prima et secunda pars de sacramentis. 2 vol. xiii [*Ars.* 376 et *Maz.* 719].

168-169. Hugonis à S^to Victore prima et secunda pars de sacramentis, 2 vol. xiii [p. ê. *Maz.* 718 et 730.

---

1. C'est le Lectionnaire de Vaux de Cernay.

2. Ce volume perdu contenait, auprès les Lettres de Pierre de Blois, le Catholicon [de Jean de Gênes]. C'était un in-fol., sur papier, coté en dernier lieu : n° 879. Voir la liste des mss. de Navarre non transportés à la Bibl. Nationale : n° 155. (Ms. nouv. acq., fr. 5572).

170. Hugonis à Ste Victore Didascalicon cum quodlibetis Henrici de Gandavo. Avec une vign. XIII et XIV.
171. Hugonis à Ste Victore postillae in librum Ecclesiastis et Sapientiam. On a coupé la vignette. XIII.
172. Hugonis à Ste Victore postillae in Ecclesiasten et proverbia. XIV [*Ars*. 56].
173. Richardi de Ste Victore varia opuscula. Inc. « exiit edictum ab Alexandro magno » [*Ars*. 364].
174. Richardi de Ste Victore sermones de septem generibus tentationum. XIII [p. ê. *Maz*. 771].
175. Petrus Lombardus libri quatuor Sententiarum. On a coupé la vign. au commenc. XIII [*Ars*. 445].
176. Petrus Lombardus libri quatuor Sententiarum, in perg. maximo, avec vignettes et miniatures [*Maz*. 762 ?]. XIV.
177. Petri Lombardi textus Sententiarum. Avec un grand C rouge [p. ê. *Maz*. 761]. XIII.
178. Petri Lombardi textus Sententiarum. Avec un grand C bleu [p. ê. *Maz*. 764]. XIII.
179. Petri Lombardi textus Sententiarum [*B. N*. 17464]. XIII.
180. Petri Lombardi textus sententiarum. Avec un grand C bleu et rouge effacé.
181. Petrus Lombardus, libri quatuor Sententiarum. Avec un grand O rouge.
182. Commentarius in librum, ut videtur, de memoriâ et reminiscentia, charactere parvo. Item liber 4 Sententiarum, charactere paulo majori. XIV.
183. Guillelmus Autissiodorensis in quatuor Sententiarum libros. Avec un grand F au comm., in perg. maximo [*Ars*. 450].
184. Guillelmi Parisiensis de Sacramentis. Ejusdem rhetorica divina (deest initium), in perg. max. XIV.
185. Guillelmi Parisiensis tractatus de fide, legibus et sacramentis. On a coupé la vign. au comm. XV.
186. Guillelmi Parisiensis [de universo] tertia secundae partis. Avec vignettes. XV [*Maz*. 3476].
187. Guillelmi Parisiensis liber de collatione beneficiorum, avec de grandes vignettes. XV [*Ars*. 510].
188. Guillelmi Parisiensis liber de anima, avec un grand O rouge et bleu. XV [p. ê. *Maz*. 3477].
189. Guillelmi Parisiensis tractatus de virtutibus, avec une grande vignette effacée au commencement. XV [*Maz*. 790].

190-193. Alexandri de Ales Summa. xiv [*Ars.* 451 ; p. ê. *Maz.* 784-785].

194. Alexandri de Ales. Summa tertia pars seu volumen tertium [*Ars.* 449]. xiv.

195. Alberti Magni quaestiones de homine. xvi.

196. S. Thomas in quartum Sententiarum [*Maz.* 848]. xiv.

197. S. Thomas in primum Sententiarum [p. ê. *Maz.* 835]. xiv.

198. S. Thomas in primum Sententiarum [*Maz.* 837]. xv.

199. S. Thomas in secundum Sententiarum [*Maz.* 838]. xiv.

200. S. Thomas in secundum Sententiarum [p. ê. *Maz.* 840]. xiv.

201. S. Thomas in tertium Sententiarum. xv.

202. S. Thomas in quartum Sententiarum [*Maz.* 844]. xiv.

203. S. Thomas in quartum Sententiarum [p. ê. *Maz.* 845]. xiv.

204. S. Thomae quaestiones de veritate fidei. Desunt in fine 28ª et 29ª quaestio. xiv [*Maz.* 806].

205. S. Thomae questiones de veritate fidei et de malo. xiv [*Maz.* 805].

Radio V.

206. S. Thomae quaestiones de veritate [*Maz.* 804]. xiv.

207. S. Thomae de veritate fidei catholicae contra Gentiles libri quatuor. xiv.

208. S. Thomae de veritate fidei catholicae contra Gentiles libri quatuor [*Ars.* 443]. xiv.

209. S. Thomae de veritate fidei catholicae contra Gentiles libri quatuor. xiv.

210. S. Thomae quaestio unica de spiritualibus creaturis. Item ejusdem quodlibeta sex priora. Item quaest. 16 priores de malo. xiv.

211. S. Thomae quodlibeta omnia, numero duodecim. xiv.

212. S. Thomae opusculorum pars; nempe expositio symboli apostolorum de articulis fidei, de 10 praeceptis, expositio orat. dom. et salut. angelicae. Ibidem quaestiones fratris Durandi, O. P., de origine jurisdictionum. xv.

213. S. Thomae opusculorum pars, nempe opuscula decem et octo, quorum tabula extat primo folio. xiv.

214. S. Thomas in librum secundum Sententiarum. xiv.

215. S. Thomas in quartum Sententiarum [p. ê. *Maz.* 847]. xiv.

216. S. Thomae prima secundae. xiv [*Maz.* 819].

217-218. S. Thomae secunda pars, avec une vign. au comm. de chaque volume. Ex dono D[omini] Rivolles. xv [*Maz.* 833-834].

219. S. Thomae prima secundae [*Maz.* 831]. xv.

220-221. S. Thomae secunda pars, ex legato Petri Dailly. xiv.

222. Abbreviata super secunda secundae Divi Thomae per magistrum Henricum Zomeren Parisius... clericum unà cum mag. Nicolao de Trajecto. xv.

223. S. Thomae prima secundae. xv.

224. S. Thomae secunda secundae. Script. an. 1290.

225. S. Thomae secunda secundae. xiv [*Ars.* 467 ou *Maz.* 827].

226. S. Thomae prima secundae. xiv.

227. S. Thomae prima pars [*Maz.* 811]. xiv.

228. S. Thomae prima pars [*Maz.* 812]. xiv.

229. S. Thomae prima pars [*Maz.* 830]. xiv.

230. S. Thomae tertia pars. xiv.

231. S. Thomae prima pars, ex legato Joannis Orcin. xiv [*Maz.* 813].

232. S. Thomae prima pars. xiv.

233. S. Thomae prima pars. xiv.

234. S. Thomae prima pars, ex dono D. Rivolles [*Maz.* 832]. xv.

235. S. Thomae summa integra. Item ejusdem lib. 4 contra Gentiles [*Ars.* 441]. xiv.

236. S. Thomas in tertium Sententiarum. xiv [p. ê. *Maz.* 843].

237. S. Thomae tertia pars. xiv.

238. S. Thomae secunda secundae. Desunt aliquot pag. quaestionis primae [p. ê. *Maz.* 826]. Hic codex fuit Egidii Carlerii.

239. S. Thomas in tertium Sententiarum. Hic codex Johannis fuit Johannis Hue, de collegio Bossyaco. xiv.

240. Introductio in Summam S^ti^ Thomae. xv.

241. Repertorium in Summam S^ti^ Thomae, ordine alphabetico. Legatum librariae an. 1472 per Joh. Hue [*Maz.* 852].

242. S. Bonaventura in primum Sententiarum. xiv.

243. S. Bonaventura in secundum Sententiarum. xiv.

244. S. Bonaventura in tertium Sententiarum [p. ê. *Maz.* 854]. xiv.

245. S. Bonaventura in quartum Sententiarum [*Maz.* 855]. xiv.

246. S. Bonaventura in quartum Sententiarum. xiv.

247. Domini Saussoy Tractatus de Deo et attributis ad primam partem S. Thomae.
248. Petrus de Tarentasiâ in quartum Sententiarum. xiv.
249. Petrus de Tarentasiâ in primum et secundum Sententiarum. xiv.
250. Petrus de Tarentasiâ in tertium Sententiarum [p. ê. *Maz.* 864]. xiv.
251. Petrus de Tarentasiâ in quartum Sententiarum [*Maz.* 868]. xiv.
252. Petrus de Tarentasiâ in quartum Sententiarum. xiv.
253. Aegidii de Româ, ordinis Eremitarum S. Augustini, quodlibeta. Henrici de Gandavo quodlibeta; Jacobi de Viterbio quodlibeta. xiv.
254. Aegidii de Româ Tractatus de laudibus divinae sapientiae. xiv.
255. Richardus de Mediavilla Ordinis Minorum in quartum Sententiarum. xv.
256. Richardus de Mediavilla in secundum Sententiarum. xiv.
257-258. Petri de Gandavo Summa prima et quarta pars. Prima pars est tractatus de septem sacramentis. Secunda pars complectitur varios tractatus morales de contractibus, etc. xv.
259. Henrici de Gandavo archidiaconi Burgensis quaestiones ab ipso disputatae et determinatae in scholiis suis. 1270.
260. Liber exemplorum sacrae scripturae. xiv.
261. Isidorus Hispalensis in Pentateuchum et in libros Josue, Judicum, Ruht et quatuor Regum, etc. [*B. N.* 17446]. xii.
262. S. Augustinus de Genesi ad litteram; de vera religione; ad Orosium; enchiridion; confessiones xiv [p. ê. *Maz.* 626].
263. Glossa ordinaria in Genesim. xiii [*Ars.* 46].
264. Glossa ordinaria in Deuteronomium et Jeremiae Lamentationes. xiii [*Ars.* 49].

Radio VI.

265. Gregorii Magni Moralium pars quinta [*B. N.* 17424]. xii.
266. Joannis de Hisdino commentarius in Job [p. ê. *Maz.* 200]. xv.
267. Glossa ordinaria in Job. xiii.

268. Origenis Adamantii in Job libri 3, latine [*Maz.* 555]. XIII.
269. Glossa in psalmos. XVI.
270. Glossa ordinaria in psalmos, av. 1 vignette. XIII.
271. Petri Lombardi glossae majores in psalmos, av. 1 vignette. XIV.
272. Expositio in psalmos. Deest finis. XIV.
273. Petri Lombardi glossae majores in psalmos a primo usque ad psalm. 93 inclusive. XIV.
274. Expositio in psalmos, avec de grandes lettres majuscules au comm. de chaque psaume. XIII.
275. S. Ambrosii expositio in Cantica canticorum ex diversis ejus libris assumpta [*B. N.* 17357]. XIII.
276. S. Bernardi homiliae in Cantica canticorum [*B. N.* 18115]. XIII.
277. S. Bernardi homiliae in Cantica canticorum. XIII [p. ê. *Maz.* 733].
278. S. Bernardi homiliae in Cantica canticorum. Ibidem tractatus Hugonis de Folieto [p. ê. *Maz.* 740]. XIII.
279. Origenis expositio in Cantica canticorum, avec 1 vignette [*Maz.* 557]. XII.
280. Glossa ordinaria in duodecim prophetas minores. XIV [*Ars.* 141].
281. Richardi de S^to^ Victore varia opera mystica et moralia in Isaïam, quosdam psalmos et Ezechielem. XIII.
282. S. Gregorii Magni homiliae viginti duae in Ezechielem [p. ê. *Maz.* 673]. XIII.
283. S. Gregorii Magni homiliae 22 in Ezechielem. XII [p. ê. *Maz.* 670].
284. S. Gregorii Magni homiliae 22 in Ezechielem. XV [*Maz.* 671].
285. Zachariae tractatus qui dicitur unum ex quatuor [*Maz.* 294 ou 296]. XIII.
286. Expositio in Evangelium S^ti^ Matthaei, parvo charactere. Incipit « Fecit Deus duo luminaria ». XIV.
287. Glossa ordinaria in S^ti^ Lucae Evangelium et in ev. S. Joannis. XIII [*Ars.* 180].
288. S. Ambrosius in S. Lucam libris novem [*B. N.* 17359]. XII.
289. Glossa ordinaria in Acta Apostolorum et Apocal. XIII.
290. Beda Venerabilis in Acta Apostolorum, Apocalypsim et Cantica canticorum [*Maz.* 691]. XII.

291. Nicolaus de Lyra in epistolas Pauli. xv.
292. Glossa ordinaria in epistolas S. Pauli. xii [*Ars.* 183].
293. Expositio in epistolam S. Pauli ad Romanos, in duas ad Corinthios, in epistolam ad Galatas et ad Ephesios (deest initium). xiv.
294. Joannis de Hysdino postilla in epistolam ad Titum. Ibidem de reparatione lapsi. Sermones facti Avenione per mag. Andream O. P. — Sermo de vita Christi factus in civitate Mortana per mag. Vincentium de Mangio. xv.
295. De Ancona in epistolas canonicas [*Ars.* 185]. xiv.
296. Glossa ordinaria in epistolas canonicas, et in Apocalypsim. xiv [*Maz.* 128].
297. Glossa ordinaria in epistolas canonicas, in Acta Apostolorum et in Apocalypsim. xiii.
298. Jodocii Clichtovei quaestiones et conclusiones theologicae. xvi.
299. Sententiae super Apocalypsim libris septem. Inc. « Accipe, Karissime pater, hoc Sententiarum munus ». xiii.
300. Origenis homiliae [*Maz.* 556], avec 1 vign. xii.
301. S. Gregorii Nazianzeni octo tractatus e graeco in latinum translati a Ruffino cum ejusdem Ruffini praefatione. Hieronymi multi tractatus. xiii [*Maz.* 559].
302. S. Clementis papae historia [*B. N.* 18060]. xiii.
303. S. Basilii opuscula et epistolae. Gregorii Naz. opusc. et epist. S. Athanasii opuscula [*Maz.* 558]. xv.
304. S. Joann. Chrysostomi varia opuscula [*B. N.* 17367]. xv.
305. Variorum Patrum opera. Inc. Liber Ambrosii de bono mortis. xi [*Maz.* 583].
306. S. Ambrosii varia opuscula. Tabula extat initio. Tract. numero 17 aut 18. Avulsi sint libri officiorum. xv [*Maz.* 564].
307-308. S. Augustini Melliloquium compilatum a Bartholomaeo de Urbino ordinis ff. Eremitarum S. Augustini [*Maz.* 647-648].
309. [Thomae Anglici] Expositio librorum S. Augustini de Civitate Dei (avec miniatures au commencement). xv [*B. N.* 18075].
310. S. Augustinus de Civitate Dei [*Ars.* 359]. xiv (gros caractère).
311. S. Augustinus de bono conjugali, et alii ejusdem tractatus

numero decem [*Maz.* 641]. Ex legato Nicolai de Clamengiis.

312. Homiliae S. Augustini et aliorum Patrum in Evangelia dominicalia, et in Evangelia festorum tum annualium tum sanctorum [*B. N.* 18086]. x.

313. S. Augustinus libri de doctrinâ christianâ, de verâ religione, de disciplinâ christianorum, de octo quaestionibus ex veteri testamento et homilia [*B. N.* 18078]. xii.

314. S. Augustini tractatus in epistolas S. Joannis. Hugonis Floriac. hist. ecclesiastica [p. ê. *Maz.* 608]. xii.

315. S. Augustinus de bono conjugali, et alii complures ejusdem tractatus, parvo charactere. Ibidem Boetius de Trinitate et de hebdomadibus. xiv.

316-318. Bernardi Andreae Tolosatis commentaria in librum de Civitate Dei. 3 vol. xvi.

319. S. Leonis papae sermones et epistolae [*Maz.* 587]. xiii.

320. Abbreviatum in quodlibeta Henrici de Gandavo. xiv.

321. S. Leonis sermones, ejusdem quidam tractatus et quaedam epistolae. Ibidem S. Ephrem libri 6 [*Ars.* 538]. xv.

322. S. Bernardi sermones, etc. [*B. N.* 17463]. xiv.

323. S. Bernardi sermones. Ibidem Hugo de claustro animae [*B. N.* 17459]. xiii.

324. S. Joan. Damasceni opus quatuor libris constans. Latinè [*B. N.* 18105]. xiv.

325. Biblia latina (avec de grandes vignettes dorées). xiii [*Ars.* 11].

326. Biblia metrica Petri Riga [*B. N.* 18565]. xiv.

327-328. Biblia metrica Petri Riga [*B. N.* 18562-563]. xiv.

329. Biblia metrica duodecim libris distincta [*B. N.* 18560]. xiv.

330. Concordantia Bibliorum. xiv.

Radio VII.

331. Manipulus florum. Inc. « Abiit in agrum et collegit spicas » [p. ê. *Maz.* 1033].

332. Manipulus florum, a mag. Thoma de Hybernia [p. ê. *Maz.* 1034]. xiv.

333. Liber prologorum Bibliorum. (Prologi sunt breves in singulos libros scripturae sacrae). Tribus columnis. In prima col.

legitur hic versus : « Partibus expositis textus nova cura cor angit. » XIII.

334. Aureoli compendium sacrae scripturae. XIV.

335. Prudentius de psycomachiâ cum commentariis. Incipit : « Diversitatis creaturarum ». Ibidem Lectura in Job : « Sicut autem in rebus ». XIV et XIII.

336. Expositio in psalmum Beati immaculati. Inc. « Alleluia ». XIII.

337. Haymo in Cantica canticorum [p. ê. *Maz.* 234]. XII.

338. Stephanus de Langueton in Prophetas minores. Deest finis Zachariae et Malachias. XIII.

339. Glossa ordinaria in S. Matthaeum. Une vign. au comm. XIII.

340. Postilla Nicolai de Lyra in S. Matthaeum. XV.

341. Glossa ordinaria in S. Matthaeum et S. Marcum. XIII.

342. Glossa ordinaria in S. Joannem. XIII [*Ars.* 89].

343. Aureoli compendium S. Scripturae. XIV.

344. Glossa in epistolas S. Pauli [*B. N.* 17975]. XII.

345. Glossa in epistolas S. Pauli (eadem). XII.

346. Didymus de Spiritu Sancto [*B. N.* 18063]. XII.

347. Lactantii Divinae institutiones, et alii ejusdem tractatus [*B. N.* 18062]. XV.

348. Boëtius de consolatione philosophiae commentatus. XIV.

349. Boëtius contra Symmachum commentatus. XIV.

350. S. Augustini Confessiones. Ibidem quorumdam Patrum de virtutibus, avec vignettes. XIV.

351. S. Gregorii papae dialogi, avec 1 vign. XV [*Ars.* 257].

352. S. Anselmi liber de praescientiae concordiâ cum libero arbitrio, et alii tractatus, parvo charactere. XIV.

353. S. Anselmi Meditationes [p. ê. *Maz.* 714]. XIV.

354. S. Augustini Sermones. Ibidem Ivonis Carnotensis epistolae et Sermones [p. ê. *Maz.* 615]. XII.

355. S. Bernardi Meditationes et duo alii tractatus. Ibidem S. Joannis Chrysostomi opuscula sex. [*Maz.* 747]. XV.

356. S. Bernardi Meditationes, cum variis sermonibus ejus. Ibidem, Sermon translaté en françois appelé « Le Miroir du Pécheur ». Ibidem « Le Jardin de Ste Anne ».XV.

357. S. Bernardi tractatus, seu epistola ad fratres de Monte Dei. Ibidem tractatus moralis de Oculo. XIII.

358. S. Thomae quaestiones de veritate [*Maz.* 806]. XIV.

359. Magistri Guidonis Summa. XIV.
360. Joannis Gallensis ordinis ff. Minorum Summa collectionum theologicarum in 7 partes divisa. XV.
361. Stephanus de Calvo Monte in secundum librum Sententiarum. XIV.
362. Summa collectionum theologicarum Joannis Wallensis seu Gallensis in 7 partes divisa. XV.
363. Tractatus breves de symbolo, decalogo, sacramentis et alii tractatus morales, parvo charactere. XVI.
364. Miscellaneus codex continens tractatus tredecim quorum tabula extat ad calcem. Collecta in S. Dionysium de caelesti hierarchia. Dialogus Hermetis Trismegisti translatus, etc. — « Liber est Jodoci Clichtovei Neoportuensis, regentis in art. in coll. Cardinalis Monachi ». XV.
365. Tractatus theologicus. XIII.
366. Tractatus de septem Sacramentis.— Liber qui dicitur Quare, etc. Inc. « Cum multa sint sacramenta ». XIII.
367. Elucidarium theologicum et alii tractatus. Inc. « Saepius rogatus a condiscipulis ». XIII.
368. Tractatus theologici breves in decem tomos seu libros digesti de Deo, angelis. Ibidem auctoritates diversorum doctorum. XIV [p. ê. *Maz.* 988].
369. Declarationes dictorum difficilium in theologia per Armandum de Bello-visu, ordinis ff. Praedicatorum. XV.
370. Magistri Thomae de Wardone disputationes theologicae ordine alphabetico. — Mag. Alani de arte.— Visio cujusdam militis Hibernensis. — Sermones— (Tractatus Alani avulsus est). XIV.
371. Nicolai de Goram distinctiones theologicae ordine alphabetico [p. ê. *Maz.* 1020].
372. De Rupella theologi summa. — Quaestio mag. Willelmi. — Epistola S. Hildegardae. — Proslogion Anselmi. — Summa fr. Guidonis de divinis nominibus. — Augustini de anima et spiritu. XIV.
373. Compendium theologicae veritatis. XIV.
374. Compendium theologicae veritatis. XIV.
375. Compendium theologicae veritatis. XV.
376. Compendium theologicae veritatis. Ibidem tractatus de virtutibus. XV.

377. Dictionarium pauperum. Compendium est theologiae ord. alphabet. xiv.
378. Homiliae breves in Adventum. Ad calcem Ivonis Carnot. epistola 10 virginibus in monasterio S. Aviti. xiv.
379. Guillelmi Altissiodorensis summa libris 4 distincta. xiv.
380. Historia Scripturae sacrae in compendium redacta [*B. N.* 18560]. xiv.
381. Mystagogia, incipit « Salomon... staterae dolosae ». xiv.
382. Guielmi Peraldi ordinis Praedicatorum summa de virtutibus et vitiis 12 libris distincta. Inc. « Dicturi de singulis ». xiv.
383. Tractatus de virtutibus. Inc. tabula capitulorum « Praesens opus habet. » Inc. opus « Si separaveris ». xiv.
384. Tractatus de virtutibus et vitiis. Inc. : « Dereliquit Deum factorum ». — Ibidem Remediarium conversorum Petri archid. Londonensis excerptum ex moralibus Gregorii. xiv.
385. Guielmi Peraldi summa virtutum et vitiorum. xiv.
386. Alphabetum authoritatum sive exemplorum. Inc. « Antiquorum ». xiv.
387. Tractatus exemplorum ordine alphabetico. xiv.
388. *Nota :* Hic numerus praetermissus est illius incuriâ, qui singulis codicibus notas apposuit arithmeticas et alphabeticas.
389. Tractatus moralis de variis virtutibus et vitiis. Inc. « Verbum abbreviatum fecit Deus ». Initio calendarium vetus imperfectum. xv [p. ê. *Maz.* 773].
390. Oculus moralis. Inc. « Si diligenter », avec vign. dorée. xiv.
391. Oculus moralis quem composuit magister Petrus de la Cypyera Lemovicensis diocesis et capellanus seu curatus eccl. de Donzcanaco. xv-xiii.
392. Joannes Wallensis, ordinis ff. Minorum, summa collectionum theologicarum. — Breviloquium — De proprietatibus rerum — Narrationes. xiv.
393. Francisci de Mayronis moralia. xiv.
394. Liber de apibus seu bonum universale [*Maz.* 860]. xiv.
395. Tractatus de tentationibus. xv.
396. De vitâ solitariâ liber 3, in duas partes divisus, nempe de custodiâ et de directione cordis. Aliter dicitur Liber de via Paradisi seu ager Thesauri spiritualis. xv.

397. De officio sacerdotis opus 3 libris distinctum, avec vignettes. Desunt initio 12 folia. XIV.
398. S. Benedicti regula. XII [*Ars.* 959].
399. Francisci de Mayronis, ordinis Minorum, theologiae flores excerpti ex libris S. Augustini de Civitate Dei. XV.
400. Bibliorum latinorum pars, nempe ex veteri testamento, Job. Cantica Canticorum, Eccl., Is., Threni, Jeremiae; ex Novo Matthaeus et Joannes ev. Epistolae Pauli. Marcus et Lucas ev. XIII.
401. Libri Guillelmi Durandi de modo Concilii generalis celebrandi [*Maz.* 1687].
402. Instrumentum eligendi per sacram facultatem theologicam.
403. Manuscriptum in-folio, quod sic incipit : « Ici commence la table des rubriques de tout ce livre » [Propriété des choses. *B. N.* fr. 22 534].
404. Manuscriptum quod incipit his verbis : « Benedictus, Dominus, » cum notis musicis.
405. Manuscriptum, quod videtur esse breviarium.

APPENDICE

BIENFAITEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NAVARRE

Ce sont surtout les élèves et les maîtres du Collège de Navarre qui avaient contribué, au moyen âge, à enrichir la bibliothèque de cet établissement. Quoique la trace des dons mentionnés jadis sur les manuscrits ait souvent disparu, on trouve encore, sur les volumes conservés, une assez belle collection de noms qui ont joué un rôle plus ou moins brillant dans l'histoire de l'Université de Paris. Cela a permis de dresser des listes fort instructives, quoique partielles, des donateurs de Navarre, d'abord à M. Franklin[1] pour les volumes de la Mazarine, ensuite à M. Léopold

1. *Anciennes bibliothèques de Paris*, I, p. 393 sqq.

Delisle[1] pour ceux de la Bibliothèque nationale et, tout récemment, à M. Henry Martin[2], pour les manuscrits de l'Arsenal. Il est facile maintenant de grouper les renseignements recueillis par ces savants et de récapituler les noms des bienfaiteurs du Collège conservés dans les trois bibliothèques de Paris qui ont recueilli une partie des richesses de Navarre. Outre l'intérêt que ce résumé peut présenter pour les spécialistes, on ne saurait trop répéter les noms des donateurs qui ont contribué modestement, mais sûrement, au progrès des études; les donateurs des bibliothèques publiques au moyen âge, comme aujourd'hui, doivent être rangés parmi les bienfaiteurs les plus intelligents de l'humanité.

Je me bornerai à les grouper par ordre alphabétique, en ajoutant parfois quelques notes qui servent à préciser les dates.

Maître Alexandre[3], portier du Collège, semble avoir fait une donation importante; son nom se trouve sur les volumes suivants :

Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc (*B. N.* 17359).
Extrait du Miroir historial de Vincent de Beauvais par Adam, cler. episc. Claromont. (*B. N.* 17552).
Chronique de Martin le Polonais (*B. N.* 18263).
Livres sapientiaux, avec glose ordinaire (*Maz.* 90).
Évangile de saint Matthieu (*Maz.* 117).
Isidori ethymologiarum liber (*Maz.* 689).
Barthélemi de Glanvil, de proprietatibus rerum (*Maz.* 3579).
Raban Maur sur le livre des Machabées (*Ars.* 63).
Évangile de S. Jean, avec gloses (*Ars.* 89).
Les douze prophètes, avec gloses (*Ars.* 141).
Pétrarque, de remediis utriusque fortunae (*Ars.* 740).
Pierre le Mangeur, de laudibus V. Mariae (*Ars.* 756).

Ambroise de Cambrai, élève artiste en 1442, puis docteur en droit civil et en décret, chancelier de l'Université de 1484 à 1489, avait probablement donné le volume suivant :

Jean de Paris, Memoriale historiarum (*Ars.* 986).

---

1. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* II, p. 252 sqq.
2. *Catalogue de l'Arsenal,* VIII, p. 512 sqq.
3. Probablement l'étudiant de grammaire « Joannes Alexandri » inscrit en 1376 (Launoy, *Navar. gymn. hist.*, p. 96).

André Perier (*Andreas Piri*), cité par Launoy comme maître des grammairiens en 1471, 1483, 1489, avait donné en 1499 :

Alulfus de Tournay (*Maz.* 683).
Le Décret de Gratien commenté par Barthélemi de Brescia (*Maz.* 1291).
Jacques de Voragine (*Maz.* 1726).
L'Éthique d'Aristote (*Maz.* 3468).
Thomas d'Aquin et Pierre d'Auvergne sur Aristote (*Maz.* 3484).
Extraits des Pères de l'Église, principalement de s. Léon et de s. Effrem (*Ars.* 538).

Étienne Lheureux (*Stephanus Felix*[1] ou *Felicis*), artiste en 1374, mort en 1392, avait fait exécuter le volume suivant :

Buridan, Expositiones Metaphysicae (*Maz.* 3516).

Gilles Carlier (*Egidius Carlerii*), maître en théologie, doyen et chanoine de Cambrai (première moitié du xv[e] siècle[2]), avait enrichi sérieusement la bibliothèque du collège. Certains volumes mentionnent sa donation, d'autres portent simplement sa signature *Egidius* et quelquefois *G.* ou *J. Carlerii*, accompagnée d'un prix d'estimation :

Origenes in Job, s. xi (*Maz.* 555).
Origenes in Epistolas Pauli, s. xi (*Ars.* 173).
Thome de Aquino quaestiones de Veritate (*Maz.* 804).
Thome de Aquino Summa I et II, 1 (*Maz.* 830, 831).
Gerson, Ouvrages divers (*Maz.* 937, 938, 939).
Carlerii lectura in Sententias (*Maz.* 958, 959).
Recueils sur les Conciles de Constance et de Bâle formés par Carlier (*Maz.* 1683, 1685, 1686).

Gilles Sansonnet, originaire du diocèse de Troyes, maître ès arts[3], curé de Saint-Benoît de Paris, mort à Compiègne en 1391, au service de Pierre d'Ailly, a laissé un ms. portant son nom :

Thomas l'Anglais sur la Cité de Dieu (*B. N.* 18075).

---

1. « De Trecis oriundus, stud. in theol. in quinto anno » en 1379, d'après *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 253. — Cf. Launoy, p. 899.

2. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, IV, passim.— On connaît un Jean Carlier, du diocèse de Tournai, cité dans un rôle de la nation picarde en 1362 (*Chartul. Univ.*, III, p. 85) auquel on pourrait attribuer le don des manuscrits d'Origène, mais la signature *J. Carlerii* se trouve sur des volumes provenant certainement du chanoine de Cambrai. Cf. Molinier, II, p. 161.

3. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 451.

De Gui Auverjat, chapelain du collège, vient le ms.

Smaragdi diadema monachorum ; Joh. Chrysostomi de laudibus B. Pauli (*B. N.* 18199).

Guillaume Alexandre, chanoine de Paris, maître en théologie, qui prit part en 1308-1310 à la condamnation de Marguerite Porète et au procès des Templiers[1], est peut-être le donateur des manuscrits suivants :

Thomae de Aquino quartus Sententiarum (*Maz.* 847).
Fragments de sermons du xive s. (*Maz.* 4310).
Id., de fide catholica contra gentiles (*Ars.* 443).

Guillaume de Chateaufort (*de Castroforti*), recteur de l'Université de Paris (octobre 1449), promu à la licence en théologie le 15 décembre 1449, et à la maîtrise[2] le 9 février 1450, puis grand maître du collège, décédé le 9 octobre 1481, avait fait un legs dont il reste au moins trois volumes :

Nicolas de Clamanges sur Isaïe (*Ars.* 137).
Thomas d'Aquin, Summae lib. 1 (*Maz.* 811).
Pierre d'Ailly, Lectura Sententiarum (*Maz.* 935)[3].

Guillaume « de Curis », maître des artistes en 1466 et suiv., reçu maître en théologie[4] en 1473, avait légué à l'usage des étudiants :

Bertrand de la Tour, sermones epistolares, an. 1478 (*Ars.* 148).

Guillaume le Duc (*Ducis*), ancien élève de grammaire en 1391, en même temps de Gérard Machet, puis président du Parlement, avait légué au moins:

Biblia latina (*Maz.* 6).

Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen à la fin du xiiie siècle, a écrit à la fin du ms. *Maz.* 128 : « W. de Saana,

---

1. Cf. Guérard, *Cartulaire de N. D.*, II, 546 ; *Chartul. Univ. Paris.*, II, p. 127, 135; III, p. 660; Martin, VIII, p. 513.
2. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, IV, n° 2651.
3. Son manuscrit autographe, sur papier, du commentaire sur les Sentences, dont parle Launoy (*Reg. Nav. gymn.*, p. 590) semble perdu. C'est sans doute le volume coté A 99 dans le catalogue.
4. Launoy, p. 215.

thesaurarius, pro scolaribus Parisiensibus. » Comme il est le fondateur du Collège parisien du Trésorier, il est probable que les écoliers de Paris qu'il avait en vue n'étaient pas ceux du Collège de Navarre [1]. On ne peut donc pas le mettre au nombre des bienfaiteurs dudit Collège auquel cependant le manuscrit en question a appartenu plus tard.

Henri de Béthisy, maître ès arts au xiv[e] siècle, avait laissé :

Une Bible (*B. N.* 16747).

Jacques de Arceis ou Arciis, étudiant les arts au collège en 1386 et maître des artistes en 1395 :

Lexique de Papias (*B. N.* 17878).

Jacques Merlin, maître en théologie [2], chanoine et pénitencier de Paris, mort le 2 octobre 1541 :

Un Code Justinien en deux volumes (*B. N.* 16914 et 16905).
Un recueil de S. Bernard, Gerson, Henri de Vrimar, etc. (*Maz.* 747).
Un Digeste novum (*Maz.* 1408).
Un Digeste Inforciat (*Maz.* 1409).

Jacques Philon, prêtre du Mans, avait donné en 1690 :

Roger Bacon, Majus opus, etc. (*Maz.* 3488).

Jean Baillivi, élève artiste en 1378, puis théologien en 1384, procureur de la nation de France en 1387, reçu licencié en théologie [3] le 2 mai 1400, chapelain perpétuel du Collège, puis doyen et chanoine de l'église S. Cyriac de Provins, sa ville natale, avait destiné divers volumes à l'usage des théologiens :

Biblia latina cum glosis (*Maz.* 12).
Missel de la Nation de France, corrigé mot par mot par J. Baillivi (*Maz.* 413).

Jean Budé, conseiller du roi et audiencier de France en 1486, père de Guillaume Budé, possédait les trois volumes suivants [4] :

1. Qui du reste ne fut fondé qu'en 1304.
2. Licencié en théologie le 5 février et maître le 15 sept. 1510.
3. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 450, 606 ; IV, n° 1763.
4. Quoique le second seul porte encore le nom du Collège de Navarre, il est probable que les deux autres ont aussi fait partie de la même bibliothèque.

Ludolphe de Saxe, Vita Jesu-Christi (*Maz.* 319).
Ambrosius de paradiso, de Caïn et Abel, etc. (*Maz.* 564).
Anselmi Confessionale; Origenis planctus (*Maz.* 964).

Jean Champpoint (*de Campo picto*) ancien « rector scholarum Autissiodorens. » avait laissé un souvenir au Collège dont il avait probablement été l'élève :

P. Lombard, liber Sententiarum (*Maz.* 762).

Jean le Filastre (Filiastri), prêtre du diocèse de Chartres, maître ès arts, dès 1365, étudiant[1] en théologie au moins depuis 1369, un des procureurs de la Faculté des arts dans le procès contre le chancelier Blanchart, en 1385, avait acheté 2 francs le ms. suivant :

Ambrosii expositio de Psalmo; Ivonis Carnotensis epistola (*B. N.* 17356).

Jean Heliot (*Heliotí*), boursier du Collège en 1391, chanoine de Châlons, mort en janvier 1411, laissait par son testament, à l'usage des étudiants en théologie, outre un volume dont nous ignorons le titre :

Recueil de S. Jean de Constantinople, S. Basile, S. Jean Chrysostome (*Maz.* 581).

Jean Hue, élève théologien au Collège dès 1443, licencié en théologie le 8 avril 1448, doyen de la faculté de théologie[2] de 1486 à 1489, pénitencier et chanoine de Notre-Dame avait donné :

Une traduction française de Valère Maxime (*B. N.* français 23090-23091).
La Table d'Hervé de la Queue sur S. Thomas (*Maz.* 852).
Le Mariale d'Albert le Grand (*Maz.* 871).
Un Boccace traduit par Laurent de Premierfait (*Maz.* 3879).

1. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 222, 344.
2. Bibl. Nat. ms. 5657 A, fol. 21. En marge, l'auteur de cette compilation, le grand bedeau de la fac. de théologie, Boivot, note que Hue fut député, le 6 juin 1474, auprès de Louis XI, au sujet des mille livres de rente annuelles dues à l'Université pour l'entretien de cinq chapelles fondées par Charles de Savoisy, et que les héritiers de ce seigneur voulaient réduire à la moitié (*Cf. Chartul. Univ.*, t. IV, n° 1808). Hue réussit dans sa mission.

Jehan Laloyau, fils de Jacquet Laloyau, de Bloys, possédait les volumes suivants[1] :

Lotarius (Innocentius III) de vilitate condicionis humane, Arnaldus de Palatio, etc. (*Maz.* 995).
Anciennes chroniques d'Angleterre (*Maz.* 1860).
Brunetto Latini, le Trésor du monde, etc. (*Maz.* 3871).

Jean de Lenoncourt, protonotaire apostolique, chanoine et trésorier de l'église de Tours, ancien « scholasticus » du Collège, neveu de Jean de Beauvau, évêque d'Angers (1465-1479), avait donné à la librairie des théologiens :

Thomas d'Aquin, Summa, etc. (*Ars.* 441).

Jean le Moine (*Joh. Monachi*), du diocèse de Soissons, peut-être l'élève que Launoy cite parmi les artistes du collège en 1411, copia au moins un manuscrit[2] :

Traités divers de Nicolas Oresme et de Pierre d'Ailly (*Ars.* 522).

Jean de l'Olive, élève théologien[3] dès 1439, reçu maître en théologie en 1442, délégué par l'Université, en 1444, auprès de Charles VII pour protester contre les charges qu'on voulait mettre sur ses suppôts[4], est peut-être l'ancien possesseur du manuscrit suivant :

Thomae de Aquino quartus Sententiarum (*Maz.* 848).

Jean Orcin, étudiant de théologie en 1478, d'après Launoy[5], maître des artistes en 1486, donna divers volumes en 1540 :

Grégoire le Grand, Homélies sur Ezechiel (*Maz.* 671).
Thomas d'Aquin, Somme, 1re partie (*Maz.* 813).
Thomas d'Aquin, Secunda secundae (*Maz.* 827).

Jean Rivolle, ancien sous-maître des artistes en 1478, avait laissé en l'an 1515, outre deux cents livres tournois et un calice

---

1. Le premier seul porte le nom de Navarre, mais il est vraisemblable que les trois volumes ont appartenu au Collège par don ou acquisition.

2. On voit encore la signature « J. Monachi » sur le ms. de l'Arsenal 632 (ms. C), fol. 238 v°, mais il ne semble pas que ce volume provienne de Navarre.

3. Launoy, p. 210.

4. *Chartul. Univ. Paris.*, IV, Ind.

5. *Nav. gymn.*, p. 218.

d'argent pour fonder un *De profundis* annuel, un certain nombre de manuscrits[1] :

L'Exode (*Maz.* 77).

Somme de S. Thomas en quatre volumes (*Maz.* 832, 833, 834; *Ars.* 467).

Josse Clichtove, le fameux théologien du XVIe siècle, faisant en 1541 un legs de 10 volumes au Collège, ordonnait de les attacher[2]. Sage précaution qui ne semble pas avoir préservé du vol ou de la destruction les volumes légués. L'inventaire de 1741 publié ci-dessus, mentionne, entre autres, les œuvres mêmes de Clichtove et il n'en reste rien[3]; le recueil dédié à Clichtove par Nicolas Chapuis (*Maz.* 1608) est peut-être la seule épave du legs perdu[4].

Louis Lecoq (*Galli*), élève artiste en 1478, régent des artistes en 1485, maître en théologie[5] en 1493, remit le ms. suivant, suivant les intentions du Président de Nanterre :

Johannes de Hisdinio, Postilla super Job (*Ars.* 50).

Louis Pinelle, étudiant théologien dès 1483, admis le premier à la licence en théologie[6] le 21 mars 1492, puis grand maître du Collège (1499), chancelier de l'Université de Paris, évêque de Meaux en 1511, mort en 1516, avait laissé :

Guillelmi Durandi, de modo generalis concilii celebrandi, etc. Recueil sur le grand schisme (*Maz.* 1687).

S. Augustini civitas Dei (*Ars.* 359).

---

1. Voir Molinier, I, p. 27; Martin, I, p. 312; VIII, p. 513.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, p. 254. Voir le texte du testament dans l'ouvrage cité ci-dessous de M. l'abbé Clerval, p. 118.

3. Le *Maz.* 184 provient d'un chapelain du Collège (au XVIIe siècle) nommé Genest.

4. Non seulement on n'en trouve pas les restes dans les trois bibliothèques qui ont recueilli une partie du fonds de Navarre, mais M. l'abbé Clerval, malgré ses recherches les plus persévérantes, n'a pu retrouver les anciens volumes du Collège de Navarre (*de Judoci Clichtovei vita et operibus*, Paris, Picard, 1894, p. xxxj sq.).

5. Launoy, p. 217, 219.

6. En marge du ms. Bibl. Nat. 5657 A Bouvot a mis cette note : « Hoc tempore magistri nostri utebantur biretis violacei coloris. Fecit vesperias cum magna celebritate, rege praesente. Etiam in ejus doctoratu, in quo fuit praesentatum duplex biretum per apparitorem regi, videlicet rubeum et violaceum. »

Louis de la Vernade, premier président du parlement de Languedoc (fin du xv[e] siècle) :

Samuel Judeus et Petrus Alfonsus (*Ars.* 553).
Jacobi Magni Sophilogium (*Ars.* 722).

Martial Masurier (*Masurius*), élève théologien en 1500, reçu maître en théologie dès 1509, puis chanoine et pénitencier de Paris, avait donné en 1550 [1] :

P. Lombard, Glose majores in S. Paulum (*Maz.* 268).

Martin le Maître (*Martinus Magistri*), artiste en 151, reçu le premier à la licence en théologie le 12 février 1474, puis professeur au Collège Sainte-Barbe, avait fait copier le ms suivant [2] :

Gui de Terrena in Evangelia (*Maz.* 299).

Michel de Creney, maître des artistes en 1372, évêque d'Auxerre, mort en 1409, avait légué :

Un ms. des lettres de S. Jérôme (*B. N.* 16841).
Deux mss. de Bède (*Maz.* 691 ; *Ars.* 320).
Un de S. Ambroise (*Ars.* 174).

Nicolas d'Auchy [3], maître ès arts et bachelier en théologie, recteur de l'Université en 1436, donna vers 1437 :

S. Thomas d'Aquin, premier livre de la Somme (*Maz.* 812).

Nicolas de Laignes (*de Laniis* ou *Lagniis*) [4], rendit au Collège le manuscrit suivant, au xv[e] siècle :

Thomas de Strasbourg sur les Sentences (*Maz.* 911).

Nicolas de la Mare [5], maître ès arts, licencié en théologie en 1449, possédait divers volumes au milieu du xv[e] siècle :

1. Launoy, p. 400, 692.
2. « Ad utilitatem... magistri Martini Magistri, in sacra facultate theologie regentis ». Du moins c'est ainsi que je comprends la souscription. Cf. Molinier, I, 107.
3. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, IV, p. xxix, 588.
4. Un élève de ce nom figure dans Launoy à l'année 1352 ; c'est probablement le même qui était, en 1372, maître en théologie et chanoine de Paris. Voy. *Chartul. Univ. Paris.*, II, p. 632 ; III, p. 201, 225.
5. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, IV, n° 2647 et *Revue des Bibliothèques*, I, p. 18.

Évangéliaire du XIe siècle (*B. N.* 17229).
Partie du Nouveau Testament (*B. N.* 17250).
Bible latine (*Ars.* 11).

Nicolas Poillevillain de Clamenges, le célèbre lettré, avait légué à la librairie des théologiens :

S. Augustin, de bono conjugali, suivi de dix autres traités (*Maz.* 641).

Maître Odobertus Catin possédait le volume suivant :

Recueil sur le Concile de Bâle (*Maz.* 1684).

Philippe de Nivelle, chapelain du Collège, avait copié le ms. suivant en 1404 :

Adon de Vienne, Martyrologe (*Maz.* 1695).

Pierre d'Ailly, grand maître du Collège en 1384, puis archevêque de Cambray, mort en 1425, « magnam domum theologorum componere fecit, ipso existente cardinali Cameracensi, et libros quamplurimos, et alter fundator hujus collegii fuit[1] ». De lui proviennent les mss. suivants :

Guibert de Nogent, Adam de Perseigne, saint Bernard (*B. N.* 17282).
Un Origène du XIIe siècle (*Maz.* 556).
Des recueils de ses œuvres (*Maz.* 934, *Ars.* 520).
Le ms. *Maz.* 636 contenant un recueil de s. Augustin, copié « pro domino Petro » est peut-être un de ceux qu'il avait fait exécuter.

De Pierre Béquillard (*Besquillardi*), élève de grammaire en 1375, étudiant de théologie dès 1382 et figurant dans un rôle de la nation de France[2] en 1387 :

Thomas de Cantimpré, Universale bonum de apibus (*Maz.* 860).

Pierre Pialley de Dierrey, licencié en théologie en 1393, curé de Saint-André des Arcs en 1423, maître régent de 1393 à 1433 dans la Faculté de Théologie, dont il mourut doyen[3], avait laissé au Collège où il avait étudié :

1. Ms. *Ars.* 520.
2. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 450.
3. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 451 ; IV, p. 77, not. 4 et n° 2436.

Un Lactance (*B. N.* 18062).
« Epithalamium Origenis in Cantica canticorum » (*Maz.* 557).
Des Lettres de s. Augustin (*Maz.* 590).

Pierre des Genettes (*de Genestis*) avait acheté de Gautier des Champs le volume suivant :

Homélies d'Origène, Sermons de S. Grégoire de Nazlance, Manuel de S. Augustin (*B. N.* 16835).

Pierre d'Ouville, sous-maître des artistes en 1478, avec Jean Rivolle, licencié en théologie[1] de 1485, chanoine de Paris, avait légué outre une logique d'Ockam sur parchemin et divers volumes :

Robert Holkoth super Sententias (*Maz.* 905).

Pierre du Parroy[2] (*de Parrochia*), étudiant en théologie dès 1383, maître des grammairiens de 1395 à 1406, avait légué :

Miroir historial de Vincent de Beauvais (*B. N.* 16944).
Les Épîtres de S. Paul (*B. N.* 17975).
Un Psautier (*Maz.* 89).
Un recueil commençant par Aristote suivant l'abrégé de Michel Scot (*Maz.* 985).
Un mélange de Sulpice Sévère, Éudes de Cluni, etc. (*Maz.* 1713).
Un Jacques de Voragine (*Maz.* 1717).
Les Évangiles de S. Luc (*Ars.* 145).
Les dialogues de Grégoire le Grand (*Ars.* 257).

Pierre Pijard, ancien élève théologien du collège au xive siècle, avait légué divers manuscrits dont il reste au moins un témoin :

Petrus de Tarentasia, quartus super Sentencias (*Maz.* 868).

---

1. Le roi Charles VIII assista à la soutenance de son doctorat en théologie. Voici la note transcrite par Bouvot (Bibl. nat. ms. 5657 A, p. 27) : « In doctoratu dicti Douvile die lunae ante carnisprivium 6a febr. [1486] comparuit rex christianissimus Carolus VIII aetatis suae 16 et cum eo dux Aurelianensis, dux Lotharingae... et custoditum fuit ostium domus episcopalis per regis custodes, ita ut soli doctores et baccalarei, cum iis qui fuerant invitati, introducti fuerint. Et oblatum est biretum regi, ducibus et comitibus, per mag. Henricum Alexandri majorem apparitorem facultatis. »

2. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 450; Martin, *Catalogue,* VIII, p. 512 sq.

Pierre de S. Medard, artiste en 1352, légua en 1385 :

Adam Wodham, Lectura Sententiarum, abbreviata per Henricum de Hoyta (*Maz*. 917).

R. Auclou a laissé son nom sur un volume :

Lotharius, de missarum misteriis, etc. Guill. de S. Amour super periculis novissimorum temporum (*Maz*. 994).

Reginald Freron, originaire du diocèse de Soissons, maître en médecine[1], premier médecin du roi Charles VI, avait été au collège comme artiste en 1372; on a de lui :

Missel orné de petites miniatures (*Maz*. 411).

Thomas Gruel a mis sa signature sur le volume suivant :

Thomas d'Aquin, Commentaire sur le livre II des Sentences (*Maz*. 838).

Émile CHATELAIN.

1. Cf. *Chartul. Univ. Paris.*, III, p. 255, 397.

LE

CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES DE 1900[1]

L'Exposition de 1900 a vu de nombreux congrès : celui des Bibliothécaires est l'un d'eux. La publication des *Mémoires* qui y ont été lus nous fournit l'occasion d'y revenir, quoiqu'il en ait déjà été parlé[2].

Instituée le 19 janvier 1900, la Commission d'organisation du Congrès international des bibliothécaires arrêtait, le 27 mars, les termes d'un programme important qui était envoyé aux adhérents, et le lundi matin 20 août, avait lieu la première séance sous la présidence de M. Léopold Delisle, qui dans un discours d'ouverture[3] présenta quelques observations générales sur le catalogue de la Bibliothèque nationale qui pourrait devenir le schéma d'un catalogue collectif, sur les *doubles* au moyen desquels on pourrait constituer une sorte de bibliothèque circulante à l'usage des savants de province, sur le dépôt légal, sur l'insuffisance du budget de nos bibliothèques françaises et sur l'insuffisance du personnel.

Toutes ces remarques sont excessivement justes. M. Delisle a notamment fait ressortir les dangers que courent les manuscrits les plus beaux, souvent — trop souvent — consultés par des personnes peu soigneuses. Tous les *professionnels* savent combien sont grands ces dangers, et il n'est même pas besoin de rappeler la fameuse tache d'encre de Paul-Louis Courier. Pourquoi ne pas faire pour chacun d'eux (leur nombre, en somme, n'est pas très

---

1. *Congrès international des bibliothécaires*, tenu à Paris, du 20 au 23 août 1900. *Procès-verbaux et Mémoires* p. p. Henry Martin, secrétaire général du Congrès. — Paris, H. Welter, 1901, in-8°, 267 p.

2. *Revue des Bibliothèques*, X, p. 85 ; XI, p. 176.

3. Procès-verbaux du Congrès, etc., p. 59-69.

élevé) des reproductions phototypiques? Je ne parle pas même des reproductions luxueuses de Sijthoff (Horace, Homère), ou du Virgile du Vatican, ou même du premier registre de Philippe Auguste, qui sont beaucoup trop coûteuses, mais des *réductions* en format in-8° ou petit in-4°. Le recueil des fac-similés des mss. exposés dans la galerie Mazarine, publié par la maison Berthaud serait un modèle à imiter. Il y aurait, de plus, grand avantage à cela. Ce serait peu coûteux, par conséquent, à la portée de tout le monde. Les érudits seraient heureux d'acheter ces fac-similés, et cette propagation diminuerait beaucoup les demandes de communication de nos trésors. N'a-t-on pas fait ainsi aux Archives nationales pour les anciens diplômes écrits sur papyrus qui menaçaient d'être dissous? Ce serait une idée à étudier et je serais heureux que le prochain Congrès voulût bien s'en occuper.

De même, il serait bon que quelqu'un reprît les excellentes idées émises par M. Paul Colas, conservateur de la bibliothèque de la ville de Lorient[1], et il est regrettable que son auteur n'ait pas cru devoir les résumer en un ou plusieurs vœux sur lesquels le Conseil aurait eu à se prononcer, relativement à l'impression d'une table analytique — très sommaire — pour chaque ouvrage et à une réduction de prix à obtenir des compagnies de chemins de fer. Il est fâcheux que cette dernière proposition ait passé inaperçue, car elle nous paraît excellente.

Nous allons, maintenant, passer en revue les communications, en les groupant d'après le programme.

PREMIÈRE DIVISION

I. — HISTOIRE, LÉGISLATION

M. A. S. Steenberg, délégué officiel du Danemark, a étudié les efforts faits dans son pays pour établir des bibliothèques populaires dans les petites communes[2], et ses efforts sont considéra-

1. *De l'activité des bibliothécaires de bibliothèques publiques et comment elle peut être secondée utilement et pratiquement* (volume précité, p. 71-75).

2. *Procès-verbaux*, p. 77-81.

bles. Un comité distribue annuellement 10000 francs entre les bibliothèques des villages, par portions de 30 à 200 francs; il prête aux communes pour un délai de 6 mois des caisses de 36 à 50 volumes, et donne des conseils pour la formation des collections. Ces bibliothèques *paroissiales* dépérissant parfois faute d'argent, il arrive que plusieurs paroisses organisent une bibliothèque commune qui envoie des caisses de livres dans sa région.

Miss Plummer, bibliothécaire à New York, a beaucoup intéressé le Congrès par sa communication sur la *Coopération des bibliothèques publiques et des écoles aux États-Unis* [1], ainsi que M. Daniel Grand, qui a résumé l'*Organisation et le fonctionnement des bibliothèques des États-Unis d'Amérique* [2]. M. G. a très justement insisté sur le rôle des sociétés de bibliothécaires, et nous devrions en France méditer cette phrase : « Les vœux des congrès de l'*American Library Association* n'ont pas qu'une valeur théorique. »

L'histoire des bibliothèques a tenté quelques personnes. Le Dr Victor Récsey, directeur de l'archi-abbaye de Pannonhalma, en Hongrie, a consacré une notice à la célèbre bibliothèque de Mathias Corvin, et particulièrement à un incunable en provenant [3], et à ce propos M. Ulysse Robert a signalé divers manuscrits de la même provenance conservés à la Bibliothèque de Besançon [4].

M. Louis Montt, directeur de la Bibliothèque nationale de Santiago, avait envoyé une notice [traduite par M. H. Martin] sur cette bibliothèque qui, créée en 1813, possède 101242 volumes [5], tandis que M. Archibald Clarke avait tenté *l'Esquisse de la vie de Frédéric Rostgaard* [6] *et de son œuvre dans les bibliothèques* [7].

Trois communications peuvent rentrer dans le programme de cette première division :

1° Celle de M. H. Stein sur *le Dépôt légal français*, où l'on

1. *Procès-verbaux*, p. 147-157.
2. *Id.*, p. 233-58.
3. *Id.*, p. 83-7.
4 *Id.*, p. 185-7.
5. *Id.*, p. 221-6.
6. Rostgaard (1671-1745), qui fut chancelier danois, est un bibliothécaire érudit, auteur d'un *projet d'une nouvelle méthode pour dresser un catalogue selon les matières avec le plan*.
7. *Procès-verbaux*, p. 103-112 [trad. de M. G. Barringer].

a signalé très justement les lacunes du *Journal de la Librairie*, dans lequel on chercherait en vain les publications officielles. M. S. demande, avec raison, le dépôt légal régional pour les bibliothèques. En Allemagne, un certain nombre de bibliothèques universitaires ont le droit au dépôt légal; en Angleterre, le British Museum s'accroît de même; en France, le dépôt légal est très défectueux.

2° Celle de M. J. Favier sur *les bibliothèques publiques et les sociétés savantes*[1], où le distingué bibliothécaire de Nancy demande que toutes les sociétés *donnent* ou *déposent* leurs collections dans les bibliothèques, comme cela se pratique à Nancy et en Allemagne.

3° Enfin les *Vœux* nombreux (il y en a 22) de M. V. Avrielle sur *l'organisation des bibliothèques*[2]. Nous ne signalerons que ceux qui nous paraissent mériter l'attention de nos confrères, et notamment :

N° 2. Le dépôt légal de tout journal pour la bibliothèque du département.

N° 4. L'impression des catalogues.

N° 6. Un rapport annuel du bibliothécaire, — ce qui, du reste, se pratique presque partout.

Quant au n° 22, par lequel M. A. demande que tous les cinq ans les papiers soient déposés aux archives de la ville, cela nous paraît impraticable; il est nécessaire qu'ils restent à la Bibliothèque, car il arrive journellement qu'on ait à se servir des dossiers *même anciens*.

En somme, de cette division, il semble qu'on ait écarté systématiquement l'étude des questions pratiques, des sujets de première importance, qui figurent cependant au programme. Telles la comparaison des lois régissant les bibliothèques, les échanges internationaux, le recrutement des bibliothécaires, et surtout la question primordiale[3], capitale, de l'autonomie des bibliothèques.

---

1. *Procès-verbaux*, p. 189-91.

2. *Id.*, p. 205-8.

3. M. E. Ruelle n'a parlé que des échanges de livres entre les bibliothèques d'un même pays (p. 173-6).

II. — Batiments, Mobilier, Aménagement des Bibliothèques.

Là encore, il faut constater que les bibliothécaires n'ont pas été tentés par l'étude des meilleurs moyens à employer pour installer les livres dans une bibliothèque nouvelle, pour améliorer l'installation d'une bibliothèque ancienne, ni par celle des perfectionnements réalisés ou projetés dans les bibliothèques les plus récemment installées, ni même par les précautions à prendre pour mettre les bibliothèques à l'abri de l'incendie.

M. Louis de Farcy a répondu au premier paragraphe de cette section en faisant l'historique de la *librairie de la cathédrale d'Angers au* xve *siècle*[1], qui, fondée avant 1422, fut installée en 1467 au-dessus des cloîtres et avait tous ses mss. enchaînés.

M. Émile Ginot, bibliothécaire de Poitiers, a raconté comment il avait procédé au déménagement de sa bibliothèque, par un moyen très ingénieux[2].

III. — Bibliothéconomie.

Inventaires. Moyens de conservation.

C'est surtout sur cette partie du programme que se sont portées les études.

M. A. Vidier, de la Bibliothèque nationale, nous a parlé[3] des *Catalogues imprimés d'anonymes ;* notre excellent confrère y fait la critique du catalogue alphabétique-méthodique, au profit du catalogue par noms d'auteurs, et nous ne partageons pas sa manière de voir sur l'alphabétique-méthodique, qui nous semble le meilleur des catalogues lorsqu'on peut le faire, c'est-à-dire lorsque l'on a argent et personnel, comme en Amérique.

Les communications suivantes répondent toutes à un paragraphe de cette division :

M. H. Brocard vante l'emploi des étiquettes de couleur pour

1. *Procès-verbaux*, p. 89-95.
2. *Id.*, p. 131-4.
3. *Id.*, p. 159-64.

distinguer certaines catégories d'ouvrages[1]; beaucoup de bibliothèques populaires usent du même système dont nous avouons ne pas être partisan.

M. Maurice Godefroy, à propos de *l'utilisation des fiches imprimées pour le catalogage*, préconise[2] des fiches imprimées dont les dimensions soient supérieures à celles des fiches les plus communément en usage. Le libellé serait d'une justification inférieure à la largeur des fiches du plus petit format.

M. Barroux a étudié *les imprimés qu'il y aurait lieu d'assimiler aux mss. au point de vue des règles à suivre pour leur conservation*[3].

Enfin, M. L. Hiriart, bibliothécaire de Bayonne, a vivement intéressé le Congrès par sa notice *sur les insectes qui ravagent les bibliothèques*[4], et nous souhaitons que le concours pour le prix Pellechet lui soit favorable.

M. Pierre Dauze s'est occupé, lui, *de la conservation du papier*[5] et a vivement préconisé l'analyse chimique des papiers. Il y a, dans cet ordre d'idées, beaucoup de choses à faire encore, car il est indéniable que tous nos papiers, — même ceux dits *de luxe*, — sont voués à une désagrégation prochaine, et nos livres sur papier *couché* tomberont en poussière.

Le *projet* (de M. H. Martin) *de création dans chaque pays d'une bibliothèque centrale de journaux*[6] peut se rattacher à cette division.

Trois questions n'ont pas été étudiées : les catalogues collectifs, les recueils factices, le récolement.

IV. — Usage des livres.

Prêt et communication.

M. le Dr Ernst Schultze a rédigé une *Note comparative sur le nombre des livres affectés au prêt à domicile ou à la seule com-*

1. *Procès-verbaux*, p. 145-6.
2. *Id.*, p. 179-83.
3. *Id.*, p. 193-8.
4. *Id.*, p. 135-8.
5. *Id.*, p. 227-31.
6. *Id.*, p. 97-102.

munication sur place dans les bibliothèques populaires d'Allemagne, d'Angleterre et de France[1]*;* M. F. Vuacheux voudrait que l'on organisât avec les doubles de chaque bibliothèque une *bibliothèque générale de réserve*[2]*;* Mlle Pellechet a signalé une *salle de lecture particulière* [de 8 h. du matin à 10 h. du soir] *installée à la bibliothèque de Bordeaux*[3].

M. Paul Quentin a formulé un *Vœu* – que nous ne pouvons qu'approuver — *pour une révision des règlements relatifs à l'Enfer des Bibliothèques*[4]. Il demande, très justement à notre avis, que les livres de l'Enfer puissent être communiqués aux personnes qui en font le sujet d'études spéciales. Du reste, c'est ce qui arrive *en fait*, mais il est bon qu'un règlement intervienne pour que cela puisse se produire aussi *en droit*.

M. Ch. Cuissard, bibliothécaire à Orléans, a fait une communication *sur un moyen de désinfection des volumes prêtés à domicile*[5], d'abord à l'aide d'un mélange d'eau de Javelle, de poivre, de vinaigre, de térébenthine et de pétrole dont on enduit les rayons des planches avec une éponge ou un linge; puis, à l'aide d'une composition chimique (de M. le Dr Foucault), ne tachant le livre en aucune façon, et s'évaporant promptement, qu'on lance en poussière à l'aide d'un pulvérisateur contre les livres placés ouverts dans une boîte en vieux chêne fermant hermétiquement, ayant sur les parois deux petites ouvertures.

Dans cette division on a aussi laissé de côté une question importante, celle des communications de volumes ou mss. entre bibliothèques.

L'on voit qu'un certain nombre de points, et non des moindres, n'ont été le sujet d'aucune étude; par contre, il y a eu des communications un peu en dehors du programme.

Il y avait un Congrès Bibliographique qui se tenait à la même époque, et il semblait en conséquence que les questions de bibliographie ne devaient pas trouver place dans un Congrès de Bibliothécaires. Cependant M. F. Dietrich a fait un exposé de l'Économie

1. *Procès-verbaux*, p. 209-216.
2. *Id.*, p. 127-9.
3. *Id.*, p. 177.
4. *Id.*, p. 217-8.
5. *Id.*, p. 199-203.

générale de la *Bibliographie der Deutschen Zeitschriften Litteratur*[1], F. Funck-Brentano a parlé de *l'Utilité des bibliographies critiques dans les bibliothèques*[2], le Dr B. Prusik, amanuensis à la bibliothèque de Prague, a lu un *Rapport*, très intéressant d'ailleurs, *sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohème*[3], et M. H. Field a donné quelques renseignements sur *le Concilium bibliographicum*[4].

Le Congrès n'a pas été inutile ; d'abord, il a resserré les liens existant entre les bibliothécaires français et étrangers, il les a mis en relations, ils se connaîtront mieux désormais ; les communications faites ont toutes eu leur intérêt ; mais, comme nous l'avons déjà signalé, dans chaque section on s'est un peu trop désintéressé des questions administratives ou pratiques pour ne s'attacher, en général, qu'aux questions historiques, statistiques, ou spéciales.

Et cependant, il aurait été intéressant de comparer les règlements des bibliothèques, afin d'essayer d'en tirer un règlement-type [5], de s'occuper des échanges internationaux, du recrutement des bibliothécaires. Nous avons été surtout surpris de ne voir personne parler des rapports des bibliothèques avec les municipalités, ni même réclamer l'autonomie des bibliothèques. Il ne faut pas perdre de vue que ce qui fait la force des bibliothèques étrangères — surtout celles de l'Allemagne —, c'est cette autonomie qu'il ne faudrait cesser de réclamer et dont personne en France n'ose parler [6].

Il aurait été nécessaire aussi de montrer nos bibliothèques françaises mal logées, mal éclairées dans de vieux bâtiments, ou

---

1. *Procès-verbaux*, p. 113-7.

2. *Id.*, p. 119-25.

3. *Id.*, p. 139-41. On y trouve, entre autres choses, des renseignements importants sur la bibliothèque de l'Université de Prague qui compte 17 fonctionnaires, possède 245000 volumes, 3888 mss. et 1528 incunables, et jouit d'une dotation annuelle de 40000 francs. — Notons, aussi, la présence à Prague de 45 bibliothèques tchèques.

4. *Id.*, p. 219-20.

5. N'était-ce pas l'intention de Petzholdt, lorsqu'il publiait dans son *Anzeiger* les règlements anciens et nouveaux des bibliothèques.

6. M. J. Laude est revenu à plusieurs reprises sur ce point. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ses articles.

aménagées, dans des conditions déplorables, dans des bâtiments neufs qui ne leur étaient pas destinés.

Nous espérons qu'au prochain Congrès il se trouvera quelqu'un pour prendre la parole sur ces parties un peu trop dédaignées de la bibliothéconomie.

Félix CHAMBON.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

Périodiques. — On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* du Dr O. Hartwig, les articles suivants :

N° de janv.-fév. 1902 : Joseph Hilgers, S. J., *Zur Bibliothek Nikolaus' V;* — Henry Harrisse, *Apocrypha Americana;* — M. Bollert, *Statistique des bibliothèques des Universités prussiennes de 1894 à 1900*; — Gottfried Zedler, *Les nouvelles boîtes des catalogues sur cartes de Wiesbaden* (gravures). — Comptes rendus des ouvrages suivants : E. W. Bredt, *Der Handschriftenschmuck Augsburgs im 15 Jahrhundert* [Rudolf Kautzsch]; — Franz Falk, *Bibelstudien, Bibelhandschriften und Bibeldrucke in Mainz vom achten Jahrhundert bis zur Gegenwart* [W.]; — Franz Brümmer, *Lexikon der deutschen Dichter und Prosaisten des neunzehnten Jahrhunderts*, 5e éd., 4 vol. [Ludwig Fränkel]. — Annonce de la publication, à la librairie J. J. Weber de Leipzig, d'une édition allemande du *Dizionario di abbreviature latine ed italiane* d'A. Capelli, comprenant environ 3000 abréviations de plus que l'édition Hœpli et une liste des ouvrages les plus importants relatifs aux sigles et abréviations italiennes; etc.

— La *Zeitschrift für Bücherfreunde* de M. Fedor von Zobeltitz contient les articles suivants :

N° de janvier 1902 : Walter von Zur Westen, *Travaux modernes de l'art pratique. Le petit art de la réclame,* avec 22 illustrations, dont plusieurs en couleurs, et une planche à part; — Rudolf Schmidt, *Les Baedeker. Pour le centenaire de Karl Baedeker ;* — Otto von Schleinitz, *La Bibliothèque Crawford-Lindesiana* (Haigh Hall, Lancashire); etc.

— La *Gutenberg-Gesellschaft* annonce qu'elle possède aujourd'hui un nombre suffisant de membres pour commencer ses publications. Elle commencera par le *Calendrier de 1448*, récemment découvert à Wiesbaden par M. G. Zedler (cf. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1901, p. 501). Les publications de cette Société sont réservées à ses membres. La cotisation annuelle est fixée à 10 marks.

BELGIQUE

Les PP. Bollandistes prouvent une fois de plus leur intelligente activité en publiant dans les délais annoncés le *Supplementum* par eux promis

à la *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis* (Bruxelles, via dicta « des Ursulines », 14, 1901, in-8°). Il contient 1° le *Supplementum* proprement dit (dernières feuilles du t. II) et l'*Introduction* qui doit être reliée en tête du t. I. Ce monument scientifique, qui fait le plus grand honneur à la savante Société et en particulier au R. P. Albert Poncelet, complète et rectifie sur bien des points l'ouvrage si utile et si abondant d'Aug. Potthast.

ESPAGNE

Il nous arrive d'au-delà des Pyrénées un petit ouvrage qui, sans répondre à toutes les exigences actuelles de la critique, rendra cependant quelques services aux travailleurs, si mal renseignés d'ordinaire sur les publications espagnoles. Il est intitulé : *Ensayo de una Bibliografía literaria de España y America. Noticias de obras y estudios relacionados con la poesía, teatro, historia, novela, crítica literaria, etc*, por don Antonio Elias de Molins, jefe de cuarto grado del Cuerpo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos. *Literatura Castellana.* (Madrid, [1901], in-8°, 166 pp. + 1 p. d'*Erratas*). Il est divisé en trois sections : *Seccion primera.* Obras y estudios sobre la Historia de la literatura castellana. — *Seccion segunda.* Obras y estudios biográficos y bibliográficos relacionados con la literatura castellana. — *Seccion tercera.* Periódicos de bibliografía ; Adiciones ; Indices de libros prohibidos.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le Chicago Library Club nous adresse la publication suivante : *A list of serials in public libraries of Chicago and Evanston* (Chicago, 1901, in-8°). — La John Crerar Library de Chicago se propose de publier chaque année un supplément à cette première liste. — En 1900, la John Crerar Library a publié un catalogue des livres qu'elle met à la disposition de ses lecteurs dans sa salle de travail : *A list of books in the reading room, January, 1900* (Chicago, 1900, in-8°).

La Library of Congress (*Division of Manuscripts*) nous adresse un volume très important intitulé : *A calendar of Washington Manuscripts in the Library of Congress*, compiled under the direction of Herbert Friedenwald, Ph. D. (Washington, Government Printing Office, 1901), in-8°, 315 pp. Il faut signaler cet intéressant passage de l'Introduction : « Sont à noter, parmi les documents inventoriés, les articles d'Association de la Virginie (1770), la série des papiers concernant l'expédition indienne du général Sullivan et les lettres relatives à la fondation de la ville de Washington. Des documents adressés à Washington, les plus importants sont ceux des années 1778 à 1782, qui montrent les moyens employés pour obtenir des informations au sujet des mouvements de l'ennemi. Ces maté-

riaux se trouvent pour la plupart sous les rubriques Z, Culper, Mersereau, Amicus Reipublicae, Little D, et Tallmadge. Comme addition aux documents compris dans le *Calendar*, la Bibliothèque a récemment acquis les recueils de lettres de Robert Morris, qui contiennent la copie de 73 lettres de cet homme d'État à Washington, dont 68 ont été écrites de 1781 à 1784. La Bibliothèque possède aussi la grande collection Toner, contenant des transcriptions d'écrits de Washington ainsi que les transcriptions de lettres et documents écrits par Washington pendant la guerre révolutionnaire, réunis par Peter Force et entrés à la Bibliothèque du Congrès en 1867. » L'ouvrage est divisé en deux parties : 1° Documents provenant de Washington (pp. 9-102); 2° Documents adressés à Washington (pp. 103-184), et il est terminé par un Index des noms, qui est un véritable index analytique (pp. 185-315). Parmi les noms français, on remarque ceux d'Antoine-François de Molleville, marquis de Bertrand, du marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, du chevalier de Chastellux, du duc de Choisy, de « Fargues », de « Gimat », aide de camp de Lafayette, du comte de Grasse-Tilly, de Lafayette, du marquis de La Rouerie, du vicomte de La Touche-Tréville, du duc de Lauzun, du chevalier de La Luzerne, de La Rocatelle, du vicomte et du comte de Rochambeau, du comte de Saint-Simon, du marquis de Ségur, de Benoît-Joseph de Tarlé, du chevalier de Ternay, du marquis de Vaudreuil, du baron de Vioménil, etc.

— La même LIBRARY OF CONGRESS (*Division of Maps and Charts*) vient de publier un énorme volume qui sera sans aucun doute fort bien accueilli par les géographes et qui fait le plus grand honneur à ce laborieux établissement : *A list of maps of America in the Library of Congress, preceded by a list of works relating to cartography*, by P. LEE PHILLIPPS, F. R. G. S., chief of the Division of Maps and Charts (Washington, Government Printing Office, 1901, in-8°, 1137 pages).

— Sous le titre suivant : *Classification theoretical and practical. I. The Order of the Sciences. II. The Classification of Books, together with an Appendix containing an Essay towards a Bibliographical History of Systems of Classification*, M. Ernest CUSHING RICHARDSON, bibliothécaire de la Princeton University, publie à New-York (1901, petit in-8°) deux conférences faites à l' « Alumni Association » de la « New York State Library School ». Ces deux conférences n'ont rien de bien remarquable; mais l'*Appendix* se distingue par la plus extraordinaire confusion d'époques, de systèmes, d'auteurs et de références.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° de novembre 1901 : Gaston DUVAL, *Le plain-chant grégorien et les éditions de chant liturgique de Ratisbonne et de Solesmes*; — Lorédan LARCHEY, *L'im-*

peccable Banville, fragments de souvenirs ; — A. TOUGARD, *Les premières impressions du Dictionnaire de l'Académie* ; — J.-B. MARTIN, *Incunables de bibliothèques privées*. — Compte rendu du *Catalogue sommaire des gravures et lithographies composant la Réserve* [*du Département des Estampes, à la Bibliothèque nationale*], rédigé par François COURBOIN (Paris, 1900 et 1901, 2 vol. in-8°) [Georges VICAIRE]; etc.

N° de décembre 1901 : Henri MAÏSTRE, *Le graveur Augustin de Saint-Aubin et la Bibliothèque du Roi* ; — Henri CORDIER, *Baudelaire et Heine*. — Compte rendu de la cinquième série de la *Bibliographie lyonnaise* de MM. BAUDRIER [Georges VICAIRE]; etc.

— Le *Bibliographe moderne* contient les études suivantes :

N° de juillet-octobre 1901 : Paul MARICHAL, *Les archives des départements lorrains et l'administration des domaines* ; — Louis MORIN : *Questions bibliographiques. Michel Félix, imprimeur*, avec un facsim. ; — F. VAN ORTROY, *Bibliographie de l'œuvre de Pierre Apian* (fin), avec 6 facsim. ; — Henri STEIN, *Un atelier typographique à Senlis au début du* XVI° *siècle* ; — A. LUMBROSO, *Le cinquième congrès de la Société bibliographique italienne* ; etc.

— Dans les n°s d'août et de septembre 1901, de la *Correspondance historique et archéologique* de F. Bournon et F. Mazerolle, on remarque deux curieuses études, l'une de M. Paul LACOMBE, qui tient à être *Parisien* et qui l'est d'une manière fort distinguée : *Les travaux d'un amateur parisien Nicolas-Michel Troche, essai bibliographique* ; et l'autre de M. Henri MAÏSTRE : *Valentin Haüy et ses fonctions d'interprète d'après des documents inédits*. — Les n°s d'octobre et novembre-décembre contiennent une *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, par M. E. LELONG (117 articles).

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. D. JORDELL, continuant courageusement son œuvre, vient de publier le troisième volume de son *Répertoire bibliographique des principales Revues françaises pour l'année 1899*, donnant la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 346 Revues de l'année 1899 : 1° par ordre alphabétique des matières ; 2° par ordre alphabétique des noms d'auteurs (Paris, 1901, in-8°, XII + 1, 357 + 1 + 6 pages). Ce Répertoire, comprenant plus de 30 000 articles, concerne 90 Revues de plus que le volume précédent. A la suite de la *Nomenclature des Revues répertoriées*, on trouvera la liste des *Tables de périodiques publiées en 1899-1900*. A la suite du tableau de renseignements pratiques sur les Revues inventoriées ont été insérées les annonces de trois recueils analogues publiés à l'étranger : l'*Annual Literary Index*, de W. J. FLETCHER et R. R. BOWKER ; l'*Annual Index to British and American periodicals* publié par le « Rewiew of Rewiews Office » de Londres ; et la *Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur* de F. DIETRICH, Dr E. ROTH, A. L. JELLINEK, etc., de Leipzig.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — A récemment paru, à la librairie Klincksieck, le *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les Universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en 1900* (Paris, 1901, in-8°, 200 p. ; à la fin : *Rédigé par M. E.* LALOY).

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Biagi, les articles suivants :

Vol. XIII, n. 11-12. Zulia BENELLI, *Epigoni Foscoliani*; — Giuseppe BACCINI, *Di Piero Cironi e de' suoi scritti;* — Luigi COLINI-BALDESCHI, *Alcuni documenti dell' Archivio comunale di Jesi*, sec. XIII et XIV; — Giovanni BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle corporazioni romane di arti e mestieri* (fine). — Annonce de la prochaine publication du facsimilé des *Pandectes* florentines et de celui de l'*Heptateuque* de Lyon. — Bulletin de la *Società bibliografica italiana.*

— La *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki contient les études suivantes :

N° d'octobre-novembre 1901 : Giuseppe MANACORDA, *Dai carteggi Allacciani. Note bibliografiche* (avec 3 illustrations : portraits du P. Angelico Aprosio et de Leone Allacci; facsim. du titre de la *Drammaturgia d'Allacci*, Rome, 1666); — Leo S. OLSCHKI, *Una visita alla Collezione del Comm. C. Lozzi di autografi e documenti, riguardante la Musica e il Teatro in tutte le loro appartenenze e ogni sorta di pubblico spettacolo* (avec 30 facsim. : autographes de Cimarosa, Haydn, Francesco Gaffori, J.-J. Rousseau, la Malibran, Chopin, Niccolò Amati de Crémone, Antonio Stradivari, Jean Matelart, Ange Politien, Henri Heine, Frédéric le Grand, Keppler, Nicolas Gombert de Tournai (1547), Matteo degli Organi (1449), V. Alfieri, lord Byron, etc.). — *Monumenta typographica* (suite), nos 745-822, avec 3 facsim., entre autres celui du passage de la chronique de Mattia Palmieri (faisant suite à celle d'Eusèbe, éd. Radolt, Venise, 1483, Hain* 6717) relatif à l'invention de l'imprimerie par Gutenberg.

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. le Dr Guido BIAGI vient de publier les *Indici trentenannali* (1866-1895), *aggiuntivi i sommari per gli anni* 1896-1900, de la plus importante des revues italiennes, la *Nuova Antologia* (Roma, 1901, in-8°, 334 pages). Il est inutile d'insister sur l'intérêt de cette publication, qui permettra désormais de faire des recherches faciles dans un périodique de premier ordre. C'est un excellent instrument de travail, et M. le Dr Biagi, qui a dû faire les frais de l'impression, verra sûrement son édition « s'enlever » sans délais. Outre les 500 exemplaires ordinaires (L. 16), il a été tiré 50 exemplaires imprimés d'un seul côté, pour les Bibliothèques qui désireraient les découper afin de compléter leurs dépouillements de revues L. 20). Pour ces 50 exemplaires, on doit adresser les demandes directement à M. le Dr Biagi.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES (Rome, avril 1902). — Il a été décidé qu'une sous-section de *Bibliographie* serait créée dans la section XIX (*Méthode historique*). Une circulaire donnera prochainement le programme de cette sous-section. La plus importante question soumise au

Congrès sera probablement celle d'un *Catalogue international de la littérature, philologique, historique et artistique.* — Le Congrès, d'après une récente communication, s'ouvrira à une époque encore indéterminée, et non plus au mois d'avril.

PAYS-BAS

M. Wouter NIJHOFF nous adresse deux volumes intitulés : *Bibliographie de la typographie néerlandaise des années 1500 à 1540, ouvrage faisant suite aux « Annales » de M. Campbell.* FEUILLES PROVISOIRES, 1re et 2e livraisons (La Haye, 1901, petit in-8). Il accompagne son envoi de la circulaire suivante, que nous croyons devoir reproduire en son entier :

WOUTER NIJHOFF *Le 23 novembre 1901.*

—

MONSIEUR,

Jusqu'ici il n'existe pas de bibliographie complète de la typographie néerlandaise au XVIe siècle.

Il a paru en effet quelques monographies très méritoires tant sur les impressions de certaines localités que sur des imprimeurs célèbres à cette époque; — les revues bibliographiques, les travaux de bibliographie générale, la Bibliotheca Belgica surtout, contiennent assurément la description de livres parus au XVIe siècle, mais une bibliographie suivie, composée d'après un plan systématique, se fait toujours désirer. Monsieur P. BERGMANS, dans ses Analectes Belgiqués publiés en 1896, écrit à propos de la bibliographie de JEAN VAN DOESBORGH par R. PROCTOR : « Le début du XVIe siècle constitue une des époques les « plus importantes de l'histoire littéraire des Pays-Bas; il mériterait « de faire l'objet de recherches approfondies et de trouver un biblio- « graphe spécial, qui suive l'exemple de WELLER et nous donne une « continuation des Annales de CAMPBELL. »

Depuis 1894 j'ai entrepris de faire la suite aux Annales de CAMPBELL. Pour des raisons trop longues à émettre ici, je me suis borné aux impressions publiées entre 1500 et 1540.

Après avoir décrit les ouvrages que renferment les bibliothèques des Pays-Bas, je me suis adressé aux bibliothèques de la Belgique, où, sans exception, j'ai trouvé le même accueil bienveillant. Il va sans dire que je me propose de décrire également les collections des bibliothèques des autres pays de l'Europe.

Maintenant que plus de mille ouvrages ont passé sous ma plume, je me suis décidé à faire imprimer en petit nombre ces descriptions et à faire imprimer désormais chaque description aussitôt après l'avoir terminée. Par cette méthode j'espère parvenir à :

1° atteindre à la plus grande conformité avec le texte, pouvant corriger les épreuves sur les livres eux-mêmes et non pas sur mon manuscrit seul;

2° faire connaître mon travail aux bibliographes, afin que ceux qui s'y intéressent puissent améliorer mon ouvrage par leurs remarques utiles, et amener celui qui travaillerait dans la même voie à me prêter sa coopération;

3° assurer le travail achevé contre tout accident, afin que si je n'arrivais pas à terminer l'ouvrage entier, le résultat de mes efforts ne soit pas perdu.

Je me permets de vous offrir un exemplaire de la première livraison. Les livraisons suivantes vous seront adressées au fur et à mesure qu'elles paraîtront. Je compte pouvoir donner qu tre livraisons chaque année.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien accepter ces feuilles provisoires. Probablement votre bibliothèque renferme quelques-uns des ouvrages mentionnés. Si elle possède d'autres éditions de ces ouvrages, ou bien d'autres travaux du même auteur, publiés dans les Pays-Bas entre 1500 et 1540, je vous prie de bien vouloir m'en informer; je vous serais très reconnaissant de ces renseignements.

Comme je me propose d'indiquer dans l'ouvrage definitif les bibliothèques où se trouvent les éditions décrites, il résultera de ce travail une description bibliographique des impressions néerlandaises de 1500 à 1540 de toutes les bibliothèques qui m'ont ouvert leurs trésors.

En me flattant que vous voudrez bien me prêter votre secours indispensable, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

WOUTER NIJHOFF.

LA HAYE,
Nobelstraat 18.

Le soussigné se déclare prêt à recevoir à la Bibliothèque Royale les livres que les bibliothèques de l'étranger voudront bien envoyer aux Pays-Bas pour le travail de M. NIJHOFF.

Le directeur de la Bibliothèque Royale
des Pays-Bas à la Haye,

W. G. C. BYVANCK.

— La Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam vient de publier un catalogue de ses ouvrages relatifs à l'Église catholique romaine en général et à l'ordre des Jésuites en particulier : *Boeken en Brochures over de Roomsch-Katholieke Kerk in't algemeen en de orde der Jezuieten in't bijzonder* (Amsterdam, 1901, in-8°, 244 pages).

— La librairie A. W. Sijthoff, de Leyde, va publier la reproduction des mss. de TACITE conservés à la Laurentienne de Florence (Laurent. Med. 68 I et 68 II), avec une préface de M. Enrico ROSTAGNO. Ce sera le sixième volume de cette magnifique collection, dont le huitième volume contiendra le TÉRENCE de l'Ambrosienne (H 75 *inf.*).

Arrêté concernant le prêt entre les bibliothèques françaises.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

Art. 1er. — La bibliothèque nationale, les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, la bibliothèque de l'Institut, les bibliothèques des Universités, sont autorisées à se prêter directement, de bibliothèque à bibliothèque :

1° Les manuscrits que les règlements de chaque établissement permettent de communiquer au dehors;

2° Les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur.

Art. 2. — Ne sont pas considérés comme doubles, susceptibles d'être prêtés, les exemplaires auxquels des différences d'état, des reliures artistiques, ou toute autre circonstance, donnent une valeur exceptionnelle.

Sont également exclus du prêt les ouvrages de vulgarisation ou de lecture courante.

Art. 3. — La durée du prêt est fixée par l'administrateur de l'établissement prêteur.

Art. 4. — Les frais de transport, s'il y a lieu, sont à la charge de l'établissement emprunteur.

Art. 5. — Les dispositions qui précèdent peuvent être étendues aux bibliothèques municipales, par décision du Ministre de l'Instruction publique, sur la demande des maires, après avis de la commission des bibliothèques nationales et municipales.

Fait à Paris, le 24 décembre 1901.

Georges Leygues.

Arrêté portant création d'une « section des prêts à long terme » dans diverses bibliothèques.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

Art. 1er. — Une section spéciale, dite « section des prêts à long terme », est créée à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, et dans les bibliothèques des universités de Besançon, de Dijon, de Lille, de Montpellier, de Nancy, de Poitiers, de Rennes et de Toulouse.

Art. 2. — Cette section comprend plusieurs exemplaires de chacun des ouvrages publiés par le Ministère de l'Instruction publique ou sous ses auspices.

Ces exemplaires sont destinés à être prêtés au dehors à toute personne

justifiant de l'utilité qu'il y a pour elle à conserver ces ouvrages pendant un temps plus long que le délai des prêts ordinaires, en vue de la préparation des travaux d'érudition.

ART. 3. — L'administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève et les recteurs accordent les prêts et en fixent la durée, qui ne peut dépasser cinq années.

Ils ne sont pas tenus de faire connaître les motifs de leurs refus.

ART. 4. — Les prêts à long terme ne sont consentis que sous les conditions suivantes :

1° L'emprunteur sera pécuniairement responsable des détériorations ou de la perte des ouvrages.

Le montant des détériorations sera estimé, sans appel, soit par l'administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, soit par le recteur.

Les ouvrages perdus seront remboursés à leur valeur lors de leur publication, ou à leur valeur au moment du remboursement, si alors elle est supérieure à la valeur primitive.

2° Les frais d'emballage et de transport, aller et retour, sont à la charge des emprunteurs.

ART. 5. — Les ouvrages ne seront remis que contre récépissé, dans lequel seront mentionnées et acceptées par l'emprunteur les conditions stipulées à l'article précédent.

ART. 6. — Il sera tenu, pour la section des prêts à long terme, un registre d'entrées, un catalogue et un registre des prêts.

Les entrées seront publiées au *Journal officiel* et au *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique.

ART. 7. — Les volumes de la section seront frappés d'une estampille spéciale à l'encre grasse.

ART. 8. — Les volumes prêtés porteront une étiquette mentionnant les nom, prénoms et domicile de l'emprunteur, ainsi que la durée du prêt.

Fait à Paris, le 26 novembre 1901.

G. LEYGUES.

Liste des ouvrages inscrits au catalogue des « sections des prêts à long terme » créées par l'arrêté du 26 novembre 1901.

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

I. — *Chroniques, mémoires, journaux, récits et compositions historiques.*

Chronique des ducs de Normandie par Benoît, trouvère anglo-normand du XII[e] siècle, publiée par Francisque Michel.

Les familles d'outre-mer de Du Cange, publiées par E.-G. Rey.

Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 (chronique rimée), par Guillaume Anelier, de Toulouse, publiée par Francisque Michel.

Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée par E. Charrière.

Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422; publiée et traduite par L. Bellaguet.

Chroniques d'Amadi et de Stambaldi (615-1458), p. par R. de Mas Latrie.

Mémoires de Claude Haton (1553-1582), publiés par F. Bourquelot.

Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson (1643-1672), publié par A. Chéruel.

Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault (1641-1718), publiés par F. Baudry.

L'Estoire de la guerre sainte, poème de la troisième croisade (1190), publié par G. Paris.

II. — *Cartulaires et recueils de chartes.*

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par B. Guérard.

Appendice au cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par F. Morand.

Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par B. Guérard, Géraud, Marion et Deloye.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par B. Guérard, Marion et Delisle.

Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, publié par A. de Courson.

Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Aug. Bernard, publié par Alexandre Bruel, tomes I-V.

Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de Saint-Hugues, publiés par J. Marion.

Cartulaire de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par Auguste Bernard.

Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin), publié par M. Deloche.

Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300), publiées par L. Brièle et E. Coyecque.

Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège (1224-1262), publiés par Ad. et J. Tardif.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État (1re série, région du Nord), publié par Augustin Thierry.

Archives législatives de la ville de Reims (treizième-seizième siècles), publiées par P. Varin.

Archives administratives et législatives de la ville de Reims ; table générale des matières, par L. Amiel.

III. — *Correspondances et documents politiques ou administratifs.*

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny et publiées par J.-J. Champollion-Figeac.

Rôles gascons, publiés par Francisque Michel et Ch. Bémont: tome I et supplément (1242-1290).

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis à Philippe le Long (1254-1318), publiés par le comte Beugnot.

Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publiée par Aug. Molinier.

Paris sous Philippe le Bel, notamment d'après le rôle de la taille de Paris en 1291, publiée par H. Géraud.

Procès des Templiers, publié par J. Michelet.

Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), publiés ou analysés par M. L. Delisle.

Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), publiés par M. Ernest Petit.

Journal des États généraux de France tenus à Tours, en 1484, sous le règne de Charles VIII, par Jehan Masselin, publié et traduit par A. Bernier.

Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII, (août 1484-janvier 1485), publiés par A. Bernier.

Procédures politiques du règne de Louis XII, publiées par R. de Maulde.

Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane (1311-1610), documents recueillis par Giuseppe Canestrini et publiés par Abel Desjardins.

Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du seizième siècle, publiés par A. Le Glay.

Captivité du roi François Ier, par A. Champollion-Figeac.

Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle (1516-1565), publiés par Ch. Weiss.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse; tomes I-VII.

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, publiées par Louis Paris.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, recueillies et traduites par N. Tommaseo.

Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par Aug. Bernard.

Recueil des lettres missives de Henri IV (1562-1610), publié par Berger de Xivrey et Guadet.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu (1608-1672), publiés par Avenel.

Maximes d'État et fragments politiques du cardinal de Richelieu, publiés par M. Gabriel Hanotaux.

Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun (1615-1616), publiées par Bouchitté (et Levasseur).

Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, publiée par Eugène Süe.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (1642-1661), publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel; tomes I-VIII.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie par G.-B. Depping.

Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome I, Mémoire de la généralité de Paris, publié par A. de Boislisle.

Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV (1662-1679), publiées par F. Mignet.

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par A. de Boislisle.

Remontrances du Parlement de Paris au dix-huitième siècle, publiées par J. Flammermont; tomes I-III.

Journaux du trésor de Philippe VI de Valois, publiés par J. Viard.

Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, publiés par G. Picot.

IV. — *Documents de la période révolutionnaire.*

Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, publié par A. Brette; tomes I et II.

Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz (1780-1790), publiée par A. d'Arneth et J. Flammermont.

Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, publiés par J. Guillaume.

Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés par J. Guillaume; tomes I-III.

Recueil des actes du comité de salut public, publié par F.-A. Aulard; tomes I-XIII, et table des tomes I-V.

Correspondance générale de Carnot, publiée par Et. Charavay; tomes I, II et III.

Lettres de Mme Roland; tome I.

Catalogue des procès-verbaux des conseils généraux de 1790 à l'an II.

V. — *Documents philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques, etc.*

L'éclaircissement de la langue française, par Jean Palsgrave (1530), publié par F. Génin.

Les quatre livres des Rois, traduits en français du douzième siècle, publiés par Leroux de Lincy.

Le livre des Psaumes, ancienne traduction française, publié par Francisque Michel.

Li livres dou Tresor, par Brunetto Latini, publié par P. Chabaille.

Li livres de Jostice et de plet, publié par P. Chabaille.

Le Mistère du siège d'Orléans, publié par F. Guessard et E. de Certain.

Lettres de Peiresc (1602-1627), publiées par Ph. Tamizey de Larroque; tomes I-VII.

Lettres de Jean Chapelain (1632-1672), publiées par Ph. Tamizey de Larroque.

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, etc., publiés par Champollion-Figeac.

Mélanges historiques, choix de documents (publiés par divers).

VI. — *Publications archéologiques.*

Recueils de diplômes militaires, publiés par L. Renier, 1re livraison.

Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par Edm. Le Blant.

Les sarcophages chrétiens de la Gaule, par Edm. Le Blant.

Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle, par Edm. Le Blant.

Architecture monastique, par Albert Lenoir.

Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, par Guillaume Rey.

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par L. Vitet et D. Ramée.

Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin, par P. Mérimée.

Statistique monumentale de Paris, par Albert Lenoir.

Inscriptions de la France du cinquième au dix-huitième siècle. Ancien diocèse de Paris, par F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie.

Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par Didron.

Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II jusqu'à François Ier, par F. de Saulcy; tome I (1179-1380).

Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la bibliothèque nationale, par G. Demay.

Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France (1380), publié par J. Labarte.

Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon (1501-1509), publiés par A. Deville.

Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par J. Guiffrey; tomes I-V.

VII. — *Rapports, instructions, etc.*

Rapports au Roi (par F. Guizot).

Rapports au ministre (par divers).

Instruction du comité historique des arts et monuments (par divers).

Rapports au ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France (par divers).

Le comité des travaux historiques et scientifiques; histoire et Documents, par X. Charmes.

Dictionnaires topographiques des départements :

1. Aisne, par Matton.
2. Alpes (Hautes-), par Roman.
3. Aube, par Boutiot et Socard.
4. Calvados, par Hippeau.
5. Cantal, par Amé.
6. Dordogne, par A. de Gourgues.
7. Drôme, par Brun-Durand.
8. Eure, par le marquis de Blosseville.
9. Eure-et-Loir, par L. Merlet.
10. Gard, par Germer-Durand.
11. Hérault, par Thomas.
12. Marne, par Longnon.
13. Mayenne, par Maître.
14. Meurthe, par Lepage.
15. Meuse, par Liénard.
16. Morbihan, par Rosenzweig.
17. Moselle, par E. de Bouteiller.
18. Nièvre, par G. de Soultrait.
19. Pyrénées (Basses-), par Raymond.
20. Rhin (Haut-), par Stoffel.
21. Vienne, par Rédet.
22. Yonne, par Quantin.

Répertoire archéologique des départements :

1. Alpes (Hautes-), par Roman.
2. Aube, par H. d'Arbois de Jubainville.
3. Morbihan, par Rosenzweig.
4. Nièvre, par G. de Soultrait.
5. Oise, par Woillez.
6. Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet.
7. Tarn, par Crozes.
8. Yonne, par Quantin.

Publications Diverses

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France, par R. de Lasteyrie, E. Lefèvre-Pontalis et E.-S. Bougenot; tomes I à III.

Bibliographie des travaux scientifiques, publié par Deniker, tome Ier, 1re et 2e liv.

Bibliographie des sociétés savantes de la France, publiée par Lefèvre-Pontalis.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, tome Ier et tome II, fasc. 1er.

Histoire économique de la propriété, des salaires, etc., de 1200 à 1800, par d'Avenel.

L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs, par R. Cagnat.

Géographie comparée de la province romaine d'Afrique, par Tissot et S. Reinach, texte et atlas.

Fastes des provinces africaines, par Pallu de Lessert, tome Ier et tome II, fasc. 1er.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par P. Monceaux.

Atlas archéologique de la Tunisie par Bœswillwald, Babelon et Cagnat.

Les musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.

Recherches archéologiques en Algérie, par Gsell.

Bibliothèque d'archéologie africaine.

Catalogue des musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, musée Alaoui.

Exploration scientifique de la Tunisie.

Dictionnaire de la langue nahuatl ou mexicaine, par R. Siméon.

Grammaire de la langue nahuatl ou mexicaine, par R. Siméon.

Voyage géologique dans les républiques de Guatémala et du Salvador.

Description des anciennes possessions mexicaines du Nord.

Album archéologique des musées de province, publié sous la direction de R. de Lasteyrie.

Mission scientifique dans la haute Asie, par Dutreuil de Rhins, publiée par Grenard.

Mission scientifique au Caucase, par J. de Morgan.

La Turquie d'Asie, par V. Cuinet.

Recueil d'anciens inventaires, par Guiffrey, tome Ier.

Inventaire des tableaux du roy, rédigé en 1709 et en 1710 par Nicolas Bailly, publié par F. Engerand.

Collections des anciens alchimistes grecs, par Berthelot.

La chimie au moyen âge, par Berthelot.

Œuvres complètes d'Augustin Cauchy, 1re série.

Œuvres complètes d'Augustin Cauchy, 2e série.

Œuvres d'Augustin Fresnel.

Œuvres de Lavoisier, tomes 1er, III, IV, V et VI.

Œuvres de Fermat.

Archives des missions scientifiques et littéraires, à partir du tome VI de la 3e série.

Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires.

Géologie de l'Indo-Chine, par Petiton.

Comptes rendus du congrès des sociétés savantes de Paris et des départements (sciences), années 1896 à 1901.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, édition in-4°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, édition in-8°.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiée par l'école française de Rome.

Les registres de Nicolas IV, par E. Langlois.

Le Liber Censuum de l'Église romaine, par P. Favre.

Les registres de Grégoire IX, par L. Auvray.

Les registres de Clément IV, par Ed. Jordan.

Les registres de Grégoire X et de Jean XXI, par Guiraud et Cadier.

Les registres d'Honorius IV, par Maurice Prou.

La nécropole de Myrina, par E. Pottier, Salomon Reinach et A. Veyrie.

Chartularium universitatis Parisiensis, par H. Denifle et E. Chatelain.

Cartulaire de l'université de Montpellier, tome Ier.

Mémoires de la délégation en Perse, publiés sous la direction de M. de Morgan.

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Nationale.

Département des imprimés. — M. Ledos, sous-bibliothécaire de 2e classe, est nommé sous-bibliothécaire de 1re classe.

MM. de Champorin et Batiffol, sous-bibliothécaires de 3e classe, sont nommés sous-bibliothécaires de 2e classe. [Du 25 mai 1901.]

M. P. Teste, bibliothécaire, est nommé conservateur adjoint, en remplacement de M. D. Blanchet, décédé. [Du 31 août.]

Département des estampes. — M. Moureau, sous-bibliothécaire de 3e classe, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe. [Du 25 mai.]

Bibliothèque de l'Arsenal.

M. José Maria de Hérédia, ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie française, est nommé administrateur, en remplacement de M. Bornier, décédé. [Du 2 février.]

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. DELORE (Éloi-Félix), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à dater du 1er janvier 1902, et nommé conservateur honoraire.

M. DAVANNE (Maurice), conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est nommé conservateur.

M. POIRÉE (Élie), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, est nommé conservateur adjoint. [Du 27 décembre.]

Bibliothèques Universitaires.

Paris. — Un congé d'inactivité d'un an, à dater du 1er janvier 1902, est accordé sur sa demande et pour raisons de santé, à M. BOISSONADE, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.

M. BEAULIEUX, stagiaire à la bibliothèque de l'Université de Paris, est délégué, à titre de suppléant, dans les fonctions de sous-bibliothécaire, pendant la durée du congé de M. Boissonade. [Du 18 décembre.]

Un nouveau congé d'un an, à compter du 1er janvier 1902, est accordé, sur sa demande, à M. LOT, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris. [Du 14 décembre.]

M. BERNARD, stagiaire à la bibliothèque de l'Université de Paris, est délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la dite bibliothèque pendant la durée du congé accordé à M. Lot. [Du 21 décembre.]

Bordeaux. — M. PERY (Guillaume-Marie-Augustin-Georges), bibliothécaire de la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux, est admis, sur sa demande et pour cause d'infirmités, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et nommé bibliothécaire honoraire. [Du 8 juin.]

M. LALOY, délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux, est nommé sous-bibliothécaire.

[Du 20 août.]

TABLE DES MATIÈRES

COMPTES RENDUS

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Le Gérant : Ve BOUILLON.


Princeton University Library
32101 064489386